



HAL
open science

Pratiques politiques du mythe. La représentation officielle du fait colonial belge aux expositions universelles et internationales en Belgique (1897-1958)

Aurélie Roger

► **To cite this version:**

Aurélie Roger. Pratiques politiques du mythe. La représentation officielle du fait colonial belge aux expositions universelles et internationales en Belgique (1897-1958). Science politique. Institut d'études politiques de Bordeaux, 2006. Français. NNT: . tel-00324529

HAL Id: tel-00324529

<https://theses.hal.science/tel-00324529>

Submitted on 25 Sep 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pratiques politiques du mythe

La représentation officielle du fait colonial belge aux expositions universelles et internationales en Belgique (1897-1958)

Thèse pour le doctorat en Science politique

présentée par

Aurélie ROGER

*et soutenue publiquement
le 11 décembre 2006*

Membres du Jury :

M. Philippe BRAUD,

Professeur des Universités, Institut d'Études Politiques de Paris (rapporteur)

M. Yves DÉLOYE,

Professeur des Universités, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne (rapporteur)

M. Vincent FOUCHER,

Chargé de recherche, CNRS (CEAN, Institut d'Études Politiques de Bordeaux)

M. René OTAYEK,

Directeur de recherche, CNRS (CEAN, Institut d'Études Politiques de Bordeaux)

M. Daniel-Louis SEILER,

Professeur des Universités, Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (directeur de thèse)

Au terme de ces années de recherche, je tiens à remercier Monsieur le Professeur Daniel-Louis Seiler de m'avoir accordé sa confiance, d'avoir suivi la réalisation de ce travail jusqu'à son issue présente, et d'avoir su apporter touche belge et humour à nos échanges.

Ma reconnaissance va aussi à Philippe Braud, Yves Déloye, Vincent Foucher et René Otayek, qui ont accepté de faire partie de mon jury de thèse.

Je tiens à remercier tous les membres du CEAN, qui offrent aux doctorants un environnement de recherche stimulant. Merci particulièrement à Christine, Laurent, Vincent, pour la chaleur supplémentaire apportée à cette atmosphère de travail.

Merci à Anne, Christian, Gillian, Guy, Marion et sa famille, pour leur soutien logistique et amical à mes recherches bruxelloises.

Merci à mes parents, à mon frère, à Alice, Anaïs, Julien, Juliette, Marie, Matthieu, pour leur soutien précieux, leurs encouragements, et leur présence au cours de ce travail, qui seule en a permis l'achèvement.

Merci enfin à Hergé, sans qui n'auraient existé ni 'Tintin au Congo' ni, en conséquence, le lot des plaisanteries à son sujet qui m'ont été adressées avec bonne humeur pendant toute la durée de cette recherche, et qui participent grandement du plaisir de la voir achevée...

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------|---|
| INTRODUCTION | 1 |
|---------------------------|---|

CHAPITRE LIMINAIRE

| | |
|--|----|
| ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES : LE MYTHE POLITIQUE ET LES PERSPECTIVES DE SON ISOLEMENT | 39 |
|--|----|

SECTION 1.

| | |
|--|----|
| RECHERCHE DE TRACES MYTHOLOGIQUES | 41 |
| I. Réflexion théorique et méthodologique générale..... | 41 |
| II. Choix de l'objet empirique et du corpus..... | 61 |

SECTION 2.

| | |
|--|----|
| RECONSTITUTION DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE ET RECHERCHE DE SA STRUCTURE | 87 |
| I. Réorganisation des énoncés isolés en récits mythologiques | 87 |
| II. Recherche d'un principe de cohérence structurant la représentation mythologique..... | 96 |

PREMIÈRE PARTIE

LE MYTHE POLITIQUE EN TANT QUE MANIFESTATION.

| | |
|--|-----|
| IDENTIFICATION DE LA MYTHOLOGIE COLONIALE EXPOSITIONNELLE | 108 |
|--|-----|

CHAPITRE 1

| | |
|---|-----|
| RECHERCHE DE TRACES MYTHOLOGIQUES. LES EXPOSITIONS ANTÉRIEURES À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE | 112 |
|---|-----|

SECTION 1.

| | |
|---|-----|
| SECTIONS DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO | 113 |
| I. Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1897 (section congolaise de Tervueren)..... | 113 |
| II. Exposition universelle et internationale de Liège 1905 | 134 |

SECTION 2.

| | |
|---|-----|
| SECTIONS COLONIALES PROPRES BELGES | 144 |
| I. Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1910 (section coloniale de Tervueren) | 144 |
| II. Exposition universelle et internationale de Gand 1913..... | 156 |

CHAPITRE 2

RECHERCHE DE TRACES MYTHOLOGIQUES.

LES EXPOSITIONS POSTÉRIEURES À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ... 167

SECTION 1.

SECTIONS COLONIALES DES ANNÉES 1930..... 168

I. Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand d'Anvers 1930 169

II. Exposition coloniale internationale de Paris 1931 190

III. Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1935..... 200

SECTION 2.

SECTION COLONIALE DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES 1958..... 214

CHAPITRE 3

RECONSTITUTION DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE

ET RECHERCHE DE SA STRUCTURE..... 244

SECTION 1.

CONSTATS EMPIRIQUES CONCERNANT LA MYTHOLOGIE COLONIALE

À L'ŒUVRE DANS LES EXPOSITIONS..... 245

I. Un récit relatant la création d'un ordre politique 246

II. Traits du récit mythologique à l'œuvre derrière la narration
expositionnelle du fait colonial..... 250

SECTION 2.

MISE EN ÉVIDENCE DE SYSTÈMES RELATIONNELS STRUCTURANT LA

REPRÉSENTATION MYTHOLOGIQUE DU FAIT COLONIAL AUX EXPOSITIONS 256

I. Les grands pôles relationnels pertinents dans l'observation
du récit mythologique colonial 257

II. Les relations d'ordre divers associant ces pôles 263

SECONDE PARTIE

LE MYTHE POLITIQUE EN ACTION. PRATIQUES POLITIQUES DE LA

MYTHOLOGIE COLONIALE EXPOSITIONNELLE 268

CHAPITRE 4

UNE MYTHOLOGIE LÉGITIMATRICE.

LA NARRATION EXPOSITIONNELLE COMME REVENDICATION DE

LÉGITIMITÉ DU POUVOIR AUPRÈS DES ASSUJETTIS 271

SECTION 1.

RÉFLEXION THÉORIQUE : MYTHE POLITIQUE ET LÉGITIMATION..... 273

I. Effets recherchés : instauration d'un pouvoir consenti et quête de légitimité..... 273

II. Vecteurs utilisés : les mécanismes de la légitimation du pouvoir..... 277

SECTION 2.

OBSERVATIONS EMPIRIQUES : SECTIONS COLONIALES ET LÉGITIMATION 282

I. Effets recherchés par les organisateurs des sections coloniales : instauration d'un
consentement au fait politique colonial et ancrage de sa légitimité et de celle du pouvoir..... 284

II. Vecteurs de légitimation recelés par les sections coloniales : attentes et affects
à l'égard du pouvoir mobilisés chez les visiteurs par la mythologie expositionnelle..... 306

CHAPITRE 5

PRATIQUES INSTRUMENTALES DU MYTHE PAR LE POUVOIR ?

LA MANIPULATION PARTIELLE DE LA NARRATION EXPOSITIONNELLE..... 324

SECTION 1.

RÉFLEXION THÉORIQUE. LES CAPACITÉS D'INSTRUMENTALISATION DU MYTHE

POLITIQUE PAR LE POUVOIR..... 326

I. Usages politiques du mythe : de la faculté du pouvoir à manipuler le mythe politique..... 326

II. Pratiques politiques non autonomes du mythe : des limites à la capacité manipulatrice
du pouvoir à l'égard du mythe politique..... 336

SECTION 2.

OBSERVATIONS EMPIRIQUES. LES MANIFESTATIONS D'UNE INSTRUMENTALISATION DE LA NARRATION EXPOSITIONNELLE PAR LE POUVOIR EXPOSANT..... 343

I. Manipulations entrevues de la mythologie coloniale expositionnelle..... 346

II. Entraves à une pleine instrumentalisation de la mythologie coloniale expositionnelle..... 365

CHAPITRE 6

PRATIQUES DU MYTHE PAR LES ASSUJETTIS.

LES SIGNES D'UNE INCORPORATION DE LA GRILLE DE LECTURE

MYTHOLOGIQUE DU FAIT COLONIAL PAR LA POPULATION BELGE..... 384

SECTION 1.

MOYENS EMPIRIQUES D'APPRÉHENSION DES CROYANCES SUR LE FAIT COLONIAL

ASSIMILÉES PAR LES VISITEURS DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES 386

I. Difficultés de l'appréhension empirique d'une adhésion au mythe 386

II. Moyens détournés de circonscription de la réception
du récit mythologique expositionnel 393

SECTION 2.

ECLAIRAGES THÉORIQUES SUR LE SENS DU RECOURS À LA MYTHOLOGIE

COLONIALE OFFICIELLE PAR LES BELGES 412

I. Fondements d'une pratique du mythe politique inhérents
aux attributs des récepteurs..... 413

II. Fondements d'une pratique du mythe politique inhérents
aux attributs du discours mythique..... 432

CONCLUSION..... 447

ANNEXES..... 453

BIBLIOGRAPHIE 491

TABLE DES MATIERES..... 525

Introduction

L'analyse des formes de représentations auxquelles a donné lieu le fait colonial en Europe a connu depuis une vingtaine d'années un succès croissant au sein des sciences humaines et sociales. Longtemps dominé, au sortir des indépendances, par un intérêt exclusif pour les processus économiques, théorisés par des courants marxistes et néo-marxistes en termes d'impérialisme, de dépendance ou « de système-monde », le domaine des études coloniales a ensuite été progressivement investi par des approches renouvelées, dans lesquelles cette tendance s'inscrit de manière particulièrement saillante depuis le début des années 1980. En réaction à l'« *objectivation* » des colonisés en germe dans les modèles économiques¹ ainsi qu'à la fréquente invalidation empirique de leurs constructions théoriques², se sont ainsi développé au cours des années 1970 un certain nombre d'études réintroduisant le rôle des dynamiques locales, du comportement des colonisés, replacés dans un statut d'acteurs, et la dimension sociale et culturelle qui pouvait sous-tendre leurs conduites. En parallèle à ces questionnements complexifiés au sujet de l'impact de la colonisation sur les états, les peuples et les cultures colonisés et anciennement colonisés, c'est la parution en 1978 de *L'orientalisme* d'Edward Saïd qui a ouvert la voie à une ère de réflexion sur la prégnance, à rebours, de ce rapport de domination dans la culture européenne³.

Le propos de Saïd, plus exactement, est d'y montrer, sur la base d'une inspiration foucauldienne, que l'ensemble des narrations occidentales de l'Orient, depuis l'Antiquité, sont constitutives de formations discursives dont la structure est stable et crée un savoir sur l'Autre oriental qui, aussi bien, instaure sa réalité et fonde dans le même temps une relation de pouvoir : en décrivant l'Orient, le discours de l'Occident contribuerait par là même à le créer, selon des voies qui procèderaient de l'institution d'une hégémonie sur cet espace imaginé.

¹ COQUERY-VIDROVITCH (C.), « Les débats actuels en histoire de la colonisation », *Tiers-Monde*, n° 112, octobre - décembre 1987, p. 781.

² COOPER (F.), « Grandeur, décadence... et nouvelle grandeur des études coloniales depuis le début des années 1950 », *Politix*, vol.17, n°66, 2004, p.33.

³ SAID (E.), *L'orientalisme : L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 2005 (première édition anglaise 1978).

Ces narrations, qu'elles soient littéraires, savantes ou médiatiques, auraient pour fond commun d'avoir constitué (et de continuer de constituer) l'identité de l'Est en miroir, négatif, de celle que s'attribue l'Ouest, l'Altérité stéréotypique en double valorisant du soi occidental. Institué sur de telles bases, l'Orient, selon Saïd, est alors rendu disponible à un assujettissement aussi bien symbolique que matériel. Cette réalité que constitue le discours de l'Occident sert ses desseins impérialistes, coloniaux puis postcoloniaux. La perspective nouvelle introduite par l'ouvrage de Saïd a eu pour effet de déplacer les réflexions critiques sur le colonialisme du champ économique et politique au champ culturel⁴. Elle a ouvert la voie à toute une série d'analyses visant à déconstruire les productions culturelles et les représentations de l'Autre par l'Occident, les réifications identitaires auxquelles elles procèdent, ainsi que leurs répercussions dans les espaces anciennement colonisés, élargis au-delà de l'Orient, et notamment à l'Afrique⁵. Devenu un angle d'approche incontournable dans le domaine de l'analyse littéraire, ce champ de recherche, réuni sous le vocable d'études postcoloniales, a également essaimé dans les sciences sociales.

La vague de publications sur les représentations coloniales qui s'est développée à partir des années 1980 s'inscrit sans aucun doute dans ce mouvement. Si toutes participent de ce nouvel intérêt pour les productions narratives variées (écrites, mais aussi très souvent iconographiques) constitutives du discours de l'Europe sur l'Autre colonisé, la filiation théorique postcoloniale peut pour autant s'y faire très ténue. Nombre des travaux relevant de cette production demeurent en effet largement sous-théorisés et se contentent, le plus souvent, d'un simple relevé critique de stéréotypes, entendus dans le sens très restrictif d'images du colonisé et de la colonie qui présenteraient un décalage flagrant avec la « réalité » – sans considération pour les interrogations centrales du courant postcolonial sur la dimension construite de cette dernière ni pour les effets de domination sous-tendus par de tels édifices discursifs⁶. Les études qui se rattachent pleinement au courant postcolonial, à l'inverse, se

⁴ POUCHEPADASS (J.), « Les *Subaltern Studies* ou la critique postcoloniale de la modernité », *L'Homme*, n°156, 2000.

⁵ Voir MUDIMBE (V.Y.), *The Invention of Africa: Gnosis, Philosophy and the Order of Knowledge*, Bloomington, Indiana University Press, 1988.

⁶ Concernant l'analyse des représentations belges de l'Africain, on pourra par exemple citer, de manière symptomatique, quelques phrases concluant une recherche sur la littérature coloniale et post-coloniale de Flandre : « *S'agit-il de l'Afrique réelle ? Certainement pas ! Ces images sont européennes, elles sont presque toutes déformées par les œillères culturelles dont les écrivains ont hérité* » (WYMEERSCH (P.), BOGERS (K.), « Dans la jungle des écrivains : les éléments 'ethnologiques' dans la littérature coloniale et post-coloniale de Flandre », in *Racisme, continent obscur. Clichés, stéréotypes, phantasmes à propos des Noirs dans le Royaume de Belgique*, Bruxelles, CEC – Le Noir du Blanc, 1991, p. 92). Pour un constat approchant le nôtre sur la sous-théorisation de ces études des « Images du Noir », voir également HALEN (P.), « *Le petit Belge avait vu grand* » : *Une littérature coloniale*, Bruxelles, Éditions Labor et Musée de la littérature, 1993, p. 24. La manière dont le succès manifeste de ces problématiques s'articule avec le « postcolonial turn » ouvert par Saïd n'est donc pas évidente. Il est probable cependant, même en l'absence de filiation théorique véritable, que cet engouement pour l'investigation des représentations occidentales de l'Autre ait du moins été inscrit dans de ce nouvel « air du temps » des études coloniales amorcé avec les premières réflexions critiques sur l'orientalisme, dont a pour

font cela étant fréquemment très abstraites, qui tendent à privilégier la cohérence et le raffinement du raisonnement intellectuel au détriment du caractère réellement illustratif et probant du matériau mobilisé – ce qui, pour relever d'un excès contraire, n'en est pas moins aussi problématique⁷. Toutes portent en germe par ailleurs diverses insuffisances méthodologiques et faiblesses épistémologiques, qui n'ont pas tardé à être mises en évidence par des publications critiques. Si ces débats ont pour une part donné lieu à des évolutions de la réflexion postcoloniale, quelques unes de ces observations, fondamentales, continuent de faire peser certaines hypothèses sur les conclusions généralisantes des travaux postcoloniaux.

La mécanique agrégative peu rigoureuse par laquelle a tendance à être constitué le corpus des « discours » qui servent de fondement à l'analyse des représentations de l'Autre n'a pas manqué, en premier lieu, de susciter les plus vives réserves de la part d'historiens⁸. Frederick Cooper dénonce ainsi les multiples déclinaisons d'un affranchissement, de la part des auteurs, de la prise en compte des contextes distincts dans lesquels sont prélevées les sources empiriques mobilisées, qui aboutit sur ces bases peu rigoureuses à construire une « histoire

l'essentiel été retenue la thématique des images de l'Autre. On doit noter que la théorie postcoloniale connaît en fait un succès très relatif en Belgique comme en France et que le champ des études postcoloniales francophones est avant tout investi par des chercheurs anglo-saxons (ou travaillant dans des universités anglo-saxonnes), surtout intéressés au reste par l'expérience coloniale et postcoloniale française (voir APTER (E.), *Continental Drift : From National Characters to Virtual Subjects*, Chicago, University of Chicago Press, 1999, p. 3, ainsi que, pour exemple, FORSDICK (C.), MURPHY (D.) (dir.), *Francophone Postcolonial Studies : A Critical Introduction*, Londres, Arnold, 2003). Dans ces conditions, même les travaux francophones qui s'appuient sur une approche plus théorisée de la question des stéréotypes se révèlent faire étonnamment l'impasse sur la référence aux études postcoloniales – y compris de manière critique (voir ainsi le dossier consacré aux « Stéréotypes dans les relations Nord-Sud », in *Hermès*, n°30, 2001, et notamment l'introduction, BOËTSCH (G.), VILLAIN-GANDOSSI (C.), « Les stéréotypes dans les relations Nord-Sud : images du physique de l'Autre et qualifications mentales », *Idem*, pp. 17-23 ; et VILLAIN-GANDOSSI (C.), « La genèse des stéréotypes dans les jeux de l'identité / altérité Nord-Sud », *Idem*, pp. 27-40). Et ceux-là mêmes qui s'en réclament ouvertement tendent à renvoyer de leur côté de manière si anecdotique à la littérature concernée et aux débats théoriques qui s'y font jour que bien souvent la référence apparaît y tenir avant tout lieu de caution – moyen de stigmatiser le retard francophone et de légitimer l'optique adoptée tout à la fois par son caractère novateur en français et par l'assise qu'elle possède déjà dans le domaine anglo-saxon –, lors même que l'approche postcoloniale est loin de faire consensus et suscite des remises en cause de plus en plus vigoureuses de l'autre côté de la Manche et de l'Atlantique (on renverra pour exemple aux nombreuses publications d'un groupe d'historiens rassemblés dans l'ACHAC [Association pour la Connaissance de l'Histoire de l'Afrique contemporaine], qui se présentent en introducteurs des études postcoloniales en France, et notamment, pour une parution récente, à BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), LEMAIRE (S.), « La fracture coloniale : une crise française », in BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), LEMAIRE (S.) (dir.), *La fracture coloniale : La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005, p. 13).

⁷ Voir notamment COOPER (S.), art. cit., p. 37, sur BHABHA (H.), « Of Mimicry and Man », *October*, n°28, 1984, pour la critique à ce sujet faite par Frederick Cooper aux travaux d'Homi Bhabha, autre grand théoricien postcolonial, introducteur de la notion d'« hybridation » des cultures dans le contexte colonial, qui a permis de dépasser la vision, réifiante à son tour, qu'Edward Saïd adoptait des cultures réifiées par les discours occidentaux, en montrant que les actes de soumission des colonisés aux discours et symboles du pouvoir colonial avaient donné lieu à des phénomènes de distanciation de telle nature que l'assujettissement avait été générateur d'effets aussi bien sur la société colonisée que sur la société colonisatrice, toutes deux ainsi « hybridées » par la relation coloniale.

⁸ « D'Eschyle à Kissinger, de Marx à Barrès, l'Occident a tenu un discours sur l'Orient » proclame de manière ramassée la quatrième de couverture de l'édition française de *L'Orientalisme* d'Edward Saïd (*op. cit.*).

anhistorique » : se trouvent ainsi rassemblées pêle-mêle des narrations relatives à des époques et des lieux coloniaux et colonisés dissemblables à de maints égards, qui pourtant, pas plus que les énoncés pré- ou post-coloniaux, n'acquièrent de statut différencié dans l'analyse. Toutes, au contraire, se trouvent unies dans une continuité logique monolithique. Lues à la lumière unique d'enjeux résolument contemporains, enfin, elles ne peuvent faire l'objet d'une démarche compréhensive des catégories de pensée temporellement ancrées de leurs locuteurs⁹. Souvent, par ailleurs, une réunion de textes de natures variées (romans aussi bien qu'essais, écrits scientifiques ou articles de presse), voire de documents iconographiques de factures diverses (où les affiches de propagande officielle voisinent avec les images publicitaires) sert une vision réifiée et mal élucidée de la « culture » coloniale puis postcoloniale.

Pour sérieuses, toutefois, l'ensemble de ces critiques ne doivent pas mener à rejeter en bloc l'approche stimulante des représentations de l'Autre développée par les études postcoloniales et leur dérivés multiples. Elles constituent plutôt une incitation à en établir l'analyse sur des fondations méthodologiques et empiriques plus vigoureusement éprouvées. En tout état de cause, les recherches postcoloniales présentent l'intérêt d'avoir permis de placer au cœur de la réflexion les effets matériels et politiques des constructions imaginaires élaborées sur les espaces colonisés. Si la dimension hégémonique que tend à acquérir une telle démarche au sein des études coloniales ne va pas à son tour sans poser problème, dans la mesure où elle risque de décourager toute tentative d'« *atteindre autre chose que le monde des images* » et particulièrement les faits historiques qui ont constitué l'arrière-plan des discours étudiés¹⁰, il n'en demeure pas moins qu'entendu de manière complémentaire et non concurrente d'une investigation de cet ordre, un tel renouvellement de perspective est en lui-même fécond. Quelques inégales que soient ses désinences, le succès de cette approche contribue par ailleurs, comme l'avait amorcé en histoire le courant des mentalités en son temps, à légitimer

⁹ COOPER (F.), *Colonialism in Question : Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005, pp. 12-22, cité in SURUN (I.), « L'exploration de l'Afrique au XIX^e siècle, une histoire pré-coloniale au regard des *postcolonial studies* », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°32, 2006. En ce qui concerne plus précisément l'histoire de la colonisation belge, voir également à ce sujet l'introduction de VELLUT (J.-L.), « Emeri Cambier (1865-1943), fondateur de la mission du Kasai. La production d'un missionnaire de légende », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 39-41 : cette dernière voie d'analyse, décrite comme « *la projection impudente sur le passé et sur l'autre des préoccupations de nos sociétés d'aujourd'hui* » et dénoncée comme « *singulièrement appauvrissante* », y est décrite comme « *un refus de communiquer avec ce qui est en dehors de nous, avec l'autre, et en particulier avec cet autre qui nous interpelle depuis le passé* » (p. 40).

¹⁰ VELLUT (J.-L.), *Ibidem*. Voir également à ce sujet YOUNG (R.J.C.), *Colonial Desire : Hybridity in Theory, Culture and Race*, Londres, Routledge, 1995, pp. 160-161 : les travaux qui ont prolongé la réflexion d'Edward Saïd se sont bien attachés à tempérer cet intérêt exclusif pour les représentations en s'intéressant conjointement à la « *réalité* », mais uniquement en fait à celle que ces discours omettaient ou excluaient (à savoir la « *voix de l'Autre* », l'histoire des subalternes et des dominés et de leur expérience subjective de la colonisation).

l'usage de sources jusqu'alors peu explorées, et notamment de l'iconographie¹¹. Bien que notre recherche n'ait pas eu vocation à s'inscrire directement dans une forme de filiation, ou même d'inspiration, par rapport à ce questionnement particulier des représentations occidentales de l'espace colonisé, ces derniers éléments du moins ne pouvaient que nous rassurer sur l'opportunité de notre démarche. Notre projet de départ, toutefois, était sensiblement différent. Et les lacunes constatées dans les nombreux travaux sur les images de l'Autre forgées en métropole ont contribué à affermir ce choix d'optique initial en même temps qu'à nous inciter à nous prémunir à notre tour contre certaines déficiences méthodologiques.

Notre ambition originelle était bien de nous intéresser aux constructions imaginaires auxquelles avait pu donner lieu le fait colonial en Belgique. L'intention cependant était moins de se pencher sur la constitution d'un discours sur l'altérité que d'envisager la manière dont le fait politique qu'est la colonisation avait pu être appréhendé, pendant sa durée d'existence, sur ce mode imaginaire en métropole. Il s'agissait, de façon encore indéterminée, de faire des représentations coloniales un champ d'investigation du rôle fondamental que revêt l'imaginaire dans le domaine politique. A l'instar des études postcoloniales, nous entendions donc examiner l'influence de cette mise en représentations de l'espace colonial sur l'exercice concret du pouvoir ; mais c'est la relation de pouvoir métropolitaine et non coloniale que nous envisagions comme cadre d'analyse. Autrement dit, le cœur de notre réflexion n'était pas constitué par les effets de domination sur l'espace colonisé (et postcolonisé) engendrés par ces constructions imaginaires (via la déconstruction des processus de définition en miroir de l'Autre et de soi et la mise en évidence de ce qu'ils servent d'assise à une telle autorité) mais résidait dans l'examen du rôle que pouvaient revêtir de telles constructions dans le cadre des rapports de pouvoir existant au sein de la société belge. Nous cherchions à cerner l'efficace politique interne à l'espace politique belge des représentations de la colonisation qui avaient pu s'y faire jour.

L'approche de leur objet développée par les études des « images de l'Autre », qu'elle soit intuitive et peu formalisée ou véritablement théorisée, nous était donc, en définitive, d'une piètre utilité. En dehors de ce décalage de focale dans la relation de pouvoir appréhendée, elle s'avérait au reste d'autant moins satisfaisante qu'elle nous offrait une vision très vaporeuse de la manière dont les représentations cernées ont pu se propager au sein du groupe « occidental ». L'assimilation des sources exploitées à des productions culturelles révélatrices de formations discursives matériellement actives dans leur espace d'émission camoufle mal une carence problématique de définition de ce que recouvre, précisément, ce concept de

¹¹ Voir PATLAGEAN (E.), « L'histoire de l'imaginaire », in LE GOFF (J.), (dir.), *La nouvelle histoire*, Bruxelles Complexe, 1988, pp. 307-334.

« culture ». Là encore, la notion tend à être envisagée sous une forme résolument monolithique, homogène et aconflictuelle. Aborder sur des bases aussi meubles les mécanismes de l'efficace de ces représentations au sein du groupe censé les porter indistinctement devient alors plus que complexe. Le plus souvent, ce processus reste inexpliqué, faute même d'être questionné. Au mieux, il se trouve évoqué de manière indirecte, et résolu par le jeu d'une application de catégories psychanalytiques (ambivalence, désir fantasmatique...¹²) qui suscitent de sérieuses réserves dès lors qu'elles servent d'appui à un raisonnement sur une entité collective – au surplus mal définie. Par ailleurs, l'ensemble de ces travaux, à la suite de ceux d'Edward Saïd, tendent à reposer, de manière sous-jacente, sur une conception mal élucidée de la visée instrumentale des représentations découvertes. Le savoir construit par la métropole sur l'Autre est réputé servir les intérêts de la première, et lui permettre d'asseoir sa domination, rendant omniprésente l'idée d'une intentionnalité dans l'élaboration de ces images, sans pour autant jamais l'éclairer.

On pourra s'étonner de nous voir ici développer aussi longuement les questionnements méthodologiques suscités par une approche dont nous avons établi la distance à l'égard de notre démarche propre. C'est qu'en réalité l'ensemble des lacunes que nous pointons pourraient aussi bien affecter l'optique qui sera ici adoptée. Leur formalisation permet donc de mettre en relief, par contraste, la manière particulière dont nous avons souhaité aborder notre objet. Les constructions imaginaires de la colonie et du fait colonial que nous nous apprêtons à analyser ont été dès l'abord envisagées comme des faits sociaux qui devraient être appréhendés sans présupposé essentialiste ou réifiant, sans être figées dans le schéma préconstruit de leur immuable reconduction, ni se voir immédiatement réduites à une manipulation d'origine plus ou moins abstraite servant les desseins d'une perpétuation de la domination. Nous avons souhaité, en nous préservant de tels modes d'interprétation élaborés *a priori*, de manière abstraite et finalement assez peu soucieuse des sources rassemblées, conserver la possibilité de percevoir d'éventuelles contradictions dans les énoncés qui seraient déconstruits, de possibles transformations au gré de conjonctures spécifiques, ainsi que des dynamiques constitutives plus complexes que celles qui peuvent être élaborées au moyen de nos seules catégories présentes¹³. Nous désirions, enfin, nous attacher à réfléchir de manière concrète à la question de la production et de la transmission de ces représentations.

¹² Outre le travail d'H. Bhabha précédemment cité, voir également YOUNG (R.J.C.), *op. cit.*, chapitre 7 (« Colonialism and the desiring machine »), pp. 159-182.

¹³ Démarche qui, tout en n'empruntant pas directement aux sources théoriques de la sociologie historique, s'approchait néanmoins de son projet en s'attachant finalement à réinscrire les représentations sociales étudiées dans leur historicité, oubliée de manière problématique par les études postcoloniales. Il s'agissait bien, par ailleurs, comme prôné par les travaux adoptant une perspective sociologique historique interprétative (par opposition à une tendance plus « macro-sociologique »), de « restituer l'action propre des acteurs » et de « rendre compte du sens qu'ils investissent dans l'histoire comme des contextes qui s'imposent à eux » (voir DELOYE (Y.), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1996, p. 26).

Reste que le principe d'une investigation des représentations du fait colonial moins préconçue et univoque que celle à laquelle nous estimions être trop souvent confrontée ne pouvait servir à lui seul une démarche cohérente. Il nous fallait malgré tout nous doter d'un cadre d'appréhension de notre objet quelque peu élaboré, sur des bases certes respectueuses des principes d'un questionnement ouvert du matériau empirique, mais qui nous éviterait du moins de nous cantonner à la plate énumération des décalages entre les images et la « réalité » du fait colonial dont nous avons souligné l'intérêt limité. Dans cette optique, la notion d'imaginaire, par son caractère vaporeux et mal défini¹⁴, nous semblait d'un apport heuristique restreint. Elle portait aussi bien à des considérations abstraites et mal formalisées sur le développement d'un imaginaire colonial aux contours et à l'efficace peu tangibles. Le concept de représentations sociales a alors été exploré à son tour, qui a fait en revanche l'objet d'élaborations théoriques cohérentes en sociologie. Une telle approche apparaissait par de nombreux aspects plus satisfaisante. L'attention y est d'abord portée, comme nous le désirions, aussi bien aux contenus qu'aux processus. Le principe du partage de représentations au sein d'un groupe, par ailleurs, y est envisagé à l'aune de critères moins réducteurs que celui du simple constat de leur présence large au sein de la population concernée. La question de l'articulation entre les niveaux individuel et collectif des représentations se trouve placée au cœur de la réflexion et le projet central est de cerner la dynamique sociale qui sous-tend l'émergence et le maintien de telles formes de connaissance sur le monde environnant¹⁵. A la suite des travaux fondateurs de Serge Moscovici, l'accent est ainsi placé dans ces analyses sur les contextes de communication, les processus d'interaction et d'échange qui expliquent à la fois la genèse et l'acquisition de ces représentations au sein du groupe social¹⁶.

Ce socle de raisonnement général, on le voit, abondait de façon stimulante dans le sens des hypothèses que nous avons sommairement formulées sur la manière d'envisager les représentations du fait colonial en Belgique. Nous n'aspirions pas pour autant à transposer à notre objet l'ensemble des questionnements sur les processus socio-cognitifs qui caractérisent ce courant de la recherche¹⁷. Mais ces réflexions pouvaient du moins nous fournir quelques

¹⁴ Voir THOMAS (J.), « Introduction », in THOMAS (J.) (dir.), *Introduction aux méthodes de l'imaginaire*, Paris, Ellipses, 1998, p. 15.

¹⁵ JODELET (D.), « Représentations sociales : un domaine en expansion », in JODELET (D.) (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, pp. 53 ; 66.

¹⁶ Voir MOSCOVICI (S.), « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », in *idem*, p. 99.

¹⁷ Si l'étude des représentations sociales s'attache à « dépasser le simple constat d'un décalage entre la réalité sociale et la forme sous laquelle elle est objectivée », en effet, la tâche qu'elle s'impose pour ce faire est de « spécifier la nature des régulations sociales qui s'exercent sur les fonctionnements cognitifs individuels dans un contexte donné » (MUGNY (G.), QUIAMZADE (A.), TAFANI (E.), « Dynamique représentationnelle et influence sociale », in MOLINER (P.) (dir.), *La dynamique des représentations sociales : Pourquoi et comment les représentations se forment-elles ?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2001, p. 127). Cette articulation entre les niveaux cognitif et social, de fait, ne constitue pas un élément que nous souhaitons pour notre part explorer.

pistes de recherche, ainsi éventuellement qu'une ébauche de méthodologie propre à les mettre en œuvre sur le plan empirique. Il nous a cependant fallu nous rendre à l'évidence que le volet cognitif de leur interrogation menait à la mise en place de procédures d'investigation largement étrangères, si ce n'est hostiles, à celles auxquelles nous étions en mesure de nous consacrer. Dans les travaux parcourus, l'exploration de sources dites « *naturelles* » ou « *spontanées* » (articles de presse, courrier des lecteurs, rapports parlementaires, entretiens, etc.) – celles, précisément, qui nous seraient accessibles – se voit en effet, si ce n'est disqualifiée, du moins minorée dans son utilité par la nécessité absolue d'une validation expérimentale « en laboratoire », qui semble constituer en dernière instance le seul outil méthodologique légitime de recueil de données sur les représentations sociales¹⁸. Dans ces conditions, la perspective d'appréhender des représentations sociales passées est totalement inconcevable. Longtemps négligée au profit d'une étude des processus de stabilisation des représentations, la tendance récente à examiner leurs aspects évolutifs n'est évidemment envisageable que sous une forme prospective, en suivant dans le temps à venir les transformations de représentations déjà isolées, et en aucun cas dans le sens rétrospectif, qui n'offre aucune chance de sanction expérimentale des interprétations d'un corpus¹⁹.

Si le cadre théorique forgé par l'analyse des représentations sociales nous avait dans un premier temps semblé reposer sur des fondements voisins de l'approche que nous souhaitions adopter, il nous était donc, au-delà, d'un maigre secours pour constituer une méthode d'analyse indiquée en vue de cerner notre objet. Il nous fallait alors, en quelque sorte, nous doter d'un mode de formalisation de cet objet qui nous écarte tout à la fois de la vision inconsistante et continuiste de la culture et des images de l'Autre souvent adoptée par les *postcolonial studies* et de l'extrême défiance, à l'inverse, de la recherche sur les représentations sociales à l'égard de toute forme de conclusion généralisante fondée sur une observation des productions spontanées de cette « culture » plutôt que sur la méthode expérimentale – perspective paralysante dans le cadre de l'étude de représentations passées telles que celles auxquelles nous vouions notre étude. C'est ainsi, par tâtonnements, et pour sa

¹⁸ GAFFIE (B.), MARCHAND (P.), « Dynamique représentationnelle et idéologie », in *idem*, pp. 214-217. L'élaboration de questionnaires, leur soumission à des panels représentatifs de groupes donnés, et l'exploitation essentiellement quantitative de leurs résultats apparaissent ainsi comme la seule méthode véritablement fiable. La concession maximale de cette logique consiste dès lors à admettre que, « *si les études de laboratoire peuvent constituer des situations privilégiées de vérification de lois et d'établissement de certains processus, elles ne sauraient dispenser de l'observation et de l'expérimentation en « milieu naturel », seules susceptibles d'aborder les éléments de contenus, de significations et de fonctionnements institutionnels qui constituent la réalité et la spécificité des phénomènes politiques et idéologiques* »... (p. 243).

¹⁹ De manière générale, la constitution d'un corpus de productions discursives (qu'elles soient contemporaines ou passées) présente en effet le défaut de « *repose[r] pour beaucoup sur les facultés interprétatives du chercheur* », ce qui explique qu'il apparaisse « *utile d'adopter des approches plus systématiques et standardisées* » (MOLINER (P.), « Une approche chronologique des représentations sociales », in *idem*, p. 261). Or celles-ci, bien entendu, ne sont pas disponibles dans le cas de représentations cernées au moyen de narrations anciennes.

capacité à intégrer l'ensemble de nos questionnements tout en nous prémunissant contre les divers excès entrevus, que le concept de mythe politique a fini par s'imposer comme cadre d'analyse pertinent et fécond.

LE MYTHE POLITIQUE

Le concept de mythe politique, en réalité, est loin de former école à son tour. Si les anthropologues et les historiens de l'Antiquité ont fait du mythe un champ d'investigation privilégié, la transposition du terme à des manifestations prenant place à la période contemporaine, dans le domaine politique et dans le cadre de sociétés proches de celle du chercheur, si ce n'est de la sienne propre, a en revanche suscité davantage de réticences et de difficultés, résultant en un sous-investissement de l'objet par la science politique, et en une extrême atomisation des perspectives portées sur lui. Faire d'une telle notion la trame d'une réflexion sur les représentations du fait colonial qui ont eu cours en Belgique exigeait donc de nous affranchir des frontières disciplinaires pour aller puiser à l'ensemble des sources susceptibles de nous instruire sur le mythe, qu'elles aient trait à son volet traditionnel ou à son versant moderne²⁰. Ce manque de balisage précis des contours et des méthodes d'appréhension du mythe politique pouvait à première vue sembler intimidant. Mais il a surtout présenté l'intérêt, au final, d'offrir une malléabilité et une perméabilité à nos questionnements éminemment stimulantes.

Le principe même d'une application au domaine politique d'un vocable, celui de mythe, qui n'a pas été forgé directement pour lui, a en vérité longtemps suscité une certaine défiance. C'est que le mythe était conçu de sorte à être cantonné dans les sociétés traditionnelles, et il apparaissait résolument incongru de vouloir en trouver quelque résurgence dans les sociétés modernes. Une telle réserve découlait en droite ligne de la césure fondamentale posée entre ces deux types de sociétés. Les dernières étaient réputées avoir la Raison ancrée en leur cœur, tandis que les premières demeuraient caractérisées par une irrationalité essentielle. Prenant pour racine le postulat évolutionniste un temps véhiculé par les ethnologues, ces analyses se sont cependant révélées facilement récusables. Les théories du mythe élaborées au XIX^e siècle, qui le présentaient, chez James Frazer, comme l'expression d'un effort intellectuel désordonné, irrationnel, « embryonnaire » pour expliquer le monde ou, chez Edward Tylor, comme le fruit de croyances reposant elles-mêmes sur une analyse confuse de la réalité, ont

²⁰ Notons d'emblée que nous utilisons ici cette opposition entre tradition et modernité comme un simple idéal-type, avec toute la prudence qu'elle nécessite. Il ne s'agit pas ici d'opposer terme à terme le mythe des sociétés dites « de la tradition » au mythe des sociétés « modernes ». Nous montrerons au contraire tout au long de nos développements ce qui peut les rapprocher et, partant, contribuer à brouiller les critères distinctifs de ces deux types de sociétés. En aucun cas cette terminologie ne renverra donc à un présumé évolutionniste, pas plus qu'elle ne recouvrira une opposition simpliste entre fixité et changement. En utilisant désormais pour plus de simplicité le terme de mythe archaïque, nous renvoyons donc simplement au type de récit qui a pu être découvert par les anthropologues dans les sociétés « autres » par eux étudiées.

en effet été rapidement abandonnées²¹. En se rendant eux-mêmes sur le terrain, les anthropologues ont pu constater que le rapport particulier au monde que présente le mythe n'était aucunement lié, chez les peuples dits primitifs, à une supposée insuffisance intellectuelle, mais constituait une adaptation somme toute efficace à la réalité environnante. Ils ont compris que le mythe ne devait pas être vu comme un tissu d'absurdités et de superstitions, à l'adhésion duquel ne pouvaient souscrire que des individus intellectuellement limités, incapables des associations mentales dont témoignerait la seule raison occidentale, mais qu'il constituait plutôt une forme de représentation collective, qu'il s'agissait dès lors d'étudier en tant que telle²². Si la pensée mythique s'exprimait aussi ouvertement chez ces peuples, on était alors en mesure d'admettre qu'elle pouvait bien exister dans les sociétés dites modernes, sous des formes plus ou moins visibles. La possibilité d'une telle réflexion se trouvait en tout cas facilitée. La pensée dite primitive ne différait pas fondamentalement de celle des sociétés dont étaient issus les anthropologues, une brèche était ouverte, qui permettait de commencer à imaginer que la pensée mythique était peut-être un trait caractéristique de l'ensemble de l'humanité.

Cependant, le principe d'une « acclimatation » du concept au domaine politique a eu à subir un second type de résistance, tenant à ce que la sacralité apparaît intrinsèque à la circonscription anthropologique du phénomène. Le mythe archaïque, en tant qu'explication du monde renvoyant à un ordre divin ou surnaturel, peut bien en venir à régir la vie politique des sociétés qui l'ont érigé en croyance. Mais dans quelle mesure le domaine essentiellement profane qu'est le politique au sein des sociétés modernes pourrait-il être également organisé par des phénomènes apparentables au mythe ? Il est entendu que les références plus ou moins explicites à l'ordre divin sont malgré tout fréquentes dans le cadre de l'activité politique de ces sociétés, comme dans celle des sociétés traditionnelles²³. Mais il convient surtout d'envisager cette notion de sacré à l'aune de critères plus étendus que ce seul renvoi à la religion, auquel elle n'est en aucun cas réductible. On admettra ainsi avec Georges Balandier que la relation du pouvoir à la société « *est essentiellement chargée de sacralité* » pour la raison que « *toute société associe l'ordre qui lui est propre à un ordre qui la dépasse*²⁴ ». Déjà le repérage du sacré s'inscrit ainsi dans des frontières beaucoup plus englobantes. De

²¹ Voir SEGAL (R.A.), « Tylor's Theory of Myth as Primitive Science » (chapitre I), *The Theorizing about Myth*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1999, pp. 7-18; et SMITH (P.), « Mythe : l'approche ethnologique », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Encyclopaedia Universalis Editeur, 1990, pp. 1037-1039.

²² Pour un démontage minutieux de la thèse de la pré-rationalité de la pensée mythique, voir SPERBER (D.), « La pensée symbolique est-elle pré-rationnelle ? », in IZARD (M.), SMITH (P.), *La fonction symbolique*, Paris, Gallimard, 1979, pp. 17-42.

²³ Voir BALANDIER (G.), « Le politique des anthropologues », in GRAWITZ (M.), LECA (J.), *Traité de Science Politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, vol. 1, pp. 309-334.

²⁴ BALANDIER (G.), *Anthropologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p.119 (le cinquième chapitre de l'ouvrage est entièrement consacré aux interactions entre « Religion et pouvoir »).

manière plus précise encore, on pourra mettre à profit la réflexion développée par Jacques Lagroye sur cette question et consentir désormais au fait qu'« *on ne définit pas ici le sacré comme appel explicite à un ordre divin, repérable dans un ensemble de propositions, de comportements et de rites constitutifs d'attitudes magiques ou religieuses, mais comme une « métaphysique » du politique, impliquant une référence fondatrice à des « vérités » inaccessibles à l'entendement commun sans médiation d'interprètes autorisés*²⁵ ». Le pouvoir, dès lors, apparaît fondé sur le sacré dans toutes les sociétés, y compris celles où il se manifeste sous ses formes les plus « laïcisées »²⁶. Le critère de la sacralité n'est donc en rien discriminant. Partout le mythe peut trouver à s'exprimer dans le domaine politique. Ainsi transposé dans ce champ d'activité sociale pour lequel il n'a pas été directement forgé, le vocable pourra continuer néanmoins à renvoyer à la notion de sacré qui est en son cœur, au sens de « *cette compréhension large du terme sacré [qui] inclut une acception plus restreinte – la reconnaissance d'un ordre divin –, mais tend à rendre compte d'un rapport au temps, à l'espace et au sens que n'enferme pas l'attestation d'un ordre divin*²⁷ ». Au sens, donc, où il est perçu par la communauté au sein de laquelle il est véhiculé comme un récit renvoyant à une vérité suprême et non questionnable.

Les obstacles épistémologiques à cette transposition peuvent donc être facilement levés. La possibilité du mythe politique est ainsi admissible. Reste, pourtant, qu'il n'apparaît pas comme un objet d'analyse extrêmement répandu – du moins de manière tant soit peu conceptualisée²⁸. Est-ce à dire, dès lors, qu'il ne constitue pas un fait social aux manifestations suffisamment fréquentes et centrales pour mériter davantage d'attention ? Une fois admis que la pensée mythique n'est pas l'apanage d'individus mentalement démunis, il convient de le noter, il demeure loisible de considérer que la vie publique dans les sociétés occidentales lui offrirait tout de même une moindre prise, dans la mesure où elle serait davantage articulée autour de manifestations de la raison que de la mise en œuvre des affects. Or, le mythe politique, à la suite de Georges Sorel, est en général défini par une capacité de mobilisation étroitement liée à sa charge émotionnelle²⁹. C'est avant tout sa dynamique

²⁵ LAGROYE (J.), « La légitimation », in GRAWITZ (M.), LECA (J.), *Traité de Science Politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, vol. 1, p. 419.

²⁶ Voir également à ce sujet GUYONNET (P.), « Du sacré en politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, janvier-juillet 1997, pp.163-164.

²⁷ *Ibidem*.

²⁸ On ne compte pas en effet les analyses prenant pour titre l'étude de tel ou tel « mythe » et y procédant sans la moindre théorisation, en se contentant de cerner les contours d'un récit relevant plus ou moins de l'imaginaire, d'une manière qui n'est en rien élucidée...

²⁹ SOREL (G.), *Réflexions sur la violence*, Paris, Seuil, 1990 [1908]. Pour G. Sorel, le mythe (en l'occurrence le récit de la grève générale chez les syndicalistes) est « *un ensemble lié d'images motrices* », qui se révèlent capables « *d'évoquer en bloc et par la seule intuition, avant toute analyse réfléchie, la masse des sentiments qui correspondent aux diverses manifestations de la guerre engagée par le socialisme* ». C'est précisément la forte charge émotionnelle de cette représentation globale qui pousse à l'action. « *On peut indéfiniment parler de*

affective qui se trouve ainsi mise en évidence. L'intérêt relativement modéré que suscite son étude pourrait bien renvoyer plutôt, alors, à une certaine réticence générale des sciences sociales à envisager le rôle des affects dans le domaine politique. Comme le montre Philippe Braud, l'émotionnel a tendance à être disqualifié et envisagé comme un « *objet résiduel dans les sociétés avancées* », sur la base notamment d'une observation des processus de rationalisation qui trouvent à s'y exprimer à tous les niveaux³⁰. Ce phénomène, combiné entre autres au postulat de la difficile réduction de manifestations émotionnelles par le chercheur à « *des lois au moins tendancielle* », participerait pour partie d'un certain « *dédain* » à leur égard des sciences sociales (à l'exception notable de l'anthropologie), lors même que cette montée en puissance de la rationalité dans le « *registre des moyens* » n'exclut nullement l'influence déterminante des émotions dans « *la définition des fins* » – cette coupure entre émotionnel et rationnel étant au reste tout artificielle et camouflant leur effective « *intrication* » constante³¹.

La mobilisation d'un tel argument pourrait bien sembler contradictoire avec le constat du succès des études se consacrant sous une forme ou une autre à l'analyse de l'imaginaire colonial, par lequel nous avons ouvert cette réflexion. Souvent néanmoins, la question du levier émotionnel y reste inexplorée, avec celle de l'efficace symbolique, et laisse place à une analyse abstraite de la fonction idéologique des images, résumée au principe d'une justification camouflée des rapports de force coloniaux. Etudier ces images en tant qu'elles pourraient être constitutives d'un mythe politique représentera alors un moyen de réintroduire de manière centrale cette question des affects dans l'analyse. Il ne s'agira pas, ce faisant, de nier de tels aspects idéologiques du mythe, mais plutôt de les envisager dans leurs rapports étroits avec la dynamique émotionnelle qui les sous-tend³². Mais plus qu'une interrogation sur

révoltes sans provoquer jamais aucun mouvement révolutionnaire, tant qu'il n'y a pas de mythes acceptés par les masses » (p. 29).

³⁰ Adaptation de l'économie aux « lois du marché », laïcisation de l'espace public et fondement de la légitimité sur la volonté du peuple, triomphe de l'Etat légal-rationnel, condamnation du poids des affects dans l'élaboration de la loi, etc. (BRAUD (P.), *L'émotion en politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, pp. 44-45).

³¹ *Idem*, pp. 46-48 ; et p. 42 pour la question du manque de prédictivité postulé de l'expression des affects, sur lequel nous serons amenés à revenir.

³² Mythe et idéologie, on doit le noter, sont en effet deux formes de représentations politiques assez proches, malgré la tentation fréquente des les distinguer sur la base de critères de définition qui, dans un cas comme dans l'autre, réduisent singulièrement leur complexité : cantonnement du mythe dans un rôle conservateur et de l'idéologie dans un pendant réformateur, ou mise en regard d'une idéologie faisant appel au raisonnement logique de ses récepteurs quand le mythe agirait sur leurs seules émotions constituent des signes discriminants commodes, mais qui ne reflètent en rien la manière dont l'un comme l'autre se situent dans une réalité plus intermédiaire et complexe, qui contribue à les apparenter. Le mythe, nous allons le voir, comme l'idéologie du reste, peut être aussi bien conservateur que transformateur. Et cette dernière n'est en rien pure sollicitation de la raison mais joue dans le même temps sur le registre symbolique et émotionnel (voir sur ces points REBOUL (O.), *Langage et idéologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, p. 203 ; ANSART (P.), *Les idéologies politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p. 19 ; SIRONNEAU (J-P.), « Retour du mythe et imaginaire socio-politique », in SIRONNEAU (J-P.) (dir.), *Le retour du mythe*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980, p. 9 ; MICHEL (M.), « Mythocritique de l'idéologie », in

ces fonctions idéologiques, nous privilégierons pour notre part un questionnement sur la dimension de légitimation du mythe politique, qui nous semble permettre de discuter avec plus d'acuité le problème de l'intentionnalité dans l'élaboration ou l'émission du mythe et de favoriser une appréhension dynamique du phénomène.

Le rôle que peut en venir à jouer le mythe en la matière provient de la forme qu'il revêt d'un récit explicatif de la réalité et de la manière dont elle a pu voir le jour, destiné à constituer un « *modèle exemplaire* » des activités humaines³³. A l'instar du mythe archaïque, le mythe moderne – et avec lui le mythe politique – peut être envisagé comme un récit de création³⁴. S'inscrivant dans le cadre de sociétés qui ont scientifiquement élucidé l'énigme de la création du monde, il n'est certes plus un mythe cosmogonique, mais « *la mythification moderne [...] n'en demeure pas moins étologique, puisque explicative du comment les choses arrivent, et légitimatrice de notre participation présente à ce projet d'instauration*³⁵ ». Simplement ces « choses » ne renvoient-elles plus à l'ordre divin mais à l'ordre social. Le mythe moderne demeure donc récit de création, relatant en l'espèce la manière dont est venue au jour la réalité sociale, dans son ensemble ou dans certaines de ses composantes³⁶. Comme dans le cas du mythe archaïque, ce récit de création a alors vocation à se faire matrice des temps présents, explication des faits en même temps que modèle pour les actions humaines. « *Le récit mythique apporte le réseau de significations par lequel s'explique et se pense l'ordre du monde* ». Il agit comme « *un système de pensée, une grille d'interprétation qui permettront, par projection, de repenser et d'ordonner tous les phénomènes. Les récits mettent en place un système projectif structuré qui rendra possibles la reconstruction et l'interprétation de tout phénomène, selon des schémas constants d'intellection*³⁷ ». Le mythe politique, ainsi, permet

CARBONELL (C.-O.) (dir.), *Mythes et politique*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1990, p. 54). On peut alors accepter la formulation synthétique de Claude Rivière : « *Ainsi mythe et idéologie énoncent-ils le réel, sous l'angle normatif, travesti par l'imaginaire* » (RIVIERE (C.), « Mythes modernes au cœur de l'idéologie », *Cahiers internationaux de sociologie*, janvier – juin 1991, p. 11). Cette proximité mène au reste certains auteurs à envisager le mythe avant tout dans sa fonction idéologique (voir FLOOD (C.), *Political Myth : A Theoretical Introduction*, New York – Londres, Garland Publishing, 1996).

³³ ELIADE (M.), *Aspects du mythe*, Paris, Gallimard, 1963, p. 18.

³⁴ Au sens d'Eliade, où « *il relate un événement qui a eu lieu dans le temps primordial, le temps fabuleux des « commencements ».* Autrement dit, *le mythe raconte comment, grâce aux exploits des Êtres surnaturels, une réalité est venue à l'existence, que ce soit la réalité totale, le Cosmos, ou seulement un fragment : une île, une espèce végétale, un comportement humain, une institution. C'est donc toujours le récit d'une « création » : on apprend comment quelque chose a été produit, a commencé à être* » (*Idem*, pp. 16-17).

³⁵ RIVIERE (C.), « Mythes modernes... », art. cit., p. 13.

³⁶ *Idem*, p. 14. Il ne diffère ce faisant pas radicalement du mythe archaïque qui lui aussi, en régissant tous les moments de la vie quotidienne, en vient naturellement à gouverner la vie sociale (voir aussi à ce sujet les propos tenus par D. MEMMI, in GRANAI (G.), « Résumé sélectionné des discussions. Compte-rendu des débats ayant clos le colloque de Cerisy sur le mythe politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, juillet – décembre 1962, p. 141).

³⁷ ANSART (P.), *Idéologies, conflits et pouvoirs*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, p. 23. Voir également BENNETT (W. L.), « Myth, Ritual, and Political Control », *Journal of Communication*, vol.30, décembre 1980, p. 167).

de penser et d'ordonner une réalité politique, de la légitimer, et partant de pouvoir se situer et agir en son sein. Envisager les représentations du fait colonial belge sous l'angle de la manière dont elles pourraient être constitutives d'un mythe colonial présente donc l'intérêt de favoriser une interrogation sur ce rôle tout à la fois d'explication et de filtre qu'elles ont pu jouer pour les Belges, confrontés à une réalité coloniale d'abord nouvelle et déconcertante, puis en tout état de cause lointaine et préhensible sur ce seul mode imaginaire.

De cette circonscription du phénomène mythique, il est facile de dériver vers l'idée qu'en tant que récit destiné à expliquer et légitimer l'ordre politique, le mythe revêtirait une fonction éminemment conservatrice. Ainsi pensée, la notion pourrait présenter une certaine incompatibilité avec notre attachement à cerner les éventuelles variations et évolutions dans le temps des représentations belges du fait colonial et avec notre rejet du postulat immédiat de leur fixité. Le mythe archaïque, en effet, a souvent été envisagé comme conservateur, pour la raison qu'il inviterait à reproduire éternellement ce qui est une fois survenu, dans le temps primordial, et se trouve par lui présenté comme un modèle pour l'action. Il est intéressant ici d'introduire un débat central chez les anthropologues qui a trait à la question de l'antériorité ou de la postériorité du mythe par rapport à la réalité dont il offre la grille de lecture. Est-ce la réalité des institutions, des comportements, des rituels, qui a poussé à trouver le mode d'explication qu'est le mythe, ou est-ce réellement le mythe qui a présidé à la création de cette réalité ? En un mot, le mythe est-il purement explicatif d'un état de fait préexistant ou ne peut-il être lui-même à l'origine de cet état de fait, comme il le proclame ? L'hypothèse la plus fréquemment véhiculée est celle de la valeur explicative du mythe à l'égard des pratiques sociales. Il ne viendrait en fait qu'en second lieu, une fois ces pratiques en place, afin de les expliquer et de les légitimer³⁸. De là peut naturellement découler la tendance à voir en le mythe une force conservatrice et un mode de représentation figé. Etant constitué pour expliquer la réalité existante, il aurait pour rôle d'assurer sa pérennité en formant le regard à l'accepter comme naturelle.

Deux objections peuvent néanmoins être apportées à cette conception. D'une part, dans sa déclinaison politique, le mythe peut parfois se présenter sous une forme résolument transformatrice, visant à l'avènement d'un ordre qui n'a pas encore de réalité tangible, la version sorélienne en étant l'archétype³⁹. D'autre part, tirer de la dimension explicative du

³⁸ Et l'on retrouve là la conception chère à Durkheim selon laquelle les dieux ne sont que l'expression symbolique de la société. (DURKHEIM (E.), *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960.)

³⁹ Le mythe de la grève générale, chez G. Sorel, a bien pour propos en effet de « *condui[re] les hommes à se préparer à un combat pour détruire ce qui existe* » et non pour le reconduire (SOREL (G.), *op. cit.*, p. 30). Cette orientation vers le futur est au reste l'un des critères distinctifs du mythe politique chez Sorel, qui ne lui envisage pas de version conservatrice de l'ordre existant. Un certain nombre d'analystes des mythes politiques, à sa suite, ont été ainsi portés à considérer que l'on devait voir dans cette dimension transformatrice le propre du mythe

mythe à l'égard de la réalité – quand bien même il s'agirait de la réalité existante et non d'une de ses formes en passe éventuelle d'advenir – l'idée qu'il s'incarnerait sous une forme immuable supposerait en tout état de cause de considérer cette réalité comme fixe. Or, si le rôle du mythe est de la présenter comme perpétuelle, ce n'est évidemment là en rien le cas. Déduire de la propension du mythe à dire l'éternité de la réalité décrite le fait qu'il serait lui-même une forme de représentation figée constitue donc un non sens. Tout en se présentant comme une forme d'explication de l'ordre des choses tel qu'il est, parce que tel qu'il doit être et a toujours été, il peut bien pour autant être en continuelle mutation en fonction d'un contexte lui-même évolutif. Le cadre analytique que constitue la notion de mythe politique nous semble dès lors totalement apte à respecter notre attachement à demeurer ouverts, dans notre étude des représentations belges du fait colonial, à la possibilité de leur transformation au cours du temps et au gré facteurs explicatifs d'un autre ordre.

Cette rapide circonscription de la notion de mythe politique n'avait d'autre but que de convaincre qu'elle pouvait bien servir de fondement heuristique à notre recherche, en demeurant respectueuse des premières intuitions que nous avons pu développer à l'égard de la manière d'appréhender notre objet. La grille théorique qu'elle peut constituer aura l'occasion d'être affinée tout au long de ce travail. Ce premier balayage très large, néanmoins, nous a permis de cerner différents traits susceptibles de nous mener à établir une définition générale du phénomène mythique politique. Le mythe politique, au terme de ces réflexions, apparaît comme un récit revêtu d'un caractère sacré – au sens large de la référence à des vérités suprêmes et non questionnables – qui renvoie, sur un mode essentiellement émotionnel, à la création d'un ordre politique – ordre existant ou dont l'avènement est recherché. Il procède d'une légitimation de cet ordre politique en offrant une grille d'interprétation de la réalité qui lui est favorable, et qui va servir de base à l'action des individus en son sein.

Ces fondements posés, reste néanmoins à percevoir dans quelle mesure la réalité politique qu'a constitué le fait colonial a pu être appréhendée en Belgique sur ce mode mythique. Y réfléchir suppose au préalable de cerner ce qu'a pu être l'expérience coloniale belge, pour le moins singulière. Un cadre historique général devra donc être fourni, qui constitue en outre une vue d'ensemble introductive indispensable pour appréhender les développements empiriques de notre travail.

dans sa déclinaison moderne (voir par exemple ELLUL (J.), « Mythes modernes », *Diogène*, juillet-septembre 1958, n°23, p. 33). D'autres, se fondant sur une acception de la notion sûrement plus proche de celle qui peut avoir cours en anthropologie, admettent la coexistence des deux types de mythe, mythes « de fondation » comme « révolutionnaires » (RESZLER (A.), *Mythes politiques modernes*, Paris, PUF, 1981, pp. 210-211), mythes conservateurs comme transformateurs, portés vers la promotion d'un ordre en devenir (JANNE (H.), « Les mythes politiques du socialisme démocratique », *Cahiers internationaux de sociologie*, juillet-décembre 1962, pp. 26-27).

PRÉCIS HISTORIQUE. TRAITS SAILLANTS DE L'EXPÉRIENCE COLONIALE BELGE AU CONGO.

Limitée géographiquement et œuvre d'une petite puissance européenne, l'expérience coloniale belge n'est pas des plus connues. Appréhender les formes mythologiques de son récit en Belgique suppose pourtant d'en maîtriser d'abord, si ce n'est le détail, du moins les grandes lignes. La période coloniale belge à proprement parler, au Congo, s'étale de 1908 à 1960⁴⁰. Elle est précédée, de manière originale, par une phase de souveraineté du seul Roi des Belges, Léopold II, sur ce territoire, qui devra également être présentée. Ce premier temps, en effet, a été déterminant pour l'ordre colonial belge qui allait suivre. Et la Belgique, au reste, a dès cette époque pu présenter, sous de nombreux aspects, les traits d'une « *métropole informelle*⁴¹ », que déjà atteignaient certaines représentations de la colonie destinées à devenir structurantes. Les développements qui vont suivre, on doit insister sur ce point, ne s'attachent nullement à dresser une étude historique exhaustive de la colonisation du Congo belge. Nous nous contenterons d'y souligner les éléments éclairants pour nos réflexions à suivre. De nombreux aspects ont donc dû être laissés de côté, qui n'avaient pas place dans ce cadre introductif. Certains détails utiles ont dans le même temps été omis au profit d'une simple mise en évidence des lignes de force qui paraissent pouvoir être discernées dans l'histoire de la relation coloniale de la Belgique au Congo. Des données plus ponctuelles seront fournies dans le cours de nos développements lorsqu'elles s'avèreront nécessaires.

⁴⁰ A l'issue de la Première Guerre mondiale et des combats victorieux contre les troupes allemandes menés en Afrique de l'Est, le pays recevra également un mandat de la Société des Nations pour administrer le territoire adjacent du Ruanda-Urundi. L'histoire de la relation du pays à ce second territoire colonial ne sera pas ici traitée, en revanche, pour la raison qu'elle est singulière et ne nous concerne pas au premier chef. Le Ruanda-Urundi, en effet, a bien fait l'objet de projections mythologiques en Belgique, souvent distinctes cependant de celles qu'a pu susciter le Congo, et qui constitueraient à ce titre un objet de recherche propre. Les travaux sur le « *fantasme* » ethnique du colonisateur belge et l'invention de l'ethnicité ou de la féodalité à laquelle il a procédé au Rwanda et au Burundi témoignent, par exemple, du caractère singulier de ces représentations mythologiques au regard de la symbolique relative au Congo que nous allons mettre en évidence (voir CHRETIEN (J.-P.), « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », in AMSELLE (J.-L.), M'BOKOLO (E.), *Au Cœur de l'ethnie : Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, pp. 129-165 ; CHRETIEN (J.-P.), « Féodalité ou féodalisation sous le Mandat belge », *Burundi, l'histoire retrouvée*, Paris, Karthala, 1993). Par ailleurs, comme nous le verrons, la colonie constituait en tout état de cause l'objet principal, si ce n'est unique, des investissements symboliques suscités par les sections coloniales que nous avons choisi de prendre pour objet d'étude empirique. Les territoires sous mandat y étaient de leur côté évoqués de manière plus qu'anecdotique. Le fait colonial représenté aux expositions universelles et internationales était donc celui qui avait cours au Congo. Aussi ce rappel historique a-t-il trait de la même façon à ce seul territoire.

⁴¹ VELLUT (J.-L.), « Aperçu des relations Belgique-Congo (1885-1960) », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, p. 27.

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO (1885-1908)

La colonisation belge est d'abord marquée par des débuts singuliers. Dans aucune métropole, on le sait, l'entreprise coloniale n'a dès l'abord suscité enthousiasme au-delà de cercles très restreints. La Belgique en cela ne diffère en rien des autres Etats européens. Néanmoins, s'il convient d'aborder avec réserve la thèse historiographique, largement répandue dans le royaume à partir des années 1930, qui tend à faire du Congo l'œuvre d'un seul, le roi Léopold II – dont jamais le succès n'aurait dans le fond été possible sans l'entourage de soutiens particuliers –, nul ne peut contester que le deuxième souverain de ce tout jeune Etat a constitué l'élément moteur du projet colonial et contribué à lui conférer ses traits originaux. C'est bien de la volonté de Léopold qu'est née la colonisation du Congo. Très tôt persuadé de l'intérêt économique d'une expansion outre-mer, il prononce à ce sujet, en tant encore que duc de Brabant, en 1860, devant le Sénat dont il est membre de droit, son premier discours politique important. Sa conviction est fondée sur une admiration particulière pour l'exploitation coloniale hollandaise de Java. Elle s'appuie essentiellement sur une perception des avantages économiques de la colonisation, en termes de débouchés commerciaux, de rendement financier et d'apport de matières premières à la métropole. Mais elle fait place également à une motivation d'un autre ordre : le rassemblement des volontés belges dans une entreprise outre-mer est aussi envisagé par le futur roi comme une manière « *de cicatriser l'affreux cancer du libéral et du clérical* » qui ronge le royaume⁴². De manière générale, le projet de Léopold semble par ailleurs être animé par une volonté, maintes fois affirmée, de « *fortifier et de grandir la patrie*⁴³ ».

Le jeune homme multiplie donc les efforts pour annexer une colonie à son futur royaume. Ses regards se portent en tous points du globe. La Chine, le Japon, l'Asie du Sud-Est, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud, nourrissent ainsi ses spéculations. Des tentatives d'acquisition sont réalisées aux Nouvelles-Hébrides, à Bornéo, à Formose. Toutes se soldent par des échecs, qui toutefois n'empêchent pas Léopold de poursuivre sa quête après son avènement en 1865. A cette époque, il prend cependant conscience qu'il ne parviendra pas à convaincre le peuple belge, ni plus les élites, de la nécessité de s'adjoindre une colonie pour assurer la grandeur et la prospérité du petit royaume. Les réticences s'avérant trop fortes, il décide donc qu'il lui faudra non les prendre en compte, mais les contourner en agissant de son propre chef, de manière indépendante du gouvernement, en tant qu'individu plutôt qu'en souverain de

⁴² Note du duc de Brabant du 20 mai 1865, citée in STENGERS (J.), *Congo : Mythes et réalités*, Bruxelles, Racine, 2005, p. 17. Après une première phase de pratique gouvernementale unioniste, le jeune Etat belge connaît, à partir de la seconde moitié des années 1840, une bipolarisation marquée de la vie politique, articulée autour du clivage philosophique et religieux entre libéraux et catholiques, qui va s'accusant au cours du temps et se concrétise par une opposition radicale sur toutes les questions liées aux rapports entre l'Eglise et l'Etat (voir MABILLE (X.), *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1986, pp. 147-152).

⁴³ Lettre du duc de Brabant à Chazal, 2 janvier 1861, citée in STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 30.

l'Etat belge. De nouvelles tentatives sont menées en ce sens aux Philippines, en Nouvelle-Guinée ou au Tonkin, qui elles aussi échouent une à une. C'est alors, au milieu des années 1870, que le compte-rendu des diverses expéditions qui traversent le continent africain commence à éveiller l'attention du roi. Et c'est dans cette région qu'il parviendra effectivement à ses fins, au terme de manœuvres diplomatiques habiles.

Dans un premier temps, Léopold II organise en 1876 à Bruxelles une Conférence internationale de géographie, rassemblant des représentants des grandes puissances européennes, essentiellement géographes et explorateurs, et visant à faire l'état de l'exploration du continent africain⁴⁴. Les travaux de la conférence donnent naissance à l'Association internationale africaine (AIA), dont le but affiché est la coordination des efforts internationaux en vue d'une mission scientifique et humanitaire : celle de l'exploration du continent africain, de sa pénétration par la civilisation, et de l'éradication du fléau esclavagiste qui y sévissait alors, au moyen de l'établissement de stations européennes sur son sol. Composée de comités nationaux, l'AIA a pour siège Bruxelles et pour président Léopold II. Elle n'aura pas réellement d'action effective, les stations étant pour la plupart fondées sous étendards nationaux plutôt que sous son drapeau⁴⁵. La création de l'AIA n'est cependant pas un échec total pour Léopold II. Elle contribue du moins à parer sa personne et son action d'un durable vernis philanthropique qui lui ménage l'appui de l'opinion publique, sensibilisée à la question de la traite⁴⁶, et la sympathie des grandes puissances. Ces dehors généreux lui seront fort utiles dans la suite de son entreprise.

Mais le projet léopoldien prend un nouveau tournant en 1877, avec l'arrivée de l'expédition anglo-américaine d'Henry Morton Stanley sur la côte occidentale, qui a permis la reconnaissance du cours du Congo, et montré qu'il constituait une voie d'accès à l'ensemble de l'Afrique centrale. Ces éléments convainquent le roi de la nécessité de s'adjoindre les services de l'explorateur. Il s'agit alors, selon ses propres dires, d'être « *à la fois prudents, habiles et prompts à agir [...] [afin de] nous procurer une part de ce magnifique gâteau africain*⁴⁷ ». Pour ce faire, le roi change son fusil d'épaule et redonne au commerce une place centrale dans son entreprise, en participant à la fondation d'un Comité d'études du Haut-

⁴⁴ Voir ROEYKENS (A.), « Le génie de Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles de 1876 », in *La Conférence de Géographie de 1876. Recueil d'études*, Bruxelles, ARSOM, 1976, pp. 375-413.

⁴⁵ Voir WESSELING (H.), *Le partage de l'Afrique. 1880-1914*, Paris, Denoël, 1996, p. 125. C'est ainsi sous couvert d'une mission confiée par le directeur du comité français de l'AIA, Ferdinand de Lesseps, que Savorgnan de Brazza signera les traités qui aboutiront de manière ultime à la création d'une colonie française sur la rive droite du Congo.

⁴⁶ Voir ROEYKENS (A.), *L'initiative africaine de Léopold II et l'opinion publique*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1963, notamment pp. 32-34.

⁴⁷ Lettre de Léopold II à Solvyns, 17 novembre 1877, issue de VAN ZUYLEN (P.), *L'échiquier congolais ou le secret du Roi*, Bruxelles, 1959, p. 43, cité in STENGERS (J.), « The Partition of Africa : L'impérialisme colonial de la fin du XIX^e siècle : mythe ou réalité », *The Journal of African History*, vol. 3, n°3, 1962, p. 490.

Congo (CEHC) en 1878, société à participation dont il est l'un des actionnaires principaux. La vocation scientifique et humanitaire du CEHC se double cette fois ouvertement d'un objectif de recherche de débouchés industriels et commerciaux au Congo. L'élimination de ses partenaires, qui finissent par faire faillite après un certain nombre de malversations financières, donne un an plus tard à Léopold pleins pouvoirs sur l'entreprise. Stanley est envoyé au Congo et conclut avec les autorités locales des traités de monopole commercial et agricole.

Les succès de Brazza sur l'autre rive du Congo, et la signature de traités de cession de souveraineté avec le roi Makoko puis les chefs locaux au profit de la France inquiètent cependant Léopold et le poussent à franchir un nouveau cap dans son entreprise, en établissant des droits politiques sur le Congo. Conscient que l'initiative individuelle de Brazza ne manquera pas d'être finalement acceptée par la France, le roi fonde en octobre 1882, un mois avant la ratification des traités par le Parlement français, l'Association internationale du Congo (AIC). Cette dernière, en vérité, n'a plus rien d'international, au contraire de ses devancières. Elle ne fait qu'en mélanger habilement les initiales afin de favoriser l'amalgame et de se parer en conséquence de leur aura philanthropique. Mais il s'agit en réalité de camoufler la seule personne de Léopold et son projet politique sur le Congo. Stanley est alors invité à faire signer des formulaires type aux chefs africains des territoires environnant les postes créés, par lesquels ils cèdent cette fois leur souveraineté à l'AIC.

Sur fond de rivalités complexes entre puissances colonisatrices dans la région (Portugal, France et Angleterre pour l'essentiel), et grâce à d'habiles concessions (promesse de libre-échange sur le territoire, droit de préférence pour une reprise par la France en cas d'échec de l'AIC), Léopold parvient alors à faire reconnaître l'existence de son association, puis bien plus, les frontières de l'immense Etat indépendant du Congo (ÉIC) sur lequel elle sera souveraine. Une série de traités bilatéraux et d'accords diplomatiques sont conclus à cet effet avec l'Allemagne, la France, le Portugal et l'Angleterre entre 1884 et 1885, pour une large part en marge de la Conférence de Berlin, dans les couloirs et les salles attenantes aux lieux de débats. En août 1885, la fiction de l'AIC est définitivement levée et c'est bien le seul Léopold II qui accède à la souveraineté de l'Etat indépendant du Congo. Il devient ainsi, à titre personnel, possesseur et « roi-souverain » d'un état représentant quatre-vingt fois la surface de la Belgique, et deux fois celle de l'Europe occidentale.

Le nouvel état est par de nombreux points singulier. Son organisation juridique et politique, en premier lieu, prend des traits on ne peut plus originaux. La Constitution belge établissant la nécessité d'un assentiment des Chambres pour que le roi puisse être le chef d'un autre État, l'autorisation d'une souveraineté de Léopold sur le futur ÉIC a été sollicitée et obtenue en

avril 1885. Par ce vote, il est cependant précisé que « *l'union entre la Belgique et le nouvel Etat du Congo sera exclusivement personnelle*⁴⁸ ». Seul est donc commun aux deux états leur souverain. L'ÉIC est quant à lui constitué en « *colonie sans métropole*⁴⁹ ». Le gouvernement et les chambres belges n'ont aucune obligation à l'égard du Congo, que ce soit sur les plans financier, militaire ou diplomatique. En contrepartie de quoi ils n'ont pas plus droit de regard sur les affaires qui s'y déroulent. Léopold II, par ses manœuvres diplomatiques, s'est en fait auto-investi d'une souveraineté sur la colonie qui a tout d'absolue. Au sein du nouvel Etat, il détient ainsi les pouvoirs législatif et exécutif et, en l'absence de loi institutionnelle fondamentale, n'est soumis à aucun contrôle constitutionnel ou légal⁵⁰. Assisté d'une administration centrale légère, dont il nomme les fonctionnaires, le roi gère directement et sans entrave depuis Bruxelles sa colonie, où jamais de sa vie il ne posera le pied. Il se trouve malgré tout lié par les dispositions inscrites dans l'acte général de la Conférence de Berlin, à laquelle l'AIC a souscrit, en vertu desquelles le nouvel Etat est tenu de « *veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence et [de] concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs* », ainsi que d'obéir au respect du libre échange. Mais le moyen trouvé pour réduire à néant cette seconde obligation mènera aussi bien à enfreindre gravement la première.

Si la promesse d'une pleine liberté de commerce, sans droit d'entrée aucun, avait été une concession nécessaire pour obtenir le soutien des puissances étrangères à la création de l'ÉIC, elle constituait une condition qui privait la colonie de toute ressource et devait naturellement mener à sa ruine. Tout le succès de l'entreprise léopoldienne a alors reposé sur la mise en place d'une stratégie de contournement dont la grossièreté n'a eu d'égale que l'efficacité. Elle a simplement consisté à déclarer le nouvel Etat propriétaire de toutes les terres jugées vacantes au moment de sa création. La notion d'occupation étant dans le même temps entendue de manière très restrictive, et s'appliquant au seul terrain étroit sur lequel étaient établis les villages indigènes et les quelques champs qui les entouraient, ainsi qu'aux sols sur lesquels des particuliers avaient obtenu des droits de possession de manière préalable, l'Etat s'est ainsi trouvé à la tête d'un domaine qui recouvrait presque l'ensemble du pays⁵¹. Or, tous les produits de ces terres, au rang desquels les plus intéressants étaient l'ivoire et le caoutchouc, devenaient par là même également propriété de l'Etat, qui seul était autorisé à les

⁴⁸ Voir STENMANS (A.), « Le statut international et les lois fondamentales du Congo », in *L'ordre juridique colonial belge en Afrique centrale*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 2004, p. 10.

⁴⁹ CATTIER (F.), *Droit et administration de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, 1898, p. 189, cité in DE CLERCK (L.), « L'organisation politique et administrative », in *L'ordre juridique colonial belge en Afrique centrale*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 2004, p. 121.

⁵⁰ STENMANS (A.), art. cit., pp. 15-19.

⁵¹ Voir DE CLERCK (L.), « Le régime foncier, le régime minier et le droit des biens », in *L'ordre juridique colonial belge en Afrique centrale*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 2004, pp. 253-257.

exploiter, en régie ou par le biais de concessions. Si le commerce demeurait formellement libre, il n'y avait donc, en somme, rien qui pût faire l'objet de commerce.

Les obligations qu'il était d'usage à l'époque de qualifier d'humanitaires supposaient de leur côté de mettre fin à la traite esclavagiste et de développer une implantation concrète sur le territoire, qui était loin d'être effective en 1885 et se limitait, au-delà de Léopoldville, à quelques postes établis de manière éparse le long du fleuve, en dehors desquels l'espace était vide de toute occupation européenne⁵². Les premières années de l'Etat indépendant sont donc marquées par des missions d'exploration des divers affluents du Congo, visant à s'assurer l'occupation du territoire délimité en 1885, mais aussi par un certain nombre d'expéditions militaires destinées à l'assurer et à l'accroître, particulièrement vers le nord-est, où Léopold a des ambitions en direction du Nil. L'historiographie coloniale a surtout inscrit la période comme celle de la lutte anti-esclavagiste vaillamment menée par les expéditions de l'ÉIC contre les « Arabes » (terme désignant en vérité à la fois Arabes, Noirs islamisés et métis, qui pratiquaient au cœur de l'Afrique la traite et le commerce de l'ivoire). Cette mise en avant de l'aspect philanthropique de l'œuvre qui prenait forme, toutefois, si elle correspond bien aux objectifs attribués à l'Etat et affichés par lui, a dans le fond peu à voir avec la réalité d'une « campagne arabe » fondée en premier lieu sur des desseins politiques et économiques⁵³.

La présence de chefs arabes dans tout l'est du pays soustrayait de fait largement la région à la tutelle de l'Etat, et le commerce auquel ils se livraient nuisait à ses intérêts économiques. Dans un premier temps, cependant, les forces réduites de l'ÉIC ne pouvaient autoriser à entrer en lutte avec les Arabes. C'est donc une stratégie de coopération qui commença par être mise en place, dont l'acte le plus marquant fut la nomination du chef Tippu Tip comme gouverneur de la Province s'étendant sur l'est du pays. Cette politique devait présenter l'avantage de permettre à l'Etat de s'assurer l'appui des forces arabes pour ses expéditions au nord-est et d'attirer l'ivoire récolté vers la filière d'exportation congolaise plutôt que vers la côte orientale de l'Afrique. Le premier de ces desseins, cependant, n'a pas pu être atteint. Et la quête croissante de ressources de l'ÉIC, notamment pour le financement de ses opérations militaires, a par ailleurs poussé à partir de 1890 à la mise en place d'expéditions qui, sous couvert d'actions antiesclavagistes, consistaient surtout à confisquer l'ivoire aux Arabes en vertu du régime domanial. Des tensions n'ont pas manqué de s'en faire jour, qui

⁵² Usant d'une image extrêmement parlante, Jean Stengers montre qu'on a là un phénomène étonnant qui pourrait se rapporter à la situation où un particulier ou une société aurait fondé en Europe « *un certain nombre d'établissements sur le Rhin, depuis Rotterdam jusqu'à Bâle, ce qui lui aurait valu de se voir attribuer la souveraineté de toute l'Europe occidentale* »... (STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 71).

⁵³ Voir CEULEMANS (P.), *La question arabe et le Congo*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences Coloniales, 1959, notamment pp. 7-8 et 358-363 ; et SALMON (P.), « L'Etat Indépendant du Congo et la question arabe », in *Le centenaire de l'Etat Indépendant du Congo. Recueil d'études*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1988, p. 437.

naturellement ont mené au déclenchement d'une guerre entre l'ÉIC et les Arabes, poursuivie de 1892 à 1894. Si l'historiographie coloniale a fait de ces combats l'aboutissement logique et immédiat de l'œuvre humanitaire assumée par l'ÉIC, leur assimilation à une campagne antiesclavagiste, on le voit donc, procède d'une réécriture bien peu conforme aux connaissances historiques sur la période, qui les désignent avant tout comme une campagne de conquête et d'exploitation du territoire⁵⁴.

L'ivoire, que commercent à l'est les Arabes, n'est cependant pas le seul des produits de la colonie dont l'Etat entend, à partir de ce début des années 1890, tirer tout le profit qui peut lui revenir en vertu du régime domanial mis en place. La période est aussi celle où s'instaure un système de récolte massive du caoutchouc sauvage. Il revêt, dans l'histoire de la colonisation du Congo, une importance considérable. Ses fondements sont simples : la main d'œuvre indigène nécessaire à la récolte est mobilisée au titre de l'impôt en travail et les agents de l'Etat ont pour tâche d'assurer et de rassembler la production. Des soldats, dits « sentinelles », sont détachés dans les villages pour contrôler l'exécution de la tâche. Le système, débouchant sur un régime d'exploitation à outrance, va être générateur de graves exactions sur les populations indigènes. Car l'Etat entend tirer un profit maximum de son domaine : des instructions sont transmises de Bruxelles en ce sens. L'intéressement des agents à la quantité de caoutchouc récoltée mène évidemment à fixer au plus haut la durée du travail forcé, qui ne commencera à être réglementée qu'à partir de 1903, en même temps qu'à user de méthodes de coercition extrêmement violentes : prise d'otages, peine de fouet (la « chicotte »), violence et maltraitements des sentinelles contre les villageois, expéditions militaires contre les villages « réfractaires à l'impôt » (qui dans certaines régions donnent lieu au phénomène de triste mémoire des « mains coupées », prélevées par les soldats sur leurs victimes – ou parfois sur des vivants qu'ils entendaient faire passer pour leurs victimes... – et rapportées à leurs officiers pour justifier de l'usage à bon escient des cartouches allouées) font partie, bien qu'à des titres variables suivant les postes concernés, du mode de fonctionnement en tout cas usuel du système de récolte⁵⁵.

⁵⁴ Voir CEULEMANS (P.), *op. cit.*, p. 363.

⁵⁵ Voir VANGROENWEGHE (D.), *Du sang sur les lianes*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986. Les exactions commises dans le cadre du Congo léopoldien ont par ailleurs fait l'objet d'un ouvrage, rédigé par un journaliste américain, ayant connu récemment un grand succès, et donc la publication a participé à la résurgence de débats mémoriels sur la période en Belgique mais aussi dans le monde anglo-saxon : HOCHSCHILD (A.), *Les fantômes du roi Léopold : Un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1998. Le sous-titre français de l'ouvrage, sans rapport avec l'original anglais (*King Leopold's Ghost : A Story of Greed, Terror and Heroism*) n'est sans doute pas étranger à son impact public, mais est partiellement mensonger au regard des propos de l'auteur, qui prend soin d'affirmer que « bien que les massacres commis aient l'ampleur d'un génocide, il ne s'agissait pas à proprement parler d'un génocide. L'Etat du Congo ne voulait pas délibérément annihiler un groupe ethnique particulier » (p. 264). Reste néanmoins ce principe, essentiel dans l'ouvrage, de la comparaison à un système génocidaire, qui a suscité de vives critiques dans le milieu des historiens belges et donné lieu à des débats sur les chiffres et l'origine de la dépopulation mise en évidence (voir notamment STENGERS (J.), « Critique du livre de Hochschild », in *Congo : Mythes et réalités*, *op. cit.*, pp. 307-308 ; MARECHAL (P.), « La controverse sur Léopold II et le Congo dans la littérature et les médias. Réflexions critiques », in VELLUT (J.-L.) (dir.), *La*

La production engrangée au moyen de ces cruautés permet bien de donner à la colonie la vitalité économique qui lui faisait jusque-là défaut, mais lors même que ces résultats pourraient finalement assurer une viabilité à l'entreprise léopoldienne, les moyens par lesquels ils sont obtenus causeront sa chute. Le mauvais état des finances, dans la période de mise en place de la colonie, coûteuse à tous points de vue, a poussé Léopold, en dépit du principe de l'« union personnelle » entre l'ÉIC et la Belgique, à solliciter à deux reprises des prêts de l'Etat belge, en 1890 puis en 1895. Le projet d'une annexion de la colonie par le pays est alors sérieusement envisagé en échange de leur octroi. L'opinion publique belge comme une majorité du personnel politique y demeurent cependant défavorables. Et le boom de la production caoutchoutière vient à point, en tout état de cause, apporter une amélioration des recettes qui rend l'annexion superflue aux yeux du roi. Mais les voix de missionnaires protestants commencent à s'élever contre les atrocités commises sur les populations congolaises dans le cadre de l'exploitation du caoutchouc, rapidement relayées par une campagne de presse menée en Angleterre par Edmund Dene Morel, qui finit par déboucher en 1903 sur le vote d'une résolution de protestation de la Chambre des Communes contre la situation au Congo. Le sort des indigènes et les entraves au libre-commerce sont en cause. Le consul britannique au Congo, Roger Casement, est alors chargé d'effectuer un rapport sur la situation, qui sera publié en 1904 et s'avèrera très critique à l'égard du système congolais. Dans le même temps, Morel fonde une organisation chargée de lutter contre les atrocités commises au Congo, la *Congo Reform Association*, qui trouvera également écho aux Etats-Unis. Devant ces remous, longtemps présentés en Belgique comme des manœuvres anglaises, économiquement ou politiquement intéressées par la déstabilisation de la colonie léopoldienne, le roi belge se voit contraint à son tour d'envoyer une commission d'enquête au Congo. Le rapport de celle-ci, publié en 1905, est à son tour accablant. Il n'est plus question d'intéressement dans ces critiques, et l'élite belge, puis l'opinion publique, prennent conscience de leur caractère fondé. Des débats virulents ont lieu. L'annexion par la Belgique s'impose finalement comme le remède le plus sûr pour mettre fin aux errements, étroitement inhérents au système léopoldien, en même temps que pour faire taire la campagne internationale. Décidée dès 1906, la « reprise », selon le vocable consacré, sera effective en 1908. Commence alors à proprement parler l'ère du Congo belge.

LE CONGO BELGE (1908-1960)

Au moment de la reprise, l'heure n'est en aucun cas en Belgique à l'enthousiasme, mais plutôt à l'acceptation résignée de lourdes mais nécessaires responsabilités. Le contexte singulier dans lequel naît ainsi le système colonial belge permet en fait d'en expliquer un certain nombre de traits structurants. Vaincue par le caractère impérial des circonstances, la

réticence de la majorité parlementaire au fait colonial national trouve à s'exprimer malgré tout dans l'imposition d'une indépendance du budget colonial à l'égard des finances publiques belges. Les critiques virulentes suscitées par le régime léopoldien mènent par ailleurs à élaborer pour la colonie un aménagement institutionnel et une orientation politique initiale dont la motivation première semble bien être une démarcation radicale avec la période précédente. Régie par une loi propre, communément appelée Charte coloniale, l'organisation des pouvoirs coloniaux se caractérise par une extrême centralisation à Bruxelles, dont Jean Stengers montre qu'elle est essentiellement due à une volonté d'assurer un contrôle efficace du pouvoir, que seuls les organes métropolitains semblent désormais aptes à mettre en œuvre de manière fiable⁵⁶. En réaction à l'absolutisme léopoldien, l'exercice du pouvoir exécutif par le roi est subordonné à un contreseing ministériel, assorti cette fois d'une responsabilité politique du ministre pour ces actes, donc d'une possibilité de contrôle parlementaire. Les Chambres se voient en outre confier le rôle prépondérant de voter annuellement le budget de la colonie. Le travail législatif ordinaire relatif au Congo est cependant exercé par le Roi et le Ministre des Colonies, opérant par décrets, mais un Conseil colonial est institué, organe consultatif auquel est confiée la charge d'examiner l'ensemble de ces décrets, sur la forme aussi bien que sur le fond⁵⁷. Le représentant du Roi dans la colonie, le Gouverneur général, n'a quant à lui pas de pouvoir propre.

Sur le plan économique, de la même manière, une série de réformes prises en 1910 s'attache à dissocier le régime nouveau des excès de son devancier léopoldien. La liberté de commerce est rétablie. Les terres « vacantes » demeurent propriété de l'Etat mais le système d'exploitation en régie est abandonné et les populations indigènes recouvrent la disposition des produits du sol sur le territoire domanial, ainsi que le droit de les vendre, sous réserve de s'acquitter d'une taxe sur les produits récoltés. Les prestations en nature ou en travail sont supprimées au profit de taxes en argent. Comme sous le régime précédent, l'Etat est en mesure d'effectuer des concessions ou des cessions de terres à des entités privées, mais celles-ci sont étroitement conditionnées à la mise en valeur de ces terres, et leur octroi s'effectue sous contrôle du Parlement (ceci aux fins d'entraver le système des grandes concessions qui avaient été accordées durant la période léopoldienne à des fins uniques d'engrangement de rentrées fiscales, sur lesquelles les sociétés concessionnaires avaient au reste été plus promptes encore à commettre des atrocités sur les populations indigènes)⁵⁸.

La reprise, on le voit, se concrétise donc par une volonté systématique de marquer la rupture avec les excès du régime léopoldien. Si la violence demeure inhérente au processus colonial et

⁵⁶ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 194.

⁵⁷ Voir STENMANS (A.), *art. cit.*, pp. 41-43.

⁵⁸ Voir DE CLERCK (L.), *art. cit.*, pp. 258-261.

ne disparaît pas avec l'annexion⁵⁹, les principales exactions (ou du moins leur caractère systématique) disparaissent en tout cas, au point que la Congo Reform Association, restée vigilante après 1908, estime finalement opportun de se dissoudre en 1913. Mais en se mettant ainsi en place sur le mode de l'antinomie et du sage « *retour à l'orthodoxie coloniale*⁶⁰ », le régime colonial belge est à son tour doté de caractéristiques singulières. La moindre d'entre elles n'est sûrement pas l'extrême concentration des pouvoirs qui s'opère dans ce cadre au profit du Ministère des Colonies. Dans les faits, l'indépendance financière du Congo aboutit en effet à un large renoncement du Parlement belge à l'exercice de ses prérogatives et, en dehors de quelques épisodes ponctuels où des débats se font jour, à une manifeste « *indifférence* » de sa part à l'égard des questions coloniales⁶¹. Ce dessaisissement fait les affaires du Ministère des Colonies, qui l'entretient au reste, en s'abstenant de transmettre les informations sur ses activités aux assemblées, et voit ainsi au final se réaliser sur la durée l'espoir nourri par le premier de ses Ministres, selon lequel « *les Chambres s'abstiendront de s'ingérer trop dans les affaires de la Colonie*⁶² ». Le rôle concret du Conseil colonial, de son côté, est lui aussi assez modeste⁶³. De sorte que c'est bien au Ministère des Colonies que s'exerce le pouvoir effectif de l'Etat en matière d'affaires coloniales. Plus, le rôle de son administration est tel que ce sont ses fonctionnaires qui doivent sûrement en être considérés comme les vrais détenteurs⁶⁴. Ce caractère de concentration bureaucratique du pouvoir à Bruxelles a pour conséquence prépondérante de conférer à l'entreprise coloniale belge la caractéristique d'une approche des questions coloniales très abstraite, doctrinale, où de manière générale l'optique métropolitaine prévaut sur l'optique coloniale⁶⁵, et très technique, tendant de manière constante à gommer les aspects politiques des problèmes⁶⁶.

⁵⁹ Voir VERHAEGEN (B.), « Les violences coloniales au Congo belge », *Analyses sociales*, n°1-2, janvier-avril 1987, pp. 58-86 ; DEMBOUR (M.-B.), « La chicotte comme symbole du colonialisme belge ? », *Canadian Journal of African Studies*, n°2, 1992, pp. 207-216.

⁶⁰ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 127.

⁶¹ VELLUT (J.-L.), « Hégémonies en construction : Articulations entre Etat et Entreprises dans le bloc colonial Belge (1908-1960) », *Revue canadienne des Etudes africaines*, vol. 16, n° 2, 1982, p. 314. Par ailleurs, le vote du budget du Congo lui-même apparaît comme un vote de forme, l'administration ayant droit de transférer les sommes allouées d'un poste budgétaire à l'autre et le budget lui-même passant souvent au vote plus de six mois après le début de l'année fiscale (YOUNG (C.), *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles-Kinshasa, CRISP-Éditions Universitaires du Congo, 1968, p. 18).

⁶² Cité in VELLUT (J.-L.), « Hégémonies... », art. cit., p. 315.

⁶³ L'organe est bien parvenu à exercer une certaine influence progressiste sur la législation coloniale, mais celle-ci s'est vue limitée par les pouvoirs réels qui lui étaient conférés, notamment par le fait qu'il ne disposait pas lui non plus de sources d'informations indépendantes, n'était en mesure de débattre que des décrets qui lui étaient soumis et n'émettait au final que des avis non contraignants (YOUNG (C.), *op. cit.*, p. 22).

⁶⁴ VELLUT (J.-L.), « Hégémonies... », art. cit., p. 316.

⁶⁵ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 196.

⁶⁶ VELLUT (J.-L.), « Hégémonies... », art. cit., p. 316.

Au-delà de l'organisation institutionnelle et de la répartition effective des pouvoirs au sein de la sphère étatique, la seconde spécificité majeure de la colonisation belge est d'avoir fonctionné sur la base d'une articulation étroite entre pouvoirs publics et privés, en métropole comme dans la colonie, et particulièrement entre trois entités, l'Etat, l'Eglise, et les grandes sociétés, formant un ensemble intégré, désigné par les analystes comme une véritable « *trinité coloniale*⁶⁷ », ou un « *bloc colonial*⁶⁸ ». La manière dont s'est déroulée au quotidien l'entreprise coloniale belge ne peut être comprise qu'en référence à ce bloc, qui se manifestait de la manière la plus visible dans le fait que l'Etat se défaussait d'un certain nombre de ses responsabilités sur les autres piliers du système. C'est ainsi que les domaines éducatif, social et médical se sont trouvés largement délégués aux missions, mais aussi aux entreprises, qui les mettaient en œuvre dans un cadre paternaliste des plus poussé. Mais l'Etat pouvait aussi prêter main forte à l'action des autres parties, de multiples manières, accordant un appui matériel à l'implantation des missions, par exemple par l'octroi des terres dont elles pouvaient faire un usage commercial⁶⁹, ou assistant les sociétés minières par la fourniture de denrées à bas prix et l'aide au recrutement de la main d'œuvre (système qui, dans les faits, a bien souvent dérivé vers des recrutements forcés). Cette alliance s'est aussi traduite par une forme de collusion bien particulière entre administration et entreprises coloniales. Le système de cessions et de concessions des terres du domaine privé de la colonie a débouché, suivant les secteurs économiques concernés, sur une participation variable de l'Etat dans les sociétés qui s'y implantaient. Une large souscription au capital des entreprises privées était consentie là où les investissements nécessaires étaient les plus lourds, en particulier dans le secteur des transports, quand dans le domaine minier, les droits de prospection et d'exploitation étaient échangés contre des blocs d'actions. Sur cette base première s'est mis en place un mode de fonctionnement des relations entre Etat et entreprises présentant par de nombreux traits l'aspect d'un « *monde incestueux*⁷⁰ ».

Le « pantouflage » des anciens fonctionnaires coloniaux dans les sociétés privées au terme de leur carrière était des plus répandu. Mais nombre de hauts fonctionnaires percevaient par ailleurs dans le cours même de leur carrière, en leur qualité de délégués de l'Etat aux Conseils d'Administration des sociétés où il avait partie, des indemnités substantielles de la part de ces dernières. L'extrême concentration du capital qui a caractérisé l'entreprise coloniale belge, où quelques grands trusts financiers contrôlaient, par le biais de holdings, l'ensemble de l'activité

⁶⁷ YOUNG (C.), *op. cit.*, p. 12.

⁶⁸ VELLUT (J.-L.), « Hégémonies... », p. 313.

⁶⁹ On notera que si la colonisation n'a pas réussi, comme l'ambitionnait Léopold II dans son rêve unitariste, à détourner la Belgique des dissensions politiques radicales entre catholiques et libéraux, l'association étroite entre Etat et Eglise dans le bloc colonial a du moins longtemps participé de la reconstitution au Congo d'une société préservée de ces antagonismes, et même comme antérieure à la rupture rationaliste européenne, à la montée de l'anticléricalisme, et à la séparation entre l'Eglise et l'Etat observée en Belgique.

⁷⁰ VELLUT (J.-L.), « Hégémonies... », p. 323.

économique congolaise, a par ailleurs favorisé le développement de relations personnelles et de systèmes de pressions entre membres de ces sociétés et de l'administration coloniale, facilitées encore par la centralisation bruxelloise du pouvoir et les dimensions modestes de l'*establishment* colonial belge⁷¹. Or, le paradoxe de ces connivences multiples est qu'en dehors du secteur agricole, où l'administration a joué un rôle actif dans la définition du système de production, elles n'ont en aucun cas servi à l'Etat à établir une forme de contrôle sur la politique des sociétés. Les caractéristiques de cet « *Etat-Holding* » étaient telles que, finalement, « *la représentation de l'Etat au sein des sociétés fut tout aussi bien la représentation des sociétés au sein de l'Etat*⁷² ». En dernière analyse, même, il apparaît patent que ces « *liens dorés* » mis en place à Bruxelles ont davantage fait le jeu des entreprises que celui de l'Etat⁷³.

Le fondement principal de cette concertation était en fait d'assurer la prépondérance du capital belge au Congo. La préoccupation de faire de la colonie une « *œuvre nationale* » a en effet été un des guides principaux de la politique coloniale belge⁷⁴. Outre le domaine économique, elle s'est également manifestée dans le domaine de la colonisation humaine. La politique de peuplement blanc du Congo s'est toujours caractérisée par le souci de privilégier l'existence d'éléments coloniaux d'un bon niveau d'éducation, et simplement de passage au Congo, de manière à éviter le développement d'une population de petits colons qui, en faisant souche, aurait pu montrer des vellétés d'indépendance face à la centralisation décisionnelle bruxelloise et aurait risqué dans le même temps de se muer en une classe de « *poor whites* », en concurrence avec la population africaine, et par conséquent génératrice de tensions raciales. Néanmoins, lorsque le peuplement blanc de certaines régions a paru basculer en faveur de groupes étrangers, une politique d'encouragement à l'implantation de colons belges a été immédiatement mise en place, de manière à maintenir, dans ce secteur comme ailleurs, la dimension nationale du fait colonial⁷⁵. Cette stratégie nationale a aussi été prépondérante

⁷¹ *Ibidem*. Comme le montre de manière frappante Jean Stengers, la centralisation a ainsi pu revêtir « *un caractère presque physique. Comme dans le cas de la Cité de Londres, on a pu, pendant cinquante ans, mettre le doigt, en regardant la carte de Bruxelles, sur le mille carré où étaient groupés presque tous les organes qui décidaient de la politique congolaise. Là se trouvaient, à côté du Palais royal et des Chambres législatives, les bureaux du ministère des Colonies ; là se trouvaient aussi le siège des grandes sociétés coloniales, et des organismes financiers belges auxquels la majorité d'entre elles se rattachaient. Avec un peu de chance, un promeneur pouvait croiser en une journée, dans le Parc de Bruxelles, tous les hommes qui dirigeaient le Congo* » (STENGERS (J.), *op. cit.*, pp. 195-196).

⁷² VELLUT (J.-L.), « *Hégémonies...* », p. 328.

⁷³ *Idem*, p. 325. Voir aussi STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 239.

⁷⁴ *Idem*, p. 197.

⁷⁵ Voir JEWSIEWICKI (B.), « *Le colonat agricole européen au Congo-belge, 1910-1960 : Questions politiques et économiques* », *Journal of African History*, Vol. 20, n° 4, 1979, pp. 561-562 ; VELLUT (J.-L.), « *Les Belges au Congo (1885-1960)* », in D'HAENENS (A.), (dir.), *La Belgique. Sociétés et cultures depuis 150 ans*, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères, 1980, p. 261 ; VELLUT (J.-L.), « *Matériaux pour une image du Blanc dans la société coloniale du Congo Belge* », in PIROTTE (J.) (dir.), *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIXe et XXe siècles*, Louvain-La-Neuve, Editions Nauwelaerts, 1982, pp. 92-93.

dans les relations mises en place entre l'Etat et les missionnaires au Congo. Ces rapports, en effet, reposaient précisément sur la distinction entre « missions nationales » (ayant leur siège en Belgique et une direction belge), qui seules bénéficiaient des subsides de l'Etat, en particulier en matière d'enseignement, et « missions étrangères ». Jean Stengers montre que si cette démarcation tendait en réalité à camoufler une forme de discrimination confessionnelle (les missions catholiques étant toutes « nationales » et les missions protestantes essentiellement « étrangères »), politique qui n'était dans le fond guère étonnante compte tenu de l'appartenance essentielle des milieux décisionnels coloniaux au monde catholique belge⁷⁶, c'est avant tout la préoccupation nationale qui la justifiait – ce qui explique au demeurant qu'une telle politique ait été aussi bien soutenue par des non-catholiques. « *Il fallait favoriser ceux qui répandaient chez les indigènes l'influence belge*⁷⁷ ».

Nous ne pouvons retracer ici dans le détail le déroulement et les subtilités de la politique coloniale belge. Cerner ses grandes spécificités suppose néanmoins d'évoquer rapidement les conséquences majeures qu'a pu avoir, pour la population locale, l'abandon par l'Etat d'un certain nombre de ses prérogatives au profit des autres membres du bloc colonial. Il serait loisible, compte tenu de la forte centralisation institutionnelle bruxelloise que nous avons décrite, de considérer que ce désistement de l'Etat a au moins pu présenter l'avantage pour les Congolais de leur favoriser l'application de décisions élaborées sur place par les missionnaires et les agents des sociétés, de manière empirique plus que doctrinale. C'est oublier, d'une part, que l'action des entreprises et des missions ne pouvait avoir lieu que dans leur sphère d'influence directe, en dehors de laquelle les populations étaient laissées quasiment à l'abandon⁷⁸, et, d'autre part, que leurs interventions dans les domaines délégués par l'Etat étaient avant tout dictées par leurs priorités et leurs compétences propres. Le cas le plus flagrant est alors certainement celui de l'enseignement⁷⁹.

⁷⁶ On doit noter en effet que la quasi-totalité des Ministres des Colonies qu'a connus la Belgique étaient issus du parti catholique, puis social-chrétien, et que le recrutement des fonctionnaires s'est lui aussi essentiellement fait dans ce milieu catholique.

⁷⁷ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 198.

⁷⁸ Voir VELLUT (J-L.), « Le Katanga industriel en 1944 : malaises et anxiétés dans la société coloniale », in *Le Congo belge durant la Seconde Guerre Mondiale*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1983, pp. 496-497 : ainsi du clivage flagrant entre les conditions de vie dans les camps-modèles, tenus par les entreprises dans le cadre du modèle paternaliste, et les centres extra-coutumiers (appellation désignant au Congo les quartiers des agglomérations urbaines occupés par des populations indigènes dites « détribalisées »), laissés dans des conditions effroyables d'hygiène et de confort, traitement inégal qui était naturellement générateur de fortes tensions entre les populations concernées. Voir également sur ce point les propos tenus par le Gouverneur général Pierre Ryckmans dans son discours d'adieu, en 1946, cité in VANDERLINDEN (J.), *La crise congolaise*, Bruxelles, Complexe, 1985, p. 24.

⁷⁹ Voir STENGERS (J.), *op. cit.*, pp. 206-221. Sur l'action des missions catholiques au Congo, voir en particulier, VERHELST (D.), DANIËLS (H.), *Scheut hier et aujourd'hui. 1862-1987*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 1993.

Le monopole obtenu en cette matière par les missions, doublé de leur pleine autonomie, en l'absence totale d'imposition d'un programme gouvernemental à ce sujet, les a menées à réaliser par ce moyen leur objectif principal : celui de l'évangélisation des populations congolaises – domaine dans lequel leur succès a au reste été particulièrement imposant⁸⁰. Aussi s'est mis en place au Congo un réseau très dense d'écoles primaires, qui permettait de toucher les franges les plus larges de la population. Mais seuls en prenaient le relais, ensuite, les petit et grand séminaires (qui ont tôt permis de forger un clergé indigène, à son tour apte à développer l'évangélisation), ainsi que l'enseignement technique. L'enseignement secondaire classique, en revanche, a été très peu développé et ne concernait que les enfants européens – ce qui, outre cette absence d'adéquation avec les desseins premiers des missionnaires, s'explique par le fait que les ordres présents au Congo étaient rarement formés de manière spécifique pour l'enseignement, et se trouvaient donc peu compétents à ce niveau d'étude. Quoi qu'il en soit, ce mode particulier de structuration du domaine éducatif a eu pour conséquence que les enfants congolais désireux de poursuivre des études secondaires se voyaient finalement contraints de s'orienter, même sans vocation, vers le séminaire. C'est ainsi que les principaux leaders politiques congolais ayant marqué la période précédant et suivant l'indépendance se trouvent avoir été d'anciens séminaristes. Conséquence naturelle de cette architecture générale du système d'enseignement, la possibilité de poursuivre des études supérieures était des plus limitées, d'autant que le colonisateur belge, de manière générale, était extrêmement réticent à voir des Congolais fouler le sol de la métropole, compte tenu des dangers de perversion idéologique que semblait comporter un tel séjour. Deux universités ont néanmoins ouvert *in extremis* dans la colonie : une université catholique, baptisée Lovanium, à Léopoldville, la capitale, en 1954, et une université d'Etat à Elisabethville, au Katanga, en 1956. Au moment de la décolonisation, le nombre de diplômés universitaires congolais n'en restait pas moins minime, les chiffres variant, selon les sources, de 16 à 30, pour 13 millions d'habitants⁸¹. Alors que ce bilan dérisoire place la colonisation du Congo bien en-deçà des résultats atteints sur ce plan par les autres puissances coloniales en Afrique, le taux de scolarisation primaire a en revanche été l'un des plus élevés du continent⁸². Cette situation contrastée appelle alors à prendre en considération un autre facteur d'explication, déterminant pour comprendre de nombreux aspects de la politique coloniale belge à l'égard des populations congolaises : l'idée que la réussite de la colonisation reposait sur une transformation très progressive de la société colonisée.

⁸⁰ Jean Stengers avance ainsi que les conversions réalisées au Congo, au Rwanda et au Burundi ont représenté 1/5^e des conversions totales effectuées en Afrique et en Asie pendant la période contemporaine, au point que l'Afrique belge aurait représenté « *un des succès majeurs de l'Eglise contemporaine* » (*Idem*, p. 206).

⁸¹ Voir *Ibidem* ; YOUNG (C.), *op. cit.*, p. 58 ; VANDERLINDEN (J.), *op. cit.*, p. 46.

⁸² Pour une comparaison des résultats des puissances coloniales, dans leurs possessions africaines, aux différents niveaux de scolarisation, voir GUILLAUME (P.), *Le Monde colonial*, Paris, Armand Colin, 1999 ; et VANDERLINDEN (J.), *op. cit.*, pp. 46-48.

Si la manière dont s'est concrètement mis en place l'enseignement au Congo est largement liée à l'abandon de ce secteur aux missions, le maintien d'un système fondant l'essentiel des efforts sur l'octroi d'une éducation primaire s'explique cependant par le fait qu'une telle organisation obéissait aussi, sur le long terme, à cette conception chère aux théoriciens de la colonisation en métropole. L'idée était en effet ancrée en Belgique qu'il s'avérait plus sage de généraliser l'enseignement primaire avant de commencer à construire, petit à petit, les degrés suivants, de manière à éviter de voir émerger une élite totalement coupée de la base et prompte à s'ériger face à elle en caste privilégiée⁸³. De manière générale, la notion de progressivité a en fait été le maître-mot de la colonisation belge dans son volet humain. Le colonisateur, toujours, a été persuadé de devoir agir de manière prudente et graduelle en matière de politique indigène. Il s'agissait, en tout, de « *commencer par la base* », ainsi que le note Crawford Young au sujet des réformes qui ont fini par donner, à partir de 1957, des responsabilités civiques et politiques aux Congolais, encore limitées cependant aux institutions communales⁸⁴. Etant au demeurant profondément persuadés que leur œuvre avait tous moyens de s'ancrer dans la durée, les Belges, dans de nombreux domaines, n'ont ainsi fait que poser ces bases. L'octroi de l'indépendance en 1960 s'est finalement opéré avant même que les édifices n'aient commencé à être construits, qui auraient dû finir, dans leur esprit, par les couronner.

Le processus qui a mené à la décolonisation du Congo est complexe. Si l'on se contente modestement d'envisager l'enchaînement des événements qui ont abouti à l'indépendance du 30 juin 1960, il est classique d'en faire commencer la chronique avec la parution en Belgique, en décembre 1955 (puis en février 1956 pour la version française) d'un article écrit par un juriste, Jef Van Bilsen, intitulé « *Un plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge* »⁸⁵. L'idée d'une émancipation de la colonie, on doit le noter, était unanimement acceptée en Belgique. Simplement, conséquence naturelle de la croyance ferme en la nécessaire progressivité de l'œuvre coloniale, la possibilité d'une autonomisation du Congo n'était envisagée qu'à un horizon des plus lointains et, pour tout dire, peu préoccupant. La conscience existait, bien entendu, des remous qui partout agitaient le monde colonial, mais devant l'absence de revendication nationaliste au Congo, les Belges étaient persuadés d'avoir réussi là où les autres puissances coloniales avaient échoué, et demeuraient convaincus de l'avenir radieux de leur présence en Afrique centrale⁸⁶.

⁸³ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 214.

⁸⁴ YOUNG (C.), *op. cit.*, pp. 33-34.

⁸⁵ Concernant la genèse de cet article et la suite des événements qu'il a ouverts, on peut consulter de manière fort intéressante le récit qu'en fait l'auteur lui-même dans VAN BILSEN (J.), *Congo 1945-1965. La fin d'une colonie*, Bruxelles, CRISP, 1993.

⁸⁶ Voir STENGERS (J.), *op. cit.*, pp. 253-255.

Le principe d'une évolution des rapports entre la métropole et sa colonie était donc pris en considération, et en ce milieu des années 1950, le concept d'une « communauté belgo-congolaise » en voie d'avènement était devenu un leitmotiv dans le discours officiel. Introduit par le Gouverneur général Pétilion, en fonction à ce poste de 1952 à 1958, repris par le nouveau Ministre des Colonies, Auguste Buisseret, à partir de 1954, il fut également investi par le roi Baudouin, qui en 1955 effectuait une visite triomphale dans la colonie, marquée par des prises de parole réitérées en faveur du resserrement des liens d'amitié entre Congolais et Belges. Mais le concept en lui-même demeurait plus que flou, reposant sur la vague idée d'une forme de fédération à mettre en place entre les deux territoires, fondée sur la collaboration entre ses composantes, sans que la réflexion sur leur égalité de droits ne soit véritablement formalisée ; de sorte qu'il convient d'envisager que son fondement principal demeurait bien encore l'idée d'une reconduction indéfinie de la tutelle belge sur le Congo⁸⁷. Dans ce contexte, et en dépit du caractère plus que modéré de l'échéance prônée par Van Bilsen, le *Plan de trente ans*, qui pour la première fois bornait l'horizon de l'émancipation et préconisait la mise en place d'échéances visant à la préparer, a provoqué une véritable détonation en Belgique. Les milieux coloniaux et gouvernementaux y ont opposé une résolue indignation, mais le plan a rencontré un écho favorable au sein du parti socialiste ainsi que de certains cercles catholiques, en phase de rupture avec le système colonial⁸⁸.

C'est cependant du côté des colonisés surtout que ce plan aura un rôle déclencheur. Quelques mois après sa parution en français, une association culturelle congolaise baptisée *Conscience africaine* publie dans son journal, dirigé par Joseph Ileo, un manifeste dans lequel elle se prononce en faveur de l'émancipation et de l'échéance posée par Van Bilsen. Dans la foulée, une autre association, dirigée par Joseph Kasa-Vubu, l'ABAKO, rend public un contre-manifeste par lequel elle refuse de son côté le délai de trente ans et demande l'émancipation immédiate. Dans les deux années qui suivent, le mouvement nationaliste va alors prendre consistance. En métropole, cette agitation naissante n'a cependant donné lieu à aucune réaction immédiate de la part du pouvoir colonial. L'opinion publique, quant à elle, n'en a pour ainsi dire pas eu vent. A la fin de l'année 1958, néanmoins, une commission indépendante, baptisée « groupe de travail », est envoyée dans la colonie par le Ministre aux

⁸⁷ Voir VAN BILSEN (J.), *op. cit.*, chapitre 1, note 23.

⁸⁸ Les liens entre Eglise et administration au sein du bloc colonial sont en effet à cette époque en cours de délitement. La « question scolaire », qui fait alors rage en Belgique, opposant les catholiques, partisans de l'enseignement libre, et les socialistes, libéraux et communistes, anticléricaux et partisans d'un enseignement officiel, s'est vue transposée dans toute son intensité au Congo par la décision prise par Auguste Buisseret, l'un des rares Ministres des Colonies libéraux qu'a connu le pays, de rompre en 1954 le monopole catholique sur l'enseignement à la colonie et d'y développer l'enseignement laïc (sur l'aspect belge de la question, voir MABILLE (X.), *op. cit.*, pp. 311-312 ; sur la guerre entre ces milieux telle qu'elle se développe au Congo voir NDAYWEL (I.), *op. cit.*, pp. 501-503). L'Eglise congolaise pressent par ailleurs, dans le contexte mondial, la fin nécessaire du système colonial et l'Episcopat du Congo belge et du Ruanda-Urundi publie en juin 1956 une déclaration traitant à son tour de l'émancipation des populations congolaises et la proclamant légitime (*Idem*, pp. 517-518).

fins d'effectuer des propositions au sujet de la question politique congolaise. Après plusieurs mois d'enquête et de réflexion, ses membres élaborent un programme où est clairement établi que la voie de l'émancipation est irrémédiable et que la Belgique doit s'attacher à commencer de mettre en place au Congo les bases d'institutions démocratiques qui mèneront la colonie à l'autonomie. Si la formalisation d'une telle politique constitue une rupture radicale avec les conceptions qui prévalaient jusqu'alors, l'échéance, encore une fois, apparaît cependant relativement lointaine, et l'achèvement envisagé du processus est présenté sous la forme du libre choix des Congolais entre une indépendance complète et une association avec la Belgique, à laquelle on continue de croire. Mais l'annonce officielle de cette politique, prévue pour le mois de janvier 1959, a finalement lieu dans des conditions telles que ses conséquences seront bien plus promptes et radicales.

Le 4 janvier 1959, à Léopoldville, une manifestation de l'ABAKO, interdite à la dernière heure par les pouvoirs publics, se mue en émeute et secoue la capitale pendant plusieurs jours. Les manifestants s'en prennent à tout ce qui symbolise la présence des Blancs au Congo : postes de police, magasins, écoles et locaux des missions sont mis à sac, criblés de pierres, incendiés. La répression est brutale. Elle fera une quarantaine de morts selon les chiffres officiels, et probablement entre deux et trois cents en réalité. Pour ramener l'ordre à plus long terme, un pas est alors franchi par le pouvoir belge. Le 13 janvier, le Roi promet l'engagement dans la voie de l'indépendance, « *sans attermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée* », en une formule qui passera à la postérité de manière tout ironique, compte tenu du processus de décolonisation à marche forcée dans lequel va finalement s'engager la Belgique à partir de cette date. L'opinion publique et les milieux coloniaux, qui ont vécu comme un « *coup de massue*⁸⁹ » les événements de Léopoldville, par lesquels s'effondrait leur vision satisfaite et paisible de l'œuvre coloniale nationale, n'opposent aucune résistance à cette décision⁹⁰.

Reste, encore une fois, qu'aucun délai n'est fixé pour l'achèvement du processus, et qu'il était certainement envisagé à un terme sinon long, du moins moyen. La radicalisation des mobilisations nationalistes et l'irruption de mouvements de désobéissance civile au profit de l'ABAKO dans la région du Bas-Congo mènent cependant le pouvoir politique belge, soucieux au premier chef, selon Jean Stengers, de réussir la décolonisation en la réalisant à tout prix dans l'amitié et la collaboration avec les Congolais (ce qui a pu à l'époque être formalisé comme un « *pari congolais*⁹¹ » tenté par la métropole), à accepter l'accélération du

⁸⁹ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 272.

⁹⁰ Sur les événements de ce début d'année 1959 et les réactions qu'ils ont suscités dans la presse, voir GERARD-LIBOIS (J.) (dir.), *Congo 1959. Documents belges et africains*, Dossiers du CRISP, Bruxelles, 1960.

⁹¹ Voir STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 280.

processus réclamée par les leaders congolais. A la fin de 1959, l'indépendance est finalement promise pour l'année à suivre. Quand, au début de 1960, commence à se réunir la « Table ronde » belgo-congolaise qui vise à la préparer, la date est fixée au 30 juin. Durant les quelques mois qui restent, il faudra donc rédiger une loi fondamentale, procéder à la première campagne électorale puis aux premières élections législatives, faire siéger les nouvelles assemblées provinciales, constituer le futur gouvernement et obtenir la confiance des chambres. En un an et demi, dans une atmosphère des plus chaotique, sera donc réalisé ce qui, quelques dizaines de mois plus tôt, apparaissait encore inimaginable. Le « pari congolais » est couronné par la signature d'un traité d'amitié, d'assistance et de coopération entre le Congo et la Belgique, le 29 juin. Le 30, cependant, lors de la cérémonie d'indépendance, en réponse à un discours du Roi Baudouin empreint de la satisfaction usuelle du colonisateur belge pour la grandeur de l'œuvre accomplie, Patrice Lumumba, nouveau Premier Ministre congolais, se lance, de manière non prévue par le protocole, dans une diatribe virulente énumérant les souffrances vécues par les Congolais sous la domination belge et proclamant ces temps enfin révolus. Le pari congolais aura fait long feu. La suite des événements au Congo se chargera d'y faire définitivement pièce.

L'expérience coloniale belge, on le voit, comporte de nombreux traits originaux qui rendent son étude fort stimulante. Ces développements nous ont en outre permis de constater, en filigrane, l'existence en Belgique, dans les milieux dirigeants ou au sein de la population, de certaines représentations du Congo et de la colonisation en décalage patent avec la réalité concrète du pays. Ce précis historique achevé, nous disposons désormais, d'un côté d'hypothèses initiales sur la manière d'appréhender les représentations du fait colonial qui ont pu se faire jour en Belgique, ainsi que du cadre théorique général qui nous a semblé en être le plus respectueux, la notion de mythe politique, et de l'autre d'un tableau général de la colonisation belge. Reste alors à savoir si le cadre s'applique au tableau, si certaines des représentations auxquelles a donné lieu la colonisation belge ont pu relever à proprement parler d'un registre mythique. Une telle interrogation ne pourra évidemment être pleinement élucidée qu'au terme de notre étude. Pour autant, il apparaît nécessaire de questionner ici plus abstraitement l'opportunité de notre choix théorique pour analyser les faits sociaux et la période qui constituent notre objet. Certains travaux pouvaient nous inciter à douter de la pertinence d'une telle résolution. Leurs conclusions nous semblent néanmoins devoir être reconsidérées.

PERSPECTIVES D'ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS MYTHIQUES DU FAIT COLONIAL BELGE

Le premier ordre d'interrogation que nous avons à résoudre portait sur l'existence effective de représentations qui non seulement pourraient éventuellement être qualifiées de mythiques, mais encore relèveraient de ce que l'on serait en mesure de qualifier de mythe *politique*. La manière même dont s'est déroulée la colonisation belge, telle que nous venons de la présenter, avait de quoi laisser dubitatif à cet égard. Son caractère particulier fait ainsi dire à Elikia M'Bokolo qu'elle « fut essentiellement une affaire de grand capital, de grandes institutions, de clans politico-financiers, obsédés par le secret, jaloux de leurs prérogatives, incapables ou peu désireux de susciter une mystique coloniale – réputée dangereuse à terme – au sein de l'opinion⁹² ». Le dessaisissement du politique au profit de l'administratif et des autres pouvoirs parties au bloc colonial pourrait bien contribuer à renforcer ce point de vue, tant il montre que les affaires coloniales n'ont précisément pas été considérées par les acteurs de l'époque comme un enjeu revêtu de la qualité de « politique ». Ces considérations appellent plusieurs remarques. Il importe en premier lieu de considérer que, si la qualification par les acteurs est effectivement importante pour circonscrire ce qui a ou non propriété politique⁹³, le fait que les modalités particulières de la colonisation du Congo n'aient pas été perçues comme ressortissant à ce domaine mais plutôt à un ordre technique ne présuppose en rien, pour autant, que la réalité coloniale, entendue de manière plus générale (comme la situation de domination de la Belgique sur le Congo et non du point de vue de ses déclinaisons particulières en termes de politiques publiques), n'a pas donné lieu à des représentations investies en revanche d'une dimension politique. La remarque d'E. M'Bokolo, au reste, mérite d'être mise en balance avec l'intense effort de propagande qui a été déployé en métropole par le Ministère des Colonies, tout au long de la période. Ce constat, certes, ne contredit pas le fait que les pouvoirs coloniaux ont effectivement tenu les métropolitains peu informés des affaires concrètes de la colonie, mais il témoigne du moins de ce que le souci était présent de populariser auprès d'eux le fait colonial, entendu de manière générale une fois encore. Cette propagande avait une visée économique, longtemps prédominante. Mais elle était également orientée vers d'autres buts, qui, comme nous le verrons, ont tendu à s'affirmer au fil du temps. Le principe d'une légitimation du fait colonial et de l'ancrage d'une identité nationale renouvelée et renforcée par la dimension coloniale était en jeu. Un tel effort, aussi bien, nous semble illustratif de ce que les représentations du fait colonial ont effectivement été investies d'une dimension politique, qu'il restera à mettre en évidence de manière plus précise par notre étude empirique.

⁹² M'BOKOLO (E.), « Le Congo, colonie modèle », in KAKE (I.B.), *Conflit belgo-congolais*, Paris, Présence africaine, 1990, p. 28.

⁹³ BAYART (J.-F.), « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, juin 1985, p. 637.

Cette interrogation écartée, restait également à savoir s'il apparaissait opportun de vouloir envisager comme mythiques les représentations qui seraient isolées. Nous avons connaissance d'une étude qui s'était intéressée sur la base d'une définition solide à la question des représentations coloniales sous l'angle de leur caractère constitutif d'un mythe. Elle ne concernait pas la Belgique mais la France. Elle menait au constat qu'en vérité, mythe il n'y avait pas eu. Pour Jacques Frémeaux, en effet, « *certes la colonisation a donné naissance [en France] à une série de mythes au sens barthesque – images à fortes connotations idéologiques, chargées de nourrir le colonialisme (mais aussi, ce qu'oublie Barthes, l'anticolonialisme). Mais on ne peut dire que le travail de l'imaginaire français sur l'entreprise coloniale ait été beaucoup plus loin. Il ne semble pas, en effet, que celle-ci ait donné lieu à des mythes au sens plus large*⁹⁴ ». Et s'il existe des symboles qui y renvoient de manière évidente, « *par rapport à l'ensemble de ce que fut la réalité de la colonisation française, dans son histoire, sa diversité géographique et ethnographique, ces symboles paraissent singulièrement peu nombreux, et à faible valeur d'évocation*⁹⁵ ». La place n'est pas ici de discuter de la justesse de cette analyse concernant le cas français. Une telle réflexion, néanmoins, ne peut que nous inviter à nous interroger à notre tour sur les difficultés qui risquent de se présenter à déceler l'existence d'un mythe, ou de plusieurs, ayant trait au fait colonial belge, dès lors que nous nous attacherons nous aussi à circonscrire le phénomène dans son sens rigoureux plutôt que dans une acception superficielle. Posée de manière initiale, une telle interrogation nous a semblé inutilement paralysante. Quelles que soient les conclusions auxquelles nous serons en mesure de parvenir au terme de notre étude, le questionnement sur l'existence de représentations mythiques nous paraît en effet en lui-même heuristique. Plutôt que de nous décourager, la réflexion de J. Frémeaux nous semble alors devoir nous inciter à la rigueur, et à nous garder de toute tentation de vouloir absolument découvrir du mythique, au besoin au moyen d'une diminution de nos critères d'exigence dans sa définition, là où il pourrait bien ne pas y en avoir. Cette défiance acquise, toutefois, notre démarche nous semble demeurer potentiellement porteuse de riches enseignements sur notre objet.

Le sens de cette recherche sera donc d'étudier des représentations belges de la colonisation de manière à percevoir si et sous quelle forme elles pourraient apparaître comme constitutives d'un mythe politique – ou de mythes politiques – au sein de la société belge. Le parti a été pris de ne pas envisager le mythe comme un récit figé, ni comme un donné, abstrait et vaporeux, à l'instar de l'« imaginaire colonial » souvent évoqué, mais de l'appréhender sous une forme empirique, interrogée sans présupposé sur son sens et ses fonctions. Nous avons

⁹⁴ FREMEAUX (J.), « Un empire sans mythe », in CARBONELL (C-O.) (dir.), *Mythes et politique*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1990, p. 249.

⁹⁵ *Idem*, p. 251.

par ailleurs le souci de ne pas nous intéresser uniquement à la structure de ces représentations, telle qu'elle découle des énoncés isolés, mais d'interroger également leur efficace sociale et le sens pratique qu'elles peuvent revêtir. Il s'agissait donc de les envisager sous un angle dynamique. Cet intérêt pour les pratiques politiques du mythe supposait d'examiner de manière nuancée la question de son rapport au pouvoir, et de se confronter matériellement au problème de l'intentionnalité légitimatrice, plutôt que de poser au principe de l'analyse le fait que les représentations toujours servaient le pouvoir, sans souci d'élucider les mécanismes d'un tel phénomène. Il importait, enfin, de repousser la conception *a priori* d'un imaginaire unique et univoque et de faire en sorte que l'exploration des sources demeure ouverte à la mise en évidence aussi bien des continuités que des ruptures, des évolutions, des transformations, voire des contradictions qui ont pu se faire jour dans ces représentations du fait colonial.

Afin d'éviter certains travers que nous avons pu déceler dans les études disponibles sur les images de l'Autre en Occident, nous avons choisi de mettre en œuvre cette recherche en nous fondant sur un objet empirique bien circonscrit. Au terme d'un raisonnement qui sera retracé dans notre chapitre liminaire, ce sont les figurations officielles du fait colonial au sein des sections coloniales des expositions universelles et internationales ayant eu lieu en Belgique qui ont finalement retenu notre attention. Elles nous permettaient de nous prémunir contre la tentation d'une analyse conjointe et indifférenciée d'« images » aux statuts et aux contextes de diffusion des plus variés. Et elles nous autorisaient, dans le même temps, à appréhender précisément une situation de communication particulière (au sens où ces sections coloniales pouvaient être considérées comme des lieux d'émission, par le pouvoir, et de réception, par les citoyens, de représentations sur le fait colonial).

Envisagé dans ces termes bien délimités, ce programme de recherche nous paraissait cohérent. Il n'était pas pour autant aisé à mettre en œuvre. Le choix de nous munir de la notion de mythe politique avait beau nous sembler salutaire et profitable au vu de la littérature existante sur les représentations de l'Afrique en métropole, il ne nous fournissait pas pour autant de méthode empirique constituée pour cerner notre objet. Il nous a donc fallu construire nous même cette technique d'investigation. Le but de ce travail, en ce sens, autant que d'interroger la manière dont le fait colonial a pu être donné à voir et saisi sur le mode mythique en Belgique, a été de construire un cadre général et une méthode d'appréhension du mythe politique en tant qu'objet de recherche de la science politique.

Ce cheminement de réflexion conjointement théorique, méthodologique et empirique, nous a permis de constater que les sections coloniales belges ont bien mis en scène un récit apparenté sous de nombreux aspects à une mythologie politique, servant la légitimation du fait colonial

et du pouvoir belge, et que cette mythologie a effectivement connu, sur la base d'un trame commune, de manifestes métamorphoses au cours de la période coloniale. Une fois ce récit replacé dans une perspective dynamique, l'analyse de la situation de communication particulière que constituent les expositions nous a menée à envisager la complexité du mode de diffusion de la mythologie légitimatrice, en montrant qu'il apparaissait difficile en réalité de mettre en évidence un rapport d'injonction entre un pouvoir émetteur et des citoyens récepteurs de représentations particulières du fait colonial. Même si cette réception n'est pas toujours facile à révéler empiriquement, certains indices montrent en effet que des résistances au récit officiel ont pu avoir lieu au sein de la population belge. Mais surtout, nos recherches nous ont permis de relativiser la dimension instrumentale du mythe pour le pouvoir, en établissant d'une part que ses détenteurs pouvaient être pour partie le jeu de cette grille de lecture et d'autre part que les transformations symboliques subies par le récit mythologique ne relevaient pas nécessairement d'une manipulation réflexive en vue de la légitimation. Au surplus, les formes d'instrumentalisation du récit que nous avons malgré tout pu mettre en évidence semblent avoir eu moins pour but d'imposer certaines représentations du fait colonial et du pouvoir aux assujettis que pour enjeu des luttes symboliques internes à la sphère du pouvoir.

Nous procéderons à la présentation des résultats de cette recherche en suivant deux étapes, correspondant à la mise en évidence de la mythologie étudiée puis à l'interprétation du sens qu'a pu revêtir sa pratique pour les acteurs. Au préalable, un chapitre liminaire s'attachera, au moyen d'une réflexion théorique sur le mythe politique, à mettre en place une méthode d'exploration empirique de cet objet. Il nous permettra de retracer le cheminement progressif qui a mené à fonder notre analyse sur l'étude des sections coloniales. Nous évoquerons les avantages multiples que présente un tel choix au regard des autres corpus disponibles. Et nous présenterons les sources particulières qui nous ont ainsi été rendues disponibles, autorisant la reconstitution de la mise en scène officielle du fait colonial aux expositions, en même temps que l'étude des voies de son élaboration et de sa réception (publications officielles, archives des services ministériels chargés du montage des sections coloniales, études de seconde main contemporaines et postérieures, traitement par la presse belge francophone).

Suivant la progression méthodologique mise en évidence par ce chapitre liminaire, la première partie de notre travail s'attachera à cerner les manifestations symboliques d'une mythologie coloniale expositionnelle. Il s'agira dans les deux premiers chapitres d'analyser la représentation symbolique du fait colonial tel qu'elle a été mise en œuvre dans le cadre des sections coloniales des expositions universelles ayant eu lieu respectivement avant et après le premier conflit mondial. Une étude diachronique nous permettra de discerner à la fois les permanences et les évolutions de cette figuration. Suite à quoi le troisième chapitre s'attachera

à réorganiser les énoncés symboliques ainsi isolés sous la forme d'un récit mythologique et à reconstituer un éventuel principe de cohérence qui pourrait le structurer. Nous mettrons ainsi en évidence l'existence d'une trame narrative générale pérenne, thème principal sur lequel se greffent suivant les périodes un certain nombre de variations qui donnent à voir une mythologie de plus en plus riche en aspérités et forte même de certaines contradictions au fil du temps.

La seconde partie s'attachera à restituer la mythologie ainsi isolée dans une perspective dynamique. En procédant par allers et retours entre théorie et empirie, nous nous intéresserons aux pratiques politiques auxquelles elle peut donner lieu, envisagées particulièrement sous l'angle du rôle de légitimation que remplit la grille de lecture mythologique de la réalité coloniale. Le quatrième chapitre aura précisément pour propos d'analyser la manière dont le récit mythologique expositionnel peut participer pour le pouvoir exposant d'un projet d'ancrage de croyances favorables à l'acceptabilité sociale du fait colonial, mais aussi plus largement de la relation de pouvoir en Belgique. Il sera l'occasion d'étudier les énoncés symboliques que nous aurons mis en évidence dans notre première partie comme autant de revendications à la légitimité de la part du pouvoir (le fait colonial tel qu'il est représenté offrant la possibilité de figurer le pouvoir comme vecteur d'ordre et de prospérité et fondamentalement généreux, à la fois au Congo et en Belgique, et mobilisant de façon croissante le levier de la fierté nationale au cours de la période étudiée). Le cinquième chapitre s'interrogera alors sur la possibilité de voir dans ces manifestations symboliques un usage politique conscient, au sens d'une instrumentalisation de la mythologie expositionnelle par les détenteurs du pouvoir. Il s'attachera à montrer que ces usages politiques ne sont pas tout-puissants et que l'idée doit être réfutée d'une instrumentalisation sans contrainte du mythe, et en tout cas de la capacité du pouvoir à le forger de toute pièces, sans considération pour les univers de croyances préexistants ni emprise sur lui de ces derniers. Le sixième chapitre, enfin, se penchera en retour sur les pratiques politiques de cette mythologie par les assujettis en s'intéressant à la réception de la mythologie expositionnelle. Après avoir montré les difficultés empiriques que présente la circonscription d'une adhésion effective des visiteurs des expositions aux croyances légitimatrices véhiculées par le récit mythologique, nous nous emploierons à éclairer néanmoins au moyen de certains apports théoriques le sens qu'a pu présenter le recours à la mythologie coloniale officielle par les Belges.

CHAPITRE LIMINAIRE

**ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION THÉORIQUES ET
MÉTHODOLOGIQUES : LE MYTHE POLITIQUE ET LES
PERSPECTIVES DE SON ISOLEMENT.**

Etudier la manière dont le fait colonial a pu se donner à appréhender aux Belges sur le mode mythique durant la période coloniale constitue indubitablement une perspective de recherche séduisante. Un tel choix suppose cependant de concevoir d'abord les moyens par lesquels nous serons en mesure d'isoler concrètement une telle manifestation mythique. Sa découverte n'a rien d'évident. Aussi apparaît-il nécessaire d'amorcer notre recherche par une exploration des travaux théoriques disponibles sur le mythe, aux fins d'en tirer des enseignements sur les voies permettant de cerner notre objet. Les lacunes de la littérature proprement politiste en ce domaine nous ont contrainte à nouveau à puiser largement aux sources de l'anthropologie et – plus classiquement – de la sociologie, en tentant de distinguer les promesses et les limites de la transposition de leur réflexion à l'étude du mythe politique. Une ébauche de méthode s'est ainsi dessinée, que nous nous sommes efforcée de rendre à la fois cohérente et opératoire. Nous présenterons ici les conclusions de cette réflexion sur la démarche à suivre pour construire notre objet empirique, le rendre disponible à l'examen et amorcer son analyse.

Deux étapes nous ont semblé pouvoir être suivies, qui seront successivement évoquées. Il s'agira dans un premier temps de nous intéresser aux moyens d'une recherche de traces mythologiques au sein d'un corpus particulier. L'identification concrète de ce qui relève ou non du mythe est en effet loin de constituer une évidence et diverses pistes ont dû être explorées aux fins d'y parvenir. Mais une fois repérés ces indices épars de la présence du mythe, il restait à définir la manière de les relier les uns aux autres. Nous nous pencherons donc dans un second temps sur les voies de la reconstitution d'un récit mythique unifié et de l'analyse de sa structure et de sa cohérence.

La réflexion théorique et méthodologique à laquelle nous nous sommes livrée de manière purement abstraite a montré certaines limites dès la première confrontation empirique. Des aménagements en ont découlé, que nous nous efforcerons de mettre en évidence. Ils permettent en effet d'appréhender certaines spécificités de l'objet singulier que constitue la mythologie politique véhiculée par les sections coloniales belges.

SECTION 1.

RECHERCHE DE TRACES MYTHOLOGIQUES

Comment, face aux informations foisonnantes qui composent un corpus donné, être sûr que l'on a affaire à un mythe ? Comment parvenir à identifier concrètement ses manifestations ? Cette interrogation nous a menée à développer une réflexion d'ordre théorique et méthodologique sur les signes qui révèlent la présence du mythe. Les enseignements de cet examen abstrait initial nous ont permis de porter notre choix sur l'objet prometteur que constituaient les sections coloniales des expositions universelles belges. Suivant ici le cheminement du raisonnement à l'origine de notre recherche, nous serons donc amenée, après avoir présenté les principaux indices trahissant l'existence d'un mythe politique, à considérer plus précisément les motifs pour lesquels s'est imposé à nous le choix de l'objet empirique auquel est consacrée cette étude.

I. RÉFLEXION THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE GÉNÉRALE

Percevoir que l'on se trouve confronté à un mythe suppose en fait d'obéir à une forme d'intuition. Les fondements de ce sentiment devront donc être explorés. Mais il convient de dépasser ensuite cette perception instinctive initiale pour identifier un certain nombre de traits qui désigneront l'énoncé observé comme une manifestation concrète du mythe. Aussi nous interrogerons-nous dans un second temps sur ces caractères propres, et particulièrement sur la dimension symbolique inhérente aux énoncés mythiques.

A. LE RÉCIT MYTHIQUE : PERSPECTIVES DE REPÉRAGE

Par quoi la présence du mythe se trahit-elle ? Comment peut-on l'identifier de manière ferme ? L'usage abondant qui est fait du terme, dans les media ou plus largement dans la vie courante, tendrait à laisser penser que le mythe n'est peut-être pas aussi difficile à débusquer que le laisse imaginer le travail minutieux des mythologues⁹⁶. Mais cet emploi extensif procède, comme souvent, d'une manifeste simplification. Une tel emploi spontané, toutefois, n'est ni dénué d'intérêt, ni totalement erroné. Il repose sur des postulats qui méritent d'être questionnés – et qui, aussi peu argumentés et complets qu'ils se révèlent à l'analyse, continuent du reste d'être véhiculés par certaines franges de la recherche mythologique. Nous nous livrerons ici à une réflexion sur les deux indices qui peuvent sembler le plus évidemment mettre sur la piste du mythe : son caractère falsificateur par rapport à la réalité telle que la

⁹⁶ Rares sont en effet les jours qui ne nous donnent à entendre une fois au moins le vocable « mythe » ou l'un de ses dérivés. L'attention particulière que nous avons spontanément été amenée à porter au terme en raison de notre travail nous l'a amplement démontré, à défaut d'argument statistique plus précis.

perçoit l'observateur extérieur et sa manifestation sous forme de récit constitué. L'un et l'autre de ces critères intuitifs de définition s'avèrent d'une pertinence restreinte, mais leur déconstruction va se montrer riche en enseignements sur les moyens de repérer le mythe.

1. Mythe et falsification

Que nous apprennent, en fait, les usages instinctifs et courants du terme qui nous intéresse ? En énonçant que tel récit « est un mythe », on entend en général qu'il s'agit d'une séquence d'événements factice ou falsifiée, ou d'une croyance collective erronée, qui, pourtant, se voit donner le statut de vérité par un groupe de personnes déterminé. Qui parle de « mythe » dénonce donc le mensonge, la falsification, dus à l'invention d'un récit, fabriqué de toutes pièces ou créé par distorsion d'une réalité existante. De là l'interrogation si fréquente, sur le mode de l'opposition : « mythe ou réalité ?... ». Le mythe est alors synonyme de mystification. Il devient ce à quoi l'autre croit, mais dont on sait personnellement qu'il s'agit d'une fiction.

Faire du mythe un synonyme de facticité, on doit d'abord le souligner, ne constitue en rien une convention moderne du langage. La Grèce Ancienne déjà, réfléchissant sur certains aspects archaïques de ses croyances religieuses, avait produit la distinction célèbre entre *mythos* et *logos* : « *le logos a pris le sens sévère d'un discours bien réglé, discipliné pour la conquête de la vérité. Le mythos a pris le sens fascinant de la parole servant à créer l'illusion, bienfaisante ou malfaisante*⁹⁷ ». Mais alors, petit à petit, « *le mot mythe [...] en vient à ne plus désigner que le discours des autres en tant qu'illusoire, incroyable et stupide. [...] Parler de mythe est une façon de dire le scandale, de le pointer. Mythos, c'est un mot-geste, très commode, qui suffit pour dénoncer la sottise, la fiction ou l'absurdité, et les confondre sur le champ*⁹⁸ ». Depuis lors, il semble que ce sens ne l'ait plus quitté. Il se perpétue aujourd'hui dans l'acception commune du terme, au point que le critère de l'illusion, du mensonge, est finalement le seul retenu pour distinguer le mythe.

Les rapides considérations posées en introduction de ce travail ont tenté de montrer que la définition des anthropologues, des historiens des religions et, partant, celle sur laquelle doivent à notre avis se fonder les politistes, était beaucoup plus complexe. Néanmoins, ce sens commun qui imprègne le terme ne doit pas être méprisé et rejeté sans considération. D'abord parce qu'il nous rappelle l'un des éléments qui nous a servi à définir le mythe : celui de la validité non questionnée qu'il acquiert au sein de la communauté qui le véhicule (qui trouve

⁹⁷ RAMNOUX (C.), « Mythe : *mythos* et *logos* », in *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Encyclopaedia Universalis Editeur, 1990, pp. 1039-1041.

⁹⁸ DETIENNE (M.), « Repenser la mythologie », in IZARD (M.), SMITH (P.), *La fonction symbolique*, Paris, Gallimard, 1979, p. 78.

son symétrique dans l'absence de reconnaissance de cette validité par les personnes extérieures à ladite communauté). Ensuite, parce qu'il nous est utile pour définir la manière dont la présence du mythe peut être décelée. Le premier indice qui permet de supposer qu'on a affaire à un mythe est bien en effet la conscience que l'on se trouve face à une croyance qui n'est pas nôtre⁹⁹. Soit parce qu'elle est étrangère à notre culture, au sens large, auquel cas son identification ne pose pas nécessairement de problème¹⁰⁰, soit parce que, tout en appartenant à la culture qui la véhicule, nous avons suffisamment de distance à son égard pour ne pas la considérer comme absolument vraie. Pour, précisément, la questionner¹⁰¹. Qui adhère au mythe, en tout cas, ne peut l'étudier, étant dans l'impossibilité de déceler qu'il y a là mythe.

Certains y ont vu une limite importante à l'étude du phénomène, en ce que cette extériorité à son égard rendrait sa véritable essence inaccessible¹⁰². Pour notre part, nous ne voyons là que distanciation nécessaire, qui, loin de rendre impossible l'appréhension du mythe, sa « compréhension », au sens wébérien du terme, la facilite au contraire¹⁰³. Un problème plus fondamental se pose en revanche, qui tient au rôle central du mythologue dans la constitution de son objet. Si le propre des sciences sociales est bien de rompre avec les catégories de l'entendement commun et de procéder à une objectivation qui démarque par nature le regard

⁹⁹ Cette césure entre l'observateur du mythe et celui qui y croit est du reste, comme le souligne Jean Pouillon, présente en français dans l'ambivalence même du verbe croire, qui à la fois exprime le doute et l'assurance. La croyance, en effet, est à la fois représentation – auquel cas elle « *est du côté de ce qu'on appelle également idéologie* » – et confiance, conviction en sa propre validité. C'est le premier aspect que voit exclusivement l'observateur, tandis que l'adhérant au mythe est de son côté plongé au cœur de cette signification seconde. (POUILLON (J.), « Remarques sur le verbe "croire" », in IZARD (M.), SMITH (P.), *op. cit.*, p. 46).

¹⁰⁰ Ce qui est le cas, le plus souvent, pour les ethnologues, qui se retrouvent face à des mythes extérieurs à leur culture. Du moins faut-il souligner que c'est l'intuition de la présence du mythe qui ne fait pas problème. Son identification, au sens de la désignation de ce qui entre ou non dans le mythe, de la reconstitution du mythe dans son entièreté, ne va quant à elle pas de soi. Mais dès le premier abord, on a en tout cas un indice sur l'existence d'un mythe.

¹⁰¹ Et c'est là attitude qui peut paraître plus difficile à adopter que la précédente, exigeant un effort de distanciation supérieur.

¹⁰² C'est le cas par exemple de Raoul Girardet, qui émet des réserves, présentées comme fondamentales, quant à la démarche même du mythologue : « *C'est un espoir sans doute bien illusoire que de prétendre définitivement transcender l'opposition du rationnel et de l'imaginaire. Nous nous trouvons placés dans un domaine où la seule vraie connaissance serait de l'ordre de l'existential : seuls ceux qui vivent le mythe dans l'adhésion de leur foi, dans l'élan de leur cœur et l'engagement de leur sensibilité se trouveraient à même d'en exprimer la réalité profonde. [...] Le mythe ne peut être compris que s'il est intimement vécu, mais le vivre interdit d'en rendre objectivement compte. Objet d'étude, il tend en revanche à se figer en une succession de données statiques ; il tend également à se vider de son contenu émotionnel, c'est à dire de l'essentiel de lui-même* » (GIRARDET (R.), *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil, 1986, pp. 23-24)

¹⁰³ Rappelons en effet que le propre de la sociologie compréhensive wébérienne est justement de chercher à saisir le sens que les acteurs donnent à leur conduite, de mettre au centre de sa démarche les significations subjectives qu'ils attribuent à leurs actes. Pour autant, elle ne suppose pas de vivre de l'intérieur ce que vit l'acteur, mais bien de se mettre à sa place, afin de comprendre ses actes. *Comprendre* le mythe, contrairement à ce qu'affirme Girardet, ne suppose donc pas de le vivre, mais de comprendre pourquoi et comment les acteurs le vivent, en se référant non à nos propres connaissances mais aux leurs, sans pour autant perdre le recul nécessaire à la démarche scientifique.

du chercheur de celui de l'acteur sur les faits sociaux considérés¹⁰⁴, cette distanciation se fait peut-être plus lourde de conséquences encore lorsque c'est d'une croyance qui est l'objet d'étude. La rupture que l'on vient de décrire se traduit, dans ce cas, par le fait que « *ce n'est pas tellement le croyant qui affirme sa croyance comme telle, c'est plutôt l'incroyant qui réduit à une simple croyance ce qui pour le croyant est comme un savoir*¹⁰⁵ ». Le problème qui se pose à l'anthropologue, et à sa suite au politiste, est alors de déterminer s'il ne crée pas finalement lui-même son objet d'étude. « *Si par exemple je dis que les Dangaleat croient à l'existence des margai, c'est parce que, moi, je n'y crois pas et que, n'y croyant pas, je pense qu'eux ne peuvent qu'y croire à la manière dont j'imagine que pourtant je pourrais le faire*¹⁰⁶ ». Poussée à son extrême, cette interrogation fondamentale sur le rôle même du mythologue dans la création du mythe peut devenir singulièrement paralysante. .

On le voit donc, si l'extranéité au mythe est une condition essentielle de son identification, elle ne va pas sans poser également problème. Qu'en est-il de notre objet empirique dans cette perspective ? La nécessité d'une distance à l'égard du mythe colonial nous apparaît évidente. Sur quoi néanmoins pouvons-nous la fonder ? La première intuition serait de considérer que, tel le classique anthropologue, nous nous trouvons, en choisissant d'étudier la mythologie coloniale dans son versant belge, face à une culture résolument autre. De sorte que ses croyances nous seraient, en tant que Française, naturellement étrangères. Il s'agit là d'un leurre. Un même phénomène, le fait colonial, prenant certes la forme de deux expériences nationales spécifiques, n'a pas pu donner naissance à des croyances strictement irréductibles les unes aux autres de part et d'autre de la frontière. L'existence de phénomènes de contagion entre ces deux espaces est d'autant plus probable que le partage d'une même langue, le français, a contribué à la diffusion de sources écrites identiques sur l'Afrique et les Africains en Belgique et en France (récits de voyage puis littérature coloniale par exemple) qui, aussi bien, ont participé de la constitution d'un fond commun de perception de la situation coloniale qui y prenait place. On sait par ailleurs les Belges traditionnellement attentifs et ouverts aux activités politiques et culturelles françaises – la réciproque étant loin d'être effective toutefois –, ce qui, là encore, a pu contribuer à l'existence de phénomènes de transmission de croyances n'ayant guère à souffrir de l'existence de limites frontalières¹⁰⁷. Si l'on peut postuler qu'existe une forme de singularité du mythe colonial belge par rapport au mythe colonial français, tout comme au mythe colonial britannique, allemand, ou portugais, il serait

¹⁰⁴ On reviendra plus loin avec davantage de précision sur cette question de l'objectivisme et de son pendant subjectiviste.

¹⁰⁵ POUILLON (J.), art. cit., p.46.

¹⁰⁶ *Idem.*

¹⁰⁷ L'exploitation de notre corpus nous a au reste permis de confirmer largement cette intuition d'une influence du voisin français. On en percevra certaines traces, en filigrane, au fil de notre étude.

donc illusoire de croire en l'absence de recoupements partiels entre eux, et de fonder sur cette base une distance absolue entre le mythe belge et nos croyances françaises.

Plus que sur la distance spatiale, trop ténue dans le cas belge, c'est peut-être alors sur la distance temporelle que nous pourrions compter pour identifier le mythe. Là encore, certaines précautions doivent cependant être prises. L'ordre politique que le mythe colonial a pour fonction de légitimer est certes révolu, mais les croyances qui manifestaient son existence ne se sont pas pour autant évanouies avec la décolonisation. Sous une forme plus ou moins amendée, elles ont persisté, portées par ceux-là mêmes qui adhéraient au mythe avant les indépendances. Et, bien que manque une étude étayée sur le sujet, on peut penser que certaines de ces croyances ont même été transmises, fût-ce de manière fragmentaire, aux générations suivantes, dont nous faisons partie¹⁰⁸ – qu'on ait là transmission interpersonnelle, diffusion publique, par des voies variées, de narrations mythiques peu voire non réformées¹⁰⁹, ou maintien de motifs mythiques sous des formes renouvelées. Nous sommes donc nous aussi susceptible d'être perméable à ces croyances et ne pouvons, pas plus que de la distance spatiale, nous contenter de la distance temporelle qui nous sépare de la période coloniale pour assurer pleinement notre extériorité au mythe étudié.

Si l'on ne peut dès lors pas considérer que nous appartenons à une culture à laquelle elles sont strictement étrangères, nombre des croyances véhiculées sur la colonisation durant la période coloniale demeurent malgré tout pour nous singulières. C'est en cela que nous développons l'intuition qu'existe bien un mythe colonial belge. Mais il s'agira de déceler celles de ces croyances qui nous seraient en revanche trop proches pour être identifiées comme telles. Y parvenir suppose idéalement une régulière et intense introspection, doublée d'une défiance généralisée à l'égard des sources réunies, que l'on devra systématiquement suspecter d'être

¹⁰⁸ C'est bien le propos, sous forme critique, qu'entendent au reste tenir les travaux inscrits dans le courant postcolonial (ou s'en inspirant sous une forme plus ou moins directe) tels que nous les avons présentés dans le cadre de notre introduction. Et si nombre d'entre eux souffrent d'une appréhension tautologique de cet objet (démontrant moins dans le fond la transmission qu'ils ne la postulent, tout en prétendant pour autant la découvrir), reste que l'idée que certaines continuités se font jour dans les représentations ne saurait, à rebours, être écartée tout bonnement.

¹⁰⁹ Pour s'en tenir au seul cas belge, on peut par exemple citer les études de manuels scolaires, qui montrent les rééditions successives d'ouvrages parus pour la première fois avant les indépendances jusque dans les années 1980 (voir DUFAYS (J.-L.), « Patrimoine anthologique et stéréotypes culturels. Images de l'Afrique dans les manuels de littérature française en Belgique francophone (1960-1990) », in HALEN (P.), RIESZ (J.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 101-112), ou la remarquable immuabilité, jusqu'à une époque très récente, du Musée royal de l'Afrique centrale, ancien Musée du Congo belge, à Tervueren, institution vouée à la propagande coloniale, dont nous serons amenés à reparler par la suite (et à la rénovation de laquelle nous avons pu nous intéresser par ailleurs ; voir ROGER (A.) « D'une mémoire coloniale à une mémoire *du* colonial : la reconversion chaotique du Musée royal de l'Afrique centrale, ancien musée du Congo belge », à paraître).

porteuses de ce type de croyances¹¹⁰. Le danger est bien alors de créer au travers de cette exploration subjective le mythe que nous prétendons étudier. Tout comme l'ethnologue, nous n'avons d'autre moyen de parer à cette critique que d'y opposer le sentiment que notre objet existe bel et bien en dehors de notre action.

Mais si l'on doit se garder d'une trop grande proximité avec le mythe, une extériorité radicale ne va pas non plus sans poser de problème, dès lors qu'elle débouche sur une stigmatisation des croyances étudiées. Ce biais, auquel sont souvent enclines les analyses des représentations coloniales, consiste pour le chercheur, fort de sa prescience du caractère illusoire des prétendus savoirs ainsi véhiculés, à dénoncer plus ou moins explicitement l'acte d'adhésion dont procèdent ces images orientées de la réalité¹¹¹. Une telle approche nous paraît réductrice à maints égards. En focalisant exclusivement sur la *césure* établie entre croyance et savoir, elle écarte en effet de la réflexion la prise en compte essentielle de l'un et l'autre de ces deux pôles, de manière conjointe. Ce qui importe, plus que la désignation de son caractère erroné, c'est pourtant la découverte en tant que telle d'une croyance, qui implique certes de n'y pas adhérer, mais aussi – pour rappeler les propos de Jean Pouillon énoncés plus haut – de penser que l'autre ne peut qu'y croire à la manière dont on imagine pourtant pouvoir le faire soi-même. Il convient, autrement dit, de prendre garde que la distance critique ne se mue en démarcation absolue du chercheur à l'égard des croyances observées, au motif qu'elles reposeraient sur des fondements perçus comme condamnables. Faute de quoi l'extériorité au mythe en vient à interdire sa compréhension et non plus à la faciliter. Si l'on peut d'ores et déjà affirmer ne pas emprunter cette voie de manière engagée, il nous faudra malgré tout veiller à ce que nos pas ne nous y ramènent involontairement¹¹².

¹¹⁰ Faute de quoi certains travaux sont effectivement amenés à faire leurs lesdites croyances. On peut mobiliser de manière intéressante l'exemple d'un mémoire de licence de l'Université libre de Bruxelles, présenté par une étudiante que l'on peut estimer née comme nous dans les années 1970, et qui, réalisé essentiellement à partir d'entretiens avec d'anciens coloniaux, fait montre d'une empathie que ne tempère aucune distance critique, de sorte que s'y voient développer comme des faits avérés, non discutés, ce qui relève de manière évidente de constructions mémorielles et mythiques (VERBOEKHOVEN (I.), *Le retour des coloniaux à l'indépendance du Congo*, Mémoire de Licence en Communication, information et journalisme, Université Libre de Bruxelles, année 1996-1997). On le voit donc, la distance historique du chercheur par rapport à son objet est d'un piètre secours pour distinguer ce qui relève de la « croyance » de ce qui relève du « savoir ». La distance critique à l'égard des sources nous paraît en revanche pouvoir s'y substituer.

¹¹¹ C'est le cas notamment des analyses qui entendent condamner la perpétuation contemporaine de représentations qui prendraient leur source dans la période coloniale, et mettent en avant dans ce but leur décalage avec les faits tels qu'ils sont établis par les recherches scientifiques. Voir par exemple, entre autres nombreuses références, JACQUEMIN (J.-P.), « Le cœur des ténèbres, ou l'Afrique des Belges », *Hommes et migrations*, n°1127, mai-juin 1997, pp. 33-75 ; VANDENHOECK (L.), « De l'indigène à l'immigré. Images d'hier, préjugés d'aujourd'hui », in *Racisme, continent obscur. Clichés, stéréotypes, phantasmes à propos des Noirs dans le Royaume de Belgique*, Bruxelles, Coopération par l'Éducation et la Culture – Le Noir du Blanc / Wit over Zwart, 1991, pp. 113-131 ; CHALAYE (S.), « Imaginaire colonial : fantasme et nostalgie », *Africultures*, n°43, décembre 2001.

¹¹² Une manière plus satisfaisante de traiter ce rejet des croyances observées consisterait en effet à formaliser véritablement ce qui constitue le socle des croyances propres du chercheur et qui fonde cette démarcation revendiquée. C'est ce que tente Marie-Bénédicte Dembour dans le cadre d'un travail de thèse en anthropologie

Par ailleurs, les analyses trop sentencieusement distanciées empêchent de prendre pleinement en compte cette dimension essentielle de la croyance qu'est sa constitution sous forme de savoir. Plutôt que de se contenter de condamner ce mécanisme, il paraît fructueux de l'interroger, de se pencher sur ses ressorts et sur les fonctions qu'il peut revêtir pour l'individu ou le groupe concerné. Stigmatiser le racisme dont procéderait l'adhésion au mythe colonial et dont seraient teintées les représentations qui en découlent (sans que l'articulation exacte entre ces deux dynamiques ne soit au reste clairement questionnée) nous semble en fait interdire toute compréhension des voies par lesquelles il a pu en venir à revêtir une forme d'efficacité sociale, ce dont nous souhaitons faire le cœur de notre démarche. Plus largement, il s'agira donc d'aller au-delà du simple relevé des erreurs et approximations, de la manière dont la réalité a pu être biaisée dans les récits produits sur la colonisation. Le constat que nous

sur la mémoire coloniale, conçu sur la base d'entretiens avec d'anciens administrateurs territoriaux du Congo belge (DEMBOUR (M.-B.), *Recalling the Belgian Congo: Conversations and Introspection*, New-York – Oxford, Berghahn Books, 2000). Du fait d'une trajectoire de vie et d'une inscription dans des milieux de socialisation particuliers, elle analyse ainsi qu'elle possédait « à [s]on entrée dans l'âge adulte, [...] la "connaissance" que la colonisation était synonyme de domination et d'oppression » (p.4). Aussi était-elle, au commencement de sa thèse, « convaincue que les observations stigmatisant les illégalités, l'oppression, et le flagrant racisme étaient les seules qui permettaient de cerner avec précision la réalité du Congo » (p.65), prémisse dont elle analyse l'influence qu'elle a pu avoir sur son raisonnement. Il convient de noter qu'une telle forme d'introspection est en l'occurrence conjointe (qu'elle en soit la cause ou la conséquence) d'un abandon de ces croyances initiales. M.-B. Dembour définit au final sa thèse comme un « itinéraire personnel partant d'un dégoût de la colonisation, peut-être teinté de culpabilité diffuse, pour aboutir à la conscience que le Congo était un territoire habité par des personnes "comme celles que l'on rencontre chaque jour" » (p.202) (notre traduction). Est-ce à dire qu'une telle démarche réflexive conduit naturellement à un abandon de la stigmatisation initiale de l'objet étudié ? Quoi qu'il en soit, ce revirement nous est d'abord apparu naïf, tant la conclusion finale nous semblait évidente. Après quoi nous avons été amenée à nous interroger sur les raisons qui pouvaient expliquer que telle croyance sur la colonisation, prenant précisément les apparences d'un savoir pour sa détentrice, nous était étrangère. Nous ne possédons bien évidemment pas tous les éléments qui permettraient de reconstituer les parcours qui nous ont menées à une telle divergence. Outre une socialisation primaire différente (en Belgique dans le cadre du « pilier » catholique pour l'une, si l'on s'en réfère au cours d'histoire dispensé par une bonne sœur évoqué en page 46, en France dans un cadre laïc pour l'autre), nous nous sommes interrogée sur l'impact de la quinzaine d'années qui nous séparent (M.-B. Dembour étant née « un an après l'indépendance congolaise », p.4). Sans doute avons-nous été exposée à des discours sur la colonisation orientés bien différemment ainsi qu'à des cadres de pensée en évolution sur cet objet. Peut-être sommes-nous ainsi fille de ce début des années 1990 où Daniel Rivet, observant le rapport de la science et de la société françaises au fait colonial, croyait pouvoir « tirer la conclusion qu'on est enfin sorti de la dialectique de la célébration et de la condamnation du fait colonial qui a si longtemps et si profondément biaisé l'écriture de son histoire » ; quand M.-B. Dembour, de son côté, aurait au contraire été pleinement intégrée dans le second de ces pôles par une maturation intellectuelle amorcée dans ce qui était encore une ère d'anticolonialisme prononcée (RIVET (D.), « Le fait colonial et nous : Histoire d'un éloignement », *XX^e siècle*, n°33, janvier-mars 1992, p. 130). On pourrait aussi imaginer que le développement du courant critique dit post-moderniste durant cet intervalle a aussi bien joué un rôle. Sûrement l'ensemble de ces facteurs se combinent-ils en fait selon des logiques qu'il serait intéressant d'explorer. Mais nous ne pouvons sur ces maigres bases parvenir à des conclusions probantes. Ce qu'il importe de souligner ici, c'est que nous arrivions en tout cas, face à notre objet, dénuée de présupposés sur la colonisation de l'ordre de ceux que peut reconstruire M.-B. Dembour, qui nous auraient amenée à faire reposer notre analyse sur une condamnation résolue des croyances que nous entendions discerner. Quant à l'expérience coloniale belge, notre regard sur elle n'était pour le coup orienté par aucune croyance préalable, dans la mesure où nous en faisons la découverte dans le temps même de notre étude. Loin d'être uniquement un atout, cela étant, cette modération même de nos présupposés à l'égard de notre objet constitue sûrement une difficulté supplémentaire à les déconstruire de manière réflexive. Si elle présente un avantage, c'est donc seulement celui de nous avoir prémunie contre le rejet en bloc de l'idée que les croyances coloniales ont pu constituer, pour leurs détenteurs, une forme véritable de savoir, au même titre que celles que nous possédons sur la période et ce, en dépit de leur absence fréquente de validité à nos yeux.

ferons de notre décalage avec le mythe, s'il doit former le point de départ de l'analyse, ne constitue en effet qu'un prodrome du travail de compréhension.

On le voit bien ici, l'extériorité au mythe du chercheur et sa formalisation réflexive (y compris lorsqu'elle met en évidence ses limites) s'avèrent essentiels. Néanmoins, la validité perçue exagérée d'un récit, si elle permet de présumer que l'on se trouve face à un mythe, ne suffit pas en elle-même à l'identifier véritablement. Comment, dès lors, y parvenir ?

2. *Récit et énoncés mythiques*

Nous avons jusque-là défini le mythe politique comme un récit. Il serait une histoire constituée, dont la répétition à l'identique, combinée à cette facticité manifeste que nous venons de dégager, nous permettrait de constater la présence. Il nous faut bien admettre qu'il s'agit là malheureusement d'un vœu pieux.

Le mythe archaïque lui-même n'obéit pas vraiment à cette conception simpliste. Il peut en effet arriver que l'ethnologue y soit confronté sous une forme entière et proche du récit, notamment au cours des rites d'initiation. Le plus souvent, cependant, le chercheur n'est pas en mesure de recueillir les mythes sous un aspect linéaire, en demandant par exemple qu'on les lui narre, comme il peut le faire pour les contes. Il doit, sur son terrain, poser les questions appropriées, au cours de chacun des événements de la vie quotidienne qui pourrait être lié d'une manière ou d'une autre au mythe, pour reconstituer le récit mythique dans son entier. Qu'en est-il dès lors du mythe politique ? Le politiste est-il au final confronté au même type de problèmes ? Le mythe politique, il faut s'y attendre, ne se livrera pas non plus tel quel, sous forme de récit constitué¹¹³. Il ne sera pas un énoncé préformé. Il pourra au contraire se dire sur une pluralité de modes, se décliner en une multitude de narrations, que le chercheur devra isoler, puis ordonner. Quels peuvent être, alors, ces énoncés au travers desquels le mythe politique se donne à entendre ?

La forme la plus évidente de ce récit ou de ce fragment de récit demeure la forme verbale. Le mythe trouvera naturellement à s'incarner dans des faits de langage, écrit ou parlé. Il s'agira donc pour le cerner de procéder au recueil systématique de paroles, de discours, d'écrits politiques, ou plus largement de textes de tout ordre ayant trait au phénomène politique qui

¹¹³ On doit en ce sens rejeter les analyses qui postulent l'inexistence du mythe moderne sur cette base qu'aucun récit mythique à proprement parler ne trouverait à s'exprimer aujourd'hui. Citons par exemple Gabriel Segré, qui croit, en se fondant sur ce constat, pouvoir néanmoins dresser une exception pour son objet propre, à savoir les récits biographiques, auxquels seuls cette qualité première de récit, combinée à leur aspect de vérité, de sacralité, et d'exemplarité, conférerait le statut de mythe (SEGRE (G.), « Les biographies d'Elvis Presley : un récit mythique », in SEGRE (M.), *Mythes, rites, symboles dans la société contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 74). Une telle analyse apparaît en réalité fondée sur une appréhension bien trop stricte de la notion de récit, et sur une référence à l'ethnologie et au mythe archaïque singulièrement partielle.

fait l'objet de la construction mythique étudiée. Mais d'autres sources devront également être prises en compte. Le récit mythique pourra être figuré avec autant d'efficacité par un biais non verbal. De même que l'ethnologue est contraint de chercher en toutes les activités quotidiennes l'indice de l'expression du mythe archaïque, le politiste se devra ainsi d'être attentif à un certain nombre de manifestations concrètes portant la trace du mythe politique et le mettant sur sa piste. L'énoncé mythique pourra ainsi prendre la forme d'objets matériels divers, mais aussi de pratiques, de comportements individuels ou collectifs. L'isolement du mythe requiert dès lors une attention des plus soutenue.

Quels enseignements pour notre objet propre pouvons nous tirer de ces discussions ? Si nous avons effectivement dû nous résoudre, au commencement de nos recherches, à admettre que le mythe colonial belge ne se donnait pas à voir en tant que tel, comme tout constitué, la question des voies par lesquelles il pouvait nous être narré soulevait en outre, dans ce cas précis, un certain nombre de problèmes spécifiques. Tout d'abord, le questionnement direct des sujets adhérant au mythe nous était rendu difficile en raison de la temporalité à travers laquelle nous avons choisi d'étudier cet objet. Il ne s'agit pas pour nous, en effet, d'étudier les représentations actuelles du moment colonial mais bien celles qui avaient cours à l'époque même de la colonisation. Procéder par entretiens auprès des porteurs potentiels de ce mythe colonial posait alors deux problèmes majeurs. D'une part, une telle méthode de collecte nous aurait contrainte à appréhender le mythe dans ses développements les plus tardifs, puisque aussi bien ne survivent aujourd'hui que les témoins de la période coloniale avancée. Or, dans la perspective d'une étude dynamique du mythe, nous souhaitions être en mesure d'en percevoir les évolutions éventuelles au cours du temps, ce qu'une telle méthode rendait définitivement impossible. Nous nous exposons, d'autre part, à ce que les narrations qui nous seraient exposées, ayant subi le filtre du temps, portent autant, sinon davantage, témoignage des reconstructions mémorielles ultérieures que du mythe initial que nous souhaitions isoler, la tâche de démêler ces deux volets du récit étant vouée à l'échec.

Notre seul recours était donc d'identifier des énoncés mythiques dont la narration s'était faite durant la période coloniale. L'idéal aurait été de les isoler de sorte qu'ils couvrent la durée entière de la colonisation. Le recours à des sources historiques, cependant, ne va pas sans poser problème à son tour. Le questionnement que nous leur ferons subir devra en effet s'attacher, tout comme celui de l'ethnologue, à percevoir la manière dont elles peuvent donner à voir le mythe sous l'apparence de la vie quotidienne. Mais comme tout chercheur travaillant sur des sources figées, nous ne pourrons multiplier ces opportunités de questionnement et devons nous contenter des traces qui nous ont été laissées par le temps. Il est fort probable, dès lors, que nous ne puissions disposer d'un matériau aussi exhaustif que s'il nous avait été donné de le constituer directement. Nous aurons vraisemblablement à faire

face à un certain nombre de lacunes documentaires, susceptibles d'entraîner des ruptures dans la narration que nous n'aurons aucun moyen de combler.

C'est pourquoi, outre la nécessité d'embrasser de la manière la plus large possible la période considérée, s'imposera également dans notre cas, avec plus de force encore que pour l'étude d'un mythe contemporain, l'exigence de puiser aux types de narration disponibles les plus multiples. Les faits de langage, écrits ou parlés, ne devront pas être seuls considérés, et l'on s'attachera de manière profitable à faire parler de même les objets et les actes. On peut en effet considérer que chacun de ces types d'énoncés ne dit pas la même chose sur le mythe, ou le dit différemment, sur un registre plus ou moins conscient et maîtrisé. La confrontation systématique sera dès lors fructueuse. En outre, nous parviendrons d'autant mieux à cerner le mythe colonial que nous aurons réuni les manifestations les plus nombreuses possibles de ces types d'énoncés. Aussi nous sommes-nous attachée, dans le choix de notre objet empirique – que les contraintes de la recherche nous ont évidemment obligée à restreindre, la variété des énoncés mythiques potentiels étant sinon infinie, du moins excessivement vaste –, à nous porter vers des sources qui permettent, autant que faire se peut, de refléter cette diversité des modes de narrations.

Nous avons donc progressé dans la compréhension des formes par lesquelles peut se donner à voir le mythe. Reste que nous nous maintenons ce faisant sur le plan de la pure potentialité d'un mythe. Tout objet, toute pratique, ou tout énoncé verbal ayant trait à un phénomène politique – en l'occurrence la colonisation belge – n'est en effet pas nécessairement le véhicule d'un énoncé mythique. Il ne revêt en fait cet aspect que dans la stricte mesure où il est investi d'une dimension symbolique. C'est dès lors à déceler cette dernière qu'il faudra nous attacher.

B. CARACTÈRES PARTICULIERS DES ÉNONCÉS MYTHIQUES : PERSPECTIVES D'ISOLEMENT

Afin d'être en mesure de discerner, parmi les sources isolées, ce qui relèverait ou non du mythe, il fallait nous attacher à isoler les formes concrètes par lesquelles il serait susceptible de se donner à entendre. C'est ainsi que les notions de symbole et de rituel politique ont été explorées. Nous les présenterons ici de manière succincte, dans une perspective à la fois théorique et méthodologique.

1. La symbolique politique

Les définitions existantes¹¹⁴ s'entendent pour faire du symbole un objet revêtu d'un sens particulier, étranger à sa forme physique première. Par objet, on désigne en réalité tout signe, qu'il soit verbal, matériel ou gestuel. L'objet devient symbole à partir du moment où on lui attache des significations qui ne lui sont pas immanentes¹¹⁵, la relation entre signifiant et signifié, entre symbole et sens, étant purement arbitraire – au sens où d'autres signifiants auraient pu être investis du même sens, mais le lien demeure en principe explicable. La médiation du symbole est rendue nécessaire en raison de l'inaccessibilité qui serait sans lui celle du sens qu'il revêt. Le symbole assure le lien avec l'invisible, l'imperceptible, l'ineffable qu'il parvient seul à représenter.

De cette fonction essentielle découle l'importance considérable du symbolisme dans le domaine politique. La plupart des concepts, des entités qui y sont mis en scène (aussi quotidiennement évoqués que l'Etat, le gouvernement ou la Nation par exemple) demeureraient en effet sans son concours insaisissables à l'entendement. De manière générale, « *les symboles [...] constituent le moyen par lequel le processus politique prend signification pour les individus* »¹¹⁶. On prend alors la pleine mesure du rôle qu'ils sont amenés à jouer dans le cadre particulier qui nous occupe. Les manifestations symboliques que nous chercherons à isoler sont le vecteur essentiel par lequel la population belge a pu se rendre préhensible une réalité sans elles intangible, le fait colonial, qui ne pouvait prendre sens pour les métropolitains que par ce biais.

A la suite d'Edward Sapir, on distingue en général deux types de symboles, en fonction du rapport qu'ils suscitent, chez leur récepteur, au sens qui leur est associé. Au symbole de référence, émotionnellement neutre et tirant sa qualité de sa seule association à un signifié non manifeste mais clairement identifié, répond le symbole de condensation, dont l'ambiguïté du signifiant se révèle au contraire propice à un investissement émotionnel fort sur le signifié de la part du récepteur. Le symbolisme de condensation « *charge d'affectivité des types de*

¹¹⁴ Le « symbolique » est de loin aussi difficile à définir que le « mythique ». La littérature ayant trait aux symboles politiques se révèle la plupart du temps aussi peu construite théoriquement que celle qui se consacre au mythe politique. Un certain nombre de travaux se dégagent néanmoins, dont nous servirons ici de manière très partielle pour la progression de notre réflexion. Nous serons amenés dans le cours de nos développements à revenir sur les apports de ces écrits à notre compréhension générale du phénomène mythique politique. Nous nous contentons pour le moment de cerner les traits caractéristiques de ces manifestations symboliques que nous devons chercher à isoler.

¹¹⁵ « *Un symbole est tout objet utilisé par des êtres humains pour répertorier les significations qui ne sont pas inhérentes à l'objet lui-même, ni distinctes de lui. Littéralement, tout peut être un symbole : un mot ou une phrase, un geste ou un événement, une personne, un lieu, ou une chose. Un objet devient un symbole quand des personnes le revêtent de sens, de valeur ou de signification.* » (ELDER (C.D.), COBB (R.W.), *The Political Uses of Symbols*, New York, Longman, 1983, p.29) (notre traduction)

¹¹⁶ KERTZER (D.I.), *Ritual, Politics and Power*, New Haven – Londres, Yale University Press, 1988, p.6 (notre traduction)

*comportement, des situations, qui n'ont pas l'air d'entretenir le moindre rapport avec le sens originel du symbole*¹¹⁷ ».

Débat a en général lieu pour savoir si les deux formes sont réellement distinctes. Sapir lui-même les considérait liées par un mouvement de va-et-vient permanent, le symbole de référence devenant symbole de condensation dès lors qu'il suscite un investissement affectif important. En matière plus particulièrement politique, c'est-à-dire dès lors que le sens investi est lui-même relatif au domaine politique, Murray Edelman a pu affirmer que n'existaient en réalité que des symboles de condensation, un minimum de charge émotionnelle étant à son avis toujours présente dans le symbole politique¹¹⁸. Une prise de position tranchée contournée par Charles Elder et Roger Cobb, qui posent que tout symbole politique est en réalité constitué de deux composantes conjointes, qui se verront combinées différemment selon les symboles et les individus qui les reçoivent : une composante affective et une composante cognitive¹¹⁹.

La composante affective est définie par la direction et l'intensité des sentiments du récepteur du symbole à l'égard de l'objet, c'est-à-dire la manière dont il le voit, positivement ou négativement, et jusqu'à quel degré. L'intensité de l'investissement affectif dans un objet symbolique est réputée liée à une hiérarchie des objets politiques concernés. Partant de diverses typologies de ces objets extraites des travaux d'Easton ou d'Almond et Verba, les auteurs croient pouvoir distinguer trois grands types de symboles politiques : les symboles de la communauté politique ; les symboles associés aux normes, structures et rôles du régime politique particulier ; et enfin les symboles conjoncturels, renvoyant aux acteurs et aux enjeux présents du champ politique. A cette généralité décroissante des signifiés symboliques correspondrait une diminution concomitante de leur dimension affective, de sorte qu'un symbole renvoyant à la communauté politique dans son ensemble serait davantage investi affectivement qu'un symbole associé à ses normes.

La composante cognitive renvoie quant à elle à la pure signification attachée à l'objet par le récepteur du symbole, c'est-à-dire à tout ce que la personne « sait » de l'objet et de ce qu'il est destiné à représenter. Il est à noter que ce « savoir » n'est pas défini comme une connaissance objective mais comme ce que la personne considère vrai, étant entendu que ce jugement peut s'appuyer aussi bien sur une compréhension sophistiquée de faits pertinents que sur une opinion forgée en dehors de toute information.

¹¹⁷ SAPIR (E.) « Symbolism », traduction in SAPIR (E.), *Anthropologie*, Paris, Le Seuil, 1971, p.51, cité in BRAUD (P.), *L'émotion en politique*, op. cit., p.80.

¹¹⁸ EDELMAN (M.), *The Symbolic Uses of Politics*, postface à la réédition de 1984, citée in BRAUD (P.), op. cit., p. 86.

¹¹⁹ ELDER (C.D.), COBB (R.W.), op. cit., p. 37.

Cette conception se rapproche donc de celle d'Edelman en ce qu'elle considère que le symbole politique contient toujours en puissance une composante émotive. Elle présente cependant le mérite d'insister également sur la qualité de pourvoyeur de sens du symbole. Et de réintégrer le caractère dynamique qui lui était conféré par Sapir en affirmant que le symbole, en fonction des situations et des individus récepteurs, voit ses composantes affective et cognitive différemment proportionnées, oscillant ainsi entre deux pôles qui peu ou prou peuvent être assimilés au symbole de référence et au symbole de condensation, plus ou moins fortement investi émotionnellement. La possibilité d'une composante affective nulle n'est cependant pas évoquée, de sorte qu'on peut douter qu'Elder et Cobb envisagent davantage qu'Edelman l'existence réelle de symboles politiques de pure référence.

Cette insistance sur le caractère de vecteur d'émotions du symbole se retrouve également chez Philippe Braud, qui en fait même une particularité fondamentale du symbole politique. A l'affirmation de l'intérêt d'une conception duale du symbole politique telle que celle d'Elder et Cobb succède en effet l'idée que, si le symbole est efficace¹²⁰, c'est avant tout parce qu'il sait mettre en jeu les émotions chez ses récepteurs. Tout en reconnaissant que « *la capacité d'évocation qui caractérise un symbole actif se manifeste bien dans son aptitude à susciter des associations à la fois au niveau des savoirs et des sentiments* », l'auteur insiste immédiatement sur le fait que « *c'est néanmoins sur ce dernier terrain que se manifeste la spécificité profonde de son dynamisme*¹²¹ ». C'est là que va se situer l'apport principal de cette nouvelle théorisation pour notre propos. Le postulat est posé selon lequel la particularité essentielle du symbole politique est certes, comme chez Edelman, d'être un symbole de seule condensation et non de pure référence, mais surtout de constituer un symbole de forte condensation, lorsque ce dernier auteur l'envisageait sur tout le spectre allant de l'investissement affectif le plus faible jusqu'au plus important. Pour P. Braud, telle conception aboutissait à une définition par trop extensive du symbolique, contribuant à rendre son usage peu opérationnel par inclusion de phénomènes trop nombreux. Quand « *le symbole politique authentique, signe ou système de signes surchargé de sens, se caractérise par le franchissement d'un seuil d'intensité dans la condensation cognitive et émotionnelle*¹²² ».

Ces définitions du phénomène symbolique succinctement posées, nous disposons désormais de pistes intéressantes pour notre tentative de repérage des énoncés par lesquels le mythe

¹²⁰ Nous ne développerons pas ici cet aspect de la théorie des symboles politiques relatif à leur efficacité. Dans la mesure où le but de cette section est avant tout de déterminer les moyens par lesquels on peut cerner les manifestations du mythe, c'est en effet aux aspects concrets de la représentation symbolique que nous nous attachons pour le moment. Nous serons cependant amenés à nous intéresser à la manière dont le symbole agit, dont il devient efficace, au cours de développements ultérieurs sur le mode opératoire du mythe.

¹²¹ BRAUD (B.), *op. cit.*, p.85.

¹²² *Idem*, p.86.

politique trouve à s'exprimer. Il s'agira pour nous de découvrir des énoncés, verbaux ou non, revêtus d'un sens qui ne leur est pas intrinsèque et qui se révèle producteur de savoir, et investis d'une dimension affective intense. Ces énoncés symboliques apparaissent vecteurs d'un mythe politique dès lors que le sens qu'ils véhiculent est revêtu d'un caractère sacré (au sens où il relève d'une vérité suprême et non questionnable) et renvoie à la création d'un ordre politique qu'ils contribuent à légitimer par la production d'un savoir, d'une grille d'interprétation de la réalité favorable à cet ordre, servant de repère pour l'action des individus en son sein.

Ces conclusions générales appellent une précision. L'ordre politique auquel il est fait référence sera, dans le cas qui nous intéresse, l'ordre belge, envisagé dans sa déclinaison coloniale. Le mythe recherché constituera une forme de narration légitimatrice de la dimension coloniale nouvelle, puis éventuellement installée, de la société belge. Il nous faudra donc identifier les manifestations symboliques qui renverront de manière variée à l'existence du fait colonial, sur le plan à la fois affectif et cognitif. Il convient cependant pour ce faire d'entendre la notion de fait colonial dans toute son étendue, à savoir, non comme le seul mode d'organisation du pouvoir colonial, mais comme l'ensemble des phénomènes qui peuvent être liés à l'existence de ce pouvoir. En ce sens, les symboles auxquels nous devons prêter attention ne seront pas seulement ceux qui sont directement relatifs à l'action coloniale belge – symboles de la conquête militaire, du développement de l'enseignement scolaire ou des progrès de la médecine, par exemple. Nous intéresseront tout autant des signifiants symboliques renvoyant en apparence au seul Congo et à sa population, dès lors qu'ils sous-tendent implicitement l'idée des bienfaits que la colonisation ne peut manquer de lui apporter. De manière générale, on peut en fait se demander si toute forme de représentation de l'Afrique et de l'Africain en Belgique, y compris dénuée a priori de tout sens politique, n'est pas nécessairement investie d'une tel sens dès lors que le fait colonial lui est concomitant. Celui-ci formerait en quelque sorte un univers mental qui, face à ces objets en apparence neutres, ne pourrait manquer de déclencher un certain nombre d'associations affectives et cognitives.

Ce type d'énoncé symbolique identifié, on pourra en tout cas le qualifier de mythique, et il nous restera alors à le réinsérer dans le récit global véhiculé par le mythe colonial. Nous avons vu que cette énonciation pouvait prendre différentes formes : celle de faits de langage, d'objets matériels, ou de pratiques et comportements¹²³. L'exploration d'une déclinaison particulière de cette dernière forme, le rituel, nous est apparue utile, dans la mesure où elle constituait une perspective stimulante d'isolement du mythe sous une configuration cohérente, qui rendrait la reconstitution du récit plus aisée qu'en cas de découverte d'énoncés épars. Le

¹²³ Typologie empruntée à BRAUD (P), *L'émotion en politique, op. cit.*, pp.108-109.

rite¹²⁴, en effet, est envisagé par de nombreux anthropologues comme le pendant visuel du mythe. « *Le mythe, envisagé comme un énoncé en mots "dit" la même chose que le rituel, envisagé comme un énoncé en actes* » affirme ainsi Edmund Leach¹²⁵. Une caractéristique qui trouverait aussi bien à s'exprimer dans le domaine politique, si l'on en croit Claude Rivière¹²⁶. Isoler ces énoncés en actes décrits par Leach nous permettrait donc de visualiser concrètement le mythe et de reconstituer ensuite son récit. Mais est-ce là pour autant démarche aisée ?

2. *Le rituel politique*

L'assimilation du rite à une illustration visuelle concrète du mythe est en réalité plus problématique que ne le laissent apparaître les propos ramassés que nous venons de tenir. L'analogie est certes flagrante. Le rite, s'entend schématiquement pour dire ses théoriciens, est un ensemble de pratiques à caractère répétitif qui renvoient à un système de croyances échappant à la démonstration rationnelle. Il agit sur un mode essentiellement émotionnel, implique un certain rapport au sacré et propose à ses récepteurs une interprétation de leur place dans la réalité. Autant d'aspects que nous avons dégagés comme essentiels dans la définition du mythe. Reste que le mythe est un récit, quand le rite constitue un acte ou une série d'actes. Il est dès lors tentant de faire de celui-ci la représentation visuelle, la performance concrète de celui-là. Mais si certains auteurs postulent effectivement une complémentarité hiérarchisée entre mythe et rite, appuyée sur la primauté temporelle du premier, beaucoup considèrent en revanche qu'une influence réciproque et continue s'exerce entre les deux formes, et que le rite n'est pas nécessairement pure visualisation du mythe, ni même second par rapport à lui. Plus qu'une hiérarchie entre les deux formes, on s'entend donc en principe pour postuler l'existence d'un mouvement constant de va-et-vient, par lequel le rite se fonde sur le mythe, mais agit également sur lui à son tour. En contribuant à son actualisation, au sens de son inscription dans le présent concret de l'observateur, de son passage de la puissance à l'acte, de la virtualité à la réalité, tout autant que de son adaptation à cette même réalité, il peut participer par-là même à sa modification.

Cette question du rapport véritable entre mythe et rite se pose avec encore plus d'acuité dans le domaine profane. Au point que Claude Rivière a pu avancer qu'aucun lien de cet ordre n'y existait en réalité. Le rite profane serait « *sans projet autre que celui de son propre*

¹²⁴ Nous emploierons ici indifféremment les vocables de rite ou rituel. Il semble qu'il ne soit pas réellement possible de faire une distinction entre les deux termes en français, qui recouvrent la plupart du temps les mêmes réalités (voir notamment MAISONNEUVE (J.), *Les conduites rituelles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p.6)

¹²⁵ cité in KERTZER (D.I.), *op. cit.*, p.67.

¹²⁶ « *Le mythe authentifie le rite et le légitime en lui fournissant des signifiés, le rite actualise et reproduit le mythe en le répétant, en le jouant au niveau moteur et affectif* » (RIVIERE (C.), *Les liturgies politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p.13).

accomplissement et sans rattachement à un mythe, mais seulement à des valeurs importantes ». Il trouverait « *sa logique dans son effectuation et se satisf[er]ait de son intensité émotionnelle*¹²⁷ ». Est-ce à dire que nous nous aventurons sur une fausse piste en croyant que le mythe politique pourrait trouver à s'exprimer dans des rites, et que nous pourrions conséquemment le reconstituer en les observant ? En réalité, ce propos radical, maintes fois réaffirmé, doit être immédiatement tempéré.

Plus que l'inexistence du lien entre mythe et rite profane, c'est davantage sa contingence que souhaite en effet poser Rivière. Il demeure, selon lui, que certains rites renvoient bien à des mythes. De cette contingence, cependant, certains tirent des conclusions plus radicales. Un des arguments avancés par Jack Goody dans sa célèbre diatribe contre l'utilisation extensive du terme de rite est ainsi que l'application inconsidérée de ce vocable au domaine séculier, sans que nécessité soit faite d'une référence, au sein de la pratique observée, à la croyance en des êtres ou des pouvoirs mythiques, aboutit à ôter au rite son rôle de catégorie analytique probante en lui permettant finalement d'englober à peu près toutes les actions standardisées qui se peuvent observer¹²⁸. S'appliquant à un nombre d'objets à peu près illimité, le concept est par-là même rendu peu opératoire : il ne peut faire l'objet d'un cadre d'interprétation strict quand sa définition même est des plus extensive et fluctuante. Goody en arrive dès lors à la conclusion définitive qu'il convient de ne plus du tout utiliser le terme¹²⁹. La critique est pertinente. Elle ne manque pas d'interroger. Tout en prenant en compte les arguments mobilisés, nous nous permettons cependant de ne pas retenir sa déprimante conclusion. Si critique est faite à l'analyse des rites séculiers de ne pas prendre en compte les références mythiques, elle repose en effet sur une définition du mythe beaucoup plus restrictive que celle que nous avons pu adopter. Goody refuse en fait au rite la possibilité de se manifester en-dehors du champ religieux parce qu'il la refuse pareillement au mythe, auquel il ne le conçoit que comme intimement lié. A partir du moment où l'on a accepté le raisonnement qui nous poussait à établir l'existence de mythes politiques, sur la base notamment que le sacré trouvait à s'exprimer dans ce domaine, on ne peut en revanche dénier au rite sa capacité à émerger également dans la sphère politique.

¹²⁷ RIVIERE (C.), *Les rites profanes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.

¹²⁸ GOODY (J.), « Against « Ritual » : Loosely Structured Thoughts on a Loosely Defined Topic », in MOORE (S.F.), MYERHOFF (B.G.) (dir.), *Secular Ritual*, Assen – Amsterdam, Van Gorcum, 1977, pp. 25-35. L'auteur y stigmatise les lacunes fondamentales en matière de définition et le manque de précaution dont fait preuve l'utilisation anthropologique généralisée du terme de rite, emprunté à la sphère religieuse.

¹²⁹ « *Confiné à la sphère religieuse [le terme de rituel] n'a que peu d'utilité. Mais envisagé à la manière extensive des éthologues (les rituels de copulation), des archéologues (avec leurs objets rituels), des sociologues (découvrant des rituels de vie familiale) et des anthropologues (des rituels, encore des rituels, toujours plus de rituels), il y a peu à gagner de l'utilisation à la fois du terme lui-même et de ses subdivisions possibles* » (GOODY (J.), art. cit., p.26, notre traduction).

Cet argument ne fait bien entendu que déplacer l'obstacle, et il est probable que Goody renierait pareillement notre application du terme de mythe au domaine politique. Nous avons cependant procédé à une circonscription stricte du phénomène. Et s'il est vrai que ce n'est qu'au prix d'un certain nombre d'adaptations de sa définition première que nous y sommes parvenus, nous tenons pour notre part que ces transpositions peuvent, sous condition de rigueur, constituer une démarche utile, et même éminemment nécessaire à la fertilité du champ scientifique. Les croisements disciplinaires sont susceptibles d'être source d'enrichissements théoriques plus que d'appauvrissement des notions empruntées. Et le maintien de frontières étanches entre disciplines pourrait même au contraire receler le germe de l'épuisement théorique¹³⁰. Il n'en reste pas moins que ces emprunts doivent être entourés d'un certain nombre de précautions, destinées précisément à conserver leur caractère enrichissant et à ne pas vider les théories de leur substance par une transposition trop libre¹³¹. C'est pourquoi il conviendra – et en cela nous adhérons aux préventions de Goody – de prendre garde de n'octroyer le qualificatif de rituelles qu'aux pratiques faisant appel à une forme de sacralité et expressément reliées à un mythe. Si l'on veille à garder ces liens présents, néanmoins, il semble inopportun de se priver de l'apport théorique considérable que constitue l'application du terme de rite, comme de celui de mythe, au domaine politique.

Mais une fois admis que le rituel renvoie au mythe et que son analyse peut en ce sens nous apporter des indices utiles dans notre tentative de reconstitution du récit mythique, un second problème se pose immédiatement à nous : celui de savoir comment et dans quelles circonstances nous pourrions l'observer. Si le rite est un énoncé visuel du mythe, encore faut-il en effet pouvoir le reconnaître.

La définition du rite, on l'a vu, est mal établie. Aucune des tentatives de formulation ne fait l'unanimité. Au point qu'on a pu aller jusqu'à émettre l'idée qu'il n'était pas vraiment possible de le définir. C'est ainsi que l'on se retrouvera dans la situation de l'ethnologue décrite avec humour par Gilbert Lewis : on pense face à une situation qu'on doit utiliser le terme de rituel, on ne doute pas de l'utiliser adéquatement, mais il n'en reste pas moins qu'il est difficile d'affirmer ce que le terme veut exactement dire¹³². C'est donc dans un premier

¹³⁰ « La recherche unidisciplinaire connaît des rendements décroissants et, à partir d'un certain point, il faut des influences extérieures pour la relancer. [...] Sans l'apport de nouvelles idées extérieures, les spécialités qui s'isolent deviennent moribondes. » (DOGAN (M.), PAHRE (R.), *L'innovation dans les sciences sociales. La marginalité créatrice*, Paris, PUF, 1991, cité in BRAUD (P.), *L'émotion en politique*, op. cit., p.12).

¹³¹ Voir notamment à ce sujet JERIDI (Z.), « Les mirages du sacré... Le rite et la religiosité revisités. Note critique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 100, 1996. La qualification de « rites » employée en dehors du sacré par Claude Rivièrre et Albert Piette dans leurs études sur la religiosité séculière comporte, pour l'auteur, « un risque de dérapage conduisant inévitablement vers l'amalgame et la fausse analogie » et fait peser des « risques incalculables sur la validité des concepts sociologiques et anthropologiques en général » (p.154).

¹³² LEWIS (G.), « Problems of Ritual in General », *Day of Shining Red. An Essay on Understanding Ritual*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, p.9.

temps sur la base d'une intuition qu'il nous faudra agir. De même que pour le mythe, c'est en fait l'étrangeté au rite qui alerte immédiatement l'observateur extérieur sur son existence potentielle. L'incapacité à donner sens à la croyance considérée, la difficulté à analyser en termes de liens de cause à effet l'acte, la pratique, mis en œuvre sous nos yeux, sont autant d'indices aptes à éveiller l'attention¹³³. Malgré tout, il serait satisfaisant de dégager un certain nombre de caractéristiques du rituel qui nous permettraient au moins d'étayer cette intuition première. Plus que sur les significations du rite, ses théoriciens se retrouvent en général sur la manière dont il est mis en œuvre. On s'attachera donc utilement à décrire ces caractéristiques formelles constantes que nous pourrions être en mesure d'observer.

Le premier aspect remarquable du rite est son caractère de mise en scène. Le rite n'est pas une activité spontanée, il s'agit d'une représentation, au sens du théâtre. En tant que tel, il implique que soit dit, mais aussi et surtout que soit *fait* quelque chose¹³⁴. Il nécessite en outre la participation de personnes occupant la place de concepteur, de metteur en scène, d'acteur à proprement parler et de spectateur. Chacun devra, d'une certaine manière, agir au cours du rite, selon un rôle prédéfini. Chacun adoptera les conduites stéréotypées et théâtralisées attendues de lui¹³⁵. Il est à noter pour autant que dans le domaine des rites séculiers la participation à un rite n'est pas forcément pleinement consciente de la part des acteurs – entendus ici au sens large comme tous les participants de la représentation, acteurs à proprement parler comme spectateurs. Nulle aide ne viendra donc d'eux dans l'affirmation claire de l'existence d'un rite. Mais cet aspect de mise en scène et la série de rôles qu'il implique seront malgré tout sensibles à l'observateur extérieur et pourront être un indice dans sa reconnaissance. Une autre conséquence de ce caractère de représentation du rituel, sur le mode du théâtre, se situe dans sa division en séquences d'actes successifs. Le rite se présente au regard sous forme d'une série de pratiques ordonnées temporellement. La reconstitution de cet ordre sera en conséquence importante pour l'analyse.

Le second aspect marquant en général relevé est le caractère répétitif du rituel. La répétition affecte en premier lieu les circonstances de temps et de lieu dans lesquelles il se déroule, en

¹³³ *Idem*, p.13.

¹³⁴ MOORE (S.F.), MYERHOFF (B.G.), « Secular Ritual : Forms and Meanings », in MOORE (S.F.), MYERHOFF (B.G.) (dir.), *op. cit.*, p.7.

¹³⁵ Il convient ici de prendre garde pour autant à ne pas considérer ces rôles comme figés. Pour filer la métaphore théâtrale, le rite fait l'objet d'une interprétation au fil de ses représentations. Interprétation de la part des acteurs, d'un côté de la scène, qui peuvent modifier pour partie l'action rituelle. Interprétation de la part des spectateurs, de l'autre, qui peuvent voir leur regard sur la cérémonie évoluer. Voir notamment à ce sujet : LEWIS (G.), *art. cit.*, pp.22-23. Le rite, même s'il est relativement stable à travers le temps, ne doit en effet pas être considéré comme totalement immuable. Les rituels changent dans leur forme, leur signification symbolique, et leurs effets sociaux. En tant qu'objet culturel, ils sont même par nature soumis au changement. Cette précision s'avère nécessaire afin de ne pas les cantonner dans le seul aspect conservateur qu'on a souvent eu tendance à leur octroyer. Malgré tout, il faut bien admettre que le rite demeure une des formes culturelles les plus lentes et difficiles à faire évoluer, ce qui est également une de ses particularités.

général similaires de l'une à l'autre de ses représentations. Elle caractérise d'autre part son contenu, sa forme, qui ne changent que marginalement entre deux performances du rite. Mais cet aspect de récurrence affecte également chacune de ses représentations, envisagée séparément, l'action rituelle étant la plupart du temps fortement redondante. La répétition est une condition de l'efficacité du rituel, de l'adhésion durable de son public. Elle a en outre pour effet original de contribuer à lui conférer un « *effet de traditionalisation* », au sens où tout élément mis en scène en son sein, tout matériau qu'il intègre, même si c'est pour la première fois, se voit immédiatement revêtu de la patine de la tradition¹³⁶.

Si le caractère de représentation et la répétition sont des éléments distinctifs du rite, ils sont loin d'être son apanage en propre. D'autres catégories de comportement pourraient tout aussi bien être isolées sur cette base, la coutume ou l'habitude notamment. Ce qui fait la particularité du rituel par rapport à eux, c'est précisément la valeur symbolique qui est la sienne, dont nous avons fait découler ces développements qui lui sont consacrés. Pour l'observateur extérieur comme pour l'acteur, le rite est doté de propriétés qui ne sont pas intrinsèques aux actions et aux objets matériels impliqués. De manière générale « *les pratiques rituelles sont éminemment symboliques car elles médiatisent par des postures, gestes ou paroles une relation à une "entité" non seulement absente (ce qui est le cas du simple "signe"), mais impossible à percevoir, inaccessible sauf par le moyen du symbole lui-même. Rite et symbole sont donc solidaires* »¹³⁷. Le rite politique permettra ainsi de donner vie et réalité à des objets et des croyances politiques qui sans lui demeureraient invisibles et par-là même improbables. Cette médiation symbolique intervient sur le mode dual que nous avons déjà isolé, de sorte que le rituel se révèle tout à la fois vecteur de savoirs et d'émotions¹³⁸. Comme toute manifestation du symbolisme politique, au sens de Braud, il se caractérise par une intensité particulièrement affirmée dans la condensation cognitive et affective, et puise sa force et sa capacité particulière de mobilisation dans cette dernière plus particulièrement. La puissance du rite se mesure pour majeure partie dans l'émotion qu'il parvient à susciter chez ses participants et ses spectateurs. S'il a pu être analysé comme un code, système de signaux destiné, par convention préalable, à transmettre un message d'un

¹³⁶ MOORE (S.F.), MYERHOFF (B.G.), art. cit., p. 8 (nous traduisons).

¹³⁷ MAISONNEUVE (J.), *op. cit.*, p.12. En effet, rites religieux et séculier « *montrent" tous deux l'invisible. Le rite religieux "montre" l'existence de l'autre monde à travers la mise en scène des tentatives de sa convocation. De manière analogue, une cérémonie séculière "montre", en étant représentée en leur nom, l'existence de relations sociales (le Gouvernement, le Parti, etc.) ou d'idées ou de valeurs par définition invisibles la plupart du temps. Elle les objective et les réifie. Elle met en scène les symboles de leur existence et, par des références implicites, postule et promulgue leur "réalité" » (MOORE (S.F.), MYERHOFF (B.G.), art. cit., p.14, notre traduction).*

¹³⁸ Le caractère obligatoire de la mise en jeu d'émotions étant ce qui permet de distinguer le rite des autres formes d'actions codifiées que nous avons évoquées, critère sans lequel l'utilisation du concept devient purement métaphorique et conséquemment peu pertinente (voir MARIOT (M.), « Le rite sans ses mythes : forme rituelle, temps et histoire », *Genèses*, n°21, décembre 1995, pp.148, 152 & 159).

émetteur à un récepteur¹³⁹, ou dans le même ordre d'idée comme un système de communication¹⁴⁰, prendre en compte cette unique dimension obère gravement les chances de comprendre le phénomène. Ceci pour la raison première qu'on ne « lit » pas le rituel, qu'on ne le décode pas pour en faire du sens, mais qu'on est tout simplement affecté par lui. Si le message communiqué par le rituel parvient à atteindre ses récepteurs c'est en effet avant tout en frappant leur imagination, en faisant appel à leurs émotions¹⁴¹. Sans cette dimension affective intense et essentielle, le rite n'a plus aucun impact¹⁴².

Ces caractéristiques formelles fondamentales du rite une fois dégagées, on voit qu'il nous sera éventuellement possible d'isoler des fragments mythiques à travers lui. Enoncé en acte, renvoyant au mythe et l'influençant à son tour, le rite se manifestera à nous par l'évocation d'une croyance qui n'est pas nôtre, par la mise en scène et la répétition des pratiques qu'il implique, et par son caractère éminemment symbolique, notamment perceptible sous la forme d'un investissement affectif intense dans des objets *a priori* banals.

Ces réflexions générales nous ont donc permis de poser un certain nombre de balises théoriques qui jalonneront de manière fort utile notre étude. Ainsi guidée, nous étions en mesure de nous consacrer à la recherche effective de traces mythologiques renvoyant à notre objet : le mythe colonial belge. Mais restait encore à savoir sur quel terrain mener nos observations.

¹³⁹ MAISONNEUVE (J.), *op. cit.*, p.8.

¹⁴⁰ LEWIS (G.), art. cit., p.33-35. Cet aspect est également mis au centre de la définition des rites par Leach, qui les voit comme des « conduites qui font partie d'un système de signalisation et servent à transmettre de l'information, non pas en raison d'un lien mécanique entre moyens et fins, mais à cause de l'existence d'un code de communication culturellement défini. Nous les appelons conduites de communication » (cité par SEGALÉN (M.), *Rites et rituels contemporains*, Paris, Nathan, 1998, p.78.)

¹⁴¹ Une des vertus essentielles de la stabilité du rite dans le temps est d'ailleurs de parvenir ainsi à susciter des émotions fortement ressenties, sentiments qui ré-émergent avec d'autant plus de vigueur qu'ils ont déjà été éveillés par le même biais dans le passé (voir notamment KERTZER (D.), *op. cit.*, p. 42)

¹⁴² Par ailleurs, réduire le rituel à un code de communication limite son étude à la découverte de la grammaire, des règles qui sous-tendent ce code, ce qui prévient de le prendre en considération dans sa totalité et dans son contexte, à savoir comme la réunion tout à la fois d'un message, d'émetteurs, de récepteurs et d'une conjoncture particulière. C'est la principale critique qui a pu être faite de cette approche du rite en termes de code par les tenants d'une perspective que l'on pourrait qualifier de « cognitiviste » (SINDZINGRE (N.), « Rituel », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Encyclopaedia Universalis Editeur, 1995, pp.68-71), pour lesquels « la signification et la composition même d'un message [rituel] dépendent des positions de celui qui l'émet et de celui qui le reçoit » (SPERBER (D.), *Le symbolisme en général*, Hermann, Paris, 1974, cité in SINDZINGRE (N.), art. cit., p.70). Nous présentons ici ces débats de manière en quelque sorte anticipée, dans la mesure où ils constituent un écho intéressant aux réflexions que nous serons amenés à développer au sujet du mythe politique et de la méthode d'analyse qui doit être mise en place pour l'étudier (voir *infra* nos développements sur le structuralisme lévi-straussien et son inflexion « constructiviste » bourdieusienne dans le sens d'une prise en compte dynamique de la genèse sociale du mythe, redonnant leur place à ses émetteurs et ses récepteurs.)

II. CHOIX DE L'OBJET EMPIRIQUE ET DU CORPUS

Notre discussion sur les énoncés mythiques nous a amenés à évoquer l'idée qu'une restriction de leur recherche à un corpus particulier nous serait sans doute nécessaire, en raison de la variété immense des manifestations par lesquelles ils peuvent trouver à s'exprimer. Nous devons avouer que ce souci raisonnable a d'abord pris la forme d'un renoncement, la tentation de l'exhaustivité – ou du moins d'une très relative exhaustivité – nous ayant dans un premier temps séduite. L'idéal, considérons-nous au commencement de ce travail, aurait été de parvenir à élaborer un cadre d'intellection du mythe colonial belge tel qu'il nous aurait permis d'englober à la fois les vignettes sur le Congo à collectionner dans les emballages de chocolat, le guide de conseils à destination des femmes en partance pour le Congo et le discours du Roi Baudouin lors de la cérémonie d'indépendance¹⁴³. L'ampleur de la tâche a suffi à nous en décourager. Mais il est permis de se demander si, au-delà de sa difficulté matérielle évidente, un tel projet aurait au fond présenté un réel intérêt. L'accumulation massive de matériau présente le mérite de tendre à l'exhaustivité et donc d'offrir une assise solide aux conclusions. Elle n'en rend pas moins leur obtention bien problématique. On peut dès lors penser que seul le sacrifice de la nuance au profit de la désignation de grands traits, certes généraux, mais finalement peu éclairants, nous aurait autorisée à atteindre un tel but.

Ces réflexions convergeaient donc pour nous pousser à déterminer un corpus particulier auquel nous résoudrions de consacrer notre étude empirique, sans pour autant abandonner toute prétention à la généralisation. Il ne s'agirait donc pas de cerner *le* mythe colonial, mais une de ses manifestations potentielles, afin d'en tirer néanmoins quelque enseignement à son égard. Notre choix s'est finalement porté sur la forme particulière de narration de la colonisation qu'ont constitué les sections coloniales des expositions universelles. Nous nous attacherons à le justifier, puis nous interrogerons sur les perspectives concrètes d'isolement d'énoncés mythiques qu'il recèle.

A. ISOLEMENT D'UNE FORME DE NARRATION DE LA COLONISATION : LES SECTIONS COLONIALES BELGES DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Notre recherche d'un matériau propre à l'étude du mythe colonial belge s'est dans un premier temps portée sur l'identification d'un corpus constitué. Un certain nombre de narrations

¹⁴³ Voir, respectivement : VEYS (M.), « Les genres dits mineurs. Questions candides », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, p.129 ; UNION DES FEMMES DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI, *La femme au Congo. Conseils aux partantes*, publié par l'Union des femmes du Congo belge et du Ruanda-Urundi, sous l'égide du Ministère des colonies, Bruxelles, Cuypers, 1956 ; et STENGERS (J.), *op.cit.*, pp.294-295 pour une retranscription du discours du Roi Baudouin.

relevant de sources uniformes ont ainsi été explorées, puis écartées pour des raisons variées, que nous exposerons dans un premier temps. La réflexion qu'elles ont nourri nous a finalement menée à faire porter notre étude sur les sections coloniales des expositions universelles belges, matériau irréductible à un corpus au sens strict dans la mesure où il relève de sources variées, dont nous nous attacherons alors, dans un second temps, à montrer l'intérêt particulier pour notre recherche.

1. *Types de narration de la colonisation écartés :* *les sources uniformes identifiées*

Les sources empiriques susceptibles de porter la trace du mythe colonial sont, on l'a dit, fort nombreuses. Nous avons eu l'intuition dès le début de nos recherches, et une exploration de la littérature de seconde main relative aux modes de narration de la colonisation en Belgique l'a largement consolidée par la suite. Les études disponibles sur ces objets variés sont pour le moins abondantes. La première de nos tâches a donc été d'en faire une consultation aussi exhaustive que possible, afin de concevoir quelles étaient les possibilités de recherche ouvertes, lesquelles semblaient plus ou moins fertiles, lesquelles également pouvaient être éliminées en raison de leur traitement déjà important. En nous offrant le panorama de virtualités empiriques foisonnantes, ces lectures nous ont surtout permis de formaliser les principaux questionnements que nous souhaitions faire subir au corpus choisi, et avec eux d'affiner nos critères de sélection et nos hypothèses de départ.

Le premier point auquel il nous est apparu nécessaire de réfléchir en vue de cette identification d'un corpus propre suffisamment fécond consistait à interroger l'étendue de la diffusion des énoncés mythiques que nous souhaitions considérer. Plusieurs possibilités nous étaient en effet offertes. L'étude d'un mythe politique sous-tendant la légitimation de l'ordre colonial belge pouvait se faire au travers de l'isolement d'un groupe plus ou moins large au sein duquel il avait potentiellement cours. Une première perspective de recherche consistait à cerner les manifestations de ce mythe dans les narrations de la colonisation faites par un groupe restreint, qu'il nous aurait fallu choisir de telle sorte que nos conclusions s'avèrent tant soit peu généralisables.

Une des pistes qui nous avaient initialement été suggérées était ainsi de fonder notre recherche sur l'analyse d'avis éclairés émis sur la colonisation par certaines franges des élites belges. Elle s'appuyait sur le principe sous-jacent que les pesanteurs d'une vision mythique qui s'y trouveraient éventuellement exprimées laisseraient *a fortiori* présager, compte tenu de la capacité d'information et de réflexion des membres de ce groupe, de ce qu'aucun fragment

de la population n'a été épargné par cette perception biaisée du phénomène colonial¹⁴⁴. Au-delà de cette construction intellectuelle, restait cependant à savoir comment nous serions concrètement en mesure d'isoler à travers ce matériau des énoncés mythiques ayant toutes les caractéristiques que nous avons pu dégager. Il ne s'agissait pas en effet de tomber dans le travers plus tôt dénoncé du simple relevé d'interprétations erronées de la réalité coloniale belge. De quelque manière que nous ayons pu contourner cet écueil, et parvenir à faire surgir des sources un certain nombre de manifestations symboliques témoignant de la présence du mythe colonial, notre recherche risquait par ailleurs d'achopper sur un point nouveau, dont l'importance nous est dès lors apparue cruciale dans le choix de notre corpus : notre but, en étudiant le mythe colonial, n'était pas d'établir le simple constat de son existence, mais de l'étudier également dans une perspective dynamique, en nous intéressant à son mode de fonctionnement social, aux voies de sa diffusion, de sa réception, de son utilisation par les individus concernés. Or, s'il peut paraître satisfaisant de considérer que des représentations falsifiées de la réalité coloniale véhiculées par une élite éclairée ont toutes les chances d'avoir plus généralement cours au sein d'une population peu informée, il devient relativement hasardeux de postuler que le mythe colonial a pu être transmis à ces groupes, restreint et large, par les mêmes canaux, être intégré par eux selon les mêmes modalités, revêtir pour eux les mêmes visées pratiques ; voire au final qu'il constitue véritablement pour ces deux cas un objet unifié. La démarche généralisante apparaissait en ce sens peu probante sur la base du choix d'un tel matériau.

Notre but n'était pas de saisir les représentations des seules élites au sujet de la colonisation. Le sens initial de notre démarche et de la construction de notre réflexion autour de la notion de mythe colonial était de comprendre la manière dont la population belge, dans son ensemble, avait pu parvenir à se rendre préhensible sur un mode symbolique cette réalité globale intangible que constituait le fait colonial. C'est dès lors à des narrations plus étendues qu'il convenait de nous intéresser. Mais les sources servant à les cerner deviennent immédiatement beaucoup plus rares et diffuses que celles dont nous pouvions disposer dans la perspective précédente. Comment isoler – dans leur aspect révolu et non vif, faut-il le rappeler – des narrations populaires de la colonisation ? Les témoignages directs d'« anonymes » sont rares et leur identification, ainsi que la constitution d'un corpus cohérent sur cette base nous apparaissaient bien complexes. Les historiens des mentalités, nous y reviendrons, ont été

¹⁴⁴ Malgré l'abandon de cette idée, pour les raisons théoriques et méthodologiques que nous allons évoquer, nous sommes redevable de cette suggestion à Jacques Vanderlinden, qui a bien voulu nous faire bénéficier, au commencement de notre travail de thèse, de ses réflexions sur les matériaux encore inexplorés disponibles en vue d'une étude des représentations coloniales. L'une de ses propositions avait trait au dépouillement des débats du Conseil colonial, organe consultatif, composé de 14 membres représentant les différentes composantes du bloc colonial, qui a comme on l'a vu émis au cours de la période coloniale des avis pouvant être considérés comme « progressistes » (YOUNG (C.), *Introduction à la politique congolaise*, op. cit., p.22). Outre son absence d'exploitation à vaste échelle, cette source présentait effectivement l'avantage de fonder notre démonstration sur un groupe dont on ne peut suspecter qu'il ait été la proie sans défense du mythe.

amenés à développer un certain nombre de techniques permettant d'atteindre ces discours collectifs de manière indirecte – ainsi du dépouillement des interrogatoires de l'inquisiteur, par exemple, qui donnent une voix aux croyances populaires qu'ils entendent justement stigmatiser. Mais nous ne parvenons pas à concevoir quelles sources concernant notre objet pourraient être exploitées sur ce mode.

Ce problème méthodologique fondamental, combiné au souci désormais prégnant d'étudier le mythe dans une perspective dynamique, nous a finalement amenée à repenser totalement les bases de notre recherche de matériau empirique. Puisqu'il semblait par trop complexe d'isoler des narrations populaires de la colonisation, puisque notre souci était par ailleurs non seulement d'identifier ces narrations, mais de comprendre également leur mode de diffusion et de fonctionnement social, ne pouvait-il pas être finalement fructueux de décaler notre regard, et de nous intéresser à des narrations de la colonisation faites non plus *par* les masses mais *auprès* d'elles, autrement dit de nous intéresser à des sources ayant eu une large audience au sein de la population belge, et qui constituaient d'éventuels vecteurs du mythe à son attention ? La solution est en réalité imparfaite. Si l'identification des sources ne pose plus aucun problème, tant sont nombreuses les narrations de ce ordre disponibles, l'obstacle s'est cependant déplacé, et c'est la reconnaissance de leur impact véritable sur les croyances des masses qui va devenir délicate. On devra probablement se contenter de le postuler sur un plan théorique et non parvenir à réellement l'appréhender. Cet artifice présente néanmoins le mérite essentiel d'offrir à l'isolement d'énoncés mythiques une base solide et d'éviter le piège qui consiste à considérer le mythe comme une donnée figée, sans s'interroger aucunement sur son mode d'action – et en ce sens, l'attention même que ce détour nous oblige à porter à la question de la transmission effective ou non du mythe par le biais de ces narrations, quand bien même une réponse définitive y serait impossible, constitue un aiguillon salvateur. C'est pourquoi, en dépit de ses défauts, cette solution méthodologique nous a finalement semblé la plus satisfaisante. Elle a été adoptée comme fondement de notre réflexion.

Le matériau qui nous devenait ainsi disponible était, comme nous l'avons dit, fort vaste. La colonisation a pu se dire aux masses sur une variété extrême de modes. La lecture de travaux spécifiques à leur sujet nous a ainsi révélé la manière dont la littérature¹⁴⁵, les beaux-arts¹⁴⁶, la

¹⁴⁵ Voir notamment à ce sujet tous les travaux de Pierre Halen, notamment l'ouvrage issu de sa thèse : HALEN (P.), *Le petit Belge avait vu grand. Une littérature coloniale*, Bruxelles, Éditions Labor et Musée de la littérature, 1993 ; ainsi que l'ouvrage collectif : QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaïre, Rwanda, Burundi)*, Bruxelles, Labor, 1992 (2 tomes) ; et tous les articles plus ponctuels portés en bibliographie (afin de ne pas alourdir notre texte par des références trop nombreuses, nous ne pouvons ici citer l'ensemble des études que nous avons consultées ; la liste exhaustive en est disponible dans la bibliographie générale, en fin de thèse).

¹⁴⁶ Pour une somme récente sur la question, voir GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003 ; voir également les articles issus d'autres publications portés en bibliographie.

bande dessinée¹⁴⁷, les « beaux livres »¹⁴⁸, les dictionnaires¹⁴⁹, les jouets¹⁵⁰, la presse quotidienne¹⁵¹, la télévision¹⁵² et tant d'autres vecteurs avaient pu charrier leur lot d'énoncés mythiques. Ceux-ci, cependant, ne sont pas analysés comme tels par les auteurs de ces études. De sorte que l'apport de notre travail aurait pu consister en une exploitation de ces sources déjà abondamment explorées à l'aide d'un cadre théorique inédit. Mais une certaine insatisfaction demeurait face à cette perspective, qui nous a menés à effectuer une nouvelle inflexion dans nos critères de sélection du matériau empirique.

Choisir l'un ou l'autre de ces modes de narration de la colonisation aurait bien pu nous permettre de nous interroger sur la manière dont y était véhiculée, sur un registre symbolique, une forme de savoir contribuant à la légitimation de l'ordre colonial mis en scène. En outre, nous pouvions postuler que nous avions là une des voies par lesquelles le mythe avait pu être largement diffusé au sein de la population belge. Néanmoins, manquait encore à ce matériau un aspect particulier qui nous aurait permis d'en faire une exploitation aussi riche que souhaité. Bien que constituant un véhicule potentiel du mythe, ces narrations ne nous permettaient pas, en effet, de nous intéresser à proprement parler à son émission. La visée pratique que pouvait revêtir le mythe pour leurs auteurs ne pouvait dans le fond être clairement distinguée de celle qu'il incarnait pour les masses réceptrices. Aussi, dans la perspective d'une analyse pleinement dynamique du mode de fonctionnement du mythe, nous a-t-il semblé plus fructueux d'étayer notre réflexion sur des sources relevant d'« auteurs » ayant un intérêt particulier à la diffusion du mythe et pouvant des lors davantage s'apparenter – à première vue du moins – à ses émetteurs¹⁵³. Il s'agissait, autrement dit, d'identifier des

¹⁴⁷ Voir notamment KOTEK (J.), « Tintin : un mythe belge de remplacement », in MORELLI (A.) (dir.), *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, Editions Vie ouvrière, 1995, pp.281-292 ; HALEN (P.), « Tintin, paradigme du héros colonial belge ? (à propos de *Tintin au Congo*) », in SONCINI-FRATTA (A.) (dir.), *Tintin, Hergé et la « Belgité »*, *Beloeil* n° 4, Bologne, CLUEB, 1994, pp.39-56 ; ainsi que les nombreuses autres références portées en bibliographie

¹⁴⁸ HALEN (P.), « L'illustration du Congo et le discours des "Beaux livres" », in BLANCHARD et al., *L'Autre et Nous. « Scènes et types »*, Paris, SYROS-ACHAC, 1995, pp. 205-208.

¹⁴⁹ PIROTTE (J.), « Les populations d'Afrique et d'Asie d'après les revues de missions et les dictionnaires », in PIROTTE (J.) (dir.), *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIXe et XXe siècles*, Louvain-La-Neuve, Editions Nauwelaerts, 1982, pp. 78-90.

¹⁵⁰ HERMAN (P.), « Jouets : quel reflet de la vie africaine ? », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 131-134.

¹⁵¹ PINIAU (B.), *Congo-Zaïre. 1874-1981. La perception du lointain*, Paris, L'Harmattan, 1992.

¹⁵² TOUSIGNANT (N.), *Les manifestations publiques du lien colonial entre la Belgique et le Congo belge (1887-1988)*, Thèse pour l'obtention du grade de Ph.D., Département d'histoire, Université de Laval, mai 1995.

¹⁵³ On notera qu'il s'agit là d'une vision très schématique du mode de diffusion du mythe. Celui-ci, en effet, ne saurait se résumer à la simple confrontation de deux groupes pleinement distincts qui seraient ses émetteurs, à l'origine intégrale du mythe, et ses récepteurs, n'ayant d'autre choix que de l'intégrer, de manière totalement passive. Aussi parlons-nous d'un simple apparentement des « auteurs » des narrations concernées aux émetteurs du mythe, plus que d'une incarnation véritable. Nous serons amenés à aborder plus loin cette nuance.

narrations de la colonisation effectuées dans le but exprès de la voir légitimée auprès des masses.

Cette nouvelle progression de notre réflexion nous laissait encore le choix entre des sources diverses, utilisées à des fins de légitimation par les différentes composantes du bloc colonial. Les missions – par le biais de revues missionnaires¹⁵⁴ ou du cinéma par exemple¹⁵⁵ –, de même que les sociétés – notamment via les revues géographiques¹⁵⁶, et également le cinéma¹⁵⁷ – et l'Etat – par l'intermédiaire lui aussi du cinéma¹⁵⁸, mais encore des manuels scolaires¹⁵⁹, ou d'un certain nombre de commandes officielles d'œuvres plastiques¹⁶⁰ par exemple – ont été producteurs directs ou commanditaires de nombreuses narrations visant à la légitimation de leur action au Congo, qu'ils ont cherché à diffuser dans ce but de la manière la plus large possible en métropole. Mais choisir pour base de notre recherche une de ces

¹⁵⁴ Voir PIROTTE (J.), *Périodiques missionnaires belges d'expression française. Reflets de cinquante années d'évolution d'une mentalité (1889-1940)*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, 1973 ; PIROTTE (J.), « Les armes d'une mobilisation. La littérature missionnaire de la fin du XIX^e siècle à 1940 », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *op. cit.*, t. 1, pp.55-89 ; VELLUT (J-L.), « Emeri Cambier (1865-1943), fondateur de la mission du Kasai. La production d'un missionnaire de légende », in HALEN (P.), RIESZ (J.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 39-74.

¹⁵⁵ Voir RAMIREZ (F.), ROLOT (C.), « Le cinéma colonial belge. Archives d'une utopie », *Revue belge du cinéma*, n° 29, printemps 1990, p.12, concernant le cinéma missionnaire à visée de légitimation auprès des Belges métropolitains (une part importante de la production missionnaire ayant été destinée à l'édification morale d'un public africain).

¹⁵⁶ Ainsi du *Mouvement géographique*, puis de son complément populaire, *Le Congo illustré*, créés par la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI) au commencement de l'entreprise coloniale léopoldienne : voir BRUGAILLIERE (M-C.), « Un journal au service d'une conquête : le *Mouvement géographique* (1884-1908) », in HALEN (P.), RIESZ (J.), *Images de l'Afrique...*, *op. cit.*, pp.23-38.

¹⁵⁷ Par la réalisation de films ouvertement publicitaires avant la seconde guerre mondiale et la participation, par la suite, à la production de reportages, qui leur font souvent dès lors une « *publicité silencieuse* » (RAMIREZ (F.), ROLOT (C.), *Histoire du cinéma colonial au Zaïre, au Rwanda et au Burundi*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, Annales-Sciences historiques, n°7, 1985, p.40). Voir également VINTS (L.), « Cinéma et propagande coloniale (1885-1960) », in *Zaïre 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp.33-40 ; ainsi que, pour les initiatives initiales CONVENTS (G.), *Préhistoire du cinéma en Afrique. 1897-1918. A la recherche des images oubliées*, Bruxelles, OCIC, 1986.

¹⁵⁸ Avec la création, en 1937, du Fonds Colonial de Propagande Economique et Sociale, association contrôlée par le Ministère des Colonies, l'Etat s'affirme comme le principal commanditaire, producteur et coordonnateur des projets privés, la période précédente l'ayant également vu impliqué dans ces activités, bien que de manière plus diffuse (voir RAMIREZ (F.), ROLOT (C.), *op. cit.*, pp.19-22).

¹⁵⁹ On sait en effet l'influence que peuvent jouer ces manuels dans la diffusion de normes et de valeurs contribuant à la légitimation de l'ordre social et politique (voir notamment, pour la Belgique, COECKELBERGHS (H.), « Les manuels scolaires comme source pour l'histoire des mentalités. Approche méthodologique », *Réseaux. Revue interdisciplinaire de philosophie morale et politique*, n° 32-33-34, 1978, pp.15-21) et l'on conçoit le rôle qu'ils ont ainsi pu jouer concernant la légitimation de l'ordre colonial (voir SAVARESE (E.), « L'histoire officielle comme discours de légitimation. Le cas de l'histoire coloniale », *Politix*, n°43, 3^e trimestre 1998, pp.93-112). Pour le cas belge, voir notamment VANNESTE (F.), *L'expansion coloniale belge à travers les manuels d'histoire (1880-1945). Manuels francophones et néerlandophones*, Mémoire de Licence en Histoire, Louvain-la-Neuve, année 1984-1985.

¹⁶⁰ Il pouvait s'agir de simples commandes ou encore de financement, dans ce but, de voyages d'étude au Congo pour les artistes concernés (voir notamment à ce sujet diverses contributions in GUISSSET (J.) (dir.), *op. cit.*)

sources présentait, au regard de notre réflexion préliminaire, le dernier inconvénient de nous cantonner dans l'examen d'un seul des types abstraits d'énoncés précédemment dégagés – faits de langage, objets matériels, actes – quand nous avons émis la volonté d'isoler un objet d'étude empirique mêlant si possible ces trois formes, aptes à révéler chacune, selon nous, des éléments différents sur le mythe, exprimés sur des registres distincts, plus ou moins maîtrisés par les émetteurs, et qu'il aurait donc été intéressant de pouvoir confronter. Le sentiment en découlait naturellement que nous avons peut-être fait fausse route en cherchant à isoler un type unique de source, constitué sous la forme d'un champ documentaire particulier. Aussi fécond dans notre perspective, sinon plus, serait certainement l'isolement d'une narration multiforme, combinaison de sources variées ressortissant aux trois types d'énoncés considérés.

C'est ainsi, au terme de l'ensemble de ce raisonnement, de ces précisions successives de nos attentes à l'égard du corpus que nous souhaitons constituer, et de l'exploration de pistes nombreuses, qu'a fini par s'imposer l'idée de construire notre recherche autour d'une étude de ce moment majeur de contact entre les masses et le fait colonial qu'ont constitué les sections coloniales des expositions universelles et internationales. La pertinence de ce choix au regard des critères que nous avons énoncés mérite maintenant d'être plus précisément discutée.

2. *Choix final d'une narration irréductible à un type unique de sources : les sections coloniales belges des expositions universelles*

La perspective de prendre les sections coloniales belges des expositions universelles pour objet empirique d'étude du mythe colonial présentait de nombreux avantages. Envisagées du point de vue de la narration, ces sections revêtent l'ensemble des traits que nous avons dégagés comme utiles à la recherche. Nous nous attacherons donc à présenter leur intérêt de ce point de vue, et à justifier ce faisant notre choix initial. Ceci nous permettra dans un second temps de nous consacrer à l'identification concrète des événements qui seront analysés, de manière qu'ils se conforment à ces critères théoriques et méthodologiques adoptés.

a. *une narration de l'ordre colonial à visée légitimatrice*

Les sections coloniales des expositions universelles présentent, de notre point de vue, le singulier atout de constituer une des formes de narration de la colonisation les plus complètes qui aient pu se donner durant la période coloniale. Leur était en effet assigné le but de présenter de manière extensive le fait colonial, dans l'ensemble de ses développements, à des visiteurs qu'elles avaient charge de convaincre de la pleine réussite de l'entreprise et, partant, de sa légitimité. On conçoit dès lors tout l'intérêt qu'elles peuvent revêtir au yeux de qui s'est mis en quête d'un mythe colonial. La potentialité d'y découvrir des énoncés mythiques est

forte, et cette vocation qui est la leur à dire l'ensemble de la réalité coloniale pourrait bien en faire l'une de ces formes rares de relation en bloc au chercheur du récit mythique.

Ce degré achevé de la narration que tendent à incarner les sections coloniales peut être appréhendé à travers plusieurs de leurs caractéristiques. Le premier aspect marquant est leur prétention affirmée à l'exhaustivité. Celle-ci doit être mise en relation avec le projet propre aux expositions universelles, au sein desquelles elles s'insèrent. Sans retracer ici l'ensemble de l'histoire de ces manifestations, il est nécessaire d'avoir à l'esprit la philosophie particulière qu'elles ont incarné dès leurs débuts et la quête qui est leur depuis lors de « rendre le monde entier, passé et présent, métonymiquement disponible dans les assemblages d'objets et de peuples » auxquels elles procèdent¹⁶¹. On conçoit dans ce cadre que le fait colonial y ait eu dès le départ sa place, à travers des sections propres, prenant la forme de stands puis de palais indépendants mettant en scène les colonies. Appliqué plus particulièrement à ces sections, le projet universel se concrétise dans la représentation des aspects les plus diversifiés possibles de la réalité coloniale, dont les expositions sont systématiquement décrites comme la « synthèse » parfaite. Est ainsi offert au regard des visiteurs l'ensemble le plus complet possible des activités liées à l'existence de la colonie, sur place et en métropole, des objets qui en sont issus, y sont destinés, ou y renvoient d'une manière ou d'une autre, voire des populations colonisées¹⁶². La tendance, au fil des expositions, est par ailleurs à voir se démultiplier les thèmes abordés, de manière à satisfaire toujours plus parfaitement cette volonté d'embrassement totalisant de la réalité décrite.

Mais le monde ainsi représenté par les expositions ne relève en rien pour autant du foisonnement incontrôlé. Le corollaire de cette démarche englobante est un effort extrême d'ordonnement de la réalité, bien illustré par l'activité classificatoire à laquelle se livrent les organisateurs des expositions. Chacune de ces dernières est en effet régie par une classification rigoureuse et hiérarchisée, fruit d'un effort théorique de maîtrise rationnelle du

¹⁶¹ BENNETT (T.), « The exhibitionary complex », *The birth of the museum. History, theory, politics*, Londres, Routledge, 1995, p.66 (notre traduction). Ce projet central sert du reste à la distinction juridique posée entre les différentes expositions internationales : sont considérées comme universelles celles d'entre elles qui « embrassent le plus grand nombre des productions de l'activité humaine » (réglementation posée par la Convention internationale de Berlin de 1912, puis la Convention de Paris de 1928)

¹⁶² Le premier village congolais présenté en Belgique – après l'exhibition plus petite de 12 individus à Anvers en 1885 – réunit ainsi, à l'exposition d'Anvers en 1894, un échantillon « parfait » de 144 Noirs, issus de l'ensemble des régions du Congo. Cette volonté d'exhaustivité totale, jusque dans la représentation des populations colonisées, sera partiellement abandonnée lors de la sélection des Congolais exhibés dans les villages de l'exposition de Tervuren, en 1897, pour des raisons purement pratiques : la réunion d'individus aux provenances aussi diverses avait posé en 1894 des problèmes évidents d'intercompréhension. Les organisateurs ont donc dû se résoudre à réunir des représentants issus essentiellement de deux groupes – nommés à l'époque Bangala et Mayombe – qu'ils se sont néanmoins attachés à choisir dans deux régions contrastées, de manière à suggérer la diversité à défaut de pouvoir pleinement la produire sur le plan visuel – le premier groupe vivant le long du fleuve Congo, et le second dans la forêt (voir WYNANTS (M.), *Des ducs de Brabant aux villages congolais. Tervuren et l'Exposition coloniale de 1897*, Tervuren, MRAC, 1997, p.120).

monde, visant à circonscrire ce qui pouvait paraître infini, à catégoriser l'universalité même, afin de témoigner de sa possible connaissance¹⁶³. La classification des produits et connaissances exposés ne régit cependant pas nécessairement leur distribution matérielle au sein des salles et palais : elle constitue avant tout une construction intellectuelle abstraite, charge étant faite aux jurys des « groupes » et « classes » concernés d'effectuer sur l'espace entier de l'exposition les opérations de comparaison qui donnent lieu à remise finale de récompenses. Mais sur ce plan encore, les expositions témoignent d'un effort d'organisation logique. La présentation des objets est faite de manière méthodique, afin d'en favoriser la compréhension. La section coloniale, de même, illustre le plus complètement possible la réalité coloniale et la reconstruit ce faisant de manière cohérente et intelligible, au travers d'une organisation spatiale et d'un parcours raisonnés¹⁶⁴.

On le voit donc, la narration expositionnelle ne présente pas le seul avantage de la densité des thématiques abordées, mais montre également une forme de linéarité et une visée d'ordonnement du fait colonial qui la rendent très utile pour la recherche d'un mythe colonial. La réalité représentée y est une réalité interprétée, et les critères qui guident sa transcription sous la forme expositionnelle peuvent nourrir une interrogation féconde. Il y a là une forme d'idéalisation – le monde mis en scène étant amputé de manière flagrante de ses aspects les plus négatifs¹⁶⁵ – fort révélatrice concernant les croyances qui la sous-tendent. « *En dépit de leurs intentions* », en effet, « *aucune exposition n'a jamais traité de la réalité ; elles traitaient plutôt de croyances, particulièrement des croyances de ceux qui les organisaient* »¹⁶⁶. On voit bien là tout l'intérêt que peut représenter une étude des sections coloniales dans la perspective théorique que nous avons dressée.

L'objectif ultime des expositions demeure par ailleurs la transmission de ces croyances aux visiteurs. C'est en ce sens que la narration de la colonisation qu'elles constituent revêt la fonction de légitimation de l'ordre colonial que nous cherchions également à percevoir au

¹⁶³ L'idée sous-jacente étant en effet que « *classer, c'est connaître* » (voir RASMUSSEN (A.), « Les classifications d'expositions universelles », in SCHROEDER-GUDEHUS (B.), RASMUSSEN (A.), *Les fastes du progrès. Le guide des expositions universelles. 1851-1992*, Paris, Flammarion, 1992, pp. 21-38).

¹⁶⁴ Ce en quoi elle participe d'un tout autre projet que le cabinet de curiosité, son prédécesseur en matière d'exposition d'une réalité exotique, qui se contentait pour sa part d'accumuler des objets de manière éclectique et indifférenciée, sans cadre conceptuel ou théorique, sans classification ni thématique (voir BRECKENRIDGE (C.), « The Aesthetics and Politics of Colonial Collecting: India at World Fairs », *Comparative Studies in Society and History*, n°2 (avril), 1989, p. 199).

¹⁶⁵ La pauvreté, la guerre, les problèmes sociaux sont ainsi largement laissés de côté dans cette représentation de l'universel, au profit d'une vision du monde pour le moins édulcorée (voir BENEDICT (B.), « The Anthropology of World's Fair », in BENEDICT (B.) (dir.), *The Anthropology of World's Fairs. San Francisco Panama Pacific International Exposition of 1915*, Londres – Berkeley, Scholar Press, 1983, p.5)

¹⁶⁶ GREENHALGH (P.), « The Tradition of Expositions Universelles », in NAUWELAERTS (M.) et al. (dir.), *The Panoramic Dream. Antwerp and the World Exhibitions. 1885, 1894, 1930*, Anvers, Antwerpen Bouwcentrum, 1993, p.31 (notre traduction).

travers de notre objet. La dimension de propagande inhérente aux expositions universelles est évidente. Leur caractère est tout autre que celui des foires coloniales, exhibitions de produits à visée purement commerciale¹⁶⁷. Dans les expositions universelles, l'offre de biens prend une place seconde, le dessein essentiel étant l'offre d'idées¹⁶⁸. La notion de progrès y est centrale et s'incarne dans des formes variées : dès leurs débuts, en plus de la diffusion des avancées de la connaissance scientifique et technique, les expositions sont également, voire principalement, vouées à la promotion de valeurs sociales et politiques¹⁶⁹. C'est du reste sur ces différents registres que se joue la lutte pacifique entre nations dont elles sont le cadre. Mais plus que cette joute, ce qui nous intéresse ici est la fonction de propagande que peuvent revêtir ces manifestations au sein même de la communauté nationale. On conçoit en effet, compte tenu des caractéristiques que nous venons de décrire, que le pouvoir colonial ait tôt compris l'usage qu'il pouvait faire des expositions en termes de diffusion, auprès de la population métropolitaine, de croyances ancrant sa légitimité. C'est ainsi que les sections coloniales ont pu servir en grande part à l'édification des masses nationales. Là encore, elles apparaissent dès lors comme un objet fructueux en vue d'une analyse du mythe colonial sur les bases que nous avons pu dégager.

L'ensemble de ces considérations nous a paru souligner la pertinence manifeste de ce choix initial au regard de notre cadre théorique et des contraintes que nous nous étions posées. Une fois établi l'apport potentiel de cet objet sur un plan abstrait, il nous restait cependant à délimiter les contours empiriques que nous lui donnerions afin de réaliser au mieux ces promesses.

b. circonscription du corpus relatif à ce type de narration

La circonscription empirique de notre objet supposait d'isoler celles de ses occurrences auxquelles nous aurions profité à consacrer notre étude. Avant de nous lancer dans la recherche de matériau documentaire, il nous fallait identifier les événements concrets auxquels renvoyait notre raisonnement. Ceci nous a menée à poser les bornes spatiales et temporelles matérialisant les limites dans lesquelles serait effectuée notre étude.

Nous ne nous consacrerons pas en effet à l'analyse de l'ensemble des sections coloniales ayant pu mettre en scène le Congo et le Ruanda-Urundi. La première restriction adoptée a consisté à ne prendre en compte que celles de ces sections qui ont été présentées sur le sol

¹⁶⁷ Voir MICHEL (F.), *L'activité de l'Office colonial dans les années 1930. La participation du Ministère des Colonies aux foires et aux expositions*, Mémoire de Licence en Histoire contemporaine, Université Libre de Bruxelles, année 1998-1999, p.45.

¹⁶⁸ Voir BENEDICT (B.), art. cit., p.2.

¹⁶⁹ Voir AIMONE (L.), OLMO (C.), *Les expositions universelles. 1851-1900*, Paris, Belin, 1993, p.14.

belge. Elle se justifiait par le projet que nous nous étions fixé d'étudier les sections coloniales en tant qu'instrument de légitimation de l'ordre colonial auprès de la population nationale et vecteur du mythe auprès des masses. Si des Belges ont visité les expositions universelles qui se sont déroulées à l'étranger, et ont pu en ce sens être affectés dans leurs croyances par la narration de la colonisation qui y était présentée par leur pays, nul doute que les masses à proprement parler ont en revanche été atteintes par les seules narrations effectuées sur le sol national. Le critère de sélection appliqué relève donc de la géographie de manière indirecte, en tant simplement que la proximité spatiale est la garante du potentiel impact de la narration expositionnelle sur la population belge. Pour cette raison, outre les sections coloniales des expositions belges, a dès lors également été prise en compte la participation belge à l'exposition coloniale internationale de Paris 1931, qui nous semblait virtuellement remplir cette condition¹⁷⁰.

Cette première restriction n'est en fait pas substantielle d'un point de vue qualitatif, dans la mesure où les plus imposantes des sections coloniales ont pris place sur le territoire national. La participation coloniale belge aux expositions universelles et internationales étrangères était beaucoup plus réduite, et souvent limitée à un stand dans le palais de la Belgique – la manifestation parisienne de 1931 faisant de ce point de vue encore exception, pour laquelle les Belges avaient fait un effort tout particulier et donné au Congo un ensemble architectural imposant. La narration de la colonisation la plus détaillée était réservée aux expositions belges. Ce constat peut s'expliquer par le souci particulier qu'avait la nation hôte de mettre en valeur lors de ces événements son patrimoine et ses productions nationales, sous toutes leurs formes. Mais il pourrait tendre également à montrer que les sections coloniales mises en scène par la Belgique étaient effectivement moins destinées à l'édification des nations étrangères qu'à celle des visiteurs belges. L'impression générale se dégage du reste souvent que ce n'est pas à convaincre l'extérieur mais à convaincre les Belges eux-mêmes de leurs réussites en matière coloniale que s'attachent les expositions¹⁷¹. En ce sens non plus, notre restriction

¹⁷⁰ La seule donnée que nous ayons pu recueillir par la suite afin de tester cette hypothèse de départ fait état de 900 000 visiteurs belges ayant effectué le voyage à Paris en vue de visiter l'exposition (chiffre tiré de LÛSEBRINK (H.-J.), « Images de l'Afrique et mise en scène du Congo belge dans les expositions coloniales françaises et belges (1889-1937) », in HALEN (P.), RIESZ (J.), *Images de l'Afrique...*, *op. cit.*, p.75), ce qui tendrait à valider notre raisonnement. Ce chiffre est cependant avancé sans citation d'aucune source, et d'autant plus sujet à caution que les autres décomptes de visiteurs avancés ne correspondent pas exactement aux données que nous avons pu par ailleurs réunir. Celles-ci étant cependant au moins approchantes – et les modes de calcul des entrées induisant en tout état de cause des décalages réguliers d'une source à l'autre – on pourra postuler qu'on dispose là au moins d'un ordre de grandeur, qui nous laisse effectivement penser que la section coloniale belge de l'exposition de Paris 1931 a elle aussi pu toucher un grand nombre de Belges.

¹⁷¹ Sans anticiper sur la suite de nos développements, notons ici que cette impression n'est pas due uniquement à la limitation de notre étude aux expositions belges. En 1931, à Paris, dans le cadre tout trouvé d'une confrontation entre nations coloniales, où les déclarations respectueuses de chacune d'elles envers les autres participants camouflent mal un désir d'affirmation éclatante de la grandeur impériale nationale – comme en témoignent par exemple les pavillons français ou italien –, Henri Jaspar, Premier Ministre et Ministre des Colonies de la Belgique, prononce lors de la séance d'inauguration de la section belge un discours d'une

n'introduit donc pas réellement de biais dans l'analyse. Sur un plan quantitatif, par ailleurs, on doit prendre en compte le fait que la Belgique, avec neuf expositions universelles et internationales entre 1885 et 1958, faisait partie des plus importantes nations organisatrices¹⁷². Nous arrêter à celles des expositions qui se sont tenues sur son sol ne limite donc pas excessivement le corpus disponible, et nous permet malgré tout de fonder notre étude sur un nombre de manifestations conséquent.

Cette première restriction établie, il nous fallait cependant déterminer si nous nous consacrerions effectivement à l'ensemble de ces manifestations ou à certaines d'entre elles uniquement. Le premier point de réflexion portait sur les limites temporelles de notre étude. Une possibilité envisagée consistait à nous consacrer aux seules sections coloniales proprement belges, autrement dit à éliminer les expositions préalables à 1908, date de la reprise du Congo par la Belgique. De prime abord, cette option pouvait sembler s'accorder avec notre volonté d'étudier le mythe sous l'angle de la légitimation de l'ordre colonial auprès de la communauté politique nationale – communauté avec laquelle l'ÉIC n'avait en principe aucun rapport. Elle aurait cependant relevé d'une méconnaissance flagrante des liens effectifs qui unissaient l'ÉIC et la Belgique, et qui faisaient des sections de l'ÉIC de véritables entreprises de séduction de l'opinion publique belge – efforts dont les visiteurs des expositions avaient d'ailleurs bien conscience, comme nous serons amenés à le voir. Il est par ailleurs évident que la présentation du Congo dans les expositions précédant la reprise n'a pu manquer de contribuer à diffuser certaines croyances auprès des Belges, qui ont certainement continué de les affecter dans leur perception du Congo par la suite. La césure de 1908 apparaissait en ce sens artificielle et peu opérante. Nous avons donc décidé d'inclure également dans notre étude la participation de l'ÉIC. Pour autant, le choix a été effectué de ne pas faire remonter notre recherche à la première des apparitions du Congo dans une exposition universelle belge, l'exposition d'Anvers, en 1885. Disposant d'un stand modeste, complété d'un mini-village congolais abritant 12 personnes, celle-ci en effet ne nous semblait pas avoir eu un impact potentiel suffisant pour justifier une étude détaillée, compte tenu de

singularité révélatrice : « *Quand vous parcourrez nos pavillons, vous constaterez que nous avons voulu, malgré les heures difficiles, participer non à une démonstration somptueuse, mais saisir un moment de difficulté pour affermir notre volonté. C'est précisément parce que nous traversons une heure de trouble mondial où nous sentons l'Europe menacée de grosses difficultés que nous avons voulu mesurer ce que nous avons su faire et sentir germer en nous la volonté d'obtenir plus de foi. Nous remercions le gouvernement français de nous avoir permis de saisir l'occasion de voir ce que nous, Belges, nous avons tenté et voulu* » (*Le Soir*, 10 mai 1931). On ne saurait imaginer discours moins empreint d'esprit de rivalité et plus tourné vers la légitimation interne de l'entreprise coloniale.

¹⁷² Les sources fluctuent au gré de définitions plus ou moins restrictives de la notion d'expositions universelles – l'appellation n'ayant connu de codification juridique stricte qu'avec les textes somme toute tardifs que nous avons déjà mentionnés, les conventions de 1912 et 1928. Il semble néanmoins qu'en 1958, date de sa dernière exposition universelle, la Belgique se situait au premier rang des nations organisatrices (COCKX (A.), LEMMENS (J.), *Les expositions universelles et internationales en Belgique de 1885 à 1958*, Bruxelles, s.ed., 1958)

notre perspective. De même a été éliminée la section véritablement indépendante du Congo présentée quelques années plus tard à Anvers, de nouveau, lors de l'exposition universelle de 1894. Premier effort de propagande massive de l'ÉIC au sein d'une exposition universelle – le palais du Congo y était accompagné d'un village indigène conséquent, composé de 144 Congolais –, cette section n'a semble-t-il pas rencontré le succès public escompté. Une nouvelle tentative, plus volontaire encore, a alors immédiatement suivi, en 1897, à Tervueren¹⁷³. Conçue pour marquer profondément les esprits, cette section congolaise y a réussi au-delà de toute attente, au point même de faire finalement oublier les expériences précédentes. Compte tenu du rapprochement dans le temps de ces trois expositions, et surtout de cette disproportion flagrante dans leur retentissement, nous avons décidé de faire commencer notre étude avec la manifestation de 1897, première mise en scène d'envergure du Congo en Belgique ayant connu un succès éclatant.

Après ce magistral coup d'envoi, se succèdent en Belgique des expositions ayant donné aux sections coloniales une place plus ou moins importante selon les cas. Nous avons choisi de toutes les prendre en compte, afin de pouvoir bénéficier des enseignements d'une étude de notre objet sur la longue durée. Huit sections coloniales seront donc analysées, qui s'inséraient respectivement dans l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1897 (où la section coloniale prend place sur un terrain propre et excentré, à Tervueren), l'exposition universelle et internationale de Liège 1905, l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1910 (la section coloniale étant de nouveau située à Tervueren), l'exposition universelle et internationale de Gand 1913, l'exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand d'Anvers 1930, l'exposition coloniale internationale de Paris 1931, l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1935, et enfin l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958. Ces expositions présentent l'intérêt, on le voit, d'être réparties sur la totalité de la période coloniale. Le principe d'une étude diachronique nous a semblé fructueux en ce qu'il offre la possibilité de relever d'éventuelles évolutions du mythe colonial au fil du temps, qui devront alors être expliquées, notamment au regard de contextes de légitimation changeants. Dans cette perspective, le fait de disposer d'expositions situées avant et après la reprise du Congo par la Belgique, mais aussi avant le premier conflit mondial, dans l'entre-deux-guerres, et juste avant l'indépendance du Congo apparaissait extrêmement satisfaisant.

Le choix de centrer notre analyse des sections coloniales sur la question de leur participation à la légitimation de l'ordre colonial par la voie de la diffusion d'un récit mythique nous a

¹⁷³ La graphie française « Tervueren », qui avait cours à l'époque, a tendance à être remplacée depuis par celle de « Tervuren », correspondant à sa version flamande, que l'on trouvera dès lors ici dans plusieurs références. Nous gardons, pour notre part, la forme utilisée dans nos sources de première main.

également menée à une restriction d'un deuxième ordre. Les expositions, on doit le noter, donnaient lieu à la mise en scène de chacune des composantes du bloc colonial belge, en une juxtaposition de participations publique et privée. Il a été résolu de porter ici intérêt au seul contenu de ces manifestations contrôlé par les pouvoirs publics. Le postulat est en effet posé que la contribution du secteur privé ne tend pas en premier lieu à la légitimation politique de la colonisation. Elle peut y concourir, néanmoins, en tant qu'elle participe d'une normalisation diffuse du fait colonial, mais de manière purement incidente. Son dessein premier demeure de satisfaire des objectifs propres, qu'ils soient publicitaires et mercantiles dans le cas des sociétés coloniales, ou visent à obtenir un soutien matériel et spirituel à l'œuvre, voire à susciter des vocations, dans le cas des missions. Et la construction de leurs représentations symboliques du Congo et du fait colonial obéit aussi bien à des logiques spécifiques¹⁷⁴. Le principe doit donc être adopté d'une distinction analytique, qui revêtira toutefois divers aspects, suivant les expositions concernées. Jusque dans les années 1930, le Congo est mis en scène au sein d'un pavillon unique, regroupant participation officielle et entreprises privées. Le visiteur est donc amené à parcourir les salles de manière relativement indifférenciée, de sorte que la narration expositionnelle se présente à lui sous un aspect unifié, sans distinction des émetteurs variés des discours auxquels il est exposé. Nous étudierons alors cette narration dans l'ensemble de ses composantes. Si les missions continuent de s'intégrer aux palais officiels jusqu'en 1958, où elle seront pour la première fois en mesure d'ériger un édifice indépendant, à partir des années 1930, en revanche, la forme est définitivement acquise d'une séparation entre participation officielle et participation des sociétés privées, au travers de pavillons distincts. Les contours n'en sont pas pour autant strictement étanches. La ligne suivie dans la répartition du matériel exposé consiste à intégrer au pavillon officiel du Congo, outre l'action de l'Etat, l'ensemble de « *la documentation relative à l'aide apportée au gouvernement en matière de civilisation par les Sociétés privées*¹⁷⁵ » – au titre de laquelle figurent, pour exemple, les camps de travailleurs indigènes érigés par les entreprises coloniales, l'activité strictement économique de ces dernières étant en revanche cantonnée dans leur pavillon propre. Si une coordination est recherchée entre ces différents types de participation, visant à conférer à la section coloniale une apparence

¹⁷⁴ De manière générale, dans leur représentation aux fidèles, on sait par exemple que les missions recourent largement à des références médiévales, que nous n'avons pas retrouvées dans les mises en scène impulsées par les pouvoirs publics. C'est qu'il s'agit là d'exposer leur action et le quotidien des postes missionnaires comme « *l'exemple vivant du triomphe possible de la vie et des vertus chrétiennes, une sorte de réincarnation d'un Moyen Age de fantaisie, idéal, paré de toutes les vertus* », offert en modèle aux ouailles européennes (VELLUT (J-L.), « Emeri Cambier... », art. cit., p. 67). On perçoit là, en dépit des liens qui peuvent unir l'Eglise et l'Etat dans le bloc colonial, combien leur mise en scène peut emprunter à des lignes distinctes.

¹⁷⁵ Décision du Comité exécutif du Ministère des colonies pour l'exposition internationale d'Anvers 1930 relatée dans le procès verbal de la 5e séance, le 3 mai 1929 (Archives africaines (ci-après AA), fonds Office colonial (ci-après OC), Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Commission exécutive du département, Procès verbal des séances). Le même type de répartition perdurera dans les expositions postérieures. Nous serons amenés à revenir sur les activités du comité mentionné par la suite.

unité¹⁷⁶, le départ est donc bien effectué, sur le plan spatial, entre deux types de narration ayant des visées légitimatrices distinctes. Nous serons dès lors amenés à considérer de manière indépendante les pavillons officiels, en tant que vecteur principal de la légitimation de l'ordre politique colonial au sein des expositions.

L'ensemble de ces réflexions sur notre objet nous a donc permis de procéder à une circonscription stricte des limites dans lesquelles son analyse pourrait s'avérer la plus fructueuse. Les sections coloniales belges des expositions universelles et internationales constituent dans cette mesure un matériau propice à l'étude du mythe colonial. Restait cependant à établir les voies par lesquelles ce mode de narration de la colonisation autoriserait l'isolement des énoncés mythologiques recherchés. Ce sont elles qui seront maintenant explorées.

B. PERSPECTIVES D'ISOLEMENT D'ÉNONCÉS MYTHOLOGIQUES DERRIÈRE CETTE NARRATION EXPOSITIONNELLE

Le choix effectué de nous consacrer à l'étude d'un type d'événement plutôt que d'un corpus au sens strict nous autorise, nous l'avons dit, à observer l'ensemble des modes sur lesquels trouve à se dire le mythe politique – faits de langage, objets matériels et actes. Cette tâche exigeait cependant d'identifier les sources au travers desquelles ces énoncés symboliques transparaîtraient. Nous nous attacherons dans un premier temps à décrire les types de documents disponibles et leurs enseignements potentiels concernant le mythe colonial. Sur cette base, nous devons ensuite être en mesure d'identifier les énoncés symboliques recherchés. Les réflexions et difficultés concrètes suscitées par cette première phase d'exploitation et d'analyse des sources seront alors présentées dans un second temps.

1. Identification des sources

Les sources disponibles au sujet des sections coloniales belges sont multiples et diversifiées. Nous nous sommes attachée à les réunir de manière systématique, afin de disposer du plus grand nombre d'informations au sujet de la narration expositionnelle de la colonisation. Nous présenterons ici le résultat général de ces recherches. Ces documents ont par ailleurs des statuts et des fonctions différents, qui rendent leurs enseignements sur notre objet complémentaires. Nous tenterons dès lors d'esquisser une typologie des narrations véhiculées par ces biais variés à l'occasion des expositions.

¹⁷⁶ « Il convient d'étudier les moyens d'arriver à laisser au public l'impression que les diverses participations coloniales constituent un tout – un seul bloc pour mieux dire » (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 433, Comité exécutif, Procès verbaux des séances, 13e séance, 27 février 1934).

Les sections coloniales ont tout d'abord donné naissance à de nombreuses sources de première main, qui permettent d'appréhender la narration expositionnelle à des moments variés de sa mise en forme, de la réflexion sur son contenu à sa présentation concrète. Nous avons ainsi procédé au dépouillement d'archives relatives aux expositions choisies. Les Archives générales du Royaume, archives de l'Etat belge, contiennent deux fonds inventoriés qui nous intéressaient directement : l'un consacré aux expositions de manière générale, l'autre à l'exposition de 1935. Les correspondances, notices et publications diverses qu'ils regroupent ont cependant trait à l'ensemble des expositions et non aux seules sections coloniales. Des renseignements ont malgré tout pu être recueillis par ce biais, de manière essentiellement ponctuelle. D'un tout autre intérêt, en revanche, a été l'exploration des Archives africaines, détenues par le Ministère des Affaires étrangères depuis la disparition du Ministère des Colonies en 1960, et plus particulièrement du fonds de l'Office colonial. Organisme de documentation économique créé en 1907 près du gouvernement central de l'ÉIC en vue de faire connaître la colonie léopoldienne au milieu des affaires, l'Office colonial est rattaché au Ministère des colonies au moment de la reprise du Congo par la Belgique, puis en devient en 1920 un service autonome, auquel est confié l'ensemble de la propagande coloniale¹⁷⁷. Durant les années 1930, il a ainsi la charge de coordonner la participation officielle aux expositions internationales et universelles. Le fonds de l'Office colonial recèle donc toute la correspondance relative à la contribution du Ministère des Colonies aux expositions de 1930, 1931 et 1935, ainsi que les procès verbaux des séances du Comité exécutif du ministère plus particulièrement chargé de cette participation¹⁷⁸. Ces archives sont donc particulièrement riches et intéressantes dans la mesure où elles permettent d'étudier la phase de préparation des sections coloniales, d'observer les débats et discussions qui se sont fait jour au sujet de la manière de narrer officiellement la colonisation lors des expositions, et de recueillir également des informations sur le contenu concret des stands.

Diverses publications officielles accompagnant les expositions ont par ailleurs été recueillies, de manière plus ou moins fructueuse suivant les manifestations considérées : règlement et classification de la participation officielle, bulletin officiel de l'exposition – journal régulier informant des projets, avancées concrètes et événements notables durant la phase de

¹⁷⁷ Pour un aperçu historique des activités de l'Office Colonial (OC), voir VAN GRIEKEN (M.), *Inventaire du fonds de l'office colonial*, Archives africaines, 1954 ; ainsi que MICHEL (F.), *L'activité de l'Office colonial dans les années 1930...*, *op. cit.*

¹⁷⁸ Le Comité exécutif a dans ses attributions les relations avec le Commissariat général du gouvernement près l'exposition, la coordination des projets des services de l'administration, la correspondance avec ces services, l'établissement de contrats avec les artistes, les entrepreneurs et les fournisseurs, la comptabilité générale, l'établissement des bordereaux en vue des paiements, l'établissement du catalogue du pavillon officiel, et l'organisation et la direction du service de gardiennage de ce bâtiment (Lettre du 6 mars 1930 du Comité à M. le Baron Van der Burch, Commissaire général du Gouvernement près l'exposition internationale d'Anvers 1930, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Correspondance échangée entre les Ministère des Colonies et le Commissariat général). Cette même structure existe, avec des attributions identiques, pour les trois expositions des années 1930.

préparation et après l'ouverture –, catalogue et guide officiels de la section coloniale, livre d'or de l'exposition – compte-rendu officiel dressé pour la postérité –, rapport général – bilan présentant les réussites et limites de la manifestation achevée, afin que ses continuatrices en tirent enseignement. Leur apport varie en fonction de leur nature, d'une présentation de l'interprétation officielle de la narration expositionnelle à un point de vue critique sur la mise en scène adoptée, et toutes nous offrent également des indications ponctuelles sur la nature des objets servant de support à cette narration.

Cette documentation a été complétée par la consultation des quelques rares études contemporaines existant sur les expositions, et surtout par le dépouillement systématique, pour chaque année où se déroule l'une d'entre elles, de grands titres de la presse quotidienne et hebdomadaire belge francophone. Outre d'utiles descriptions permettant de nous renseigner sur les données exposées, ainsi que des précieux clichés photographiques, ces sources fournissaient la possibilité de cerner des interprétations de la narration expositionnelle affranchies des contraintes inhérentes aux publications officielles, en même temps que d'appréhender une des voies par lesquelles cette narration a pu atteindre l'opinion belge, de manière plus large que le groupe des seuls visiteurs des expositions¹⁷⁹. Afin de parvenir pleinement à saisir ces enseignements, nous avons sélectionné les publications retenues de manière à couvrir le spectre le plus étendu des orientations éditoriales, tant à l'égard de la colonisation que du débat politique belge, de manière générale. Ont donc été retenus trois titres quotidiens, que nous avons systématiquement dépouillés pour chaque année où s'est déroulée une des expositions étudiées. *La Libre Belgique*, quotidien catholique, fondé sous le titre *Le Patriote*, est initialement hostile à l'entreprise coloniale, pour des raisons économiques, mais sa proximité à l'égard du parti catholique puis social-chrétien (qui préside, rappelons-le, aux destinées coloniales de la Belgique pendant presque l'ensemble de la période) vient rapidement modifier cette position, au profit d'une attitude résolument plus

¹⁷⁹ La restriction à la presse francophone s'est naturellement imposée pour des questions de maîtrise de la langue. Notre capacité très limitée à parcourir des textes en langue néerlandaise, on doit le noter, a de manière générale constitué un faible handicap pour notre recherche compte tenu du caractère très majoritairement francophone de l'administration coloniale, tout au long de sa période d'existence (aucun document d'archive ne nous a ainsi été rendu inaccessible pour des raisons linguistiques, les correspondances, rapports et comptes rendus variés étant tous rédigés en français). Toutes les sources de première main disponibles ont par ailleurs été publiées en langue française. Restait néanmoins le problème de la presse. Si l'on envisage les articles consultés en tant que sources d'information sur les données exposées, les bornes linguistiques imposées à leur dépouillement ne constituent pas véritablement un biais dommageable. Du point de vue de l'interprétation des énoncés symboliques et de la diffusion de significations auprès de la population belge, il conviendra en revanche de prendre garde au fait que nos réflexions ne s'appliqueront qu'à ce strict cadre de la presse francophone et de ses lecteurs. Nous ne pouvons en effet présumer que des divergences n'aient pas eu lieu entre ces colonnes et celles de la presse belge néerlandophone (même si aucune étude générale sur ce type de contraste dans le traitement du fait colonial par la presse n'est pour le moment disponible, à notre connaissance, qui nous aurait permis de l'envisager pour autant plus fermement). Nous serons amenés à revenir dans le cours de notre étude sur cette hypothèse et sur les limites interprétatives qu'elle impose, qui seront notamment explorées lors de notre réflexion sur la réception de la mythologie expositionnelle.

clément¹⁸⁰. *Le Peuple*, de son côté, est l'organe du Parti ouvrier puis socialiste belge, et suit à ce titre une ligne qui se mue, d'un anticolonialisme radical, à la conversion à l'idée de la reprise impulsée par Emile Vandervelde, puis à une appréciation circonstancielle des développements de la politique coloniale¹⁸¹. Enfin *Le Soir*, qui se revendique de manière générale d'une ligne politiquement neutre, se montre quant à lui immédiatement favorable à la colonisation¹⁸². Ces trois journaux disposent de tirages conséquents¹⁸³. Ils se trouvaient relayés par des publications hebdomadaires illustrées. *Le Patriote illustré* et *Le Soir illustré* ont donc été également dépouillés, afin d'appréhender la diffusion d'informations sur les expositions auprès du public le plus large. En dehors de ce recueil systématique, certains titres de la presse spécialisée sur le fait colonial ont en outre été ponctuellement consultés, de manière à recueillir des descriptions des sections coloniales, souvent plus détaillées que dans la presse généraliste¹⁸⁴.

Enfin, ce corpus bibliographique relatif aux sections coloniales a été achevé par la recherche de sources de seconde main postérieures à la tenue des expositions. Les sections étudiées connaissent de ce point de vue des sorts divers¹⁸⁵. La manifestation de 1897 ainsi que celles des années 1930 – dans une mesure légèrement moindre – ont donné lieu à une production scientifique importante. Les autres expositions, en revanche, ont été très peu étudiées, voire parfois largement ignorées. Cette attention sélective des chercheurs, majoritairement

¹⁸⁰ Créé en 1884 par les frères Jourdain en vue de donner au catholicisme belge un journal de combat, *Le Patriote* établit de manière claire sa ligne éditoriale dans les numéros-programme qui paraissent à la fin de l'année 1883 : « *Minimum de gouvernement, minimum d'obligatoire et par conséquent, minimum de contribution. Maximum de Liberté* » (CAMPE (R.), DUMON (M.), JESPERS (J.-J.), *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Marabout, 1975, p.65). C'est en fonction de cette orientation que le journal se montre opposé dans les premières années concernées par notre corpus à toute perspective de reprise du Congo par la Belgique. Une fois celle-ci advenue sur la base de l'indépendance financière de la colonie exigée par la majorité catholique du parlement belge, cependant, *La Libre Belgique* – titre de sa parution clandestine durant la première guerre mondiale, que le quotidien a conservé à l'issue du conflit – devient le quotidien le plus proche, politiquement, des milieux coloniaux belges (voir notamment PINIAU (B.), *Congo-Zaïre. 1874-1981. La perception du lointain*, Paris, L'Harmattan, 1992, pp. 111-114).

¹⁸¹ Sur la question de cette attitude du parti à l'égard du fait colonial, voir *Congo : Positions socialistes (1885-1960)*, Fondation Louis de Brouckère, Institut Emile Vandervelde, slnd (1960).

¹⁸² Voir CAMPE (R.) et al., *op. cit.*, pp.147-180. Le journal se prononce en faveur de l'annexion dès les années 1890.

¹⁸³ Pour les années concernées par notre étude (ou l'année la plus proche, alors portée de manière explicite), les chiffres de tirage concernant *Le Patriote* puis *La Libre Belgique* (LB), *Le Peuple* (LP) et *Le Soir* (LS) sont les suivants : 1897 : 150 000 (LB 1894), 69 000 (LP 1896), 82 000 (LS 1890) ; 1905 : 170 000 (LB 1904), 83 000 (LP 1904) ; 1910 : 75 000 (LP), 165 000 (LS) ; 1913 : 250 000 (LB 1912) ; 1930-1931 : 110 000 (LP 1930), 200 000 (LS 1931) ; 1935 : 175 000 (LB 1936), 80 000 (LP), 204 000 (LS 1936) ; 1958 : 170 000 (LB), 35 000 à 60 000 (LP), 303 000 (LS) (*Idem*, pp.74, 119, 155).

¹⁸⁴ Ont ainsi été consultés au gré de nos recherches les titres suivants : *La Belgique coloniale* (1897), *L'Expansion belge* (1910, 1913), *Belgique d'Outre-Mer* (1958), ainsi que des hebdomadaires illustrés spécialement consacrés au Congo : *L'illustration congolaise* (1930, 1931, 1935) et *La revue congolaise illustrée* (1958).

¹⁸⁵ Voir en annexes la section bibliographique consacrée à chacune des exposition pour le détail des articles et mémoires universitaires qui leur ont été dédiés.

historiens et historiens de l'art, s'explique sûrement par l'intérêt particulier que représentent ces deux périodes pour leurs cadres problématiques disciplinaires propres. L'exposition de 1897 marque les débuts véritables de l'entreprise de conquête de l'opinion belge aux idées coloniales ainsi qu'une étape décisive dans la popularisation de l'art nouveau en Belgique. Celles des années 1930 se situent à une période charnière de naturalisation du fait colonial dans la société et dans l'art belges. Les expositions du début du XX^e siècle seraient alors victimes de leur situation dans un entre-deux peu investi par les chercheurs. Il est cependant étonnant, de ce point de vue, que la manifestation de 1958 et ses sept pavillons coloniaux, marquant à quelques mois du lancement de la décolonisation une sorte d'apogée dans la représentation expositionnelle du fait colonial, aient eu si peu de succès éditorial. La singularité de notre démarche sera en tout cas d'analyser ces sections coloniales non pas en tant qu'événements ponctuels, mais en tant que phénomène unifié, dont les évolutions et les permanences sur le long terme seront alors mises en avant.

De manière générale, les études existantes sur les expositions coloniales, qu'elles soient belges ou autres, ont connu un essor particulier à partir du début des années 1990, qui correspond au renouveau plus ample de l'intérêt scientifique pour la période coloniale et pour l'imaginaire qu'elle a nourri, ainsi que nous l'avons vu. Outre les grandes orientations que l'on vient de mentionner et les examens largement monographiques, les recherches récentes ont eu tendance à s'orienter vers un questionnement de la mise en scène de l'Autre et de l'Afrique, qui a pris deux directions principales. D'une part, une importante littérature s'est penchée sur la question des exhibitions humaines, donnant lieu à de vives controverses, non dénuées de fondements moraux, sur l'interprétation du phénomène¹⁸⁶. D'autre part, une réflexion s'est développée sur la muséographie coloniale et ses éventuels prolongements non questionnés dans la présentation actuelle des cultures autres – examen particulièrement prégnant chez les ethnographes, pour qui il s'inscrit dans le questionnement plus général des fondements coloniaux de la discipline¹⁸⁷. Là encore, une étude des expositions destinée à identifier la manière dont elles peuvent véhiculer un mythe politique destiné à légitimer le fait

¹⁸⁶ Le ton général donné par ses directeurs à la publication collective *Zoos humains* (BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), BOËTSCH (G.) et al. (dir.), *Zoos humains...*, *op. cit.*) et aux travaux de réflexion qui l'avaient préfigurée est ainsi celui de la dénonciation outrée, tendance contre laquelle s'inscrit en faux un travail réalisé dans le même temps sur les « Villages noirs » (BERGOUIGNOU (J.-M.), CLIGNET (R.), DAVID (P.), « Villages noirs » et visiteurs africains et malgaches en France et en Europe (1870-1940), Paris, Karthala, 2001), qui souhaite relativiser le déséquilibre entre populations exhibées et exhibitrices et montrer que des interactions plus complexes ont pu avoir lieu, qu'un réquisitoire à charge empêche de prendre en compte.

¹⁸⁷ Voir notamment TAFFIN (D.) (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000 ; JAMIN (J.), « Faut-il brûler les musées d'ethnographie », *Gradhiva*, n°24, 1998, pp.65-70 ; et, pour une réflexion plus spécifiquement centrée sur la Belgique et son ancien Musée du Congo, à Tervuren, WASTIAU (B.), *ExitCongoMuseum. Un essai sur la « vie sociale » des chefs d'œuvre du musée de Tervuren*, Catalogue d'exposition, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2000 ; ainsi que les autres références portées en bibliographie. Concernant le questionnement plus général de l'anthropologie sur ses racines disciplinaires coloniales, qui s'est développé de manière préalable, à partir des années 1970, voir LECLERC (G.), *Anthropologie et colonialisme : Essai sur l'histoire de l'africanisme*, Paris, Fayard, 1972.

colonial pourra donc présenter une certaine spécificité par rapport aux travaux existants. Mais les cadres d'interrogation des expositions et les données factuelles que contiennent l'ensemble de ces études de seconde main n'en sont pas moins précieux pour notre propre travail.

Les diverses sources que nous venons d'évoquer devraient donc nous permettre d'obtenir les informations nécessaires à la reconstitution de la narration expositionnelle de la colonisation dont sont porteuses les sections coloniales. Elles nous permettent en outre d'affiner la définition que nous pouvons donner de cette notion même de narration expositionnelle. Les documents réunis nous permettent en effet de cerner un ensemble de récits de la colonisation qui ont pu affecter la population belge à l'occasion des expositions, mais qui ne se révèlent pas réductibles à la seule forme matérielle prise par ces dernières. Une rapide distinction entre ceux-ci s'avère utile. Le premier type de récit concerné est bien celui que tiennent les expositions elles-mêmes, par des biais multiples : choix et ordonnancements effectués dans les objets et données mis en scène, place relative des différents thèmes abordés dans les salles, parcours imposé aux visiteurs, architecture des pavillons, mais aussi cérémonies officielles participent de cette forme.

Mais les sections coloniales donnent également lieu à un récit tenu *en complément* des expositions, au travers de l'ensemble des publications officielles que nous avons mentionnées. Ce second type de récit, comme le premier, émane d'acteurs officiels. Il nous semble néanmoins devoir l'en distinguer pour plusieurs raisons. La première découle du fait que les groupes d'individus touchés par chacun d'eux ne sont pas nécessairement identiques. Il est possible que certains visiteurs n'aient été confrontés qu'au seul récit expositionnel et non à ce récit complémentaire. Il est également probable que ce dernier – et c'est même l'un des buts qui lui est assigné – ait touché un public plus large que les seuls visiteurs des expositions. La narration expositionnelle a donc pu atteindre par ce biais des Belges qui n'y ont pas été physiquement confrontés au sein des sections coloniales. Mais ce second type se singularise également en ce qu'il relève de l'interprétation du premier. Il est donc susceptible de nous éclairer sur les intentions qui étaient celles du récit expositionnel brut, en même temps que de nous aider à pointer d'éventuels décalages entre ces deux formes d'expression de la narration que nous cherchons à reconstituer. Leur caractère non directement superposable est d'autant plus plausible, en effet, qu'elles relèvent de formes discursives distinctes – muséographique et cérémonielle dans le premier cas, langagière dans le second – dont la manipulation est probablement maîtrisée de manière inégale par les diffuseurs du mythe. Si l'on peut facilement imaginer le pouvoir et les individus qui le détiennent rompus au maniement du verbe, et disposant éventuellement d'une certaine technique en matière de mise en scène de liturgies politiques, il nous faut bien concevoir en revanche que l'art de la rhétorique muséographique ne faisait certainement pas partie des compétences requises des membres de

l'administration coloniale. C'est du reste ce qui rend l'étude des expositions si prometteuse : le mythe colonial nous y est révélé sous une forme canalisée par le pouvoir mais échappant également largement à son contrôle¹⁸⁸. Dans cette perspective, il sera également intéressant d'interroger la manière dont a pu se structurer au sein du pouvoir colonial une forme de savoir-faire expositionnel au fil des manifestations. On le voit donc, la distinction et la confrontation entre les deux types de récits discernés est utile et féconde.

Les sections coloniales, enfin, sont également vectrices d'une narration de la colonisation par le biais d'un troisième type de récit, dont relèvent certaines de nos sources. Il s'agit cette fois du récit tenu *sur* les expositions, que nous permettront de cerner les articles de presse dépouillés. Son isolement analytique est nécessaire en raison du statut non officiel de ses émetteurs, qui l'oppose au récit tenu en complément des expositions, et de son audience étendue au-delà de la seule sphère des visiteurs, qui le distingue du strict récit expositionnel. On a là un instrument de diffusion du mythe colonial auprès d'un public élargi, mais qui peut s'avérer sensiblement différent de la version fournie au travers des manifestations relatées, puisque aussi bien le compte-rendu ménage place, par nature, à l'interprétation.

La notion de narration expositionnelle doit donc être entendue dans un sens large, comme l'ensemble des éléments narratifs concrets relatifs à la colonisation qui peuvent être véhiculés

¹⁸⁸ Certains ratés du pouvoir colonial en la matière ont déjà été soulignés (voir notamment RAMIREZ (F.), ROLOT (C.), art. cit., qui montrent comment la propagande cinématographique belge privilégie largement le discours verbal, au détriment du discours visuel, au point d'en venir parfois à une contradiction non perçue entre ces deux niveaux : « *c'est souvent dans ces films que des plans proprement documentaires montrent, par une sorte d'inadvertance qui s'explique par la primauté absolue accordée au message écrit puis parlé, des détails pénibles de la vie des Africains, échappés à la vigilance d'un montage sélectionnant les aspects bénéfiques du progrès colonial* »). Mais, au-delà d'oublis écornant la narration mythique qui se seraient glissés dans le récit expositionnel, la distinction du récit tenu en complément des expositions pourrait également nous permettre de mettre en évidence une forme d'imprégnation du pouvoir colonial par des représentations dont il n'a pas la maîtrise. L'objet « expositions » montrerait là tout son intérêt. L'un des enseignements de l'histoire des mentalités est de revaloriser pour cette raison les sources iconographiques : « *Au risque de sembler rechercher le paradoxe, je dirais qu'elles peuvent sembler, par certains aspects, plus "innocentes" ou en tout cas plus révélatrices que le discours écrit ou oral, par les significations que l'on peut en extraire, en termes de confessions involontaires* ». (VOVELLE (M.), *Idéologies et mentalités*, Paris, Gallimard, 1992, p.63). Ce constat s'appuie néanmoins sur l'étude de l'iconographie populaire, par le biais de laquelle, laissant de côté les traditionnelles sources écrites émanant des élites, l'historien des mentalités cherche à atteindre les représentations collectives. Il nous semble malgré tout que cette idée d'un « *aveu murmuré (ou extorqué)* » (*ibidem*) filtrant au travers des images peut pareillement s'appliquer à l'utilisation, par les élites mêmes, d'une forme d'expression à la manipulation de laquelle elles ne sont pas exercées. L'hypothèse peut en tout cas être émise que les expositions seront susceptibles de nous révéler certains éléments irréfutés de la mise en scène, que la distinction entre récit colonial officiel tenu en complément des expositions et récit colonial strictement expositionnel, ainsi que les décalages qui trouveront à s'exprimer entre eux, nous permettront d'identifier. Cette perspective est d'autant plus enthousiasmante qu'elle nous permet de pallier partiellement ce qui pouvait nous apparaître comme une limite de nos sources, résidant dans ce qu'elles relèvent toutes de formes « *rigidifiées* » et non « *vivantes* » – les notes personnelles de participants aux réunions de l'Office colonial, les documents préparatoires aux publications officielles et toutes autres confessions officieuses, « *où le travail d'écrasement par rationalisation n'est pas aussi poussé qu'il le deviendra dans la version ultime livrée au destinataire ou au public* », nous sont en effet demeurées inaccessibles (voir BRAUD (P.), *op. cit.*, p. 232). Il nous semble que nous avons là un moyen de contourner partiellement cet écueil.

auprès de la population belge à l'occasion des expositions. C'est en les envisageant dans leur totalité que nous parviendrons à comprendre le rôle qu'ont pu jouer les sections coloniales dans la diffusion d'un mythe colonial. Pour autant, la spécificité des récits distingués doit également être prise en compte afin de concevoir la manière dont le mythe a pu être véhiculé à cette occasion. Mais ce recueil d'éléments narratifs n'est pas un but en soi, et notre objectif demeure de parvenir à y déceler, par la suite, les énoncés symboliques qui nous révéleront, précisément, l'existence du mythe colonial. Cette identification est loin d'être aussi simple qu'elle ne pouvait l'apparaître lors de notre réflexion générale. Nous allons dès lors nous attacher à présenter les difficultés que laisse augurer l'application empirique de ce cadre théorique premier.

2. *Promesses de découverte d'énoncés symboliques au travers des sources*

Une fois réuni le plus grand nombre d'informations possible sur la manière dont était présentée concrètement la colonisation lors des expositions, il va nous falloir déterminer la mesure dans laquelle les éléments verbaux, matériels et gestuels ainsi isolés se révèlent vecteurs d'associations affectives et cognitives, et peuvent être par-là identifiés comme des énoncés symboliques, qui seront autant de traces mythologiques à relever. Mais cette double dimension de la symbolique est délicate à mettre empiriquement en évidence. Aucun secours ne peut venir d'une typologie des objets, qui revêtent ou non, selon les circonstances et les individus qui les perçoivent, le caractère de symboles. Les objets peuvent bien être les réceptacles d'un travail d'investissement symbolique de la part du pouvoir politique. Mais ce processus volontaire n'est pas directement le gage d'une réussite dans l'éveil d'associations particulières chez les assujettis. Loin d'être mises en évidence par une méthode infaillible, celles-ci seront dès lors plutôt inférées d'un faisceau d'indices auxquels il conviendra d'être très attentifs.

Il est tentant d'envisager que les énoncés symboliques à l'œuvre dans les sections coloniales belges seront facilement identifiés à partir du volontarisme symbolique ayant présidé à la mise en exposition de certains objets – entendus une fois encore au sens large. Seraient investis symboliquement ceux de ces objets qu'on a souhaité voir ainsi investis en les exposant, en les énonçant ou en les performant. La tâche consisterait dès lors à trouver les sources qui nous permettent d'établir la direction de cette impulsion première. Ici nous seraient pleinement utiles les archives et documents divers relatifs à l'élaboration des expositions. En réalité, cependant, le sens que revêt un symbole et les émotions qu'il suscite ne lui sont pas nécessairement octroyés de manière délibérée. Le pouvoir colonial tente, certes, d'orienter la perception des visiteurs, mais il demeure loin de contrôler la totalité du processus. L'objet mis en scène peut ne rencontrer aucun écho chez les Belges. Il peut aussi devenir le support

d'associations distinctes de celles qui étaient recherchées¹⁸⁹. Les travaux préparatoires à la mise en place des sections coloniales vont donc nous être utiles, comme le montre Philippe Braud, pour comprendre « *l'intentionnalité qui a présidé au coup d'envoi du travail symbolique* », et qui d'emblée imprime « *une direction aux associations émotionnelles constituées autour de l'objet symbolique*¹⁹⁰ ». Mais tout aussi importante pour ces associations va se révéler ensuite « *l'activité continue d'exégèse et de commentaire* » effectuée sur leur base par des « *régulateurs de sens* » – œuvrant dans le champ politique, scolaire, ou encore médiatique – et qui tend à orienter la manière dont les individus vont recevoir l'objet symbolique¹⁹¹. Cette activité dépend cependant étroitement, dans son efficacité, de sa réussite à s'insérer dans « *l'univers de croyances et de valeurs* » préexistant – qu'elle ne peut parvenir à infléchir qu'à la marge – ainsi que de certaines données de la conjoncture – les situations porteuses de stress étant, par exemple, réputées plus favorables à l'investissement symbolique¹⁹². Dès lors, nous aurons beau trouver dans nos sources des indications relatives aux associations qu'entendaient susciter les organisateurs des sections coloniales par la mise en scène de certains objets, il nous faut bien admettre que ce volontarisme ne présupera en rien des émotions effectivement éveillées ou du sens effectivement évoqué chez les visiteurs.

En revanche, la variété des documents que nous sommes parvenue à réunir pourrait bien nous être d'une certaine aide, dans la mesure où elle autorise l'observation tout à la fois de cette impulsion première et de l'activité de certains « régulateurs de sens » – au travers de la presse et des discours politiques notamment – bien que celles-ci n'y transparaissent pas toujours de manière aussi évidente que nous pouvions l'escompter. La façon dont nous avons choisi d'aborder notre objet nous aide en outre à appréhender une autre difficulté relative à l'identification des associations symboliques : celle qui résulte de leur construction graduelle. L'investissement dans un objet symbolique n'est en effet pas immédiat, ou en tout cas pas immédiatement intense. Sa force d'évocation résulte d'une « *sédimentation du sens*¹⁹³ » qui s'effectue au cours du temps et rend d'autant plus crucial le travail des « régulateurs de sens ». « *Plus ce travail est ancien et consensuel, impliquant en outre des autorités sociales indiscutées, plus il acquiert son efficacité dans la mise en place des chaînes de connotations cognitives et affectives*¹⁹⁴ ». On voit par là tout l'intérêt que peut présenter une étude sur le long terme telle que nous l'envisageons. Elle va nous permettre de suivre les objets exposés au cours du temps et d'observer d'éventuelles transformations, d'une exposition à l'autre, du

¹⁸⁹ Voir ELDER (C.), COBB (R.), *op. cit.*, pp.30-32.

¹⁹⁰ BRAUD (P.), *op. cit.*, p.101.

¹⁹¹ *Idem*, p.102.

¹⁹² *Idem*, pp.106-107.

¹⁹³ *Idem*, p.88. Voir également sur ce point, en ce qui concerne le rituel, dont l'impact d'une occurrence ponctuelle est de manière flagrante le produit de ses performances antérieures, KERTZER (D.I.), *op. cit.*, p.12.

¹⁹⁴ *Idem*, p.87.

sens qu'ils revêtent, en liaison avec les processus ici évoqués. On peut du reste émettre l'hypothèse que l'investissement symbolique dans les objets exposés va, de manière générale, augmenter dans le temps au cours des expositions, et que ces objets seront porteurs d'associations affectives et cognitives d'autant plus riches que l'on avancera dans la période coloniale.

Il est à considérer cependant que les transformations évoquées ne seront pas nécessairement imputables à un travail de sédimentation du sens effectué dans le cadre même des sections coloniales. Pendant les premières années de l'occupation du Congo, les expositions ont bien été le vecteur principal d'énoncés symboliques relatifs à la colonisation auprès de la population belge. Mais les formes de narration de la colonisation se sont par la suite multipliées – sur les modes divers que nous avons pu déjà évoquer – et avec elles les sources de contacts avec de tels énoncés. Les expositions, si elles sont bien demeurées un média essentiel en ce domaine, se sont donc vues concurrencer dans leur travail de développement d'associations symboliques. L'investissement de sens global dans les symboles de la colonisation en sera donc probablement augmenté, mais la part exacte que prendront les expositions dans ce mouvement ne pourra sûrement pas être clairement déterminée. Ces considérations doivent en fait nous introduire plus généralement à l'idée que les sections coloniales peuvent bien être le véhicule d'un mythe colonial, mais dans le double sens où elles l'impulsent et le reflètent. Le fait de les avoir choisies comme matériau d'étude pour parvenir à isoler une manifestation du mythe colonial ne doit pas nous les faire envisager comme un objet clos. Elles peuvent bien être productrices de certains éléments mythologiques mais contribuent également à la transmission de motifs narratifs forgés de manière extérieure. L'intérêt de leur analyse n'est donc pas de montrer par quelles voies a pu être créé un mythe colonial mais de comprendre la manière complexe dont les sections coloniales ont pu participer au processus global de diffusion d'une forme mythologique d'appréhension de la réalité coloniale en Belgique.

Une autre piste mérite d'être explorée dans le cadre de cette réflexion sur les modes expositionnels de narration symbolique de la colonisation, qui a trait à la possibilité d'identifier des formes symboliques rituelles à l'œuvre dans les sections coloniales. Nous avons dit les liens qu'entretiennent mythe et rite. Il pourrait dès lors paraître fructueux d'envisager les sections coloniales comme une forme de rituel, énoncé en acte renvoyant au mythe colonial que nous cherchons à reconstituer. La littérature spécialisée sur les expositions universelles émet du reste de manière récurrente l'idée qu'elles constitueraient dans leur forme un rite moderne. L'expression la plus aboutie et la plus convaincante de cette analyse se trouve chez Burton Benedict. Elle se fonde sur l'observation que ces manifestations, dans leur recours abondant à la mise en scène de symboles et leur effort pour fabriquer de la

tradition et de la légitimité, constituent de manière flagrante une forme de compétition ritualisée entre nations participantes. L'anthropologue va même jusqu'à les comparer au potlatch, avec lequel il leur trouve de multiples ressemblances, notamment une commune fonction de régulation des rapports entre groupes et un souci identique pour la question du rang, incarné dans l'un et l'autre cas par l'exhibition de biens, qui revêtent l'aspect de moyens de communication et sont porteurs de significations sociales qui les transcendent¹⁹⁵. Une autre forme d'application du concept de rite aux expositions universelles existe également, qui cette fois consiste à se pencher sur l'acte de visite, et à l'envisager sous l'angle de la pratique rituelle¹⁹⁶. L'une et l'autre de ces perspectives nous semblent en réalité impropres à l'analyse des sections coloniales telle que nous l'avons envisagée. La première limite à une telle transposition tient à l'absence de temporalité rituelle propre de ces sections. En dehors des deux expositions internationales purement – ou majoritairement – coloniales de 1930 et 1931, elles ne font en effet que s'insérer dans cet éventuel rite plus vaste que constitueraient les expositions universelles. Leur survenue reste totalement subordonnée à la récurrence de ces manifestations dont elles ne sont que partie. De même le parcours de la section coloniale belge n'est-il sûrement pas, pour la plupart des visiteurs, un but en soi lorsqu'ils se rendent à l'exposition, de sorte qu'il est également problématique d'en faire un rituel en tant que tel.

De manière générale, l'investissement que peuvent susciter les sections coloniales en tant que totalité symbolique ne nous intéresse finalement pas au premier chef. Les associations affectives et cognitives naissant d'une présentation de la colonisation tournée vers la joute ritualisée avec les autres puissances coloniales, nous l'avons dit, ne sont pas directement notre objet d'étude. Notre intérêt pour la narration symbolique de la colonisation réside essentiellement dans sa fonction de légitimation de l'ordre colonial auprès de la population nationale. Les affrontements symboliques entre sections coloniales mises en scène par différentes métropoles nous concernent donc en tant qu'ils y participent, mais non en tant que rituel. En dehors de ce cadre concurrentiel, pourtant, on peut considérer que ces sections ne suscitent pas véritablement d'investissement symbolique global de la part des visiteurs. Privée de cette dimension, une application de la grille théorique précédemment esquissée est alors rendue largement caduque. L'usage du terme de rite pour désigner les sections coloniales

¹⁹⁵ Voir BENEDICT (B.), art. cit., pp.6-12.

¹⁹⁶ Voir notamment CURIEN (P.), *L'identité nationale exposée. Représentations du Québec à l'Exposition universelle de Montréal 1967 (Expo 67)*, Thèse de doctorat en science politique (sous la direction de P.-G. Forest), Département de science politique, Faculté des sciences sociales, Université de Laval, 2003, chapitre 3 section 1 « Formulation de la problématique », consulté en ligne : <http://www.theses.ulaval.ca/2003/21176/21176.html> [janvier 2005]. L'hypothèse en elle-même est intéressante, même si sa formulation apparaît ici peu convaincante, se fondant sur une appréhension très succincte du concept de rite. Limitée au caractère codifié de la visite, lui-même réduit de manière singulière à l'orientation donnée au comportement et au regard du visiteur par le parcours et la mise en scène des objets au sein de l'exposition, la notion de rite est en réalité largement vidée de sa substance.

s'avèrerait purement métaphorique et perdrait ce faisant toute rigueur scientifique et toute fonction heuristique. En revanche, il pourrait bien nous permettre d'appréhender certains des énoncés symboliques que ces sections mettent en scène. Les diverses cérémonies qui venaient ponctuer ces manifestations – inaugurations, visites officielles et célébrations variées de fêtes coloniales – seront donc appréhendées de manière profitable au travers de cette grille.

On le voit bien au terme de ces rapides réflexions, les associations symboliques suscitées par la narration expositionnelle sont loin d'être mécaniquement identifiables. Leur appréhension va en fait nécessiter la prise en compte de paramètres multiples, qu'il est difficile de désigner de façon préalable et abstraite. De manière générale, nous pouvons considérer cependant qu'il nous faudra envisager les « objets » dans leur totalité, et non dans leur seule matérialité, afin de pleinement saisir leur dimension symbolique. Importera en ce sens le choix de l'objet exposé, mais tout autant finalement la place qui lui est assignée (physique dans le cas d'un objet matériel, temporelle dans le cas d'un objet verbal ou gestuel), sa proximité avec d'autres objets symboliquement investis (de manière complémentaire ou contradictoire), l'innovation que constitue sa présentation au sein des expositions, ou au contraire sa réitération fréquente, si ce n'est obligée, dans chacune des manifestations, les interprétations qui peuvent en être données aux visiteurs dans les sources officielles ou dans la presse, ainsi qu'une multitude d'autres indices auxquels nous devons nous attacher à être particulièrement attentifs.

Ce travail rigoureux devrait finalement nous permettre d'isoler, comme nous le souhaitons, les énoncés symboliques qui seront autant de témoignages de la transmission d'un mythe colonial au travers des expositions. Reste cependant que tous ces éléments se présenteront à nous de manière fort éparse. Nulle trace ici du bel ordonnancement du mythe en récit, en séquences d'événements étroitement connectés entre eux, ni de la logique interne qui peut être la sienne. Une méthode s'avèrait dès lors nécessaire, qui nous permettrait de dépasser la simple phase de l'isolement des indices de la présence du mythe – phase complexe, minutieuse et ardue, mais qui n'en constituera pas moins la seule ébauche de notre travail – pour entrer dans celle de leur organisation véritable à des fins de reconstitution et d'identification d'un mythe particulier. Une nouvelle réflexion s'imposait donc à nous pour répondre à cet impératif analytique.

SECTION 2.

RECONSTITUTION DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE ET RECHERCHE DE SA STRUCTURE

Appréhender le mythe colonial tel qu'il est véhiculé au travers des sections coloniales belges suppose d'aller au-delà de l'isolement de matériaux mythiques bruts. Le mythe, en effet, est plus qu'une juxtaposition d'énoncés symboliques épars. Il importait donc de trouver une méthode nous permettant, sur la base de ces relevés isolés, de saisir les caractéristiques qui lui confèrent son dynamisme propre. La première tâche était de le reconstituer sous sa forme de récit. Nous nous livrerons à une discussion des moyens d'y parvenir, sur la base d'une lecture des apports et limites de la méthode sémiologique d'analyse du mythe élaborée par Roland Barthes. Un questionnement sur le mythe ne peut par ailleurs faire l'impasse, depuis le travail fondateur de Claude Lévi-Strauss, sur une réflexion relative au principe de cohérence qui structure les motifs dont ce récit est constitué. Nous nous pencherons donc dans un second temps sur l'intérêt éventuel de la méthode structuraliste pour l'analyse du mythe véhiculé par les sections coloniales belges.

I. RÉORGANISATION DES ÉNONCÉS ISOLÉS EN RÉCITS MYTHOLOGIQUES

Comment retrouver le fil du récit mythique au travers des bribes précédemment recueillies ? Comment identifier et présenter dans son intégralité le mythe colonial que nous croirons déceler au travers de nos énoncés ? Une méthode utile pouvait à première vue sembler fournie par Roland Barthes dans ses *Mythologies*¹⁹⁷. Nous avons donc été amenée à envisager les divers enseignements qui pourraient en être tirés pour notre étude. Elaborée de manière purement abstraite, cette réflexion théorique initiale a cependant suscité certaines difficultés au moment de sa confrontation avec la réalité empirique. Des infléchissements en sont nés dans notre approche méthodologique, qui seront donc abordés dans un second temps.

¹⁹⁷ BARTHES (R.), *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957. L'ouvrage est scindé en deux parties. La première, plus souvent citée, prend la forme d'un recueil de textes journalistiques sur des sujets variés, concernant pour la plupart les divers aspects de la culture de masse qui se met en place durant les années 1950, au cours desquelles ces articles sont écrits. C'est davantage la seconde, réflexion sur « Le mythe aujourd'hui » (pp. 193-217), qui va nous intéresser ici en tant qu'élaboration théorique et méthodologique sur la question des énoncés mythiques.

A. CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES INITIALES

En abordant le moyen d'analyser les images comme véhicules d'idées, et plus précisément comme expression mythique, Barthes pouvait à première vue sembler procurer la clé permettant de passer d'un énoncé mythique particulier au mythe véritable, des « phrases » au récit mythique. Sa méthode entière repose cependant sur une conception du mythe très différente de celle que nous avons pu élaborer, qui rend sa transposition à notre objet peu opportune. La réflexion sur cette démarche nous a donc surtout permis d'en formaliser les limites pour notre perspective, et d'affiner ce faisant notre manière d'envisager le mythe colonial.

1. Méthode sémiologique d'analyse du mythe chez Roland Barthes

Pour Barthes, « *le mythe est une parole*¹⁹⁸ ». Comprenons par-là un « *outil de communication* », plus qu'une forme verbale à proprement parler : « *cette parole est un message. Elle peut donc être bien autre chose qu'orale [...]. On entendra donc ici, désormais, par langage, discours, parole, etc., toute unité ou toute synthèse significative, qu'elle soit verbale ou visuelle : une photographie sera pour nous parole au même titre qu'un article de journal ; les objets eux-mêmes pourront devenir parole, s'ils signifient quelque chose*¹⁹⁹ ». Cette analyse ne peut manquer de nous satisfaire. Elle rejoint l'identification large que nous avons effectuée des différents énoncés mythiques potentiels²⁰⁰. La méthode qui leur est ensuite appliquée en apparaissait virtuellement d'autant plus intéressante. Mais quelle est-elle exactement ?

A partir de ce postulat premier, étant défini comme une parole, le « mythe » peut selon Barthes faire l'objet d'un traitement sémiologique. Sur le modèle saussurien, il peut être exploré comme un « *valant-pour* », avec cette particularité cependant qu'il s'édifie à partir d'une chaîne sémiologique²⁰¹ qui existe déjà, puisqu'il prend pour appui la « *langue (ou des modes de représentation qui lui sont assimilés)* », elle-même terme d'une première chaîne. C'est pourquoi le « mythe » est qualifié de « *système sémiologique second*²⁰² ». Sur la base de

¹⁹⁸ *Idem*, p. 193.

¹⁹⁹ *Idem*, pp. 194-195.

²⁰⁰ Nous garderons pour notre part ce vocable d'« énoncé », qui nous paraît moins ambigu et plus neutre, moins empreint d'une connotation verbale, et nous permet pour autant de faire nôtres certaines des conclusions de Barthes en respectant la métaphore sur laquelle elles sont fondées.

²⁰¹ C'est à dire, est-il besoin de le rappeler, d'une association entre signifiant et signifié, qui forment ainsi un signe.

²⁰² *Idem*, p. 199. Pour le mythe, les trois termes de l'équation sémiologique seront qualifiés respectivement de « *forme* », « *concept* » et « *signification* » (*Idem*, p. 202), précisément pour les distinguer des termes du système sémiologique premier sur lequel il s'appuie. Et le signe de la langue utilisée (écriture ou image), qui devient donc le signifiant mythique (la « *forme* »), sera quant à lui appelé « *sens* »...

cette commune identification à une parole, le même traitement peut alors être réservé par Barthes à l'écriture et à l'image, précisément parce que « *ce qu'il retient d'elles, c'est qu'elles sont toutes deux des signes*²⁰³ ».

Nous n'allons pas ici décrire l'ensemble de la lecture sémiologique du mythe ainsi effectuée. Il importe simplement de noter que pour Barthes, ce qui caractérise le mythe, c'est d'être une parole « *définie par son intention beaucoup plus que par sa lettre*²⁰⁴ ». En effet, le concept (le « signifié » mythique) a pour particularité de déformer le sens (le « signe » du langage utilisé), pour en faire la forme (le « signifiant » mythique) à laquelle il s'associe. Rendons les choses plus concrètes. Prenons l'exemple bien connu, cité par Barthes, d'une photo en une de Paris-Match qui représente « *un soldat noir faisant le salut militaire français* ». Il présente l'avantage d'une proximité évidente avec les énoncés symboliques que nous allons être amenés à analyser. En étant mis au service d'un concept (« *l'impérialité française* »), le soldat perd toute individualité (qu'il pouvait encore avoir en tant que sens du système sémiologique dont il était issu) et est « *transformé en geste* » (en « forme », donc). Par conséquent, c'est avant tout le concept qui importe. Il est « *le mobile qui fait proférer le mythe* » : c'est l'idée d'impérialité française qui fait qu'on va chercher le soldat noir et qu'on en fait un signifiant mythique, une forme.

Le concept est donc cette « intention » qui caractérise le mythe. Et sa centralité va avoir pour la signification (le signe mythique) deux conséquences : celle-ci va se présenter « *comme une notification et comme un constat* ». Comme une notification, tout d'abord, au sens où le mythe va revêtir un « *caractère impératif, interpellatoire* » : « *c'est moi qu'il vient chercher : il est tourné vers moi, je subis sa force intentionnelle, il me somme de recevoir son ambiguïté expansive* ». Comme un constat, ensuite, au sens où il se donne comme une évidence qu'il n'est pas besoin de questionner. L'impérialité française émane naturellement du salut du soldat noir²⁰⁵. Et, partant, elle devient elle-même évidence. C'est là en effet la fonction essentielle attribuée par Barthes au mythe : celle de la « *naturalisation* » du concept, au sens où il s'agit de convaincre de sa véracité au point de la rendre impossible à mettre en doute. Il s'agit de « *fonder une intention historique en nature, une contingence en éternité*²⁰⁶ »

²⁰³ *Idem*, p.200.

²⁰⁴ *Idem*, p.209.

²⁰⁵ Il est à noter, comme le souligne Barthes, que dans le cas du mythe, contrairement à ce qui se passe dans la langue, le signe n'est pas arbitrairement choisi : « *La signification mythique, elle, n'est jamais totalement arbitraire, elle est toujours en partie motivée, contient fatalement une part d'analogie [...] : pour que l'impérialité française saisisse le nègre qui salue, il faut une identité entre la salut du nègre et le salut du soldat français* ». Pour fatale qu'elle soit, la motivation n'en est cependant pas moins « *fragmentaire* », parce que « *partielle* » (« *la forme laisse tomber beaucoup d'analogues et n'en retient que quelques uns* ») et peu « *naturelle* » (« *c'est l'histoire qui fournit à la forme ses analogies, et elles peuvent donc varier au gré du temps* »). (*Idem*, pp. 212-213)

²⁰⁶ *Idem*, p. 229.

Après s'être livré à la description de cette technique d'analyse du « mythe » par découpage et isolement de ses diverses composantes sémiologiques, Barthes se propose d'en faire « *la lecture et le déchiffrement* », c'est-à-dire essentiellement d'explorer la manière dont s'effectue ce passage de la contingence à l'éternité. C'est là en fait le principal objectif qu'il assigne au mythologue : celui de démasquer la fonction idéologique sous le mythe, de dénoncer « *la violence d'un cela-va-de-soi*²⁰⁷ » qui n'est en fait que le reflet de la domination idéologique de la « *petite bourgeoisie* ». Nous laisserons pour le moment de côté cette analyse, qui ne nous concerne pas à ce stade de la discussion. Nous cherchions en revanche un moyen de reconstituer le mythe à partir de ses manifestations éparses. En quoi l'analyse de Barthes nous est-elle utile en ce sens ? Ne reste-t-on pas ici dans la dispersion précise à laquelle nous cherchions à nous soustraire ?

2. *Lecture critique de la conception barthésienne du mythe et avancées méthodologiques effectuées sur cette base*

La méthode présentée dans les *Mythologies* ne nous est finalement pas apparue permettre l'avancée souhaitée pour notre réflexion. Ce que Barthes nomme « mythe » n'est-il pas en tous points semblable à ce que nous avons jusqu'ici été amenés à considérer plus simplement comme un symbole ? Nulle référence n'est faite à l'idée de récit. La parole mythique à laquelle le sémiologue applique sa méthode n'est donc qu'un de ces « énoncés symboliques » dont nous avons déjà traité²⁰⁸. Elle ne fait que renvoyer au mythe et ne le constitue en rien en tant que telle. Peut-être la notion qui nous rapprocherait le plus, chez Barthes, de la définition du mythe sur laquelle nous nous fondons pourrait-elle être celle de concept. Et encore n'est-ce qu'en la développant que l'on peut parvenir à isoler un mythe véritable.

Ainsi, de notre point de vue, le soldat noir faisant le salut militaire français ne peut être considéré comme un mythe. Il n'est que la manifestation symbolique d'un mythe, que peut-être le concept d'impérialité française résume. Barthes lui-même, bien conscient de cette légèreté dans l'emploi de la notion, a été amené à s'en expliquer dans un article ultérieur²⁰⁹. Il y affirme que dans ses *Mythologies*, « *le mot mythe gardait une valeur ouvertement métaphorique* ». Mais c'est pour aussitôt confirmer cette acception, étayée de surcroît par un nouvel argument : « *le mythe contemporain est discontinu : il ne s'énonce plus en grands récits constitués, mais seulement en "discours" ; c'est tout au plus une phraséologie, un corpus de phrases (de stéréotypes) ; le mythe disparaît, mais il reste, d'autant plus insidieux,*

²⁰⁷ BARTHES (R.), *Roland Barthes par Roland Barthes*, Paris, Seuil, 1975.

²⁰⁸ Notons que cette confusion terminologiques n'est pas l'apanage de Barthes et que d'autres auteurs désignent ainsi sous le vocable de mythe ce qu'il y a tout lieu d'envisager comme de purs symboles (voir par exemple LEFEBVRE (H.), « Les mythes dans la vie quotidienne », *Cahiers internationaux de sociologie*, juillet – décembre 1962, pp.67-74).

²⁰⁹ BARTHES (R.), « Changer l'objet lui-même », *Esprit*, n° 402, avril 1971, pp. 613-616.

le mythique ». L'apparent pointillisme de la démarche des *Mythologies* nous semblait inapte à appréhender le mythe en tant que tel, dans sa totalité, et porter plutôt à en observer les manifestations éparses. Il ne serait en fait, nous dit Barthes, qu'une démarche totalement adaptée à son objet, qui, dans sa forme moderne, ne revêt plus la belle unité d'antan.

L'argument est intéressant, mais les conclusions auxquelles il mène ne nous en ont pas moins paru immédiatement récusables. La discontinuité du mythe contemporain peut être prise en compte. Elle ne nous semblait pas obérer pour autant toute chance de reconstituer un récit. Notre réflexion sur ce point s'est appuyée sur une nouvelle approche du mythe politique, fournie par Dan Nimmo et James Combs²¹⁰. Ces deux auteurs, en empruntant certains concepts au spécialiste de la rhétorique Kenneth Burke, définissent le mythe par sa forme dramatique. Ils le considèrent en conséquence comme la mise en scène de divers éléments clés : « *l'acte, le ou les agents qui accomplissent l'acte, les scenarii utilisés pour accomplir l'acte, la scène – temps, lieu, et contexte – sur laquelle a lieu l'acte, et les visées ou les motifs qui se cachent derrière l'acte*²¹¹ ». En nous fondant sur cette définition, qui ne fait finalement que pousser plus avant notre notion de récit en précisant ses composantes, nous pouvons alors mettre en avant les limites que présente pour notre démarche propre la conception du mythe de Roland Barthes. Reprenons, pour cela, l'exemple du soldat noir.

Le salut du soldat, nous l'avons dit, ne peut être considéré comme un mythe. Il ne fait qu'évoquer un : celui de l'impérialité française, qui n'est d'ailleurs elle-même qu'une formule tendant à ramasser un mythe bien plus complexe. Si le soldat a pu être considéré par Barthes comme un mythe, c'est en fait parce qu'il évoque l'impérialité française, en symbolisant l'ensemble des éléments présents dans la définition de Nimmo et Combs qui s'y rapportent : l'acte (la colonisation française), le ou les agents qui accomplissent l'acte (l'armée française), les scenarii utilisés (l'intégration des éléments indigènes dans l'armée), la scène (l'Afrique, terre de prédilection de la colonisation française), et les visées qui se cachent derrière l'acte (l'ambition fondamentalement intégratrice de la colonisation française, qui se manifeste dans l'incorporation d'éléments indigènes au sein de l'armée, et se traduit par cette reconnaissance, cette fierté, et ce patriotisme présents dans le salut du soldat noir au drapeau français). Mais si le seul soldat noir n'est pas un mythe, il ne peut non plus en lui-même parvenir à résumer l'ensemble du récit mythique relatif à l'impérialité française. Il en constitue une manifestation effective, visible et isolable par le chercheur, mais n'est finalement qu'un de ces énoncés symboliques épars que nous cherchons à rassembler par un moyen propice. Le mythe impérial français ne peut se résumer aux seuls éléments dramatiques que nous venons d'évoquer. Il est en lui-même plus riche et complexe. Le récit mythique met en scène d'autres acteurs, d'autres

²¹⁰ NIMMO (D.), COMBS (J.E.), *Subliminal Politics : Myths and Mythmaker in America*, Englewoods Cliffs, Prentice-Hall, 1980 (cité in FLOOD (C.), *Political Myth. A Theoretical Introduction*, New York – London, Garland Publishing, 1996, pp. 106-107.)

²¹¹ *Idem*, p. 16 (cité p. 106, notre traduction).

scenarii, d'autres scènes, d'autres visées. Et ceux-ci ne peuvent être perçus si l'on s'en tient à l'observation unique de la couverture de Paris-Match évoquée.

En réalité, ce trop grand pointillisme que nous percevons dans la démarche barthésienne ne nous semble pas relever d'une stricte adéquation à la forme discontinue de notre objet, comme l'affirme l'auteur, mais obéir plutôt aux nécessités d'un projet de recherche qui n'est pas le nôtre. Barthes vise, nous l'avons dit, à dénoncer la domination idéologique « petite bourgeoise » que tendraient à camoufler les énoncés symboliques analysés. Cet objectif peut bien justifier que soit privilégiée l'accumulation d'exemples variés qui ne font corps que de ce point de vue. Nous envisageons pour notre part l'étude du mythe dans une optique différente. Notre but est de comprendre comment un fait particulier, la colonisation belge, a pu se donner à voir, à appréhender et à comprendre sur un mode mythique. Il s'agira dès lors d'examiner une série d'énoncés qui contribuent dans leur ensemble à dessiner un mode de narration symbolique de cette même réalité. Une analyse ponctuelle ne fait plus sens de ce point de vue. C'est le lien entre ces énoncés qui nous importe au contraire, la manière dont ils peuvent globalement en venir à peindre aux yeux des Belges un tableau symbolique de la colonisation. C'est pourquoi, plus qu'au récit tronqué reconstitué à partir de la lecture d'une image auquel se consacre Barthes, nous devons chercher à retranscrire l'histoire racontée par l'ensemble des énoncés mythiques que nous aurons pu isoler, constitués en corpus, ce en quoi la méthode sémiologique nous est peu utile.

Au terme de ces réflexions, notre idée était donc de nous attacher à restituer, pour chacun de ces énoncés, les éléments dramatiques qui le constituent, tels qu'ils sont décrits par Nimmo et Combs. Dans l'idéal, la présence du mythe se serait alors manifestée par l'existence, au sein de tous ces énoncés, d'une séquence d'événements identiques, impliquant les mêmes acteurs principaux, se déroulant sur une même scène, et sujette à une interprétation semblable. Dans les faits cependant, nous l'avons dit, un même mythe peut se manifester par des énoncés relativement dissemblables sur ces plans. Ainsi l'impérialité française pourra-t-elle trouver aussi bien à s'exprimer par le biais du salut du soldat noir au drapeau français que par les images documentaires des progrès de la médecine dans la lutte contre la maladie du sommeil au sein des colonies françaises, par exemple²¹². Si la scène (l'Afrique) et l'acte principal (la colonisation française) sont alors les mêmes, les acteurs (l'ensemble des personnels, médicaux et missionnaires, travaillant à l'éradication du fléau) et les motifs qui se cachent derrière l'acte (l'action bienfaisante de la colonisation française, libérant l'Afrique de ses ténèbres immémoriaux et lui permettant d'intégrer la civilisation universelle pour le bien-être de ses habitants) divergent de manière sensible. En se contentant de reconstituer la brève de récit

²¹² BLOOM (P.), « A travers le miroir cinématographique. Faire connaître la France aux colonies et les colonies en France », in BLANCHARD et al., *L'Autre et Nous...*, op. cit., pp. 235-238.

racontée par un énoncé particulier, on pourrait donc être porté à ne pas voir ce qui la lie au mythe dans son ensemble. Il n'en reste pas moins que, tout en mettant en scène des acteurs et des motivations différentes, ces deux énoncés nous ramènent pareillement à l'impérialité française, et en constituent bien deux versions. La démarche de Barthes nous a semblé alors pouvoir se révéler à nouveau utile, en ce qu'elle nous montrait comment relier ces fragments de récit sensiblement différents, à partir de l'identification du commun concept (le « signifié » mythique) auquel ils renvoient. Dès lors qu'on aurait identifié l'impérialité française comme concept sous-jacent à la fois à l'image du soldat noir et au documentaire sur la vaccination contre la maladie du sommeil, il resterait donc à tenter de comprendre les caractéristiques communes des deux récits en apparence distincts préalablement retranscrits, et à les replacer dans la linéarité d'une histoire plus vaste.

Cette simple méthode s'est cependant avérée plus complexe à mettre en œuvre qu'un examen abstrait ne pouvait de prime abord le laisser croire. Les premières tentatives d'exploration de notre corpus empirique nous ont dès lors amenée à formaliser certaines limites de notre démarche méthodologique et à réfléchir aux moyens de leur dépassement.

B. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES NÉES DE LA PREMIÈRE CONFRONTATION EMPIRIQUE

Notre réflexion sur la manière d'identifier un mythe à l'œuvre derrière les énoncés symboliques isolés au travers de notre corpus nous a menée à soulever deux problèmes fondamentaux, sur lesquels nos considérations théoriques initiales avaient largement omis de s'interroger. Face à la diversité de ces énoncés, il devenait tout d'abord difficile de continuer à espérer découvrir le bel édifice que nous avons jusqu'ici considéré pouvoir envisager comme *un* mythe colonial. Par ailleurs, le fait d'avoir choisi de relever ces mêmes énoncés dans un corpus lié à des expositions s'étalant sur plus de soixante ans exigeait de prendre en considération cette notion de longue durée, singularité qui n'avait jusqu'alors pas été véritablement envisagée. L'une et l'autre de ces difficultés seront successivement présentées, en même temps que nos réflexions sur la manière de nous y confronter au cours de notre étude.

1. *Mythe ou mythologie coloniale ?*

La perspective de reconstitution d'un mythe colonial unifié sur laquelle nous avons achevé nos réflexions théoriques nous est en réalité apparue naïve sitôt confrontée réellement à nos sources. Le fait colonial est en effet trop complexe et multiforme pour qu'on puisse envisager son mode de narration symbolique réductible à un récit unique. Appliquer à chacun des objets exposés, passée la minutieuse phase d'identification des associations symboliques qu'ils ont

pu susciter, une méthode d'analyse systématique telle que celle que nous venons de décrire apparaissait déjà d'une réalisation plus que délicate. Mais présumer de la capacité à trouver sur cette base des recoupements et agencements séquentiels entre les différentes bribes de récit captées nous a semblé relever pour le coup du pur vœu pieux, ou au mieux d'une promesse de simplification outrancière de la richesse du matériau collecté. Par ailleurs, la possibilité de parvenir à identifier un même récit derrière l'ensemble des symboles énoncés au travers des expositions semble d'autant plus hasardeuse que les sections coloniales mettaient en scène des acteurs variés, y compris dans le cadre de la représentation officielle à laquelle nous avons choisi de nous consacrer : Etat, missions, parfois sociétés privées, mais aussi, à une autre niveau, directions différentes du Ministère des Colonies étaient tous pour partie responsables du contenu de leurs stands. Et l'on peut imaginer que tous n'étaient pas tournés ce faisant vers l'illustration d'un même « concept », au sens de Barthes.

De manière générale, plutôt que d'aspirer à reconstituer un récit unique, il semble donc plus raisonnable de postuler que nous aurons affaire à des récits multiples, partiellement irréductibles les uns aux autres. Leur identification sera alors certainement favorisée par l'intégration d'une dimension propre à la narration expositionnelle qui n'a jusqu'ici pas été prise en compte : la répartition thématique des objets au fil des salles. Celle-ci pourra nous permettre d'isoler différents motifs mythiques – l'agriculture coloniale, le rôle des missions au Congo, l'histoire de la pénétration belge du Congo, etc. – abordés de manière distincte sur le plan spatial, et pour lesquels un récit propre pourra être plus facilement reconstitué. Cette méthode présente en outre l'avantage de favoriser la comparaison temporelle entre les expositions, en offrant la capacité de constater des variations dans la présence de ces motifs au fil des manifestations.

On voit donc que l'idée jusqu'ici développée selon laquelle nous pourrions parvenir à reconstituer un mythe colonial unique par le biais de l'étude des sections coloniales belges se doit d'être nuancée. Mais nous faut-il dès lors renoncer à tout espoir d'atteindre à un objet unifié et admettre que nous n'aurons affaire qu'à des manifestations symboliques éparses, éventuellement constitutives de mythes différenciés ? Il importe tout de même de prendre en considération que notre objectif est d'envisager la manière dont l'ensemble de ces récits symboliques participe globalement d'un processus de légitimation de la colonisation auprès des Belges – et non de la légitimation d'actions ou d'acteurs coloniaux particuliers. Si la notion de mythe colonial apparaît effectivement renvoyer à une réalité trop monolithique, le principe d'un lien entre ces divers récits ne doit donc pas être pour autant écarté. En ce sens, une manière de concilier ce constat d'une réalité plus complexe que celle que nous avons pu théoriquement élaborer avec les apports néanmoins précieux de ce cadre analytique pourrait être de considérer désormais que nous aurons plutôt affaire à une mythologie coloniale,

entendue comme l'ensemble des récits mythiques véhiculés par les expositions se rapportant à ce même objet qu'est la colonisation. L'étude des sections coloniales nous permettra alors d'interroger de manière fort intéressante le poids respectif de ces différents récits dans la mythologie coloniale expositionnelle ainsi que la manière plus ou moins lâche dont ils seront reliés les uns aux autres. Le parcours, l'ordonnancement des salles et des motifs, la classification²¹³, la place respective allouée à chaque récit devront alors faire l'objet d'une attention particulière.

Si la question de l'unité de l'objet est résolue, pour chacune des expositions étudiées, par cette perspective d'isolement d'une mythologie coloniale plus que d'un mythe au sens strict, qu'en est-il cependant des différentes occurrences de cette mythologie à travers le temps ? Peut-on réellement considérer avoir affaire à un même objet au cours des huit expositions considérées ? Notre choix d'une étude sur le long terme pose en réalité quelques difficultés supplémentaires.

2. *Difficultés particulières liées au choix d'une étude sur le long terme*

Le problème de la compatibilité entre la méthode d'analyse initialement et abstraitement dégagée et l'objet empirique que nous avons choisi d'étudier sur cette base se pose également au regard de notre décision d'appréhender la mythologie coloniale expositionnelle non par le biais d'une de ses manifestations ponctuelles, mais au travers de manifestations épisodiques réparties sur une durée de soixante ans.

On a tout lieu de penser que les sections coloniales n'ont pas donné à voir et à entendre le même récit sur la colonisation – ou les mêmes récits, si l'on reprend nos conclusions précédentes – tout au long de la période étudiée. C'est là du reste l'hypothèse centrale qui nous a poussée à envisager le principe d'une analyse diachronique, comme nous l'avons déjà souligné. Celle-ci autorise la pleine appréhension du rôle de légitimation qu'incarne la mythologie coloniale, processus complexe et historiquement inscrit, dont les fondements ont nécessairement évolué entre 1897 et 1958. Il va donc nous falloir faire en sorte d'intégrer, d'un point de vue méthodologique, cette dimension évolutive de l'objet étudié. Une attention particulière devra dès lors être portée aux transformations dans le temps des différents récits qui auront été isolés, ainsi qu'à leurs possibles disparition, apparition, récurrence au fil des expositions.

Ici à nouveau se pose alors la question de l'unité de l'objet étudié. De même que nous avons résolu, face à la multiplicité des récits potentiels mis en scène par les sections coloniales, de

²¹³ Sur l'importance des classifications des expositions internationales pour comprendre les hiérarchies entre thèmes abordés, voir RASMUSSEN (A.), « Les classifications d'expositions universelles », art. cit.

parler désormais de mythologie plus que de mythe, il pourrait sembler judicieux, compte tenu de ces présumées transformations au cours du temps, de considérer que nous aurons en réalité affaire à des mythologies consécutives et non à une mythologie unique. Cette nouvelle inflexion, cependant, nous a paru devoir être écartée. Le principe du rattachement de l'ensemble des énoncés mythiques, y compris dans leurs déclinaisons successives éventuelles, à l'idée d'une même mythologie politique nous semble absolument nécessaire afin d'être également en mesure de prendre en compte les permanences qui sont susceptibles de se faire jour entre les différentes expositions. On pourra alors, de manière profitable, les envisager comme ses différentes occurrences temporelles. Le schème de perception mythique de la réalité présente des pesanteurs qui rendent sa permanente révision coûteuse et complexe. Envisager chacune des expositions comme vectrice d'une mythologie indépendante empêcherait de les appréhender et rendrait finalement nul l'intérêt d'une analyse diachronique.

Enfin, le terme de mythologie coloniale nous semble donc devoir être retenu. Il permet de percevoir aussi bien les permanences que les évolutions des motifs mythiques qui auront été découverts et favorise en conséquence une analyse du phénomène dépassant son simple aspect superficiel. Ce gain en subtilité dans la manière d'envisager notre objet ne peut néanmoins camoufler le fait que nous nous trouverons face une manifestation mythique revêtant un aspect bien plus nébuleux qu'initialement envisagé. La recherche d'une forme de cohérence subsumant les récits expositionnels juxtaposés qui auront pu être reconstitués pourrait donc bien s'avérer aussi profitable pour nous qu'elle l'est, depuis l'analyse fondatrice de Lévi-Strauss, pour les anthropologues, confrontés aux incohérences ou à la trivialité d'un récit mythique unique qui malgré cet aspect confus fait fortement sens aux yeux de ses récepteurs.

II. RECHERCHE D'UN PRINCIPE DE COHÉRENCE STRUCTURANT LA REPRÉSENTATION MYTHOLOGIQUE

Le sens du mythe, nous apprennent ses théoriciens, ne peut en réalité être compris si l'on se limite à sa simple reconstruction sous forme de récit linéaire. En fait, si le récit mythique prend sens pour ses auditeurs, c'est qu'il y a là plus qu'une succession d'événements, certes narrés sur un mode dramatique, mais néanmoins apparemment banals, voire incompréhensibles pour l'observateur extérieur. De la même manière, la mythologie coloniale, formée des récits multiples que nous aurons dégagés, ne nous aura pas nécessairement tout révélé une fois reconstituée de la sorte. Dans l'un et l'autre cas, il apparaît donc nécessaire de trouver une technique permettant de comprendre en quoi les éléments constitutifs de ce récit, ou de ces récits, font système, au point d'acquiescer une force sans

aucune commune mesure avec l'aspect somme toute insignifiant de l'histoire racontée, voire de donner sens à l'ensemble, malgré son apparent illogisme.

La référence obligée, en matière de mythes, est alors le structuralisme de Claude Lévi-Strauss. Il convenait donc de nous intéresser de manière particulière à sa démarche, afin d'envisager les enseignements utiles qui pouvaient en être tirés concernant notre propre travail. Mais il est apparu que cette approche serait d'un piètre secours si nous désirions l'appliquer telle quelle au mythe politique. Autant que la manière dont le mythe acquiert ses caractéristiques structurales, nous importe en effet le moyen par lequel il devient efficace d'un point de vue social et politique. Nous souhaitons, autrement dit, pouvoir comprendre les voies par lesquelles il trouve adhésion. Le structuralisme lévi-straussien ne pouvait nous aider directement dans cette perspective. Cette approche initiale se serait révélée paralysante si nous avions tenté de la transposer sans retouches en dehors du cadre pour lequel elle a été élaborée : celui du mythe des sociétés traditionnelles. Une analyse plus dynamique de notre objet en aurait été rendue impossible. Aussi avons-nous été amenée à nous intéresser dans un second temps au structuralisme bourdieusien, dont les inflexions notables à l'égard du structuralisme premier de Lévi-Strauss semblaient aller davantage peut-être dans le sens d'une telle approche.

A. LE STRUCTURALISME LÉVI-STRAUSSIEN

Les analyses du mythe archaïque qui prévalaient avant que Claude Lévi-Strauss ne s'intéresse au phénomène, si l'on excepte le cas notable de Georges Dumézil, dessinaient une tendance à l'envisager uniquement dans sa linéarité de récit constitué. L'œuvre entière d'anthropologue de Claude Lévi-Strauss a constitué une rupture par rapport à cette tradition. Le désir de l'auteur la marquait de trouver une unité intelligible sous-jacente aux fonctions de l'esprit ainsi qu'à la diversité des cultures et de leurs modes d'expression. Lorsqu'il en est venu à s'intéresser au mythe, il a donc naturellement continué de poursuivre ce but. La « *fascination* » qui le caractérisait « *pour un monde où les choses et les êtres existent simultanément sous deux aspects antithétiques : désordonnés et touffus pour le regard, mais ordonnés pour l'esprit*²¹⁴ » l'a mené à rechercher, sous l'apparente luxuriance incohérente de manifestations mythiques éparses, un ordonnancement précis, régi par des lois et des règles immuables. Il s'est attaché, dans l'étude du mythe, à découvrir ces fameux invariants dont la quête incessante était au cœur de sa démarche, et qu'il considérait comme une constante de l'Esprit humain. Il a cherché à mettre en avant la structure des mythes.

²¹⁴ DUBUISSON (D.), *Mythologies du XX^e siècle (Dumézil, Lévi-Strauss, Eliade)*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1993, p. 136.

Nous nous intéresserons ici à l'application qui a pu être faite à l'analyse des mythes de la démarche structuraliste inventée par Lévi-Strauss²¹⁵. Le mythe, nous dit l'anthropologue, revêt ce « *caractère d'objet absolu*²¹⁶ » à la base de l'analyse structuraliste. S'il se réfère effectivement à des événements du passé, il ne tire sa valeur véritable que de ce qu'il forme en réalité, au-delà de ces événements, « *une structure permanente* ». Par ailleurs, « *si les mythes ont un sens, celui-ci ne peut tenir aux éléments isolés qui entrent dans leur composition, mais à la manière dont ces éléments sont combinés*²¹⁷ ». Pour parvenir à mettre en évidence cette combinaison, l'ethnologue devra donc retrouver les relations qui unissent les éléments du mythe, au-delà de son apparente linéarité. L'exemple est ainsi avancé d'une partition d'orchestre qui « *n'a de sens que lue diachroniquement selon un axe (page après page, de gauche à droite), mais en même temps, synchroniquement selon l'autre axe, de haut en bas. Autrement dit, toutes les notes placées sur la même ligne verticale forment une grosse unité constitutive, un paquet de relations*²¹⁸ ». Ce sont précisément ces « *grosses unités constitutives* », autrement appelées « *mythèmes* », et les relations qui les unissent, que se propose de retrouver l'ethnologue.

Ainsi définie, la méthode est appliquée au célèbre mythe d'Œdipe. Le récit est retranscrit par répartition des éléments constitutifs de l'histoire entre différentes colonnes où ils sont réunis par des relations semblables. De sorte que, « *si nous avions à raconter le mythe, nous ne tiendrions pas compte de cette disposition en colonnes, et nous lirions les lignes de gauche à droite et de haut en bas. Mais, dès qu'il s'agit de comprendre le mythe, une moitié de l'ordre diachronique (de haut en bas) perd sa valeur fonctionnelle, et la "lecture" se fait de gauche à droite, une colonne après l'autre, en traitant chaque colonne comme un tout. Toutes les relations groupées dans la même colonne présentent, par hypothèse, un trait commun qu'il*

²¹⁵ Rappelons brièvement que le point de départ de cette démarche structuraliste est l'emprunt, effectué par Claude Lévi-Strauss à la tradition linguistique saussurienne, de l'idée que seuls les faits de structure permettent de dégager des lois invariables, à l'inverse des faits engendrés par une conjonction historique passagère. La structure est entendue comme un ensemble de relations d'opposition, de complémentarité, de symétrie, etc. entre les éléments constitutifs d'un phénomène, qui finissent par créer un système, de telle sorte que chacune de ces composantes ne prend sens qu'envisagée au regard de ses relations avec les autres. La structure, nous dit Lévi-Strauss, est un « *système d'oppositions et de corrélations qui intègre tous les éléments d'une situation totale* » (LEVI-STRAUSS (C.), *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958, p. 200). Un élément isolé n'a donc jamais de signification en soi, de signification absolue : sa signification est toujours relative, dépendant de ce système dans lequel elle s'insère. Deux textes, ou groupes de textes, seront ici exploités, qui témoignent du travail de Lévi-Strauss en la matière. Il s'agit tout d'abord du chapitre de son *Anthropologie structurale* consacré à « La structure des mythes » (*Idem*, chapitre XI), qui a en quelque sorte valeur programmatique en la matière, puis de l'ensemble composé par les quatre tomes de ses *Mythologiques* (nous nous fonderons ici sur le premier de ces quatre tomes : LEVI-STRAUSS (C.), *Mythologiques I, Le cru et le cuit*, Paris, Plon, 1964), qui constituent une application magistrale de la méthode ainsi définie. On voudra bien nous pardonner ici la vision simplificatrice que nous allons adopter de cette œuvre complexe. Il s'agit cependant essentiellement pour nous d'en tirer les enseignements qui nous seront utiles dans le cadre de notre travail sur le mythe politique.

²¹⁶ LEVI-STRAUSS, *Anthropologie...*, p. 231.

²¹⁷ *Idem*, p. 232.

²¹⁸ *Idem*, p. 234.

*s'agit de dégager*²¹⁹ ». La méthode présente l'indéniable avantage de dépasser l'écueil auquel se heurtaient jusque lors les ethnologues dans l'étude des mythes, qui, les étudiant dans leur linéarité, ne savaient que faire des variantes qui se présentaient à eux, au sein desquelles un élément important pouvait par exemple être absent. Une telle analyse requerrait d'eux la recherche de la version « authentique », première, du mythe. L'analyse structurale les en délivre, qui met au contraire en son centre la confrontation des différentes variantes, considérées comme de simples transformations d'un même mythe n'affectant pas son unité globale²²⁰. L'opération permet en effet de mettre en évidence les « paquets de relations » recherchés. On voit là tout l'attrait que pouvait présenter cette réflexion théorique pour notre étude.

Alors, « *en appliquant systématiquement cette méthode d'analyse structurale, on parvient à ordonner toutes les variantes connues d'un mythe en une série, formant une sorte de groupe de permutations, et où les variantes placées aux deux extrémités de la série offrent, l'une par rapport à l'autre, une structure symétrique mais inversée. On introduit donc un début d'ordre là où tout n'était que chaos, et on gagne l'avantage supplémentaire de dégager certaines opérations logiques, qui sont à la base de la pensée mythique*²²¹ ». On a là une présentation du programme de travail qui sera mis en œuvre minutieusement dans les *Mythologiques*. C'est ainsi que dans le premier tome, Lévi-Strauss part d'un mythe bororo mettant en scène un dénicheur d'oiseaux, qu'il va petit à petit connecter avec d'autres mythes apparemment distincts mais analysés dans leurs rapports de connexion avec le premier, au point que plus de cent cinquante mythes, couvrant l'ensemble de l'Amérique tropicale, sont finalement reliés entre eux²²². Chaque passage d'un mythe à un autre se trouve effectué par la découverte de

²¹⁹ *Idem*, p. 237.

²²⁰ Pour une courte étude de ce principe de la transformation, si important dans l'œuvre de Lévi-Strauss, on pourra voir LEVI-STRAUSS (C.), « Comment meurent les mythes », *Esprit*, n° 402, avril 1971, pp. 694-706. Cette « mort des mythes » doit être entendue « *non dans le temps, mais dans l'espace* », à travers ces transformations qui peuvent, de manière ultime, finir par compromettre leur existence même. Mais, nous dit, Lévi-Strauss, il n'en est cependant rien la plupart du temps : « *ces transformations qui s'opèrent d'une variante à une autre d'un même mythe, d'un mythe à un autre mythe, d'une société à une autre société [...] affectent tantôt l'armature, tantôt le code, tantôt le message du mythe, mais sans que celui-ci cesse d'exister comme tel* ». S'il reste malgré tout « *concevable qu'en franchissant des seuils successifs, l'impulsion fabulatrice s'épuise et que le champ sémantique des transformations, facile à épuiser au début, offre un rendement décroissant* », il ne s'agit là cependant que d'une pure hypothèse d'école qu'aucun exemple n'a pu venir confirmer. Car le potentiel de transformation du mythe est infiniment élevé, et prévient donc longtemps que l'on en arrive à une telle conclusion.

²²¹ *Idem*, p. 248.

²²² La méthode est ainsi mise en œuvre tout au long de l'ouvrage par Lévi-Strauss : « *On se propose de démontrer que M₁ (mythe de référence) fait partie d'un groupe de mythes qui expliquent l'origine de la cuisson des aliments (bien que ce motif en soit apparemment absent) ; que la cuisson est conçue par la pensée indigène comme une médiation ; enfin, que cet aspect reste voilé dans le mythe bororo parce que celui-ci se présente comme une inversion, ou un renversement, de mythes provenant de populations voisines qui voient, dans les opérations culinaires, des activités médiatrices entre le ciel et la terre, la vie et la mort, la nature et la société.* » (*Idem*, p. 72).

thèmes connexes, entretenant des relations diverses. Du dénicheur d'oiseaux, on passe de la sorte à l'origine du feu, puis à celle de la viande et du tabac, et à celle des plantes cultivées et de la vie brève. L'opération permet au final un rattachement de l'ensemble de ces mythes à l'opposition du cru et du cuit, et avec eux, de deux ordres culturels : l'un renvoyant à la civilisation et l'autre à la nature, la différence reposant sur ce que le premier se caractérise par la présence de la cuisine et le second par son absence²²³.

La méthode est donc fructueuse et, on le voit, particulièrement propice à dégager un invariant : le fameux « code binaire » dont Lévi-Strauss fait la base du fonctionnement de l'Esprit humain, son noyau le plus profond et le plus ancien. Il s'agit ici encore d'un emprunt à la linguistique saussurienne et au primat qui y est posé de la relation oppositive, qui se trouve en fait confirmé dans la pensée de l'anthropologue par son observation du terrain²²⁴. Ce code binaire, dans lequel le mythe s'inscrit comme toutes les autres productions de l'Esprit, est l'élément qui permet de rapprocher les différents mythes qui ne présentent en apparence aucun point commun au départ. Il peut revêtir des formes diverses qui ne sont pas toujours des formes d'opposition, mais peuvent également être d'alternance, d'inversion, de congruence, etc. Chaque mythe contient en tout cas en son sein une manifestation de ce binarisme essentiel, qu'il convient à l'observateur de dégager, et dont le sens pourra être interprété par l'adoption de la démarche mise en œuvre par Lévi-Strauss. Admettons par exemple qu'il s'agisse d'une opposition. On pourra alors l'interpréter en la ramenant à un ensemble d'oppositions ayant la même valeur, ce qui permet d'effectuer les connexions entre mythes que nous avons décrites et, de manière ultime, de les rattacher ainsi à la forme la plus abstraite de l'opposition, telle celle entre le cru et le cuit et donc entre la nature et la culture. Le propos de Lévi-Strauss, celui de montrer l'universalité des règles de fonctionnement de l'Esprit humain, est donc admirablement servi par sa démarche. Elle lui permet de dégager, sous la manifestation en apparence désordonnée que constituent les mythes, l'existence d'une pensée mythique, pensée abstraite qui met en œuvre une logique, une « syntaxe » la rapprochant en fait de toutes les autres manifestations de l'Esprit humain.

Mais quels enseignements pouvons-nous pour notre part tirer de ces travaux, qui pourraient être appliqués à l'étude de ce mythe particulier qu'est le mythe politique, et plus spécifiquement à la mythologie coloniale que nous envisageons de déceler ? La méthode est-elle au reste transposable à l'étude d'autres objets que le mythe archaïque, pour lequel elle a

²²³ Le héros du mythe, on le sait, se trouve en effet toujours dans un état de crudité, dont il ne sort qu'en accédant à la culture.

²²⁴ « *Le binarisme, cela existe, puisque les linguistes s'en servent et puisque nous le voyons très souvent objectivement attesté dans les façons de penser des peuples que nous étudions* » affirme-t-il ainsi (BELLOUR (R.), « Entretien avec Claude Lévi-Strauss », in BELLOUR (R.), CLÉMENT (C.), *Claude Lévi-Strauss*, Paris, Gallimard, 1979, p. 179).

été conçue ? Lévi-Strauss lui-même en est persuadé : « *la politique, le sens de l'histoire, notre attitude devant notre avenir ou notre passé, cela me semble évidemment chargé de mythologie et d'une mythologie très comparable, et probablement étudiable selon les mêmes méthodes que celles que nous allons appliquer à des exemples lointains*²²⁵ ».

Une telle invite ne pouvait être que séduisante. Au-delà de l'incitation précieuse à reconstituer le lien qui peut unir différents thèmes présents dans un récit mythologique, cependant, le fondement même de la recherche de Lévi-Strauss tend à rendre plus que délicate son application à un objet tel que le nôtre. Le projet central de l'anthropologue, en effet, demeure bien celui de l'exploration d'une nature humaine définie comme universelle, car fondée sur l'unicité des règles de fonctionnement de l'Esprit. C'est finalement moins la « syntaxe » en elle-même qui intéresse Lévi-Strauss que ce que sa présence nous révèle sur l'existence d'une logique inhérente à toute forme de pensée. C'est moins l'ordre qui peut être rétabli au sein des mythes que la révélation du fait qu'ils se contentent de donner à lire une image du monde déjà inscrite dans l'architecture de l'Esprit humain. De là vient d'ailleurs que le mythe, tout comme la pensée mythique dont il est le reflet, est indépendant des conditions contingentes dans lesquels il se manifeste. Il y a donc finalement chez Lévi-Strauss atemporalité fondamentale des structures, en ce qu'elles renvoient de manière ultime à l'Esprit humain. Une fois posés ces termes, que peut donc nous apporter l'anthropologie structurale pour l'étude du mythe politique ?

En réalité, il apparaît que la démarche définie par Lévi-Strauss ne peut servir que de point de départ à cette étude. Une ébauche de reconstitution de systèmes relationnels structurant le récit mythologique expositionnel pourra certes être effectuée, mais un structuralisme véritablement lévi-straussien nous sera d'un piètre secours, du moins si l'on s'en réfère à la définition que l'anthropologue lui-même nous fournit. Car « *le structuralisme authentique cherche [...] à saisir avant tout les propriétés intrinsèques de certains types d'ordre. Ces propriétés n'expriment rien qui leur soit extérieur. Ou, si l'on veut absolument qu'elles se réfèrent à quelque chose d'externe, il faudra se tourner vers l'organisation cérébrale* ». Autrement dit, la méthode revendique de « *ne rien expliquer du mythe que par le mythe*²²⁶ ». Or ce qui nous guide dans notre étude d'une mythologie politique n'est pas pour notre part de mettre en évidence de telles lois fondamentales de la pensée humaine, mais bien de cerner l'expression de quelque chose qui soit extérieur aux mythes, à savoir l'organisation sociale. Plus exactement, on cherche dans le fond à expliquer le mythe par la société dans laquelle il est produit. Le but est donc de pouvoir envisager la mythologie coloniale au regard du contexte qui entoure sa mise en scène dans les sections coloniales belges. Ses manifestations

²²⁵ Cité par Raymond Bellour (*op. cit.*, p. 192).

²²⁶ LEVI-STRAUSS (C.), *Mythologiques IV, L'Homme nu*, Paris, Plon, 1971, p. 561.

sont donc précisément définies comme contingentes, et l'on s'éloigne définitivement de l'analyse structurale des mythes telle qu'elle a été pratiquée par l'auteur des *Mythologiques*.

La démarche de Claude Lévi-Strauss ne se révèle donc pas, à notre avis, transposable telle quelle à l'analyse des mythes politiques. La manière dont les structures y sont conçues comme des totalités atemporelles, dont la genèse est renvoyée à un invariant naturaliste qui témoigne de la présence de l'Esprit humain, ne nous semble en effet pas satisfaisante dans le cadre de l'étude des mythes politiques. Le propos n'est évidemment pas de nier son intérêt – nous nous gardons bien d'une telle prétention. Simplement convient-il de souligner qu'une fois inscrite dans le domaine politique, la question de l'origine du mythe ne peut à notre avis plus être résolue par la découverte de cet invariant. C'est pourquoi l'analyse de Lévi-Strauss en elle-même se révèle insuffisante, particulièrement en ce qu'elle ne permet pas d'envisager le mythe sous cet angle dynamique qui va nécessiter l'identification de ses producteurs et récepteurs concrets. Aussi nous a-t-il fallu rechercher des travaux qui nous permettraient tout à la fois de dépasser l'écueil de la vision fragmentaire du mythe qui s'offre à nous lorsqu'on l'envisage dans sa linéarité de récit reconstitué, et celui de son immanence à l'Esprit humain, qui en fait un donné atemporel et immuable au détriment du rôle idéologique qu'il nous semble pouvoir jouer, expliquant ses transformations au cours du temps.

B. LE STRUCTURALISME CONSTRUCTIVISTE BOURDIEUSIEN

S'il nous a permis de dégager l'importance que constitue la recherche d'une structure, ensemble de relations liant les énoncés mythiques les uns aux autres et les constituant en tout, en système, le structuralisme lévi-straussien se révèle limité dans sa capacité d'explication de la genèse des mythes particuliers que sont les mythes politiques. A ce stade de nos analyses se sont alors révélés utiles les travaux de Pierre Bourdieu, en tant qu'ils prennent précisément pour point de départ une désillusion de ce type à l'égard du structuralisme lévi-straussien et lui font subir des aménagements fort intéressants dans notre perspective. Nombre de ces écrits partent d'une distanciation très nette avec la démarche structuraliste pure, tout en se revendiquant néanmoins d'un structuralisme d'un genre nouveau, dit constructiviste. En quoi ces inflexions peuvent-elles donc nous être profitables dans le cadre d'une analyse du mythe politique, et plus particulièrement de la mythologie coloniale belge ?

On amplifie par trop l'opposition de Bourdieu au structuralisme lévi-straussien. S'il est vrai qu'il s'en détache, et ne cesse de le réaffirmer, le sociologue ne cache pas pour autant sa dette à l'égard du maître. Il a d'ailleurs longtemps suivi de manière docile les préceptes structuralistes, avant de se détacher de la lettre du dogme en raison du constat de son incapacité à rendre compte totalement des phénomènes étudiés. Ce moment a marqué la

rupture définitive avec une phase dite de « *structuraliste heureux*²²⁷ ». Ce que rejette Pierre Bourdieu, ce n'est cependant pas le structuralisme dans sa totalité théorique, mais le caractère unique de la démarche structuraliste, qu'il ne considère que comme première et non unique phase de l'analyse.

Bourdieu garde en fait du structuralisme ce qu'il considère comme son principal apport : le fait d'avoir su « *introduire dans les sciences sociales la méthode structurale ou, plus simplement, le mode de pensée relationnel qui, rompant avec le mode de pensée essentialiste, conduit à caractériser tout élément par les relations qui l'unissent aux autres en un système, et dont il tient son sens et sa fonction*²²⁸ ». Le structuralisme, donc, tel qu'il est communément entendu. Néanmoins, au fil de ses travaux inscrits dans cette démarche, Bourdieu affirme avoir ressenti de plus en plus de difficultés à appliquer la méthode. Les limites lui en sont particulièrement apparues au cours de ses travaux sur les pratiques sociales. A leur sujet, Bourdieu nous dit que « *ce sont surtout les ambiguïtés et les contradictions que l'effort même pour pousser l'application de la méthode structurale jusque dans ses dernières conséquences ne cessait de faire apparaître qui [l'ont] amené à s'interroger moins sur la méthode en elle-même que sur les thèses anthropologiques qui se trouvaient posées dans le fait même de son application consécutive à des pratiques*²²⁹ ». Quelles sont exactement ces « thèses anthropologiques » considérées comme contestables ?

Le principal problème, pour Bourdieu, semble être celui de « *la définition du rapport à l'objet que proposait le structuralisme en affirmant [...] le privilège épistémologique de l'observateur*²³⁰ ». C'est-à-dire qu'en cherchant à comprendre à tout prix la logique inhérente aux pratiques était effectuée une rupture avec l'expérience des acteurs et la représentation qu'ils se font eux-mêmes de ces pratiques qui sont leurs. On n'a finalement là qu'un nouvel avatar de l'éternelle opposition parcourant les sciences sociales entre deux perspectives considérées comme inconciliables : l'objectivisme et le subjectivisme. Le premier affirme de la science sociale qu'elle « *peut "traiter les faits sociaux comme des choses", selon la vieille maxime durkheimienne, et laisser ainsi de côté tout ce qu'ils doivent au fait qu'ils sont des objets de connaissance – ou de méconnaissance – dans l'existence sociale*²³¹ ». Il s'agit dans ce cas de rompre avec les représentations premières, avec les fameuses « prénotions » à l'égard desquelles nous met en garde Durkheim, ou encore avec les « idéologies » dénoncées par Marx, et de retrouver les causes inconscientes des fait sociaux. Le subjectivisme, quant à

²²⁷ BOURDIEU (P.), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p.22.

²²⁸ *Idem*, p. 11.

²²⁹ *Idem*, p. 22.

²³⁰ *Idem*, p. 29.

²³¹ BOURDIEU (P.), « Espace social et pouvoir symbolique », *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, p. 148.

lui, opte pour la position inverse et considère que la science sociale « *peut réduire le monde social aux représentations que s'en font les agents, la tâche de la science sociale consistant alors à produire un "compte rendu de comptes rendus" (account of the accounts) produits par les sujets sociaux* »²³².

L'ethnologie structurale, on le voit, se situe dans la lignée directe de la tradition objectiviste. Elle se coupe totalement du sens que les acteurs peuvent donner à leurs pratiques pour se concentrer sur la seule logique inconsciente qui sous-tend celles-ci. C'est là précisément ce que lui reproche Bourdieu. Non qu'il conteste le principe même de l'objectivisme ; il renouvelle au contraire l'affirmation de son intérêt profond²³³. Simplement, le respect de ce principe suppose à son avis précautions épistémologiques et complément méthodologique. Précautions épistémologiques, tout d'abord, en ce que l'ethnologue se doit d'adopter un regard critique sur sa situation même et de ne pas se contenter de considérer comme une variable mineure et indigne d'intérêt la distance, certes nécessaire à l'objectivation, qui le sépare des populations dont les pratiques sont observées. Il s'agit là de comprendre qu'il faut « *non abolir magiquement la distance par une fausse participation primitiviste mais objectiver cette distance objectivante et les conditions sociales qui la rendent possible, comme l'extériorité de l'observateur, les techniques d'objectivation dont il dispose, etc.* »²³⁴. De là découle le complément méthodologique que Bourdieu estime indispensable à cette première étape de l'analyse qu'est l'objectivation : un second moment, subjectiviste celui-là, entrant avec le premier dans une « *relation dialectique* »²³⁵ et non plus d'opposition.

L'ethnologie structurale a brillamment démontré l'utilité, et même plus la nécessité, de procéder à un travail de mise en forme logique, de découverte des relations qui unissent les éléments des pratiques et en constituent la structure sous-jacente et inconsciente. C'est ainsi son apport théorique qui permet de dresser des schémas synoptiques éclairant les oppositions qui se font jour au cours de l'analyse²³⁶. Néanmoins « *le schéma et toutes les oppositions, les équivalences et les analogies qu'il donne à voir d'un seul regard ne valent qu'aussi longtemps qu'ils sont tenus pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des modèles logiques rendant*

²³² On retrouve là l'attitude à l'égard de leur objet des ethnométhodologues, qui refusent pour leur part la rupture avec le sens commun et ne veulent au contraire situer leurs recherches que dans son prolongement, qui constitue selon eux la seule position possible de la connaissance scientifique

²³³ « *Sous peine de n'être que projection d'états d'âme, écrit-il en effet, la science sociale suppose nécessairement le moment de l'objectivation et ce sont encore les acquis de l'objectivisme structuraliste qui rendent possible le dépassement qu'il exige* » (BOURDIEU (P.), *Le sens pratique, op. cit.*, p. 24)

²³⁴ *Idem*, p. 29.

²³⁵ BOURDIEU (P.), « Espace social... », art. cit., p. 150.

²³⁶ Voir par exemple le schéma dressant une figuration synthétique des recherches de Bourdieu sur le cycle agraire en Kabylie et permettant de saisir les oppositions masculin/féminin, sec/humide, dedans/dehors, etc. in BOURDIEU (P.), *Le sens pratique, op. cit.*, p. 354.

raison de la manière à la fois la plus cohérente et la plus économique du plus grand nombre possible de faits observés ». En revanche, « *ces modèles deviennent faux et dangereux dès lors qu'on les traite comme les principes réels des pratiques, ce qui revient, inséparablement, à surestimer la logique des pratiques et à laisser échapper ce qui en fait le principe véritable* » Or, la pratique en elle-même « *n'implique pas – ou exclut – la maîtrise de la logique qui s'y exprime*²³⁷ ». La construction à laquelle parviennent les structuralistes au terme de leurs travaux ne peut donc être envisagée que comme le départ d'un nouveau travail, en ce que, « *formule génératrice qui permet de reproduire l'essentiel des pratiques traitées comme opus operatum, elle n'est pas le principe générateur des pratiques, le modus operandi*²³⁸ ».

De là naît la nécessité, aux yeux de Pierre Bourdieu, de dépasser l'opposition, paralysante autant que stérilisante, entre objectivisme et subjectivisme. La démarche ne s'applique du reste pas au seul cadre d'une sociologie de la pratique, mais, au-delà, à toute science sociale, dans la mesure où la réalité sociale dans son entier est elle aussi un objet de perception. D'où Bourdieu tire l'idée que « *la science sociale doit prendre pour objet et cette réalité et la perception de cette réalité*²³⁹ ».

Les travaux du sociologue ne renient par conséquent pas totalement le structuralisme, mais font de la démarche d'objectivation la première étape de l'analyse, dont le prolongement inconditionnel doit être l'étape subjectiviste, visant à réintégrer les représentations que se font les agents de leurs pratiques, représentations qui importent autant que les structures inconscientes sur lesquelles ces dernières reposent. Autrement dit, résumé dans la prose bourdivine : « *d'un côté, les structures objectives que construit le sociologue dans le moment objectiviste, en écartant les représentations subjectives des agents, sont le fondement des représentations subjectives et elles constituent les contraintes structurales qui pèsent sur les interactions ; mais, d'un autre côté, ces représentations doivent aussi être retenues si l'on veut rendre compte notamment des luttes quotidiennes, individuelles ou collectives, qui visent à transformer ou à conserver ces structures* ». C'est là précisément la description de la « *relation dialectique* » que Bourdieu entend mettre au cœur de ses travaux, entre « *les deux moments, objectiviste et subjectiviste*²⁴⁰ ».

²³⁷ *Idem*, p. 25.

²³⁸ *Idem*, p. 26.

²³⁹ BOURDIEU (P.), « Espace social... », art. cit., p. 154.

²⁴⁰ *Idem*, p. 150.

Et c'est là également la base de la définition qu'il offre lui-même de son travail comme d'un « *structuralisme constructiviste*²⁴¹ ». Un structuralisme d'abord, en ce sens – « *très différent de celui que lui donne la tradition saussurienne ou lévi-straussienne* » – que le sociologue considère qu'il existe, dans les systèmes symboliques, et plus largement même dans le monde social dans son entier, des structures objectives qui orientent les pratiques sans que les agents en aient eux-mêmes conscience. Et un constructivisme ensuite, en ce sens qu'il considère « *qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action* » (l'*habitus*) « *et d'autre part des structures sociales, et en particulier de ce [qu'il] appelle des champs et des groupes, notamment ce que l'on nomme d'ordinaire les classes sociales*²⁴² ».

Au terme de cette présentation rapide, on perçoit bien la différence majeure entre les structuralismes lévi-straussien et bourdieusien et la manière dont le second autorise à dépasser les limites que pouvait présenter l'approche structuraliste pure pour notre analyse. Reste néanmoins à déterminer dans quelle mesure nous serons apte à l'appliquer à notre objet.

Les références au mythe sont fréquentes chez Bourdieu. Elles n'en demeurent pas moins passagères. Le structuralisme bourdieusien n'a pas pour objet central cette forme symbolique particulière, contrairement aux *Mythologiques* de Lévi-Strauss. Cependant, Bourdieu s'intéresse particulièrement à des objets proches, plus directement rattachés à cette problématique du sens pratique qu'il entend élucider. Ainsi de l'analyse des rituels des montagnards berbères, en Kabylie, qui font l'objet de ses premiers travaux ethnographiques et continuent de servir de support ou d'illustration à ses ouvrages postérieurs. Or, si les rituels constituent bien une pratique, il n'en reste pas moins qu'ils racontent quelque chose, en lien précisément avec le mythe. Et c'est d'ailleurs ce qu'ils racontent qu'interroge Bourdieu et qui sert de base à leur analyse structurale, autrement dit à la phase d'objectivation. Le mythe, du reste, loin d'être doté d'une essence abstraite, est bien destiné à orienter des pratiques concrètes et quotidiennes. Sans avoir été forgée en vue d'une étude de la mythologie politique, la démarche que nous venons de décrire pourrait donc bien se prêter à une transposition à cet objet. Les limites de cet emprunt doivent cependant être immédiatement formalisées.

L'intérêt de la démarche que nous venons de décrire est bien réel pour notre recherche. Elle souligne la nécessité, en vue d'une compréhension réelle de la mythologie coloniale expositionnelle, de suivre impérativement les deux étapes qui ont été présentées. Les énoncés symboliques identifiés devront bien être analysés sous le jour structural, de manière à leur donner une unité autant qu'une explication. Mais le mode d'action de la mythologie ne nous

²⁴¹ *Idem*, p. 147.

²⁴² *Ibidem*

sera finalement révélé qu'en nous replaçant au niveau des agents qui en font usage, producteurs ou récepteurs – si peu satisfaisante que soit cette stricte distinction : il s'agira en l'occurrence, schématiquement, des organisateurs et des visiteurs des expositions – et en nous interrogeant sur le sens qu'ils donnent eux-mêmes au mythe, et sur les transformations qu'il peut subir au cours du temps. C'est là l'usage restreint que nous ferons pour le moment de la réflexion bourdieusienne. On voit que nous nous inscrivons ce faisant dans l'ordre de l'inspiration bien plus que de la véritable filiation. Notre approche, on s'en rendra compte, ne fait qu'emprunter ponctuellement à Pierre Bourdieu et ne saurait en rien prétendre au calque rigoureux de la démarche du sociologue. Mais l'apport méthodologique n'en a pas moins été fondamental pour notre raisonnement de ce double moment de l'analyse que nous a permis de mettre en place la formalisation bourdieusienne des limites du structuralisme originel. Il nous reste, désormais, à mettre en application ce programme.

PREMIÈRE PARTIE

**LE MYTHE POLITIQUE EN TANT QUE MANIFESTATION.
IDENTIFICATION DE LA MYTHOLOGIE COLONIALE
EXPOSITIONNELLE**

Les réflexions qui viennent d'être menées nous permettent d'aborder notre matériau empirique forte d'une méthode de travail précise. Les jalons ainsi posés vont guider la progression de notre analyse. Ils dessinent tâche successive de relever les traces d'une narration mythologique de la colonisation qui ont trouvé à s'exprimer dans les sections coloniales des expositions universelles belges, puis de tenter de les restituer dans un récit linéaire, dont il nous faudra réfléchir à la cohérence sous-jacente.

Il s'agit donc en premier lieu d'analyser ces sections en vue d'y repérer la manifestation de croyances sur le fait colonial, que nous pourrions identifier comme telles en raison de leur étrangeté perçue, du caractère étonnant à nos yeux de l'adhésion qu'elles suscitent. Tous types de biais présents dans le récit de la colonisation doivent être identifiés, qui témoigneraient de l'existence de telles croyances. Mais les énoncés mythologiques se présentent surtout, nous l'avons vu, sous la forme particulière d'objets symboliques. Aussi nous faudra-t-il également nous attacher à percevoir les associations de sens véhiculées par les éléments verbaux, matériels et gestuels déployés dans les sections coloniales, et les investissements affectifs et cognitifs qu'ils peuvent contribuer à développer. Nous devons nous intéresser dans ce but à la fois à la forme visuelle prise par le récit expositionnel, à l'intentionnalité symbolique dont ont pu témoigner les organisateurs dans son déploiement, et à l'activité de régulation de sens à laquelle il a finalement pu donner lieu de la part de la presse.

Ce travail ne pouvait être fructueux que s'il était envisagé de manière méthodique. Seule une analyse rigoureuse de chacune des expositions en fonction de ces critères nous autorisait à percevoir les subtilités de la matière symbolique déployée. Afin de mettre en évidence la richesse des traces mythologiques ainsi isolées et de favoriser la compréhension fine des développements plus synthétiques qui vont suivre, nous avons choisi de livrer les résultats de cette analyse en présentant tour à tour chacune des sections coloniales. Notre but, pour autant, n'est pas de faire œuvre d'historienne. Il ne s'agira pas décrire de manière exhaustive les sections étudiées, et chacun des objets qu'elles offraient au regard des visiteurs. Le propos demeure de concevoir la manière dont les expositions concourraient, par la mise en scène de ces objets, à l'énonciation de récits sur la colonisation, porteurs de croyances particulières à son égard, véhiculées sur un mode symbolique. C'est dans cette perspective que sera donc organisée notre description. Une seconde restriction à l'exhaustivité de cette présentation réside, rappelons-le, dans le fait que nous nous intéresserons plus particulièrement à la participation officielle aux sections coloniales, et aux aspects de leur mise en scène contrôlés

par les pouvoirs publics belges. Les autres participations, toutefois, seront parfois envisagées, dès lors qu'elles présenteront une forme d'interaction avec le récit mythologique officiel²⁴³.

Notre description se doit d'être suffisamment minutieuse pour mettre en évidence les éléments sur lesquels seuls nous pourrions fonder la suite de l'analyse. Les développements consacrés à chacune des expositions ont pour autant été diversement détaillés, en raison du caractère plus ou moins novateur des objets symboliques mis en scène par rapport à leurs devancières. Nous nous sommes en revanche systématiquement efforcée de mettre en évidence le parcours – ou le parcours supposé – donné à la visite, qui varie d'une exposition à l'autre et peut apparaître vecteur de sens sur le plan symbolique. Il constitue de surcroît un guide utile à la reconstitution linéaire de la mythologie à l'œuvre dans le pavillon concerné.

Les expositions universelles se succèdent à un rythme extrêmement rapide en Belgique avant la Première Guerre mondiale. Suite au conflit, en revanche, une interruption de dix-sept ans sépare l'édition de Gand, en 1913, d'une série de manifestations qui s'enchaînent derechef à de courts intervalles durant les années 1930. Dans la mesure où cette césure correspond approximativement à la délimitation d'une phase de mise en place de la colonisation (léopoldienne puis belge) du Congo et d'une phase où le fait colonial commence à être davantage installé, nous avons choisi de la prendre pour fondement analytique et d'observer ses éventuelles répercussions sur la mythologie expositionnelle. Seront donc successivement étudiées dans nos deux premiers chapitres les expositions qui ont eu lieu avant et après la Première Guerre mondiale, envisagée non comme un événement signifiant en lui-même pour notre corpus mais comme une coupure temporelle contrainte entre deux séries d'expositions, qui pourrait avoir permis l'émergence d'évolutions sensibles de notre objet.

Une plane énumération des éléments exposés dans les salles et des associations qu'ils peuvent susciter aurait été d'une lecture excessivement fastidieuse. Nous avons donc pris le parti de modifier le déroulement strict du raisonnement présenté dans nos considérations liminaires. Nous livrerons de manière conjointe dans ces deux premiers chapitres le résultat de cette analyse symbolique et la reconstitution des récits variés composant la mythologie coloniale qu'elle autorise par la suite. Nous tenterons de mettre en évidence, pour chacun des grands thèmes illustrés dans les salles, les différents éléments dramatiques évoqués (scène, actes, agents, scénarii, visées) et de restituer le récit particulier à la formation duquel contribuent les objets. Les évolutions de ces récits au fil du temps seront également soulignées. Il nous restera alors, dans le troisième chapitre, à envisager la manière dont les différents motifs ainsi

²⁴³ Elles peuvent en effet en être de plines composantes, lorsque les diverses participations sont mêlées et que leur agencement général est régi par les organisateurs gouvernementaux, ou entretenir avec ce récit des formes de convergence ou de divergence qui pourront interférer sur son interprétation par les visiteurs.

égrenés peuvent en venir à former une mythologie cohérente. Ce chapitre sera donc plus rapide que les précédents, qui pour les commodités de la lecture auront commencé d'introduire sa matière.

CHAPITRE 1.

RECHERCHE DE TRACES MYTHOLOGIQUES.

**LES EXPOSITIONS ANTÉRIEURES À LA PREMIÈRE GUERRE
MONDIALE**

Compte tenu des limites temporelles que nous avons choisies, quatre sections congolaises prennent place sur le sol de Belgique avant 1914. Elles s'insèrent respectivement dans les expositions universelles et internationales de Bruxelles 1897, Liège 1905, Bruxelles 1910 et Gand 1913. Les deux premières sont des mises en scène de l'Etat indépendant du Congo. Les suivantes en revanche, intervenant après la reprise de la colonie par la Belgique, constituent de véritables sections coloniales belges. Il sera intéressant de nous interroger ultérieurement sur la manière dont ce contexte a pu influencer sur le récit symbolique de la colonisation mis en scène par chacune de ces expositions. Aussi articulons-nous ici notre présentation autour de cette césure.

SECTION 1.

SECTIONS DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

Au cours de la période délimitée, l'Etat indépendant du Congo se donne à voir en Belgique à travers deux expositions relativement rapprochées, dont les sections coloniales revêtent une forme et une ampleur très différentes. Nous avons choisi de faire commencer notre étude en 1897 avec l'exposition de Bruxelles-Tervueren, en raison de son aspect particulièrement grandiose, qui lui confère la dimension de véritable coup d'envoi en dépit d'une présence antérieure du Congo aux expositions en Belgique. Elle est suivie en 1905 par une section coloniale beaucoup plus modeste et austère. Au-delà de ces différences d'enveloppe, toutes deux présentent de nombreux aspects communs dans la mise en scène symbolique du fait colonial.

I. EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE BRUXELLES 1897 (SECTION CONGOLAISE DE TERVUEREN)

L'exposition de Tervueren en 1897 est la première représentation du Congo en Belgique conçue en vue d'une popularisation massive de l'entreprise coloniale léopoldienne. Elle est effectivement parvenue à rencontrer un succès considérable, puisque plus d'un million de visiteurs, sur les six qu'a attirés l'exposition universelle, ont visité la section congolaise²⁴⁴. Le

²⁴⁴ LUWEL (M.), « Geschiedenis van de Tentoonstelling van 1897 te Tervuren », in LUWEL (M.), BRUNEEL-HYE DE CROM (M.), *Tervuren 1897*, Tervuren, MRAC, 1967, p. 35 ; et COCKX (A.), LEMMENS (J.), *Les expositions universelles et internationales en Belgique de 1885 à 1958*, Bruxelles, s.ed., 1958, p. 55. On pourra

choix de donner à l'Etat Indépendant du Congo une place distincte du reste de l'exposition de 1897 n'est pas attesté dès les premières étapes de sa mise en place. Aucune mention n'est faite de Tervueren dans les textes relatant la création, en 1893, de la Société Anonyme « Bruxelles Exposition », chargée de la réalisation et de l'exploitation de la manifestation. Dès 1894, cependant, le principe apparaît acquis de cette indépendance spatiale : la section de l'ÉIC sera implantée sur le domaine de Tervueren, à la périphérie de Bruxelles, dans un vaste parc qui sera relié au reste de l'exposition par une ligne de tramway électrique construite pour l'occasion²⁴⁵. Léopold II semble bien être à l'origine de ce choix²⁴⁶, qui témoigne de la volonté de conférer une importance toute particulière à la section. Celle-ci sera du reste présentée comme « *le clou de la "World's fair" bruxelloise*²⁴⁷ ».

Cette autonomisation par rapport au reste de l'exposition mérite d'être soulignée dans la perspective d'une analyse de la symbolique associée aux objets mis en scène. Contrairement à ce qui pourra se produire lors des manifestations qui vont suivre, la visite de la section congolaise est ici un but en soi, et non un point de passage éventuellement fortuit au cours d'un séjour à l'exposition. Les motivations des visiteurs sont diverses, bien entendu. De nombreuses fêtes et événements sportifs ont d'ailleurs été organisés afin de les attirer en ce lieu excentré, qui pas plus que la nouveauté du transport électrique n'ont sûrement été étrangers à un certain engouement pour le déplacement à Tervueren. Mais l'indépendance de la section laisse tout de même penser qu'ici plus qu'ailleurs, les objets exposés ont été investis d'un sens propre, largement étranger au cadre général de l'exposition universelle. C'est ce sens qu'il va dès lors falloir nous attacher à mettre à jour.

A. LES RÉCITS TENUS PAR L'EXPOSITION ET EN COMPLÉMENT DE SA MISE EN SCÈNE CONCRÈTE

La section congolaise de l'exposition de 1897 était formellement composée de deux participations distinctes : une Section de l'Etat Indépendant du Congo, comprenant le Palais des colonies ainsi qu'un pavillon colonial, plus modeste, non loin situé, et une Section du Congo, dédiée à l'exposition de villages indigènes dans le parc attenant.

Le Palais des colonies présente, sur le plan architectural extérieur, un aspect néo-classique. Sa façade, inspirée du Petit-Trianon de Versailles, est prolongée par deux ailes, dont les

consulter en annexes un tableau récapitulatif le succès populaire des différentes expositions étudiées (voir Annexe 1, Tableau 1).

²⁴⁵ Voir en annexes le plan synthétique des divers sites d'exposition bruxellois (Annexe 1, document 2)

²⁴⁶ LUWEL (M.), art. cit., p.5.

²⁴⁷ Lieutenant LEMAIRE, « Le Congo à Tervueren », *Bruxelles-Exposition*, Organe officiel de l'exposition internationale de Bruxelles 1897, n°1, 15 janvier 1897, p. 8.

extrémités ont été reliées par un couloir sous-terrain, conférant à l'exposition un plan circulaire, qui sert d'inscription à un parcours giratoire au sens imposé²⁴⁸. L'entrée se fait par le côté gauche de la façade, où le visiteur est invité à pénétrer dans le salon d'honneur. Ce hall d'accueil sert également à la tenue des réceptions officielles, comme ce sera le cas pour toutes les expositions suivantes. Il a été conçu comme une « *introduction* » à l'exposition congolaise : visant à « *préparer les nouveaux venus à la compréhension de l'idée coloniale* », il se voit confier la tâche de « *parler à leur âme comme la suite de ce qu'ils verront parlera à leur raison*²⁴⁹ ».

Le choix adopté pour répondre à cet objectif est celui d'un déploiement foisonnant de manifestations artistiques ayant des rapports variés avec le Congo. Les quatre parois de la salle sont couvertes de panneaux présentant une juxtaposition d'étoffes en raphia aux motifs changeants, tissées par des indigènes, qui seront popularisées par la suite sous le nom de velours du Kasai. Si certaines sources mentionnent également la présence d'artefacts congolais, ceux-ci ne figurent sur aucune des photographies disponibles²⁵⁰. Il faut donc bien envisager que ce salon à vocation introductive a pour objet essentiel la mise en scène de créations artistiques belges. Les « *tapisseries indigènes* » ne se voient en fait accorder que le rôle de « *fond pittoresque*²⁵¹ », devant lequel se déploie la mise en scène qui doit en revanche conférer son aspect grandiose à cette entrée en matière. Nous retrouverons ces velours à de nombreuses reprises par la suite au sein des salons d'honneur des palais coloniaux, et leur utilisation continuera d'ailleurs d'obéir à un semblable dessein.

Le premier plan, ici, est occupé par une série de sculptures éburnéennes et chrysiléphantines, disposées sur des socles ou dans des vitrines répartis sur l'ensemble de la salle. Plus de quatre-vingts œuvres ont été réalisées pour l'exposition par trente-huit artistes belges. Leur lien avec le Congo mérite d'être éclairé. Il ne réside ouvertement pas dans les sujets choisis, qui mêlent figures religieuses, emprunts à la mythologie antique, portraits et objets usuels. Leur aspect pas plus que leur titre – jusqu'à cette « *Laitière flamande* » sculptée par Comein –

²⁴⁸ Voir le plan au sol en annexes (Annexe 2, document 1).

²⁴⁹ MASUI (T.) (dir.), *Guide de la section de l'Etat indépendant du Congo à l'exposition de Bruxelles – Tervuren en 1897*, Bruxelles, Imprimerie Veuve Monnom, 1897, p.4. Fait rare dans les expositions, où ce type de parution commence en général d'être diffusé plusieurs semaines après l'ouverture, ce guide a été publié de manière anticipée, afin d'être disponible pour tous les visiteurs désireux de disposer de compléments d'informations sur l'exposition et le Congo. Il a donc pu orienter de manière effective leur interprétation des objets exposés. Une vue d'ensemble du salon est disponible en annexes (Annexe 2, document 2).

²⁵⁰ Voir COOLS (L.), *Genèse du musée du Congo belge de Tervuren de 1910 : l'influence de la section coloniale de l'exposition universelle de Bruxelles de 1897. Une muséographie au service de la propagande coloniale*, Mémoire en vue de l'obtention du titre de licenciée en histoire de l'art et archéologie, civilisations non européennes (sous la direction de Monique Renault), Université Libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres, année universitaire 2002-2003, p.31.

²⁵¹ « L'exposition congolaise », *Bruxelles-Exposition*, n°4, p.44.

n'évoquent une quelconque réalité congolaise. C'est qu'en vérité, derrière ce déploiement artistique, il est question d'un autre objet. Il s'agit de « *refléter dans le domaine des arts l'impulsion scientifique et commerciale nouvelle*²⁵² » qu'incarne la création de la colonie congolaise. Le propos, autrement dit, est en premier lieu de mettre en évidence les « *merveilleuses matières à mettre en œuvre*²⁵³ » que recèle le Congo. C'est dans ce but exprès qu'est expérimentée depuis l'exposition de 1894, sous l'impulsion d'Edmond van Eetvelde, Secrétaire d'Etat de l'ÉIC²⁵⁴, et homme par ailleurs ouvert aux courants artistiques nouveaux, le procédé consistant à mettre à disposition des artistes des défenses en provenance du Congo afin d'exposer aux yeux des Belges les possibilités recelées par un art éburnéen oublié, dont le renouveau renvoie en outre aux grandes heures des civilisations antique et occidentale²⁵⁵. De la même manière, l'ensemble des boiseries, vitrines et socles de la Section coloniale ont été réalisés dans des matériaux en provenance du Congo, qui sont loués pour leur richesse et leur beauté. Le choix de confier leur mise en œuvre décorative à des artistes représentant le courant avant-gardiste de l'Art nouveau vise lui aussi à assurer la démonstration spectaculaire des promesses infinies recelées par les richesses naturelles du Congo et par leurs transformations artistiques en Belgique²⁵⁶. En voulant développer l'intérêt pour ces matières premières, l'exposition jouera du reste un rôle clé dans la popularisation de cet Art.

Outre ces objets, dont le sens associé avec la colonisation résulte non de la forme physique en tant que telle mais de leur matériau constitutif et des promesses commerciales qu'il incarne, le Salon d'honneur expose huit grandes tapisseries ornementales, aux sujets, en revanche, expressément liés à l'entreprise coloniale. Dues à l'aiguille d'Hélène de Rudder, ces broderies

²⁵² MASUI (T.), *op. cit.*, p.11.

²⁵³ *Idem*, p.3.

²⁵⁴ Poste qui vient couronner la hiérarchie administrative de l'ÉIC en 1894.

²⁵⁵ Voir « La sculpture éléphantine », in MASUI (T.), *op. cit.*, pp.11-12. Cette mise à disposition passe fréquemment pour un don de l'ÉIC aux artistes. Il semble en réalité que les défenses leur aient plus exactement été vendues à prix coûtant, avec un crédit de quatre ans destiné à leur permettre de vendre leur œuvre dans l'intervalle (voir WYNANTS (M.), « Les statues chryseléphantines au musée de Tervuren », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.139). Le geste existe en tout cas, et il vise bien à faire redécouvrir aux artistes et au public belges une matière qui constitue alors l'une des principales richesses de la colonie. Les sculpteurs ont du reste bien conscience de cette évidente instrumentalisation de leur art dans le cadre des expositions coloniales, qui ont vivement protesté en 1894 contre la présentation de leurs œuvres sous le jour d'une mise en valeur de matériau congolais. La chose pourrait ne pas être étrangère à ce choix effectuée en 1897 de leur consacrer une salle particulière, élevée même au rang de Salon d'honneur (voir FLYNN (T.), « Taming the tusk. The revival of chryselephantine sculpture in Belgium during the 1890s », in BARRINGER (T.), FLYNN (T.) (dir.), *Colonialism and the object. Empire, material culture and the museum*, Londres – New-York, Routledge, 1998, pp.195). Quoi qu'il en soit, les récits effectués en complément de l'exposition insistent bien systématiquement sur l'intérêt pour l'art que représente la matière éburnéenne rendue disponible par la colonisation du Congo.

²⁵⁶ Voir BRUNEEL-HYE DE CROM (M.), « L'exposition de Tervuren et l'Art Nouveau », in LUWEL (M.), BRUNEEL-HYE DE CROM (M.), *op. cit.*, p.48. Voir également DESTREE-HEYMANS (T.), « Le mobilier Paul Hankar de l'exposition de Tervuren-1897, conservé aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire », *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 1993, pp.101-113.

fonctionnent par paires dichotomiques, illustrant *Civilisation* et *Barbarie*, *Famille* et *Polygamie*, *Religion* et *Fétichisme*, *Liberté* et *Esclavage*²⁵⁷. Le sens de ce contraste est clair et la manière dont les panneaux servent le propos de l'exposition évidente : se voient ainsi incarnés « *le passé du Congo et l'avenir, déjà en voie de réalisation, qui lui a succédé grâce à l'action des Belges*²⁵⁸ ». Les motifs retenus sont signifiants. Ils renvoient de manière générale aux bienfaits traditionnellement associés à la colonisation des peuples d'Afrique noire par les Européens, et aux maux multiples dont on estimait affligé le continent avant que n'intervienne cette action salvatrice. L'opposition qui met en regard liberté et esclavage évoque le thème particulier de l'aspect humanitaire et philanthropique de la pénétration du Congo par les troupes léopoldiennes, qui va constituer un des motifs incontournables des sections coloniales belges jusqu'en 1958. Les études détaillées de ces tapisseries montrent que les choix esthétiques effectués contribuent à la mise en relief de la dimension oppositive entre les états de fait postérieur et antérieur à l'arrivée des Belges. A la grandeur, à la sérénité et au caractère majestueux des figures allégoriques représentant la Belgique dans son action auprès des Africains répondent les compositions violentes et les traits incisifs et musculeux des personnages évoluant dans le Congo pré-colonial²⁵⁹.

Si le Salon d'honneur constitue une introduction à la section congolaise, celle-ci opère donc sur des modes variés. La présentation fastueuse des richesses recelées par le territoire conquis y occupe la première place, mais l'action bienfaitrice qui est et doit être en parallèle celle du colonisateur se voit également évoquée. L'orientation première du sens des objets exposés dans la section coloniale repose sur ce double registre, et la suite de l'exposition est certainement en partie lue à cette aune.

Après ce premier contact, le visiteur est invité à pénétrer dans la salle d'ethnographie, dont les vastes dimensions ont été confiées à l'aménagement de Paul Hankar. Celui-ci a cherché une inspiration africaine et puisé dans la faune, la flore et l'art congolais pour composer les motifs des meubles et boiseries, qui deviendront si caractéristiques de l'Art nouveau – auquel l'exposition vaudra du reste le surnom populaire de « *Style Congo* »²⁶⁰. La salle est divisée, par le biais de cloisons en acajou, en six compartiments ménageant chacun un espace de représentation pour l'ethnographie d'une région du Congo. Région maritime (côte, Mayombe), région des Monts de Cristal (Stanley-Pool), région de la grande forêt (Equateur), région du nord (Uélé), région de l'est, région du sud (Kasaï, Katanga) sont ainsi présentées

²⁵⁷ Voir Annexe 2, document 3.

²⁵⁸ « L'exposition congolaise », *Bruxelles-Exposition*, n°4, p.44.

²⁵⁹ GUISSSET (J.), « L'Afrique dans la peinture en Belgique (1880-1914) », in GUISSSET (J.) (dir.), *op. cit.*, p.120.

²⁶⁰ BRUNEEL-HYE DE CROM (M.), art. cit., p.52. Voir Annexe 2, documents 4 à 7.

par le biais d'objets usuels, d'armes et d'artefacts disposés sous forme de « trophées²⁶¹ », en séries savamment agencées de manière symétrique. Des agrandissements photographiques de clichés pris au Congo complètent cette documentation.

Chaque section géographique comporte en outre, disposées sur des tables et des socles en regard des panneaux, des modèles réduits au 1/5^e de « types d'habitations », ainsi que des groupes en plâtre figurant des autochtones, grandeur nature, et visant à évoquer en bloc les régions concernées²⁶². Ces statues polychromes, dont l'effet réaliste a été « corsé [...] en revêtant les indigènes de vêtements et d'ornements authentiques²⁶³ » en viennent à incarner les habitants en même temps que le territoire qu'elles illustrent de manière archétypale : la région de l'est se trouve naturellement associée à l'esclavagisme arabe, la Grande Forêt à la pêche, le nord aux musiciens et danseurs, etc. La valeur obligatoire de ces associations est renforcée par la frise peinte qui court tout le long de la salle, due à Adolphe Crespin et Edouard Duyck. Visant à présenter la vie quotidienne dans chacun des lieux exposés, elle recourt à ces exactes mêmes figures, auxquelles sont ajoutées un certain nombre de scènes plus généralement exemplative du quotidien indigène : enterrement, fête, marché, palabre, combat. Ces archétypes ainsi véhiculés auprès des visiteurs ne sont cependant pas créés par l'exposition mais vraisemblablement repris à des représentations qui ont déjà cours à l'époque. Il est en effet intéressant de souligner qu'aucun des artistes sollicités par l'administration de l'ÉIC ne s'est jamais rendu au Congo. Tous se sont contentés d'un travail sur la base de documents divers – photographies, mais aussi récits sur la colonie et sur l'Afrique – produits de manière préalable par d'autres individus. Les conclusions que l'on peut tirer de cet état de fait sont doubles. D'une part, l'administration coloniale semble se satisfaire d'un réalisme de façade, au besoin pourvoyeur d'associations de sens déjà figées, voire le préconiser par ses choix d'artistes²⁶⁴. D'autre part, il convient de noter que la section

²⁶¹ « L'exposition coloniale de Tervueren », *Bruxelles-Exposition*, n°18. Consistant en une disposition radiale, autour d'un point central, cette présentation des objets ethnographiques sous forme de trophées connaît un grand succès depuis le milieu du XIX^e siècle. De manière plus générale, on a montré qu'elle pouvait renvoyer à la tradition, connue depuis l'antiquité, du placement sur une cloison des armure et casque symbolisant la dépouille de l'ennemi vaincu (voir PERRET (E.), « La perception de l'objet africain. Interactions et divergences entre les conceptions ethnographique, muséographique, esthétique et coloniale », in *Coloniales 1920-1940*, catalogue d'exposition, Musée municipal de Boulogne-Billancourt, 1990, p.118).

²⁶² La région maritime se voit ainsi figurée par une *Scène familiale du Mayombe* (De Rudder) et des *Porteurs* (Dillens), celle des Monts de Cristal par un *Chef bateke* (Dillens), celle de la grande forêt par des *Pêcheurs bangala* (De Rudder), celle du Nord par des *Musiciens Azande* (Samuel) et des *Danseurs sango* (Dillens), celle de l'est, enfin, par un *Vuakusu-Batetela défendant une femme contre un Arabe* (Samuel) (nous portons entre parenthèse le nom du sculpteur).

²⁶³ « L'exposition coloniale de Tervueren », *Bruxelles-Exposition*, n°18.

²⁶⁴ Dans le même temps, par exemple, le peintre anversois Frans Hens, qui a fait plusieurs voyages au Congo, ne figure pas à l'exposition, pour laquelle il avait pourtant conçu un projet original de panorama-diorama intitulé « Voyage au Congo », structure en verre et en acier à l'intérieur de laquelle le spectateur aurait pu se déplacer à bord d'un steamer depuis le Bas-Congo jusqu'à Bangala au gré des paysages peints (BOMPUKU EYENGA-CORNELIS (S.), « Les peintres naturalistes belges au Congo (1886-1900) », in GUISSSET (J.) (dir.), *op. cit.*, p.94).

coloniale joue en l'espèce le rôle de relais d'énoncés symboliques préexistants, que peintres et sculpteurs se contentent de véhiculer plus que de créer. Il n'en reste pas moins que cette médiation contribue de manière essentielle à diffuser à vaste échelle une forme de représentation imaginaire du Congo, qui se donne aux yeux des visiteurs sous les aspects d'une description rigoureuse et authentique.

Le sens global conféré à cette salle ethnographique par son insertion dans la section coloniale doit également être interrogé. Les retours critiques récents de l'anthropologie sur les liens de sa phase de structuration scientifique avec le fait colonial (dans laquelle les musées d'ethnographie ont joué un rôle majeur) ont mené à montrer que l'exposition ethnographique visait « *précisément à exemplifier non pas l'art, mais le contraste entre les cultures primitives et celles capables de produire de l'art*²⁶⁵ ». La disposition du Salon d'honneur – et plus particulièrement de ces manifestations artistiques renvoyant à la filiation antique que constituent les statues chryséléphantines – en amont de la salle d'ethnographie, dans le sens du parcours, pourrait bien viser à insister de la sorte sur les degrés différentiels de civilisation auxquels sont parvenus les peuples colonisateur et colonisé en cette fin de XIX^e siècle. Il convient néanmoins de souligner que si les récits tenus en complément de l'exposition évoquent en filigrane ce contraste, ils s'efforcent surtout d'insister sur le « *degré extraordinaire de civilisation relative [auquel] sont arrivés spontanément les noirs*²⁶⁶ ». Les discours sur l'art et les productions matérielles indigènes ne sont dès lors pas réellement condescendants ; il visent davantage à montrer combien le – relatif – avancement des Congolais laisse augurer de la « *perfectibilité*²⁶⁷ » qui est la leur, et offre donc prise à un « *essai loyal de rédemption*²⁶⁸ » impulsé par le colonisateur. Seule l'ignorance de cette nature effective des indigènes est dite pousser à nier les chances de parvenir à un tel amendement.

En ce sens, c'est un second effet de la mise en scène des données ethnographiques dans le cadre de cette section coloniale qui nous semble être ici mis en avant, de manière beaucoup plus claire. Il s'agit en premier lieu de montrer, par ce soigneux déploiement d'objets, la connaissance profonde des populations congolaises qu'a d'ores et déjà pu s'assurer l'administration coloniale. Leur harmonieux agencement sur les parois participe de ce

²⁶⁵ MACGAFFEY (W.), « 'Magic, or as we usually say, Art'. A Framework for Comparing European and African Art », in SCHILDKROUT (E.), KEIM (C.A.) (dir.), *The Scramble for Art in Central Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p.224, cité in WASTIAU (B.), *ExItCongoMuseum. Un essai sur la « vie sociale » des chefs d'œuvre du musée de Tervuren*, Catalogue d'exposition, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2000, p.42.

²⁶⁶ « Le pays et ses habitants », in MASUI (T.), *op. cit.*, p.36.

²⁶⁷ « Que l'on ne s'y méprenne, elles [les collections ethnographiques] auront une vaste portée humanitaire, car elles permettront de se rendre compte d'une façon saisissante de ce que sont les peuples que nous avons à conduire dans la voie du progrès et créeront une impression de confiance absolue dans leur perfectibilité » (« L'exposition congolaise », *Bruxelles-Exposition*, n°3, p.31).

²⁶⁸ « Le pays et ses habitants », *art. cit.*, p.36.

mouvement. A de multiples reprises, les sources consultées insistent sur le souci qui a été celui des organisateurs de « *sortir du banal des amoncellements de curiosités en panoplies*²⁶⁹ » et de présenter des collections « *classées avec un soin extrême*²⁷⁰ ». Il a été montré ailleurs que le passage, au cours du XIX^e siècle, de l'esthétique éclectique du cabinet de curiosité, fruit du hasard de la superposition d'objets de natures diverses, sans lien visuel, conceptuel ou théorique, à une forme d'exhibition fondée sur leur différenciation et leur classification stricte pouvait être analysé comme l'avènement d'une « *esthétique de l'impérialisme, où l'acte de collecte sert de manifestation de la qualité de connaisseur et, partant, de contrôle* » des populations et des lieux représentés²⁷¹. La salle ethnographique de l'exposition de Tervueren nous semble totalement s'inscrire dans ce mécanisme. L'insistance sur la scientificité de la présentation des collections vise à mettre en scène la maîtrise que s'est assuré le colonisateur des caractéristiques des populations locales et, dès lors, des voies par lesquelles il peut agir sur elles. Le guide officiel de la section est clair à ce propos, qui montre comment le sentiment de l'infériorité essentielle de la race noire et les échecs dans les tentatives de son perfectionnement naissent de la méconnaissance des populations concernées, quand le savoir auquel est arrivé le gouvernement de l'ÉIC par la réunion de toutes ces données ethnographiques lui a permis de mettre en place des lois « *d'une si grande sagesse et si bien appropriées aux noirs de l'Afrique intérieure qu'elles ont été copiées par les législateurs de plusieurs colonies voisines*²⁷² ». La connaissance ethnographique est donc avant tout le gage d'un savoir-faire de colonisateur et d'une capacité de contrôle des indigènes. En ce sens, c'est peut-être moins au regard de la salle précédente qu'à l'aune de celle qui va suivre que doit être lue la place de la salle ethnographique dans la section coloniale.

Dans le prolongement de la galerie consacrée à la géographie et à la population congolaises qu'il vient de parcourir, le visiteur est en effet amené à pénétrer dans la section militaire du palais²⁷³. De proportions extrêmement réduites, celle-ci est consacrée à une présentation de la Force publique, l'armée de l'ÉIC, mise en scène au travers de matériel d'artillerie, armement, équipement ainsi que d'agrandissements photographiques des troupes à l'exercice²⁷⁴. Sont en

²⁶⁹ « L'exposition congolaise », *Bruxelles-Exposition*, n°3, p.31

²⁷⁰ « Le Congo », *Bruxelles-Exposition*, n°7, p.76.

²⁷¹ Voir BRECKENRIDGE (C.), « The Aesthetics and Politics of Colonial Collecting: India at World Fairs », *Comparative Studies in Society and History*, n°2 (avril), 1989, p.199.

²⁷² « Le pays et ses habitants », art. cit., p. 36.

²⁷³ Voir Annexe 2, document 8.

²⁷⁴ La Force Publique (FP) a été créée en 1886. Composée d'officiers blancs et de troupes noires, physionomie qu'elle gardera jusqu'à l'indépendance (et même au-delà, ce qui explique la mutinerie qui, très logiquement, s'en est immédiatement suivie), elle a pour mission d'assurer des fonctions de défense, d'occupation et de maintien de l'ordre sur le territoire. Cette vocation première est doublée, dans l'esprit du colonisateur, d'un rôle social : le passage par la FP est conçu dès le départ comme un moyen d'accélérer le processus de « civilisation » des populations congolaises (à la fois chez les soldats et dans leurs villages, où leur retour était ensuite perçu comme

outre déployés sur les parois « *des drapeaux pris à l'ennemi*²⁷⁵ » dans le cadre de la campagne arabe, ornés d'inscriptions désignées comme des « *versets du Coran, prêchant la guerre aux infidèles* », ainsi qu'« *une relique touchante : un drapeau tricolore belge de l'expédition Hodister, qui fut pris par le sultan à Riba-Riba et reconquis par les troupes de l'Etat du Congo. On remarque sur ce glorieux chiffon des traces de sang et plusieurs trous faits par balles*²⁷⁶ ». Nul besoin ici d'extrapoler longuement sur les sentiments que doivent susciter ces pièces. L'esclavagisme arabe sert de puissant repoussoir en même temps que de justification à la colonisation du Congo depuis les premières manœuvres diplomatiques de Léopold II. Il n'est donc pas étonnant de le voir ici figuré, au travers de cette campagne arabe dont il est désigné comme l'unique moteur. La forme particulière que prend cette évocation est cependant intéressante. L'étendard aux versets coraniques permet de jouer de l'amalgame avec les guerres de religion. Et la symbolique du butin de guerre, en même temps que cet étendard national souillé des signes de la barbarie arabe, font appel de manière ouverte à la fibre patriotique des Belges dans la mise en scène du fait colonial, en principe encore étranger pourtant à la Belgique. En réalité, l'ÉIC joue en permanence aux marges d'une frontière visiblement poreuse entre action *de* Belges et action *de la* Belgique au Congo. Ainsi le guide loue-t-il avec émotion le sacrifice des Belges « *qui ont courageusement souffert pour agrandir la patrie*²⁷⁷ ». Le drapeau national souillé, dont nous ne sommes pas parvenue à vérifier l'histoire, participe à merveille de cette confusion²⁷⁸.

un moyen de propager la morale et la discipline acquises), puis jouera un rôle important en matière de formation professionnelle. Ces deux aspects se trouvent le plus souvent évoqués dans les expositions. L'encadrement de la FP, sous l'ÉIC, est assuré par des officiers de diverses nationalités, Belges mais aussi scandinaves (ces premiers, par une des nombreuses entraves au principe de l'« union personnelle » entre l'ÉIC et la Belgique, étant des officiers de l'armée belge détachés au Congo). La structure va demeurer avec la reprise de la colonie par la Belgique, qui se traduira simplement par une nationalisation des cadres.

²⁷⁵ MASUI (T.), *op. cit.*

²⁷⁶ « A l'Exposition de Tervueren. La Section militaire – la Flore », *Bruxelles-Exposition*, n°9, p.105.

²⁷⁷ MASUI (T.), *op. cit.*, p.32. Les références ambiguës de cet ordre sont nombreuses tout au long de l'ouvrage, dont l'avant-propos désigne du reste l'exposition comme la représentation de « *l'œuvre coloniale des Belges* ». L'usage est par ailleurs fréquent de la première personne du pluriel, et l'on parle volontiers, par exemple, de « *notre évolution coloniale* » (p.240).

²⁷⁸ Hodister a en fait été tué en 1892, en même temps que le reste de son expédition, alors qu'il agissait en tant que représentant d'une société commerciale, la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut Congo. Ayant par le passé déjà noué des relations avec les Arabes, il s'est engagé sur les terres où ils exerçaient leur commerce et leur autorité en méconnaissance des premières expéditions de confiscation d'ivoire qui avaient été mises en place par l'ÉIC et de la tension qu'elles avaient créée dans la région, qui allait finalement mener à la guerre. C'est dans ce contexte que s'est produit le massacre. Mais la présence d'un étendard belge dans l'expédition peut apparaître étonnante. Son exhibition surtout, en plus de conférer à l'œuvre léopoldienne un caractère national abusif, permet une confusion qui n'en est pas moins inexacte sur le plan historique entre l'expédition Hodister et la lutte de l'ÉIC contre les Arabes esclavagistes. Si le lien entre la campagne arabe et la lutte contre la traite mérite déjà d'être envisagé avec défiance, ainsi que nous l'avons vu, les rapports entre Hodister et l'ÉIC, de surcroît, étaient en vérité plutôt tendus, conséquence de la rivalité qui opposait l'Etat à ce type d'entreprise privée au sujet du commerce de l'ivoire (voir SALMON (P.), art. cit., p. 454 ; CEULEMANS (P.), *op. cit.*, p. 361). Reste que l'événement s'est inscrit durablement dans l'historiographie belge comme un acte de barbarie déclencheur de la campagne arabe. Il est donc intéressant de voir qu'il a revêtu ce statut dès cette période précoce, qui suit de peu les événements. L'authenticité du trophée présenté demeure difficile à établir, mais son exhibition s'avère en tout cas riche de sens accumulés, jouant d'amalgames multiples qui

Si l'on envisage la progression du parcours, on peut noter que ce petit salon constitue une rupture, dans la représentation du territoire congolais, entre le salon ethnographique et les salles qui vont être consacrées à la faune et à la flore de la colonie. Le sens de sa présence à cet emplacement peut donc être lu en relation avec les remarques que nous avons effectuées au sujet de la salle précédente. Il s'agit ici de montrer l'assise militaire du colonisateur sur le territoire et les populations qui viennent d'être dépeints²⁷⁹. Il est intéressant de noter en outre que ce salon se rattache plus globalement à une partie de la section de l'ÉIC vouée à la démonstration de l'« *évolution politique et morale*²⁸⁰ » de la colonie. Or le reste des objets destinés à la mise en scène de cet aspect particulier du fait colonial n'a pas trouvé place dans le palais des colonies, mais dans le modeste pavillon colonial construit dans les jardins attenants. Les données relatives à l'administration du territoire (stations de l'Etat, régime foncier, système monétaire, postes) ainsi qu'à l'action de la Croix-Rouge et des missions sont ainsi reléguées à l'extérieur du parcours principal de la section. Et l'organe officiel de l'exposition a beau énoncer que « *le fait seul qu'un édifice particulier a été consacré à cette question constitue la preuve qu'elle possède dans les préoccupations de l'Etat une place considérable*²⁸¹ », il n'en reste pas moins que c'est là la seule mention qui y est faite dans l'ensemble des articles qu'il consacre à la section coloniale. Si l'on en croit le silence de la presse sur le pavillon, beaucoup de visiteurs ont d'ailleurs dû passer à côté de cette « préoccupation » pourtant majeure²⁸².

Suite à cette rapide mais grandiloquente évocation de l'occupation militaire du Congo, le visiteur est amené à emprunter une rampe qui le conduit à faire le tour, en pente douce, d'un diorama de la faune, puis l'amène vers le couloir souterrain où prend place la section ichtyologique. La reconstitution vise à plonger les spectateurs au cœur de la réalité congolaise. Passant sous des reliefs rocheux, ils peuvent observer de nombreux spécimens d'animaux, naturalisés dans des postures vivantes et placés, autour de ce qui devrait être une rivière, sur fond de paysages peints et de branches de palmiers. Oiseaux, singes, antilopes, hippopotame, crocodile ou varan mènent les uns aux côtés des autres ce que devraient être

contribuent à augmenter cumulativement sa force émotionnelle : symboliques patriotique, humanitaire, guerrière, voire religieuse se trouvent ainsi mêlées dans ce morceau d'étoffe et évoquées en bloc dans sa mise en cimaise, nonobstant leur potentialité contradictoire.

²⁷⁹ Fait qui, sans anticiper sur notre lecture ultérieure des récits tenus *sur* les expositions, n'a pas manqué d'être relevé par un contemporain. Celui-ci s'attache ainsi à décrire la mitrailleuse automatique figurant à l'entrée de la section, « *dont le canon dressé vers la salle d'ethnologie semble vouloir faire comprendre que "ceci a colonisé cela"* » (VIERSET (A.), « Le Congo », *Revue de Belgique*, 15 juillet 1897).

²⁸⁰ MASUI (T.), *op. cit.*

²⁸¹ « L'Exposition Congolaise », *Bruxelles-Exposition*, n°3, p.32.

²⁸² Ce même constat est fait par Luc Vints, qui l'étend même aux revues missionnaires, pourtant susceptibles d'être intéressées au premier chef par cet aspect de l'exposition (VINTS (L.), « D'un évocation discrète au triomphalisme de la *Missa Luba*. Les missions catholiques du Congo aux expositions universelles de 1897 et 1958 », in VELLUT (J.-L.) (dir.), *La mémoire du Congo...*, *op. cit.*, p.176).

leurs occupations naturelles, dans un espace qui aurait été restreint pour les besoins de l'exposition. Beaucoup des attitudes dans lesquelles ils ont été figés témoignent de la violence de la vie sauvage : les vautours et les lycaons se disputent les restes d'antilopes, un buffle blessé à mort écume de rage, les singes grimacent, etc.²⁸³. On cherche à impressionner le public par un effet spectaculaire et à montrer les dangers de la nature congolaise. La salle ménage en outre une place à une section minéralogique et géologique, ainsi que, de manière évocatrice, à une vitrine témoignant des mises en œuvre industrielles possibles des dépouilles animales (ustensiles divers en ivoire, utilisations des plumes des peaux et des griffes). On comprend par là que la présentation de cette section vise à permettre aux visiteurs de « *se rendre compte de la valeur considérable que présente déjà le Congo, en ce qui concerne sa faune, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue industriel*²⁸⁴ ». La science, ici encore, est mise au service de la propagande coloniale, mais c'est l'argument économique qu'elle vient cette fois conforter. La transition est ménagée avec la seconde partie de l'exposition²⁸⁵. Pour y parvenir, les visiteurs sont invités à parcourir le couloir souterrain qui rejoint l'aile opposée du palais des colonies. Garni d'aquariums, il présente les espèces variées de poissons peuplant les rivières du Congo. Les spécimens exposés flottent au bout d'un fil dans une solution au formol.

Remontant par un escalier au niveau du pavillon, les visiteurs pénètrent alors dans une serre tropicale, montrant la flore du Congo, qui ouvre véritablement la section économique de l'exposition. Les plantes y sont mises en scène dans l'architecture Art nouveau, due ici à Gustave Serrurier-Bovy, dont elles ont contribué à inspirer les lignes. Divers produits alimentaires (fruits, légumes, épices, etc.) tirés de la nature congolaise sont en outre exposés. Après avoir observé cette flore à l'état brut, le visiteur est invité à constater dans la salle suivante les transformations diverses qu'elle peut subir, présentées de manière didactique, et les produits d'importation qu'elle peut en conséquence offrir à l'industrie nationale. Produits pharmaceutiques, oléagineux, plantes tinctoriales, gommes, résines, caoutchouc, textile, bois exotiques et leur mise en œuvre sous forme de mobilier, plantes ornementales et parfums végétaux sont ainsi exposés de manière détaillée. On peut noter d'ores et déjà que la présentation de cette section économique est tout entière tournée vers la valorisation de l'intérêt économique que peut retirer la Belgique de la colonisation du Congo. La manière même dont sont utilisées les dénominations « importations » et « exportations » place le pays au centre du processus d'échanges commerciaux résultant du fait colonial. Le guide officiel

²⁸³ « A l'Exposition de Tervueren. La Section militaire – la Flore », *Bruxelles-Exposition*, n°9, p.106.

²⁸⁴ *Ibidem*.

²⁸⁵ Il est à noter que le guide place du reste l'ensemble des salles qui suivent la section militaire sous le titre « *Le Congo économique* ». La faune, la géologie, ainsi que la flore, qui va suivre, sont donc envisagées avant tout du point de vue de leur intérêt commercial, ne faisant pas partie du « *Congo historique, physique, politique, humanitaire* » qui vient d'être parcouru.

loue la manière dont « *notre pays, si industriel, [...] jadis tributaire de l'étranger pour l'acquisition de ces matières premières coloniales* » peut maintenant en assurer la vente et la transformation à moindres frais. La colonie est donc implicitement nationalisée par les bienfaits économiques qu'elle peut attirer à la Belgique.

La salle des exportations, qui suit, décorée par Henry Van de Velde, met de son côté en scène avec ordre les données concernant le commerce à destination de la colonie. Sont présentées de manière très minutieuse l'ensemble des marchandises qui peuvent être envoyées au Congo, à destination des Blancs et des Noirs, les moyens de transport disponibles et les types concrets d'emballage nécessaires pour chaque catégorie de ces produits. Des indications sont en outre données sur les divers articles d'échange qui peuvent être utilisés dans leurs contacts avec les indigènes par les factoreries s'implantant dans la colonie, ainsi que sur la valeur variable qui leur est accordée dans les différents points du territoire. Il s'agit donc avant tout de donner aux industriels belges des renseignements très concrets sur les possibilités ouvertes par ce nouveau marché. Le soin apporté à la présentation d'un inventaire potentiellement fastidieux vise à ne pas rebuter totalement le visiteur commun. L'accent, ici encore, est en outre mis sur la manière dont la Belgique fournit désormais à la colonie de nombreux produits auparavant achetés « *à l'étranger*²⁸⁶ ».

Ce n'est cependant pas sur cette note un peu austère que le visiteur est appelé à quitter le palais mais sur l'impression grandiose que cherche à donner le Salon des grandes cultures²⁸⁷. Le décorateur George Hobé a profité de la vaste hauteur de plafond du palais des colonies pour construire une structure imposante en bois d'acajou jaune du Congo, aux pieds de laquelle sont mis en vedette trois produits de la colonie les mieux connus des visiteurs : le café, le cacao et le tabac. La présentation, relativement dépouillée par rapport aux salles qui précèdent, met en scène le produit brut (des balles de café sont entassées au centre de la pièce et des paniers le long des parois montrent la forme initiale des marchandises) et les diverses déclinaisons de ses transformations par l'industrie européenne (ainsi la maison Delacre présente-t-elle par exemple ses produits fabriqués à base de cacao). Des dégustations régulières de café sont également organisées. On peut penser qu'on parvient à sensibiliser ainsi de manière plus directe l'ensemble des visiteurs au caractère concret des échanges mis en place avec l'ÉIC et à l'utilité qu'ils présentent pour la Belgique. Il s'agit par ailleurs de marquer la fin de l'exposition, comme son début l'a été par les manifestations artistiques : « *la sortie est soulignée par un salon d'honneur aussi, mais au point de vue économique*²⁸⁸ ». L'impression globale tirée de la visite en est sûrement influencée.

²⁸⁶ « L'Exposition coloniale de Tervueren », *Bruxelles-Exposition*, n°18, p.209.

²⁸⁷ Voir Annexe 2, document 9.

²⁸⁸ « L'Exposition congolaise », *Bruxelles-Exposition*, n°3, p.32.

Notre propos n'est cependant pas pour le moment de donner une interprétation générale des représentations du Congo étudiées, mais de mettre en avant les possibles investissements affectifs et cognitifs suscités par les objets exposés, isolés comme autant de traces mythologiques potentielles. Nous nous contenterons donc ici de cette description progressive de la visite et du sens qui peut être investi dans ses mises en scène, en soulignant tout de même le poids, en terme d'espace alloué, conféré aux associations d'ordre économique relatives à la colonie.

Mais cette Section de l'ÉIC n'est pas la seule composante de l'exposition coloniale de 1897. Le Congo s'y donne également à voir aux visiteurs par le biais des villages indigènes installés dans le parc, qui ont du reste constitué l'attraction majeure auprès des visiteurs, au point qu'une baisse flagrante de fréquentation affecte l'exposition après leur départ à la fin du mois d'août. On a beaucoup écrit, de manière récente, sur les « zoos humains »²⁸⁹. Notre propos ne visera pas à la portée généralisante, de toute façon largement problématique, de certaines de ces analyses²⁹⁰. Il s'agira davantage, dans la lignée de notre réflexion, et dans la perspective d'une complémentarité avec la section de l'ÉIC que nous venons de décrire, de nous interroger sur la manière concrète dont les Congolais ont pu être mis en scène à Tervueren et sur l'orientation du sens donné à leur présence – et par là même au fait colonial qu'ils illustrent – qui peut en découler²⁹¹. Le qualificatif de « zoos » amène à dénoncer le fait que les exhibitions humaines « rapproche[nt] volontairement l'homme de l'animal »²⁹² – ce qu'elles font du reste souvent physiquement, en présentant dans des enclos conjoints des populations indigènes et des espèces de la faune exotique, configuration qui n'est pas adoptée à Tervueren. La mise en scène des Congolais dans les jardins de la section de l'ÉIC en 1897, de

²⁸⁹ Voir notamment GREENHALGH (P.), « Human Showcases » (chapitre quatre), in *Ephemeral Vistas. The Expositions Universelles, Great Exhibitions and World's Fairs. 1851-1939*, Manchester, Manchester University Press, 1988, pp.82-111 ; CORBEY (R.), « Ethnographic Showcases, 1870-1930 », *Cultural Anthropology*, n°3, août 1993, pp.338-369 ; BERGOUGNIOU (J.-M.), CLIGNET (R.), DAVID (P.), *op. cit.* ; BANCEL (N.) et al. (dir.), *op. cit.* ; GUARRIGUES (E.), LEVY (G.), « Villages noirs, zoos humains », *L'ethnographie*, n°2, septembre 2003.

²⁹⁰ Outre une interprétation essentiellement axée sur la question du façonnement par ces manifestations d'un regard raciste chez les Européens, qui mène à une valorisation à notre avis plus postulée que démontrée du rôle central qu'elles auraient joué dans ce processus ainsi qu'à un retour très européocentré, et confinant au moralisme, sur le phénomène (au surplus élargi au final, sans cohérence aucune, aux reality shows...), une des principales critiques qui peut être adressée aux coordinateurs des *Zoos humains* consiste dans l'utilisation même de cette expression englobante, dont de nombreux contributeurs sont du reste amenés à dire qu'elle cache des développements nationaux et circonstanciels variés (pour le point de vue des coordinateurs, voir BANCEL (N.) et al., « Zoos humains : entre mythe et réalité », pp.5-18 ; BLANCHARD (P.) et al., « Les zoos humains : le passage d'un « racisme scientifique » vers un « racisme populaire et colonial » en Occident », pp.63-71 ; et BLANCHARD (P.), « Les zoos humains aujourd'hui ? », pp.417-427 ; pour un plaidoyer pour une prise en compte de la diversité des manifestations du phénomène, voir notamment MANCERON (G.), « Les « sauvages » et les droits de l'homme : un paradoxe républicain », p.403).

²⁹¹ Pour une étude historique détaillée de ces villages indigènes, voir LUWEL (M.), « Geschiedenis... », art. cit., pp.26-35 ; et WYNANTS (M.), *Des ducs de Brabant aux villages congolais. Tervuren et l'Exposition coloniale de 1897*, Tervuren, MRAC, 1997, pp.82-85 et 119-130.

²⁹² BANCEL (N.) et al., art. cit., p.6.

son côté, nous semble davantage relever d'une présentation de l'homme en tant qu'objet, assimilable à ceux qui sont exposés dans le palais des colonies. Les villages indigènes servent globalement le même propos que les salles que nous venons de parcourir. Il s'agit par cette exposition de présenter le Congo de manière exhaustive, et les Congolais constituent des objets évocateurs d'une des facettes de la colonie, qu'il convient à ce titre d'exposer²⁹³. L'arrivée des individus exhibés est d'ailleurs relatée dans l'organe officiel comme l'installation dans le parc de « *l'ethnologie congolaise vivante, qui comprend les types des diverses contrées africaines*²⁹⁴ ».

En réalité, les indigènes proviennent principalement de deux régions du Congo. Le souci d'échantillonnage parfait, qui avait mené à présenter en 1894 à Anvers cent quarante-quatre Congolais issus du plus grand nombre de peuples possible, avait provoqué d'énormes difficultés de communication. Les organisateurs ont donc dû se résoudre à abandonner cet impératif, au profit d'une présentation dont ils ont tout de même souhaité qu'elle ménage une certaine diversité. Ont ainsi été majoritairement choisis des Bangala et des Mayombe²⁹⁵, dont le contraste des lieux de vie assurait la variété recherchée – ces deux populations habitant respectivement le long du fleuve Congo et à l'intérieur des terres, dans la forêt, au nord de Boma. Le premier groupe est constitué de quatre-vingt-treize individus, le second de vingt-sept, auxquels s'ajoutent tout de même douze Basoko, deux pygmées et un arabe accompagné de trois femmes et un fils. Trois villages ont été édifiés, sous forme de huttes inspirées des habitats locaux. L'objectif étant ici encore de donner l'impression d'authenticité la plus grande, les deux villages bangala sont placés au bord d'un étang²⁹⁶ et le village mayombe dans un bois, afin de rappeler leur milieu d'origine, et tous sont entourés de palmiers et autres plantes tropicales visant à recréer un semblant d'atmosphère congolaise. Les villages sont occupés uniquement la journée – les Congolais étant en réalité hébergés dans des bâtiments en dur –, où les visiteurs, au travers de grillages, peuvent observer leurs habitants vaquant à des occupations quotidiennes – largement conditionnées par le caractère artificiel de la mise en scène, comme le fait tout de même remarquer un commentateur dans l'organe officiel²⁹⁷. L'ensemble de cette reconstitution est conçu dans un but scientifique, comme un complément

²⁹³ Voir GREENHALGH (P.), *op. cit.*, p.87 pour une analyse approchante de l'exhibition ethnographique mise en scène lors de l'exposition universelle de Paris en 1889.

²⁹⁴ « Les jardins de Tervuren », *Bruxelles-Exposition*, n°16, pp181-182.

²⁹⁵ Selon la terminologie alors employée, ces populations étant aujourd'hui désignées sous les termes de Ngala et Yombe (voir WYNANTS (M.), *Des ducs de Brabant...*, *op. cit.*, note 127 p.177).

²⁹⁶ Voir Annexe 2, document 10.

²⁹⁷ Après une description de activités typiques de la vie congolaise observées dans les villages, où prennent bonne place les scènes de danse et de tam-tam, l'auteur s'autorise néanmoins à ajouter que « *ce n'est évidemment pas toute l'occupation de nos confrères noirs ; cependant les blancs, qui les considèrent un peu comme de grands enfants, les jugent dans l'état d'infériorité apparente où sont toujours réduites les peuplades importées, par le fait de l'inaction forcée où elles se trouvent* » (R.N., « L'industrie nègre », *Bruxelles-Exposition*, n°20, p.237).

animé à la section ethnographique qui prend place à l'intérieur du palais. C'est d'ailleurs en étroite relation avec elle que sont invités à l'envisager les visiteurs²⁹⁸. La similitude entre la visite des salles de l'exposition et celle de ces villages – et le sentiment conséquent chez les visiteurs de se trouver confrontés dans les deux cas à des objets dont seule la nature diffère – est accentuée par la délimitation stricte entre les espaces alloués aux individus mis en scène et aux individus qui sont appelés à les observer. Matérialisée par le grillage, la séparation entre « objet » exposé et visiteurs devient encore plus flagrante à partir du mois d'août, où la boue causée par le piétinement de ces derniers sur un sol détrempé par le mauvais temps contraint les organisateurs de construire une passerelle surélevée de deux mètres, du haut de laquelle les villages seront désormais observés²⁹⁹.

Ces populations ne sont pas les seules à être exhibées. Le groupe des Congolais présente en outre un détachement de la Force Publique, composé de cent vingt-quatre individus – soldats, musiciens, ainsi que quelques femmes, mariées à certains d'entre eux. L'« objet » qu'ils incarnent est alors sensiblement différent. Ce n'est pas leur appartenance ethnique qui est ici mise en scène. Elle est sublimée par leur fonction militaire, qui constitue le motif de leur présence à Tervueren. Le détachement, figurant dans le même village que les Mayombe, est en permanence revêtu de son uniforme. Chaque jour, alternativement, les troupes sont par ailleurs amenées à défiler en ordre devant les visiteurs, et la musique à entamer des airs connus, au nombre desquels figurent l'hymne belge, la *Brabançonne*, ainsi que des morceaux du répertoire populaire de la Belgique³⁰⁰. La présence de ce deuxième groupe et la mise en scène qui en est faite dans le cadre de l'exposition viennent alors modifier les associations de sens que peut susciter l'exhibition des indigènes précédemment décrits. Si ces premiers individus seuls avaient constitué les villages, les visiteurs auraient simplement été invités à jauger les traits physiques et comportementaux des indigènes et à les confronter à ceux de leur propre groupe d'appartenance, par une sorte d'opération de comparaison ethnologique extrêmement rudimentaire. Mais l'ajout du contingent de la Force Publique vise davantage à déplacer cette réflexion en mettant l'accent, non sur les différences entre Blancs et Noirs, mais sur les différences entre les Noirs, disciplinés et élégants, qui ont subi la bénéfique influence des Blancs et ceux dont le mode de vie est resté inchangé.

L'« ethnographie congolaise vivante » obéit donc bien aux mêmes logiques que celles que nous avons pu dégager dans la salle vouée à sa représentation inanimée. Le contraste entre

²⁹⁸ La remarque du commentateur que nous venons de citer se poursuit ainsi en énonçant qu'une appréhension réelle de ces populations supposerait de les observer dans leurs activités quotidiennes effectives au Congo, ce pour quoi il prône « *que le public qui les visite passe d'abord par la salle d'ethnographie, afin de se servir des documents que lui fournit le musée pour reconstituer aisément les scènes de la vie congolaise* » (*ibidem*).

²⁹⁹ WYNANTS (M.), *Des ducs de Brabant...*, *op. cit.*, pp.121-122.

³⁰⁰ « A l'exposition », *Le Soir*, 1^{er} juillet 1897.

primitivité et civilisation y semble moins immédiatement recherché que la mise en évidence de la « perfectibilité » des populations colonisées. Les troupes noires exhibées, leurs manœuvres, et les performances du corps de musique offrent finalement l'occasion idéale de mettre en scène, par contraste avec le reste du groupe des Congolais, l'« essai loyal de rédemption » mis en œuvre par l'ÉIC auprès des indigènes et les résultats auxquels il peut déjà prétendre en ce domaine. Dans cette démonstration des transformations possibles de la matière humaine coloniale, les organisateurs sont en outre servis par la présence dans le parc d'un quatrième village, dû à l'initiative individuelle de l'abbé Van Impe. Travaillant dans un Institut en Belgique à l'éducation à l'européenne d'enfants congolais, celui-ci a souhaité voir présentés à Tervueren les résultats obtenus dans ce cadre. Les visiteurs peuvent donc observer les enfants au travail, en uniformes, dans la salle de classe construite pour l'occasion sur le site de la section congolaise, et constater dans un pavillon attendant la qualité des réalisations de broderie, de couture ou de tissage qu'ils parviennent à produire. Il est intéressant de noter, au sujet de ce dernier village, que les organisateurs n'ont pas accédé aux prétentions de l'abbé à constituer la seule exhibition humaine de l'exposition, étayées par l'idée que le degré de civilisation atteint par ses élèves « *ferait plus d'effet que les sauvageries*³⁰¹ ». On peut concevoir que l'ÉIC ait été désireux de mettre en scène ses propres réalisations en la matière. Mais un tel objectif aurait pu être servi par la présentation des seules troupes de la Force Publique. On doit donc envisager qu'en plus de l'intérêt ethnographique qu'on attribue à l'exhibition des Bangala, des Mayombe et des Basoko, l'effet de contraste a tout de même été recherché à dessein.

Contrairement à ce qu'une interprétation un peu rapide pourrait laisser accroire, il nous semble donc que les villages indigènes de Tervueren servent moins de mise en scène de la sauvagerie intrinsèque des populations congolaises qu'ils ne visent, de manière du reste plus habile, à montrer leur profonde aptitude à la civilisation, sous l'impulsion bénéfique du colonisateur. Reste cependant que cette démonstration générale passe, comme on a pu le voir dans la salle d'ethnographie, par une insistance sur le degré très relatif d'évolution auquel seraient parvenus par eux-mêmes les groupes exhibés. Il est par ailleurs nécessaire de prendre en compte que le regard positif – dans sa condescendance – porté par les organisateurs sur les populations exhibées ne présume en rien de la manière dont les visiteurs ont effectivement appréhendé ces villages. Si l'intentionnalité qui a présidé à cette mise en scène ne relève vraisemblablement pas d'une volonté de stigmatisation absolue de la sauvagerie des indigènes, nous ne pouvons en aucun cas, comme nous l'avons déjà exprimé dans nos

³⁰¹ « *A l'Exposition de Bruxelles nos enfants pourront exposer ce qu'ils auront fait, ce qu'ils auront cultivé. Il me semble qu'on éviterait des frais. Il est toujours bon de montrer à la Belgique que le Congolais peut être civilisé, qu'il peut être reconnaissant. Nos enfants sont en état de recevoir le Roi avec la Brabançonne, accompagnée de mandolines, de mandoles, de guitares. Cela ferait plus d'effet que les sauvageries. Et la Belgique aurait fait du bien. Aurait fait son devoir* » (Lettre de l'abbé Van Impe à Léon de Béthune, membre du Comité exécutif de l'exposition, 13 février 1896, citée LUWEL (M.), « *Geschiedenis...* », art. cit., pp.27-28).

développements méthodologiques, en déduire que les associations symboliques effectives des visiteurs ont été calquées sur cette impulsion première. C'est donc dans cette stricte mesure que doit être entendue l'interprétation générale que nous venons de donner de cette mise en scène. L'investissement des individus récepteurs dans les symboles qui leur sont présentés dépend en outre largement, comme nous l'a montré Philippe Braud, de « l'activité d'exégèse » effectuée à leur sujet par des « régulateurs de sens ». Si les récits tenus par les organisateurs en complément de l'exposition, que nous avons ici été largement amenés à mobiliser, constituent une des manifestations de cette activité, le traitement de la section coloniale dans la presse relève tout aussi efficacement d'une telle régulation. Il convient donc également de nous y intéresser.

B. LES RÉCITS TENUS SUR L'EXPOSITION

L'étude des réactions de la presse à l'exposition de Tervueren a déjà été faite de manière spécifique³⁰². Nous nous contenterons donc pour notre part de dégager à grands traits les interprétations de la section congolaise données à lire aux Belges par cette voie. Il s'agit pour nous, rappelons-le, de comprendre dans quel sens les associations suscitées par les objets symboliques exposés ont pu être orientées chez les récepteurs de ces lignes – visiteurs, mais aussi simples lecteurs de ces comptes rendus, que leur absence de confrontation directe aux dits objets n'empêche pas de s'imprégner des sens ainsi véhiculés, qui seront éventuellement mobilisés en d'autres circonstances.

Ce sont les villages indigènes qui ont principalement focalisé l'intérêt de la presse pour cette section congolaise en 1897. L'arrivée du bateau qui les amène en Belgique et leur transfert d'Anvers à Tervueren donnent lieu à de longs comptes rendus, suivis, dans les premiers jours de leur exhibition, de descriptions minutieuses de leur physique, de leur comportement, ainsi que de leurs conditions d'accueil³⁰³. Sous le jour de la relation objective, ces articles dépeignent la manifestation de manière souvent très divergente. Les interprétations qu'ils

³⁰² Voir PERSOONS (P.), *L'exposition de Bruxelles-Tervueren en 1897 et l'opinion publique*, Mémoire de Licence en Histoire contemporaine, Université Catholique de Louvain, 1975, particulièrement pp.124-180.

³⁰³ Le confort de leur lieu d'hébergement et l'importance des rations alimentaires qui leur sont allouées, détaillées au gramme près, sont ainsi partout soulignés, dans le but de montrer la qualité de cet accueil, certainement, mais aussi pour avertir les visiteurs, selon les recommandations des organisateurs, de « *Ne rien donner aux noirs. Ils ont de la nourriture en abondance* » (« A l'Exposition », *Le Soir*, 1^{er} juillet 1897). Les études sur les « zoos humains » insistent souvent sur cette propension des visiteurs à jeter de la nourriture aux indigènes, comme témoin de la reproduction d'attitudes usuelles dans l'observation d'animaux en cage. On peut observer que les conseils qui sont donnés aux fins de prévenir ce type de comportement sont loin, eux-mêmes, de contribuer à dissiper cette confusion. Ainsi donne-t-on pour explication à cette interdiction que « *les cadeaux qu'on leur ferait auraient simplement pour conséquence de les rendre malades* » (*ibidem*). La volonté de montrer l'humanité des conditions d'accueil se combine donc sans embarras apparent avec une ambiguïté patente quant à la nature des populations exhibées.

fournissent apparaissent en fait étroitement liées à la position défendue par chacun des journaux à l'égard de l'entreprise coloniale.

La description des Congolais est l'occasion de laisser le plus clairement s'exprimer la partialité de ces comptes rendus. Partisans et adversaires de l'annexion par la Belgique en donnent des représentations rigoureusement contraires. Un simple relevé sémantique suffit à s'en convaincre, et quand sous la plume d'un adversaire de la reprise, dans *Le Patriote*, les individus exhibés sont dotés d'un « *regard franchement mauvais, cruel* », parés de « *crêtes monstrueuses* », se lancent dans des danses qui les font « *se dandin[er] grotesquement* », et voient s'épanouir sur leurs visages un sourire « *simiesque* », se muant parfois en éclats de rire qui leur donnent l'aspect de « *carnassiers*³⁰⁴ », *La Belgique coloniale*, hebdomadaire dont il n'est nul besoin de préciser la ligne éditoriale, relate dans le même temps la vision d'hommes dont les traits, « *s'ils ne répondent guère à notre notion du beau* », n'en laissent pas moins transparaître « *l'intelligence, la franchise, l'humeur bienveillante* », et dont les corps révèlent par ailleurs une « *parfaite harmonie des proportions, la finesse des attaches, l'aisance des mouvements*³⁰⁵ ». Le point de focalisation de cette opposition terme à terme est en fait, comme le laissait supposer notre analyse des villages indigènes, la question de la perfectibilité des Congolais. Ainsi, pour les partisans de l'aventure coloniale, « *la vigueur et la robustesse, les dispositions innées de la majorité des peuplades riveraines du Congo permettent d'affirmer leur éducatibilité et partant la mission essentielle qui leur revient dans la mise en valeur d'un sol riche entre tous*³⁰⁶ ». Pour *Le Patriote*, en revanche, dont on a dit que l'argument financier servait de fondement à l'anticolonialisme, l'observation des indigènes permet d'établir l'absence de rentabilité de l'entreprise à un horizon moins que lointain. Dès lors, dans les colonnes du journal, il s'avère à l'inverse « *impossible de se trouver face à face avec ces fils monstrueux de l'Afrique équatoriale, sans penser douloureusement aux siècles inconjecturables d'hérédité sauvage dont ils sont les produits, et aux prodiges d'énergique, d'héroïque charité qu'il faudrait faire pour transformer en hommes véritables les lointains descendants de ces fauves*³⁰⁷ ».

Plusieurs remarques s'imposent sur la base de ces lectures. Il est tout d'abord flagrant ici qu'un même « objet » symbolique peut susciter des associations affectives et cognitives

³⁰⁴ L'ensemble de ces termes, tirés de NERVIEN, « A Tervueren-Congo », *Le Patriote*, 5 juillet 1897.

³⁰⁵ « Les Congolais à Tervueren », *La Belgique coloniale*, 4 juillet 1897.

³⁰⁶ *Ibidem*. La suite de la démonstration vient également à l'appui de notre interprétation du sens rattaché aux différents groupes de Congolais : « *Un exemple saisissant nous est fourni à cet égard par les soldats de la force publique de l'Etat [...] d'un ensemble et d'une correction dignes des meilleurs pelotons de nos régiments. [...] Qu'on compare seulement l'aisance avec laquelle ils portent l'uniforme, du reste très seyant, et la gaucherie où se montrent civils ou pékins, surtout les négresses, affublées pour la durée de l'exposition de sortes de robes de chambre en cotonnade qui, sur des corps inaccoutumés, ont des airs de housses malheureuses* »

³⁰⁷ NED, « Parlons nègres », *Le Patriote*, 4 juillet 1897.

résolument opposées. Plus exactement, tout en voyant dans les Congolais exhibés à Tervueren une même incarnation des réussites possibles du projet colonial, deux journaux ayant des points de vue contraires sur l'opportunité de cette entreprise pour la Belgique investiront ce même symbole positivement ou négativement. Par ailleurs, le sens de cet investissement résulte, on le voit, de facteurs extérieurs à l'objet en lui-même. Les rédacteurs de ces articles visitent l'exposition le même jour et voient vraisemblablement les mêmes individus occupés aux mêmes activités. L'émerveillement de l'un comme le dégoût des autres peuvent bien être feints, ou en tout cas largement exagérés de manière à servir leur propos, et ce type de texte ne peut être analysé comme la manifestation d'associations spontanées suscitées par l'exhibition des Congolais. On a là néanmoins la manifestation de ce que des « croyances et des valeurs préexistantes » dictent bien, comme nous le montrait P. Braud, le sens donné aux symboles. Cela sera le cas, à leur tour, pour les récepteurs individuels de ces symboles, chez qui la « régulation de sens » induite par leurs lectures s'appuie sur un socle préalable de cet ordre. Valeurs et croyances des lecteurs de ces titres étant potentiellement en accord avec leur ligne éditoriale, on concevra cependant que « l'activité d'exégèse » fournie par la presse ait pu avoir un fort impact sur son audience, et orienter largement sa perception des villages indigènes.

Reste que tous les Belges ne sont pas lecteurs de la presse résolument pro- ou anticoloniale. Et les articles relatant la présence des Congolais à Tervueren s'entendent au moins sur un point : l'enthousiasme et l'émotion attendrie que suscite chez les masses l'observation des individus exhibés. Dès la remontée de l'Escaut par le bateau qui les amène de la colonie, à la fin du mois de juin, les Congolais sont accueillis par de nombreuses embarcations où « *les mouchoirs s'agitent* », et les quais d'Anvers auxquels ils accostent « *fourmillent de curieux*³⁰⁸ ». Durant les deux mois que dure leur présence, la foule afflue devant les villages et sur le cortège de leurs excursions à l'extérieur de la section³⁰⁹. Leur départ donne lieu au même empressement³¹⁰. S'il s'agit là avant tout de satisfaire à une curiosité exacerbée, tous les comptes rendus évoquent néanmoins la sympathie dont témoigne le comportement des spectateurs. Cet emballement ne va pas sans irriter les détracteurs de l'œuvre coloniale, qui

³⁰⁸ MAC-RICHARD, « De Flessingue à Anvers. A bord de l'Albertville avec les Congolais », *Le Patriote illustré*, 4 juillet 1897.

³⁰⁹ Ainsi par exemple de leur visite au cirque à Bruxelles, où ils continuent de constituer le principal objet d'attraction : la foule se presse aux abords de la gare et tout le long du trajet qui les mène au chapiteau, où « *le public blanc est moins attentif que les noirs aux exercices des artistes de M. Wulff, tout absorbé qu'il est dans la contemplation des Congolais qui décorent très bien du reste les gradins du cirque* » (« Les Congolais au cirque », *Le Soir*, 16-17 août 1897).

³¹⁰ « *A chaque passage à niveau, des groupes de curieux se massent contre la barrière [...]. Aux haltes de Vilvorde et de Malines, les curieux ont envahi les quais et se pressent contre le train, voulant à tout prix échanger avec les Congolais une amicale poignée de main* ». A l'arrivée des soldats à Anvers, « *de vigoureuses acclamations se sont élevées. [...] Partout la même foule délirante. Aux fenêtres, de véritables grappes humaines étaient pendues, des femmes agitaient les mouchoirs* » (« Le départ des Congolais », *L'indépendance belge*, 1^{er} septembre 1897)

voient dans ces élans à l'égard des « *futurs frères noirs* » la marque de la perméabilité des masses à la propagande de leurs adversaires³¹¹. Mais l'exaltation de la foule est telle qu'elle va jusqu'à susciter l'agacement de zélateurs mêmes de l'entreprise coloniale, jugeant peu légitimes ces emportements passionnels, présentés comme un vulgaire effet de mode³¹². Tout comme celle de la presse, l'attention du public à Tervueren s'est donc portée en premier lieu sur les villages indigènes et sur leurs habitants. D'après ce que nous pouvons percevoir au travers des comptes rendus, la singularité des Congolais a l'air de constituer l'objet principal de cette avidité inquisitrice, mais de manière sûrement intrinsèque, et non avec le sens scientifique ou politique qu'y associent organisateurs et journaux d'opinion. Ce semble être de manière relativement spontanée que les visiteurs ont pour l'essentiel abordé l'objet symbolique que constituent les villages noirs. Les associations que cette exhibition suscite apparaissent relever d'une forme de sympathie largement teintée de condescendance³¹³ qui ne serait alors pas directement liée à l'impulsion symbolique initialement donnée par les organisateurs.

Un dernier point mérite d'être souligné dans cette rapide revue de l'orientation des comptes rendus journalistiques relatifs à la présence des Congolais à Tervueren, qui tient aux réflexions que suscite la forme même de cette mise en scène. Il est intéressant de constater que les arguments moraux sur le principe de l'exhibition humaine sont abordés dès cette époque par les titres consultés. Leurs conclusions à ce sujet divergent cependant, selon une ligne de clivage identique à celle que nous avons déjà rencontrée. Ainsi, dans les articles déjà cités, peut-on voir *La Belgique coloniale* insister sur l'aspect authentique et réel octroyé à la

³¹¹ NERVIEN, « A Tervueren-Congo », *Le Patriote*, 5 juillet 1897.

³¹² Le vocable de « *frères noirs* » se voit ainsi dénoncer dans un éditorial du *Soir* sous la plume pseudonyme d'un certain Candide, qui se défend de toute « *congophobie* », n'ayant « *jamais caché [s]es sympathies pour l'œuvre grande qui ouvrit l'Afrique à notre activité* ». « *Les frères noirs [...] ont eu la bonne fortune d'apparaître au moment précis où les tziganes, démodés, ne suffisaient plus aux besoins d'âme* ». Rien d'autre n'explique selon le journaliste cette « *crise passionnelle dont la ville et la banlieue souffrirent si cruellement pendant les derniers mois* », et que les Congolais ne méritaient nullement de provoquer, pas plus que ne la déclenche la vue du « *bas peuple* », lequel pourtant « *se rapproche étrangement par les traits des peuplades les plus sauvages* ». La conclusion dès lors est sans appel : « *Que les aimables mondaines fleurant le corylopsis ou l'impérial russe distraient leur oisiveté à contempler des nègres derrière une grille, comme leurs mères, jadis, au feu Jardin zoologique, contemplaient des singes derrière un grillage, je n'y vois rien d'anormal. Mais, vrai, les démonstrations auxquelles ont donné lieu le débarquement, le séjour et le départ des fantassins de l'Etat indépendant et de leur suaves compagnes me paraissent tenir par des racines profondes au domaine de l'aliénation mentale* » (CANDIDE, « Moricauds », *Le Soir*, 5 septembre 1897).

³¹³ Lors de la séance au cirque que nous avons évoquée, une femme aurait tenu les propos suivants, rapportés par le journaliste : « *Tenez, Monsieur, dit-elle, je saurais rester un an à les regarder ! Je voudrais les embrasser, tenez !... Dire que ce sont des œuvres de la nature, comme nous ! Quel mystère, n'est-ce pas, monsieur ?* » (« Les Congolais au cirque », art. cit.). Nous ne disposons pas réellement de sources fiables et diversifiées permettant d'envisager le comportement effectif des visiteurs, mais les quelques comptes rendus journalistiques en faisant état semblent tous indiquer que des attitudes de cet ordre, relevant d'une curiosité naïve et fruste, mais néanmoins bienveillante dans l'ensemble, étaient à l'œuvre.

présentation par son cadre naturel, qui permettrait de prévenir toute dérive avilissante³¹⁴, quand la presse anticoloniale dénonce de son côté l'inhumanité d'un tel spectacle. Il convient néanmoins de souligner que si le fond du problème est perçu, son évocation relève souvent de la pure opportunité argumentaire. Il s'agit là simplement de saisir l'occasion d'un nouveau grief à l'égard de l'exposition, et il faut bien avouer que la conclusion de l'article du *Patriote*, selon laquelle « *il y a même quelque chose de passablement dégradant pour l'humanité, à voir ces malheureux ainsi parqués, livrés aux réflexions parfois navrantes et dégradantes aussi, des blancs qui accourent au nouveau spectacle* », apparaît singulièrement insolite au regard des propos sur les Congolais qui la précèdent immédiatement sous la plume du journaliste³¹⁵. *Le Peuple*, de son côté, dont l'anticolonialisme est fondé sur des arguments d'ordre idéologique plus qu'économiques, et qui ne conçoit en conséquence nul besoin de dévaloriser les indigènes, mais montre au contraire une certaine bienveillance à leur égard³¹⁶, dénonce leur utilisation à des fins propagandistes, projetant en passant son raisonnement sur l'ensemble des spectateurs présents : relatant l'arrivée des Congolais à Anvers, il émet ainsi l'idée qu'« *au premier moment de curiosité du public succédait un sentiment de profonde pitié pour ces nègres amenés en Belgique pour servir de réclame, d'hommes-sandwich à l'aventure congolaise* »³¹⁷.

Le caractère publicitaire de l'exposition pour l'entreprise léopoldienne concentre également les principales critiques qu'adresse la presse anticoloniale au Palais des colonies³¹⁸. Alors que les relations les plus favorables insistent sur la beauté de la présentation, qui pour autant parviendrait à ne pas nuire à la rigueur des renseignements fournis³¹⁹, les détracteurs de l'œuvre coloniale soulignent au contraire le caractère fallacieux de cette mise en scène, dont le travail de conviction reposerait tout entier sur la séduction opérée par le décor et la présentation tronquée des données³²⁰. Mais ce qui irrite surtout cette presse, c'est la manière

³¹⁴ « *Le site s'adapte d'ailleurs merveilleusement bien à la figuration représentative de scènes de la vie indigène sans qu'un instant on ait l'impression d'une exhibition de "curiosités" où visiteurs et visités risquent de perdre la mesure nécessaire de dignité et de respect humain* » (« Les Congolais à Tervueren », *La Belgique coloniale*, 4 juillet 1897).

³¹⁵ NERVIEN, « A Tervueren-Congo », *Le Patriote*, 5 juillet 1897.

³¹⁶ Pour l'analyse de cette distinction, dans le traitement journalistique de l'exposition, de l'anticolonialisme à fondement économique et de l'anticolonialisme « de gauche », voir PERSOONS (P.), *op. cit.*, pp.137 et s.

³¹⁷ « Les Congolais à Bruxelles », *Le Peuple*, 29 juin 1897.

³¹⁸ Voir PERSOONS (P.), *op. cit.*, pp.130-135.

³¹⁹ « *Ce palais colonial nous semble, par son caractère synthétique autant que par le goût artistique qui a présidé à sa disposition, une superbe apothéose de ce travail auquel, avec Stanley, tant de Belges ont contribué. [...] Jusqu'ici, en effet, les expositions coloniales avaient régulièrement sacrifié l'intérêt économique au caractère pittoresque et manqué leur but réel en amusant le public par la curiosité de l'élément décoratif : armes, outils et fétiches dont la dispersion au milieu des spécimens de produits naturels nuisait d'ailleurs également à l'intérêt ethnographique. Cette erreur a été cette fois évitée.* » (VIERSET (A.), « Le Congo », *Revue de Belgique*, 15 juillet 1897, pp.237-255).

³²⁰ L'appel aux artistes pour la décoration des salles est ainsi dénoncé comme un « *calcul habile qui fera [...] que dans le gros public certains confondront [...] l'œuvre européenne et l'entreprise congolaise, seront éblouis*

dont cette publicité pour la colonie congolaise s'étale sur le sol belge comme si d'ores et déjà c'était celui de sa métropole, faisant au besoin un appel vibrant au patriotisme des visiteurs. De toutes les manifestations du jeu savant opéré par les organisateurs sur l'ambiguïté des liens entre la Belgique et l'ÉIC, c'est la présence de troupes de la Force publique à Tervueren qui suscite l'animosité la plus vive. Le défilé régulier de ces troupes étrangères, qu'on va même jusqu'à faire participer aux côtés de l'armée belge au cortège du 21 juillet, pour la fête nationale, est présenté comme une grave atteinte au principe de l'union personnelle, qui veut que la Belgique n'ait aucun rapport avec la possession de son roi souverain. Mettant en scène un dialogue imaginaire avec un « légiste naïf » qui s'étonnerait de ce fait, un journaliste du *Patriote* le fait s'exclamer : « supposez qu'un escadron de cosaques prenne ses quartiers à la caserne Sainte-Elisabeth ou qu'une bande de bachibouzouks occupe un des forts de la Meuse, le cas serait identique et pas plus bizarre ; car le czar ou le sultan ont autant le droit de se faire obéir sur le territoire belge que le souverain du Congo ». Et l'auteur de l'article de conclure la diatribe de son interlocuteur supposé sur cette note toute ironique : « Ainsi parla ce légiste naïf. Mon patriotisme belgo-congolais se trouvant exalté en ce moment sous l'influence d'une Brabançonne exécutée par les clairons nègres, je dédaignai de le réfuter, et je l'injuriai vertement³²¹ ».

Lors de cette première manifestation, on le voit, l'activité d'« exégèse » de l'exposition effectuée par la presse est étroitement liée à ses dispositions préalables à l'égard de l'annexion de l'ÉIC par la Belgique. C'est en tout cas avec une grille de lecture pro- ou anticoloniale que les visiteurs sont invités à parcourir la section et à appréhender le sens symbolique des objets exposés.

II. EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE LIÈGE 1905

Huit ans plus tard, l'ÉIC retrouve place à Liège au sein même de l'exposition universelle, aux côtés des autres pavillons dédiés à la présentation des nations participantes, des marchandises ou des grands thèmes illustrés. La section coloniale est mise en place dans un contexte

par le cadre de l'art, et attribueront plus tard le mérite de la séduction au tableau qui l'entourait » (*Le Patriote*, 19 mai 1897, cité in PERSOONS (P.), *op. cit.*, p.130). Un exemple concret est mobilisé dans un autre article : « interrogez au hasard dix personnes dans le salon des "Grandes Cultures", et vous constaterez que neuf d'entre elles, suggestionnées par le décor, sont persuadées que les grandes cultures sont en effet des grandes cultures », sentiment erroné dont le journaliste estime qu'il aurait dû être prévenu par l'apposition « d'une simple pancarte de renseignements statistiques », qui fait défaut ici. Le caractère très sélectif des données exposées est d'ailleurs dénoncé, nulle place n'étant faite, ni dans le palais, ni dans le catalogue, à des indications relatives aux guerres que mène l'ÉIC ou à la mortalité des Européens. La suggestion est faite à ce propos, pour plus d'objectivité, « qu'à côté du portait d'un partant, au teint fleuri, on expose le portrait du même, s'il a eu la chance d'en revenir, jaune, blême, terreux, délabré » (NED, « Grrrandes Cultures », *Le Patriote*, 7-8 juin 1897).

³²¹ NED, « Parlons nègre », *Le Patriote*, 4 juillet 1897.

particulier. La « campagne anglaise » contre les atrocités commises sur les populations congolaises se fait de plus en plus virulente. Le rapport Casement a été publié l'année précédente, et la Commission d'enquête internationale finalement envoyée par le roi dans sa colonie est en plein travail. Nulle trace ne paraît pourtant dans la section de cette conjoncture difficile. Les salles du palais du Congo ne s'attachent pas ouvertement à une défense contre ces sévères critiques. L'aspect relativement modeste que prend la section au regard de sa devancière, cela étant, pourrait bien témoigner de ce que l'heure n'est plus pour autant aux démonstrations exubérantes.

Nous ne disposons d'aucun chiffre permettant d'estimer combien des sept millions de visiteurs de l'exposition universelle ont effectivement pénétré dans le palais du Congo³²². Il est important en tout cas de prendre en considération que ceux d'entre eux qui ont parcouru ses salles l'ont fait au cours d'une visite générale de l'exposition, qui pouvait avoir mené leurs pas précédemment dans le pavillon des couveuses d'enfants, celui de la Régie ottomane, de la petite mécanique, ou encore dans le village chinois³²³. Le but des visiteurs, contrairement à l'exposition de Tervueren que nous venons d'étudier, n'était donc pas directement de se trouver confrontés à une représentation du Congo. Et celle-ci se trouvait immergée dans une série d'autres évocations extrêmement variées, sans lien nécessaire avec le fait colonial. La section congolaise en elle-même offrait néanmoins à qui y pénétrait une mise en scène de la colonie vectrice de sens à son sujet. Nous nous attacherons dès lors à les explorer ici.

A. LES RÉCITS TENUS PAR L'EXPOSITION ET EN COMPLÉMENT DE SA MISE EN SCÈNE CONCRÈTE

L'ÉIC est représenté à l'exposition de Liège par un bâtiment unique, le Palais du Congo. Le projet de renouveler l'expérience du village indigène, ou au moins de faire venir un contingent de la Force Publique, longtemps caressé, est finalement abandonné à la fin de l'année 1904. En 1897, sept des Congolais exhibés à Tervueren étaient morts de maladie durant l'été³²⁴. Ces événements tragiques servent de justification à l'absence des indigènes dans cette nouvelle section : « *le climat du pays ne convenant pas aux noirs* », il aurait été décidé que, « *dans un but d'humanité, il [était] donc impossible de poursuivre dans cette*

³²² Chiffre général tiré de GENDRON (M.), « Liège 1905. Exposition universelle et internationale », in FINDLING (J.) (dir.), *Historical Dictionary of World's Fairs and Expositions. 1851-1988*, New-York, Greenwood Press, 1990, pp. 187-188.

³²³ Voir « La description-itinéraire » in DREZE (G.) (dir.), *Le livre d'or de l'exposition universelle et internationale de 1905. Histoire complète de l'exposition de Liège*, s.ed., s.d, t.1, pp. 405-440.

³²⁴ Voir WYNANTS (M.), *Des ducs de Brabant...*, op. cit., pp.125-127 et PERSOONS (P.), op. cit., pp.145-149.

voie »³²⁵. La section congolaise de 1897 a ainsi constitué la dernière représentation officielle d'un village indigène de ce type dans le cadre d'une exposition universelle belge³²⁶.

Avec la disparition de « l'ethnographie vivante », les sections coloniales perdent donc une des principales modalités d'évocation immédiate d'une atmosphère congolaise supposément authentique – en même temps qu'un moyen d'attirer le public vers la représentation de la colonie. Cette fonction de suggestion devient dès lors largement dépendante de leur style architectural³²⁷. Alors que les organisateurs de sections coloniales représentant l'Afrique du Nord ou de l'Ouest s'inspirent abondamment de formes architecturales puisées dans la culture locale³²⁸, les Belges, de leur côté, composent en revanche avec l'idée que le Congo ne

³²⁵ *Liège-Exposition*, Journal de l'Exposition universelle et internationale de Liège 1905, 8^e année, n°40, octobre 1904. Lors de cette année 1904, que seule nous sommes parvenue à consulter, le projet de village congolais est évoqué en février, et envisagé comme « *plus que probable* » (n°8, 28 février 1904, p.61), puis à nouveau en mars, où la mention de l'organisation d'un cortège historique l'année suivante – il s'agit vraisemblablement de la manifestation, sans lien direct avec l'exposition, organisée par le gouvernement à Bruxelles en vue de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance de la Belgique – permet d'émettre l'espoir que le char du Congo voie figurer des Congolais « *aimablement prêtés par l'Exposition coloniale de Liège* », et soit « *précédé d'un détachement de la force publique, si elle est représentée [...] comme elle le fut à Tervueren en 1897* » (n°12, 27 mars 1904, p.96). Il est donc évident que l'argument « humanitaire » ne s'est pas immédiatement imposé avec la force de l'évidence. Ne disposant d'aucune autre source, on ne peut cependant savoir si c'est bien lui qui a dicté la décision finale de ne pas exhiber de Congolais à Liège. A l'inverse, il est également possible que l'ÉIC n'ait jamais envisagé, pour cette raison précise, de faire venir un tel groupe, et que les textes que nous venons de citer manifestent simplement le désir des organisateurs de l'exposition universelle de voir la section congolaise qui y prendrait place correspondre à ce qu'ils considéraient être sa forme naturelle et pérenne depuis l'exposition d'Anvers en 1885, à savoir un palais et un village congolais.

³²⁶ Etant entendu que des représentations de populations coloniales à visée de divertissement, organisées par des entrepreneurs privés, ont néanmoins pris place dans ces expositions. Le quartier des attractions, à Liège, a ainsi son village sénégalais. Et le site de l'exposition permet également de parcourir un très éclectique « quartier de l'Extrême-Orient » (« *caravansérail dans lequel se seraient réunies les caravanes des pays les plus divers* », où figurent pêle-mêle un théâtre chinois, un bazar soudanais, un harem, une pagode enchantée ou encore une foire indienne...) (DREZE (G.) (dir.), *op. cit.*, p.415 ; voir également les pages 416 et 431-432). Même si l'on a affaire dans les deux cas à des exhibitions humaines, et si la présentation « ethnographique » de 1897 a certainement revêtu pour beaucoup de visiteurs un caractère plus divertissant que scientifique, il importe à notre avis de distinguer ces deux types de manifestations du point de vue de leur projet initial. Au-delà de ses permanences véritables, il nous apparaît en fait nécessaire de considérer les singularités essentielles du phénomène de monstration de populations colonisées entre l'une ou l'autre de ses occurrences. Si les villages indigènes à vocation d'exhibition ethnographique disparaissent avec la manifestation de 1897, il convient alors de préciser qu'une autre section coloniale belge recourra toutefois à nouveau à la production massive de populations colonisées. L'exposition de 1958 à Bruxelles emploiera en effet près de quatre cents hommes, femmes et enfants en provenance de l'Afrique belge. Nous verrons à cette occasion combien les distinctions analytiques s'avèrent utiles à l'interprétation de ce phénomène, certaines variations dans la mise en scène des différents groupes produits en 1958 induisant des significations symboliques distinctes et résultant de manière flagrante en des comportements divergents de la part du public, selon les cas respectueux ou profondément insultant. Au-delà de ces différenciations à notre avis nécessaires et fructueuses, reste bien, dans tous ces cas, une représentation analogue des individus au titre de population coloniale, qui leur confère bien, quoi qu'il en soit, une part de signification commune.

³²⁷ LAGAE (J.), « *Displaying Authenticity and Progress. Architectural Representations of the Belgian Congo at International Exhibitions in the 1930s* », *Third Text*, n°50, printemps 2000, p.23.

³²⁸ A savoir d'une tradition architecturale islamique, dans le premier cas, et principalement des mosquées de Djenné et de Tombouctou, dans le second (*ibidem*). Cette forme d'inspiration peut en fait relever de plusieurs types de solutions formelles, adoptées en vue d'une évocation architecturale des colonies : on peut ainsi avoir affaire à une reproduction à l'identique, à l'utilisation combinée et transformée d'éléments divers repris à des

présente pas d'architecture indigène propre qui s'avère digne d'une quelconque attention, donc à plus forte raison de reproduction ou d'emprunts stylistiques³²⁹. Dans ce contexte, le choix de l'aspect extérieur du pavillon pour l'exposition de 1905 apparaît plus que complexe et retarde singulièrement son édification³³⁰. Si le palais des Possessions françaises en Afrique occidentale prend ainsi la forme d'une « *adaptation modernisée d'une mosquée de Tombouctou*³³¹ », l'ÉIC opte finalement pour une évocation bien différente de la colonie : « *Aucun vestige de construction publique indigène n'existant au Congo, il ne fallait pas y chercher un élément représentatif, susceptible d'adaptation plus ou moins stylisée ; aussi jugea-t-on préférable de reconstituer à la World's fair wallonne la résidence du Gouverneur général du Congo, à Boma*³³² ». C'est donc sous l'apparence d'une habitation coloniale, grande bâtisse blanche surélevée, entourée de sa véranda et couverte de ses toits en saillie destinés à protéger de la chaleur, que se présente en 1905 le pavillon de l'ÉIC. Ce choix apparaît évocateur à un double titre. Il favorise tout d'abord une transposition imaginaire du visiteur dans le cadre colonial. Le Livre d'or de l'exposition insiste d'ailleurs sur les effets d'une telle architecture sur « *les esprits qui aiment une chose plutôt pour ce qu'elle évoque que pour ce qu'elle représente étroitement* ». Ceux-ci, alors, « *se plaisaient à évoquer quelque Européen en casque blanc, étendu sous ces longues galeries, dans la fraîcheur des matins ou l'apaisement des soirs*³³³ ». La forme architecturale choisie participe donc du souci d'une évocation authentique de la colonie et vise à placer physiquement et immédiatement le visiteur dans une ambiance qui lui rendra palpable la réalité congolaise. Mais le choix ne s'est pas porté sur une habitation coloniale banale et la résidence du Gouverneur général renvoie également à l'assise administrative concrète de l'ÉIC et au contrôle colonial du territoire congolais.

bâtiments existants, ou à une pure inspiration, détachée de tout modèle précis (voir LEPRUN (S.), *Le théâtre des colonies. Scénographies, acteurs et discours de l'imaginaire dans les expositions (1855-1937)*, Paris, L'Harmattan, 1986, pp.94-128. L'auteur analyse ces stratégies comme des phases successives de l'évocation architecturale des colonies dans les expositions, ce qui ne nous semble pas apparaître de manière si évidente au cours du temps, où ces diverses solutions se trouvent conjointement utilisées sur les sites, ni à plus forte raison pertinent dans le cas belge).

³²⁹ Voir LAGAE (J.), *art. cit.*, pour une présentation de ces prémisses de la réflexion belge sur les représentations architecturales du Congo aux expositions et une analyse de l'évolution dans leur traitement.

³³⁰ Voir *Le Soir*, 17 avril 1905.

³³¹ DREZE (G.) (dir.), *op. cit.*, p.408.

³³² *Idem*, pp.487-488.

³³³ *Idem*, p.488. L'auteur poursuit en montrant comment « *l'illusion* » était renforcée par la présence d'arbres autour du pavillon, qui « *pouvaient remplacer le décor local de baobabs et de palmiers géants* », ainsi que par certains jours de beaux temps qui « *pouvaient évoquer le soleil de là-bas* ». On conçoit dans ces conditions qu'on eût pu s'y tromper...

La mise en scène de l'intérieur du pavillon est assez peu documentée, et nous devons nous contenter pour sa reconstitution des descriptions qui en sont faites dans le Livre d'or³³⁴ et dans quelques rares articles de presse. Après avoir monté quelques marches et traversé la véranda, le visiteur pénètre dans la première salle. Cette entrée en matière est mise en scène sous une forme symbolique appuyée, bien éclairée par les propos du Livre d'or : « *Deux groupes de nègres, dans des attitudes défensives, ornaient l'entrée et se retrouvaient, sous des manifestations plus pacifiques, dans la première pièce du pavillon, sorte d'antichambre où se synthétisait l'œuvre coloniale*³³⁵ ». Si des villages indigènes n'ont pu être présentés à Liège, le thème de la rédemption du Congolais sous l'impulsion du colonisateur trouve ici néanmoins une expression plastique manifeste. La colonisation, entend-on, a discipliné le primitif belliqueux. La réalité précoloniale décrite par le guide est d'ailleurs d'une violence telle que l'on ne peut que saluer le colonisateur d'avoir résolu d'y mettre fin : « *l'état constant de guerre régnait entre les peuplades ; de tribu à tribu et même de village à village, c'étaient des luttes continuelles avec leurs conséquences les plus terribles : meurtre, rapt, pillage, violence, cannibalisme [...]. Dans le village lui-même, la situation n'était pas moins horrible : le droit du plus fort constituait toute la justice [...]. Les habitants humains, féroces comme les animaux de la brousse, rebelles à l'instinct universel de sociabilité, n'avaient d'autre préoccupation que de faire prévaloir sur les faibles le droit de la force brutale*³³⁶ ». Le fond de la salle s'orne en complément d'une fresque symbolique intitulée « *L'entrée de la civilisation au Congo* », due au peintre Albert Ciamberlani, dont nous ne connaissons malheureusement pas les motifs. Dans des vitrines sont présentés des objets et statuettes en ivoire réalisés par des artistes belges. Certaines des sculptures ont déjà été présentées à Tervueren, d'autres sont nouvelles. Toutes correspondent aux mêmes types de sujets que ceux traités lors de cette présentation précédente de l'art éburnéen, sans lieu aucun avec le Congo.

De là, le visiteur est invité à pénétrer non plus dans la section ethnographique, mais directement dans la section économique, qui occupe la majeure partie de ce palais. La seconde salle du rez-de-chaussée est consacrée aux produits d'importation et d'exportation. Contrairement à ce qui se passait à Tervueren, la logique a ici repris ses droits et les deux termes sont entendus du point de vue de l'ÉIC. La partie dédiée aux importations est ainsi vouée à la mise en scène des produits nécessaires à l'Européen au Congo, ainsi qu'aux articles

³³⁴ Il est important de noter au sujet de celui-ci qu'il constitue une description effectuée a posteriori de l'ensemble de l'exposition universelle, destinée à laisser trace et souvenir de son contenu particulier. S'il s'agit d'une source officielle, elle est donc bien différente du guide dont nous avons pu nous servir pour appréhender l'exposition de Tervueren, rédigé de manière préalable, en vue d'orienter et d'éclairer le visiteur, et tout entier consacré à la section de l'ÉIC. Le *Livre d'Or* de l'exposition de Liège constitue lui en quelque sorte une source hybride, qui a dû puiser ses renseignements auprès des organisateurs du palais du Congo, mais en constitue également à certains niveaux une interprétation, n'étant pas directement rédigé par ces derniers en vue de dépeindre leurs desseins expositionnels.

³³⁵ *Ibidem*

³³⁶ *Idem*, p.482.

d'échange avec les Africains. Celle qui se consacre aux exportations offre des informations sur les grandes cultures, les minerais, les bois précieux, ainsi que des données commerciales diverses, et des exemples concrets d'emballages, à nouveau. Les fonctions de ces présentations sont identiques à celles que nous avons pu décrire en 1897. Bien que nous n'ayons pas d'illustration de l'aspect concret de la salle, les descriptions disponibles nous laissent penser que la minutie qui caractérisait la présentation de ces thèmes à Tervueren est toujours de mise. C'est ainsi que le Livre d'or, tout en soulignant ce que cela révèle de l'importance au Congo d'objets banals en Europe, avoue ce qu'il peut y avoir de curieux à voir « *des clous, de vulgaires clous, prendre une place importante dans ce Musée*³³⁷ ». Si le caractère fastidieux d'un tel étalage était combattu à Tervueren par une présentation artistique soignée, l'absence de mention d'une mise en scène de cet ordre dans nos sources nous laisse penser qu'on devait avoir affaire à Liège en revanche au plus froid inventaire, dont on présume dès lors qu'il a plus difficilement pu séduire la grande foule.

Un double escalier permet ensuite de se rendre à l'étage, constitué d'une vaste pièce unique donnant sur une galerie extérieure. Une fresque décorative, au sujet indéterminé, est dite orner le panneau situé entre les deux portes-fenêtres menant à la galerie³³⁸. Il est fort possible qu'il s'agisse d'une toile monumentale d'Emile Fabry, intitulée *L'Expansion coloniale*, dont on sait qu'elle a été réalisée pour l'exposition³³⁹. Une nouvelle fois, commande a été passée à un artiste qui ne connaît pas le Congo. L'Afrique n'a même pas l'heur de l'intéresser le moins du monde. Le sujet est illustré d'une manière très peu suggestive. A la proue d'un bateau, que tire, s'arc-boutant dans l'effort, une colonne d'hommes nus à la peau blanche, figure une femme, tendant le bras vers le lointain. Hormis son titre, rien ne permet d'identifier le thème de l'œuvre colonisateur. Et Fabry finira même par le supprimer pour renommer son tableau *L'Effort*³⁴⁰. L'évocation du Congo et de la réalité coloniale est donc ici très limitée. Sur des tablettes disposées le long des murs et dans des vitrines, la salle présente en outre des documents et objets exposés par diverses sociétés coloniales (maquettes de locomotives, de wagons, de bateaux à vapeur, échantillons de minerais et de métaux bruts et transformés, etc.). Mais c'est une carte qui constitue l'élément le plus frappant de la salle, dont elle occupe tout le centre, sur une surface de plus de cent mètres carrés. Exécutée en plâtre, elle présente, en relief, l'ensemble du territoire de l'EIC. La géographie physique de la colonie est ainsi mise en évidence, cours d'eau et montagnes se matérialisant visuellement aux yeux des visiteurs.

³³⁷ *Idem*, p.489.

³³⁸ *Idem*, p.491.

³³⁹ On trouve en effet mention de la commande du tableau et de sa présence à Liège en 1905 dans GUISSSET (J.), « L'Afrique dans la peinture... », art. cit., p.126. Cet emplacement nous semble le plus probable pour une toile d'environ quatre mètres sur sept.

³⁴⁰ *Idem*, p.127.

S'y surimpose de manière tangible « *l'élément civilisateur*³⁴¹ » : lignes télégraphiques, lignes de chemin de fer, postes et stations européens y sont précisément représentés par des poteaux, locomotives, drapeaux, signalant la prise de possession et le maillage concret du territoire par le colonisateur. La présentation superposée des caractéristiques naturelles de la colonie, rendues visibles par le relief, et des implantations matérielles du colonisateur a en outre pour effet de souligner le triomphe de ce dernier sur ces premières : « *on ne pouvait lire cette carte sans avoir un juste sentiment d'admiration pour les civilisateurs. Sans eux, elle n'aurait pu se produire ; elle représentait la conquête et les difficultés qui l'entravèrent*³⁴² ».

La salle ménage finalement une place à l'ethnographie. Les murs restants sont recouverts d'objets ethnographiques divers, présentés en panoplies. Des photographies les complètent, et une carte murale est exposée à proximité, destinée à situer les lieux dont sont originaires les objets. Il est donc probable que ces derniers aient été classés, comme à Tervueren, en fonction de leur région d'origine. On devine dès lors que la dimension scientifique est présente ici aussi. Le Livre d'or n'en qualifie pas moins lesdits objets de « *décoration appropriée et amusante* » agrémentant les murs de la salle³⁴³. L'ethnographie semble donc remplir pour l'essentiel un rôle identique à celui du pavillon : il s'agit de recréer une ambiance congolaise qui constituera le cadre propice à la mise en scène des données réellement importantes sur la colonie. Les missions, par ailleurs, qui ont regagné à Liège le palais unique et se sont vu allouer les murs de la cage d'escalier, exposent apparemment uniquement des clichés évoquant les populations congolaises et leurs mœurs (fétiches, sociétés de musique congolaises, « types divers d'indigènes », récolte du vin de palme, etc.) ainsi que la réalité naturelle de la colonie (vues du Congo et photographies d'animaux)³⁴⁴. Il semblerait que l'action missionnaire n'ait en revanche pas été directement présentée dans le palais, sans que l'on sache s'il y a là volonté des organisateurs (destinée à ménager le caractère consensuel de la section en se préservant du rejet de l'opinion libérale et anticléricale) ou choix délibéré de mise en scène de la part des congrégations exposantes.

De manière générale, l'action dite civilisatrice semble d'ailleurs être totalement absente de cette mise en scène de l'ÉIC en 1905. La lutte contre l'esclavagisme elle-même a ici apparemment disparu, qui constituait en 1897 la seule mention explicite d'une amélioration de la condition indigène sous l'impulsion du colonisateur à prendre place à l'intérieur du palais des colonies. En conclusion de la rapide visite des salles, néanmoins, le Livre d'or est amené à envisager que « *par un retour naturel de la pensée, après avoir parcouru le pavillon tout*

³⁴¹ DREZE (G.) (dir.), *op. cit.*, p.491.

³⁴² *Ibidem*

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ *Ibid.*

entier, le visiteur accordait un hommage d'admiration et de reconnaissance à l'œuvre humanitaire, dont un Roi très actif, accessible aux idées les plus hautes et les plus clairvoyantes, avait pris l'initiative³⁴⁵ ». Cette interprétation générale ne laisse pas de surprendre au regard du parcours que nous venons de décrire. Mais c'est qu'en réalité, l'œuvre humanitaire est envisagé d'un point de vue singulier. La leçon expérimentée par le visiteur est ainsi résumée : « Il avait pu voir par les différents objets exposés dans le pavillon, les vestiges de la sauvagerie qui, peu à peu, recule devant la civilisation ; sur le passage de celle-ci, il trouvait un pays renouvelé, assaini, sillonné de lignes télégraphiques, de chemins de fer, de fleuves navigables parcourus de grands bateaux à vapeur³⁴⁶ ». La présentation des infrastructures de communication constitue donc bien, dans l'esprit des organisateurs, une démonstration probante de « l'élément civilisateur » à l'œuvre au Congo. Nul ne semble être besoin d'énoncer les changements concrets apportés aux conditions de vie des Africains ; télégraphe, chemin de fer et stations suffisent à incarner une présence coloniale qui constitue en elle-même une preuve évidente de l'avancée de la civilisation. Cette dernière est en fait envisagée de manière totalement monolithique et désincarnée, non pas sous le jour de changements concrets opérés dans le comportement indigène, comme ce pouvait être le cas à Tervueren avec la mise en scène des soldats de la Force Publique, mais comme un donné, résultante abstraite et immanquable de la seule présence matérielle du colonisateur au Congo. Tout objet qui peut incarner cette présence acquiert dès lors, à Liège, le sens d'une manifestation de l'œuvre civilisatrice en marche.

Ce panorama des récits sur la colonisation tenus par l'exposition de 1905 ne saurait s'achever sans que soient questionnées les expressions de la relation entre la Belgique et la colonie léopoldienne qui s'y font jour. Le jeu sur l'ambiguïté du lien entre les deux entités, visiblement, s'est renforcé. L'ÉIC apparaît certes, dans le Livre d'or, au chapitre des « sections étrangères », et les stands des importations et des exportations ont bien repris, comme nous l'avons vu, leur sens logique. Mais les expressions s'accumulent dans le même temps, qui laissent entendre l'évidence apparente d'une relation de métropole à colonie. C'est ainsi que le palais du Congo se voit ouvertement qualifier par le Livre d'or, sans précaution rhétorique ou typographique aucune, de « participation » puis de « section coloniale belge³⁴⁷ », voire même, dans le cadre de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance belge, à laquelle est dédiée l'exposition universelle, de « démonstration de la "plus grande Belgique" ³⁴⁸ ». Sur le plan de la symbolique matérielle, par ailleurs, on peut noter que les drapeaux qui, sur la carte en relief exposée au premier étage

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ *Idem*, p.492.

³⁴⁷ *Idem*, p.481.

³⁴⁸ *Ibidem*

du palais, représentent les différents postes et stations implantés au Congo nous sont décrits comme des étendards « *tricolores*³⁴⁹ ». En l'absence d'autres sources mentionnant leur couleur, la possibilité d'une étourderie du rédacteur dans la description du drapeau bleu à étoile d'or de l'ÉIC ne peut être éliminée. Mais il est probable que tel ne soit pas le cas, et l'apposition de ce symbole de l'implantation nationale s'avère éminemment éloquente³⁵⁰. L'ensemble de ces indices convergent donc pour montrer que la mise en scène expositionnelle participe de manière patente d'une constitution de la Belgique en « métropole informelle »³⁵¹. Le traitement de l'exposition effectué par la presse pourrait d'ailleurs confirmer ce sentiment d'une évidence du lien entre la Belgique et la colonie.

B. LES RÉCITS TENUS SUR L'EXPOSITION

Contrairement à ce qui avait pu se produire en 1897, la presse consultée s'est assez peu intéressée en 1905 à la section congolaise. L'aspect plus modeste conféré à la représentation n'est sûrement pas étranger à cet état de fait. Mais un tel manque d'intérêt pourrait aussi s'expliquer par la disparition des principaux points auxquels s'ancrait précédemment le débat sur l'interprétation de l'exposition. La question centrale de la perfectibilité des populations congolaises n'est pas abordée, comme on a pu le voir, mais se trouve remplacée par une conception matérielle de l'œuvre de civilisation, dont il est plus difficile de contester les développements concrets. La mise en scène grandiose, dont était dénoncé l'aspect séducteur et trompeur, a été abandonnée au profit d'une présentation des plus sobres, qui peut alors être louée, sans objection commode, pour son « *honnêteté parfaite, sans truc ni poudre aux yeux*³⁵² ». Et le parti a peut-être même été pris de la confusion permanente à l'œuvre entre participation léopoldienne et participation coloniale belge et du caractère désormais inéluctable de la reprise. Quoi qu'il en soit, nous n'avons trouvé aucune mention de la section congolaise dans *Le Patriote*, pourtant fort disert et virulent à l'égard de la manifestation de 1897, pas plus que dans *Le Peuple*. Ce fait est d'autant plus étonnant que la « campagne anglaise » bat alors son plein depuis deux ans et que les journaux s'en font par ailleurs l'écho, que ce soit pour la dénoncer de manière outrée comme une manœuvre intéressée de

³⁴⁹ *Idem*, p.491.

³⁵⁰ Dans cette même lignée, il est tout aussi étonnant de voir l'organe officiel énoncer avec le plus grande spontanéité une information sur le cortège historique de commémoration de l'indépendance, que nous avons précédemment mentionné : afin de ne pas constituer une réitération exacte de l'édition de 1880, il nous est dit que le char représentant la Belgique indépendante, déjà produit lors de cette manifestation, sera remplacé par « *le char de l'expansion coloniale* », aussi dénommé « *char du Congo* » (*Liège-Exposition*, 8^e année, n°12, 27 mars 1904, p.96). Le fait même que cette commémoration officielle de l'indépendance nationale inclue ainsi ce motif à son récit historique en dit long sur la naturalisation du lien entre la Belgique et le Congo à l'œuvre dans le pays avant l'annexion effective de la colonie.

³⁵¹ Pour reprendre l'expression de J.-L. Vellut déjà citée (VELLUT (J.-L.), « Aperçu des relations Belgique-Congo... », art. cit., p. 27).

³⁵² R. N., « A l'Exposition de Liège. Congo et colonies étrangères », *Le Soir*, 7 septembre 1905.

l'Angleterre, ou, dans le cas des seuls journaux socialistes, pour se faire l'écho des réquisitoires³⁵³. Même si l'exposition se garde d'évoquer ces controverses, on aurait donc pu s'attendre à ce qu'elle soit l'occasion pour la presse de renouveler ses critiques ou ses démentis indignés. Il n'en est rien, cependant.

Le seul journal dépouillé à s'intéresser au palais du Congo est *Le Soir*, qui se contente encore d'un entrefilet le 17 avril, au cours de la phase de préparation de l'exposition, et ne s'attachera à en traiter véritablement qu'au mois de septembre. Titré de manière éloquent « Congo et colonies étrangères »³⁵⁴, l'article ne constitue pas vraiment, au reste, une description de l'exposition. La carte en relief du Congo, citée comme un objet « *propre à frapper l'imagination* » par ses dimensions imposantes, qui permettent de conserver au territoire « *quelque chose de son immensité* », sert de prétexte à une longue énumération de statistiques sur les progrès et réalisations matérielles du colonisateur (nombre de bateaux à vapeur sillonnant le Congo, nombre de kilomètres et tracés des lignes télégraphiques et téléphoniques, richesses variées du sous-sol et augmentation du volume de leur commerce, nouvelles implantations d'hôpitaux, et même chiffres des avancées du dressage des éléphants et des zèbres). A leur terme, le journaliste s'excuse de s'être consacré à cette présentation sans avoir dépeint les objets exposés. Avant de s'y atteler rapidement, il affirme cependant avoir ainsi « *donné l'impression qui en ressort* ». L'interprétation que nous avons effectuée de la mise en scène expositionnelle se trouve par là confirmée. Reste que la notion d'œuvre civilisatrice, elle, est ici proprement rejetée. Plutôt que d'en offrir une définition totalement coupée de la réalité indigène comme le faisait le Livre d'or, l'auteur dénonce l'emploi du terme, « *trop souvent pour couvrir les rapports de la métropole avec ses colonies* ». Or, afin de faire taire « *ceux qui s'obstinent à ne point reconnaître l'utilité nationale de ces possessions, et qui même en réprouvent l'établissement au nom de l'humanité* », il s'agit pour le journaliste de cesser l'usage de toute rhétorique justificatrice spécieuse : « *il est temps d'avouer que ces terres sont utiles, indispensables à la fortune, aux bouches européennes [...]. On vit un peu au détriment des colonies, c'est vrai* ». La tâche du colonisateur, alors, serait simplement « *de le faire de la manière la plus douce possible pour les peuples qu'il faut déranger sur leurs terres primitives* ». Et l'on peut, de ce point de vue, considérer que depuis la traite négrière, « *les procédés coloniaux sont améliorés !* ».

On voit par là que le journaliste se place sur un registre différent du Livre d'or et prône l'abandon total d'un argumentaire civilisateur jugé contre-productif en plus d'être fallacieux. La manière dont a été conçue la mise en scène des deux sections congolaises que nous venons

³⁵³ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 165.

³⁵⁴ Et se consacrant pour l'essentiel à la participation de ce premier, avant que le journaliste ne s'exclame : « *A la faveur du septante-cinquième anniversaire, j'allais oublier qu'il existe sur terre d'autres colonies à d'autres nations* » (*Ibidem*)

d'étudier, cela étant, laisse penser que les organisateurs, en dépit des récits tenus en complément des expositions, pouvaient être assez proches d'un tel raisonnement. Si l'on en croît la place excessivement réduite, si ce n'est nulle, accordée à l'action du colonisateur sur la condition indigène, il est en effet difficile d'envisager que les vertus civilisatrices de l'implantation coloniale au Congo aient constitué l'association de sens principale qu'entendaient développer les concepteurs de ces sections de l'ÉIC.

Il apparaît alors intéressant d'interroger l'irruption éventuelle d'un changement dans cette conception de la représentation du Congo aux expositions universelles à l'occasion de la reprise de la colonie par la Belgique. En réalité, l'étude des deux sections coloniales belges qui vont suivre nous montrera plutôt que le contraste va s'accroissant entre un récit toujours très pragmatique, à teneur essentiellement économique, tenu par les sections coloniales belges et des récits qui les accompagnent, insistant résolument sur le souci premier de la condition indigène.

SECTION 2.

SECTIONS COLONIALES PROPREMENT BELGES

L'occasion va être offerte très rapidement après la reprise de présenter le Congo nouvellement belge dans une exposition universelle. Dès 1910, une deuxième manifestation bruxelloise permet en effet de déployer aux yeux des Belges ce qui constitue désormais véritablement leur colonie. Trois ans plus tard lui succède l'exposition de Gand, qui sera elle aussi l'occasion de marquer l'annexion encore récente au moyen de la construction d'une section coloniale visant à frapper les esprits.

I. EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE BRUXELLES 1910 (SECTION COLONIALE DE TERVUEREN)

La section coloniale de l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1910 s'avère particulièrement intéressante à étudier du fait d'une double particularité. Intervenant deux ans seulement après la reprise du Congo par la Belgique, elle constitue tout d'abord la première exposition mise en scène par la nouvelle métropole. La probabilité d'y voir imprimée une impulsion symbolique inédite était donc importante. Le souhait est d'ailleurs clairement exprimé par les autorités gouvernementales de faire de l'exposition un « *acte solennel* », une forme d'« *illustration de la reprise du Congo* ». Le but qui lui est assigné est magistral : « *La Belgique voudra, par une manifestation grandiose, prouver qu'elle est en mesure de*

*poursuivre et de mener à bonne fin cette tâche gigantesque*³⁵⁵ ». Mais la section coloniale de 1910 présente également une forme originale. La date de l'exposition universelle coïncidait avec l'ouverture prévue du nouveau Musée du Congo belge, dont la construction avait été initiée par Léopold II aux fins de concourir « à l'éducation coloniale de [s]es compatriotes »³⁵⁶. Il a donc été décidé une nouvelle fois d'excentrer la participation coloniale par rapport au reste de l'exposition, située à Bruxelles sur la plaine du Solbosch, et de la regrouper autour du nouveau bâtiment, à Tervueren, qui constituera ainsi la contribution gouvernementale à la manifestation. L'essentiel de la section coloniale est donc formé par les salles du musée, même si des objets sont également exposés dans les locaux de l'ancienne institution qui la jouxte, ainsi que dans un pavillon provisoire consacré au matériel colonial³⁵⁷.

³⁵⁵ Discours de M. Hubert, ministre de l'industrie et du travail, prononcé lors de la séance d'installation de la Commission supérieure de patronage de la section belge de l'exposition de Bruxelles 1910, en mai 1908 (cité in « Le Congo au Heysel. La participation de notre empire africain à l'exposition de 1935 », 1935, bulletin officiel de l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1935, 2^e année, n°11, 15 juin 1934, p.381). Le Ministre des Colonies, Jules Renkin, exprime de son côté sa satisfaction de voir l'exposition « offrir à la Belgique l'occasion de montrer la place que la colonie du Congo belge a déjà prise dans la vie nationale » (« L'inauguration du Musée du Congo à Tervueren », *L'Exposition de Bruxelles*, Organe officiel de l'Exposition de 1910, 2^e série, n°2, 8 mai 1910, p.25). C'est donc la capacité du pays à s'ancrer avec succès dans une continuité qui constitue visiblement l'enjeu de cette section coloniale.

³⁵⁶ Propos qui auraient été tenus par Léopold à Charles Girault, architecte du nouveau musée, rapportés in DE HAULLEVILLE (A.), « Le Musée du Congo Belge à Tervueren », *L'Expansion belge*, n° 12, décembre 1910, p.948. A la fin de l'exposition de 1897, la décision a été prise de maintenir le Palais des colonies, après travaux, comme musée permanent de l'ÉIC. La visée économique et commerciale de l'institution se double alors d'un but scientifique, d'accroissement et d'étude des collections. Ces dernières devenant rapidement trop importantes pour le bâtiment de 1897, la décision est prise en 1901 de construire dans le parc un nouveau Musée du Congo. Les travaux commencent véritablement en 1904 et s'achèvent en 1908. Suite à quoi s'effectue le transfert et l'installation des collections, qui seront terminés en 1910 (voir LUWEL (M.), « Histoire du Musée royal du Congo belge à Tervuren », *Congo-Tervuren*, n°2, 1960, pp.30-34 ; et COOLS (L.), *op. cit.*, pp.78 et s.). Le bâtiment abrite aujourd'hui encore le Musée royal de l'Afrique centrale.

³⁵⁷ La décision d'implanter la section coloniale à Tervueren, prise par le Ministre des Colonies, Jules Renkin, n'a visiblement pas fait l'unanimité. Le duc d'Ursel, commissaire général du gouvernement près l'exposition, et les présidents des trois classes du groupe « Colonisation » considéraient qu'un tel excentrement serait dommageable au succès de la section. Leurs arguments n'ont pas été reçus par le ministre, qui souhaitait faire du nouveau musée la participation officielle du gouvernement à l'exposition et a en conséquence tranché en faveur de cette concentration de tous les participants au groupe sur le même site (Voir Lettre de M. le Commissaire général du Gouvernement à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, 19 juin 1909, Archives générales du Royaume (AGR), Archives des expositions universelles et internationales, des foires et salons, Fonds expos, Expositions universelles et internationales, Exposition universelle de Bruxelles 1910, dossier n° 1724, Exposition coloniale). Il en a résulté un refus du Comité Exécutif, « voyant d'un mauvais œil la scission de la section belge », d'accorder lui-même une aide aux exposants privés (Lettre de M. le Ministre des Finances, pour M. le Ministre des Colonies absent, à M. le Ministre de l'Industrie et du travail, 21 juillet 1909, AGR, *ibidem*) et une revendication de sa part à voir accorder les subsides nécessaires par le Ministère des colonies, responsable de ladite scission (Lettre du 19 juin, déjà citée, et Lettre du 20 août, entre les mêmes correspondants, AGR, *ibid.*). A quoi il sera répondu que le crédit de 100 000 francs prévu par le projet de Budget colonial pour l'année 1910 au titre des dépenses d'organisation de l'exposition coloniale de Tervueren est affecté, « dans [l]a pensée » du ministre, « en tout premier lieu aux frais de participation officielle du Congo belge », et que la somme de 75 000 francs réclamée par les classes du groupe « Colonisation » ne pourra en conséquence être accordée à ce titre et devrait être mise à la charge du Gouvernement belge (Lettre de M. de Ministre des Colonies à M. le Ministre de l'industrie et du travail, AGR, *ibid.*). Cette correspondance permet de bien cerner la distinction concrète effectuée entre participation officielle et participation privée aux sections coloniales, malgré la continuité physique apparente qu'elles peuvent revêtir aux yeux des visiteurs (ainsi les locaux de l'ancien musée, affectés à aux classes 117 – Procédés de communication – et 119 – Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les

Cette particularité rend l'exposition de 1910 d'autant plus intéressante que l'ouverture du musée va donner lieu aux premiers discours construits sur ce que doit être une telle institution coloniale, sur les buts qui lui sont assignés et les moyens muséographiques par lesquels elle peut y parvenir. Les sources témoignant d'une telle réflexion sur les voies muséales de la propagande coloniale nous sont extrêmement précieuses en ce qu'elles permettent d'appréhender l'orientation volontaire de la symbolique à l'œuvre dans l'exposition, de manière directe, et non par la seule confrontation du récit tenu par la section avec les récits qui la complètent. Cette dernière technique n'en demeurera pas moins utile, en appoint des informations malheureusement partielles réunies sur l'investissement symbolique recherché.

A. LES RÉCITS TENUS PAR L'EXPOSITION ET EN COMPLÉMENT DE SA MISE EN SCÈNE CONCRÈTE

Comme en 1897, c'est une architecture classique qui a été choisie pour construire le palais destiné à abriter de manière permanente les collections congolaises. La représentation du Congo prend d'abord, pour les visiteurs, l'aspect d'un vaste édifice, librement inspiré dans ses plans, dus à l'architecte français Charles Girault, par le Petit Palais parisien et le Château de Versailles. La façade principale s'ouvre sur le parc. Deux ailes la relient à la façade arrière, donnant sur la route. Le bâtiment est organisé autour d'une cour centrale et doté d'un plan circulaire³⁵⁸. Le visiteur pénètre dans le musée par un dôme monumental, au centre duquel trône sur un socle un buste en ivoire de Léopold II, dû au sculpteur Thomas Vinçotte. La répartition thématique des salles du Musée est assez similaire à celle de 1897. Leur enchaînement a été modifié néanmoins. De part et d'autre du dôme s'étendent de longues galeries de marbre consacrées aux collections ethnographiques. Il ne semble pas qu'un sens obligatoire ait été donné à la visite, mais les relations que nous avons pu consulter empruntent toutes la galerie de gauche et effectuent à partir de là le tour des salles. Aussi allons-nous suivre cet ordre dans la description du parcours.

La mise en scène des collections ethnographiques a sensiblement changé depuis la première exposition de Tervueren. L'étalage des objets sur les parois, à portée du public, de manière

colonies –, voient-ils malgré tout mis en scène quelques stands officiels, aux côtés des participations de sociétés privées). Concernant le Musée du Congo, le caractère « officiel » de la présentation ne résulte cependant pas simplement de l'attribution de subsides. Il convient de bien comprendre que l'institution muséale est, de manière générale, placée sous entière tutelle du Ministère des colonies. C'est l'administration coloniale, en effet, qui « donne instruction au musée, qui détermine le règlement d'ordre intérieur auquel est soumis le personnel, qui décide de l'acquisition des collections [...], qui accepte les dons qui sont faits au musée ». Le Ministère dispose donc d'une « mainmise » incontestable sur le Musée (voir CORNELIS (S.), « Le musée du Congo belge, vitrine de l'action coloniale (1910-1930) », in TAFFIN (D.) (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, pp.78-79). La comparaison apparaît en ce sens véritablement fondée entre cette section coloniale un peu particulière et les autres manifestations auxquelles nous nous consacrons.

³⁵⁸ Voir Annexe 3, document 1.

dense mais symétriquement ordonnée a laissé place à leur présentation très compacte sous des vitrines, disposées en enfilade, de manière régulière, des deux côtés des galeries³⁵⁹. La mise en contexte du visiteur, à l'aide de frises peintes ou de groupes statuaire n'est plus de mise. C'est la seule froideur du marbre qui entoure les collections. La répartition se fait toujours en fonction des districts administratifs de provenance des objets. L'une des galeries est ainsi consacrée « *au district de l'Equateur* » et l'autre « *au district des Bangala*³⁶⁰ ». Le projet est énoncé à l'ouverture du musée de renouveler les collections tous les trois mois afin de présenter deux nouvelles régions aux visiteurs et de lui permettre d'observer au final « *les principales races de notre empire colonial*³⁶¹ ». On voit par là que la dimension de contrôle des populations colonisées inhérente à l'ethnographie coloniale est bien présente à Tervueren en 1910, comme elle l'était en 1897. Elle prend cependant une forme quelque peu différente. La prétention à la scientificité de la mise en scène est bien plus poussée ici. Plus exactement, la représentation des collections reflète l'évolution de la réflexion sur la muséographie ethnographique. Le caractère méthodique de la mise en scène ne réside plus dans le simple alignement des objets sur les parois. Celui-ci, en effet, ne permet pas de réaliser l'objectif que doit s'assigner toute présentation : avant tout, « *il importe que dans une simple flèche le visiteur aperçoive autre chose qu'un modèle de pure curiosité*³⁶² ». La mise en vitrine des objets participe certainement de cette visée. La distance qu'elle induit avec le visiteur est la marque du sérieux nécessaire à leur interprétation. L'exposition de 1910 introduit également dans ce but un élément fondamental, que constitue la notice explicative. « *Accompagné d'une notice exposant en quelques mots quelles sont les populations qui s'en servent, où elles habitent, comment elles le fabriquent, pourquoi elles lui ont donné une telle forme, cet humble objet acquiert une réelle importance et met l'esprit en éveil en même temps qu'il intéresse l'œil*³⁶³ ».

Ces avancées formelles dans la présentation rationnelle des collections camouflent deux biais, introduits par le contexte colonial dans lequel elles sont produites. Pour chacune des régions qui sont présentées, tout d'abord, la population de provenance des objets est indiquée sur les notices en termes ethniques. Il n'est pas lieu ici de nous livrer à une discussion des éventuels

³⁵⁹ Voir Annexe 3, document 3.

³⁶⁰ VIERSET (A.), « Le musée du Congo à Tervueren », *L'Exposition de Bruxelles*, 2^e série, n°3, 15 mai 1910, p.40.

³⁶¹ *Ibidem*. Il semble peu probable, cependant, qu'un tel travail ait eu lieu pendant la durée de l'exposition universelle de 1910, dans la mesure où il aurait rendu les galeries inaccessibles pendant une durée assez longue. Nous n'avons pas trace de ce fait du reste.

³⁶² DE HAULLEVILLE (A.), art. cit., p.949. Alphonse de Haulleville est le premier directeur du Musée du Congo belge. Il présente dans cet article les buts qui doivent être ceux du nouveau musée colonial et les principes muséographiques auxquels il lui convient d'obéir dans cette perspective. Ce texte constitue en tant que tel une source extrêmement précieuse.

³⁶³ *Ibidem*.

fondements coloniaux de la notion d'ethnie³⁶⁴. On relèvera simplement la manière dont elle a pu servir le besoin de classification et de contrôle du pouvoir colonial, que nous avons déjà abordé. On sait par ailleurs que sa production dans le cadre muséal et le recours systématique qui y est fait dans le processus de catégorisation des objets contribue largement, en retour, à accréditer la réalité de l'ethnicité. Il a été montré que l'attribution de la catégorie indigène « exacte » tenait souvent lieu, dans ce contexte, de toute forme d'explication au visiteur³⁶⁵. En sous-tendant la présomption qu'existeraient des différences irréductibles dans la production et l'utilisation des objets par les groupes identifiés, la notice contribue ainsi à donner une forme matérielle à l'ethnie³⁶⁶. On le voit donc, si le mode de présentation des collections à Tervueren en 1910 témoigne de la volonté d'ancrer l'idée que l'« *ethnographie n'est pas seulement une passion de curieux ou de collectionneur, une manie d'amateur de bibelots, un amusement de coupeur de cheveux en quatre, mais une science véritable*³⁶⁷ », les concepts d'appréhension de la réalité indigène sur lesquels elle se fonde sont intimement liés à leur contexte colonial de production.

Le second biais apporté par ce contexte est admirablement introduit par la suite du propos que nous venons de citer, dû à Alphonse de Haulleville, premier directeur du Musée du Congo belge. Le plaidoyer pour l'ethnographie qu'il initiait se prolonge en énonçant qu'elle constitue « *une science véritable, hautement humanitaire et l'un des plus précieux adjuvants de la civilisation* ». Entendons par là que « *connaître l'homme du Congo, sa manière de penser, ses préjugés, ses institutions, ses coutumes, sa législation, quelque rudimentaire qu'elle soit, sa mentalité, ses vices et ses qualités, c'est, en fait, préparer les voies à un gouvernement rationnel des tribus* ». Les connaissances ethnographiques exposées ont donc une visée

³⁶⁴ Voir notamment à cet effet AMSELLE (J.-L.), M'BOKOLO (E.) (dir.), *Au cœur de l'ethnie...*, *op. cit.*

³⁶⁵ L'établissement d'une « *connaissance scientifiquement certaine de la parenté des groupes indigènes* » sur la base de l'observation des objets est ainsi présenté par Alphonse de Haulleville comme le point d'achèvement du travail de l'ethnographe, au terme duquel on est en mesure d'« *en expose[r] les éléments sous les yeux du public* » (art. cit., p.953).

³⁶⁶ La « *présomption de discontinuités* » entre ethnies, donc entre objets – et vice versa – qui caractérise la muséographie coloniale est bien mise en évidence par Patrick Ravenhill dans une étude des musées coloniaux français en Afrique de l'ouest (RAVENHILL (P.L.), « *The passive object and the tribal paradigm : colonial museography in French West Africa* », in ARNOLDI (M.J.) et al. (dir.), *African material culture*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press, 1996, p.266). L'auteur y montre comment, au début du XXe siècle, le postulat selon lequel « *chaque ethnie avait ses propres territoire, langage, histoire, coutumes et culture matérielle a produit [dans les musées] une série d'oppositions et de contrastes fondés sur ces discontinuités formelles présumées* », empêchant à l'ethnographie coloniale de prendre en compte toute forme d'emprunt ou d'interaction entre groupes (p.268) (notre traduction). Dans cette conception, la discontinuité spatiale entre ethnies se double en outre de leur forte stabilité temporelle. Les vrais traits ethniques reconnus et donc acceptés dans les objets sont ceux réputés n'avoir pas changé depuis la nuit des temps, de sorte que toute forme de transformation historique se voit également écartée de l'analyse (p.269). Il est à noter que la technique muséographique consistant à apposer l'ethnie de rattachement sous les objets exposés a pour autant connu une évidente pérennité post-coloniale, qu'ont été amenés à dénoncer au cours des vingt dernières années un nombre croissant de travaux ethnographiques critiques (concernant le cas belge, voir WASTIAU (B.), *ExtItCongoMuseum*, *op. cit.*).

³⁶⁷ DE HAULLEVILLE (A.), *art. cit.*, p.953.

pratique évidente, et si l'on cherche à asseoir le statut de science de la discipline à l'état naissant qui les élabore, il faut bien comprendre qu'on l'envisage en premier lieu comme une science appliquée³⁶⁸. En effet, continue de Haulleville, il se trouve que « *si l'Européen connaissait l'indigène, bien des causes de malentendus, d'injustices, de sévices, de révoltes seraient évitées* ». L'« adjuvant de la civilisation » que constitue l'ethnographie est donc avant tout un adjuvant concret du contrôle des populations coloniales. Celui-ci n'est plus uniquement mis en scène de manière symbolique, alors, par le biais du strict ordonnancement et de la catégorisation des collections, mais constitue la conséquence pratique et la visée naturelle des savoirs extrapolés à partir de l'observation et de l'analyse des objets qui sont exposés. Dès lors, ce n'est pas tant la richesse effective des collections du musée qui importe que la « *vivante leçon de choses africaines* » qu'elles permettent « *d'étaler aux yeux de tous* »³⁶⁹. C'est elle qui constitue l'investissement de sens principal recherché par la présentation des objets ethnographiques.

Après avoir observé ces vitrines – et s'être ainsi fait une idée précise des « vices et qualités » des populations présentées –, le visiteur peut pénétrer dans l'aile gauche du musée, en parcourant soit une grande galerie, reliant directement le côté opposé du bâtiment, soit trois plus petites salles en enfilade qui la jouxtent. La galerie, dite galerie des ivoires, est consacrée à une nouvelle présentation de sculptures chrysiléphantines, strictement alignées sur leurs socles de chaque côté de la salle, et désormais placées elles aussi sous vitrines³⁷⁰. La présentation successive des collections ethnographiques et de l'art éburnéen agit à nouveau sur le registre du contraste évolutionniste que nous avons pu souligner lors de la manifestation de 1897³⁷¹. Le mur de droite ménage deux grands panneaux de soixante mètres

³⁶⁸ La classification de l'exposition universelle est du reste claire, qui range « Les habitants : anthropologie, ethnographie, linguistique » au programme de la classe 117, consacrée aux « Procédés de colonisation » (Voir *Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910, Catalogue spécial de l'exposition coloniale belge de Tervueren*, Bruxelles, presses A. Lesigne, s.d). Au sujet de la dimension appliquée de la science coloniale, voir également DIAS (N.), « Musées et colonialisme : entre passé et présent », in TAFFIN (D.) (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, p.16.

³⁶⁹ DE HAULLEVILLE (A.), *art. cit.*, p.953.

³⁷⁰ Voir Annexe 3, document 4.

³⁷¹ A l'appui de cette idée, on pourra du reste mentionner les divergences au sujet de la présentation des collections ethnographiques qui se manifestent entre le directeur du musée et le responsable de l'ethnographie, J. Maes. Portées aux yeux du Ministre des Colonies en 1912, on peut penser qu'elles se sont fait jour dès l'ouverture de l'institution. Dans un rapport au ministre, Maes exprime à cette date son irritation à l'égard de la pratique consistant à dissimuler habilement les organes sexuels figurés sur les artefacts mis en vitrine à l'aide de fibres de raphia ou de morceaux d'écorce rajoutés de manière préalable à leur exposition. Sa proposition d'offrir les objets au regard des visiteurs dans leur état originel suscite alors une vive opposition de Haulleville, qui rejette l'opportunité « *d'exposer dans toute leur répugnante nudité certains fétiches et figurines où l'exagération de certains détails génésiques constitue un détail répugnant et obscène* ». Il est intéressant de constater que le directeur estime nécessaire de faire immédiatement « *une différence entre le nu et l'obscène. Le premier peut être très beau, le second est répugnant* ». Les statuettes en ivoire sont alors précisément rapprochées du premier terme de cette distinction, exposées à ce titre en lumière et sans artifices, quand les objets ethnographiques sont bien entendu rattachés au second. Il est également utile à notre propos de prendre en considération que J. Maes, de son côté, souhaitait en réalité illustrer par contraste, au travers du dévoilement des statues, les progrès en

carrés où ont été peintes des cartes du Congo. La première est une carte politique et montre la métropole à côté de sa gigantesque colonie. La seconde présente le tracé des principales explorations de l'Afrique centrale, associé aux noms des chefs d'expéditions³⁷². La mise en scène favorise la démonstration physique de l'immensité de la conquête effectuée par la petite Belgique avec l'aide de nombreux explorateurs nationaux.

La première salle attenante est consacrée aux sciences minérales. Des échantillons de roches congolaises y sont disposés, strictement alignés là encore dans des vitrines. Le centre de la salle est occupé par une carte géologique en relief du territoire. Le marbre des salles précédentes laisse ici place à une décoration plus chaude. Dans les trois salles qui se succèdent, les grands panneaux que réserve le haut des murs, au-dessus des vitrines, ont été consacrés à la présentation de paysages des régions congolaises. Albert Ciamberlani, Emile Fabry et Omer Dierickx se sont vu confier par l'architecte la tâche de réaliser, sur la base de photographies du Haut, Moyen et Bas-Congo, des peintures monumentales à visée documentaire sur la colonie³⁷³. Si l'architecte veille à ce que les peintures conservent un caractère illustratif du Congo – rappelant notamment Fabry à l'ordre après qu'il a proposé les esquisses d'une nouvelle composition allégorique peuplée de personnages à la peau blanche, nus sur fond de paysages congolais –, l'étude des peintures et de leur genèse montre cependant qu'« à aucun moment, il n'était question de décrire une réalité mais plutôt de la sous-tendre par une vision idyllique, voire onirique de la terre africaine³⁷⁴ ». C'est donc avant tout à une transposition rêveuse au Congo que sont invités les visiteurs par ces fresques. Les deux salles qui prolongent la présentation des sciences minérales sont consacrées aux poissons, reptiles, batraciens et insectes, puis aux oiseaux. La présentation sous forme de diorama de 1897 a été abandonnée ici au profit, encore une fois, d'un strict alignement des animaux dans des vitrines, illustrant l'immense diversité de la faune congolaise et la manière dont l'esprit parvient à la réduire par la connaissance scientifique et la précise classification³⁷⁵. Au terme de ces salles, le visiteur sort de l'aile gauche et pénètre dans la

termes de civilisation des mœurs apportés par les Belges aux Congolais depuis cet état de fait initial (l'ensemble de ces éléments tirés de CORNELIS (S.), art. cit., p.75 ; voir également BOUTTIAUX (A-M.), « Des mises en scène de curiosités aux chefs-d'œuvre mis en scène. Le Musée royal de l'Afrique à Tervueren : un siècle de collections », *Cahiers d'études africaines*, n°3-4, 1999, pp.595-616).

³⁷² *L'Expansion belge*, n°6, juin 1910, p.462.

³⁷³ GUISET (J.), « L'Afrique dans la peinture... », art. cit., p.127. Charles Girault insiste particulièrement sur cette valeur avant tout documentaire des œuvres, nécessitant dès lors qu'elles soient réalisées « dans des tons un peu conventionnels et plutôt effacés ; sous peine de nuire dans une proportion regrettable à l'effet des collections » (note écrite de Girault, *ibidem*). On notera que les artistes choisis, à nouveau, ne connaissent pas le Congo et travaillent sur la base de clichés photographiques de la colonie, dont ils sont tenus de retranscrire les paysages. Se voient ainsi illustrer par Ciamberlani, dans la salle des minéraux, le lac Tanganyika, le Katanga et l'Aruwimi ; par Fabry, dans la salle des reptiles, le fleuve Congo dans la région de Léopoldville, ainsi que les paysages traversés par la ligne de chemin de fer, afin d'évoquer sa construction ; et par Dierickx, dans la salle des oiseaux, le Mayombe et le Chaudron d'enfer (*idem*, pp.127-131).

³⁷⁴ *Idem*, p.131.

³⁷⁵ Voir Annexe 3, document 5.

grande galerie des mammifères, pendant opposé de la galerie ethnographique que nous avons parcourue. La présentation y observe les mêmes règles que dans les salles précédentes. Les grands animaux occupent la rangée centrale et sont entourés de vitrines mettant en scène le reste de la faune congolaise.

Au bout de la salle des mammifères, on atteint la galerie arrière droite du musée, et avec elle la section économique. On y retrouve une présentation des importations (au Congo à nouveau) assez semblable à celles que nous avons pu observer jusqu'ici, avec la particularité néanmoins, identique aux salles précédentes, d'une exposition en vitrines³⁷⁶, ainsi qu'une exposition des transports et voies de communication. Le dimension de documentation à l'intention des industriels a été améliorée en couvrant « *la partie disponible des murs [...] de tableaux donnant des indications statistiques ou commerciales* ». Sont également visés les Européens en partance pour le Congo, qui trouveront là tous les objets « *dont il importe de se pourvoir*³⁷⁷ ». La visée de ces salles est en tout cas très pratique à nouveau.

Au bout de la galerie, le pavillon d'angle a été spécialement consacré à l'exposition du caoutchouc. La présentation opte pour une application de la méthode « *intuitive*³⁷⁸ » choisie pour permettre au visiteur d'appréhender l'ensemble de la section des exportations, et qu'on a déjà vue utilisée dans les expositions précédentes. Il s'agit de faire en sorte que le public embrasse sans effort l'ensemble des étapes de transformation du produit, depuis son aspect naturel jusqu'à la marchandise finie. La mise en scène du latex et de ses dérivés, cela étant, offre la démonstration visuelle d'une seconde forme d'évolution. Alors que figurent le long des murs des tableaux et produits destinés à illustrer la récolte par les indigènes du « *caoutchouc sauvage* » sur les lianes, cinq arbres trônent au centre de la salle, rapportés du Congo pour présenter les résultats de l'exploitation du « *caoutchouc cultivé* », un groupe en plâtre composé de deux Congolais illustrant sur l'un d'eux « *la méthode rationnelle d'incision pour la récolte du latex*³⁷⁹ » apprise du colonisateur. C'est donc le passage de la production artisanale (ceci étant introduite elle aussi par les besoins du colonisateur) à l'exploitation méthodique, usant de la sélection scientifique d'essences importées, qui est également illustré de manière « intuitive » par cette salle. Avec lui se met alors en scène l'évidente supériorité des connaissances et techniques européennes, mais également la manière dont leur acquisition, au terme d'essais agronomiques patients, permet aux Belges de domestiquer les ressources congolaises. « *C'est l'histoire de l'œuvre laborieuse, persévérante, ingrate parfois, de nos compatriotes, jamais rebutée, toujours alerte et vivante et couronnée enfin de succès* »

³⁷⁶ Voir Annexe 3, document 6.

³⁷⁷ DE HAULLEVILLE (A.), art. cit., p.950.

³⁷⁸ *Idem*, p.951.

³⁷⁹ *Ibidem*

qu’incarnent ainsi ces futs pour le directeur du musée³⁸⁰. Au-delà des arbres à caoutchouc, on peut alors lire dans cette salle la démonstration de la capacité des Belges à transformer le Congo archaïque en colonie moderne par leurs efforts obstinés.

Dès lors qu’il s’agit du Congo, cependant, le caoutchouc ne représente pas une matière première quelconque. Il s’agit certes d’une des principales richesses alors retirée du territoire, et l’on pourrait considérer que c’est à ce titre unique que cette salle lui a été spécialement dédiée. Mais les rapports d’enquête sur les atrocités commises dans le cadre de son exploitation sont encore récents, et la Congo Reform Association n’est d’ailleurs toujours pas dissoute. Deux années seulement après la reprise, la mention s’avère pourtant extrêmement rare et allusive dans nos sources des circonstances qui l’ont largement accélérée. C’est donc avec quelque étonnement que l’on voit évoquer frontalement – encore que fugitivement – dans l’organe officiel de l’exposition universelle le fait que la salle que nous venons de décrire « *synthétise tant d’efforts, tant de travail, et aussi tant d’abus et tant d’exactions*³⁸¹ ». La plume d’Auguste Vierset, qui rédige l’article, n’a certes rien d’officiel³⁸². Mais elle permet d’envisager la possibilité d’une autre signification en jeu dans cette mise en scène du contraste entre la récolte du caoutchouc sur les lianes et les méthodes modernes de culture introduites avec tant de « persévérance » par les Belges. Il pourrait s’agir également de signifier, de manière implicite et en évitant toute dénonciation malvenue de l’œuvre léopoldienne, la réalité nouvelle d’une exploitation rationnelle et contrôlée – jusque par la science – de la colonie, qui n’a plus rien à voir avec les excès hier dénoncés.

La section économique se poursuit dans l’aile droite. La galerie extérieure, qui fait pendant à celle des ivoires, est consacrée ici aux bois précieux. A la mise en œuvre artistique de leurs possibles applications décoratives et mobilières qui prévalait en 1897, on a préféré l’exposé didactique, obéissant toujours à cette méthode intuitive chère aux muséographes. Les différentes essences sont ainsi présentées sous forme brute, cirée et polie. Les deux premières salles en enfilade qui jouxtent la galerie poursuivent l’exposition des produits d’exportation (du Congo) commencée avec le caoutchouc et les bois précieux. Les minerais, la flore, l’ivoire y sont présentés sous la même forme méthodique et « intuitive » que les produits précédents³⁸³. La matière brute et ses différentes étapes de transformation sont présentées de manière très ordonnée dans les vitrines, qui, quand cela est possible, confrontent également

³⁸⁰ *Idem*, p.952.

³⁸¹ VIERSET (A.), « Le musée du Congo à Tervueren », *L’Exposition de Bruxelles*, 2^e série, n°4, 22 mai 1910, p.51.

³⁸² Auguste Vierset, journaliste et écrivain wallon, est nommé en 1910 chef de cabinet du bourgmestre de Bruxelles, Adolphe Max. On ne sait en laquelle de ces deux qualités il est invité à présenter les salles du musée dans l’organe officiel de l’exposition bruxelloise. Il n’a en tout cas aucune fonction dans les comités de groupe et de classes en rapport avec la participation coloniale, pas plus qu’au Ministère des colonies.

³⁸³ Voir Annexe 3, document 7.

les techniques autochtone et coloniale d'utilisation. Concernant l'ivoire, par exemple, « *on nous montre tour à tour les produits à la fois naïfs et ingénieux de l'artiste indigène et les procédés de fabrication européenne*³⁸⁴ ». Le choix des mots est ici évocateur du sens octroyé à ce contraste, qui met en balance méthodes pragmatiques des Congolais et technique rationnelle des Belges.

La troisième salle de l'aile droite, qui ramène au second volet de la galerie ethnographique, est enfin consacrée à l'« évolution morale et politique » de la colonie³⁸⁵. Il s'agit ici de mettre en scène « *l'histoire du Congo*³⁸⁶ ». Etant entendu qu'on désigne nécessairement par là celle des avancées connues par la colonie sous l'impulsion belge, seule histoire digne d'intérêt – si ce n'est la seule histoire existante, compte tenu de la remarquable fixité censée jusqu'alors caractériser ce territoire, où, « *sur les centaines de millions de kilomètres carrés que représentait l'Afrique mystérieuse, rien n'existait qui pût ressembler seulement à une œuvre de civilisation*³⁸⁷ ». C'est le contraste avec cette réalité première trouvée par les Belges qui est alors mis en évidence dans cette salle. Sous les panneaux allégoriques d'Hélène de Rudder repris à l'exposition de 1897, les vitrines offrent au regard des objets présentant l'organisation du territoire, les progrès des missions, la lutte contre les maladies et les effets du climat. Cartes en relief, maquettes de lazarets et de missions, objets rappelant les avancées du combat contre la maladie du sommeil sont ainsi présentés comme témoignage de cette réalité nouvelle et moderne apportée par le colonisateur. Ici encore, sans que la chose ne soit théorisée, c'est une mise en scène très intuitive qui prévaut. En dehors des oppositions flagrantes illustrées par les tapisseries de 1897 et d'une nouvelle apparition des drapeaux « *conquis aux Arabes*³⁸⁸ », qui permettent d'évoquer la campagne anti-esclavagiste, c'est essentiellement la réalité nouvelle qui est exposée. Les transformations diverses apportées au paysage et à la vie congolaise par la présence du colonisateur suffisent encore une fois à illustrer les progrès de la civilisation au Congo. Le souci n'apparaît pas de donner une incarnation à leurs effets concrets sur les populations indigènes, pourtant concernées au premier chef par l'« évolution morale » mentionnée. On ne montre pas l'action évangélisatrice ou éducatrice des missions, mais simplement des maquettes des bâtiments construits. On ne présente pas le gouvernement concret des populations locales mais les infrastructures mises en place sur le territoire. C'est donc la réalité matérielle nouvelle du Congo qui s'expose, charge étant faite au visiteur de reconstituer les progrès moraux de ses habitants. De la même manière qu'on lui présentait dans les salles précédentes les différentes étapes de transformation d'un produit, il est ici

³⁸⁴ VIERSET (A.), art. cit., 22 mai 1910, p.52.

³⁸⁵ Voir Annexe 3, document 8.

³⁸⁶ DE HAULLEVILLE (A.), art. cit., p.953.

³⁸⁷ *Idem*, p.952.

³⁸⁸ *Idem*, p.953.

appelé à appréhender l'évolution par le contraste, la réalité initiale de la colonie se manifestant sous la forme de la section ethnographique, présente au début du parcours, et qu'il rejoint à nouveau, au sortir de cette salle, dans l'aile droite du palais, qui permet de rejoindre la rotonde et la sortie.

L'exposition des procédés de colonisation, qui prend place au sein de l'ancien Musée du Congo³⁸⁹, montre cette même tendance de la participation officielle à représenter de manière très matérielle les réalisations coloniales. Le Ministère des Colonies y expose essentiellement des données statistiques, cartographiques et photographiques relatives à l'état civil, au commerce, au service postal et à l'hygiène coloniale, ainsi qu'une vaste collection de publications ayant trait au Congo, propriété de la bibliothèque centrale du Ministère. Cette propension à l'étalage unique d'implantations coloniales concrètes se retrouve en fait, dans ce même pavillon, sur le stand des missions catholiques³⁹⁰. Mais la présentation des emplacements et bâtiments d'églises, d'écoles ou de lazarets peut être envisagé comme la manifestation plus naturelle des progrès accomplis dans les missions d'évangélisation, d'enseignement et de soins associées à l'action missionnaire, quand le lien des implantations étatiques présentées avec le progrès moral des Congolais apparaît singulièrement délicat à établir. Sauf à considérer, une nouvelle fois, que la présence du colonisateur vaut en elle-même avancée de la civilisation.

L'aspect très peu démonstratif de la section coloniale à l'égard des progrès de la condition indigène est d'autant plus frappant, en fait, que les narrations politiques sur la colonisation qui accompagnent ce récit expositionnel énoncent systématiquement la prééminence, dans l'ordre des préoccupations coloniales, du relèvement des populations congolaises. Ainsi, dans son discours d'inauguration, Jules Renkin, Ministre des Colonies, insiste-t-il – après avoir tout de même exposé et illustré l'idée que « *l'aspect économique du problème colonial est de grande importance* » – sur le fait que « *dans la pensée du gouvernement, le point de vue économique reste subordonné au progrès moral, but suprême de la colonisation* ». Le roi Albert, à sa suite, met l'accent sur les « *réformes que nous avons pris l'engagement de réaliser pour étendre à tout le Congo un régime digne de la Belgique* », matérialisées sous la forme de décrets, déjà parus ou en préparation, qui « *tous ont pour but le bonheur des populations*

³⁸⁹ Musée qui avait lui-même pris place dans le bâtiment du Palais des colonies de 1897. Rappelons qu'il accueille les participations aux classes 117 (Procédés de colonisation) et 119 (Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies) de l'exposition, la classe 118 (Matériel colonial) prenant place de son côté dans un pavillon construit en face du nouveau musée, sur le côté opposé de la chaussée de Louvain. L'ancien musée, outre le stand officiel, accueille les participations des missions catholiques, de l'association des planteurs de caoutchouc et de diverses sociétés coloniales.

³⁹⁰ Pour la description des différentes participations à ce groupe, voir *Catalogue spécial...*, *op. cit.*

indigènes »³⁹¹. Il semble donc étonnant de voir le discours expositionnel insister de manière aussi peu explicite sur ces aspects, quand la dimension économique apparaît en revanche extrêmement développée. Ce décalage pourrait être analysé comme la manifestation d'un manque de réussite dans la mise en œuvre muséographique des associations de sens que souhaitaient voir soulever les organisateurs. Mais il convient de l'envisager également au jour d'une conception toute particulière du « *bien-être indigène* », fruit, selon le roi, de l'introduction « *des mœurs plus dignes, sanctionnées par la morale chrétienne* » et de la propagation « *[d]es découvertes de la science et [d]es merveilles de la technique moderne* » dans la colonie³⁹². Le premier aspect étant délégué à l'action des missions, reste donc à l'Etat à faire l'étalage de ses réalisations matérielles, censées œuvrer pleinement à l'amélioration de la condition des populations. Le développement particulièrement important de la section économique pourrait même s'inscrire dans cette vision, puisque l'un de ses buts, selon les mots du directeur du musée, est de faire comprendre « *comment, dans une œuvre de colonisation, tous les intérêts sont solidaires et contribuent, chacun pour sa part plus ou moins grande, à l'œuvre d'ensemble de la civilisation* ». Par la visite des salles économiques, ainsi, le visiteur « *pourra se convaincre de ce fait, encore contesté dans beaucoup de milieux, que celui qui, en pays neuf, poursuit de bonne foi son profit matériel, collabore, même peut-être à son insu, au progrès de la moralisation* »³⁹³. Autrement dit, le déséquilibre perceptible entre la hiérarchie d'intérêts établie par le récit muséographique et les récits verbaux de la colonisation ne serait en fin de compte qu'une mauvaise interprétation des objets symboliques mis en scène, qui tous concourent finalement à la démonstration de l'œuvre civilisateur ainsi entendu.

B. LES RÉCITS TENUS SUR L'EXPOSITION

Les préventions de certains organisateurs à l'égard de la nouvelle scission, décidée par le Ministre des Colonies, entre la section coloniale et le reste de l'exposition semblent s'être

³⁹¹ Et devraient permettre à la Belgique de « *jouir de l'estime de [s]es voisins* » (discours retranscrits in « L'inauguration du Musée du Congo... », *L'Exposition de Bruxelles*, art. cit., pp.25-28). L'ensemble de ces propos du Roi constitue une allusion évidente à la campagne de dénonciation internationale contre les exactions commises dans l'ÉIC. Il est intéressant de noter que cette volonté affichée de se démarquer par rapport à la période précédente s'accompagne d'un hommage renouvelé à l'œuvre et à la personne de Léopold II, dans ces deux discours comme dans le cadre de l'exposition.

³⁹² *Ibidem*, p.27.

³⁹³ Cette idée, sorte de « *main invisible* » appliquée au domaine colonial, se voit ainsi illustrer par l'exemple du commerce du tissu avec les Congolais, qui leur aurait finalement appris « *qu'il était convenable et salutaire de se couvrir le corps* » (DE HAULLEVILLE (A.), art. cit., pp.950-951). En sens inverse, on peut noter que cette intrication des progrès économiques et civilisationnels dans l'esprit du colonisateur belge est également présente dans le fait que l'éducation des populations coloniales se voit portée dans la classification de l'exposition, au titre de la classe 117, consacrée aux « *Procédés de colonisation* », comme « *Enseignement donné aux indigènes en vue de répandre parmi eux les connaissances des peuples civilisés et de faciliter les relations commerciales* » (voir *Catalogue spécial*, op. cit. Cette classification sera reprise à l'identique pour l'exposition de Gand en 1913).

avérées fondées. Tervueren connaît en 1910 un succès moindre qu'en 1897, quand dans le même temps la manifestation bruxelloise fait plus que doubler le nombre de ses visiteurs par rapport au précédent événement³⁹⁴. Le caractère plus austère de la présentation et surtout l'absence de villages indigènes ont sûrement empêché de pallier aussi bien les désavantages de cet excentrement. De manière générale, l'intérêt pour la section est en tout cas beaucoup plus limité. La presse participe de ce reflux évident de l'engouement pour la manifestation coloniale, se contentant, à l'occasion de l'inauguration du musée, d'une description très sèche de la cérémonie et des salles, où ne pointe aucun commentaire particulier. Le temps n'est plus aux vives polémiques de 1897. L'aspiration de la présentation à la scientificité et à la neutralité contribue probablement à cette absence d'interprétations fortement discordantes de l'exposition, même si la proximité de la reprise et des débats qui l'ont entourée pourrait bien aussi expliquer un certain épuisement des controverses.

II. EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE GAND 1913

Trois ans seulement après la manifestation de 1910 et cinq ans après la reprise, la colonie congolaise se donne à nouveau à voir au sein d'une exposition universelle. Affirmant avec force que « *l'annexion du Congo est le fait capital de l'histoire de la Belgique indépendante* », le gouvernement entend bien montrer par cette section coloniale que « *nul n'a le droit de s'en désintéresser* ». Il s'agit d'exposer au grand public « *le résultat des efforts faits jusqu'ici pour la mise en valeur du Congo, l'influence que la politique coloniale a exercée sur nos industries, les initiatives qu'elle a suscitées dans tous les ordres d'idées*³⁹⁵ ». La mise en scène adoptée remplit ces objectifs de manière diversement perceptible.

A. LES RÉCITS TENUS PAR L'EXPOSITION ET EN COMPLÉMENT DE SA MISE EN SCÈNE CONCRÈTE

A Gand, comme dans toutes les expositions qui suivront désormais, la section coloniale retrouve place au milieu des autres pavillons. Comme à Liège, la nécessité s'impose donc de lui donner une forme attrayante et immédiatement identifiable depuis l'extérieur. Mais les difficultés à imaginer un style congolais persistent visiblement, et c'est sous la forme d'un

³⁹⁴ L'Exposition universelle de 1910 reçoit ainsi 13 millions de visiteurs (contre 6 en 1897), alors que le Musée n'en comptabilisait que 182 500 au 15 août (contre plus d'un million pour le site de Tervueren en 1897 à la fin du mois de septembre) (COCKX (A.), LEMMENS (J.), *op. cit.*, p.87 ; DE HAULLEVILLE (A.), *art. cit.*, p.951). Nous n'avons pu trouver de chiffre postérieur à cette date pour les visiteurs du musée mais l'écart nous semble suffisamment significatif pour qu'on puisse admettre qu'il était loin d'avoir été comblé à la fin du mois de septembre.

³⁹⁵ Discours du Ministre des Colonies, Jules Renkin, lors de l'inauguration de l'exposition, le 15 mai 1913 (retranscrit in « A l'Exposition de Gand. L'inauguration du pavillon du Congo », *Le Soir*, 16 mai 1913).

orientalisme classiciste ayant fort peu de rapport avec la colonie que l'architecte Caluwaers décide en fait d'offrir le Palais du Congo belge au regard des visiteurs³⁹⁶. Une large coupole en compose le corps principal, précédée d'un portique entouré de deux tours, évoquant probablement quelques minarets orientaux. Il s'agit donc d'évoquer en bloc et sans grande subtilité une simple idée d'exotisme, sans souci aucun d'un lien avec le Congo, auquel rien n'indique au passant qu'il a affaire.

Franchies les colonnes du portique, le visiteur pénètre dans le traditionnel salon d'honneur, dont de nombreux traits sont empruntés à ses devanciers. Le lien de la colonie avec la royauté belge s'y donne à nouveau de manière centrale, incarné dans la présence de bustes des souverains³⁹⁷. La figure de Léopold II a cependant disparu. Transférée dans la travée consacrée aux renseignements économiques et commerciaux sur la colonie, elle laisse ici place aux représentations du roi Albert et de la reine Elisabeth, disposées de part et d'autre de l'allée. C'est en quelque sorte à un passage de témoin que l'on assiste ici, et à l'acceptation de la charge de la colonie par la lignée des successeurs du souverain créateur. Autour de ces bustes, la décoration de la salle est assez sobre. L'ethnographie y trouve une place décorative, sous la forme de quelques artefacts placés sous vitrines, en fonction de critères – non élucidés – de beauté plastique³⁹⁸, ainsi que de trophées d'armes congolaises disposés en plusieurs points des cloisons. Ces objets témoignent du souci d'introduire à une ambiance congolaise – selon un ordonnancement esthétique proprement occidental – en même temps qu'ils évoquent discrètement la maîtrise coloniale des populations indigènes – le choix des panoplies d'armes n'étant pas nécessairement fortuit. Le salon d'honneur comporte enfin de nouvelles manifestations de l'art éburnéen belge, dont les sujets sont toujours aussi peu liés à la colonie – une *Jeanne d'Arc* trouve même désormais à y figurer. L'innovation principale de cette salle réside en revanche dans la présence d'œuvres ayant un rapport direct avec le Congo, réalisées, fait encore plus inédit, par des artistes ayant séjourné dans la colonie en vue de leur réalisation. Sont ainsi exposées des aquarelles de Norman Hardy, effectuées au Kasai lors de la mission scientifique, dirigée par Emil Torday, qu'a accompagnée l'artiste, et des sculptures d'Arsène Matton, réalisées au terme d'un voyage d'étude au Congo, qui empruntent à la fois au portrait et au type indigène³⁹⁹. La valeur accordée à ces œuvres, au travers de leur

³⁹⁶ Voir Annexe 4, documents 2 et 3.

³⁹⁷ Voir Annexe 4, document 4.

³⁹⁸ « Dans les bijoutières circulaires sont exposés quelques beaux spécimens de l'art indigène » (Exposition universelle et internationale de Gand en 1913, *Catalogue-Guide de la Section coloniale belge et du Panorama du Congo*, Bruxelles, imprimerie A. Lesigne, s.d.).

³⁹⁹ Le titre de ces sculptures indique en effet à la fois l'origine ethnique des modèles et leur nom propre. Figurent ainsi « un chef Bateke (Kimbo), deux indigènes de race Mongala et Mpotu (Midjo et Djele) et une femme Baluba (Tumba) » (*ibidem*). Cette personnalisation des représentations artistiques des Africains est nouvelle (voir THORNTON (L.), « L'Afrique centrale et les peintres et sculpteurs occidentaux des XIX^e et XX^e siècles », in GUISSSET (J.) (dir.), *op. cit.*, p.42). Mais la graphie des titres indique malgré tout que les individus représentés

présentation, est en fait documentaire. Elles visent essentiellement à introduire le visiteur à la réalité paysagère et ethnique du Congo. Mais ce but particulier est rempli de manière bien plus marquante par la salle qui suit.

Au sortir du salon d'honneur, un couloir sombre conduit les visiteurs à la rotonde. Ils débouchent alors sur une plate-forme circulaire surélevée, plongée dans l'ombre, depuis laquelle leur vue embrasse une toile monumentale, seule mise en lumière, s'étalant de manière continue sur cent quinze mètres de circonférence et quinze mètres de haut, et « *reproduisant des paysages et des scènes caractéristiques du Congo*⁴⁰⁰ ». Dû à Paul Mathieu et Alfred Bastien, aidés par quelques autres artistes pour la réalisation, ce *Panorama du Congo* a été commandé par le Ministère des Colonies en vue de constituer l'attraction principale du palais. Les esquisses, dessinées à partir de travaux préparatoires relevés de manière très réaliste et documentaire lors d'une mission d'étude des deux peintres au Congo, ont été approuvées par l'administration coloniale en 1912⁴⁰¹. Le principe du panorama est en vogue en Europe depuis plus de cent ans, au cours desquels il a essentiellement servi à illustrer de manière spectaculaire villes, batailles, et horizons lointains, et le début du XX^e siècle marque son apogée en termes de réalisations. La peinture, toujours inscrite dans une rotonde, s'y donne au visiteur « *comme un substitut parfaitement trompeur du réel*⁴⁰² ». L'ensemble de la reconstitution vise à cet effet d'authenticité, obtenu par la circularité de la toile et par la disposition au premier plan d'objets qui font la transition avec l'espace en trois dimensions où se situent les spectateurs, afin de leur donner l'impression d'être véritablement au cœur de la scène qu'ils contemplent⁴⁰³. Le dispositif a pour objectif principal de remplacer l'expérience vécue⁴⁰⁴. On conçoit que ces caractéristiques aient pu séduire le Ministère des Colonies. L'idée de présenter un panorama du Congo rencontrait le désir des organisateurs de donner à voir la colonie au public ignorant ses caractéristiques d'une façon à la fois authentique, synthétique et marquante et de le transposer, passées les portes de la section coloniale, dans

sont conçus en premier lieu comme illustratifs d'un type ethnique. Le Livre d'or de l'exposition loue d'ailleurs, dans l'ordre, le « *grand intérêt ethnographique et artistique* » des « *documents* » (*op. cit.*, p.252).

⁴⁰⁰ *Ibidem*. Voir Annexes 4, document 6.

⁴⁰¹ Voir BOMPUKU EYENGA-CORNELIS (S.), « Paul Mathieu, Alfred Bastien et *Le Panorama du Congo* », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, p.158.

⁴⁰² COMMENT (B.), *Le XIX^e siècle des panoramas*, Paris, Adam Biro, 1993, p.51, cité in BEUVIER (F.), « Le musée en trompe-l'œil : représentation et authenticité », *Journal des africanistes*, vol.69, n°1, 1999, p.117. Voir également sur ce point DE CAUTER (L.), « The panoramic ecstasy. On world exhibitions and the disintegration of experience », in NAUWELAERTS (M.) et al. (dir.), *op. cit.*, p.46.

⁴⁰³ BEUVIER (F.), art. cit., p.109. A Gand, sont ainsi disposés à l'avant-plan des objets provenant du musée de Tervueren – dont nous n'avons trouvé ni détail ni représentations – et des plantes prélevées au jardin colonial de Laeken (« Le Palais du Congo belge à l'Exposition universelle et internationale de Gand », *L'Expansion belge*, n°10, octobre 1913, p.629).

⁴⁰⁴ BEUVIER (F.), art. cit., p.122.

une réalité congolaise reconstituée⁴⁰⁵. La représentation picturale permet en outre de dépeindre cette réalité en lui conférant un sens conforme à celui qu'entend ancrer l'exposition : « *le Panorama évoque d'une manière saisissante la Colonie sous ses aspects les plus divers et montre un contraste frappant entre le Congo tel que les Belges l'ont trouvé et le Congo tel qu'ils l'ont outillé*⁴⁰⁶ ». C'est en fonction de cette interprétation que les peintres sont invités à mettre en scène leurs esquisses.

Le Panorama se subdivise en huit tableaux, qui présentent des éléments disparates, reliés par les artistes afin d'offrir une représentation continue⁴⁰⁷. La scène principale se situe à Matadi. La ville incarne alors, grâce au développement de son port et à la création de la ligne de chemin de fer qui relie Léopoldville, la modernité congolaise⁴⁰⁸. De là, le visiteur peut parcourir les paysages environnants et observer quelques scènes de la vie locale. Le premier tableau figure de manière très documentaire les divers bâtiments de la ville, à l'avant desquels se déroule un marché indigène. Suivent deux autres vues mettant en scène le fleuve, le port et la gare à cet endroit. On passe alors à la représentation d'un village indigène où se déroule une scène de danse au pied d'un baobab. La nature reprend ensuite ses droits avec la mise en scène des rapides du M'Pozo, que l'on aperçoit traversés au fond du tableau par un pont moderne, témoin de la victoire technique du franchissement de ce terrible obstacle par le train⁴⁰⁹, puis la figuration de l'indispensable forêt vierge, où un simple pont de lianes, emprunté par des Congolais, traverse à son tour le fleuve. Un peu plus loin se déroule une scène de palabre, arbitrée par un Blanc en tenue coloniale⁴¹⁰. Puis l'on atteint le ravin

⁴⁰⁵ Le but de l'exposition est en effet de donner « *d'abord une idée générale des territoires soumis depuis 1908 à la souveraineté belge. Il était impossible de résumer en une toile tous les aspects infiniment variés de la colonie* », et c'est alors à une description partielle, mais « *synthétique et fidèle des régions du Bas-Congo* » que se seraient livrés Mathieu et Bastien (Discours d'inauguration de Jules Renkin, *Le Soir*, 16 mai 1913).

⁴⁰⁶ *Catalogue-Guide...*, *op. cit.*

⁴⁰⁷ Voir Ministère des colonies (sous le patronage du), *Le Congo belge. Reproduction des neuf estampes du panorama colonial de Paul Mathieu et Alfred Bastien à l'Exposition internationale et universelle de Gand 1913 avec notice explicative*, Bruxelles, Eugène Mertens, 1920.

⁴⁰⁸ Voir BOMPUKU EYENGA-CORNELIS (S.), art. cit., p.158. La ville concentre à ce titre les ambitions coloniales les plus grandes, et dans son discours d'inauguration, en évoquant le panorama, Jules Renkin émet l'idée que la cité, « *si nos espérances se réalisent, deviendra un des grands ports de l'Afrique occidentale* » (*Le Soir*, 16 mai 1913)

⁴⁰⁹ Voir *Reproduction des neuf estampes...*, *op.cit.*

⁴¹⁰ Les interprétations fournies par nos sources au sujet de cette scène divergent quelque peu. Le Guide-Catalogue la décrit de la manière suivante : « *Les indigènes suivent en armes, prêts à l'attaque, la longue discussion engagée entre leur chef et le blanc, accompagné de deux ou trois soldats, plein de confiance et apparemment sans moyens de défense, qui s'efforce de convaincre par la patience et la douceur* ». C'est donc le rôle de pacification de la puissance coloniale et les méthodes paisibles à l'aide desquelles elle s'y emploie qui semblent ici être au cœur de la représentation. La notice explicative qui accompagne les reproductions des estampes publiées plusieurs années plus tard sous le patronage du Ministère des colonies présente en revanche le Blanc comme un arbitre entre les parties au palabre et en profite pour insister sur la disparition progressive de cette pratique sous l'impulsion de la progression de l'administration belge, et avec elle de la magistrature itinérante, désormais seule apte à régler les différends indigènes. Cette divergence peut être liée au décalage dans le temps entre ces deux publications, et au souci de la seconde de mettre en évidence les progrès accomplis par

Léopold, premier obstacle naturel franchi par le chemin de fer à partir de Matadi, où commençait, avant la construction de la voie, la route des caravanes, seul et abrupt sentier disponible pour relier le port à Léopoldville. Le tableau met en scène la construction en cours d'une large route moderne sur le site. De là, on rejoint alors Matadi par le côté opposé, en même temps qu'un détachement de la Force Publique, qui regagne la ville derrière le marché. Le visiteur se trouve donc, de manière alternative et appuyée, confronté à l'opposition entre nature sauvage et éléments domptés par le colonisateur, de même qu'entre « *vie indigène* » et « *vie civilisée*⁴¹¹ » importée par lui, essentiellement représentée à nouveau par les infrastructures mises en place. La valeur documentaire du tableau est donc largement orientée par le contexte de sa commande.

La représentation sous cette forme de la réalité congolaise connaît le succès populaire escompté⁴¹². Les visiteurs ainsi attirés sont alors dirigés vers une galerie circulaire, entourant le panorama, où se donne à voir le reste de la section coloniale. L'anneau qu'elle forme est scindé en quinze travées de taille égale, auxquelles s'ajoutent deux grands halls consacrés à l'agriculture et au matériel colonial, ainsi qu'un plus petit salon dédié au Kasai, accolés de part et d'autre de la rotonde⁴¹³. Quatre des travées sont en outre doublées en profondeur de manière à ménager un espace à des dioramas, dont les toiles ont elles aussi été commandées à Mathieu et Bastien⁴¹⁴. Le choix de leurs sujets est révélateur de la structure composite du « bloc colonial » belge et de l'interdépendance de ses éléments constitutifs : l'un des dioramas est consacré à la Société anonyme des Huileries du Congo belge (HCB), filiale congolaise du groupe britannique Lever, qui vient de signer en 1911 une convention avec les autorités belges pour la concession de terres de la colonie en vue de l'exploitation de palmiers huiliers, le second est dédié par le Ministère des Colonies au thème de l'agriculture, illustré par les

l'administration coloniale. Quoi qu'il en soit, le visiteur de l'exposition de Gand en 1913 ne pouvait disposer que de la première, et c'est donc l'idée d'un colonisateur bravant la férocité indigène qui devait s'imposer à lui s'il avait fait l'acquisition du catalogue avant de pénétrer dans le palais.

⁴¹¹ *Catalogue-Guide...*, *op. cit.*

⁴¹² Si l'on en croit du moins le Livre d'or de l'exposition (*op. cit.*, p.256). Mais l'enthousiasme de la presse à l'égard du panorama semble bien étayer les dires de cette source potentiellement partielle. Le nombre global de visiteurs ayant parcouru les allées de l'exposition universelle de Gand varie, d'une source à l'autre, entre neuf millions et demi (SCHROEDER-GUDEHUS (B.), RASMUSSEN (A.), *op. cit.*, p.169) et onze millions (FINDLING (J.), « Ghent 1913. Exposition universelle et industrielle », in FINDLING (J.) (dir.), *op. cit.*, pp.217-218). Nous ne disposons en tout état de cause d'aucun décompte nous permettant d'envisager combien d'entre eux ont ensuite pénétré dans le Palais du Congo.

⁴¹³ Voir le plan au sol du palais (Annexe 4, document 1)

⁴¹⁴ Destiné à produire le même effet de réalité que le panorama, le diorama procède cependant d'une mise en scène différente. Il s'agit d'une « *présentation miniaturisée qui conjugue, dans l'unité d'un espace présenté derrière une vitre, des éléments en trois dimensions placés au premier plan de la scène, avec un fond incurvé de nature iconographique, le tout cherchant à instaurer un effet perspectiviste réaliste* » (MONTEPETIT (R.), « Une logique d'exposition populaire : les images de la muséographie analogique », *Publics et musées*, n°9, 1996, p.64, cité in BEUVIER (F.), art. cit., p.112). Cette scénographie place l'observateur dans une position dominante, et lui permet d'embrasser un vaste champ, dont les éléments sont représentés à une dimension observable (BEUVIER (F.), *ibidem*)

travaux d'une exploitation agricole au Katanga, le troisième présente les usines de la société John Cockerill, qui construit les bateaux à vapeur faisant la liaison entre la métropole et la colonie pour la Compagnie belge maritime du Congo, nationalisée en 1910, et figure le lancement récent de l'Albertville, le quatrième, enfin, présente l'activité des missions catholiques. Les participations officielle et privée sont donc mêlées dans le pavillon. La logique de répartition des travées entre les exposants dépend par ailleurs largement des nécessités d'organisation de l'espace entre les halls et dioramas. Dans ces conditions, le sens symbolique du parcours n'apparaît pas extrêmement clair.

Le Ministère des Colonies a tout de même la préséance et présente dans la première travée les principales actions de l'administration au Congo, mises en scène à nouveau sous l'angle du maillage du territoire (par le biais de cartes des bureaux postaux, des lignes télégraphiques, des bureaux de douanes, des bureaux fiscaux, des juridictions, des bureaux de l'Etat civil, ainsi que de résultats des missions cartographiques). Un espace est par ailleurs pour la première fois consacré à l'instruction publique, dont on n'a cependant pas le détail du contenu. Suit immédiatement la salle consacrée aux HCB, au fond de laquelle s'étend le diorama qui présente Leverville et la vie intégrée qui s'y déroule, dans le cadre paternaliste, entre la palmeraie, les usines, les établissements de la Croix-Rouge et les écoles ; puis une présentation de l'Union minière du Haut-Katanga, intégrant échantillons de minerais et métaux, cartes et vues photographiques⁴¹⁵. On arrive alors à la quatrième travée, consacrée à l'œuvre médicale et sociale au Congo. Le Ministère des Colonies n'en occupe qu'une partie, vouée à la présentation des résultats en matière d'hygiène coloniale. Elle met en scène les progrès des connaissances relatives à diverses maladies et des implantations de postes médicaux, construits aussi bien par l'Etat que par les missions ou les sociétés, l'ensemble étant encore une fois incarné de manière très matérielle par des cartes, des plans, des photographies de bâtiments, du matériel médical. Le reste de la salle est occupé par une association philanthropique belge, la Ligue pour la protection de l'enfance noire au Congo belge. L'action concrète de l'Etat en faveur des populations congolaises n'est donc toujours pas un élément central de la symbolique impulsée dans la section coloniale. Cette quatrième travée fait du reste davantage figure de vestibule menant au grand hall de l'agriculture qui la jouxte. Et rien n'indique en fait une volonté de montrer les effets de l'action médicale sur les Congolais – élément dont on verra plus loin que les missionnaires l'écartent d'ailleurs totalement, insistant sur l'utilité des hôpitaux au travers du soin des Européens malades, ce qui tendrait à montrer que le motif n'a rien de central dans l'énonciation du fait colonial telle qu'elle est entendue à cette époque.

⁴¹⁵ L'UMHK est la principale société minière active dans la région au sous-sol fort riche du Katanga, où elle extrait surtout du cuivre.

Le Hall de l'Agriculture est partagé entre l'Association des planteurs de caoutchouc et le Ministère des Colonies. Ce dernier y présente les résultats obtenus par les activités agricoles au Katanga, d'un côté, et dans la région équatoriale, de l'autre. Des agrandissements photographiques de fermes et de plantations surmontent de manière très sobre des vitrines basses horizontales où sont présentés des publications relatives au sujet et des échantillons de produits⁴¹⁶. Deux tableaux, figurant un élevage européen au Katanga et un village agricole indigène de l'Equateur, introduisent à la dimension contrastée de la réalité agricole congolaise, sur laquelle est amenée à agir la politique gouvernementale. Si la dimension commerciale n'est évidemment pas absente de la présentation, le fait que l'agriculture se voie attribuer un hall propre, de surcroît doté de vastes dimensions, contribue à conférer une lisibilité autonome aux activités déployées dans ce domaine par l'administration coloniale et leur confère le statut de motif indépendant dans la narration expositionnelle, qui se verra confirmé par la suite. Autant que les résultats patents de la production agricole, en termes d'exportations, il s'agit alors ici d'induire le sens des efforts réalisés par la puissance coloniale pour améliorer ce champ d'activité. La documentation est d'ailleurs complétée par des statuettes et données relatives à l'acclimatation au Congo d'animaux en provenance d'autres pays (chevaux, ânes, moutons, porcs, zébus, buffles, dromadaires) ainsi qu'aux essais de domestication des animaux sauvages de la colonie (zèbres et éléphants). Il s'agit donc de mettre en scène les progrès multiples et quelque peu désordonnés de l'activité agricole au Congo sous l'impulsion du colonisateur. La salle s'est vu conférer un aspect exotique, par la présence de plantes ornementales empruntées au jardin colonial de Laeken⁴¹⁷.

En retournant dans les travées, on aboutit à deux salles consacrées aux collections zoologiques et « *scientifiques* » en provenance de Tervueren⁴¹⁸. Le catalogue énonce que la présentation de la colonie aurait été incomplète sans ces éléments mais précise que l'exposition ne pouvait faire dans un espace aussi limité le résumé du très riche Musée du Congo, de sorte qu'une sélection de quelques données intéressantes seulement a dû être effectuée⁴¹⁹. On peut voir là une énonciation à la fois la visée exhaustive de la section coloniale et des limites qu'on commence à lui percevoir. Au fond de la seconde de ces travées figure le diorama de l'agriculture mis en scène par le Ministère des Colonies. Le Katanga y est à nouveau à l'honneur et l'on peut y observer une scène de défrichement, dans la forêt du

⁴¹⁶ « Le Palais du Congo belge... », art. cit., pp.630-631.

⁴¹⁷ Voir Annexe 4, document 5.

⁴¹⁸ La nature des collections recouvertes par cette deuxième appellation est peu claire. Il pourrait s'agir d'objets ethnographiques, dont la présence à Gand est mentionnée dans certaines descriptions, mais il est plus probable que ceux-ci figurent dans la travée dix, comme nous serons amenés à le voir plus loin. Seules les collections zoologiques sont décrites par le catalogue. Le terme de « collections scientifiques » est dès lors peut-être employé, de manière redondante, pour insister sur leur dimension d'objets de recherche, et non de seule incarnation de la variété de la faune congolaise.

⁴¹⁹ *Catalogue-Guide...*, op. cit.

nord, à grand renfort de machines à vapeur, qui arrachent les arbres et labourent le sol. La représentation de la domestication de la nature congolaise par la technique moderne européenne se double de l'apparition de la figure du colonat dans une section coloniale. L'avant-plan met en scène l'intérieur d'une ferme, avec les habitations des travailleurs indigènes et la maison du colon. Certains des colons sont figurés au travail, et un autre revient de la chasse en rapportant du gibier. Nous verrons que la présence de ce motif est loin d'être innocente.

Suit alors, entre deux travées consacrées à l'exposition de tissus et produits textiles par diverses sociétés privées, une nouvelle salle occupée par le Ministère des Colonies, qui y expose des statistiques et renseignements commerciaux relatifs aux exportations et aux importations de la colonie, une nouvelle fois à l'aide de graphiques et de spécimens de marchandises. Se trouve en outre présentée l'activité du Comité spécial du Katanga (CSK), institution mixte de droit public qui a la charge de la gestion du domaine de l'Etat dans la région entière du Katanga. La mise en scène de l'ensemble nous est inconnue. C'est en revanche dans cette salle que trône le buste de Léopold II, dont la figure apparaît dès lors associée aux résultats économiques de la colonie. Depuis cette salle, on pénètre dans le grand hall du matériel colonial, où diverses sociétés privées exposent leurs produits. Après être retourné dans la galerie, on traverse la seconde salle consacrée aux produits textiles et l'on atteint la dixième travée, où, sur fond de diorama des usines Cockerill, sont déployées des collections ethnographiques, probablement en provenance du musée de Tervueren⁴²⁰. Il s'agit d'objets ornementaux de facture congolaise (colliers, bracelets, coiffures), présentés dans des vitrines surmontées de frises et d'agrandissements photographiques à valeur ethnographique. Le choix ces pièces pourrait correspondre à la volonté précédemment exprimée d'effectuer une sélection de nature à attirer l'intérêt du public par ses qualités plastiques en même temps que par sa valeur ethnographique. On notera en tout cas que la discipline n'occupe plus vraiment la place essentielle qu'elle pouvait avoir dans les précédentes manifestations et que la dimension de contraste avec les formes les plus raffinées de l'art européen ou avec la modernité administrative et matérielle apportée par le colonisateur n'est plus aussi évidente du point de vue de l'emplacement donné aux salles.

Après une nouvelle apparition du Katanga, sous la forme d'une maquette d'une portion de la Lualaba occupant la onzième travée, on atteint une salle consacrée à d'autres grandes sociétés privées de la colonie, la Compagnie du Kasai, qui donne par l'arrière sur un petit salon dédié au même sujet. Cette participation semble être la reproduction de celle qu'avait

⁴²⁰ Les descriptions de cette salle ne sont pas claires sur ce point mais plusieurs sources mentionnent la présence de collections en provenance du musée à l'exposition ; elles pourraient correspondre aux « collections scientifiques » exposées dans les travées 5 et 6, mais nous pensons qu'elles figurent plus probablement à cet emplacement (voir notamment « A l'Exposition de Gand. Le Palais colonial belge », *Le Peuple*, 16 mai 1913).

déployée la compagnie dans l'ancien musée du Congo à Tervueren en 1910⁴²¹. Autour d'un plan en relief d'une de ses factoreries, à Idanga, et de quelques données relatives à son bilan économique, la société met en fait en scène des éléments destinés à présenter, de manière totalement autonome par rapport au reste de l'exposition, l'ensemble des caractéristiques de la région exploitée. Une collection ethnographique complète, prélevée à Tervueren dans les objets offerts au musée par les agents de la compagnie⁴²², est ainsi exposée dans des vitrines et sous forme de panoplies accrochées au mur, aux côtés de données cartographiques, de spécimens de la faune locale, de documents photographiques et d'aquarelles de Norman Hardy représentant des scènes de la vie indigène, exhibés dans un but documentaire exhaustif sur la région. La compagnie semble en fait marquer par cette section dans la section son statut de colonisateur exclusif des terres qu'elle exploite au Kasai. Elle y procède de manière similaire à l'entité colonisatrice du Congo. Il s'agit ainsi de montrer les résultats économiques concrets de l'entreprise, mais aussi d'asseoir la légitimité de la domination du territoire par la connaissance et la maîtrise approfondie qui en ont été acquises.

Les trois dernières travées sont enfin occupées par les missions catholiques au Congo, qui ont choisi de donner une idée d'ensemble des résultats de leurs activités évangélisatrices, éducatrices et de bienfaisance au travers d'une exposition collective. On y retrouve les photographies présentant les implantations matérielles (églises, chapelles, écoles, lazarets, ateliers et jardins d'essai) qui sont données comme témoins de l'activité déployée sur le territoire du Congo, ainsi qu'une carte, des graphiques et des diagrammes offrant une vision tout aussi quantitative du travail accompli. Les résultats concrets sont cependant évoqués de manière plus précise ici, en ce qui concerne tant la connaissance des cultures locales (avec la présentation d'ouvrages de linguistique) que les répercussions effectives de l'œuvre missionnaire sur les populations indigènes (notamment par l'exposition de travaux d'élèves). Il est intéressant de constater qu'on a là la seule évocation directe du sort nouveau des Congolais sous l'impulsion coloniale. La condition indigène n'apparaît en effet que de manière incidente dans le hall de l'agriculture, comme conséquence de la modernisation et de la rationalisation des techniques agricoles, qui constituent l'objet central de la présentation. Sur le plan de la médecine, par ailleurs, nous avons vu que le lien des progrès avec l'amélioration de la santé indigène n'était pas fait de manière plus évidente. Le diorama mis en scène par les missionnaires est du reste éclairant, de ce point de vue, qui met en scène les différents établissements construits sur un même site par une mission et montre, devant l'hôpital, un Européen malade porté sur une civière par deux Congolais vers une sœur infirmière. C'est bien le soin aux populations blanches qui est valorisé. Le centre du diorama n'est cependant pas occupé par l'hôpital mais par l'église, où entrent les fidèles, plaçant

⁴²¹ « A l'Exposition de Gand. La participation du Kasai », *Le Soir*, 9 mai 1913.

⁴²² *Ibidem*

l'évangélisation au cœur de l'activité missionnaire. De chaque côté est incarnée l'œuvre annexe d'enseignement, à travers la figuration d'une école, où des enfants congolais apprennent à lire et à écrire, et d'une école professionnelle.

Avant de quitter le palais en empruntant en sens inverse le salon d'honneur, le visiteur se trouve confronté à un des groupes polychromes qui figuraient dans la salle ethnographique du Palais des colonies en 1897. Il est intéressant d'observer qu'a été choisi le groupe de Samuel représentant un *Vua Kusu – Batetela défendant une femme contre un arabe*. Le thème de la lutte contre l'esclavagisme se voit ainsi ultimement réintroduit dans l'exposition, d'où l'histoire de l'implantation coloniale avait étonnamment disparu.

On le voit, l'exposition de Gand remplit admirablement, une nouvelle fois, la tâche de montrer l'influence que le fait colonial a exercé sur les industries belges. Quant au second rôle que lui assignait le Ministre des Colonies, celui de mettre en évidence les résultats des efforts réalisés dans la mise en valeur du Congo, il s'incarne de manière prévisible sous un aspect essentiellement économique. La lecture générale de l'exposition est compliquée par un plan à la logique moins nette que lors des manifestations précédentes et par la juxtaposition de participations d'ordres divers. En ce qui concerne les stands officiels, cependant, on peut considérer que le but poursuivi est de mettre en scène un Congo progressivement modernisé (du point de vue administratif, agricole et des infrastructures, éléments présentés à la fois dans les salles et au travers du Panorama) ouvrant la possibilité d'une activité économique de plus en plus étendue et florissante (que vient alors représenter la travée statistique, qui parachève cette démonstration). L'exposition apparaît surtout comme une parfaite illustration de la complémentarité essentielle entre les trois composantes du bloc colonial, incarnée par exemple par la présentation des activités totalement intégrées de la HCB et de la Compagnie du Kasai sur les territoires qu'elles exploitent économiquement, ainsi que par le caractère d'auxiliaires de la puissance publique et des missions en matière médicale ou d'enseignement.

B. LES RÉCITS TENUS SUR L'EXPOSITION

Les récits de la presse au sujet de l'exposition de Gand sont à nouveau assez pauvres. Elle se contente souvent d'une description plane des stands, dénotant dans l'ensemble un évident accord avec les récits mis en scène. *Le Soir* loue ainsi l'immense effort accompli par les Huileries du Congo belge⁴²³ et par la Compagnie du Kasai⁴²⁴, dont témoignent les stands et les résultats exposés. *Le Patriote*, de son côté, ne s'intéresse d'aucune façon aux progrès de la colonie mais plutôt aux possibilités d'exportation qu'elle offre aux firmes nationales. C'est

⁴²³ « A l'Exposition de Gand. L'inauguration du pavillon du Congo », *Le Soir*, 3 mai 1913.

⁴²⁴ « A l'Exposition de Gand. La participation du Kasai », *Le Soir*, 9 mai 1913.

ainsi qu'on le voit se livrer au récit publicitaire de la grande qualité des produits qu'exposent certaines maisons belges et décrire élogieusement les faux-cols, gourdes, duvets et fours portatifs exposés sur les stands privés, sans consentir à une quelconque mise en perspective générale de l'entreprise coloniale⁴²⁵. Le traitement le plus intéressant de l'exposition vient du *Peuple*, qui retrouve pour l'occasion un ton doucement sceptique, sans pour autant atteindre la critique véritable⁴²⁶.

L'organe socialiste avertit en fait ses lecteurs de la nécessaire interprétation des résultats économiques affichés, particulièrement dans la section à laquelle se consacre *Le Patriote* : « ce tableau synoptique des articles importés [au Congo][...] permet de juger ce qui, dans cette importation est artificiel, puisqu'il s'agit de servir les besoins des blancs là-bas, et ce qui est réellement débouché économique ». De manière plus générale, le journal met en garde ses lecteurs contre la tentation, encouragée par les organisateurs, de voir dans l'exposition une représentation de la réalité congolaise, simplement transposée en Belgique pour le public qui n'a pas directement accès à la colonie. « *Le Congo belge est désormais un fait. Quand on n'a ni le temps, ni le pouvoir d'analyser ce fait, de mesurer son importance mondiale, de peser son influence sur les destinées du pays – Vandervelde a été l'un des rares parmi les nôtres qui soient allés [sic] là-bas, feuilleter le document vivant – il faut bien se contenter de ces visions en raccourci qu'offrent les compartiments d'exposition, en se pénétrant de cette idée que l'avvers de la médaille ne montre pas toujours l'exacte moitié de la vérité. Et que, par les temps qui courent, la Vérité s'habille quand elle désire se faire voir et se farde souvent quand elle veut se faire admirer. Lorsque vous passerez le seuil du palais colonial, dites-vous donc bien que c'est l'exposition congolaise et non pas le Congo qu'il faudra juger* ». On retrouve là finalement un argument qui avait pu se faire jour chez les détracteurs de l'exposition de 1897. Essentiellement centré sur une dénonciation de la séduction exercée par le caractère artistique de la présentation, il avait cependant disparu avec la sobriété retrouvée des expositions suivantes. *Le Peuple* rappelle ici que sous les apparences de la neutralité, une section coloniale n'en demeure pas moins une œuvre de propagande, et doit absolument être appréhendée comme telle. La virulence des débats auxquels donnait lieu la première manifestation de Tervueren – à laquelle ne participait pas réellement l'organe socialiste, du reste – n'est cependant plus de mise. Et le journaliste admet immédiatement que « ces réserves nécessaires faites, il faut bien dire que la présentation est, à la fois, très ingénieuse, très intéressante, et très attrayante ». La conjonction de ce léger recul et de cet enthousiasme néanmoins patent pour la présentation expositionnelle, continuera, nous allons le voir, de se manifester dans ces colonnes jusqu'en 1958.

⁴²⁵ « Le Roi à l'Exposition de Gand. Le pavillon colonial », *Le Patriote*, 17 mai 1913.

⁴²⁶ « A l'Exposition de Gand. Le Palais colonial belge », *Le Peuple*, 16 mai 1913.

CHAPITRE 2.

RECHERCHE DE TRACES MYTHOLOGIQUES.

**LES EXPOSITIONS POSTÉRIEURES À LA PREMIÈRE GUERRE
MONDIALE**

Achevée l'édition de 1913, s'ouvre en Belgique une longue période de rupture dans le cycle jusqu'alors régulier des expositions universelles. Entre la Première Guerre mondiale et l'indépendance du Congo, quatre nouvelles manifestations internationales offriront cependant à l'administration coloniale la possibilité de populariser l'Afrique belge auprès des masses nationales. Trois d'entre elles se succèdent à des intervalles extrêmement rapprochés au cours des années 1930. La dernière, en revanche, est beaucoup plus tardive et prend place en 1958. Aussi en traiterons-nous de manière distincte de celles-là. Au-delà de cette distance temporelle, une telle démarcation s'avère pertinente pour l'analyse, la proximité évidente des éditions des années 1930 sur le plan de la narration symbolique du fait colonial contrastant de manière indiscutable avec le registre nouveau sur lequel entend jouer celle de 1958.

SECTION 1.

SECTIONS COLONIALES DES ANNÉES 1930

Au cours des années 1930, alors que la crise économique atteint de plein fouet l'Europe, les manifestations se multiplient au cours desquelles la Belgique estime nécessaire de faire figurer en bonne place son domaine colonial. L'époque est d'abord aux expositions thématiques, et l'orientation essentiellement ou exclusivement coloniale de certaines éditions exige une participation imposante du pays aux côtés des autres puissances coloniales. Aussi l'exposition d'Anvers en 1930 et celle de Paris en 1931 donneront-elles lieu à la construction d'importants palais du Congo, malgré les difficultés financières rencontrées. En 1935, ensuite, l'occasion se présente d'une nouvelle exposition belge à vocation universelle, dont la date, marquant le cinquantenaire de la création de l'Etat indépendant du Congo, rend elle aussi indispensable la mise en scène d'une section coloniale conséquente. Nous nous intéresserons ici successivement à ces trois manifestations. Leur rattachement évident à un fonds commun symbolique nous mènera à décrire plus précisément l'édition de 1930, avant de nous interroger surtout sur les décalages et apports que pourront présenter à ce regard les expositions de 1931 et 1935.

I. EXPOSITION INTERNATIONALE COLONIALE, MARITIME ET D'ART FLAMAND D'ANVERS 1930

En 1930, la Belgique fête le centenaire de son indépendance. Alors que la guerre avait marqué une coupure dans la longue suite des expositions universelles belges, l'événement constituait l'occasion idéale de renouer avec la tradition de ces grandes manifestations. Une telle date ne pouvait manquer de susciter l'enthousiasme, et une rivalité s'est immédiatement fait jour entre Liège et Anvers pour déterminer laquelle des deux métropoles pouvait prétendre de la manière la plus légitime à l'organisation de la manifestation. La question, finalement, ne sera pas tranchée mais débouchera sur une solution de conciliation, sous la forme hybride d'une scission de l'exposition internationale entre les deux sites⁴²⁷. Les difficultés matérielles et financières occasionnées par cette absence de verdict effectif, combinées à la remise en cause subie au cours de ces années par la notion d'universalité chère aux expositions, poussent alors les organisateurs à restreindre le champ d'investigation de la manifestation à certains secteurs de l'activité humaine seulement⁴²⁸. Liège se verra donc consacrée à la grande industrie, aux sciences et à leurs applications ainsi qu'à l'art wallon, quand le port d'Anvers, point de départ pour l'Afrique et d'arrivée des marchandises qui en proviennent, s'emploiera naturellement à une mise en scène à dimension coloniale, maritime et d'art flamand. C'est en réalité un véritable tournant dans la tradition des expositions que marque cette édition de 1930. Le site liégeois, lieu d'accueil des thèmes jusqu'alors phares de ces manifestations, attire un nombre de visiteurs bien en-deçà de ce que pouvaient escompter les organisateurs, dans le temps même où l'événement anversoise remporte un succès éclatant, du fait essentiel de l'attrait exercé par le domaine des activités coloniales⁴²⁹. L'édition d'Anvers constitue par ailleurs la

⁴²⁷ Voir GREENHALGH (P.), « Antwerp 1930 and Liège 1930. Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Exposition internationale de la grande industrie, science et application art wallon », in FINDLING (J.) (dir.), *op. cit.*, pp. 258-260.

⁴²⁸ Voir COCKX (A.), LEMMENS (J.), *op. cit.*, pp. 98 et s. Concernant les questionnements du principe universel propre aux expositions, voir RASMUSSEN (A.), « Les classifications... », art. cit.: alors que les manifestations se succèdent à un rythme de plus en plus rapide au début du XX^e siècle, l'engouement qu'elles suscitent commence à s'essouffler, en même temps que faiblit l'enthousiasme pour la poursuite de l'universalité. Les classifications auxquelles donnent lieu les expositions, qui témoignent d'une ambition d'ordonnement de la réalité dans son entier, ne constituent plus dans ce contexte l'œuvre théorique majeure qu'elles incarnaient jusqu'alors. Outre les difficultés causées par la proximité dans le temps des manifestations, montre A. Rasmussen, faire évoluer la classification d'une exposition à l'autre supposerait également d'être toujours en mesure de croire à la capacité de borner une production et une connaissance finies, en ajoutant des classes correspondant aux nouvelles branches de l'activité humaine et aux nouveaux savoirs. Or l'entre-deux-guerres ne prête plus aux manifestations d'une telle confiance, ni sur le plan économique ni sur le plan intellectuel. On assiste dès lors à un abandon progressif du projet d'universalité, qui passe comme à Liège et Anvers par la spécialisation des expositions, ou plus tard par l'adoption de thèmes particulier, que devront s'attacher à illustrer les participants.

⁴²⁹ L'exposition d'Anvers attire ainsi dix millions de visiteurs, contre six seulement pour son pendant liégeois, qui prévoyait d'en réunir au moins autant. La dimension centrale de la thématique coloniale dans l'intérêt des visiteurs pour la manifestation anversoise est d'autant plus évidente qu'elle constitue en réalité, en dépit de l'appellation générale de l'exposition, son volet le plus développé (dix-huit des vingt-deux groupes de la classification ont ainsi trait, de manière éloquent, à l'activité coloniale). L'exposition d'art flamand n'aurait d'ailleurs comptabilisé que quatre cent soixante-dix mille entrées payantes, ce qui, en dépit de l'écart sensible à

mise en scène internationale du fait colonial la plus imposante jamais réalisée en Belgique, et même l'événement de cet ordre le plus important à avoir eu lieu dans le monde en dehors de la Grande-Bretagne et de la France⁴³⁰. Elle est à ce titre extrêmement intéressante dans notre corpus.

Le Livre d'or de l'exposition de 1930 envisage, après sa clôture, qu'elle « *vivra dans le souvenir de nos compatriotes, non seulement comme une des manifestations les plus réussies du Centenaire, et un témoignage précieux de l'estime des autres nations, mais, encore, comme une révélation de l'effort prodigieux réalisé en Afrique par notre pays, comme une preuve de la vocation de la Belgique à l'œuvre de la colonisation, comme une vision synthétique de la colonisation moderne*⁴³¹ ». L'œuvre de synthèse réalisée par les Belges prend d'abord la forme d'un ordonnancement de la réalité coloniale bien plus complet que ce qui avait pu se produire lors des manifestations précédentes, où la colonisation ne se voyait consacrer qu'un groupe de la classification générale, partagé encore avec le commerce. A Anvers, les trois classes illustrées par les sections coloniales antérieures laissent place à dix-huit groupes, aux classes multiples, catégorisant avec soin l'ensemble des activités liées au fait colonial. La hiérarchie établie par cet œuvre théorique d'embrasement en même temps que de réduction de la complexité coloniale voit placer à son faite l'organisation coloniale, constituée par l'activité administrative, la politique indigène et les procédés généraux de colonisation et de « mise en valeur » des territoires, immédiatement suivie par les œuvres de médecine, d'hygiène et d'assistance aux colonies, puis par l'enseignement colonial (en métropole et aux colonies), seulement alors relayé par l'organisation économique et

prendre en compte entre entrées payantes et entrées totales, marque de manière très nette l'ordre des préférences des visiteurs du site (voir COCKX (A.), LEMMENS (J.), *op. cit.* pour ces chiffres). Un carnet présent dans les archives voit quant à lui porter, vraisemblablement par M. Castelain, chef du personnel du pavillon, le nombre d'entrées du Palais colonial belge à plus de quatre millions de visiteurs, chiffre sans aucune commune mesure avec les manifestations précédentes, y compris la plus triomphale d'entre elles, celle de Tervueren, en 1897, qui n'en comptabilisait qu'un million – dont on peut du reste supposer qu'un certain nombre s'étaient contentés d'une visite des villages congolais (Carnet, AA, Fonds OC, Liasse 205.912.22, portefeuille 425). Le succès populaire de l'exposition auprès des Belges est souligné avec émotion par le Livre d'or, qui s'enflamme au souvenir du fait que « *dans diverses régions du pays, des villages entiers se vidèrent littéralement le dimanche, toute la population ralliant Anvers en train, en tram, en autocar* » (*Le Livre d'Or de l'Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930*, Anvers, La propagande commerciale, s.d.).

⁴³⁰ Voir GREENHALGH (P.), *Ephemeral vistas...*, *op. cit.*, p.71. Etudiant les expositions universelles et internationales préalables à la Seconde Guerre mondiale, l'auteur consacre le troisième chapitre de son ouvrage à la mise en scène de l'empire (« imperial display ») à laquelle elles donnent lieu. Il plaide à cette occasion pour que davantage d'attention soit accordée par la recherche historique à cette exposition d'Anvers, d'ordre majeur et pourtant sous-étudiée.

⁴³¹ *Livre d'Or...*, *op. cit.* On perçoit bien là que la participation du pays est conçue comme le centre de la manifestation. Il s'agit avant tout de montrer, à la fois par l'organisation d'une exposition coloniale et par la mise en scène qui y est faite des colonies belges, que la Belgique tient sa place sans rougir au rang des grandes puissances coloniales. L'aspect le plus notable de cette démonstration est cependant qu'elle apparaît essentiellement tournée vers la population nationale. C'est elle que semble chercher à atteindre la participation belge en premier lieu. Plutôt que de s'affronter aux autres participants, dont l'estime est d'ailleurs déjà assurée par leur présence à Anvers, elle entend convaincre les Belges des succès dont ils peuvent se glorifier.

financière, puis le génie civil et les moyens de transport aux colonies. Après quoi finalement vient la longue série des diverses catégories de produits en provenance des colonies ou destinés à leur territoire.

On se rend compte immédiatement que cette tentative de structuration de la réalité coloniale procède d'un renversement manifeste de l'ordre des priorités affiché dans les expositions précédentes, et particulièrement de la suprématie spatiale et symbolique accordée aux échanges économiques et à la modernisation matérielle du territoire congolais. Il convient pour autant de nous souvenir ici que les discours politiques insistaient bien, dans le même temps, sur la subordination évidente de l'économique au progrès moral et au bonheur des populations congolaises. La réflexion théorique dont témoigne l'entreprise de classification de 1930 pourrait donc donner lieu à un même type de décalage avec le discours expositionnel concret. La mise en scène matérielle donnée à « l'effort prodigieux réalisé en Afrique par la Belgique » s'avère intéressante à étudier à ce regard.

A. LES RÉCITS TENUS PAR L'EXPOSITION ET EN COMPLÉMENT DE SA MISE EN SCÈNE CONCRÈTE

Le fait colonial belge se donne d'abord à voir à Anvers sous la forme d'un palais qui, confié comme à Gand aux plans de l'architecte Caluwaers, prend à nouveau un aspect bien plus oriental que congolais⁴³². On y retrouve minarets et coupoles, et l'ornementation seule, librement inspirée de motifs empruntés à des objets ethnographiques, témoigne d'une vague influence africaine. L'étoile d'or sur fond bleu du Congo figure en outre sur les deux tours encadrant l'entrée⁴³³. Celle-ci prend l'apparence d'un péristyle classique, où les colonnes, surmontées de statues figurant des indigènes, sous une forme qui ne nous est pas connue, soutiennent un entablement, décoré d'une frise où trois bas-reliefs, dus au sculpteur Louis Mascré, symbolisent l'agriculture, l'industrie, et la navigation au Congo⁴³⁴. On devine que les motifs ont été choisis pour illustrer les piliers de l'activité et du développement congolais, le dernier étant peut-être davantage destiné à faire un lien avec la partie maritime de l'exposition. Ces références immédiates au fait colonial introduisent par ailleurs à l'idée que, malgré le mandat désormais détenu par la Belgique sur le Ruanda-Urundi, c'est essentiellement la colonie première qui sera présentée dans ce pavillon. De manière significative, du reste, il s'est vu donner nom de Palais du Congo.

⁴³² Fait d'ailleurs souligné par le Rapport général de l'exposition, qui l'explique à nouveau par l'absence de grande forme architecturale congolaise (cité in GREENHALGH (P.), *op. cit.*, p.72). Voir Annexe 5, document 2.

⁴³³ En signe de continuité avec l'ÉIC, la Charte coloniale a en effet permis au Congo belge de faire usage, indépendamment du drapeau de la Belgique, de l'étendard bleu à étoile d'or qui était celui de l'Etat léopoldien (voir STENMANS (A.), « Le statut international et les lois fondamentales du Congo », art. cit., p. 45).

⁴³⁴ *Livre d'Or*, *op. cit.*

Le pavillon abrite uniquement la participation officielle à l'exposition, dont les contours ont été délimités de manière à la fois large et restrictive. Ne se voient pas seulement mises en scène, en effet, les activités gouvernementales au Congo ; place est également donnée à « *la documentation relative à l'aide apportée au Gouvernement en matière de civilisation par les Sociétés privées*⁴³⁵ » et les missions. Dans le même temps, cette condition revêt cependant un caractère limitatif, puisque aussi bien les activités étrangères à ce domaine se voient reléguées à l'extérieur du pavillon. Toute participation à but lucratif se voit par ailleurs catégoriquement rejetée⁴³⁶. Une démarcation claire est donc désormais faite entre une présentation officielle à vocation unique de mise en scène du fait colonial en tant que fait politique – au sens où il s'agit d'incarner les différentes manifestations de l'existence d'un pouvoir colonial au Congo, auquel participe pleinement l'action dite civilisatrice des entreprises et des missions – et une présentation privée à vocation spécifiquement commerciale.

L'attribution des salles suit la catégorisation de la réalité coloniale théorisée par la classification de l'exposition. Chacune d'entre elles correspond ainsi à l'illustration d'une classe ou d'un groupe particulier. Leur hiérarchisation en revanche n'a pas été véritablement suivie dans l'enchaînement des salles. Le parcours n'est pas aussi clair que dans les expositions précédentes, plusieurs cheminements pouvant être adoptés entre les pièces, qui s'ouvrent de manière multiple les unes sur les autres⁴³⁷. Sa lisibilité symbolique en est singulièrement compliquée.

La première classe présentée aux yeux des visiteurs est accessible depuis le portique. Il s'agit d'un petit espace dédié aux « arts et métiers indigènes »⁴³⁸, mais, de manière étrange, ce sont uniquement des œuvres belges d'inspiration congolaise qui s'y voient au final exposées⁴³⁹. En

⁴³⁵ AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux des séances du Comité exécutif pour l'exposition internationale d'Anvers 1930, 5^e séance, 3 mai 1929.

⁴³⁶ La participation de la classe 82, par exemple, consacrée au tourisme, est refusée dans un premier puis finalement envisagée sous réserve expresse que la documentation exposée ne revête aucun « *caractère privé favorisant l'une ou l'autre entreprise commerciale* » (*Idem*, 7^e séance, 30 mai 1929 ; 13^e séance, 25 juillet 1929). La demande adressée par les missions de se voir autorisées à distribuer des « *prospectus* » et à réserver un tronc à la collecte d'argent auprès des visiteurs, de même, est fermement rejetée (39^e séance, 13 février 1929). Une note collective est d'ailleurs adressée à tous les services par le Secrétaire général du Ministère, insistant sur le fait que « *les exposants [...] ne sont admis que pour autant que leur participation présente un véritable caractère d'intérêt général exempt de but lucratif* ». La recommandation est assortie d'un exemple à valeur générale, celui de la classe concernée par la Médecine tropicale, où, si l'on juge devoir exposer du matériel chirurgical et pharmaceutique, il conviendra de s'attacher à en faire disparaître toute marque de fabrication, de manière à écarter toute considération « *mercantile* » (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 421, Note collective du Secrétaire général pour les services généraux, 30 août 1929). On est donc loin, ici, des étalages de marchandises auxquels faisaient largement place les éditions antérieures.

⁴³⁷ Voir Annexe 5, document 1.

⁴³⁸ Groupe XV (Arts, littérature, presse, tourisme, sport et éducation aux colonies), classe 79.

⁴³⁹ La nature exacte des œuvres exposées n'est pas claire. Lors de la 50^e séance du Comité exécutif, tenue le 30 mai 1930, après la cérémonie d'ouverture de l'exposition, il est signalé que quatre artistes seulement exposent dans ce petit salon (Bastien, Mathieu, Matton et Dardenne). Il est alors décidé d'adresser une note à Henri

fait, la classe avait initialement effectué la demande d'obtenir une seconde salle pour présenter des artefacts congolais. Mais le Comité exécutif chargé, au Ministère des Colonies, de l'organisation des participations au Palais du Congo a estimé que ces objets « *trouveraient avantageusement place dans le salon d'honneur*⁴⁴⁰ ». Cette destination leur a dès lors été réservée. Comme dans les expositions antérieures, les objets d'art indigène se voient donc mis en scène au titre de décoration apportant une touche d'authenticité congolaise à la salle de présentation et de réception du palais. A la différence de ce qui se passait précédemment, ils ne trouveront cependant pas place dans la suite du parcours pour illustrer l'ethnographie. Celle-ci disparaît totalement lors de cette édition. Les artefacts, en même temps que la culture indigène dont ils témoignent, n'apparaissent qu'en tant que simple ornement exotique du salon d'honneur. Cette relégation au rang d'arrière-plan purement évocateur de réalités lointaines n'est peut-être pas étrangère à la décision prise par le président de la classe, Henri Schouteden, qui se trouve être par ailleurs directeur du Musée du Congo, de puiser les collections exposées auprès de particuliers plus que de l'institution, ce qui lui sera reproché par le Comité exécutif⁴⁴¹. On sait en effet que Schouteden avait déjà marqué son hostilité à la politique d'utilisation régulière des collections de Tervueren à des fins de propagande, dénoncée comme « *inadmissible et antiscientifique*⁴⁴² ». La manière dont sont utilisés les objets ethnographiques à Anvers a tout lieu d'étayer ces plaintes.

Schouteden, président de la classe 79, pour lui demander d'enrichir cette présentation, afin que des réclamations ne soient pas adressées au ministre devant cette sélection extrêmement restrictive (*Idem*). L'intéressé répondra alors que, compte tenu de la place restreinte, et malgré le fait qu'« *il avait d'abord été décidé qu'il serait fait appel à tous les artistes ayant séjourné au Congo* », « *l'espace étant trop réduit, la classe 79 a décidé de réserver le local aux œuvres d'artistes ayant travaillé avant 1914* » (Lettre d'H. Schouteden à M. le Secrétaire général, 12 juin 1930, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.2, portefeuille 421, Participation de la II^e DG). On notera ici que le principe est finalement acquis de voir figurer des œuvres d'artistes ayant une connaissance effective du terrain qu'ils dépeignent, plus qu'une vision fantasmée depuis la Belgique, comme cela avait pu être le cas précédemment. Le choix de procéder à l'exposition des œuvres les plus anciennes apparaît en revanche étonnant, et nous verrons d'ailleurs que l'option inverse a été choisie par la suite. Il pourrait contribuer à montrer une réalité coloniale première, dont la suite de l'exposition se chargerait de démontrer la transformation sous l'impulsion coloniale. En l'absence d'expression explicite de ce dessein, pas plus que de renseignements précis sur les œuvres exposées, on ne peut cependant savoir s'il s'agit là d'une démarche symbolique volontaire.

⁴⁴⁰ AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux..., 22^e séance, 17 octobre 1929.

⁴⁴¹ *Idem*, 43^e séance, 13 mars 1930. Il est en effet jugé qu'une participation plus large devrait être exigée du musée de Tervueren, aux fins de donner le maximum d'intérêt à l'exposition. La question est soulevée d'une possible intervention du Ministère pour exercer quelque pression en ce sens.

⁴⁴² Lettre de H. Schouteden au Ministre des Colonies, 15 mars 1929, Archives du Musée Royal de l'Afrique centrale, citée in CORNELIS (S.), « Le musée du Congo belge, vitrine de l'action coloniale... », art. cit., p.81. Sabine Cornelis montre comment une certaine tension naît durant cet entre-deux-guerres entre le rôle scientifique de l'institution et son rôle de propagande. Ce dernier, occasionnant des prêts réguliers en vue d'expositions diverses, joue en effet au détriment du travail de classement, d'identification et d'étude des objets, situation que les responsables du musée sont amenés à trouver de plus en plus pesante. Les objets sont par ailleurs régulièrement endommagés au cours d'utilisations diverses, à des fins souvent moins que scientifiques (p.79). L'ethnographie, particulièrement, est l'objet de demandes régulières de prêts pour constituer le décor d'expositions consacrées à des sujets aussi variés que le caoutchouc, l'agriculture ou la chasse et la pêche. Son rôle de pur ornement est illustré par les instructions qui accompagnent ces sollicitations : la collection ethnographique exposée dans une des vitrines qui agrémentent la façade du ministère des colonies, et que le musée est en principe tenu de modifier tous les quinze jours, devait ainsi, lit-on, « *être terne et ne pas attirer les regards [...] de façon à ne pas nuire à l'exposition économique* » (demande relevée par Jules Maes, citée p.80).

Dans l'esprit de l'architecte, le déploiement des objets ethnographiques doit concourir, avec les peintures murales et l'adjonction de « *beaux motifs décoratifs* » (inspirés des nattes et velours du Kasai et du Ruanda), à la capacité du salon d'honneur à « *produire sur le public, dès son entrée au palais colonial, une impression de grandeur et de beauté*⁴⁴³ ». La mise en scène déployée vise, de manière générale à « *la glorification du Congo et de son fondateur*⁴⁴⁴ ». L'effet est on ne peut plus appuyé. Sur une large estrade centrale, que les visiteurs, maintenus sur le pourtour de la pièce au moyen d'un cordon, observent avec le recul idoine, entouré par les bustes du Roi et de la Reine et surmonté par deux génies qui, du haut de leur colonnes, tendent vers lui des couronnes, trône, dans une foisonnement de végétation exotique, le buste du souverain-créateur Léopold II⁴⁴⁵. Hormis cet hommage grandiloquent, la salle ménage une place, aux quatre de ses coins, à des groupes allégoriques dus au sculpteur Arsène Matton. Ceux-ci sont visiblement les répliques en plâtre des œuvres en bronze exécutées pour la rotonde du musée de Tervueren⁴⁴⁶. Les thèmes nous déroulent les grands motifs d'un récit héroïque et philanthropique du fait colonial belge. A la réalité ancienne illustrée par *L'Esclavage au Congo*, répondent ainsi *La Conquête du Congo par la Belgique*, *L'Humanité rapprochant la Belgique du Congo* et *L'Evangélisation*⁴⁴⁷ (aussi dite *La Civilisation au Congo*⁴⁴⁸). Outre le choix des sujets, voués à l'exaltation des bienfaits désintéressés apportés par le colonisateur à un territoire en prise à la sauvagerie esclavagiste, le traitement des figures s'avère également parlant. Une rapide observation permet de montrer que le Congo est systématiquement symbolisé par un personnage infériorisé : tantôt une jeune fille, soumise par le cruel esclavagiste arabe (*L'Esclavage*), tantôt un enfant (*L'Humanité rapprochant la Belgique du Congo*), tantôt un adulte, manifestement, mais représenté de manière totalement disproportionnée, arrivant à peine à la taille du prêtre qui le domine de son attitude bienveillante (*La Civilisation au Congo*), ou de la figure allégorique de la Belgique

⁴⁴³ C'est pourquoi l'architecte demande à être lui-même chargé de l'aménagement de ce salon, ce qui laisse à nouveau augurer de l'absence de tout souci scientifique (y compris biaisé de la manière dont on a pu le voir à en 1910) dans le déploiement des artefacts (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux..., 2^e séance, 11 avril 1930).

⁴⁴⁴ *L'illustration congolaise*, novembre 1930, supplément spécial « L'administration du Congo belge à l'exposition d'Anvers », p.3208. Nous citons ce texte au titre de source officielle dans la mesure où les longs développements qu'il contient sur le Pavillon du Congo et la politique coloniale sont signé par Henry Hedo, attaché au service de propagande du Ministère des colonies.

⁴⁴⁵ Voir Annexe 5, document 4.

⁴⁴⁶ La commande de ces groupes a été confiée en 1910 à l'artiste par le Ministère des colonies, qui patronne ensuite son voyage au Congo en 1911. Ils seront achevés et placés dans leurs niches au musée au milieu des années 1920 (ARNOLDI (M.J.), « Art colonial : les sculpteurs belges au Congo (1911-1960), in GUISET (J.) (dir.), *op. cit.*, pp.226-228). Ils peuvent encore y être observés aujourd'hui. La lecture est faite au Comité exécutif le 22 août 1929 d'une lettre de Matton acceptant que le gouvernement acquière (en vue d'apurer un passif à l'égard du département, mentionné lors de la 11^e séance, le 11 juillet) quatre groupes en plâtre, dont les sujets mentionnés sont identiques à ceux de ses œuvres pour la rotonde (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux..., 17^e séance). Un cliché du salon d'honneur laisse apercevoir que les deux groupes visibles sont bien copiés sur ces bronzes.

⁴⁴⁷ *Ibidem*

⁴⁴⁸ ARNOLDI (M.J.), art. cit., p.229.

aux pieds de laquelle il est agenouillé (*La Conquête du Congo par la Belgique*), et contraint de lever vers eux son regard reconnaissant⁴⁴⁹.

Au-dessus des niches ménagées à ces statues et des vitrines en bois du Congo abritant les objets d'art indigène se déroule une frise composée de panneaux peints par Fernand Allard L'Olivier. Celui-ci a obtenu en 1928 un financement de l'Office colonial en vue d'effectuer une mission au Congo. Il s'y rend au Kivu, réputé alors être la plus belle région de la colonie, pour effectuer une série de croquis préparatoires en vue de la réalisation de la commande qui lui a été faite pour le pavillon de l'exposition d'Anvers⁴⁵⁰. La frise a été conçue comme une traversée du Lac Kivu, dans sa longueur, censée se faire en une journée. « *Parti de Bukavu au jour levant, le voyageur arrivera le soir dans la baie de Bobendana, après avoir jeté un coup d'œil sur la prospérité agricole, pris intérêt au cortège des porteurs d'un "safari", il sera sorti indemne de la tornade quotidienne et n'aura pas manqué l'occasion, à quelques étapes, d'assister à des danses indigènes*⁴⁵¹ ». Outre leur vertu décorative, et l'incitation qu'elles recèlent à une plongée imaginaire du visiteur au cœur du Congo (facilitée par l'apparition de la figure du touriste, au travers de cet homme blanc, assis dans sa chaise à porteur, qui n'a d'autre rôle au Congo que de découvrir les beautés de la colonie au long de son safari), ces peintures permettent également de servir la description d'une Afrique traditionnelle primitive, dans laquelle viennent discrètement s'insérer les signes de la modernité coloniale. Les scènes décrites, ainsi, « *laissent apparaître en un relief saisissant la vie rudimentaire des populations indigènes*⁴⁵² ». Alors que les Congolais, pris dans la tempête, se résignent à attendre que le mauvais temps passe, n'ayant que leur corps à offrir en rempart au vent, on aperçoit par exemple à l'arrière-plan trois bateaux à vapeur qui fendent tranquillement le lac au lointain.

Depuis ce salon d'honneur, l'accès est possible à trois salles. Le guide officiel recommande cependant au visiteur de se diriger vers l'une d'elle en premier lieu, dédiée à la troisième classe du premier groupe, et plus communément nommée « Salon du Vieux-Congo », résumé des hauts faits historiques de la pénétration du territoire, depuis l'AIA jusqu'à la campagne de 1914-1917, avant de parcourir ensuite le reste de l'exposition. « *Ainsi pourra-t-il, par ce contraste, mieux saisir les progrès réalisés au cours d'un demi-siècle de colonisation*⁴⁵³ ». La

⁴⁴⁹ Voir Annexe 5, document 3.

⁴⁵⁰ DE RYCKE (J-P.), « Auguste Mambour, Pierre de Vaucheroy, Fernand Allard L'Olivier. Trois peintres belges au Congo, trois regards sur l'Afrique », in GUISSSET (J.) (dir.), *op. cit.*, pp.221-223.

⁴⁵¹ *Catalogue général officiel. Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930*, s.ed., s.d, p.258.

⁴⁵² *L'illustration congolaise*, art. cit., p.3209.

⁴⁵³ *Exposition Internationale Coloniale, Maritime, et d'Art flamand Anvers 1930. Palais du Congo belge. Guide officiel*, Bruxelles, Etablissements généraux d'imprimerie, 1930, p.39, cité in STANARD (M.), « Selling the empire between the wars : colonial exhibitions in Belgium, 1920-1940 », *French colonial history*, vol. 6, 2005, p.162.

salle a donc été conçue comme une seconde introduction au pavillon. Après le roi, ce sont ici les pionniers qui se voient vénérer, et plus largement tout ceux qui ont payé de leur vie, ou au moins de leurs forces, la pose des fondations du Congo moderne qui sera par la suite mis en scène. Le motif est nouveau et mérite qu'on s'y arrête. Si des évocations ponctuelles des explorations ou de la campagne anti-esclavagiste avaient pu être observées au cours des expositions précédentes, en effet, on assiste pour la première fois en 1930 à leur développement massif, au travers de cette salle (dont la construction autonome constitue déjà la marque de l'importance accordée au thème) mais aussi dans l'ensemble du pavillon. L'innovation provient par ailleurs de la forme personnifiée que prend en 1930 cette évocation. Des bustes « *des principales personnalités dont le nom est intimement lié aux origines et à la création du Congo* » sont dispersés dans le palais⁴⁵⁴. Dans le salon du Vieux-Congo, à côté de clichés représentant les grandes étapes de l'histoire coloniale du Congo et de la Belgique, on trouve par ailleurs des documents plus intimes, carnets de campagne de pionniers ou lettre écrite par Stanley, « *en détresse* », au cours de son exploration du pays⁴⁵⁵, ou encore des représentations des tombes des Belges morts dans l'est africain durant le conflit mondial, qui constituent autant d'appels à envisager les sacrifices personnels qui ont été effectués pour que se réalise le grand œuvre colonial – et national. La particularité de cette évocation nouvellement insistante des valeureux défricheurs du Congo est qu'elle s'énonce sur le mode de la dette, et se mue volontiers en un signe d'expiation de la faute qu'aurait constitué le manque de reconnaissance jusqu'alors accordé à ces héros. Le choix délibéré de procéder à la célébration de la mémoire de « *pionniers décédés*⁴⁵⁶ » pourrait bien constituer une forme

⁴⁵⁴ Suggestion du comte Adrien Van der Burch, Commissaire général du Gouvernement près l'Exposition internationale (auquel il sera fait référence ci-après comme le Commissaire général de l'exposition), lue au Comité exécutif lors de la séance du 1^{er} juillet 1929 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux..., 10^e séance). Un buste de d'Henry Morton Stanley a ainsi été commandé à Arsène Matton, moulage fait à partir du travail que réalise alors l'artiste pour le monument à l'explorateur qui sera érigé à Boma, au Congo (Lettre de M. Rodigas, Secrétaire du Comité exécutif du Ministère des Colonies, à M. Matton, 22 avril 1930, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 424, Stand office colonial). Deux médaillons repérés lors d'une visite à Matton sont semble-t-il également utilisés pour l'exposition. L'un représente les frères Lemarinel [Paul et Georges, officiers belges, membres de missions d'exploration et d'occupation du Kasai et du Katanga pour l'un, et de l'Uélé pour l'autre, durant les années qui suivent la fondation de l'ÉIC], l'autre le baron Dhanis [officier belge, s'étant illustré dans la campagne arabe et les expéditions vers le Nil menées par l'ÉIC] (Lettre de la Ligue du Souvenir Congolais à M. Koller, Président du Comité exécutif, 18 avril 1930, *ibidem*). Un buste d'Albert Thys [officier d'ordonnance du Roi Léopold II, l'un des fondateurs en 1886 de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, principal holding belge sous l'ÉIC, initiateur à ce titre de la ligne de chemin de fer Matadi-Léopoldville] et un buste du capitaine Hanssens [officier belge ayant exploré le Haut-Congo, fondé des postes et fait signer des traités aux chefs de la région dans les années précédant la fondation de l'ÉIC] sont enfin mis à disposition par l'Université coloniale d'Anvers et le Comité du monument Hanssens (Lettre de la Ligue du Souvenir Congolais à M. Koller, 8 avril 1930, *ibidem*). La préférence pour leur dispersion dans les salles, en regard des œuvres à la mise en place desquelles ils ont participé (Thys dans la salle des transports, par exemple) est décidée lors de la séance du Comité exécutif du 8 novembre 1929 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux..., 25^e séance)

⁴⁵⁵ « A travers l'Exposition d'Anvers. Ce que l'on peut voir déjà à la section belge et au pavillon du Congo », *Le Soir*, 3 mai 1930.

⁴⁵⁶ Séance du 8 novembre 1929 du Comité exécutif (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux..., 25^e séance). Le Commissaire général de l'exposition avait insisté, en suggérant cette adjonction de

d'injonction à se souvenir de ce passif de la Belgique à leur égard. Il est clair en tout cas pour les organisateurs que « *l'émouvant hommage que [...] la Métropole a rendu aux pionniers, aux vétérans et à leurs continuateurs n'est pas qu'une consécration de leur valeur et de leur abnégation : elle constitue une solennelle réparation devant laquelle une foule innombrable s'est inclinée avec respect*⁴⁵⁷ ».

C'est donc bien à une nouvelle forme d'associations que fait appel cette mise en scène. Il s'agit avant tout d'impulser chez le visiteur un investissement affectif dans le fait colonial. Cette personnification à laquelle il est ici procédé y participe de manière bien plus directe que la traditionnelle évocation des progrès accomplis grâce au labeur du colonisateur. L'incarnation de l'œuvre coloniale et de ses avancées dans la figure de pionniers et de héros tombés pour la défense du territoire africain, ou y ayant du moins consacré leur vie, permet de jouer ouvertement sur le registre de l'admiration et de la reconnaissance. Il est intéressant de noter que l'idée d'honorer de la sorte les glorieux fondateurs provient d'une instance extérieure au Ministère des Colonies. C'est en effet le Commissaire général du Gouvernement près l'Exposition qui en fait la suggestion au comité exécutif⁴⁵⁸. Le fait que les fonctionnaires du ministère n'envisagent pas nécessairement par eux-mêmes une telle mise en scène pourrait être révélateur d'une certaine difficulté à imaginer une représentation du fait colonial tournée vers la sollicitation de tels sentiments chez les visiteurs, plutôt que vers la démonstration habituelle du potentiel et des résultats de la colonie.

La suite de la visite est plus classiquement consacrée au déploiement, destiné à faire contraste avec le « Vieux-Congo », des réalisations dont témoigne l'aspect moderne de la colonie. Le parcours, comme nous l'avons dit, ne revêt pas un sens obligatoire. La reconstitution du plan du palais à laquelle nous avons dû procéder est par ailleurs partiellement sujette à caution⁴⁵⁹.

bustes de « *fondateurs de la colonie* », sur le fait qu'il « *serait bon de ne mettre en tout premier lieu que des personnalités aujourd'hui décédées* » (*Idem*, Annexe à la 16^e séance, 20 août, « Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 13 courant à Anvers dans les bureaux de M. le Commissaire général de l'Exposition 1930), ce passage de vie à trépas étant visiblement nécessaire pour constituer un objet de reconnaissance et de dévotion.

⁴⁵⁷ *L'illustration congolaise*, art. cit., p. 3235.

⁴⁵⁸ Outre la recommandation déjà citée, on notera qu'A. Van der Burch insiste également, à plusieurs reprises, d'une part sur l'intérêt d'un projet qui consiste à installer des plaques allégoriques rappelant la campagne arabe et la campagne africaine de 1914-1918 dans le péristyle du pavillon (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux..., 32^e séance, 27 décembre 1929 ; le projet est évoqué lors de plusieurs séances mais nous ne savons pas au final ce qu'il en est advenu, ni s'il a bien été réalisé, aucune mention n'en étant faite dans les descriptions consultées) et d'autre part sur l'opportunité d'installer dans le palais le bateau qui avait servi à Stanley à remonter le Congo sous le drapeau de l'AIA, que le Ministère renonce cependant à faire venir d'Ostende en raison de sa vétusté et du coût jugé trop élevé de l'entreprise (*Idem*, 18^e séance, 19 septembre 1929, puis 19^e séance, 26 septembre 1929).

⁴⁵⁹ Nous ne disposons en effet que d'un plan au sol dessiné par Caluwaers, daté du mois de septembre 1929, retrouvé dans les archives de l'Office colonial. Il indique l'affectation des salles à chacun des groupes et classes concernés, mais certaines relations de l'exposition semblent indiquer que les annexes du palais y sont inversées par rapport à la disposition effectivement adoptée. Un article du *Soir* du 3 mai 1930 montre en revanche que le salon du Vieux-Congo est bien situé à droite du salon d'honneur, comme prévu par le plan. Ne disposant

Nous ne pouvons donc faire sens de manière très précise du déroulement des salles. En regard du salon consacré au « Vieux-Congo » semble néanmoins se situer, de manière assez évocatrice, la pièce consacrée aux transports et travaux publics. Il y a tout lieu de croire alors que cette disposition n'est pas innocente et que le thème continue bien d'incarner aux yeux des organisateurs, comme lors des manifestations précédentes, la modernité congolaise. Une nouvelle fois c'est le Congo « tel que l'on trouvé les Belges » et le Congo « tel qu'ils l'ont outillé » qui sont ici mis en regard.

Cette dimension oppositive est accentuée par la forme même que prend la démonstration dans la salle. Le choix a en effet été effectué d'une mise en scène insistant de manière extrêmement appuyée sur le contraste entre réalité ancienne et réalité nouvelle du Congo⁴⁶⁰. Cet antagonisme est illustré en premier lieu sur une des parois par le déroulement de deux fresques et d'un ensemble de sculptures présentant des « *rétrospectives* » de l'habitation et des transports maritimes et terrestres au Congo. Sont ainsi mis en parallèle les procédés traditionnels indigènes et les technologies contemporaines importées par le colonisateur. Plus, cette figuration prend ici la forme d'un axe chronologique symbolisant de manière assez claire l'évolution de l'humanité à partir d'un premier pôle, où sont systématiquement inscrits les modes de vie indigènes, qui serait la manifestation de l'arriération la plus totale, pour aboutir à un dernier stade, illustré par la technique européenne désormais insérée au Congo, qui incarnerait la fin de la stagnation du pays et sa réintégration par les Belges dans le mouvement dont il est si longtemps resté en marge. De manière symptomatique, les transports terrestres sont ainsi illustrés par des statuettes présentant un groupe de porteurs noirs, suivis d'un « *antique attelage par bœufs* », puis d'un « *attelage intermédiaire par mulet* », et enfin d'un « *moderne auto-camion* ». Les transports maritimes, de leur côté, se déploient en une succession de « *pirogues indigènes, galères romaines, caravelles, vaisseaux magnifiques du XVIIe siècle, sobres voiliers et vapeurs modernes* ». Le rejet du Congo précolonial du côté de la préhistoire ne saurait être plus clairement énoncé. Plus loin, on verra également des fresques et dioramas présentant « *la belle ordonnance d'une milice indigène, faisant suite à Stanleyville aux danses échevelées d'autrefois* », ou encore « *une opposition frappante entre toutes avec, d'un côté un village indigène lacustre aux huttes de paille, de l'autre une ville du Katanga ne le cédant en rien par le modernisme de ses exploitations minières aux plus grandes cités industrielles d'Europe* ». Le procédé de contraste se fait donc ici extrêmement

d'aucun autre renseignement sur la répartition des salles, nous avons donc considéré que seules les annexes avaient été inversées et tenu compte pour le reste des affectations mentionnées. Il est possible cependant que la disposition ainsi reconstituée ne soit pas rigoureusement fidèle à la réalité historique. Le plan reproduit en annexe est fondé sur celui de septembre 1929, que nous n'avons pas voulu modifier en l'absence de connaissance exacte des transformations apportées par la suite.

⁴⁶⁰ « *Autrefois ! Aujourd'hui ! Opposition qu'il faut sans cesse avoir présente à l'esprit si l'on veut bien juger les choses* » énonce ainsi une notice explicative de la salle, non datée, trouvée dans les archives de l'Office Colonial (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 422, participation de la V^e Direction générale). La description et les citations à suivre proviennent de ce document.

insistant et bien plus grossier qu'il le pouvait apparaître, par exemple, dans le panorama de Gand. L'interprétation des scènes représentées ne souffre plus aucune équivoque.

Le centre de la salle est occupé par ce qui constitue pour les organisateurs la documentation majeure. Une immense carte lumineuse présente les trajets des bateaux, des trains et des avions au Congo. Complétée d'un grand panneau qui la surmonte, elle permet, par un mécanisme combiné de déplacements de maquettes et d'inscriptions lumineuses, d'illustrer la vitesse respective de ces moyens de transports, « *en synchronisme rigoureux avec les horaires actuels* ». Le visiteur peut ainsi envisager de manière concrète l'avance de plus en plus grande prise par l'avion sur le bateau au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans les terres, et le gain de temps conséquemment apporté par ce mode de transport. La représentation de la densité du réseau vise à démontrer « *quelle source de prospérité* » il constitue pour la colonie, rendant l'ensemble du territoire disponible pour les activités d'importation et d'exportation. Celle des vitesses respectives des modes de déplacement s'adresse davantage, quant à elle, à une figure qui apparaît de manière tout à fait sensible lors de l'exposition : celle du touriste. L'avion lui rend désormais « *facilement accessible [...] cette merveille des merveilles sur le continent noir, le lac Kivu* », et il se voit présenter en une série d'aquarelles et de dioramas les « *sites les plus caractéristiques* » observables le long des différents trajets.

En avançant vers le fond du palais, on atteint, depuis les pièces décrites, une seconde strate de représentation des progrès apportés par le colonisateur, sous la forme de salles consacrées à l'enseignement et à l'administration. Dans le prolongement du salon du Vieux-Congo se trouve l'exposition de la classe consacrée à la préparation aux carrières coloniales ainsi qu'à la vulgarisation et à la propagande coloniales en Belgique. Le Musée de Tervueren y est présenté, ainsi que les programmes des cours des établissements d'enseignement colonial, permettant aux jeunes gens, séduits par la perspective de continuer l'œuvre glorieuse des pionniers qui vient de se dérouler sous leurs yeux, de prendre connaissance des voies par lesquelles ils peuvent y prétendre. La tâche de susciter des vocations qui revient aux expositions est ainsi servie de manière évidente par cet enchaînement. A l'opposé, dans le prolongement de la salle des transports, se situe la présentation de la classe de l'enseignement aux colonies, qui déroule plutôt sous un autre angle l'idée de la modernisation du Congo. Elle présente des maquettes d'écoles et des travaux exécutés par les élèves des écoles professionnelles officielles de l'Etat et des Missions évangéliques. La coopération des deux entités dans l'œuvre d'éducation des Congolais est à nouveau mise en avant. La représentation insiste particulièrement sur l'enseignement professionnel et les spécimens de meubles produits permettent de témoigner « *de façon éclatante de la prodigieuse assimilation à laquelle ont pu aboutir des éducateurs ayant, dirait-on, gagé de transformer en quelques années des hommes primitifs innocents, inaptes et ignares en artisans consciencieux,*

*sensibles aux agréments du beau et de l'harmonieux et capables d'émulation*⁴⁶¹ ». L'idée du contraste, si elle n'est pas nécessairement exprimée de manière explicite par la mise en scène, constitue donc bien, dans l'esprit des organisateurs, la trame de toute interprétation des objets exposés.

Dans le prolongement du salon d'honneur se situe un espace consacré au gouvernement et à l'administration des colonies. L'exposition est assez semblable à celles que nous avons déjà pu rencontrer et se compose de cartes, diagrammes, tableaux statistiques, photographies de bâtiments et documents divers relatifs aux services administratifs dans les colonies. Etat civil, juridictions, prisons, Force publique sont présentés sous cette forme assez aride. La section militaire fait en outre la place habituelle à la campagne arabe, sous la forme de mannequins présentant les équipements des officiers et soldats de l'époque, complétés cette fois de la même documentation au sujet des troupes engagées en Afrique lors du conflit mondial⁴⁶². Les faits héroïques rattachés à cette dernière campagne tendent à acquérir lors de cette édition un statut aussi important que les combats initiaux. Les batailles qui se sont livrées donnent l'occasion de réactualiser le thème de la conquête et de jouer sur les accents patriotiques qu'il éveille. Lors de la fête coloniale, cérémonie en l'honneur des pionniers qui se tient à l'exposition à la fin du mois de juillet, le drapeau de Tabora, symbole de ces opérations militaires, prendra au reste tout aussi naturellement place entre le drapeau de l'armée et le drapeau de la campagne arabe⁴⁶³.

Mais le patriotisme est surtout en jeu dans la mise en scène de troupes belges largement victorieuses lors du récent conflit, qui les a vu davantage mises à mal sur le territoire national. Le sol métropolitain a bien été le cadre d'actions défensives, qui ont permis de préserver jusqu'en 1918 quelques arpents de terre nationale de l'occupation allemande. Cette résistance a été le ferment d'une cohésion et d'une ferveur nationales sans précédent en Belgique

⁴⁶¹ *L'illustration congolaise*, art. cit., p. 3216.

⁴⁶² Malgré le statut de neutralité du bassin du Congo posé par l'Acte de Berlin en 1885, le conflit mondial n'a pas tardé à trouver un champ d'expression en Afrique. Le début des hostilités, pour la Belgique, est marqué par des attaques allemandes sur l'est du Congo, qui contraignent les troupes coloniales à des opérations défensives. Par la suite, les forces belges s'insèrent aux côtés des Britanniques dans la campagne militaire de plus vaste envergure visant à la conquête de l'Est africain allemand. Les Allemands résistent à l'offensive pendant un long moment, grâce notamment à la maîtrise du Lac Tanganyika, qu'ils finissent néanmoins par perdre à la fin de l'année 1915. Au cours de l'année 1916, les troupes belges conquièrent alors le Ruanda-Urundi, puis marchent vers Tabora, capitale militaire de l'Est africain allemand (située sur l'actuel territoire de la Tanzanie), dont les troupes allemandes, prises en tenaille, se retirent en septembre 1916, permettant aux Belges de hisser leur drapeau sur la ville fortifiée. L'offensive se poursuit en 1917 et parvient à repousser les troupes allemandes en dehors de leur colonie. Elles ne rendront cependant les armes qu'en novembre 1918, après l'armistice européen. Ce sont ces opérations qui ont permis à la Belgique d'étendre son domaine africain en obtenant après la Première Guerre mondiale un mandat de la Société des Nations pour administrer le territoire du Ruanda-Urundi.

⁴⁶³ Tous trois s'inclinant au cours de l'hommage initial rendu à Léopold II, au pied de la statue équestre qui lui est dédiée à Anvers, avant qu'un cortège ne se forme jusqu'à la place du Centenaire, où se déroule la cérémonie (« La fête coloniale. Le roi rend hommage aux pionniers coloniaux », *Le Soir*, 27 juillet 1930).

(particulièrement polarisées autour de la personne du Roi, Albert I^{er}, commandant en chef de l'héroïque armée⁴⁶⁴), et n'est pas étrangère à l'atmosphère d'exaltation nationaliste qui tend à régner dans le pays après guerre. Mais la représentation des troupes africaines est l'occasion de mettre en scène des forces belges victorieuses dans un rôle véritablement offensif et de donner en complément l'image d'une Belgique conquérante et volontaire⁴⁶⁵. L'évocation des combats qui se sont déroulés en Afrique permet dans le même temps de rapprocher la colonie de l'expérience des métropolitains. Le projet, dont nous ne savons pas s'il a vu le jour, d'apposer à l'entrée du pavillon une plaque commémorative voyant figurer le nom des « *héros tombés en Afrique durant la campagne 1914-1917* », en même temps qu'il constitue une entreprise de glorification de ces faits de guerre et de leurs auteurs, participe de ce parallèle évident avec les monuments commémoratifs qui ont fleuri sur le sol belge après le conflit qui l'a durement éprouvé⁴⁶⁶. L'investissement affectif dans ces symboles et dans le fait colonial doit en être facilité. Mais surtout, ce fait colonial se trouve par-là intimement lié au fait national. En rapprochant le sacrifice des vies qui a eu lieu en Afrique de celui auquel on a assisté en Belgique, c'est aussi à un commun attachement aux deux territoires, dont l'intégrité a été payée du même sang, qu'on invite les visiteurs⁴⁶⁷.

⁴⁶⁴ Voir VAN YPERSELE (L.), *Le Roi Albert : Histoire d'un mythe*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Quorum, 1995.

⁴⁶⁵ Voir DELPIERRE (G.), « Tabora 1916 : de la symbolique d'une victoire », *Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. 33, n°3-4, 2002, p. 369. L'auteur s'attache de manière intéressante à analyser le décalage entre le rôle stratégique limité qu'a pu constituer la prise de Tabora par les troupes belges dans la campagne de l'Est africain allemand et le symbole de victoire, résumant à lui seul tous leurs glorieux combats, qu'elle a tendu à incarner en Belgique durant toute la période coloniale, et même par la suite. Il montre notamment comment la dimension offensive et le caractère purement belge de l'assaut (contrairement aux actions belgo-britanniques plus étroitement intégrées qui allaient suivre) a contribué à conférer à ce fait d'arme un statut emblématique et permis d'y investir des significations liées à la capacité du pays à tenir front aux grandes puissances (en vainquant les troupes allemandes et en prenant de vitesse les colonnes britanniques pour s'emparer seul de la capitale militaire) et à se hisser de manière volontaire au rang des nations victorieuses (voir p. 376).

⁴⁶⁶ Le projet est évoqué lors des séances du Comité exécutif du mois de novembre 1930 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux...). La première d'entre elles semble orienter vers une absence de figuration du nom des « *héros tombés en Afrique* », des oublis pouvant être commis et « *l'hommage devant s'adresser à la généralité* » (25^e séance, 8 novembre 1929). Lors de la séance suivante, l'inscription des noms semble finalement acquise. Mais l'idée est soulevée qu'il conviendrait d'adjoindre à cette liste le patronyme des « *coloniaux tombés en Belgique [...] car plusieurs de ces derniers n'ont pas voulu combattre en Afrique, préférant défendre d'abord le sol natal* » (26^e séance, 14 novembre 1929). Un avis consultatif a dû être demandé à la Ligue du souvenir congolais, qui estime à son tour qu'il suffira d'apposer à l'entrée deux plaques allégoriques rappelant la campagne arabe et la lutte contre les Batetela d'un côté, et les combats de 1914-1917 de l'autre (28^e séance, 29 novembre 1929). On ne sait si l'une ou l'autre de ces possibilités ont finalement été adoptées. Il est intéressant cependant d'observer les différentes logiques symboliques dont elles relèvent, qui renvoient aux interprétations que nous avons tirées de la présence nouvelle de cette évocation des combats récents : parallèle avec la phase de conquête initiale et glorification du sacrifice pour la patrie.

⁴⁶⁷ Bien que le fait ne soit même pas abordé, on devine que le questionnement sur la figuration du nom des « *héros tombés en Afrique* », conjoint à celui sur la représentation des « *pionniers décédés* », ne concerne évidemment que la liste des Belges tués dans les combats, et non celle des soldats congolais qui ont payé de leur vie cette campagne africaine. Cela ne présume en rien de l'absence de reconnaissance générale à l'égard de ces troupes mais dès lors qu'il s'agit d'en venir à l'hommage individualisé, le principe de la citation des seuls coloniaux s'impose.

Enfin, la représentation des faits d'armes de la Force publique est également l'occasion, comme en témoignent les récits complémentaires de l'exposition, d'exalter le « *dévouement et [l']abnégation* » dont ont fait preuve les troupes congolaises à l'égard de « *leurs chefs venus la veille leur apporter aide et protection* ». Le « *réconfortant spectacle* » qu'elles ont pu constituer atteste de la réussite de l'entreprise de civilisation des populations congolaises par l'armée⁴⁶⁸. En ce sens, le motif de la guerre et de la manière dont s'y sont comportées les troupes coloniales vient parachever la démonstration qu'avait amorcée l'exposition de Tervueren au moyen de l'exhibition des soldats. Le conflit a pu montrer le succès total de l'œuvre de « rédemption » opérée sur les populations passant par les rangs de l'armée. Un nouveau détachement de la Force publique est du reste présent durant l'exposition, qui permet de s'en assurer visuellement⁴⁶⁹.

Dans le prolongement de cette salle, c'est une nouvelle forme de coopération, sur le plan colonial, entre l'Etat et l'initiative privée qui est mise en scène. L'exposition de la classe consacrée aux « méthodes et procédés généraux de mise en valeur » prend au final l'aspect d'une salle dite de la « main-d'œuvre », qui est l'occasion de montrer les moyens déployés par les entreprises privées « *pour améliorer le sort des indigènes dans divers domaines*⁴⁷⁰ ». Recrutement, acheminement des travailleurs, éducation professionnelle, protection de l'enfance, mesures d'hygiène, soins médicaux, développement rationnel du machinisme, sont alors évoqués, au moyen, ici encore, de cartes, de dioramas, de schémas et de clichés photographiques présentant les camps de travailleurs, gîtes d'étape, camps d'acclimatement,

⁴⁶⁸ *L'illustration congolaise*, art. cit., p. 212. « *L'ancien soldat noir [...] a franchi réellement le premier pas de la longue étape vers le Progrès, aussi bien si pas davantage que l'adolescent auquel il a été inculqué quelques notions de calcul et d'écriture. Sa formation morale est en marche* ». On retrouve là la notion d'une élévation morale dont nous avons dit qu'elle était centrale dans la conception belge du rôle de la Force Publique. On pourra relever avec quelque amusement le portrait des vertus de l'armée dessiné pour l'occasion. Le soldat, lit-on, « *a pu [y] acquérir des qualités spécifiquement européennes telles l'amour de l'action, la franchise, le respect de la vieillesse, un peu de philanthropie et le mépris des brutalités* » (*ibidem*).

⁴⁶⁹ Les soldats participent d'ailleurs à la fin du mois d'août à une cérémonie tout à fait intéressante à Tervueren, relatée par *L'illustration congolaise* au travers d'un reportage photographique. A côté d'un cliché montrant les recrues congolaises qui déposent des fleurs au pied du monument érigé à la mémoire des combattants de la commune (lors de la Première Guerre mondiale, imagine-t-on) figure la représentation du défilé ensuite organisé devant les tombes, également fleuries, des « *soldats noirs* » du cimetière de Tervueren. Les sépultures, qui figurent encore aujourd'hui le long de l'église du village, sont en fait celles des Congolais décédés au cours de leur exhibition à l'exposition de 1897. Ils y ont été inhumés en raison des protestations qu'avait soulevé leur enterrement initial au sein d'une fosse commune. Cette visite en elle-même pourrait apparaître comme un témoignage de respect et le signe étonnant d'une forme de repentir de la Belgique à l'égard de ces morts. La manière dont le reportage fait globalement des corps inhumés ceux de « soldats » (fonction que trois d'entre eux seulement occupaient) et l'hommage conjoint rendu aux militaires tombés sur le sol métropolitain manifestent plutôt cependant une volonté d'associer malgré tout les troupes congolaises à la célébration émue des soldats tombés pour la patrie belge, dans laquelle sont inclus sans distinction les Congolais morts de maladie lors de leur exhibition en Belgique.

⁴⁷⁰ *Catalogue officiel*, op. cit.

lazarets mis en place par les entreprises, qui exposent de manière collective⁴⁷¹. On sait que les abus commis dans le recrutement de la main-d'œuvre ont donné lieu, en 1928 et 1929, à l'un des rares grands débats suscités par la question coloniale au Parlement belge⁴⁷². Le choix d'orienter l'illustration de cette classe vers une telle mise en scène pourrait bien n'y être pas étranger. Placée à l'intérieur du pavillon officiel, cette participation aboutit en tout cas à dire la manière dont un pan des activités de l'Etat colonial délégué à l'initiative privée est servi par elle de manière efficace et probante. Nul mot, bien sûr, de la controverse. Le déploiement de preuves matérielles de cette activité, sous la forme de représentations de bâtiments et de statistiques, sert une nouvelle fois de démonstration des efforts du colonisateur et plus précisément ici de sa générosité à l'égard des populations indigènes, dont le souci du bien-être est attesté par ces éléments tangibles.

La collaboration des pouvoirs publics et privés à la colonisation du Congo s'affiche également dans nombre des salles qu'il reste à parcourir au visiteur. Dans le prolongement de la pièce consacrée à l'enseignement colonial en métropole s'expose ainsi le groupe relatif à la médecine, à l'hygiène et à l'assistance aux colonies, qui, au travers de maquettes et de dioramas, présente les progrès effectués dans ce domaine sous l'action conjointe des services médicaux officiels et privés. La justification des efforts fournis est édifiante, qui énonce l'importance de la santé de la population coloniale, pour la raison que « *le développement, la richesse de la colonie en sont directement dépendants*⁴⁷³ ». De l'autre côté du palais, ce sont les activités des missions catholiques qui sont représentées dans deux salles, faisant suite à celle où s'affichait leur effort en matière d'éducation. La classification de l'exposition porte les « œuvres des missions aux colonies » au seul titre du groupe consacré à l'« enseignement colonial ». Mais les activités missionnaires se sont vu accorder dans le palais un vaste espace, qui sera même étendu, pour mettre aussi bien en scène les autres aspects de leur travail dans la colonie, particulièrement l'évangélisation. On perçoit ainsi le caractère central de ces activités

⁴⁷¹ AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 422, Note de la IV^e Direction générale pour M. le Secrétaire général, relative à sa participation à l'exposition, 13 novembre 1929)

⁴⁷² VELLUT (J-L.), « Hégémonies en construction... », art. cit., p.314 ; STENGERS (J.), *op. cit.*, p.230.

⁴⁷³ « *Sans une population saine, le coefficient [sic] de la valeur sociale, le taux de réalisation de la puissance économique s'affaiblissent et le mouvement civilisateur risque non seulement de ralentir ou de s'arrêter, mais de faire un pas en arrière* » (*L'illustration congolaise*, art. cit., p. 3216). On notera ici une nouvelle fois combien l'idée de la civilisation apparaît étroitement liée à la mise en valeur économique du Congo, si ce n'est en constituer le simple synonyme. Les progrès apportés par la médecine coloniale ne sont pas présentés comme une composante de l'œuvre civilisatrice, comme un apport du colonisateur aux indigènes, mais comme un adjuvant indispensable aux progrès économiques, qui constituent en revanche le vecteur principal de la civilisation des populations africaines. Le discours d'inauguration du Premier ministre et Ministre des Colonies, Henri Jaspar, ne va pas dans un autre sens, qui, après avoir affirmé l'importance de la « *lutte acharnée que nous menons là-bas contre les épidémies, les maladies, les souffrances de la vie indigène* », demande immédiatement à ses auditeurs, sur le ton de l'affirmation, si « *ce progrès moral et matériel des indigènes n'est [...] pas la condition nécessaire du rendement futur des entreprises coloniales* » (discours cité in *Le Soir illustré*, 31 mai 1930, art. cit.).

dans la conception de la représentation du fait colonial des autorités organisatrices⁴⁷⁴. Au travers de dioramas, de groupes plastiques, d'agrandissements photographiques, et de nombreuses cartes de leur progression, les missions catholiques montrent le concours précieux qu'elles prêtent à l'entreprise coloniale⁴⁷⁵. Celui-ci est admirablement symbolisé par le grand diorama qui s'étale au fond de la première des deux salles.

La forme double inhérente au diorama, fond peint précédé d'éléments en trois dimensions, sert de mise en scène à un contraste flagrant : « à l'avant-plan, la sauvagerie ancienne, la guerre, l'esclavage, les maladies ; au fond, l'arrivée de la civilisation avec les missionnaires, l'enseignement, le commerce par caravanes⁴⁷⁶ ». Deux ensembles statuaires représentent effectivement, d'un côté un groupe d'hommes, au sein duquel se détache un sorcier au corps peint, qui entourent un malade allongé, dans un environnement fait de pieux surmontés de crânes humains, et de l'autre deux hommes à l'allure agressive, portant lance, bouclier, arc et flèche, qui brandissent de manière menaçante leurs armes vers deux autres Africains, à terre, dont l'un a visiblement été tué et l'autre lance un cri désespéré. En arrière-plan de cette réalité précoloniale faite de brutalité et de sauvagerie se déploie la toile, qui montre, au loin, une petite église, et dans un plan intermédiaire un groupe de missionnaires suivi de porteurs, d'un côté, et deux religieux, de l'autre, qui s'adressent, debout, pour ce qu'on imagine être un prêche, à une assemblée d'adultes africains accroupis. La mise en scène, ici encore, n'est pas des plus subtiles. Elle se fonde sur une opposition binaire finalement peu directe (comme aurait pu l'être la mise en contraste de la médecine européenne et de la sorcellerie, par exemple), qui montre une nouvelle fois que l'arrivée des missionnaires en elle-même est conçue comme un gage de l'entrée de la civilisation dans un territoire où jusqu'alors elle n'avait pas pénétré. Le prêche apparaît comme l'instrument immédiat d'une pacification totale des mœurs, métamorphosant l'Africain obscurantiste et violent en un individu attentif et docile. En ce sens, l'activité des missions apparaît comme un rouage essentiel de l'entreprise coloniale.

⁴⁷⁴ Le problème conjoint de l'espace à accorder au Comité Spécial du Katanga, qui trouve difficilement place dans le plan initial, et de la demande des missions catholiques de voir leur stand élargi de 250 m² mène en effet le Comité exécutif à décider de créer une extension au palais, dont une moitié environ sera accordée aux dites missions (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux..., 8^e et 9^e séances, 6 et 13 juin 1929). On notera que la particularité du rapport des missions à l'Etat colonial au Congo se manifeste également dans la scission opérée entre missions catholiques et missions protestantes. Ces dernières se voient octroyer un espace bien plus réduit, dans l'annexe opposée. La nécessité seule a par ailleurs mené à y accepter la présence de l'ensemble des ordres concernés, et non des seules missions nationales. La préférence initiale pour cette seconde option a finalement dû être écartée aux fins d'éviter le déploiement d'un stand par trop insignifiant (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux..., 15^e séance, 8 août 1929).

⁴⁷⁵ Voir Annexe 5, document 5.

⁴⁷⁶ Description et photographie disponibles in « A l'Exposition d'Anvers : Le Prince Léopold inaugure la Section Coloniale », *Le Soir illustré*, 31 mai 1930, p.7. Voir Annexe 5, document 6.

Il est intéressant de constater que la construction scénique adoptée par ce diorama est assez semblable à celle que prend, dans la salle opposée, la représentation de la lutte contre les maladies et les épidémies. On trouve dans ce deuxième diorama la même mise en contraste d'une réalité ancienne barbare et ignorante, symbolisée par la présence d'un sorcier, au sort duquel se remettent des malades vêtus de pagnes en raphia, alors que le fond de la toile et les personnages intermédiaires qui y sont peints figurent l'irruption de la science médicale européenne, dispensant ses bienfaits auprès d'individus dont le degré supérieur de civilisation est attesté par leurs vêtements d'étoffes. Ces deux dioramas se répondent manifestement et leur sens s'en voit renforcé.

L'intrication des activités privées et étatiques se retrouve enfin, sous une autre forme, dans les salles consacrées, en annexe, au Comité spécial du Katanga (CSK), ainsi qu'au tout nouveau Comité national du Kivu (CNKi), créé deux ans auparavant⁴⁷⁷. Chacune de ces institutions mixtes déploie une représentation de la richesse du territoire sur lequel elle exerce ses activités. Le CSK, plus ancien, s'attache en outre à montrer l'organisation de ses services, sur les plans foncier, minier, agricole, vétérinaire ainsi que les travaux agricoles et de prospection entrepris et leurs résultats. Les dioramas, maquettes, cartes, échantillons géologiques et photographies ainsi déployés constituent également le cœur de la représentation du CNKi, qui, ne pouvant faire état de la même manière de ses réalisations, cherche essentiellement, comme ses statuts l'y incitent, à mettre en scène « *l'importance de la région du Kivu au point de vue de l'installation des colons belges*⁴⁷⁸ ». Nous verrons qu'une fois encore, l'apparition de ce motif n'est pas un simple reflet de l'actualité récente de la colonie mais constitue une instrumentalisation très matérielle de la narration expositionnelle par le pouvoir exposant.

Le reste du pavillon est consacré aux aspects économiques et financiers de la colonisation, qui se déploient dans le prolongement de l'allée centrale, ainsi que dans une des deux annexes. L'essentiel de la documentation économique fournie par les expositions précédentes est synthétisé au sein du stand de l'Office colonial. Il concentre les renseignements relatifs aux exportations et aux importations au Congo. Des vitrines en bois, décorées par Pierre de Vaucley, présentent les seize principaux produits d'exportation. Pour la première fois, les informations à destination des industriels sur les marchandises nécessaires à la colonie et les méthodes d'emballage n'apparaissent pas sous la forme fastidieuse et peu utile au grand public de documents en nature, mais sous celle de brochures mises à la disposition de qui désire les consulter dans ce but. On a là en fait l'incarnation la plus tangible du souci, qui tend

⁴⁷⁷ Ne disposant pas des fonds suffisants pour mettre le Kivu en valeur, l'Etat a créé en 1928 le CNKi, dans lequel il s'est associé à des sociétés privées, en vue d'œuvrer au développement de l'agriculture, de l'élevage et du colonat agricole dans la région (voir DE CLERCK (L.), « Le régime foncier, le régime minier et le droit des biens », art. cit., pp. 262-263).

⁴⁷⁸ *Catalogue officiel, op. cit.*

à se faire central, de « *familiaris[er] les couches profondes de la population avec les progrès réalisés ces dernières années par la colonisation* ». En effet, « *ces progrès, bien connus des spécialistes, étaient trop souvent ignorés du grand public*⁴⁷⁹ ». C'est donc en premier lieu à susciter des associations de sens chez ce dernier que s'attache le déploiement des objets dans les salles du pavillon. Les renseignements pratiques à destination des industriels, eux, s'ils demeurent bien présents, prennent un place secondaire dans la mise en scène visuelle de la colonie. La présence massive de dioramas, en revanche, procède bien de cette volonté de vulgarisation. Dans la salle réservée à l'organisation économique de la colonie, c'est une représentation du port de Léopoldville qui prend cette forme, où la figuration des factoreries, entrepôts, bateaux, sacs, caisses et tonneaux chargés pour la Belgique « *a pour but uniquement de montrer l'activité commerciale qui se déroule à Léopoldville*⁴⁸⁰ ». Ce foisonnement laborieux l'évoque de manière vivante aux côtés des statistiques qui en fournissent les preuves techniques.

C'est également l'aspect économique qui est concerné par les salles qui s'étendent dans la travée centrale, dans le prolongement de l'exposition dite de la main-d'œuvre. A la présentation habituelle des minerais congolais et de leurs applications, puis de l'organisation financière de la colonie, succède une vaste salle consacrée aux « produits végétaux et produits animaux », qui occupe tout le fond du palais. Cette nomenclature même renvoie à l'orientation essentiellement commerciale donnée à ce stand de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le but est bien de montrer les richesses qui peuvent être tirées de la terre et de la faune congolaises et les moyens par lesquels on cherche à les optimiser. Là encore, le choix a été fait d'une « *documentation [...] expressive*⁴⁸¹ », et ce sont en premier lieu de multiples dioramas, représentatifs des divers paysages, plantations, modes d'exploitation, ainsi que de la domestication des animaux sauvages qui se donnent à voir au visiteur. Le principal d'entre eux est consacré au Kivu et a été réalisé par les artistes Charles Léonard et Charles Swyncop sur la base très directive de croquis réalisés sur place par le Directeur général responsable de l'agriculture au Ministère des Colonies, Edmond Leplae⁴⁸². Sur fond des collines du Rwanda

⁴⁷⁹ *Livre d'or, op. cit.*

⁴⁸⁰ Note pour le secrétariat général relative à ses attributions et à sa participation à l'exposition, signée par le sous-directeur délégué de l'Office colonial, pour le directeur, fournie en vue de la publication du numéro spécial de *L'illustration congolaise* (mais non publiée dans ses pages) (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.2, portefeuille 422).

⁴⁸¹ *L'illustration congolaise, art. cit, p.3223.*

⁴⁸² *Idem, p.3222.* Une lettre de Leplae destinée Léo Van Droogenbroeck pour la réalisation d'un diorama de plus petite taille, sur la base de photographies, montre qu'il est dans ces commandes le donneur d'ordres principal, adoptant un ton très directif, demandant la reproduction exacte du cliché, et se réservant l'indication des couleurs et des détails à faire figurer sur la peinture. On peut imaginer que le même type d'injonctions aient été fournies en vue de la réalisation du grand diorama que Leplae décrit comme réalisé « *selon [s]es instructions* » par Léonard et Swyncop (Note du Directeur général de la 6^e Direction Générale pour M. le Secrétaire général, 20 novembre 1929, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 421). Les statuettes qui forment l'avant-plan, en

et de paysages appartenant désormais au parc Albert se détachent environ deux cents statuettes figurant des « *scènes caractéristiques de la région* » : travaux dans une plantation de café, installation d'un colon, troupeaux au pâturage, scènes de la vie indigène. Le caractère paisible et accueillant du lieu, en même temps que le paysage somptueux qui sert de décor semblent constituer un appel à l'implantation agricole au Kivu, prolongation gouvernementale du message du CNKi. Ces riches terres se voient du reste consacrer une grande part de la salle, au travers également de photographies, plans et diagrammes relatifs aux exploitations, dont les données viennent en renfort de l'impression laissée par le diorama. La représentation se veut cependant exhaustive et procède à l'énumération de l'ensemble des types de production existant sur le territoire, illustrés par des tableaux et photographies sous lesquels figurent dans de petits réceptacles des modelages de fruits, racines et graines qui en proviennent. Ce sont avant tout les reproductions picturales qui se détachent néanmoins dans cette salle et déterminent l'impression générale qu'elle tend à donner au visiteur. Il a donc été choisi de voir appréhender les richesses naturelles du Congo sous cette forme particulière d'une juxtaposition des paysages extrêmement variés qui les incarnent. On semble rechercher la perception visuelle de cette diversité, qui induit l'idée d'abondance, mais aussi de sa maîtrise par le colonisateur, souvent présent dans les tableaux, sous la forme du colon ou sous celle, plus effacée, d'un paysage ordonnancé en vue d'une efficace exploitation.

Au terme de cette visite, on peut noter que la nouveauté principale de la mise en scène consiste dans le déploiement massif, à travers l'ensemble du pavillon, d'un type d'objet symbolique particulier, le diorama, qui semble constituer le mode de représentation privilégié du fait colonial. Ces tableaux animés induisent, suivant les salles, des associations de sens variées. Mais le succès général qu'ils connaissent auprès des organisateurs est lié à leur capacité commune à projeter le visiteur dans ce qui est censé constituer la réalité congolaise, rendue par ce biais immédiatement préhensible, et largement orientée en fonction du propos qu'on entend illustrer. Le diorama, en ces années 1930, apparaît incarner l'instrument idéal de l'œuvre de « synthèse » du fait colonial qu'assignent aux sections l'ensemble des discours depuis 1897. Il obéit par ailleurs « *au désir hautement louable de [...] procurer [au grand public] les plus grandes facilités de compréhension des documents exposés* ». C'est donc à un travail de vulgarisation qu'œuvrent par ce biais les organisateurs. « *A l'effort de raisonnement s'est substitué, dans toute la mesure du possible, l'effort uniquement visuel*⁴⁸³ ».

autre, sont sculptées par Charles Leplae, qui se trouve être le fils d'Edmond, et a sûrement bénéficié du même type de conseils insistants.

⁴⁸³ Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930. Commissariat Général du Gouvernement, *Rapport général*, Anvers, Ratinck Frères, s.d, p.34.

B. LES RÉCITS TENUS SUR L'EXPOSITION

Les relations de l'exposition effectuées par la presse montrent que la débauche de dioramas et de tableaux à visée documentaire sur la colonie constitue effectivement l'un des traits majeurs retenus de la visite du Palais du Congo. La faculté de ces représentations à évoquer l'atmosphère et la réalité congolaises, surtout, se trouve soulignée. « *Inondés d'une étincelante lumière, [les dioramas] font défiler devant les visiteurs les visions tropicales du Congo*⁴⁸⁴ » et leur permettent de « *se rassasier les yeux d'horizons africains*⁴⁸⁵ », s'enthousiasme ainsi *Le Patriote illustré*. C'est donc avant tout l'invitation à une projection imaginaire dans un cadre exotique qu'incite à percevoir cette publication populaire. Mais au-delà de l'évasion à peu de frais, les vertus instructives des dioramas, peintures et groupes statuaire sont également signalées, au travers de leur capacité à « *nous mett[re] sous les yeux ce qu'est actuellement notre empire colonial, avec ses immenses ressources, ses forêts, ses palmiers, ses mines, ses populations*⁴⁸⁶ ». Leur accumulation est donc perçue comme le moyen d'illustrer de manière exhaustive les composantes multiples, juxtaposées au fil des salles, de la réalité coloniale, que ces représentations ne feraient qu'incarner. Le pendant quotidien du *Patriote illustré*, paraissant désormais sous le titre de *Libre Belgique*, vante lui aussi l'intérêt didactique de ces mises en scène. Il en vient même pour l'occasion à prendre le contre-pied radical de ses positions critiques de 1897, reprochant à la section belge d'user trop peu de tous les autres « *ingénieux moyens de propagande* » déployés de manière fort efficace par certaines nations colonisatrices à Anvers⁴⁸⁷.

Concernant plus précisément le fond de l'interprétation donnée à la mise en scène des colonies, la presse s'entend pour souligner, de manière générale, la grandeur des résultats de l'activité belge déployés aux yeux des visiteurs au travers de la succession des salles. La rapidité de cette réussite nationale recueille des commentaires particulièrement admiratifs. Le contraste entre la jeunesse de l'entreprise et l'ampleur, bien perceptible à l'exposition, des réalisations déjà effectuées en atteste pour les journalistes : « *au point de vue colonial, cette*

⁴⁸⁴ « Le Congo à l'exposition d'Anvers », *Le Patriote illustré*, 8 juin 1930.

⁴⁸⁵ « Le Palais du Congo », *Le Patriote illustré*, 17 août 1930

⁴⁸⁶ *Ibidem*

⁴⁸⁷ Une description du bassin construit dans le pavillon de la Grande-Bretagne, sur lequel affleurent l'ensemble des possessions coloniales britanniques, qui s'illuminent de couleurs différentes au gré d'un commentaire sur les diverses richesses et réussites de l'empire, est ainsi l'occasion de relever que « *voilà des leçons de choses qui peut-être ne respirent pas l'extrême modestie, mais celle-ci est bien niaise quand il s'agit de lutter contre une concurrence internationale de plus en plus redoutable. La Belgique ferait bien de s'inspirer de ces méthodes à l'américaine. Elle n'en use pas assez* » (« A l'Exposition Internationale d'Anvers. Colonies étrangères », *La Libre Belgique*, 3 septembre 1930). Le contraste avec les protestations élevées contre la trompeuse séduction de la présentation artistique de Tervueren en 1897 est on ne peut plus flagrant. Mais c'est que la colonie est désormais un fait, et un fait national. Il s'agit alors de montrer que la Belgique est à la hauteur de l'entreprise. Les moyens naguère décriés, dès lors qu'ils sont mis au service d'une cause épousée, ne font donc visiblement plus l'objet des mêmes réserves.

*exposition constituera une démonstration éclatante et complète – et qui ne laissera pas de produire une vive impression – de notre activité en Afrique où nous avons réalisé tant de choses en si peu de temps*⁴⁸⁸ », écrit ainsi le journaliste du *Soir*. La section coloniale devient alors une démonstration propre à éveiller la fierté nationale des visiteurs belges. L'usage de l'adjectif possessif se fait extrêmement répandu, et ce sont « notre œuvre », « nos réalisations », « notre empire » qui se trouvent ainsi glorifiés au travers des commentaires. *La Libre Belgique*, de son côté, après avoir vilipendé de manière à nouveau assez cocasse le manque d'esprit colonial qui affectait naguère encore les Belges – en oubliant habilement de signaler que ses colonnes œuvraient fermement au maintien de ce sentiment –, souligne combien le pays est désormais en voie de « brûler les étapes pour rattraper le temps perdu »⁴⁸⁹. L'interprétation générale donnée à la section coloniale par la presse promeut donc en premier lieu l'idée qu'un légitime orgueil national peut être tiré de sa visite et laisse entendre qu'on a là la manifestation d'une véritable identité coloniale désormais forgée en Belgique.

Le salon du Vieux-Congo, particulièrement, attire les louanges du *Soir*, qui voit dans l'abondante documentation produite « autant de preuves de notre activité civilisatrice et pacificatrice », justifiant ainsi pleinement « les commentaires admiratifs du public qui s'y entasse », et notamment des anciens coloniaux, qui y voient incarner « un peu de leur passé, un peu de leur sacrifice à la plus noble des causes »⁴⁹⁰. C'est donc avant tout l'idée d'un dévouement pleinement désintéressé à la cause de l'amélioration du sort des Congolais qu'associe le journal aux objets exposés dans cette salle. *Le Patriote illustré* participe d'un même type d'interprétation de l'exposition, envisagée dans son ensemble, en insistant particulièrement, au travers des clichés produits, sur l'action missionnaire⁴⁹¹ et sur la lutte contre les maladies menée par les Belges dans les colonies. Sur toutes ces photographies, les objets exposés mettent en scène les Africains dans une situation naturelle d'oisiveté (diorama d'une « Scène de la vie indigène au Congo » illustrant « leur passe-temps favori, la danse »), de barbarie (diorama des missions), ou d'ignorance (mise en scène du sorcier, qui « est encore trop souvent l'unique recours des noirs en cas de maladie », dans le diorama de la lutte contre les épidémies) dont viennent les sortir les Belges par leurs soins bienveillamment prodigués.

⁴⁸⁸ « Les expositions d'Anvers et de Liège », *Le Soir*, 13 mars 1930.

⁴⁸⁹ art. cit., 3 septembre 1930.

⁴⁹⁰ « A travers l'Exposition d'Anvers. Ce que l'on peut voir déjà à la section belge et au pavillon du Congo », *Le Soir*, 3 mai 1930. On doit noter que cet empressement des visiteurs et la place particulière donnée au salon dans la description effectuée par le journal s'expliquent à ce moment largement par le fait qu'il constitue, avec le salon d'honneur, la seule portion du palais achevée et en conséquence accessible aux visiteurs. Pour l'auteur de ces lignes néanmoins « l'intérêt qu'elle présente justifie cette cohue » à lui seul.

⁴⁹¹ L'article inclut une vue d'une des salles consacrées aux missions, des photographies de deux groupes statuaire symbolisant l'apostolat et l'enseignement mis en œuvre par les religieuses, ainsi qu'un grand cliché, occupant un quart des pages concernées, montrant aux lecteurs le fort suggestif diorama des missions que nous avons décrit (*Le Patriote illustré*, art. cit., 8 juin 1930).

Les attitudes corporelles des figures européennes et africaines évoquées rappellent les allégories de Matton figurant dans le salon d'honneur. Le Belge, sœur ou missionnaire particulièrement, y est systématiquement représenté penché avec bonté vers le Noir qu'il vient secourir (enfant éduqué, malade soigné ou individu converti). Les lecteurs sont donc incités avant tout à adopter un déchiffrement de cet ordre des objets exposés et du fait colonial qu'ils relatent.

Un an plus tard seulement, une nouvelle manifestation coloniale internationale va s'ouvrir à la représentation du Congo. Il est intéressant de se demander si sa mise en scène, comme les interprétations qui en sont données, confirment la narration symbolique de la colonisation que nous venons de relever à Anvers en 1930.

II. EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE DE PARIS 1931

L'exposition coloniale de Paris en 1931 est particulière dans notre corpus. Le raisonnement qui nous a menés à nous y intéresser en complément des expositions belges a déjà été expliqué. La richesse de l'étude empirique de cette manifestation a achevé de nous convaincre de la pertinence de ce choix initial. Il n'en reste pas moins qu'une telle singularité confère à cette section coloniale belge certains traits spécifiques, rapidement perceptibles. Le sens général de sa présence à Vincennes, sans considération pour la forme concrète qu'elle revêt, est nécessairement différent de celui que prennent les autres éditions analysées. Le fait que cette participation s'insère dans le cadre d'un événement strictement colonial, tout d'abord, amplifie pour la section la dimension de confrontation, ou du moins de comparaison, inhérente aux expositions internationales. Lors de la manifestation parisienne, par ailleurs, contrairement à sa très récente contrepartie anversoise, la Belgique n'est pas la nation hôte, auréolée du prestige qui peut lui être conféré a priori en cette qualité, que viennent rehausser de manière tout opportune les fonds, d'une importance bien plus considérable, dont disposent les organisateurs lors des éditions nationales. C'est la France, ici, qui est à l'honneur⁴⁹². Pour la Belgique, il s'agit d'œuvrer, au moyen de finances limitées (que vient grever davantage encore la crise économique), à donner une représentation de ses réalisations coloniales qui ne

⁴⁹² Pour une analyse de la manifestation physique de cette suprématie des territoires coloniaux français dans l'espace de l'exposition, voir DULUCQ (S.), « L'Exposition coloniale de 1931. Cartographie de l'imaginaire colonial », *Mappemonde*, n°1, 1991, pp.23-28. On notera cependant que cette disproportion spatiale flagrante n'est pas véritablement le fait d'une volonté française d'asseoir une forme d'hégémonie symbolique à Vincennes. Le projet initial du maréchal Lyautey semble avoir été de mettre en scène, par cette manifestation internationale, une « *Europe réconciliée et solidaire dans l'œuvre coloniale* » (AGERON (C.-R.), « L'Exposition coloniale de 1931. Mythe républicain ou mythe impérial ? », in NORA (P.), *Les lieux de mémoire* (t.I : « La République »), Paris, Gallimard, 1984, pp. 567). Les défections de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et de l'Allemagne, ont cependant contribué à donner un caractère plus étroitement français à l'exposition, qui sera ensuite assumé par les organisateurs (*Ibidem*).

pâtisse pas du rapprochement avec les sections mises en scène par les autres puissances coloniales. Un enjeu essentiel, enfin, est de faire bonne figure dans une exposition organisée par le voisin français, dont le jugement et la reconnaissance importent sensiblement. Le fait de s'être vu accorder la seule place réservée à une puissance coloniale étrangère aux côtés des pavillons des possessions françaises, sur la même rive du lac Daumesnil, alors que les autres nations sont cantonnées à la bordure opposée, est en ce sens perçu comme un honneur et une première victoire⁴⁹³.

Au-delà de cette inscription géographique particulière et des implications qu'elle a sur les desseins poursuivis par l'exposition, la seconde particularité de la section coloniale de 1931 est son immédiate proximité temporelle avec la manifestation anversoise qui l'a précédée. Moins de six mois séparent en effet la clôture de cette dernière de l'inauguration des pavillons du Congo à Vincennes. Dans ces conditions, combinées aux difficultés économiques déjà mentionnées, la participation belge consiste assez largement en un recyclage des objets présentés à Anvers⁴⁹⁴. Nous nous contenterons donc ici de nous intéresser aux aspects plus originaux présentés par cette nouvelle édition.

A. LES RÉCITS TENUS PAR L'EXPOSITION ET EN COMPLÉMENT DE SA MISE EN SCÈNE CONCRÈTE

La participation belge à l'exposition coloniale internationale de Paris se compose de trois pavillons, disposés en U autour d'une vaste esplanade que ferme un portique d'entrée⁴⁹⁵. Au fond figure le pavillon d'honneur, réservé, selon une répartition identique à celle de 1930, au Ministère des Colonies, ainsi qu'aux missions, au Comité Spécial du Katanga et au Comité National du Kivu. De chaque côté prennent place les pavillons hébergeant la participation des entreprises privées⁴⁹⁶.

⁴⁹³ Voir les propos à ce sujet d'Henri Lacoste, architecte de la section coloniale in « Le Congo Belge à l'Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931 », *L'Emulation*, Revue mensuelle de la Société centrale d'Architecture de Belgique, décembre 1931.

⁴⁹⁴ Au détour des échanges internes au Ministère des colonies et des comptes rendus de réunions du nouveau Comité exécutif qui y est constitué en vue de l'organisation de la participation officielle à l'exposition, on voit ainsi le plus souvent soulever des questions relatives au transfert des collections et du mobilier entre Anvers et Paris et à la sélection qui doit nécessairement être opérée parmi elles, le pavillon de Vincennes étant de proportions plus réduites. Quelques réalisations originales sont cependant commandées, et la répartition et l'organisation des stands se trouvent également revues, faisant tout de même de cette exposition une manifestation inédite (voir, pour cette organisation, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, portefeuilles 469 à 473).

⁴⁹⁵ Voir Annexe 6, document 1.

⁴⁹⁶ Le projet initial prévoyait que l'un d'entre eux abriterait les industries belges et les sociétés coloniales, quand le second accueillerait la participation des transports coloniaux (« Règlement de la section belge », in Commissariat général de gouvernement belge, *Exposition coloniale internationale de Paris 1931. Participation officielle belge. Programme, Règlement, Classification*, Bruxelles, s. ed., s.d, pp.27-34). Pour une raison qui nous est inconnue, la répartition finale s'est cependant faite entre un pavillon consacré aux entreprises de

L'innovation la plus flagrante présentée par cette section réside dans sa conception architecturale. Pour la première fois, les bâtiments prennent un aspect extérieur véritablement inspiré de formes de construction congolaises. Les a priori précédemment formulés à l'égard de l'absence de tradition architecturale locale n'ont pas disparu pour autant. Et le Commissaire général du Gouvernement belge près l'exposition, Henri Carton, par ailleurs ancien Ministre des Colonies, en vient même à ranger ce problème au rang des arguments qui pouvaient faire hésiter la Belgique à participer à cette manifestation internationale. « *Le Congo n'offre en effet aucune autre caractéristique architecturale que celle des pauvres huttes de ses populations primitives. Nous ne pouvions montrer, aux regards des visiteurs éblouis par une féerie d'Extrême-Orient, ni temples, ni pagodes, ni ces merveilles accumulées depuis les temps les plus reculés par les peuples d'ancienne civilisation*⁴⁹⁷ ». Ces préventions, pour autant, sont levées par Henri Lacoste, architecte de la section, qui prend le parti d'évoquer le Congo au travers de formes inspirées de la culture locale. C'est donc finalement une adaptation monumentale des « pauvres huttes » congolaises qui se donne à voir aux visiteurs abondant la section belge.

Trois grandes coupes, légèrement pointues en leur faîte, surmontent le bâtiment central. Chacun des pavillons est entouré d'une double rangée de colonnes de couleur rouge sombre, dont les chapiteaux sont ornés de motifs imitant des masques africains⁴⁹⁸. Ces poteaux soutiennent directement les toits, d'aspect bas, qui, tout comme les coupes, sont entièrement recouverts de chaume. La large esplanade formée par les trois bâtiments, comparée par le Livre d'or « *au "boma" africain ou à l'enclos du chef* », est plantée d'essences exotiques. Le portique d'entrée qui permet d'y accéder est constitué d'immenses boucliers et lances, qui ne manquent pas d'évoquer, pour cette même publication, la tradition guerrière africaine précoloniale, rappelant « *le souvenir des coutumes indigènes, des camps, des luttes de tribus à tribus*⁴⁹⁹ ». Les lances, cependant, ne sont plus ici menaçantes. La domestication et la pacification des populations coloniales et de leurs mœurs belliqueuses primitives apparaît bien

transport et aux industries traitant des produits d'origine ou de destination coloniale et un pavillon hébergeant les industries de luxe belges (ameublement, cristaux, pierres précieuses, arts graphiques, etc.) (*Le Livre d'Or de l'Exposition coloniale internationale de Paris 1931*, Paris, Fédération française des anciens coloniaux et Librairie ancienne Honoré Champion, 1931, pp. 247-248). On imagine que la présence de celles-ci est justifiée par la possible destination coloniale de certains de leur produits, mais on ne peut douter que l'objectif premier demeure la publicité de ces firmes auprès des visiteurs européens métropolitains, ce contre quoi s'inscrit d'ailleurs *Le Soir illustré*, jugeant que l'étalage d'objets sans lien avec le fait colonial nuit à l'unité de l'exposition (ainsi par exemple de l'« *énorme stand réservé aux cristaux* » : « *dans les armoires du gouverneur, et encore, dort peut-être, sous l'œil vigilant du boy, une collection de cristaux, mais nous ne pensons pas trouver sous la tente du broussard des services aussi fragiles* ». « Le tour du monde en un jour. Une visite à l'exposition coloniale de Vincennes », *Le Soir illustré*, 16 mai 1931).

⁴⁹⁷ Henri Carton, « La signification de la participation belge à l'Exposition coloniale internationale », *Livre d'Or...*, op. cit., p.243.

⁴⁹⁸ Voir Annexes 6, document 2.

⁴⁹⁹ *Idem*, p.246.

au travers de la transformation de ces armes en mâts destinés à porter les drapeaux de la Belgique et du Congo. Au final, aux dires de l'administration ministérielle, « *l'aspect extérieur [n'est] pas luxueux, mais très intéressant*⁵⁰⁰ ». L'ensemble est loué pour sa capacité à créer « *tout de suite, pour le visiteur, l'atmosphère voulue*⁵⁰¹ » en lui offrant une « *vision réelle de la vie congolaise*⁵⁰² ». Pour la première fois, on le voit, la recherche d'une forme d'authenticité et de réalité dans l'évocation du Congo prend donc un aspect architectural directement inspiré de la colonie, au travers cette fois de ses habitants africains, et non plus d'un bâtiment colonial comme à Liège. Si le travail de l'architecte s'inscrit incontestablement dans une relecture occidentale de la tradition congolaise, visant avant tout au transport imaginaire immédiat des visiteurs dans la colonie, il n'en constitue pas moins le témoignage nouveau et original d'un intérêt réel pour la culture africaine, qui se retrouve du reste également dans la décoration intérieure⁵⁰³.

On pénètre dans le pavillon d'honneur par la coupole centrale. Une galerie circulaire s'y déroule, au centre de laquelle s'élève, sous le vaste dôme, un monument dédié à la dynastie belge. Il a été jugé plus que nécessaire d'abandonner « *l'art désuet des statues et des bustes*⁵⁰⁴ » – auquel on ne peut pourtant nier que sacrifiait encore, et avec quelle pompe, l'exposition d'Anvers quelques mois plus tôt. C'est donc sous une forme symbolique que se donne ici l'hommage habituel aux monarques⁵⁰⁵. Le sens en est appuyé. Sur un socle en marbre noir rehaussé de sculptures d'espèces de la faune coloniale en plomb repoussé, qui figure « *le sol congolais, au plus profond duquel prend racine l'arbre de la Dynastie* », est dressée une colonne représentant le tronc de cette essence vigoureuse et empruntant « *sa*

⁵⁰⁰ Note pour les services généraux d'E. Leplae, Directeur général faisant fonction de Secrétaire général du Ministère des colonies, 8 janvier 1931 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, portefeuille 469, Participation des services).

⁵⁰¹ Propos tenus par Henri Carton à *La Libre Belgique* (« La Belgique coloniale à Vincennes », 18 mars 1931).

⁵⁰² Note sur la participation coloniale belge à l'Exposition coloniale internationale de Vincennes, sans provenance, sans date (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, portefeuille 471). Le document est probablement un communiqué de presse rédigé par l'Office colonial et est repris, mot pour mot, dans l'édition du *Soir* du 11 avril 1931 (« A l'exposition coloniale de Vincennes. La remarquable participation de la Belgique »).

⁵⁰³ Sur la singularité de la démarche de Lacoste au regard de l'architecture des précédentes sections coloniales, voir LAGAE (J.), « Displaying Authenticity and Progress... », art. cit., pp.24-26. L'auteur montre comment l'architecte, qui n'avait aucune connaissance du Congo, n'en a pas moins fait de réels et consciencieux efforts de recherche dans les musées et les publications disponibles, qui lui ont permis de développer une connaissance profonde de l'art africain. C'est ainsi par exemple qu'au lieu d'utiliser les traditionnelles formes inspirées des « velours du Kasaï », que nous avons pu effectivement rencontrer systématiquement depuis 1897, Lacoste choisit d'insérer dans les mosaïques qui constituent le sol du pavillon d'honneur des motifs inspirés des textiles Yombé, peu connus en revanche (p.25 ; voir également *L'Emulation*, art. cit., pour explication par l'architecte lui-même de son cheminement et de sa démarche). Comme le montre Johan Lagae, « *il est manifeste que les artefacts utilisés comme source d'inspiration sont choisis en fonction de principes esthétiques plus qu'ethnologiques, mais cette prédominance du critère esthétique est le reflet de l'accueil reçu par l'art indigène à cette époque* » (*Ibidem*). Lacoste parvient finalement à l'imposer dans la conception architecturale des pavillons.

⁵⁰⁴ Henri Carton à *La Libre Belgique*, art. cit.

⁵⁰⁵ Voir Annexe 6, document 4.

forme aux lignes stylisées d'un palmier et son décor aux riches matériaux de la colonie ». Ce large fût est divisé en trois anneaux, décorés de lapis-lazuli, qui symbolisent « *chaque période de croissance* », où s'inscrit en grandes lettres le nom des trois souverains belges successifs. « *Du sommet de cet arbre, que l'on devine pouvoir encore se développer dans l'avenir, s'élève un faisceau lumineux qui va éclairer au faîte de la voûte l'Etoile du Congo*⁵⁰⁶ ». Après le passage de relais observé en 1913, et confirmé en 1930, entre le roi fondateur, Léopold II, et son successeur Albert I^{er}, on atteint ici à une représentation marquant une étape encore supérieure dans la formalisation d'un lien étroit entre la dynastie belge et la colonie congolaise. C'est l'idée d'une destinée coloniale de la Belgique qui trouve incarnation, au travers de l'association de la figure de Léopold I^{er} à ce qui relève dès lors d'un processus patient mais implacable de croissance outre-mer du pays, générateur de richesse et de vigueur pour la métropole.

Le monument est isolé au centre de l'espace, de manière à assurer le recul nécessaire à sa contemplation en même temps qu'à lui donner la solennité requise. Dans la galerie circulaire ménagée autour de la salle sont néanmoins disposés d'autres objets. Un grand diorama de l'agriculture congolaise est déployé en face de l'entrée, qui présente une vue du Kivu. Il s'agit probablement de la représentation qui figurait déjà à Anvers en 1930⁵⁰⁷. Elle permet alors de décliner dans le domaine agricole l'idée de richesse de la colonie induite par les matériaux précieux qui composent le monument à la dynastie. Plus largement, le choix a en fait été effectué par Henri Lacoste de ne donner au pavillon aucune fenêtre apparente, au lieu de quoi « *toutes les baies sont largement ouvertes sur le Congo, c'est-à-dire sur des dioramas vivement éclairés* ». La dimension évocatrice d'une réalité coloniale authentique revêtue par ce type d'objet est donc ici renforcée par le parti-pris architectural. Des tableaux de différents sites congolais sont également apposés au mur, avec un effet identique. Sous la galerie, de manière ponctuelle, sont en outre disposées des vitrines, qui contiennent, dans une présentation qui commence à se faire moins touffue et plus dépouillée, des instruments de musique congolais et « *quelques beaux objets d'art indigène*⁵⁰⁸ ».

La dimension anthropologique de ces objets semble avoir disparu, et avec elle l'évocation du contrôle colonial des populations qui les ont produits, au profit d'une utilisation largement

⁵⁰⁶ Henri Carton, « La signification... », art. cit., p.247.

⁵⁰⁷ Aucune mention n'est faite en effet dans nos sources d'une éventuelle commande de cette représentation. Ses dimensions imposantes rendent pourtant peu probable l'omission d'une telle discussion au Comité exécutif.

⁵⁰⁸ Procès-verbal de la 20^e séance du Comité exécutif (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, portefeuille 469, Procès-verbaux des séances du Comité exécutif du Ministère des colonies pour la participation à l'exposition de Paris, séance du 1^{er} avril 1931). Le Comité, étant saisi d'une demande de voir figurer l'art indigène dans le pavillon, au titre du groupe IIB, consacré dans la classification parisienne aux « œuvres d'art d'inspiration coloniale ou destinées aux colonies », énonce que celle-ci doit être rejetée au motif que ce groupe n'inclut que les œuvres d'artistes belges. « *Seuls les objets exécutés par les indigènes et présentant une certaine valeur artistique pourront figurer dans le Pavillon A* », en particularité sous la coupole.

esthétique, visant à répondre à un intérêt désormais répandu au sein du public⁵⁰⁹, et plus particulièrement, en l'espèce, à ce qui est perçu comme un véritable « *engouement des Parisiens pour l'Art Nègre*⁵¹⁰ ». La reconnaissance d'un statut d'œuvre à ces objets n'est pas pour autant acquise, et c'est avant tout leur caractère décoratif qui est perçu à nouveau. Un rapport officiel sur la section, rédigé à la suite de son inauguration, prône d'ailleurs qu'il soit remédié à ce qui est jugé être un trop grand vide des rotondes et de certaines pièces en y ajoutant « *quelques jolies vitrines* » contenant des artefacts, couteaux et vanneries congolais, ainsi que « *quelques jolies plantes coloniales* »⁵¹¹. Les objets sont donc envisagés comme de simples ornements des salles, sans autre rôle ou signification que de créer une atmosphère plaisante, évoquant au surplus les lointains horizons africains.

Dans ces conditions, la tension entre le Musée colonial de Tervueren et les organisateurs ne fait que s'exacerber. Son directeur refuse à nouveau tout prêt, et les objets doivent être empruntés à des collections privées. Les dissensions se cristallisent en outre sur l'aspect donné au stand consacré au musée. Celui-ci se compose d'une série de photographies qui montrent l'institution, d'une carte botanique, accompagnée de clichés présentant divers aspects de la végétation congolaise, et d'une carte ethnologique du Congo, complétée par des photos qui illustrent les types indigènes congolais⁵¹². La dimension de maîtrise de la réalité congolaise par le colonisateur, si elle ne s'exprime plus comme auparavant dans la mise en scène des objets ethnographiques, continue du moins d'être dispensée ici au travers de cette représentation scientifique. La démonstration est effectuée de manière similaire, sur le plan visuel, en ce qui concerne la flore et la population. Toutes deux sont constituées en objets équivalents et complémentaires d'un tel contrôle colonial, servi par la connaissance et le savoir. La présentation du stand, cependant, est jugée trop rébarbative par le Ministère. Suite à la suggestion fort fine de ce qu'« *on aurait dû placer au centre une vitrine avec des objets indigènes ou sur un socle un grand tam-tam, ou même un petit groupe plastique, indigènes*

⁵⁰⁹ Sur l'évolution du regard belge sur l'art congolais à cette époque, voir VAN SCHUYLENBERGH (P.), « Découverte des arts plastiques du Bassin du Congo dans la Belgique des années 1920-1930 », in VAN SCHUYLENBERGH (P.), MORIMONT (F.), *Rencontres artistiques Belgique-Congo. 1920-1950. Enquêtes et documents d'histoire africaine* (Louvain-la-Neuve), n° 12, 1995, pp. 1-61 ; SALMON (P.), « Réflexions à propos du goût des arts zaïrois en Belgique durant la période coloniale (1885-1960) », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaïre, Rwanda, Burundi)*, t.1, Bruxelles, Labor, 1992, pp. 179-201 ; VELLUT (J-L.), « La peinture du Congo-Zaïre et la recherche de l'Afrique innocente. Présentation du livre de J. A. Cornet, R. de Cnodder, I. Dierickx & W. Toebosch : « 60 ans de peinture au Zaïre » », *Bulletin des séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, n° 36, avril 1990, pp. 633-659.

⁵¹⁰ Lettre de M. Huyghe, Secrétaire général au Commissariat général du gouvernement près l'exposition de Paris à M. Perrier, Commissaire général adjoint, 26 novembre 1930 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.35, portefeuille 470, Participation du Ministère des colonies, 2° Direction générale).

⁵¹¹ Rapport sur la section belge à l'Exposition de Paris (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, portefeuille 469, Procès-verbaux..., 25° séance, 13 mai 1931).

⁵¹² Lettre de H. Schouteden à H. Carton, 26 juin 1931 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, portefeuille 470, Participation du Ministère des colonies, 2° Direction générale).

*sur pirogue avec filet représentant par exemple la pêche*⁵¹³ », le directeur du musée finit par s'emporter vivement, énonçant que l'institution n'a jamais demandé à participer à l'exposition et ajoutant « *qu'à [s]on sens il est regrettable de voir un musée sérieux, établissement scientifique par essence, vulgarisateur dans ses locaux publics, devoir obligatoirement participer à une Exposition non scientifique*⁵¹⁴ ». Nous serons amenés à revenir sur les divergences essentielles à l'égard du rôle des expositions dont sont plus largement révélatrices ces tensions. En ce qui concerne plus précisément le caractère symbolique des objets exposés, en tout cas, les remarques effectuées par les instances organisatrices du Ministère des Colonies nous montrent le rôle unique d'installation d'un climat congolais accordé aux collections ethnographiques qui sont disposées dans la rotonde centrale.

De chaque côté de cette salle se déploient deux ailes, où sont produites des collections assez semblables à celles qui avaient été exposées en 1930, et que nous ne serons donc pas ici amenés à détailler. La répartition des salles mérite en revanche attention. L'aile droite a été réservée aux ressources agricoles et minières du Congo et aux réalisations effectuées par les Belges en vue de leur mise en valeur économique. L'aile gauche, de son côté, abrite « *la représentation des efforts fournis au Congo Belge dans les domaines éminemment civilisateurs de l'enseignement, de l'évangélisation, de l'hygiène, de l'assistance médicale, de l'administration, de la politique indigène, de la justice, de la défense territoriale, etc.*⁵¹⁵ ». La distinction est ainsi effectuée sur le plan spatial entre deux grands secteurs des réalisations coloniales. Ce choix peut être interprété comme la démonstration du caractère complémentaire de ces activités dans l'esprit du colonisateur. Il manifeste sur le plan visuel le principe en permanence énoncé dans les discours verbaux, selon lequel on aurait là les deux versants inextricables d'une même réalité coloniale, le profit économique ne pouvant s'entendre sans le progrès de la civilisation (dont il est du reste partiellement le gage) et l'œuvre de civilisation étant à son tour l'assurance de la formation d'une main-d'œuvre apte à favoriser les progrès économiques. Alors que les éditions précédentes semblaient plutôt consacrer sur le plan visuel le primat accordé aux résultats économiques de l'action coloniale, le fait de placer ces deux volets de part et d'autre de la rotonde centrale conduirait en ce sens à offrir une véritable incarnation spatiale à cette interprétation de la narration expositionnelle, jusqu'alors largement dépendante des récits tenus en complément des expositions. Le rééquilibrage entre ce que le colonisateur tire du Congo et ce qu'il y apporte en contrepartie, déjà amorcé en 1930, est rendu plus directement perceptible à Paris par cette organisation claire de l'espace. Dans le même temps, cependant, on peut aussi constater que la disposition adoptée conduit à octroyer une surface d'expression bien plus importante à la démonstration

⁵¹³ Rapport sur la section belge à l'Exposition de Paris précédemment cité.

⁵¹⁴ Lettre de H. Schouteden à H. Carton, 26 juin 1931, précédemment citée.

⁵¹⁵ « La Section belge à Vincennes », *Livre d'Or...*, *op. cit.*, p.247.

des activités agricoles et minières qu'à celle des domaines multiples dans lesquels s'exprime l'activité dite civilisatrice, chacun d'eux devant se contenter d'une superficie de stand relativement réduite⁵¹⁶.

L'atténuation de la disproportion longtemps flagrante entre les récits à orientation économique sur la colonisation et ceux qui concernent les autres champs de l'activité belge s'explique certainement pour partie par l'organisation spatiale générale de l'exposition de 1931. Le maréchal Lyautey a désiré consacrer un bâtiment spécial à toute la documentation commerciale des nations exposantes, de sorte à permettre aux visiteurs intéressés de se renseigner de manière spécifique sur les possibilités ouvertes par le secteur colonial ; la partie du pavillon officiel habituellement consacrée à cet aspect a donc été transférée dans le stand belge de cette Cité Internationale des Informations. La présentation y est effectuée par l'Office colonial, qui montre de manière habituelle les principaux produits d'exportation du sol et du sous-sol congolais et offre un certain nombre d'informations sur les voies de communication et les entreprises implantées dans la colonie. Il est logique que la part accordée à ces questions dans le pavillon officiel en soit d'autant diminuée. Mais ce fait permet aussi d'envisager qu'un glissement de sens pourrait en être occasionné dans les associations qu'éveillent les objets exposés dans le palais. La scission effectuée entre la documentation à destination des industriels et la représentation des colonies offerte au grand public prévient en effet la contagion de signification qui pouvait jusqu'alors se produire entre les objets mis en scène à destination de ces deux catégories de visiteurs. Une dissémination pouvait plus précisément se produire depuis les premiers vers les seconds, menant à envisager l'ensemble des collections exposées au regard de considérations commerciales, dont le rôle central était manifeste dans les éditions antérieures à la Première Guerre mondiale. Cet éloignement des renseignements commerciaux par rapport à la représentation générale de la colonie participe également, en ce sens, d'une modification des rapports et articulations entre les différents récits constitutifs de la narration expositionnelle.

⁵¹⁶ On notera que ce problème général de l'exiguïté de l'espace alloué (d'autant plus flagrant au sortir de l'exposition d'Anvers, où le pavillon officiel avait une taille plus importante) ne mène pas seulement à effectuer une sélection dans les documents exposés mais aboutit également à la suppression totale de certaines participations, au rang desquelles, au grand regret des organisateurs, figure le salon du Vieux-Congo (Compte rendu de réunion des chefs de service du département [1^{ère} Direction générale du Ministère des Colonies] en date du 2 décembre 1930, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, portefeuille 470, Participation du Ministère des colonies, 1^{ère} Direction générale). La glorification des héroïques commencements de la colonisation ne disparaît pas pour autant de l'exposition. Elle se trouve à nouveau incarnée sur le stand de la Force Publique au travers d'une mise en scène de la campagne arabe, réalisée sur la recommandation fermement insistante des hautes instances du Ministère. Les procès-verbaux des séances du Comité exécutif où se trouve discutée la participation de la Force Publique à l'exposition se voient commentés en marge par des notes manuscrites à cet effet signées par Edmond Leplae, alors Secrétaire général faisant fonction du Ministère : « *Le projet doit être complété par une carte et des soldats de la campagne arabe (ancien uniforme)* » (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, portefeuille 469, Procès-verbaux..., 13^e séance, 5 février 1931), puis à nouveau « *Insister pour qu'un des mannequins porte l'uniforme et l'armement de la campagne arabe* » (*Idem*, 15^e séance, 19 février 1931). Ces faits de guerre initiaux tendent donc bien à s'imposer comme un élément narratif incontournable dans le récit expositionnel du fait colonial belge.

B. LES RÉCITS TENUS SUR L'EXPOSITION

La presse belge dépouillée donne à l'exposition coloniale de Paris une couverture importante. Elle témoigne d'un intérêt pour cette manifestation assez proche, somme toute, de celui que suscitent au cours de ces années les événements nationaux par ailleurs étudiés. Le traitement dont fait l'objet l'édition parisienne indique en outre une même tendance à faire participer les articles aussi bien du compte rendu à destination du lecteur qui ne se rendra pas à l'exposition que de l'incitation à venir la découvrir. L'ensemble de ces éléments contribuent donc à étayer notre intuition première, selon laquelle l'exposition coloniale parisienne avait pleine place dans notre corpus.

Les récits effectués par la presse sont unanimement positifs. Le premier aspect perçu et transmis aux lecteurs est l'atmosphère authentique que souhaitent créer les organisateurs, et la manière dont elle permet au visiteur de se voir immédiatement transporté par l'imaginaire au Congo. L'aspect extérieur, tout d'abord, « *exhaussement monumental de la hutte primitive*⁵¹⁷ », est loué pour cette qualité. Son caractère « *pittoresque*⁵¹⁸ » et la façon dont il « *forme une sorte d'immense village africain*⁵¹⁹ » sont abondamment commentés. Au-delà de sa simple valeur d'évocation, la représentation est souvent donnée pour rigoureusement authentique, au besoin en forgeant les preuves mêmes de cette conformité à la réalité. C'est ainsi que les décors inspirés de la forme du masque africain qui ornent le haut des piliers extérieurs se voient donner des « *modèles [...] empruntés au musée de Tervueren*⁵²⁰ » – quand ils ne sont pas, de manière totalement fantaisiste, décrits comme les représentations de « *types d'indigènes de la région*⁵²¹ » – ou plus généralement que le pavillon central est dit figurer « *très conformément à la réalité une spacieuse habitation de la région du Ruanda-Urundi*⁵²² ». Seul un collaborateur du *Peuple*, fidèle à la tradition sceptique du titre à l'égard des mises en scènes expositionnelles, laisse pointer une certaine distance, évoquant des pavillons « *censés rappeler l'aspect des huttes qu'habiteraient des chefs nègres de notre colonie* », mais cette prudence est très fugitive et ne se fait pas plus explicite⁵²³. L'envoyé

⁵¹⁷ Firmin Van den Bosch, « Synthèse coloniale », *Le Soir*, 5 mai 1931.

⁵¹⁸ « La section belge de l'Exposition coloniale de Paris a été inaugurée samedi », *Le Peuple*, 10 mai 1931.

⁵¹⁹ A. B., « La presse belge à l'Exposition de Vincennes », *Le Soir*, 8 août 1931.

⁵²⁰ *Ibidem*

⁵²¹ « L'Exposition coloniale de Paris. La Belgique participe brillamment à cette grandiose manifestation de l'œuvre civilisatrice internationale », *Le Soir*, 9 mai 1931.

⁵²² *Ibidem*.

⁵²³ Louis Piérard, « En marge de l'Exposition de Vincennes », *Le Peuple*, 16 juillet 1931. On verra plus loin que Piérard, écrivain, journaliste, critique d'art, député socialiste et collaborateur occasionnel du titre comme de plusieurs autres journaux, ne montrera d'ailleurs plus rien en 1935 de cette distance déjà légère.

spécial du journal à l'exposition, du reste, se laisse de son côté largement submerger par « *la magie tenace et violente des terres étranges* » qui lui semble émaner de la section belge⁵²⁴.

Cette capacité à immerger le visiteur au cœur du Congo est également soulignée dans les commentaires, tout aussi élogieux, concernant les multiples dioramas qui illustrent les pavillons. A leur moyen, de même, c'est « *toute la terre congolaise qui se déroule ainsi qu'un film coloré, vivant, exact et pittoresque. Voyage rapide au sein des régions inconnues aux noms qui chantent, vision curieuse des habitants, des mœurs, des usages, des coutumes de ces pays lointains où le soleil met son ardente exubérance*⁵²⁵ ». On le voit, à l'image de la publicité faite par les organisateurs de l'exposition coloniale, qui promet aux visiteurs un tour du monde en quatre jours, voire en une seule journée⁵²⁶, c'est la possibilité de dépaysement et d'embrassement, jusque par les sens, de la réalité africaine que soulignent les journaux à l'attention de leurs lecteurs. *Le Soir illustré* synthétise même l'« *attrait puissant pour tous* » exercé par la section en montrant qu'elle incarne « *Souvenirs nostalgiques pour ceux qui ont été là-bas. Compensation pour ceux qui n'auront jamais l'occasion d'y aller*⁵²⁷ ».

Alors que l'envoyé spécial du *Peuple* peine à dépasser cet émerveillement esthétique et exotique, *Le Soir* ouvre en revanche ses colonnes à des commentaires qui incitent aussi les lecteurs à appréhender plus concrètement la valeur particulière des réalisations coloniales belges exposées aux yeux du public. Dans le contexte d'une confrontation de différentes expériences coloniales ouvert par cette exposition internationale, les récits prennent alors facilement des accents de fierté patriotique à l'égard des réalisations accomplies. C'est ainsi qu'une description de la participation belge se conclut sur l'idée qu'« *une fois de plus, le nom de la Belgique figurera au palmarès des Nations victorieuses, qui peuvent s'enorgueillir de travailler à la fois au mieux-être de l'humanité et à la collaboration pacifique et fructueuse des races et des peuples*⁵²⁸ ». On retrouve dans cette interprétation générale les deux ailes du pavillon officiel (mieux-être et fructification), reliées par cette notion d'une coopération entre coloniaux et colonisés qui n'apparaît pas expressément mise en scène dans la section mais

⁵²⁴ Jean King, « Terres étranges aux portes de Paris. Le pavillon belge à l'Exposition de Vincennes est une merveille parmi d'autres merveilles », *Le Peuple*, 12 août 1931.

⁵²⁵ *Ibidem*. Voir également l'article du *Soir* du 8 août pour une célébration de l'aspect extrêmement vivant de cette mise en scène via les dioramas (art. cit.).

⁵²⁶ AGERON (C.-R.), art. cit., p.574.

⁵²⁷ « Le tour du monde en un jour. Une visite à l'exposition coloniale de Vincennes », *Le Soir illustré*, 16 mai 1931.

⁵²⁸ *Le Soir*, art. cit., 9 mai 1931. Le journal ouvre en outre au cours de la période sa rubrique « Faits et Opinions » à un point de vue de l'écrivain Firmin Van den Bosch sur l'exposition, lequel s'émeut du fait qu'« *il ne manque pas de misogynes [sic] pour critiquer, en ces temps de crise, la dépense somptuaire de notre représentation à Vincennes. Comme si la Belgique pouvait déceimment être absente de ce rendez-vous colonial des nations et ne pas montrer au monde ce qu'elle fit du don qui lui fut confié* » (Firmin Van den Bosch, *Le Soir*, « Synthèse coloniale », 5 mai 1931)

pourrait bien introduire un thème désormais important dans la justification du fait colonial. Nous allons du reste le voir s'affirmer par la suite, jusqu'à constituer l'une des significations centrales de l'exposition de Bruxelles en 1958.

III. EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE BRUXELLES 1935

En 1935, l'Afrique centrale se voit pour la troisième fois mise en scène à Bruxelles dans le cadre d'une exposition universelle. Cette fois-ci, la section coloniale ne prend cependant pas place à Tervueren mais dans l'enceinte même de l'exposition, au Heysel. La commune était pourtant favorable à cet accueil, et faisait valoir à l'appui de sa candidature l'idée d'une association immédiate du site au Congo dans l'esprit des Belges⁵²⁹. La décision de ne pas recourir à la partition traditionnelle pourrait prendre sa source dans le succès mitigé de la section coloniale de 1910. En cette année 1935, qui marque le cinquantenaire de la création de l'État indépendant du Congo, la Belgique entend bien en revanche permettre une large perception de sa colonie. A telle enseigne que le Commissaire général du Gouvernement près l'exposition affirme en 1933 que « *tout en étant universelle, l'Exposition, au point de vue belge, portera surtout sur notre œuvre coloniale et sera ainsi l'occasion d'un hommage à Léopold II*⁵³⁰ ». Une célébration de cet ordre exigeait qu'une réelle visibilité soit donnée à la section, et si la solution de son autonomisation avait pu fonctionner en 1897, pour les raisons que nous avons abordées, elle s'était avérée moins probante, dans d'autres circonstances, en 1910. Le nouveau terrain d'exposition du Heysel se situe par ailleurs à une distance bien plus grande de Tervueren que le parc du Cinquantenaire⁵³¹. Aussi la manifestation éclatante de la grandeur coloniale belge exigeait-elle que la section figure au cœur même de l'exposition universelle.

Les grands projets initiaux, cela étant, se sont trouvés rapidement grevés par la réalité de la crise économique. Il apparaissait difficile au gouvernement, dans ce contexte, d'investir massivement dans une représentation de la colonie à vocation éphémère. C'est donc avec un budget largement amputé par rapport aux deux éditions précédentes qu'a finalement dû être

⁵²⁹ Ainsi que le fait que la solution d'une nouvelle scission était le seul moyen de voir intégrer les collections du musée à l'exposition, aucun prêt n'étant envisageable au cours de la période compte tenu du nombre de visiteurs étrangers attirés par l'événement et susceptibles de profiter de leur séjour en Belgique pour aller visiter l'institution. Privée de ces objets, la manifestation du Heysel aurait alors été, selon cet argumentaire, dépourvue de tout intérêt. La commune de Tervueren a semble-t-il continué de nourrir l'espoir de cette partition jusqu'en juillet 1932 (Voir AA, Fonds OC, portefeuille 433, Organisation, Correspondance échangée avec le Musée royal du Congo belge à Tervueren).

⁵³⁰ « L'Exposition universelle de Bruxelles 1935. Un exposé du comte Van der Burch au cercle industriel et commercial », *Le Soir*, 6 avril 1933.

⁵³¹ Voir Annexe 1, Document 2.

réalisée la section commémorant le cinquantenaire de l'ÉIC⁵³². La participation coloniale compose alors avec ces conditions financières peu favorables à une brillante démonstration. Les ambitions grandioses sont abandonnées, au profit d'un recentrage sur une présentation plus modeste. Et le pavillon officiel réutilise au maximum ce qui peut être récupéré à Vincennes : matériaux de construction, meubles, mais aussi objets et dioramas, dont on argue pour l'occasion que les Belges n'avaient malheureusement pu les admirer à Paris⁵³³. Malgré ce « *grand souci d'économie* » poursuivi par les organisateurs de la participation officielle, la promesse est énoncée qu'« *un sérieux effort sera fait en vue d'assurer une belle collaboration à l'Exposition Universelle*⁵³⁴ ». La narration expositionnelle de la colonisation n'en demeure pas moins largement conditionnée par les contraintes qui pèsent ainsi sur son énonciation.

A. LES RÉCITS TENUS PAR L'EXPOSITION ET EN COMPLÉMENT DE SA MISE EN SCÈNE CONCRÈTE

Comme à Vincennes, la section coloniale est composée de plusieurs bâtiments. Le pavillon officiel en constitue le centre⁵³⁵. Deux constructions de forme allongée, à l'aspect inspiré des huttes africaines, l'encadrent en formant devant sa façade une esplanade, que vient fermer une statue monumentale d'éléphant. Elles hébergent une présentation commerciale de l'artisanat indigène. Le pavillon officiel est par ailleurs flanqué de trois autres bâtiments. L'un est dédié aux entreprises coloniales, qui mettent en scène les résultats de leurs activités au Congo. Le

⁵³² Les organisateurs doivent dès lors admettre « *que l'Exposition universelle et Internationale n'est pas essentiellement coloniale et que la participation de la Colonie ne peut en conséquence avoir l'importance de ce qu'elle fut à Anvers 1930 et à Paris en 1931* » (Propos de G. Périer, Commissaire du Groupe XXV (Colonisation), tels que consignés au Procès-verbal de séance du Comité du Groupe XX, 19 janvier 1934, AA, Fonds OC, portefeuille 433, Organisation, Groupe XXV Colonisation, Généralités). Même dans cette perspective restreinte, les crédits accordés à la participation sont cependant extrêmement faibles. Alors que les expositions d'Anvers et de Paris ont coûté respectivement 12,7 et 11,4 millions de francs au gouvernement (Note de F. Janssen, Commissaire du Groupe XXV, directeur de l'Office colonial, à M. l'Administrateur général, 23 février 1932, AA, Fonds OC, portefeuille 433, Organisation, Groupe XXV Organisation, Commission générale du gouvernement près l'exposition de Bruxelles), le Comité exécutif du Ministère des colonies suggère en mai 1933 l'ouverture d'un crédit de 7 millions de francs seulement, qui ne sera pas autorisée. Ce sont finalement 2 millions de francs qui seront accordés en décembre (AA, Fonds OC, portefeuille 433, Organisation, Groupe XXV Colonisation, Généralités, Exposé de F. Janssen à la séance du Comité du Groupe XXV du 19 janvier 1934, soumis en copie à M. l'Administrateur général).

⁵³³ AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 433, Procès verbaux des séances [du Comité exécutif du Ministère des colonies pour l'exposition], 10^e séance, 21 décembre 1933 et 16^e séance, 4 avril 1934. Voir aussi « *Le Congo au Heysel. La participation de notre empire africain à l'exposition de 1935* », 1935, Bulletin officiel de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles, 2^e année, n°11, 15 juin 1934. Les restrictions financières joueront par ailleurs, comme nous le verrons sur les choix architecturaux effectués. Les esquisses soumises au Comité exécutif du Ministère par l'architecte René Schoentjes « *présentent donc toutes la même caractéristique commune : disposition des salles existantes à Anvers autour d'un ensemble décoratif neuf* » (Voir Projet de Pavillon du Congo de René Schoentjes annexé au procès verbal de la 11^e séance du Comité exécutif, 15 janvier 1934)

⁵³⁴ « *Le Congo au Heysel* », art. cit., p.382.

⁵³⁵ Une nouvelle fois, il se nomme pavillon du Congo belge, reléguant définitivement le Ruanda-Urundi au statut de motif accessoire de la narration expositionnelle au cours de ces années 1930.

deuxième abrite un collectif d'entrepreneurs privés, constitués pour l'occasion sous la forme d'un groupement, baptisé Société Auxiliaire de Propagande Coloniale (Soprocol). Le projet semble être né de la volonté initiale du Ministère des Colonies d'exposer une série de dioramas réalisés par James Thiriar suite à sa participation à une mission scientifique d'exploration du massif du Ruwenzori, en 1932⁵³⁶. L'idée avait germé de confronter ces représentations au *Panorama du Congo* de Mathieu et Bastien qui constituait l'attraction principale de l'exposition de Gand en 1913, afin de dégager de la réunion de ces œuvres « *un contraste frappant* » entre la réalité d'hier et les explorations scientifiques contemporaines⁵³⁷. Le budget octroyé pour le pavillon officiel ne permettant pas au Ministère de réaliser cette participation, la Soprocol est ainsi fondée, qui se propose de reprendre le projet sur la base de fonds privés et d'en faire une représentation qui visera à « *encourager l'exode* » en donnant « *l'envie de visiter le Congo* »⁵³⁸. Le groupement construira par ailleurs un restaurant colonial, qui constitue le dernier bâtiment de la section⁵³⁹.

Au final, les peintures servent donc à valoriser l'industrie nouvelle du tourisme colonial. Le pavillon de la Soprocol vante dans ce but l'accessibilité et la qualité des infrastructures hôtelières et de transport de l'Afrique belge⁵⁴⁰ et permet au visiteur de se documenter sur les itinéraires et moyens de locomotion, ainsi que sur l'équipement utile en vue d'un voyage à la colonie. Il lui est en outre offert de constater que tout le confort moderne lui sera disponible sur place, au vu de la variété des produits qui y sont importés. La présentation de ces derniers est particulièrement intéressante, qui les met en scène sous l'aspect d'une « caravane congolaise », file de mannequins noirs portant, sur leur tête, des caisses qui contiennent les marchandises de chacune des sociétés exportatrices. Cette utilisation plastique d'une scène de portage, dont on affirme pourtant dans les textes officiels qui accompagnent les expositions qu'il a été fort heureusement supprimé par le développement des transports mécaniques sous l'impulsion belge, contraste singulièrement avec l'aspect moderne de la colonie qui veut être montré dans le pavillon. On peut dès lors y voir la marque de ce que l'attractivité de la colonie repose sur l'appel à un imaginaire teinté de visions passéistes de l'Afrique, renvoyant aux glorieux récits d'exploration ou d'implantation européenne dans des contrées peu accessibles.

⁵³⁶ Voir GUISET (J.), « Art déco, modernisme et expositions internationales », in GUISET (J.) (dir.), *op. cit.*, pp.186-187 pour une présentation de cette expédition.

⁵³⁷ Projet de participation à l'exposition de Bruxelles 1935, « Section coloniale » « Groupe de R. et consorts », sans date [probablement première moitié de 1934] (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 433, Organisation, Généralités)

⁵³⁸ *Ibidem*

⁵³⁹ Le restaurant Léopold II offrait apparemment à la dégustation un « menu colonial », essentiellement composé de viande de poule assaisonnée à diverses sauces aux ingrédients de provenance africaine : arachide, huile de palme, pili-pili (Louis Piérard, « Le vernissage du Congo », *Le Peuple*, 11 mai 1935).

⁵⁴⁰ Voir « Le Congo à l'exposition de Bruxelles 1935 », 1935, n°14, 15 septembre 1934, pp.520-521 ; ainsi que « Le Congo... Terre de tourisme » et « La participation coloniale à l'exposition : Soprocol », 1935, n° 15, 15 octobre 1934, pp.538-539 et 552.

La mise en scène du Congo moderne susciterait donc moins la vocation au voyage, dans l'esprit des promoteurs du tourisme si ce n'est dans celui des visiteurs, qu'une peinture exotique singulière de la colonie, exigeant une démarcation essentielle de la représentation avec le vécu quotidien des Belges, au besoin au prix d'un travestissement de ce qui est ailleurs énoncé comme la réalité de la colonisation. En plus de ces diverses représentations, le pavillon ménage une salle destinée à la dégustation de cafés du Congo.

L'ensemble de la section, ainsi pensé, permet donc de présenter les aspects jugés saillants de la réalité coloniale. La volonté a été exprimée d'offrir une mise en scène autonome aux activités des entreprises privées, aux fins de valoriser leur participation à l'œuvre coloniale⁵⁴¹. Elle n'empêche pas pour autant que se manifeste le désir de « *laisser au public l'impression que les diverses participations coloniales constituent un tout – un seul bloc pour mieux dire*⁵⁴² ». Au regard du résultat, on doit constater que cet objectif n'a pas été atteint. Confiés à des architectes distincts, puisant à des inspirations diverses, les pavillons offrent au final un aspect extérieur hétéroclite⁵⁴³. Leur analyse architecturale permet dès lors à Johan Lagae d'affirmer que cette absence d'unité formelle, pour la première fois, « *non seulement était révélatrice des buts différents des divers participants mais aussi, et de manière plus centrale, ne générerait plus d'image unique et cohérente du colonialisme belge*⁵⁴⁴ ».

Le choix de l'image impulsée extérieurement par la participation officielle a en fait longtemps été laissé en suspens. La confrontation entre la forme finale du pavillon et les projets initialement soumis au Ministère des Colonies s'avère extrêmement intéressante. Elle révèle l'apparition d'un changement dans les réflexions architecturales sur l'évocation d'une authenticité congolaise, que ne vient finalement pas avaliser le choix des autorités⁵⁴⁵.

⁵⁴¹ Les arguments financiers dictaient le choix d'une participation de ces entreprises qui s'inscrirait dans le prolongement du pavillon officiel, épargnant notamment des frais de façade. Le Comité exécutif de l'exposition a cependant jugé que « *dans ces conditions, l'effort réalisé par l'initiative privée risquait de ne pas être apprécié à sa juste valeur* ». De sorte qu'un emplacement distinct a été octroyé à ces exposants (AGR, Fonds Exposition internationale et universelle de Bruxelles 1935, liasse n°302, dossier « Palais du Congo », Procès verbal de la réunion tenue le 16 avril 1934. Groupe XXV).

⁵⁴² AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 433, Procès verbaux des séances, 13^e séance, 27 février 1934.

⁵⁴³ Le pavillon du Congo est confié à René Schoentjes, qui réalise en outre, avec l'aide de l'architecte Douret, le pavillon des entreprises coloniales. Tous deux adoptent des lignes inspirées de la colonie, mais sans constituer pour autant des rappels réciproques. Les pavillons de la Soprocol, hall du tourisme et restaurant colonial sont de leur côté érigés sur les plans de Victor Bourgeois, figure phare de l'architecture moderniste belge, qui ne fait pour le coup pas d'effort réel pour se confronter au défi d'une évocation architecturale du Congo (voir LAGAE (J.), « *Displaying authenticity and Progress...* », art. cit., pp.28-29).

⁵⁴⁴ LAGAE (J.), « *Celebrating a Cinquantenaire. The architectural representations of the Belgian Congo at the Universal and International Exposition in Brussels, 1935* », in <http://arch.rug.ac.be/expo35/> (juin 2002) (notre traduction).

⁵⁴⁵ L'ensemble de l'analyse ainsi que les éléments factuels que nous présenterons dans ce paragraphe sont empruntés aux travaux de Johan Lagae sur l'exposition de Bruxelles 1935 (LAGAE (J.), « *Displaying authenticity and Progress...* », art. cit., pp.27-28 ; LAGAE (J.), « *Celebrating a Cinquantenaire* », art. cit.)

L'administration coloniale se voit en effet présenter deux propositions qui relèvent d'une argumentation nouvelle. Celle-ci tend à stigmatiser les représentations antérieures de la colonie dans les expositions, jugées largement fantasmagoriques, et valorise par opposition une architecture proprement « coloniale », qui soit « *du domaine, non de la fiction, mais de la réalité*⁵⁴⁶ ». L'idée se décline de manière différente dans chacun des projets. Le premier, qui émane de Raymond Cloquet, architecte au Katanga, s'appuie sur l'argument qu'une évocation véritablement authentique du Congo n'est possible que pour les architectes ayant une connaissance intime du territoire. Faute de quoi ils sont, à l'instar d'Henri Lacoste en 1931, contraints de « *recourir à une documentation qui est dépourvue de vie si on ne l'a pas saisie dans son cadre original*⁵⁴⁷ ». Le second, qui provient de Raymond Moenaert, vainqueur du concours pour la construction de la nouvelle résidence du Gouverneur général du Congo à Léopoldville, adopte un point de vue proche des conclusions que nous avons pu tirer en étudiant la forme du Palais du Congo à l'exposition de Liège en 1905. Soumettant au Ministère le projet de donner au pavillon bruxellois l'aspect extérieur du futur bâtiment officiel congolais dont le dessin a été couronné, Moenaert argue en effet de la capacité de cette construction à évoquer « *la manière de vivre sous l'Equateur* », en même temps qu'à offrir aux visiteurs « *une manifestation du prestige de la colonie*⁵⁴⁸ ». Ce dernier argument surtout a séduit les organisateurs, et longtemps le projet a dès lors été envisagé. Mais il sera finalement abandonné à la fin de l'année 1933, faute de moyens.

Dans le même temps, cependant, une autre proposition obtient les faveurs du Ministère, sur des bases pourtant rigoureusement opposées. Henri Lacoste défend la perspective d'une « *reconstitution géohydrographique et climatérique d'un voyage d'exploration au Congo*⁵⁴⁹ ». Partant du principe que « *l'illusion de la réalité* » est jusqu'ici demeurée imparfaite dans les expositions pour la raison qu'elles « *laiss[ent] [l]e spectateur tout à fait étranger au milieu que l'on cherche à créer* », le projet cherche à compléter le principe du panorama par une

⁵⁴⁶ Lettre de Raymond Moenaert, architecte, au Ministère des colonies, 3 novembre 1931, citée in LAGAE (J.), « Celebrating a Cinquantenaire », art. cit.

⁵⁴⁷ Lettre de Raymond Cloquet au Ministère des colonies, 3 janvier 1933, *Ibidem*.

⁵⁴⁸ Lettre de Raymond Moenaert précédemment citée. Il est à noter que, contrairement au palais de 1905, le bâtiment proposé n'est pas encore construit au Congo. Sa réalisation est encore en suspens, et ne sera d'ailleurs jamais mise en œuvre, faute de moyens financiers. L'évocation du pouvoir colonial n'aurait donc pas été aussi immédiatement reliée à la réalité que lors de cette précédente édition, mais aurait plutôt constitué la projection d'une représentation de prestige future dans la colonie. On signalera par ailleurs que si cette proposition avait été retenue, le bâtiment de Moenaert aurait figuré pour la deuxième fois à une exposition coloniale : une reproduction du salon dessiné par l'architecte pour la résidence figurait en effet dans le pavillon du Commissariat général à l'exposition d'Anvers en 1930.

⁵⁴⁹ « En 1935 vous voyagerez au cœur de l'Afrique sans quitter l'exposition. Une œuvre de haute vulgarisation scientifique. Reconstitution géohydrographique et climatérique d'un voyage d'exploration au Congo belge », *L'illustration congolaise*, novembre 1933.

action sur l'odorat, l'ouïe et les sensations de chaleur et d'humidité⁵⁵⁰. Dans une vaste salle seraient ainsi reconstitués paysage, faune, flore et conditions atmosphériques de trois régions contrastées : la plaine, chaude et sèche, la forêt équatoriale, chaude et humide et le Ruwenzori, froid et humide. Le visiteur serait amené à parcourir successivement ces sites, « à pied », « en tytoy » ou même « en pirogue » à travers des rapides, et à rencontrer indigènes et animaux vivants au cours de son périple.

On se trouve ici face à un projet rigoureusement antinomique des précédents. Il ne s'agit plus en effet d'évoquer la modernité et la réalité du Congo mais bien de projeter le visiteur dans une colonie imaginaire, largement inspirée une nouvelle fois des récits héroïques des premiers temps coloniaux. Le visiteur, ainsi, « doit avoir constamment l'impression de fouler le sol d'Afrique, dans les mêmes conditions qu'ont pu le faire les grands explorateurs. Et pendant toute la durée de son expédition, ce voyageur doit éprouver toutes les sensations qu'il ressentirait s'il était vraiment dans les régions les plus mystérieuses de l'Afrique ». Ce n'est donc plus dans les pas du Gouverneur général du Congo contemporain qu'il est invité à se placer mais bien dans ceux de Stanley, tels du moins qu'ils ont été vulgarisés. La sortie du pavillon, dès lors, par une passerelle surélevée permettant d'observer l'ensemble de l'exposition universelle, vise à former « un contraste saisissant entre les régions sauvages que l'on vient de quitter et l'image vivante de la civilisation et de l'activité humaine »⁵⁵¹. Le manque de subtilité de ce projet dans l'évocation de la colonie est patent⁵⁵². Le Ministère des Colonies, pourtant, se montre très favorable à sa réalisation et juge que « le public y trouverait, semble-t-il, une image du Congo Belge bien plus vive et plus juste que toutes celles qu'il a pu voir aux Expositions antérieures⁵⁵³ ». Il est dès lors envisagé d'y lier la participation officielle. Le coût considérable de l'entreprise rend cependant impossible son financement unique par l'administration coloniale et, faute pour Lacoste de réunir les capitaux privés nécessaires, le projet sera finalement lui aussi abandonné.

On voit donc que les organisateurs se montrent également sensibles à deux types de conceptions opposées de l'évocation d'une authenticité congolaise, qui oscillent entre une représentation réaliste véhiculant l'idée d'un Congo moderne et une figuration fabuleuse puisant à l'imaginaire d'une Afrique romantique figée dans son mystère. Une position

⁵⁵⁰ Projet de reconstitution d'un voyage au Congo belge, juin 1933 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 435, Construction / Candidatures d'architectes).

⁵⁵¹ *Ibidem*

⁵⁵² Comme le montre Johan Lagae, Lacoste a perdu, en l'espace de deux ans, toute l'ambivalence qui permettait de louer son travail architectural pour l'exposition de Paris (LAGAE (J.), « Displaying authenticity and Progress... », art. cit., p.28).

⁵⁵³ Rapport du Comité exécutif de la participation du Ministère des colonies à l'exposition au Ministère des colonies, 15 juin 1933 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 435, Construction / Candidatures d'architectes) (c'est nous qui soulignons).

tranchée ne se fait pas jour sur ce point. Le projet définitivement retenu, dû à René Schoentjes, adopte une solution architecturale assez proche de celle qu'avait choisie Lacoste en 1931⁵⁵⁴. De la même manière, l'architecte s'inspire de formes traditionnelles pour inventer une architecture congolaise. Il dit avoir ainsi « *essayé d'évoquer, l'architecture nègre n'existant pas, les mêmes genres de sensations que celles que provoque, chez le spectateur qui s'y intéresse, l'art nègre en général*⁵⁵⁵ ». Ses influences sont cependant plus mêlées et s'étendent à l'Égypte et au monde musulman⁵⁵⁶. La façade est basse et s'étale en longueur. Une haute tour la coupe en son centre, destinée à conférer sa monumentalité à l'édifice⁵⁵⁷. Cinq grands masques surmontés de drapeaux en forment le sommet. On retrouve de même le chaume, utilisé en rappel de l'aspect arrondi des toits de huttes. Une frise faite de motifs géométriques alternés établissant des « *ruptures brusques de rythme* absolument caractéristiques⁵⁵⁸ » de l'art nègre a été apposée par Schoentjes sur la façade et sur la tour pour rehausser le cachet africain de l'ensemble. Comme en 1931, et certainement du reste en raison du succès connu par ce précédent, il a donc finalement été choisi d'évoquer l'Afrique centrale au moyen de formes inspirées des productions locales congolaises, mais composées en fonction de règles architecturales occidentales. Le bâtiment se trouve en ce sens à mi-chemin des deux types de projets évoqués, faisant appel à la fois à une interprétation contemporaine de la réalité africaine et à une représentation de la « tradition » congolaise passée au filtre de l'imaginaire européen. C'est en tout cas par le biais d'une évocation exotique, plus discrète peut-être qu'en 1931, que l'on cherche encore à attirer le visiteur vers la représentation du fait colonial belge.

En ce cinquantième anniversaire de la création de l'ÉIC, Léopold II est mis à l'honneur au travers de son traditionnel buste, qui, posé sur un haut socle, domine l'espace extérieur précédant l'entrée du pavillon. Une fois passé devant cette figure tutélaire, on accède par quelques marches à l'intérieur du bâtiment et au salon d'honneur. Les proportions au sol réduites de cette salle sont compensées par la vaste hauteur de la coupole qui la surplombe, lui conférant l'aspect imposant requis. L'ensemble des parois est revêtu de tissus dont les motifs sont inspirés des fameux « velours » du Kasai. Eux aussi, tout comme l'architecture extérieure, sont destinés à évoquer de manière instantanée la réalité exotique congolaise au moyen de motifs auxquels les visiteurs ont pu être régulièrement exposés, et qui sont

⁵⁵⁴ Voir Annexe 7, document 1.

⁵⁵⁵ Lettre de René Schoentjes à Paul Bonduelle, architecte en chef de la Section belge à l'Exposition de 1935, 11 avril 1935 (AGR, Fonds Exposition Internationale et universelle de Bruxelles 1935, liasse N°302, dossier « Palais du Congo »)

⁵⁵⁶ LAGAE (J.), « Celebrating a Cinquantenaire », art. cit.

⁵⁵⁷ Les restrictions financières ont fait opter pour cette solution plutôt que pour le principe concurrent, bien plus onéreux, d'une haute façade (Voir Projet de Pavillon du Congo de René Schoentjes annexé au procès verbal de la 11^e séance du Comité exécutif, 15 janvier 1934).

⁵⁵⁸ Lettre de Schoentjes à Bonduelle précédemment citée (souligné dans le texte)

désormais immédiatement associés à la colonie. Cette immersion au cœur de la réalité congolaise est à nouveau facilitée, en outre, par le déploiement d'un vaste diorama déroulant de « *grandioses* » paysages congolais⁵⁵⁹. L'hommage à la monarchie reprend également une forme classique. L'audace symbolique du monument de 1931 laisse place à la figuration traditionnelle du souverain – naguère pourtant qualifiée de désuète –, sous la forme d'un buste du tout nouveau roi, Léopold III, qui occupe le centre de la salle⁵⁶⁰. De la même manière reparaissent ici les habituels « trophées » : masques, sceptres de chefs, lances, boucliers garnissent les quatre coins. La dimension décorative de ces éléments est évidente⁵⁶¹. Le choix même des objets qui les constituent, toutefois, laisse deviner que perdure, sous la dimension banale et coutumière de cette représentation, la réminiscence symbolique de la soumission politique et militaire des populations colonisées mise en scène dès les premières expositions. De manière générale, on le voit, les motifs constitutifs de ce salon d'honneur semblent relever davantage du passage obligé que de l'inventivité qui pouvait caractériser la salle de 1931. L'architecte sacrifie pour l'essentiel à un symbolisme qui a déjà fait ses preuves. La mise en scène, en conséquence, ne contribue résolument pas à impulser de nouvelles formes d'investissement des visiteurs dans les objets déployés, mais fait plutôt appel à des associations devenues désormais coutumières.

Un dernier élément figure enfin dans ce salon d'honneur, qui renvoie de son côté à un motif plus récent de la narration expositionnelle, devenu récurrent depuis le début des années 1930. Le salon du Vieux-Congo, qui en avait constitué l'instauration éclatante à Anvers, n'a pas été repris à Bruxelles dans sa forme, mais le hall d'entrée, pour autant, ménage une place essentielle à l'hommage rendu aux pionniers de l'œuvre congolaise. Six bas-reliefs en plâtre représentent ainsi « *la pénétration du Centre-Africain par la côte Occidentale par les explorateurs Stanley, Hanssens, Van Gèle, Coquilhat, Vandavelde, Valcke, etc.* »⁵⁶². Arsène

⁵⁵⁹ *Le livre d'or de l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1935*, Bruxelles, Société de l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1935, 1935, p.361. Ce diorama présente une vue du fleuve Congo. Il a été commandé à l'artiste Fernand Lantoin en remplacement du diorama du Kivu qui figurait aux expositions de 1930 et 1931. Celui-ci risquait en effet selon le Comité exécutif du ministère de faire double emploi avec certains tableaux de Thiriart figurant dans le pavillon de la Soproc (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 433, Procès verbaux des séances, 24^e séance, 8 novembre 1934).

⁵⁶⁰ Il est possible qu'un buste du roi Albert, décédé accidentellement en 1934 et qui avait accordé un parrainage actif à l'exposition universelle, figure également dans la salle, comme l'avance Matthew Stanard, sur la base de photographies du pavillon trouvées dans un dossier d'archives, auxquelles nous n'avons pas eu accès pour notre part (STANARD (M.), « Selling the Empire... », art. cit., p.164). Les descriptions que nous avons pu parcourir, notamment dans le Livre d'Or, mentionnent cependant uniquement le buste du nouveau roi, que seuls permettent également d'apercevoir les clichés publiés dans les hebdomadaires illustrés consultés.

⁵⁶¹ C'est ainsi pour des raisons qu'on devine purement esthétiques que René Schoentjes demande que soient étoffés ces trophées au vu du résultat de l'installation du salon, en avril 1935 (*Idem*, 36^e séance, 4 avril 1935).

⁵⁶² Lettre de Franz Janssen, Directeur de l'Office colonial, Président de la Commission du Ministère des Colonies près l'Exposition de Bruxelles 1935, à M. Charles, Administrateur général des colonies, 3 août 1934. Ces bas-reliefs sont en fait des copies en plâtre de ceux qui figurent sur le monument à Stanley réalisé par Arsène Matton à Matadi (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 437).

Matton avait proposé ces œuvres au Ministère des Colonies pour figuration à l'exposition en arguant qu'elles constitueraient « *pour la jeunesse une magnifique leçon d'héroïsme et de courage persévérant*⁵⁶³ ». C'est sûrement pour impulser une telle interprétation qu'elles sont effectivement exhibées. La figuration des individus qui ont participé à l'implantation du fait colonial au Congo n'est pas liée en effet à la seule circonstance du cinquantenaire de la création de l'ÉIC. Elle s'insère dans la lignée des évocations précédentes des pionniers. Comme alors, il s'agit donc, non de remémorer simplement les événements fondateurs, mais d'établir de manière plus forte une filiation avec la période présente, et de susciter chez les visiteurs une forme de reconnaissance pour l'œuvre entière qui a ainsi été permise. Les bas-relief constituent à nouveau une manière d'exhortation à la gratitude, que synthétisent bien les propos tenus par le Président du Groupe « Colonisation » lors de l'inauguration de la section coloniale belge. Terminant son discours sur un éloge appuyé aux pionniers, celui-ci énonce qu'il leur rend ainsi hommage « *non pas tant pour les glorifier, que pour montrer aux incrédules, à ceux qui, aujourd'hui, désespèrent, de quelle trempe étaient les hommes qui ont établi sur des bases solides l'œuvre africaine de nos Rois* ». L'aura de ces défricheurs tend par ailleurs à envelopper l'ensemble de l'œuvre qui a suivi. De sorte que la représentation de leur valeur exceptionnelle vaut aussi appel à l'admiration de l'activité coloniale contemporaine. « *Aujourd'hui, ce sont d'autres hommes qui poursuivent l'œuvre commencée, mais pourquoi douter d'eux ? Issus de la même race, ils possèdent les mêmes qualités d'obstination et de réflexion que leurs aînés et, en outre, ils profitent de l'expérience acquise, d'une organisation solide, ainsi que d'importantes découvertes scientifiques qui facilitent singulièrement leur tâche. / Nous répondrons à ceux dont l'âme fléchit : / Le passé témoigne de l'avenir*⁵⁶⁴ ». Les bas-reliefs pourraient donc bien constituer un pendant visuel de ce discours. Il seraient exposés en vue de susciter un semblable parallèle et d'éveiller l'idée d'une telle continuité historique chez le visiteur.

Les salles d'exposition sont ensuite réparties dans les deux ailes du pavillon selon une logique proche de celle qui présidait à l'ordonnancement de 1931, avec quelques variations mineures. Le côté droit du bâtiment voit ainsi se succéder quatre halls, respectivement consacrés aux œuvres de civilisation et aux missions catholiques ; à l'éducation coloniale, à l'enseignement au Congo et à la documentation scientifique ; à l'hygiène et aux œuvres sociales ; et enfin aux œuvres d'inspiration congolaise. Suite à quoi le visiteur peut parcourir les quatre salles occupant l'aile gauche en passant de l'exposition de l'Office colonial à celle de l'agriculture,

⁵⁶³ Lettre d'Arsène Matton à M. le Ministre des Colonies, 18 juillet 1934 (*Ibidem*).

⁵⁶⁴ Discours du Baron Liebrechts, Président du Groupe XXV, lors de l'inauguration de la Section coloniale de l'Exposition, annexé à la lettre du Commissariat général du Gouvernement près l'Exposition à Franz Janssen du 9 mai 1935 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 439). Nous marquons par des signes typographiques les changements de paragraphe dans le texte dactylographié, qui se sont certainement manifestés à l'oral par un temps de latence, destiné à donner de l'ampleur à ces propos sur lesquels s'achève le discours.

puis des affaires économiques et travaux publics, pour finalement aboutir dans le hall dédié au gouvernement et à l'administration, à la cartographie, à la Force Publique et aux finances. L'existence d'un sens de visite obligatoire n'est pas claire dans nos sources, mais le Livre d'or de l'exposition adopte le parcours que nous venons de décrire. Nous pouvons donc l'envisager, si ce n'est comme la progression nécessaire des visiteurs, du moins comme celle que souhaitaient leur voir adopter les organisateurs. Le constat qui s'impose à ce regard est celui du maintien du rééquilibrage formel constaté en 1931 entre la dimension économique et commerciale de l'œuvre coloniale et son action sur la condition des populations indigènes. Ce second aspect se voit même accorder la primauté dans le parcours supposé, ce qui reflète bien le souhait exprimé par le président du Groupe de chercher « *surtout, par la participation officielle, à faire comprendre au public ce qu'est l'organisation de notre Congo, et les efforts qui y ont été faits au point de vue moral et philanthropique : missions, écoles, hygiène, etc.*⁵⁶⁵ ». On notera que la nouvelle classification du groupe consacré à la colonisation est elle aussi révélatrice de ce souci de valoriser les réalisations coloniales ayant une incidence directe sur la condition indigène⁵⁶⁶.

Le déploiement concret des objets destinés à présenter le fait colonial belge aux visiteurs est assez semblable à ce qui pouvait s'observer dans les deux manifestations précédentes. Nous avons du reste vu que les restrictions budgétaires avaient dicté la nécessité d'une large reprise des éléments exposés en 1931 à Paris, eux-mêmes pour beaucoup récupérés à Anvers. Aussi ne nous livrerons-nous pas, ici non plus, à la description minutieuse des salles. Les maquettes, clichés de bâtiments, cartes lumineuses et autres démonstrations matérielles des réalisations coloniales continuent de constituer le cœur de la présentation. Une réflexion est néanmoins

⁵⁶⁵ Propos tenus par le Colonel Liebrechts dans un entretien publié dans le bulletin officiel de l'exposition (« Le Congo au Heysel... », art. cit., 15 juin 1935, p.382). Une instruction en ce sens, lettre de Liebrechts « *suggérant l'idée de réaliser dans le Pavillon du Ministère une présentation de l'œuvre réalisée du point de vue moral et philanthropique* », avait en fait été envoyée un an auparavant au Comité exécutif du Ministère des Colonies, témoignant de l'importance accordée à cette orientation de la représentation du fait colonial, à laquelle le Comité avait agréé sans difficulté (AA, fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 433, Procès verbaux des séances, 18^e séance, 25 mai 1934)

⁵⁶⁶ Suite aux deux expositions spécifiquement coloniales de 1930 et 1931 (la classification de cette seconde étant du reste le fait des Français et non des Belges), on revient en 1935 à l'élaboration d'une classification universelle, où la colonisation ne se voit donc accorder qu'un groupe, comme dans les expositions généralistes préalables. L'intitulé en a changé. Alors que le groupe incluant le fait colonial se nommait jusqu'en 1913 « Commerce. Colonisation », une scission est désormais effectuée entre ces deux termes, auxquels sont consacrés deux groupes distincts. Les quatre classes qui y étaient incluses en 1910 et 1913, respectivement dédiées au commerce, aux procédés de colonisation, au matériel colonial et aux produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies, sont de même modifiées et laissent place à cinq classes spécifiquement coloniales, incluant généralités ; procédés de colonisation ; services sociaux ; matériel colonial, urbanisme et transport ; et produits d'exportation dans les colonies ou en provenance de celles-ci. L'apparition d'une classe distincte consacrée aux services sociaux, dans le même temps qu'est supprimée l'association au commerce tend donc bien à aller dans le sens de la transformation ici décrite. On notera qu'un groupe intitulé « économie sociale » était inclus dès 1897 dans la classification générale des expositions, recouvrant, pour les pays participants, les matières que l'on souhaite ici mettre en valeur pour le domaine colonial au travers de cette création d'une nouvelle classe.

menée sur les éléments à garder et sur ceux à adjoindre au matériel déjà existant, où l'on décèle effectivement la volonté de favoriser une mise en scène de l'action menée en faveur des populations locales, en même temps que le souci, rendu évident par le questionnement sur les réutilisations possibles d'objets disponibles, de montrer l'aspect le plus contemporain des colonies. Les discussions du Comité exécutif du Ministère des Colonies à propos de la réalisation de nouveaux dioramas montrent ainsi, dans le choix des sujets, une insistance particulière sur l'impact concret des politiques coloniales illustrées sur la population africaine. Alors que les tableaux représentant l'œuvre d'hygiène ou l'agriculture tendaient par le passé, comme nous avons pu le voir, à conférer une place centrale à l'Européen, malade blanc ou colon, on s'aperçoit que ce sont ici deux dioramas figurant respectivement une scène d'assistance médicale aux indigènes en brousse et le paysannat indigène qui sont commandés⁵⁶⁷. Par ailleurs, si la mise en scène semble toujours osciller entre l'évocation d'une Afrique de légende et celle de son aspect contemporain et concret, au niveau architectural notamment, dès lors qu'il s'agit de présenter pratiquement les réalisations coloniales, le souci s'exprime de donner l'image la plus exacte et récente possible de la réalité congolaise. La question du développement de l'urbanisme et des infrastructures est particulièrement sensible sur ce plan. Elle fait dès lors elle aussi partie des projets de nouveaux dioramas, destinés à remplacer les visions, jugées datées, offertes par les représentations produites pour les manifestations précédentes⁵⁶⁸. A l'inverse, la commande de toiles inédites peut aussi porter sur la réalité ancienne de la vie congolaise, mais viser finalement le même but : celui de mettre en évidence la modernité contemporaine des colonies, au travers du ressort narratif oppositif rencontré à de multiples reprises dans les éditions précédentes⁵⁶⁹.

⁵⁶⁷ Voir AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 433, Procès verbaux des séances, 23^e séance, 16 octobre 1934.

⁵⁶⁸ L'opportunité est ainsi soulevée de commander un nouveau diorama représentant soit « *l'urbanisme (Elisabethville ou Stanleyville)* », soit le port de Léopoldville (*Ibidem*). En revanche, le souhait de l'Union minière du Haut-Katanga de faire figurer à l'exposition un diorama mouvant du Katanga puis un diorama d'Elisabethville réalisés pour les expositions précédentes se voit opposer l'idée qu'il s'agit de représentations trop datées de la ville, ne correspondant plus à son aspect présent (au sujet du diorama mouvant voir AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 433, Organisation / Groupe XXV Colonisation / Correspondance 1934-1935, Compte rendu de réunion de Comité du Groupe XXV, 24 septembre 1934 et l'expression qui y est faite du désir du Gouverneur du Katanga, Gaston Heenen, « *de ne plus représenter Elisabethville sous son ancien aspect, l'urbanisme y ayant fait de sérieux progrès dans les cinq dernières années* » ; au sujet du diorama, voir AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 433, Procès verbaux des séances, 32^e séance, 14 février 1935)

⁵⁶⁹ Ainsi, lorsque la Banque du Congo, à laquelle avait été réservé un stand ménageant deux emplacements pour des dioramas, fait savoir au Comité exécutif du Ministère des Colonies qu'elle ne pourra occuper qu'un des deux, le Comité propose immédiatement de remplir l'espace laissé disponible par une toile qui « *représenterait une scène de troc dans un village congolais et constituerait ainsi un contraste avec le diorama de la Banque du Congo qui rappellera un intérieur de bureau d'une agence de cet organisme dans un centre européen* » (*Idem*, 35^e séance, 29 mars 1935).

En dehors de ces quelques éléments, l'exposition de 1935 présente un caractère peu novateur par rapport à ses devancières. Elle connaît néanmoins un succès public évident, le pavillon du Congo attirant plus de trois millions de visiteurs au cours de la période⁵⁷⁰. L'impact de cette narration expositionnelle du fait colonial, de surcroît, est potentiellement renforcé par son traitement journalistique.

B. LES RÉCITS TENUS SUR L'EXPOSITION

La presse adopte de manière générale, dans ses comptes rendus relatifs à la section coloniale, un ton très positif. Partout l'on souligne la prouesse que constitue cette participation plus qu'honorable malgré les drastiques restrictions financières auxquelles elle a été confrontée⁵⁷¹. Les relations font par ailleurs une large place à l'impression générale laissée par le pavillon du Congo, et ici encore une certaine unanimité se fait jour, à travers un commun éloge de la réussite de la section à dépayser le visiteur, en évoquant l'« *exotisme* », le « *mystère* », voire parfois même l'« *aventure* ». Le pavillon est ainsi présenté dans *Le Soir* comme « *une robuste synthèse de l'art indigène où le mystère voisine avec une poésie d'une rare subtilité*⁵⁷² ». Son pendant illustré porte même l'enthousiasme, sous la plume de Fernand Demany, jusqu'à imaginer que « *nous sommes en pays nègre, et une sorte de parfum d'aventure se glisse dans le vaste édifice de l'architecte Schoentjes* », avant de reprendre les termes de mystère et de poésie à son tour⁵⁷³. *Le Peuple*, quant à lui, ouvre à nouveau ses colonnes à Louis Piérard, chez qui a disparu toute distance critique encore perceptible en 1931, au profit d'un pur abandon à la rêverie exotique : le pavillon, nous dit-il, « *rappelle les constructions en pisé de certaines cités mystérieuses du Centre Afrique* » – que l'auteur n'hésite pas à imaginer au passage « *faites pour abriter l'Antinéa de Pierre Benoit* »... – et la section est décrite comme l'une des plus attrayantes de l'exposition, « *non seulement pour les chercheurs d'aventure, les*

⁵⁷⁰ Un rapport de l'Office colonial à ce sujet signale la visite du pavillon par 3 237 250 personnes (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 439, Visiteurs / Rapport général et journalier du 20 mai au 3 novembre 1935, Rapport de Franz Janssen, sans date). Le chiffre est largement inférieur aux entrées comptabilisées par le pavillon de 1930, mais la vocation universelle de l'exposition de 1935 peut expliquer ce moindre succès de la représentation du fait colonial. Le rapport avec le nombre total des entrées à l'exposition, qui varie entre vingt et vingt-six millions selon les sources (COCKX (A.), LEMMENS (J.), *op. cit.*, p.121 ; GREENHALGH (P.), « Brussels 1935. Exposition universelle et internationale », in FINDLING (J.) (dir.), *op. cit.*, pp.275-276), montre par ailleurs que le souhait initial des organisateurs de conférer un rôle central à la section coloniale dans la participation belge n'a effectivement pas été mené à bien. Ces chiffres sont cependant à lire eux aussi en liaison avec l'orientation généraliste de l'exposition. Et en caractère absolu, le nombre de personnes ayant parcouru le pavillon demeure important. La nationalité des visiteurs ne nous est par ailleurs pas connue, de sorte que nous ne pouvons savoir si une majorité d'entre eux sont Belges, auquel cas une proportion non négligeable de la population (s'élevant en ces années 1930 à huit millions d'habitants) aurait tout de même parcouru les pavillons (Voir Annexe 1, Tableau 1).

⁵⁷¹ « Le vernissage du Pavillon du Congo », *Le Peuple*, 11 mai 1935 ; « Avant l'inauguration de la section coloniale », *Le Soir*, 11 mai 1935 ; Demany (Fernand), « Les beaux-arts à l'Exposition. L'enchantement colonial », *Le Soir illustré*, 25 mai 1935.

⁵⁷² « Avant l'inauguration de la section coloniale », *Le Soir*, 11 mai 1935.

⁵⁷³ Fernand Demany, « Les beaux-arts à l'Exposition. L'enchantement colonial », *Le Soir illustré*, 25 mai 1935.

*businessmen et les missionnaires, mais aussi pour les artistes férus d'exotisme*⁵⁷⁴ ». L'évocation architecturale du Congo sert donc de support à des associations liées à l'image, construite par la littérature, d'une Afrique nécessairement énigmatique et ouverte aux explorations tout à la fois excitantes et périlleuses.

Alors que les relations des expositions donnaient jusque-là largement lieu, dans la presse, à l'énumération de données factuelles, voire de statistiques sur le fait colonial, venant à l'appui de la démonstration effectuée par les organisateurs au fil des salles (ou en prenant le contre-pied parfois, pour l'édition de 1897), les doctes descriptions se font ici plus rares. Elles laissent place, de manière flagrante car réitérée et étendue à l'ensemble des titres, toutes orientations confondues, à une interprétation de la section coloniale qui en fait essentiellement un lieu d'évasion pour le visiteur. Tout se passe comme si la vertu d'instruction sur la réalité coloniale des pavillons perdait de la valeur, dans le même temps que gagne en importance leur capacité à susciter un pur dépaysement et à renvoyer à une représentation totalement fantasmagorique de l'Afrique. « *Nous savons bien, sans doute, [que le palais colonial] va nous montrer les progrès matériels et moraux accomplis en cinquante années d'action civilisatrice. Mais nous subissons toujours la "magie noire" chère à Paul Morand, l'envoûtement des féticheurs, la hantise des tams-tams qui battent dans les lointains, comme le cœur de la brousse. Et c'est un peu comme dans un temple que nous pénétrons dans ce palais*⁵⁷⁵ ». Le transport du visiteur en terre africaine aurait certainement été favorisé par sa matérialisation physique concrète dans le projet de panorama atmosphérique d'Henri Lacoste. Les vues de l'esprit suffisent toutefois ici, à défaut de sensations physiques plus tangibles, à permettre cette expédition. Il semble donc bien, dès lors, que l'heure soit résolument à une telle évocation romantique du Congo, sur laquelle la forme concrète de l'exposition n'a au final qu'une prise modérée. Nous avons suggéré comment l'aspect final du pavillon constituait une manière de point intermédiaire entre le pur appel à la rêverie exotique (tel qu'il pouvait se manifester dans le projet de Lacoste, mais aussi dans les palais orientalisants de Gand ou d'Anvers) et les impulsions données par certains projets en vue de penser une véritable architecture congolaise contemporaine, détachée de ces visions fictives. Il est dès lors permis de se demander si une construction totalement détachée de ce premier pôle et s'ancrant résolument au second, tels les bâtiments projetés par Raymond Cloquet ou Raymond Moenaert, n'aurait pas pu à son tour susciter de telles associations, tant semble finalement fort le désir des journalistes de les voir surgir, d'une manière que l'on peut envisager partiellement indépendante de ce qui leur sert de support.

⁵⁷⁴ Louis Piérard, « Le vernissage du Congo », *Le Peuple*, 11 mai 1935.

⁵⁷⁵ Fernand Demany, art. cit.

De façon générale, le traitement de la section coloniale dans la presse incite au reste à appréhender les objets exposés par le biais des affects plus que du froid raisonnement. Sont ainsi loués les multiples dioramas, non pour leur capacité à rendre préhensibles de manière synthétique les réalisations coloniales, mais en tant que figurations par le moyen desquelles « ceux que hantent [sic] le désir d'aller un jour "là-bas", sous les tropiques, connaissent dans les stands du pavillon du Congo des joies anticipées », tandis que « les autres, ceux qui nourrissent le même rêve mais savent que jamais ils ne pourront le réaliser, se consolent avec des images, des nègres en bois découpé, des brousses artificielles et des soleils en toile dont une lampe de 100 watts, installée derrière le décor, accentue l'éblouissante lumière⁵⁷⁶ ». Il n'est jusqu'aux multiples statues de plâtre, qui déclinent à satiété les facettes les plus variées de l'activité missionnaire, dont on n'énonce qu'elles « émeuvent la foule et la font rêver⁵⁷⁷ ». La presse oriente donc largement ses lecteurs vers une interprétation émotionnelle de l'exposition, nourrie de songes d'évasion exotiques.

Quand ils ne prêtent pas certains sentiments à la foule de manière tout autoritaire, les journalistes du *Soir* décrivent tout de même l'intérêt particulier que suscitent chez elle les dioramas « où sont mis en relief les bienfaits de l'action civilisatrice », devant lesquels elle « se presse et s'attarde longuement⁵⁷⁸ ». Il semble donc que ce pan renforcé de la narration expositionnelle soit reçu de manière particulièrement attentive et positive de la part des visiteurs. *Le Soir illustré* donne une explication à cet état de fait concernant les salles d'exposition des missions, louant la manière dont elles parviennent à traduire « l'œuvre patiente de civilisation en marche [...] en images simples, propres à frapper la foule ». Il s'agit là, lit-on, de « très bonne propagande », qui « aidera à mieux comprendre l'œuvre accomplie au Congo belge, non seulement par les missionnaires, mais aussi par tous ceux qui considèrent la colonisation comme une conquête pacifique et bienfaisante⁵⁷⁹ ». C'est donc l'image particulièrement valorisante pour le colonisateur des activités dépeintes qui est mise en avant dans la description de ces objets. Et c'est probablement ce sens qui contribue à leur conférer un tel succès. Le fait que la démonstration de cette œuvre civilisatrice ait donné lieu à déploiement massif des missions, on doit le noter, s'il satisfait *Le Soir* au vu du résultat de la mise en scène, ne manque pas en revanche de chagriner *Le Peuple*. Se plaignant de ce que l'« art nègre » se trouve relégué dans le pavillon de la Soprocol, au sein de trois petites vitrines, au lieu qu'une place d'honneur lui serait due dans le pavillon officiel comme lors des éditions précédentes, le collaborateur du journal en profite pour se plaindre des hiérarchies entre objets exposés établies par l'administration coloniale, et particulièrement de la

⁵⁷⁶ « A l'Exposition de Bruxelles. Section Coloniale belge », *Le Soir*, 13 mai 1935.

⁵⁷⁷ « Au Pavillon du Congo. La vie et l'œuvre des missions », *Le Soir illustré*, 5 octobre 1935.

⁵⁷⁸ « A l'Exposition de Bruxelles. Section Coloniale belge ... », art. cit.

⁵⁷⁹ « Au Pavillon du Congo. La vie et l'œuvre des missions », art. cit.

prééminence accordée aux missions, visiblement considérée comme injustifiée quelle que soit leur action. « *Qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas de place au pavillon central. On en a trouvé tant pour les missions. On les a, avec tant de complaisance, laissé s'y étaler qu'on peut bien loger ces trois vitrines...*⁵⁸⁰ ». Cette pique, cependant, constitue la seule note discordante que nous ayons trouvée dans un ensemble de commentaires journalistiques très généralement laudatifs à l'égard de l'exposition et du récit qu'elle déroule.

Au terme de ces développements, on voit que les manifestations des années 1930 comportent un certain nombre de points communs, au titre desquels figurent la montée en puissance d'un motif, celui de l'incidence positive de l'action coloniale sur la condition indigène quotidienne, ainsi qu'une mise en scène visuelle des sections orientant vers une perception affective du fait colonial (que ce soit au travers du culte des pionniers et des héros de guerre, de l'incitation à la transposition imaginaire au Congo, par l'architecture ou les dioramas, ou encore, ici aussi, de la valorisation du rôle de bienfaiteur du colonisateur à l'égard des populations africaines). Nous allons voir que ces deux tendances qui se dessinent vont se trouver affirmées de manière toute flagrante, plus de vingt ans plus tard, dans la dernière exposition universelle où la Belgique aura l'occasion de se mettre en scène en tant que colonisatrice.

SECTION 2.

SECTION COLONIALE DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES 1958

La seconde guerre mondiale a introduit une longue rupture dans la succession des expositions universelles, et par là-même dans celle des sections coloniales qui s'y insèrent. Après la manifestation de 1935, et la série très rapprochée de représentations du Congo qu'elle clôt, il faut attendre près de vingt-cinq ans pour voir une nouvelle édition prendre place sur le sol belge. Plus généralement, l'exposition universelle de 1958 marque en fait la reprise de ces grandes manifestations internationales après la seconde guerre mondiale. Empreinte du contexte nouveau dans lequel elle s'inscrit – constituer la somme des progrès universels à l'heure de l'arme atomique et de la guerre froide relève somme toute du défi intellectuel –, elle est aussi la première à se doter d'un thème général, imaginé en vue de concilier cette nouvelle donne avec le traditionnel optimisme propre aux expositions : « Bilan d'un monde pour un monde plus humain ». « *Nous voulons, sur tous les plans de l'activité humaine, dresser le bilan du monde moderne, aider les peuples à prendre une conscience aiguë et dynamique de l'obligation qui s'impose à eux de rendre à ce monde figure humaine, suggérer, enfin, d'une manière concrète et réaliste, les moyens à mettre en œuvre pour*

⁵⁸⁰ LP, « L'Art nègre sacrifié », *Le Peuple*, 28 mai 1935 (l'auteur de l'article est fort probablement Louis Piérard).

*atteindre pareil objectif*⁵⁸¹ ». L'exposition a constitué, dans cette atmosphère d'enthousiasme, un événement majeur de l'histoire de la Belgique après guerre, dont le souvenir est aujourd'hui encore prégnant dans la mémoire populaire⁵⁸². En 1958, la quasi-totalité des Belges a d'ailleurs parcouru ses allées⁵⁸³.

La section du Congo belge et du Ruanda-Urundi revêt un aspect particulièrement imposant⁵⁸⁴. Pas moins de sept vastes palais coloniaux ont en effet été érigés sur le site. Pavillons gouvernemental ; de l'agriculture ; de la faune ; de la construction, de l'énergie et des transports ; des banques, assurances et commerce ; des mines et de la métallurgie ; et enfin des missions catholiques déclinent de façon autonome les différents aspects de la réalité coloniale. L'ensemble, complété par de grands jardins tropicaux, couvre une surface totale de huit hectares. La section est donc la plus vaste jamais déployée par la Belgique dans une manifestation internationale, y compris dans le cadre d'expositions strictement coloniales. Le fait mérite amplement d'être souligné. Il vient tout d'abord contredire la thèse couramment admise selon laquelle l'exposition de 1931 aurait constitué l'apogée en même temps que le terme des grandes représentations expositionnelles du fait colonial en Europe. Généralisée à partir de l'étude du cas français – dont, faute de données personnelles, il ne nous appartient pas de juger la pertinence de l'analyse –, cette idée montre la méconnaissance largement répandue du cas colonial belge. Elle incite à souligner tout l'intérêt de la prise en compte de cette expérience dans une perspective comparative. Au vu de l'exposition de 1958, il est en effet difficile d'admettre que le fait colonial, après 1931, n'a plus donné lieu de par le monde qu'à quelques modestes participations dans des expositions portant sur d'autres thèmes⁵⁸⁵,

⁵⁸¹ *Le thème de Bruxelles 1958. « Bilan d'un monde pour un monde plus humain », exposé présenté par M. Ch. Everaerts de Velp, Secrétaire général, aux premières journées de contact des Commissaires généraux, à Bruxelles, les 11 et 12 avril 1956, Commissariat général du gouvernement près l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, s.ed., s.d., p.7.*

⁵⁸² Un projet actuel de recueil de la mémoire collective des Bruxellois sur leur ville lui consacre au reste une place importante (projet « Bruxelles nous appartient », mené par une association subventionnée, qui prend la forme de l'enregistrement de témoignages des habitants, disponibles en consultation sur le site <http://www.bnabbot.be/Public/> [dernière consultation, octobre 2006])

⁵⁸³ Selon un sondage effectué à l'époque, 80,2 % de la population du pays s'est rendue à l'exposition, chiffre qui atteint presque même 90 % pour les habitants de l'arrondissement de Bruxelles (JACQUEMYNS (E.), *L'exposition de 1958. Son succès auprès des Belges. Opinions et vœux des visiteurs*, Bruxelles, Institut universitaire d'information sociale et économique (INSOC), n° 1-2, 1959, p. 13).

⁵⁸⁴ On notera que l'appellation officielle de la section inclut enfin le Ruanda-Urundi. Cette dénomination, on doit le souligner, n'offre pas pour autant sur le plan concret de visibilité accrue au territoire sous mandat. Le Congo reste l'objet principal de représentation et surtout d'attention. Les publications officielles comme le traitement dans la presse mentionnent en effet de manière quasi exclusive la colonie. Le Ruanda-Urundi, lui, n'est évoqué que de manière incidente, essentiellement par ses danseurs intore ou par la taille imposante de ses rois et chefs, et fait rarement l'objet d'exemples ou d'illustrations. Le Congo demeure donc bien, sur l'ensemble de la période étudiée, l'objet central de la narration expositionnelle du fait colonial belge. Pour un aperçu de la situation générale de la section et de sa composition, voir Annexe 8, document 1.

⁵⁸⁵ LEPRUN (S.), *Le théâtre des colonies...*, op. cit., p.208.

voire même d'en conclure que « *le genre avait été épuisé cet automne-là au bois de Vincennes*⁵⁸⁶ ».

Mais ce type de propos nous permet aussi d'envisager l'éminente singularité de cette dernière section coloniale. La participation du Congo belge et du Ruanda-Urundi, en effet, constitue bien la manifestation la plus éclatante du fait colonial à prendre place dans l'exposition universelle de 1958. Les pouvoirs publics ont certes tenu à marquer le cinquantenaire de la reprise du Congo en offrant à l'Afrique belge une visibilité particulière et une représentation aussi imposante que l'exigeait ce glorieux anniversaire. Mais dans le même temps, ce déploiement massif témoigne également d'un optimisme colonial dont ne sont tout simplement plus à même les autres puissances impériales. La France, au fil de la préparation de son pavillon, entre 1955 et 1958, a par exemple dû repenser les participations à sa section Outre-mer afin de refléter l'émancipation de la Tunisie et du Maroc, et elle a été contrainte d'adapter sa mise en scène aux remous que connaît son empire, en insistant particulièrement sur l'ampleur de ses réalisations matérielles en Algérie, censées témoigner de l'intérêt évident du territoire à demeurer français⁵⁸⁷. Les sept pavillons et les huit hectares de la section coloniale belge, en revanche, placés au cœur même de l'exposition, au pied de l'attraction principale que constitue l'atomium, témoignent dans ce contexte d'une foi résolue en l'avenir commun de la Belgique et de ses possessions, qui confine effectivement à l'anachronisme le plus saisissant. La date de cette édition – dont la clôture intervient, rappelons-le, quelques mois à peine avant l'irruption des événements menant à la promesse puis à l'octroi extrêmement rapide de l'indépendance du Congo – ainsi que la forme qu'elle adopte – témoignant d'un décalage patent avec la réalité coloniale contemporaine – la rendent donc éminemment précieuse dans notre corpus. Elles en font un objet d'étude passionnant pour qui s'intéresse aux modes de narration mythologiques du fait colonial belge.

⁵⁸⁶ LÉBOVICS (H.), *La « Vraie France ». Les enjeux de l'identité culturelle. 1900-1945*, Paris, Belin, 1995, p.101. Le deuxième chapitre de l'ouvrage (« Les séductions du pittoresque et la magie irrésistible de l'art ») est consacré à l'exposition coloniale de Vincennes et se conclut sur cette affirmation. Si l'exposition de 1958 n'est certes pas une manifestation exclusivement coloniale, l'ampleur donnée à la section coloniale belge témoigne en tout cas, à notre avis, du manque de nuance analytique et géographique de ce propos.

⁵⁸⁷ Le Maroc et la Tunisie devaient initialement être intégrés à la section. Puis, à partir de la fin de l'année 1955, l'idée est privilégiée de leur ériger des pavillons autonomes dans l'enceinte du terrain attribué à la participation française. L'indépendance des deux territoires acquise, en 1956, le Commissariat général de l'exposition de Bruxelles 1958 leur propose un emplacement aux côtés des Etats arabes. Ce à quoi s'oppose fermement la France, qui obtiendra finalement l'octroi aux deux pays de terrains jouxtant le pavillon français, afin de mettre en scène les relations harmonieuses et l'interdépendance qui lient malgré tout les trois Etats, désormais distincts. Concernant le cas de l'Algérie, le rapport général sur la participation française établi par le Commissariat général de la section française précise que « *pour dissiper les préjugés ou les équivoques d'une opinion mal avertie, il importait de porter témoignage des grandes réalisations françaises au-delà de la Méditerranée* ». Une brochure officielle publiée par le Commissariat de l'Algérie se charge même d'être encore plus explicite, établissant à ce regard qu'« *à ne considérer que ses intérêts matériels, l'Algérie ne peut d'ailleurs envisager un destin séparé de celui de la France. L'Algérie, française depuis 1830, restera française* » (tous ces éléments repris à EMIRIAN (L.), « L'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958. La France confrontée à 47 nations », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°3, printemps 1997).

Le thème général de l'exposition universelle a été conçu en vue de fournir la grille de lecture de l'ensemble des participations. Chacune doit chercher à s'y inscrire de manière spécifique. Les organisateurs de la section coloniale ont dès lors souhaité montrer l'aspect moderne de l'Afrique belge, plutôt que les efforts passés qui y ont été consentis par la métropole, et insister prioritairement sur l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones résultant du développement industriel et commercial du Congo : « *Mais l'homme, qu'est donc devenu l'homme noir emporté, brassé dans cette prodigieuse aventure ? C'est à cette question essentielle que devra répondre en priorité notre Section. Ce serait une erreur d'optique et au surplus une inexactitude historique que de faire état exclusivement de nos réussites matérielles, dans le cadre d'une manifestation tout entière placée sous le signe de l'homme* ». Aussi le parti a-t-il été adopté « *de mettre en lumière les efforts entrepris au cours des dernières décennies, pour permettre aux autochtones d'accéder à un niveau de vie digne de l'homme et à une spiritualité plus élevée*⁵⁸⁸ ». Les différents pavillons répondent à cet objectif de manière très variable.

I. LES RÉCITS TENUS PAR L'EXPOSITION ET EN COMPLÉMENT DE SA MISE EN SCÈNE CONCRÈTE

Bien que réunie sur un terrain triangulaire commun jouté par les jardins tropicaux, la section du Congo belge et du Ruanda-Urundi ne présente pas de véritable unité architecturale. Les plans de chacun des palais ont été confiés à des architectes distincts, qui ont adopté des solutions formelles variées, liées à la destination des bâtiments⁵⁸⁹. La coordination de l'ensemble de la section a tout de même été confiée à un architecte en chef, M. Houyoux-Diongre. L'impulsion de ce dernier a consisté à prohiber toute monumentalité au profit de formes simples, n'empêchant pas néanmoins, du fait du caractère provisoire des bâtiments, une certaine audace constructive⁵⁹⁰. Immédiatement, la section coloniale de 1958 s'inscrit donc en rupture par rapport à ses devancières. Si la recherche d'authenticité est toujours de rigueur, inscrite dans le projet de faire en sorte « *que les visiteurs africains ne s'y sentent pas*

⁵⁸⁸ Propos de Léon Bruneel, Président des Comités exécutif et permanent de la Section du Congo belge et du Ruanda-Urundi (« L'exemple de l'Afrique belge à « Bruxelles 1958 » », *Objectif 58*, Bulletin officiel d'information de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, n°19, octobre 1956, p.6). Cette orientation donnée à la section est exprimée à de nombreuses reprises par les organisateurs et ce, dès les premiers temps de sa préparation (voir aussi Léon Bruneel, « La Section de l'Afrique belge révélera au monde : le visage du Congo moderne », *Objectif 58*, n°4, juin 1955).

⁵⁸⁹ Le pavillon de l'agriculture utilise par exemple de façon extensive le bois du Congo, tandis que celui des banques, assurances et commerce prend la forme au sol d'une serrure, ou encore que le pavillon de la faune est constitué d'une coupole basse, directement posée sur le sol et sans autre ouverture que l'entrée, permettant d'isoler le visiteur de l'extérieur et de ménager une atmosphère propice au voyage au Congo mis en scène par l'espace d'exposition

⁵⁹⁰ « Premières perspectives architecturales de la section congolaise », *Objectif 58*, n°19, octobre 1956, p.11.

*dépaysés tandis que l'Européen s'y croirait à peu près en Afrique*⁵⁹¹ », le choix a été effectué d'évoquer le Congo au seul moyen d'une architecture moderne, n'affectant à l'extérieur ni aspect grandiose ni, surtout, « *caractère pittoresque ou folklorique*⁵⁹² ». Sont donc résolument bannies les tentatives de création d'une forme d'authenticité congolaise factice visant à frapper l'imaginaire des visiteurs.

L'exposition marque ce faisant le triomphe des revendications que nous avons vu naître dans les projets soumis aux organisateurs en 1935. Le souhait est d'ailleurs exprimé par Léon Bruneel, président des comités exécutif et permanent de la section, en juin 1955, de voir les architectes « *choisis en raison de leur connaissance des réalités africaines*⁵⁹³ », ce qui constituait une exigence fondamentale posée par Raymond Cloquet lors du dépôt de sa candidature pour l'édition précédente. Houyoux-Diongre est lui-même spécialisé dans l'architecture des pays tropicaux et a travaillé de manière effective au Congo à l'édification de plusieurs bâtiments⁵⁹⁴. Dans ce contexte, l'ensemble architectural a donc été pensé de telle sorte que, « *sans être d'ailleurs spécifiquement congolais, les palais et pavillons de cette section rappelleront néanmoins ce type d'architecture dont les grands tendances se dégagent de plus en plus, notamment dans les cités modernes de l'Afrique belge*⁵⁹⁵ ». La représentation de l'Afrique à travers ces lignes contemporaines met alors le travail des architectes en accord avec l'orientation générale donnée à la section. Le temps est donc bien révolu de la recherche d'un exotisme architectural monumental⁵⁹⁶.

Malgré tout, il s'avère nécessaire d'assurer chez le visiteur une association immédiate des bâtiments à l'Afrique. On voit alors poindre de nouveau les motifs inspirés des velours du Kasai, sur les parois extérieures des pavillons, ou sur le grand mât qui signale l'entrée du palais gouvernemental et permet de repérer la section depuis les autres parties de l'exposition. Si ces éléments décoratifs n'ont rien de très novateur, à l'inverse des bâtiments sur lesquels ils prennent place, certaines parois sont dans le même temps laissées de manière inédite à

⁵⁹¹ Objectif attribué à Georges Ricquier, architecte du palais gouvernemental, dans l'élaboration de ses plans, in Charles D'YDEWALLE, « Le Congo au Heysel », *Belgique d'Outremer*, avril 1958.

⁵⁹² « Premières perspectives architecturales... », art. cit., p.13. Ces propos sont en l'occurrence relatifs au pavillon de l'agriculture mais peuvent aisément être extrapolés à l'ensemble de la section. Une phrase de Léon Bruneel nous dit d'ailleurs la volonté générale du Comité exécutif de la Section de « *présenter le Congo non par ses composantes géographiques ou folkloriques, mais dans ses activités vivantes dont le spectacle et l'examen auraient permis aux spectateurs de saisir sur le vif et de comprendre l'ascension, la transformation progressive des populations au contact de notre propre civilisation, plutôt que de contempler une description froide et naïve de leur habitat primitif* » (cité in Charles D'YDEWALLE, « Le Congo au Heysel », art. cit.).

⁵⁹³ Léon Bruneel, « La Section de l'Afrique belge révélera... », art. cit., p.17.

⁵⁹⁴ « Comment un pays est sorti de ses ombres... La Section du Congo belge et du Ruanda-Urundi », *Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958*, feuillets d'information transmis par le commissariat général du gouvernement, service d'information, s.ed. s.d., n°27.

⁵⁹⁵ « L'architecture de l'exposition de 1958 », *idem*, n°16.

⁵⁹⁶ Pour l'aspect extérieur du palais gouvernemental, voir Annexe 8, document 2.

l'expression d'artistes congolais, invités à y peindre des fresques. Il semble que cette participation ait revêtu pour les organisateurs un intérêt « *humain* », au travers de cette collaboration d'Européens et d'Africains à la décoration de la section, en même temps qu'« *artistique* », en permettant aux visiteurs d'observer des manifestations de l'art congolais contemporain⁵⁹⁷. Les fresques concernées vont donc bien au-delà de la traditionnelle évocation d'une forme d'authenticité congolaise au visiteur. Les œuvres de ces peintres, issus des Académies des Beaux-Arts de Léopoldville et d'Elisabethville, offrent en fait la possibilité de mettre en scène tout à la fois le respect des populations locales et de leurs formes d'expression par le colonisateur et le travail effectué par les Belges, au travers des institutions concernées, pour mener les artistes autochtones vers la modernité⁵⁹⁸. Les associations rattachées à ces formes décoratives sont, en ce sens, beaucoup plus riches que celles que pouvaient susciter les traditionnels motifs vaguement inspirés aux architectes par l'art indigène. Plus que l'éveil d'une atmosphère congolaise, avec elles se trouve finalement mis en scène le « bilan du monde colonial belge » et démontré son aspect « *humain* ». De manière générale, on voit donc que la représentation extérieure du fait colonial belge est orientée, lors de cette édition de 1958, vers la recherche de l'association chez le visiteur d'une idée de modernité respectueuse des spécificités africaines.

La participation des pouvoirs publics à la section coloniale est essentiellement constituée par le pavillon gouvernemental⁵⁹⁹. Les palais de la faune, de l'agriculture ainsi que des

⁵⁹⁷ « Au pavillon du Congo », *La Libre Belgique*, 26 mars 1958.

⁵⁹⁸ Les artistes invités sont Charles Kalema, Clément Mutombo, Ferdinand Mbembu pour l'Académie des Beaux-Arts de Léopoldville, et Kibwanga Mwenze, Joseph Kabongo, Célestin Kabua et Floribert Membia pour celle d'Elisabethville (Voir « Artistes congolais », *Le Soir*, 25 mars 1958 ; ainsi que « D'Elisabethville au Heysel... Quatre peintres noirs dans un atelier de faubourg », *Le Soir*, 14 mars 1958). Le pleine portée symbolique de leur participation ne peut être perçue qu'en connaissance du contexte général qui a présidé à la création de ces institutions. L'entre-deux-guerres a en fait vu se développer au Congo un certain nombre d'initiatives privées visant à la protection des arts traditionnels indigènes, que l'on estimait mis en péril par l'influence européenne, au moyen d'une incitation à la fondation d'ateliers de production artisanale (initiatives finalement relayées par la constitution d'une Commission pour la protection des arts et métiers indigène en 1935 en Belgique ainsi que par la création d'un Musée de la vie indigène à Léopoldville en 1936). Au cours des années 1940, cependant, un débat a tendu à se faire jour dans les milieux intellectuels coloniaux sur la nécessité de ne pas figer l'art africain dans ses manifestations traditionnelles et de lui ouvrir la possibilité d'une évolution vers des formes modernes, doublé alors d'une interrogation sur l'opportunité d'encadrer ces voies nouvelles d'expression au travers de filières académiques. C'est de ce contexte que sont nées les deux institutions évoquées (ces éléments sont repris à CORNELIS (S.), « Naissance d'un académisme », in FALL (N.), PIVIN (J.-L.), *Anthologie de l'art africain au XXe siècle*, Paris, Revue Noire, 2001, pp.164-167). On voit là combien la participation des artistes mentionnés à l'exposition pouvait admirablement servir l'orientation générale assignée à la section par ses organisateurs.

⁵⁹⁹ On pourra noter qu'au sein de la section, ce palais est celui qui reçoit le plus de visiteurs belges. Près de 68 % d'entre eux parcourent en effet ses salles (JACQUEMYNS (E.), *L'exposition de 1958...*, *op. cit.*, p. 57). Si on rapporte ce chiffre aux 80 % de la population belge que ce même sondage estime avoir parcouru l'exposition, on peut donc calculer que plus de 54 % des Belges ont été mis en contact en 1958 avec la narration expositionnelle du fait colonial produite dans le palais gouvernemental. Suivent, dans l'ordre décroissant du nombre de visites, la Faune coloniale (58 % des visiteurs Belges) et les Jardins tropicaux (54 %) (*Ibidem*). On voit donc que ce sont les représentations de la nature congolaise qui attirent en premier lieu les foules, contrairement aux palais consacrés à des domaines plus techniques (à peine 20 % des visiteurs belges parcourant celui des Assurances,

constructions, énergie et transports peuvent y être assimilés néanmoins, qui ont bénéficié de larges subsides pour leur aménagement, voire mettent en scène directement les efforts réalisés dans ces domaines par les services publics. L'exposition des mines et de la métallurgie, celle des banques, assurances et commerce, ainsi que, fait plus nouveau, celle des missions catholiques sont en revanche indépendantes du Ministère des Colonies⁶⁰⁰. Nous procéderons donc ici essentiellement à l'analyse de la symbolique à l'œuvre dans les premiers de ces palais, en insistant particulièrement sur le pavillon gouvernemental, et n'évoquerons que les aspects les plus marquants et singuliers des seconds, lorsqu'ils s'avèreront utiles à la compréhension de l'ensemble de l'exposition.

Le palais gouvernemental est particulièrement intéressant à étudier. Il marque lui aussi l'avènement de changements pour le moins sensibles dans le mode de narration expositionnel des activités étatiques au Congo et au Ruanda-Urundi. Dès l'entrée, malgré tout, le visiteur se trouve accueilli par l'éternel buste de Léopold II, placé dans un écrin foisonnant de végétation exotique⁶⁰¹. La signification de sa présence est soulignée par une maxime prononcée par l'illustre souverain créateur du Congo, gravée dans les deux langues nationales sur les parois de part et d'autre du buste : « J'ai entrepris l'œuvre du Congo dans l'intérêt de la civilisation ». Au-delà de ses développements contemporains, c'est en fait l'ensemble de l'œuvre coloniale qui se trouve par là associée au thème général de l'exposition. De manière générale, les organisateurs cherchent à faire percevoir comme évidente la complète inscription de la section dans cette thématique. Les propos tenus par le Commissaire général du Gouvernement près l'Exposition peu avant l'ouverture sont éloquentes à cet égard : « *Notre thème, dit M. Moens de Fernig, a été parfois tenu pour prétentieux. On lui a reproché d'être un thème intellectuel, en ce sens que l'Exposition cherche à montrer le progrès actuel sous ses aspects humains. Mais celui qui s'intéresse à l'homme est un humaniste. A ce point de vue, les coloniaux ont réalisé au Congo un véritable humanisme et quand on a été*

banques et commerces). La représentation officielle de l'action gouvernementale au Congo constitue visiblement pour les visiteurs le cœur de la visite de la section coloniale (comportement que l'appellation officielle de « Palais du Congo belge et du Ruanda-Urundi » pouvait induire naturellement, cela étant), et en tout état de cause la narration à laquelle ils ont été le plus exposés.

⁶⁰⁰ Des renseignements sur cet investissement variable de la Colonie, au travers de son budget, dans les quatre pavillons initialement prévus (Gouvernement général, industrie minière, missions catholiques, et forêt, chasse, élevage) sont disponibles dans « La Section de l'Afrique belge révélera... », art. cit., pp.16-17. Les autres informations sont déduites de cette répartition première et du contenu spécifique des différents palais. La participation séparée des missions catholiques au Congo et au Ruanda-Urundi, de son côté, a été souhaitée par les missionnaires en vue de donner un signe fort de leur liberté d'action en Afrique belge : « *Les milieux africains de France et d'ailleurs [...] insinuent parfois qu'une dépendance étroite nous lie aux puissances statales et capitalistes... nous rendraient même muets peu s'en faut ! [...] Autonome... le Palais le sera comme nos Missions elles-mêmes !...* » énonce ainsi avec fierté Mgr Guffens, président de cette classe (« A travers la Section du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Premier regard sur quelques groupes », *Belgique d'Outremer*, avril 1958).

⁶⁰¹ Voir Annexe 8, document 3.

*colonisateur comme la Belgique [...] il y a lieu d'être fier*⁶⁰² ». En ce sens, l'inclusion de la présentation coloniale dans l'exposition apparaît donc totalement naturelle. Et le buste de Léopold II, outre son aspect de figure incontournable, incarne l'idée d'une continuité dans les motivations philanthropiques ; les manifestations contemporaines de l'activité coloniale développées dans le palais, finalement, ne font que poursuivre l'impulsion donnée dès les origines à l'entreprise.

Après avoir contourné ce buste, on pénètre dans un vaste hall d'honneur, espace extrêmement dépouillé, où figurent quelques œuvres d'inspiration congolaise ainsi que des tapisseries réalisées à partir de dessins d'artistes appartenant eux aussi à un atelier d'art, à Paulis. Se détache surtout, sur le mur du fond, une gigantesque fresque de trente mètres sur dix peinte par Floris Jespers. Intitulée *Synthèse du Congo belge*, celle-ci met en scène, dans le style moderniste propre à l'auteur, des Congolais fixés dans les attitudes de la vie quotidienne⁶⁰³. Prenant la place des dioramas et panoramas de paysages congolais qui décoraient tous les pavillons depuis 1910, la fresque n'offre plus trace de ce caractère documentaire auquel on cantonnait jusqu'alors largement les peintures déployées dans les salles des expositions. Le cahier des charges des œuvres de commande semble donc s'être allégé et les organisateurs s'être convaincus que des modes d'expression plus personnels pouvaient concourir à la promotion de l'Afrique belge tout autant que la peinture des beautés paysagères. Le choix de l'artiste pourrait bien, même, n'avoir pas été nécessairement étranger à la volonté partout exprimée d'une mise en scène de la colonisation sous un jour moderne.

De part et d'autre du hall sont présentés le Comité Spécial du Katanga et le Comité National du Kivu. Diverses cartes, plans, maquettes sont déployés, dans une mise en scène que nous n'avons pas pu reconstituer. Depuis ce hall, on accède également par un couloir à la section de la science. Investis de la mission de représenter l'ensemble des recherches scientifiques et des savoirs acquis sur le Congo, ses organisateurs ont choisi de « *figurer simplement, parmi les questions importantes, quelques points susceptibles de retenir l'attention du grand public*⁶⁰⁴ ». Ont fait l'objet de cette sélection les connaissances relatives au climat, à la géologie, à la biologie, à la géophysique, à la cartographie, ainsi, en ce qui concerne les sciences humaines, qu'à l'anthropologie physique et à la préhistoire. Choies en fonction de

⁶⁰² « Le Cercle royal africain reçoit M. Moens de Fernig », *Le Soir*, 28 mars 1958.

⁶⁰³ Voir THORNTON (L.), « Les africanistes belges de 1940 à 1960 et l'africanisme à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1958 », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, p.280 ; ARNOLDI (M.J.), « Art colonial : les sculpteurs belges au Congo (1911-1960) », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.225-252 ; et pour un aperçu, Annexe 8, document 4.

⁶⁰⁴ « A travers la Section du Congo belge... », art. cit. Cet article est constitué d'une suite de notices descriptives sur les différentes sections de chacun des palais, dont tout laisse à croire qu'elles ont été transmises au journal par leurs organisateurs. Il est à ce titre inclus dans notre corpus en tant que vecteur de récits tenus en complément de l'exposition et non *sur* elle simplement.

leur intérêt présumé pour le commun des visiteurs, ces disciplines sont en outre exposées au travers d'une mise en scène au visible souci pédagogique. Maquettes animées, cartes en relief, dioramas œuvrent à offrir une appréhension simple des données exposées. Le commentaire enregistré fait dans ce même but son apparition. Le sens de la conquête et de la maîtrise savante du territoire par le colonisateur demeure attaché à cette démonstration des savoirs belges sur l'Afrique centrale, leur visée étant essentiellement pratique et leurs développements utiles au fait colonial. Dans le même temps, la présentation indique une volonté profonde de vulgarisation de ces connaissances.

C'est que « *pour l'ensemble de nos contemporains, le Congo moderne reste, il faut bien le dire, une énigme*⁶⁰⁵ ». Léon Bruneel, président des comités exécutif et permanent de la section, se garde bien de stigmatiser le fait que les territoires coloniaux sont ainsi « *peu ou mal connus* » des Belges, se bornant à constater qu'il s'agit là généralement de « *terres mystérieuses dont le visage prodigieux ne laisse pas d'intriguer*⁶⁰⁶ ». On sait cependant qu'une telle ignorance commence d'être perçue comme problématique dans les milieux coloniaux⁶⁰⁷. La manière même dont Bruneel formule l'énigme que représenterait le Congo pour ses compatriotes révèle les difficultés avec lesquelles doit se débattre la représentation expositionnelle du fait colonial : « *Est-il pays sauvage ? Est-il à l'avant-garde ?*⁶⁰⁸ », s'interrogeraient les Belges. On doute que tel soit leur questionnement fondamental à l'égard de la colonie. Quoi qu'il en soit, cette dualité nous semble en revanche illustrative des hésitations et contradictions qui caractérisent depuis fort longtemps sa mise en scène expositionnelle, oscillant en permanence entre ces deux pôles malgré son souci affirmé de valoriser les réalisations modernes, au risque de maintenir largement le visiteur dans l'imaginaire exotique qu'il a pu se forger par ailleurs. Dans ce contexte, le mode de présentation des savoirs scientifiques sur l'Afrique belge à l'exposition de 1958 en même temps que l'importance qui leur est donnée par leur positionnement dans les premières salles du parcours pourraient bien procéder d'une volonté de situer résolument le visiteur du côté d'une perception réfléchie de la réalité coloniale plutôt que des représentations fantasmagoriques de l'Afrique mystérieuse.

⁶⁰⁵ L. Bruneel, « La Section de l'Afrique belge révélera... », art. cit., p. 16.

⁶⁰⁶ L. Bruneel, « L'exemple de l'Afrique belge... », art. cit., p. 6.

⁶⁰⁷ Voir VANNESTE (F.), *L'expansion coloniale belge à travers les manuels d'histoire (1880-1945). Manuels francophones et néerlandophones*, Mémoire de Licence en Histoire (sous la direction de Jean-Luc Vellut), Louvain-la-Neuve, année 1984-1985, pp. 122-124 : le caractère éminemment vague et lacunaire des connaissances que possède le Belge moyen au sujet du Congo est notamment attribué à l'époque aux déficiences de l'enseignement colonial, dont est stigmatisé le manque de sérieux, menant l'intérêt pourtant vif des élèves pour le sujet à se focaliser sur des représentations exotiques plutôt que sur des connaissances scientifiquement étayées.

⁶⁰⁸ L. Bruneel, « La Section de l'Afrique belge révélera... », art. cit., p. 16.

Le rez-de-chaussée ménage enfin une large place à la section des arts. Afin d'adapter sa présentation au thème général de l'exposition, celle-ci a choisi d'illustrer « *la contribution du Congo belge et du Ruanda-Urundi au patrimoine artistique de l'humanité*⁶⁰⁹ ». Les arts plastiques se voient développer de manière particulièrement importante. Les critères d'organisation retenus sont intéressants à analyser. La distinction effectuée par la classification entre art et arts appliqués a en effet été délibérément ignorée, sur la base de la considération qu'elle s'avérait peu opérante en ce qui concerne l'art congolais. Une autre démarcation lui a été préférée, qui isole « *l'art traditionnel en milieu congolais* » de « *l'art vivant* », constitué de la peinture et de la sculpture indigènes influencées par « *l'apport européen* »⁶¹⁰. Cette seconde forme, on doit le noter, n'inclut cependant pas les œuvres produites dans les écoles d'art, qui figurent pour leur part au titre de la mise en scène de l'enseignement aux colonies. Ce cloisonnement suscite diverses remarques.

Il est important dans un premier temps de signaler que l'art congolais contemporain acquiert ici pleinement droit de cité. Jusqu'alors, sa figuration aux expositions avait été limitée à la production de quelques aquarelles du peintre Lubaki dans les années 1930. Les manifestations contribuaient de ce fait à confirmer l'idée largement répandue selon laquelle l'art congolais devait s'entendre sous sa forme primitive, dont la fixité dans le temps constituait un gage d'authenticité ; toute forme d'évolution et d'hybridation, reconnue comme fertile pour l'art occidental, était en revanche envisagée à son sujet comme le signe d'une dégénérescence⁶¹¹. Les réactions hostiles suscitées par la figuration du travail de Lubaki parmi les œuvres traditionnelles à Anvers, en 1930⁶¹², témoignent du fait qu'une mise en scène de l'art congolais contemporain ainsi conçue contribuait à cristalliser ce type d'interprétations stigmatisantes. La place propre attribuée à cet art en 1958, en ce sens, en l'établissant en tant que catégorie distincte, contribue à lui accorder une forme de reconnaissance bien plus respectueuse. Dans le même temps, cependant, la césure effectuée avec l'art traditionnel aboutit à fixer ce dernier dans une immuabilité et une pureté de toute influence qui sont en réalité bien loin d'être les siennes. Ajoutée à l'assimilation des évolutions incarnées par l'« art vivant » à un « *apport européen* », cette distinction porte donc à ancrer le sens d'une Afrique précoloniale figée dans une éternité de laquelle seule l'arrivée du colonisateur aurait permis de l'extirper.

⁶⁰⁹ Frans Olbrechts, « Préface », in *L'Art au Congo. La contribution du Congo belge et du Ruanda-Urundi au patrimoine artistique de l'humanité*, s.ed., s.d. (publication des Groupes II et III de la section coloniale : « Les Arts et leurs moyens d'expression »).

⁶¹⁰ « L'art congolais », *Mémorial officiel de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958*, s.ed., s.d., tome V, p. 45.

⁶¹¹ Pour une synthèse de cette conception, encore largement prégnante chez certains ethnographes, voir WASTIAU (B.), *op. cit.*, p.51.

⁶¹² Voir VAN SCHUYLENBERGH (P.), *art. cit.*, pp.89-90.

Reste que l'exposition de 1958 témoigne d'une ouverture aux manifestations culturelles congolaises sans commune mesure avec les éditions précédentes. L'accrochage des œuvres belges et congolaises se veut réalisé « *sans aucune discrimination raciale ou esthétique*⁶¹³ ». Les photographies disponibles semblent montrer qu'elles ont tout de même été regroupées en fonction de la nationalité des artistes, mais aucune hiérarchie n'est effectivement établie sur le plan visuel entre les différentes œuvres d'« art vivant ». L'art traditionnel, quant à lui, se voit exposé dans des vitrines claires et aérées, qui n'ont plus rien à voir avec l'entassement touffu des premières éditions, et visent à mettre en valeur ses qualités esthétiques⁶¹⁴. L'espace consacré à la littérature, deuxième art illustré par cette section, adopte une présentation semblablement soucieuse de respect pour certaines manifestations culturelles indigènes. Retraçant « *l'histoire de la littérature congolaise des Blancs et Noirs* », elle part de la littérature orale traditionnelle, passe par les premiers manuscrits occidentaux et récits de voyage sur le Congo, et l'on aurait pu imaginer qu'elle aboutisse finalement à la littérature belge contemporaine d'inspiration congolaise, sur le mode évolutionniste maintes fois rencontré jusqu'alors. Mais le choix a en l'occurrence été effectué de lui faire établir cette progression « *jusqu'à la littérature moderne de Badibanga (l'Eléphant qui marche sur des œufs), l'abbé Kagamé, etc.*⁶¹⁵ », autrement dit jusqu'à des écrits africains, de publication récente. Là encore, et même si le choix de ces œuvres demeure étroitement inscrit sous divers aspects dans le contexte de la domination coloniale, se manifeste la volonté d'impulser le sens d'une colonisation ménageant un équilibre entre tradition et modernité, respectueux des populations locales en même temps que du projet civilisateur⁶¹⁶.

⁶¹³ « L'art congolais », art. cit., p.46.

⁶¹⁴ Voir Annexe 8, document5.

⁶¹⁵ M.C.C. De Backer, « L'art congolais est d'une richesse fabuleuse », *Objectif 58*, n°36, mars 1958, p. 33.

⁶¹⁶ *L'Eléphant qui marche sur des œufs* est un recueil de contes issus de la littérature orale luba-lulua. Publié en 1931, il a reçu l'année suivante la Médaille Mazarin de l'Académie française et a connu un certain succès en Belgique et en France. Il a été promu comme le premier ouvrage littéraire rédigé par un Congolais et était accompagné d'une préface (due à G.-D. Périer et G. Dulonge) insistant sur l'intérêt d'entendre directement la voix des Congolais plutôt que les représentations européennes de ces populations qui avaient jusqu'alors circulé. Sa publication s'inscrit dans un travail général mené en Belgique pour populariser l'art congolais, dont Gaston-Denys Périer apparaît comme un des fers de lance, et qui semble avoir répondu aussi bien à des préoccupations esthétiques qu'à des visées politiques. Il s'agissait en effet, comme le synthétise J.-L. Vellut, d'« *assurer une tribune aux arts coloniaux, de faire valoir le "capital artistique" des colonies* », autrement dit de « *mettre en valeur des ressources, suivant l'expression de l'époque. Il fallait bâtir un volet artistique de la colonisation* ». C'est ainsi G.-D. Périer qui a largement œuvré à la pénétration de l'art congolais (en tant qu'art et non plus ethnographie) en Belgique au tournant des années 1920 et 1930. L'attribution des œuvres à des artistes individuels était la seconde étape à remplir pour établir leur pleine reconnaissance. C'est dans ce contexte qu'apparaît Lubaki dans le domaine pictural et qu'est publié l'ouvrage de Badibanga. L'existence réelle de ces deux Congolais a pu être contestée, certaines sources d'archives laissant à penser qu'on pourrait avoir affaire à la réunion d'œuvres de divers artistes sous un nom unique, précisément destinée à marquer la rupture et à susciter un certain attrait intellectuel et commercial en Belgique. Il semble malgré tout que Badibanga soit bien un unique individu, qui aurait recueilli les fables de divers conteurs, et que le texte ait ensuite été mis « *au goût européen* » par Georges Thiry, fonctionnaire colonial qui avait également « découvert » Lubaki, et par G.-D. Périer (VELLUT (J.-L.), « La peinture du Congo-Zaïre... », art. cit., pp. 639-644). Alexis Kagame, de son côté, ne s'est pas illustré dans la littérature mais dans le domaine de l'histoire. Prêtre rwandais spécialisé dans l'histoire de la dynastie précoloniale, il publie à partir des années 1940 de nombreux travaux qui font rapidement

Enfin, est également évoquée la musique, au moyen d'une mise en scène qu'on a voulu vivante. Les instruments traditionnels sont disposés « *sur une place de village, minutieusement reconstituée*⁶¹⁷ », les trois façades de huttes qui s'étalent à l'arrière-plan servant à projeter des films de danses indigènes, accompagnés par magnétophone des musiques correspondantes⁶¹⁸. Les récits d'accompagnement se font ici un peu plus lâches et si l'aspect « *scientifique* » des renseignements fournis est finalement évoqué, de manière du reste suffisamment allusive pour que l'on ne puisse l'identifier clairement, c'est surtout sur la reconstitution de « *l'atmosphère exotique de l'Afrique mystérieuse* », ou de l'ambiance « *un peu lourde d'un village indigène* » qu'insiste le commentaire officiel⁶¹⁹, témoignant ainsi de ce que l'appel des visiteurs à une transposition imaginaire dans un Congo traditionnel n'a pas définitivement disparu des ressorts expositionnels. Si l'intérêt pour les manifestations culturelles africaines apparaît évident lors de cette édition, on pourra souligner par ailleurs qu'une réflexion ethnographique sur les objets exposés n'apparaît en revanche pas véritablement développée. De sorte que se voit finalement mise en scène leur valeur esthétique, universelle, et qu'une faible attention semble en retour accordée aux cultures particulières dont ils sont issus.

Depuis le hall d'honneur, un escalier à double volée mène à l'étage du pavillon. Une galerie offre un point de vue sur la salle monumentale. A sa droite s'ouvre la section de l'éducation. Diverses présentations introduisent aux efforts mis en œuvre par les Belges à chaque niveau

autorité dans ce domaine en Europe. Leur scientificité est pourtant aujourd'hui largement sujette à caution, Kagame développant, de manière du reste assumée dans ses écrits, une visée essentiellement politique de soutien des héritiers de la caste dirigeante traditionnelle tutsi ; de sorte que plus qu'une pure recherche d'histoire, son étude des institutions politiques précoloniales constitue avant tout « *un "projet de société", pour le présent et l'avenir* » du pays, offert en ce sens à la connaissance du colonisateur belge pour orienter sa pratique de l'administration indirecte (VIDAL (C.), « Alexis Kagame entre mémoire et histoire », *History in Africa*, vol. 15, 1988, p. 499) et qui œuvre à justifier la domination de la dynastie locale, et par-delà, la supériorité des tutsi sur les hutu (VIDAL (C.), *Sociologie des passions (Côte d'Ivoire, Rwanda)*, Paris Karthala, 1991, pp. 50-55). Reste qu'ayant ses entrées à la Cour du Rwanda, et en raison de ce projet politique même, qui sert l'aristocratie tutsi, il a su se faire le dépositaire de traditions secrètes sur les rituels dynastiques, et que les historiens européens voient en lui le médiateur indispensable de ces savoirs (art. cit., p. 497). Les deux types d'écrits cités par l'organe officiel comme illustration du stand de la littérature sont donc pourvoyeurs de sens variés. Tous deux renvoient certes, de manière différente, à la tradition locale. Mais ils manifestent également par leur rédaction en langue française et la reconnaissance qu'ils ont obtenue en Europe la réussite de l'œuvre civilisateur belge. Leur production, leur diffusion, et l'intérêt qu'ils suscitent, par ailleurs, demeurent étroitement liées au contexte colonial.

⁶¹⁷ M.C.C. De Backer, art. cit., p. 32.

⁶¹⁸ On notera que la danse et la musique sont également représentées à l'exposition sous la forme d'un spectacle vivant, Changwe Yetu, reposant sur la performance d'une troupe de cent-vingt danseurs du Congo et du Ruanda-Urundi. Ceux-ci se produisent à l'exposition, puis dans les pays. Le spectacle présente la musique et les danses des diverses régions de l'Afrique belge ainsi que celles qui sont nées, de manière contemporaine, d'interactions culturelles variées (jazz, swing, be-bop), dans une mise en scène réalisée par un Européen, Jean-Marc Landier – mise en scène que nous ne pouvons analyser précisément compte tenu du caractère lacunaire de nos données (voir Maxime Waha, « La brousse invitée à une soirée de gala. Avec « Changwe Yetu » « Notre fête à nous tous », *Le Peuple*, 3 juillet 1958).

⁶¹⁹ M.C.C. De Backer, art. cit., pp. 32 et 33.

d'enseignement. Toutes se rejoignent sur la démonstration d'une commune idée : le respect par l'institution scolaire de « *l'originalité culturelle des élèves noirs* » et le souci qui est le sien d'« *harmonise[r] les possibilités des élèves de toute origine : blancs, noirs, asiatiques*⁶²⁰ ». La mise en scène se fait alors très explicite et appuyée. Au travers de films, photographies, cartes lumineuses ou fresques, l'enseignement gardien confronte les jeux et exercices pratiqués par les enfants dans les écoles maternelles et dans le milieu coutumier. Celle de l'enseignement primaire insiste sur la progression du caractère interracial des établissements et sur « *l'effort fait pour épanouir les garçons et les fillettes noirs à partir de la tradition qui leur est familière*⁶²¹ ». Celle des universités, enfin, souligne « *l'intervention grandissante de l'élite africaine dans tous les domaines de la vie publique et du secteur privé* ». Ici encore, l'action coloniale est donc présentée comme une œuvre d'épanouissement des populations indigènes, leur permettant l'accès au savoir intellectuel dans le respect le plus total de leur culture et de leur personnalité propres. Des haut-parleurs diffusent de la musique et des chants indigènes. Le motif du colonisateur sortant les Africains de leur sauvagerie par sa seule présence pour les mener à la Civilisation n'est résolument plus de mise. L'enseignement professionnel, de la même manière, présenté dans la section suivante, entend mettre en scène ses activités aux fins de montrer sa contribution à l'édification de « *la société africaine de demain, qui devra unir les acquis de la technique européenne la plus élevée et les constantes de la civilisation négro-africaine*⁶²² ». Au-delà de la démonstration de l'harmonie présente des rapports entre colonisateur et colonisés que seraient parvenus à instaurer les Belges, on se rend compte ici qu'il s'agit d'ancrer l'idée d'un futur tout aussi serein, sur la base de cette concorde sans cesse renforcée.

A côté de ces stands prend place le groupe de l'hygiène et de la santé, qui présente de manière classique les efforts déployés par l'Etat ainsi que par les organismes paraétatiques et philanthropiques dans le domaine médical. Les grandes maladies combattues sont présentées au travers de clichés et de graphiques présentant leurs effets et les moyens employés pour les combattre. Le caractère austère du sujet est combattu par l'adjonction d'une maquette géante de mouche tsé-tsé, présentée en coupe afin d'illustrer le cheminement intérieur des trypanosomes. Sont ensuite mis en scène les différents organismes œuvrant dans le domaine de l'hygiène et de la santé, au moyen des maquettes, photographies et panneaux explicatifs habituels. Au contraire de celles que nous venons de décrire, cette présentation n'est donc pas véritablement innovante. En accord avec le thème de l'exposition, elle confirme cependant la tendance déjà dessinée à la fin des années 1930 à mettre l'accent tout particulièrement sur la défense de la santé des populations indigènes.

⁶²⁰ « A travers la Section du Congo belge... », art. cit., p.232.

⁶²¹ *Ibidem*

⁶²² *Ibidem*

A gauche de la galerie prennent place en revanche d'autres motifs originaux. Le plus novateur sur le plan de la forme est le Congorama. Il s'agit d'une salle de projection pouvant accueillir jusqu'à deux cents spectateurs et permettant de visionner un résumé historique, en trente minutes, de « *soixante-quinze ans d'évolution de l'Afrique belge* ». Diverses techniques ont été mises au service du projet, lui conférant la valeur de véritable « *show*⁶²³ », donné dans les langues nationales et internationales. Les parois latérales de la salle ont été décorées de fresques figurant la forêt vierge congolaise. Au fond sont disposés trois panneaux. Celui du centre s'ouvre sur une grande carte en relief animée du Congo, les deux autres, de chaque côté, servent à la projection de films et de photographies. Le spectacle joue également sur la sonorisation ainsi que sur la lumière, qui anime tantôt les fresques, tantôt de gros cristaux de couleur qui ont été incrustés dans le plafond. Le recours à ces subterfuges techniques n'empêche pas, tiennent à le préciser les organisateurs, que « *le récit est entièrement conforme à la vérité historique et que tous les documents cinématographiques et photographiques sont entièrement authentiques*⁶²⁴ ». La reconstitution n'en présente pas moins l'intérêt d'offrir un condensé des motifs symboliques déjà rencontrés, revêtant ainsi pour nous l'aspect fort riche d'un récit mythologique complet.

Le spectacle commence avec la mise en place d'une lumière diffuse. Le public attend. Des sons envahissent alors la salle, faits de cris d'oiseaux, de grognements de fauves et de craquements. L'écran central s'ouvre sur la carte en relief, figurée ravagée par des feux de brousse, pendant que les panneaux latéraux diffusent des films où s'étalent sur fond de jungle des scènes de violence animale et humaine. Dans les fresques des parois, au milieu des feuillages, s'allument de manière inquiétante des yeux de bêtes⁶²⁵. Le décor d'une Afrique coloniale sauvage et barbare est planté. La pénétration par les Belges et son lot de bienfaits peuvent à partir de là se dérouler implacablement. On voit ainsi se succéder les expéditions de Stanley en Afrique, le menant de la recherche de Livingstone au bureau de Léopold II (la carte permet alors de suivre le sillage lumineux de sa progression, en même temps que des images illustrent ce périple), la conférence de Berlin, la campagne anti-esclavagiste, le vote de la reprise par le Parlement belge, la victoire de Tabora, le départ des missionnaires, pionniers et ingénieurs, la bataille du rail, la découverte des richesses minérales du Katanga (moment où s'illuminent les cristaux du plafond), les œuvres sociales de l'entre-deux-guerres, les voyages

⁶²³ *Idem*, p.237.

⁶²⁴ Leur provenance exclusive d'archives, de bibliothèques et de cinémathèques, notamment de l'Office d'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi en étant considérée comme le gage évident. Voir « Congorama. Un spectacle « presse-bouton » », *La Libre Belgique*, 5 mai 1958. Ces propos étant repris dans des termes rigoureusement similaires dans un article du *Peuple* (Paul de Swaef, « Une demi-heure sous les tropiques. Au Congorama, un cerveau électronique ressuscite toute l'épopée coloniale », *Le Peuple*, 9 mai 1958), on a tout lieu de penser qu'il s'agit là d'un communiqué officiel, voire d'un avertissement écrit figurant dans la salle même.

⁶²⁵ Tous ces éléments tirés de l'article du *Peuple* précité (*Ibidem*). Le thèmes ensuite énumérés sont tirés de la même source ainsi que de « Congorama, le vivant visage du Congo », *La Libre Belgique*, 8 mai 1958.

d'Albert et d'Elisabeth, du duc de Brabant et de la princesse Astrid au Congo, le discours du prince Léopold au Sénat⁶²⁶, l'effort de guerre au Congo et la lutte aux côtés des Alliés entre 1940 et 1945, le Plan décennal de 1949 pour le développement économique et social du Congo, et la visite triomphale de Baudouin en 1955. Cette progression historique se clôt sur l'image d'enfants noirs et blancs assis, mêlés, sur des gradins, ouvrant le récit sur une perspective d'avenir, d'une manière tout aussi émotionnelle et appuyée que son tonitruant commencement. Elle en constitue du reste le pendant exact : celui de relations humaines harmonieuses, substituées par les patients efforts du colonisateur à la violence naturelle des temps précoloniaux. Entre ces deux moments prend place une évocation des très riches heures de la colonisation belge, susceptibles d'éveiller les associations affectives les plus intenses. Un glissement s'effectue en leur sein entre une période initiale restituée au travers de hauts faits héroïques et une période plus récente relatée sur le mode des relations de plus en plus étroites et des échanges réciproques entre métropole et colonie. Le lien est finalement fait entre les thèmes nouveaux introduits par l'exposition de 1958 et les motifs jusqu'alors traditionnellement évoqués. Tous sont présentés de manière à converger vers un futur dont le caractère radieux apparaît dès lors inéluctable.

L'idée d'une concorde croissante entre Blancs et Noirs au Congo constitue en fait, de manière flagrante, la signification principale impulsée au travers des stands restant. Exceptées les présentations, classiques, du tourisme et des missions protestantes, toutes visent manifestement à donner une incarnation concrète à cette notion. Il n'est jusqu'à la section des sports qui ne démontre au moyen de photographies « *combien l'influence bienfaitrice des sports traditionnels et importés contribue au rapprochement des hommes sans distinction de races*⁶²⁷ ». Le stand de l'économie sociale, aux côtés des diverses œuvres d'assistance sociale, cherche à illustrer, concernant le domaine du travail, « *le but profond de coopération interraciale auquel tous les efforts tendent*⁶²⁸ ». Dans la section de la photographie et de la cinématographie est figuré un album géant, par la tranche duquel peut pénétrer le visiteur, alors invité à contempler des clichés mettant en regard certaines attitudes adoptées par des individus belges et congolais, destinées à illustrer « *la communauté de gestes, d'esprit, d'idées existant entre les populations du Congo et de la Belgique*⁶²⁹ ». La section de la presse

⁶²⁶ En 1933, le futur Léopold III prononce au Sénat un discours remarqué sur la politique coloniale, dont il prône la réorientation massive vers le développement d'un paysannat autochtone.

⁶²⁷ *Mémorial officiel de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958*, s.ed., s.d, t.III, p.236.

⁶²⁸ « A travers la Section du Congo belge... », art. cit., p.283.

⁶²⁹ *Idem*, p.236 (voir pour une illustration probable, Annexe 8, document 6). Un autre aspect du stand, selon cette même source, devait être constitué par une vaste chambre noire, dans laquelle étaient exposées des photographies sélectionnées par le biais d'un concours organisé par le groupe et doté de prix en argent. Le jury devait se prononcer en tenant compte « *non seulement des qualités techniques des documents présentés, mais aussi de la valeur d'expression des problèmes humains* » (*Ibidem*). Les photographies seraient sans cesse renouvelées. Un article du *Peuple* du mois de septembre relatif à la remise des prix nous apprend néanmoins la déception des organisateurs devant la faible participation au concours, qui a entraîné que certains prix n'ont

coloniale, enfin, évoquant son évolution au Congo et en métropole, insiste sur la participation commune de Blancs et de Noirs à la publication des titres congolais et entend montrer le rôle fondamental de la presse au regard de « *l'impérieuse nécessité d'une connaissance mutuelle plus approfondie des deux éléments constitutifs de la communauté belgo-congolaise*⁶³⁰ ».

Le concept est finalement évoqué, qui est devenu un leitmotiv de la politique coloniale au cours des dernières années. Au-delà du stand de la presse, il apparaît en fait qu'il constitue l'interprétation principale de tout le palais gouvernemental. L'ensemble de la mise en scène déployée, sous des formes variées, est orientée vers sa représentation symbolique. Le pavillon colonial officiel de l'exposition de 1958, en ce sens, est sûrement celui qui véhicule la signification globale la plus claire depuis le palais du Congo de 1897. Illustrées dans les deux cas de manière extrêmement méthodique et volontaire, l'idée de rentabilité économique et celle de coopération humaine fructueuse entre colonisateurs et colonisés se sont substituées l'une à l'autre. La centralité de la seconde est clairement énoncée, ici, par le Commissaire général du gouvernement près l'exposition, affirmant à la veille de l'ouverture que « *la Section du Congo belge et du Ruanda-Urundi offrira bien plus, on le voit, qu'un vaste panorama de l'histoire de l'Afrique belge. Elle montrera surtout la voie à suivre pour réaliser, conformément à l'appel royal, une communauté belgo-congolaise qui puisse s'intégrer dans un monde pacifique et humain*⁶³¹ ». Mais si cette promesse d'un avenir harmonieux apparaît clairement et systématiquement énoncée dans le palais gouvernemental, le reste de la section en constitue une illustration bien moins appuyée et parfaite. Les autres pavillons présentent au final, sur le plan des objets symboliques mis en scène, une bien moindre originalité par rapport aux expositions précédentes.

finalement pu être remis. Il est donc vraisemblable que les clichés n'aient pas été remplacés au rythme prévu, voire qu'ils ne l'aient pas été du tout. Parmi les résultats, on notera avec intérêt que le prix du Ministère des Colonies a été attribué à un habitant de Stanleyville pour une prise de vue figurant une fillette blanche aidant un Noir aveugle à traverser la rue (« Le concours photographique de la section congolaise », *Le Peuple*, 14 septembre 1958). La symbolique appuyée de l'assistance et de l'entraide entre races, doublée ici encore de la promesse d'avenir incarnée par l'enfant, a certainement suffi à faire de ce cliché le vainqueur du prix ministériel. Il est cependant amusant de constater que la figure noire choisie est aveugle, évoquant irrésistiblement la thématique ancienne de l'Européen apportant ses lumières à l'Africain.

⁶³⁰ « A travers la Section du Congo belge... », art. cit., p.236.

⁶³¹ « Comment ils conçoivent la mission de l'homme en ce monde... Message du baron Moens de Fernig, commissaire général du gouvernement près l'Exposition 1958 », *Belgique d'Outremer*, avril 1958, p.219. On notera que dans ce même numéro, s'ouvrant sur quatre courts messages officiels au sujet de l'exposition, on voit chacun des auteurs développer à son tour cette idée. Ainsi le Ministre des Colonies, Auguste Buisseret, évoque-t-il cette « *communauté belgo-congolaise qui se développe de mois en mois* » (p. 218), quand Léo Pétilion, Gouverneur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi conclut sur la tâche assumée par les Belges d'assurer « *la coexistence fraternelle de l'Homme noir et de l'Homme blanc au Centre de l'Afrique* » (p. 220), et que Léon Bruneel, président de la section du Congo belge et du Ruanda-Urundi à l'exposition, termine à son tour sur le bilan positif que dressera la section de l'œuvre coloniale belge, « *qui permettra de bâtir l'avenir, dans l'entente et avec la collaboration des Blancs et des Noirs qui ont fait de l'Afrique centrale ce qu'elle est aujourd'hui devenue* » (p. 221). Nulle doute qu'il s'agisse donc de la signification essentielle qu'entendent impulser les organisateurs.

Le pavillon de l'agriculture, qui jouxte immédiatement le pavillon gouvernemental, s'attache ainsi surtout à montrer les progrès apportés par la recherche agronomique, la politique coloniale et l'initiative privée, tant aux grandes exploitations qu'au secteur agro-industriel et au paysannat indigène. Le plan au sol permet de constater que ce sont ces deux premiers volets qui se trouvent surtout développés, cependant, en dépit de la volonté affichée par les organisateurs de mettre l'accent « *sur les efforts réalisés par les services publics au profit des paysans et cultivateurs autochtones et sur les progrès considérables réalisés en ce domaine*⁶³² ». Le parcours adopté, qui se veut respectueux d'un « *ordre logique*⁶³³ », commence par ailleurs dans le hall d'entrée par une évocation de la réalité précoloniale de l'agriculture et de l'élevage. Elle insiste sur le caractère primitif des outils et la pauvreté de l'alimentation, « *atavisme misérable*⁶³⁴ » qui permet une mise en contraste d'autant plus saisissante avec les institutions modernes de recherche agronomique présentées immédiatement en contrepoint. Les procédés utilisés recourent donc à une rhétorique symbolique bien plus habituelle que celle à laquelle s'efforce d'obéir le palais gouvernemental⁶³⁵. Reste, malgré cette réalisation concrète imparfaite, le souci général des organisateurs de montrer « *que les sentiments qui animent les Belges au Congo belge et au Ruanda-Urundi ne sont pas ceux d'exploiteurs "colonialistes"*⁶³⁶ », qui constitue finalement le pendant direct du concept de communauté belgo-congolaise illustré par le palais gouvernemental. Cette remarque nous permet alors de formaliser plus précisément ce qui fait l'originalité de ce dernier. La démonstration ne consiste pas seulement à y mettre en scène l'aspect philanthropique de l'entreprise coloniale au moyen de ses divers développements présents, comme cherche à le faire le pavillon de l'agriculture. Il s'agit, de manière plus complexe, de montrer que déjà les prémices existent de ce qui n'en constitue pas moins une projection symbolique dans le futur : cette communauté belgo-congolaise, qui incarne l'avenir promis à la colonie et à sa métropole. L'exposition agricole, on le voit, se situe bien en-deçà de telles associations.

⁶³² F. Jurion (Président du Groupe), « L'agriculture, l'horticulture, l'élevage au Congo belge et au Ruanda-Urundi », in *L'agriculture, l'élevage, la forêt, la chasse, la pêche du Congo belge et du Ruanda-Urundi à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958*, brochure officielle, s.ed., s.d., p.37 (plan de la section p.28).

⁶³³ *Ibidem*

⁶³⁴ « A travers la Section du Congo belge... », art. cit., p.238.

⁶³⁵ Et la brochure qui accompagne l'exposition se prête même à un récit historique qui n'aurait pas déparé dans les manifestations précédentes. La description fort critique des pratiques précoloniales y mène ainsi à la conclusion que « *c'était la situation de l'agriculture congolaise au moment où un Roi génial et humanitaire, Léopold II, décida de libérer des esclavagistes les habitants de ce pays inconnu et délaissé par les grandes puissances colonisatrices et de leur apporter les bienfaits de la civilisation occidentale* » (F. Jurion, art. cit., p.29).

⁶³⁶ *Idem*, p.79.

Le pavillon des constructions, de l'énergie et des transports s'inscrit dans ce même registre d'une conception traditionnelle de la présentation, adaptée simplement au thème général de l'exposition. Mettant en scène la modernité des infrastructures inscrites dans le paysage africain par le colonisateur, il insiste également sur les améliorations qu'elles ont pu apporter au mode de vie indigène. Si les réflexions sur l'urbanisme et les lieux d'habitation sont traduites par la présentation de leurs développements concrets les plus récents (des maisons modèles pour indigènes sont notamment construites à proximité du palais), le traitement d'autres domaines fait place en revanche, là encore, à la vieille et schématique opposition entre situation précoloniale et situation moderne. Au prix, au besoin, de démonstrations dont le caractère simplificateur entre en contradiction avec la symbolique à l'œuvre dans le palais gouvernemental. Ainsi, sur le stand de l'énergie, d'une mise en scène destinée à figurer les applications domestiques de l'électricité. Le choix a été fait d'y mettre « *en opposition la situation actuelle et la situation existant antérieurement à l'arrivée des Européens au Congo. A cet effet, des objets primitifs, prêtés par le musée de Tervueren, seront mis en parallèle dans un intérieur congolais avec des appareils électriques modernes*⁶³⁷ ». L'opposition entre deux périodes historiques se mue donc ici en césure entre les deux entités ailleurs présentées comme conjointement constitutives de la communauté belgo-congolaise. Si c'est un intérieur congolais qui est reconstitué, la modernité y est cependant résolument cantonnée à l'apport européen au pays, la culture locale étant en revanche utilisée comme signe d'arriération. Dans le même temps, cependant, cette représentation très grossière voisine avec un panneau dont la décoration a été laissée au pinceau d'un artiste congolais, invité à y figurer la conception de l'électricité et de ses applications chez ses compatriotes. Le pavillon, en ce sens, peut être envisagé comme une tentative inaboutie d'impulsion des nouvelles significations qu'entend développer la section sur le fait colonial belge, où reparaitraient finalement d'anciennes formes symboliques, rendant par là même l'ensemble moins cohérent, donc moins lisible, que ne peut l'être le pavillon gouvernemental.

Le dernier palais qui peut être rattaché à la participation officielle est celui de la faune. Il consiste pour l'essentiel en une présentation des diverses espèces sauvages du Congo. Les animaux empaillés sont placés dans un décor rappelant leur habitat naturel, en un parcours qui mène des rives du lac Tanganyika à la savane du nord, puis la forêt central, la forêt de l'est, et enfin la savane du sud. Les murs recouverts d'agrandissements photographiques ou de peintures de paysages, l'utilisation de végétation, l'isolement de l'extérieur au travers du choix architectural d'un dôme sans ouverture et les jeux de lumières visent à recréer une atmosphère authentique, permettant d'assurer à la présentation à la fois une dimension attractive et une valeur scientifique liée à la reconstitution réaliste des biotopes⁶³⁸. Mais le

⁶³⁷ « A travers la Section du Congo belge... », art. cit., p.243.

⁶³⁸ « Premières perspectives architecturales... », art. cit., pp. 13-14.

propos du palais n'est pas simplement de faire la démonstration de la variété et de la richesse de la faune congolaise. Il s'agit également de montrer certains aspects de la colonie « *que la civilisation actuelle a tendance à faire disparaître*⁶³⁹ ». De manière intéressante, le colonisateur se met alors ici en scène, non pas en tant que pourvoyeur de la modernité mais en tant que garant d'une constituante sauvage de la colonie, insistant sur l'importance des missions de protection et de contrôle des espèces dévolues aux pouvoirs publics. Le lien avec le thème de l'exposition est fait malgré tout, en montrant combien ces activités importent pour le mieux-être des populations congolaises, la gestion rationnelle de cette faune étant présentée comme vitale en vue de la préservation d'une source de nourriture carnée en même temps que de la prévention des effets nuisibles de son développement non contenu. On retrouve donc là la dimension de maîtrise par le colonisateur du territoire dans ses composantes naturelles maintes fois rencontrée par le passé, complétée d'un lien nouveau, dans le contexte de cette édition de 1958, avec la condition matérielle des populations congolaises, dont la survie apparaît finalement assurée par cette capacité de contrôle propre au colonisateur. L'orientation donnée à la démonstration illustre par ailleurs, ici comme précédemment, le respect porté à la spécificité congolaise dans le cadre même de la modernité apportée à la colonie.

Les jardins tropicaux constituent un dernier élément de cette section intéressant à étudier du point de vue de la symbolique mise en œuvre. La démarche adoptée par l'architecte en chef, René Pechère, pour rendre compte de la modernité congolaise est en effet digne d'attention. Le projet d'ériger des jardins s'inscrit au départ dans la volonté de permettre aux visiteurs de saisir cette modernité de manière « *dynamique* » et « *vivante* ». Il se décline, dans l'esprit des organisateurs, sous cette forme en même temps que sous celle de projections cinématographiques, biais par lesquels on pourra « *rendre perceptible la vie du Congo, multiple et exaltante*⁶⁴⁰ ». Prenant acte de cet objectif, l'architecte effectue un voyage d'étude au Congo en vue de la réalisation de ses plans. Le problème s'y pose à lui de l'inexistence de jardins dans le cadre de vie traditionnel congolais. Seuls en ont planté les coloniaux, qui adoptent alors un style belge, et « *les indigènes plus évolués* », qui de leur côté « *imitent les coloniaux* ». Il n'y a donc là rien qui puisse servir d'appui à la constitution de véritables « *jardins congolais* » au Heysel⁶⁴¹. Réfléchissant à cette difficulté, l'architecte y trouve une explication qui va finalement lui servir de solution pour son travail. C'est qu'en réalité l'art des jardins, caractérisé par une volonté de domptage et d'organisation de la nature par l'homme, serait la résultante de siècles d'avancées de la civilisation. Aussi est-il « *bien*

⁶³⁹ G. E. Sladden, Président du Groupe La chasse, la pêche au Congo belge et au Ruanda-Urundi, « Le pavillon de la faune », in *L'agriculture, l'élevage, la forêt...*, op. cit., p.107.

⁶⁴⁰ *Objectif 58*, n°10, décembre 1955.

⁶⁴¹ R. Pechère, « Tentatives... pour une invention de jardin congolais », *Objectif 58*, n°19, octobre 1956, p.15.

difficile de demander aux Bantous de "s'exprimer en jardins" ⁶⁴² », dès lors qu'ils sont restés en marge de cette évolution. Dans le même temps, ils ont cependant été producteurs d'objets culturels, sculptures et vannerie, auxquels est reconnue une véritable valeur artistique. Sur la base de cette théorie et de ce constat, René Pechère en vient alors à élaborer une démarche intellectuelle qui consiste à envisager la possibilité d'« inventer ⁶⁴³ » le jardin congolais au terme de trois étapes. Il s'agira d'une part d'analyser l'évolution de l'art des jardins en Occident et au Moyen-Orient aux fins d'en « tirer une loi », d'autre part de comprendre le mode de composition des œuvres indigènes, pour, enfin, « reprendre cette loi et l'appliquer en prenant comme point de départ l'art indigène ». Au terme de ce processus implacable, l'architecte belge pourra alors, « enjambant les années, faire un jardin qui serait un jardin composé par [l'indigène], un jardin comme il le ferait peut-être un jour ⁶⁴⁴ ».

Cette réflexion nous a semblé utile à détailler en ce qu'elle offre un témoignage frappant et original de ce que l'ouverture nouvelle à la culture indigène – qui plus est reconnue comme telle désormais – se combine sans difficulté aucune lors de cette édition avec un patent europécisme, qui ne déroge finalement pas au mode de pensée sur l'Afrique que l'on avait pu voir précédemment illustré. La fonction attribuée au colonisateur au travers de la démarche de l'architecte consiste finalement à réintégrer au mouvement jugé normal de la civilisation une société africaine, certes capable de productions artistiques, mais caractérisée par son fondamental statisme. On se voit donc offrir avec ces jardins congolais un éclairage intéressant sur une certaine conception de la communauté belgo-congolaise, à l'illustration de laquelle est vouée la section coloniale de 1958. Les parterres et leur genèse peuvent en effet être considérés comme une forme de mise en scène symbolique des relations entre les deux composantes de cette communauté. Les réflexions de René Pechère sur le résultat obtenu s'avèrent alors éclairantes, qui témoignent des limites perçues à la démarche, tenant à ce que la difficulté est grande « pour une main européenne de "dessiner congolais" », avant de conclure néanmoins que « si la main européenne se sent derrière cette recherche de style indigène, on pourra dire que cela est précisément proprement congolais ⁶⁴⁵ ». Si le pavillon gouvernemental tendait à dessiner le futur d'une communauté fondée sur l'addition à parts égales de ses deux ensembles constitutifs, les jardins établissent en revanche, on le voit, une équation dont le colonisateur est résolument l'opérateur.

Au final, le jardin ménage des espaces variés, qui vont du parterre imitant les motifs des velours du Kasai à des enclos tentant de reproduire l'aspect sauvage de la végétation. Une

⁶⁴² *Idem*, p.16.

⁶⁴³ *Idem*, p.18.

⁶⁴⁴ *Idem*, p.16.

⁶⁴⁵ *Idem*, p.18.

certaine authenticité congolaise a par ailleurs été recherchée par l'adjonction d'éléments rappelant immédiatement la colonie. Les différentes étendues sont délimitées par des murs en pisé, des nattes ou de la paille, des statuettes de facture indigène sont disséminées à travers les jardins et de fausses termitières ont même été créées. Une étendue d'eau est ménagée, où flottent des pirogues. Enfin, des huttes ont été construites, formant un village indigène⁶⁴⁶. Celui-ci n'est pas un pur élément décoratif du jardin, cependant. Il est destiné à accueillir des artisans indigènes, qui travaillent dans la journée sous les yeux des visiteurs. La présence de ces représentants de la population colonisée au sein de l'exposition, dont ils font partie intégrante, mérite d'être analysée elle aussi sur le plan symbolique. Les artisans, en réalité, ne sont pas les seuls indigènes à figurer dans la section coloniale. Trois cent quatre-vingt quatre Africains, en tout, travaillent à des titres divers à l'exposition. Les stands de l'économie sociale, de l'information, de l'hygiène et de la santé et, surtout, le pavillon des missions catholiques et le stand des missions protestantes (qui en emploient presque trois cents à eux seuls) font appel à leurs services⁶⁴⁷. La plupart sont présents sur les stands, où ils servent de guides, effectuent leur travail habituel (dans le cas des journalistes radio, par exemple, qui enregistrent des émissions depuis un studio situé dans le palais gouvernemental même⁶⁴⁸) ou s'occupent, dans le pavillon des missions, à des activités quotidiennes tout en répondant aux questions du public. Une cinquantaine sont des enfants, membres de la chorale des « Troubadours du Roi Baudouin », qui se produisent régulièrement dans l'enceinte de l'exposition⁶⁴⁹.

⁶⁴⁶ Voir Annexe 8, document 7.

⁶⁴⁷ CORNELIS (S.), « Le colonisateur satisfait, ou le Congo représenté en Belgique (1897-1958) », in VELLUT (J.-L.) (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Tervuren – Gand, Musée royal de l'Afrique centrale – Snoeck, 2005, p.168.

⁶⁴⁸ Voir « Les Congolais à l'exposition », *Le Peuple*, 12 mars 1958.

⁶⁴⁹ Voir VINTS (L.), « D'un évocation discrète... », art. cit., p.179. Sur le plan artistique, on rappellera par ailleurs que cent vingt danseurs se produisent à l'Exposition et ailleurs en Belgique dans le spectacle *Changwe Yetu*. Concernant la présence africaine durant la manifestation, il convient de souligner qu'un substantiel détachement de la Force Publique a également fait le déplacement en Belgique, qui parade régulièrement dans Bruxelles, participe à diverses cérémonies et monte la garde devant le palais royal. Le voyage de touristes congolais a également été favorisé pour l'occasion. Et un certain nombre de journalistes sont présents en métropole pour assister à un Congrès de la presse coloniale qui se tient à l'occasion de l'exposition (au rang desquels figurent notamment Joseph Mobutu et Patrice Lumumba). Hormis la troupe de danseurs et les soldats, toutes ces personnes sont hébergées dans un bâtiment érigé pour l'occasion à côté du Musée de Tervueren et nommé Centre d'Accueil du Personnel Africain (CAPA) (Voir « Le problème de l'accueil des Congolais », *Objectif 58*, n°19, octobre 1956). Plus de membres de la population coloniale que jamais sont donc présents en Belgique et visibles aux visiteurs pendant la durée de l'exposition. Les organisateurs cherchent cependant à limiter au maximum au cadre de la manifestation les contacts spontanés avec la population belge, afin de contrôler autant que possible l'image que vont ramener à la colonie les Africains (voir CORNELIS (S.), « Le colonisateur satisfait... », art. cit., p. 168 ; et STANARD (M.), « 'Bilan du monde pour un monde plus déshumanisé' : the 1958 Brussels' World fair and Belgian perceptions of the Congo », *European History Quarterly*, vol. 35, n°2, 2005, p. 277). Malgré cela, il est intéressant de noter que ce regroupement de Congolais venus de tous le pays et voyant là l'occasion de nouer entre eux des relations étroites est souvent considéré comme un des ferments déterminants de la poussée des revendications qui allaient mener à la rapide indépendance de la colonie (voir NDAYWEL (I.), *Histoire générale du Congo*, Paris, Duculot, 1998, pp. 531-

La nature de la participation de ces individus à l'exposition diffère cependant sensiblement de celle des artisans. Comme en 1897, le village indigène a en effet été entouré d'une grille, destinée à empêcher les visiteurs de s'approcher et empêchant donc toute forme de communication avec le public. Celui-ci n'est dès lors invité qu'à observer les individus ainsi exhibés. Alors que la présence des autres Africains dans les pavillons répond au désir de montrer les différentes facettes de leur mode de vie moderne au Congo et au Ruanda-Urundi et à souligner la proximité de leurs activités avec celles des Européens⁶⁵⁰, la mise en scène des artisans joue par ailleurs davantage sur le registre des mœurs traditionnelles et du décalage avec la réalité des visiteurs. Le cadre de jardins et de huttes dans lequel ils sont produits favorise immédiatement cette interprétation. Outre le travail du jonc, de l'osier, de la terre glaise, hommes, femmes et enfants, sont invitées à vaquer à des occupations censément quotidiennes dans un village. Et l'on sait que les organisateurs avaient même œuvré à ce que les artisans se produisent dans les costumes traditionnels de leur région d'origine⁶⁵¹. On voit donc que ces deux types d'exhibitions humaines véhiculent immédiatement des sens extrêmement différents. Il est assez peu étonnant dès lors d'apprendre qu'elles ont suscité des réactions également dissemblables. Alors que la présence d'Africains dans le pavillon des missions catholiques a, semble-t-il, surtout donné lieu à leur questionnement curieux et intéressé par les visiteurs, le village des artisans a été l'objet de comportements à tel point irrespectueux – jets fréquents de nourriture, notamment de bananes, et même parfois injures – qu'ils ont mené à une mobilisation des Congolais et, finalement, à la fermeture de la représentation et au départ des artisans⁶⁵². On ne saurait mieux démontrer l'incidence que peut

532). Jean Stengers va même jusqu'à voir dans l'exposition, « *par les contacts que les Africains y avaient noués, [...] l'un des facteurs de la chute de [la] colonisation* » (STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 265).

⁶⁵⁰ Jusqu'aux sœurs et laïques congolaises exécutant des travaux d'aiguille dans le palais des missions catholiques (STANARD (M.), *art. cit.*, p. 276), dont la présence illustre les saines activités auxquelles s'adonnent, à l'instar des dames belges, les femmes africaines christianisées.

⁶⁵¹ *Idem*, p. 273. L'auteur cite une lettre de Léon Bruneel au gouverneur de la province du Kasai recommandant, compte tenu de l'originalité et du caractère esthétique des costumes Kuba, que les artistes les prennent dans leurs bagages et les portent par-dessus les vêtements chauds qu'ils revêtiront à l'exposition.

⁶⁵² Voir « Un incident à la section congolaise ? Les artisans congolais ont quitté le petit village de paillettes », *La Libre Belgique*, 27 juillet 1958 ; STANARD (M.), « 'Bilan du monde...' », *art. cit.*, pp.280-281. On pourra également consulter avec profit le témoignage de Joseph Mabolia, employé durant l'exposition au pavillon des missions catholiques, enregistré pour un documentaire radiophonique réalisé par Eric D'Agostino et François Ryckmans et diffusé sur les ondes de la RTBF en 2000 (retranscription disponible sur <http://www2.rtbf.be/jp/matin/congo/1959.html>): « *Il y avait un village congolais. Bon, là nous nous sommes rebellés contre l'autorité parce que on a vu des spectacles qui ne nous intéressaient pas du tout. Les gens venaient là par curiosité un peu mal placée, leur lançaient des bananes comme si ils les lançaient à des singes. Le village était... / – Un village congolais ? / – Un village congolais, donc une espèce d'enclos et là-dedans, on avait fait une espèce de hutte, de hutte avec porte et puis, bon, le papa le matin il sortait, il travaillait, il faisait des menus travaux, maman avait son mortier là-bas pour piler le manioc, l'enfant il était là, il courait, il jouait ; pendant l'été, on voulait que ce petit garçon soit un peu nu, pieds nus et tout cela parce que... Mais c'est un peu ça qui nous a révolté. C'était quand même, ils vivaient dans un pays où il y a des habits et des chaussures, mettez au petit des chaussures et des habits. / – Mais qu'est-ce qui vous heurte exactement ? / – Il y a des personnes qui arrivaient là pour soulever la culotte. Vraiment je n'affabule pas du tout : pour soulever la culotte de l'enfant pour voir s'il avait une queue. Avec le soutien d'un groupe de Congolais que nous avons trouvé en Belgique, nous avons fait une véritable manifestation pour contraindre les autorités à supprimer ce village-là.*

avoir un mode particulier de représentation symbolique sur les interprétations données à l'« objet » exhibé.

Au terme de cette présentation des aspects de l'exposition de 1958 rattachés plus ou moins directement à la participation coloniale officielle, on voit donc bien que s'y manifeste la volonté d'une impulsion de significations nouvelles derrière la symbolique déployée. Elle voisine pour autant avec des mises en scène relevant d'une visible permanence dans la représentation du fait colonial. L'analyse du traitement de la section dans la presse s'avère alors d'autant plus intéressante qu'elle permet d'interroger la manière dont ces différents registres ont été à la fois perçus par les journalistes et transmis à leurs lecteurs en leur fournissant certaines clés d'interprétation des objets symboliques présentés.

II. LES RÉCITS TENUS SUR L'EXPOSITION

La presse quotidienne et ses dérivés hebdomadaires illustrés ménagent une place importante à l'exposition universelle de 1958, qui constitue véritablement un événement phare en Belgique. Ce traitement extensif de l'exposition profite à la section du Congo belge et du Ruanda-Urundi, qui se voit consacrer de nombreux articles, portant sur l'un ou l'autre de ses aspects spécifiques. Le ton général est largement positif dans l'ensemble des titres consultés, mais l'analyse des commentaires effectués sur les différentes présentations permet de constater que la réception, et par conséquent la restitution aux lecteurs des aspects les plus novateurs du propos des organisateurs est loin d'être parfaite. Une certaine résistance nous est ainsi rendue visible aux impulsions symboliques nouvelles dont apparaît porteuse la mise en scène expositionnelle du fait colonial.

Le palais gouvernemental, surtout, suscite des réserves. Ses vastes proportions sont louées pour leur beauté architecturale mais donneraient, à l'intérieur, l'impression d'un palais « *trop grand pour ce qu'il contient*⁶⁵³ ». Certaines salles, particulièrement le hall d'entrée, peuplées de « *solitudes désertiques* », apparaissent dès lors à *La Libre Belgique* d'une « *nudité [qui] déconcerte*⁶⁵⁴ ». De manière générale, les présentations semblent à son journaliste « *exprim[er] médiocrement le Congo et l'œuvre des Belges là-bas* ». Les arguments développés laissent présumer que les motifs de cette insatisfaction proviennent, là aussi, d'un

De montrer le village congolais quand on se permettait de jeter des bananes ou des bouts de pain comme on le fait à des petits animaux. Écoutez, pour une fois nous avons fait l'expérience d'une espèce de protestation, nous étions tout heureux puisqu'on avait vu comment les Belges protestaient pour la loi scolaire à ce moment-là, en 58, il y avait des grandes marches et tout ça. Et bien ça nous a inspirés, nous nous sommes dit : 'Ma foi...' Et c'est comme ça que, bon, le pavillon a été fermé ».

⁶⁵³ « Le palais du Congo et du Ruanda-Urundi », *Le Patriote illustré*, 1^{er} juin 1958.

⁶⁵⁴ « Le Congo à l'Exposition. Un pavillon décevant », *La Libre Belgique*, 20 avril 1958. Les citations suivantes sont extraites du même article.

certain déroutement, portant cette fois sur les objets produits. Le grief majeur adressé au palais, en effet, réside dans le fait que « *peu de visions, dans cet ensemble, restituent avec véracité la chaleur africaine, la richesse du Congo, l'œuvre réalisée par nos compatriotes* ». La volonté des organisateurs de se couper des modes d'évocation habituels de l'authenticité congolaise ainsi que de la traditionnelle représentation des efforts mis en œuvre par les colonisateurs depuis les premiers temps de l'implantation en Afrique, au profit d'une figuration unique du Congo dans son aspect moderne, est donc perçue comme une déficience essentielle de la mise en scène. Les aspects de l'exposition épargnés par ce jugement négatif témoignent du reste chez le journaliste d'un regard orienté non par l'impulsion symbolique due aux organisateurs mais par un mode d'appréhension des objets assez proche de celui que contribuaient à forger les manifestations antérieures. Ainsi la section des arts est-elle jugée davantage séduisante, en revanche, qui rassemble « *une collection prestigieuse de sculptures, de masques, d'instruments de musique et de curiosités de la brousse* », et permet de s'imprégner de « *l'envoûtante musique africaine* ». Autant de vocables qui témoignent d'une quête d'exotisme dont l'insatisfaction pourrait bien être à la source du constat désabusé d'un manque de véracité et d'une froideur dans la mise en scène du palais. Le changement radical du mode symbolique sur lequel les organisateurs entendent fonder l'authenticité de la représentation du Congo semble donc être reçu avec réticence, si ce n'est totalement rejeté.

De ce point de vue, il est assez révélateur que le Congorama, représentation du fait colonial certes novatrice sur le plan de la forme mais constituant finalement, en terme de sens véhiculé, l'objet le plus proche de ceux que l'on a pu précédemment rencontrer, soit à l'inverse unanimement loué, et même présenté aux lecteurs comme un élément phare de la section coloniale, si ce n'est de l'exposition entière⁶⁵⁵. En dépit de son ouverture finale sur l'image d'enfants noirs et blancs réunis, symbolisant de manière appuyée la communauté belgo-congolaise appelée des vœux du pouvoir colonial, l'ensemble de la représentation vise surtout à faire revivre aux visiteurs « *les principales étapes qui ont conduit le Congo de la nuit de la préhistoire à la lumière de la civilisation*⁶⁵⁶ ». Et si l'ensemble des titres consultés vante l'aspect attrayant qui a été donné à ce récit, tous font aussi leur sans la questionner cette signification qu'il véhicule. On voit tout de même poindre dans *Le Peuple* l'idée que « *certaines effets sont un peu faciles* » et qu'il peut paraître « *un peu bizarre que les colonisateurs soient tous dépeints ici comme des philanthropes au grand cœur, seulement soucieux de sauver les noirs de leur triste obscurantisme* ». Mais c'est pour aussitôt admettre

⁶⁵⁵ « L'Exposition de A à Z. Il vous reste six semaines pour visiter l'Exposition. Voici ce que vous devez y voir... si vous ne l'avez déjà vu », *Le Soir illustré*, 4 septembre 1958.

⁶⁵⁶ Termes probablement repris à un texte d'accompagnement officiel, la phrase étant publiée à l'identique dans « Congorama. Un spectacle « presse-bouton » », *La Libre Belgique*, 5 mai 1958 ; et « « Congorama » évoque 75 ans de présence belge en Afrique », *Le Soir*, 8 mai 1958. *Le Peuple* se contente de son côté d'en remanier la construction tout en en gardant les termes (Paul de Swaef, « Une demi-heure sous les tropiques... », art. cit.).

que ces simplifications sont bien naturelles pour une réalisation officielle destinée au grand public et « *qu'en tant que telle, il faut reconnaître que c'est une sensationnelle attraction*⁶⁵⁷ ». Comme dans les autres journaux, l'idée d'un récit « *entièrement conforme à la vérité historique* » et fondé sur des documents « *strictement authentiques* » avait du reste été reprise en amont de cette légère nuance critique dans le commentaire, contribuant largement à la désamorcer.

De manière générale, les significations véhiculées par la mise en scène expositionnelle se voient en fait rarement interrogées dans les articles dépouillés. Les seuls questionnements critiques qu'elle soulève, hormis la remarque que nous venons de mentionner, sont finalement relatifs à la question de l'authenticité de l'évocation de l'Afrique. Le palais gouvernemental était considéré échouer dans cette mission faute de s'y être tout simplement essayé – en réalité, faute de s'y être essayé d'une manière conforme aux attentes de l'observateur. D'autres représentations, dans le même temps, visent de manière plus centrale et traditionnelle à une figuration fidèle du Congo. Elles suscitent alors une réflexion qui se porte sur le caractère artificiel d'une telle tentative. Les jardins congolais, ainsi, font l'objet d'une longue analyse dans *Le Soir*, qui tend à montrer finalement que « *c'est la fidélité à ce que l'on croit être un style typiquement congolais qui a donné les moins bons résultats* », quand, en revanche, dans le travail de l'architecte, « *ce sont les sursauts de sa grande âme européenne qui seuls nous contentent*⁶⁵⁸ ». Les massifs ouvertement travaillés, ainsi, sont largement préférés à ceux qui imitent de manière nécessairement imparfaite et factice la nature africaine sauvage. Les tentatives de reconstitution d'une atmosphère congolaise au moyen d'objets divers sont même pour le coup ouvertement raillées. « *De-ci de-là, un faisceau de lances indigènes étalé sur un mur ne "fait" pas mal mais montre que M. Pechère croit que les Noirs ont le sens de la panoplie, idée réjouissante, car rien n'est plus européen. [...] Et ces fausses termitières peintes en sang de bœuf, aussi "valables" dans un jardin que la "cabane incendiée" ou que la colonnade en fausse ruine des parcs sentimentaux d'il y a cent cinquante ans...* ». Au final, on aurait donc affaire à une « *reconstitution honorable, mais triste comme un léopard en cage* ». Dans un autre registre, le spectacle de musique et de danse effectué par une troupe du Congo et du Ruanda-Urundi, Changwe Yetu, donné dans le cadre de l'exposition, suscite une réflexion du même ordre chez un journaliste de *La Libre Belgique*, qui appréhende d'assister à la performance de « *ces danseurs exportés, sortis de leur village natal pour aller s'exhiber dans une brousse de carton-pâte et offrir de la "couleur locale" à*

⁶⁵⁷ *Ibidem.*

⁶⁵⁸ Hugues Vehenne, « Le Jardin congolais. Les architectes en herbes... », *Le Soir*, 6 juillet 1958.

*un public de gala friand d'exotisme "garanti d'origine"*⁶⁵⁹ » – préventions, cependant, qui ne se sont selon lui pas révélées fondées.

Ces commentaires de la presse montrent donc qu'une forme d'authenticité est attendue de la représentation de l'Afrique à l'exposition, qui est loin de se satisfaire pour autant d'effets faciles. Une étude plus attentive permet en fait de se rendre compte qu'est généralement rejetée toute évocation pouvant ressortir à ce que l'article que nous venons de citer qualifie, de manière fort éclairante, d'« *exotisme sophistiqué et domestiqué*⁶⁶⁰ ». Il s'agit, autrement dit, de voir figurer une réalité exotique ; mais seules ses formes vierges de l'influence européenne, ou du moins présumées telles, sont acceptées comme véritablement authentiques et dignes d'intérêt. Nombre des comptes rendus de visite de la section coloniale peuvent en fait être lus sous ce jour. Outre les passages déjà évoqués, les plus frappants sont ceux qui ont trait aux manifestations artistiques. Ainsi *Le Peuple* donne-t-il sa préférence, dans la section qui y est consacrée au sein du pavillon gouvernemental, à la présentation de l'art dit traditionnel, pour la raison que « *là, c'est l'âme indigène qui se révèle, intacte* ». Quand, « *dans les œuvres d'artistes congolais, il y a trop de bons "devoirs" d'élèves exécutant les consignes données par leurs professeurs blancs*⁶⁶¹ ». *Le Soir* se fait plus explicite encore en publiant une analyse selon laquelle « *il est évident que l'orientation de l'art africain doit essentiellement subir l'impulsion des Noirs. Les Européens ne peuvent intervenir que pour faire connaître cet art, l'encourager et, précisément, éviter qu'il soit corrompu par des influences mercantiles. Il ne s'agit pas de tenir les Noirs dans l'ignorance des arts d'Occident, mais de leur faire comprendre que, seule, la tradition renourrit, sans fin, le génie de la race*⁶⁶² ». Le spectacle Changwe Yetu, en ce sens, est unanimement loué, ses danses « *apportant au sein de l'Exposition d'authentiques et vivantes images de la brousse*⁶⁶³ ». Les seules réserves ponctuelles formulées sont adressées à quelques numéros jugés ménager un « *dépaysement artificiel* », en particulier le final, où tous les danseurs qui ont présenté de manière successive les danses spécifiques de leur région du Congo et du Ruanda-Urundi sont réunis sur scène en une performance commune, là encore dénoncée comme peu authentique⁶⁶⁴.

⁶⁵⁹ « Le Roi et la Famille royale ont assisté à la représentation « Changwe Yetu ». Un spectacle folklorique du C. et du RU », *La Libre Belgique*, 3 juillet 1958.

⁶⁶⁰ *Ibidem*. L'expression permet en l'occurrence de percevoir en creux les qualités reconnues par l'auteur à Changwe Yetu : « *Nous sommes loin de l'exotisme sophistiqué et domestiqué d'une Katherine Durham : Broadway n'a pas encore corrompu nos danseurs d'Afrique* ».

⁶⁶¹ Gaston Bunnens, « L'art au Congo. Images lointaines d'une vie frémissante », *Le Peuple*, 8 mai 1958 (exception étant faite pour deux œuvres, de Pili Pili et Mwenze Kibwanga).

⁶⁶² « D'Elisabethville au Heysel... Quatre peintres noirs dans un atelier de faubourg », *Le Soir*, 14 mars 1958.

⁶⁶³ Marc Lobet, « Le Congo a dansé en présence du Roi », *Le Soir*, 3 juillet 1958.

⁶⁶⁴ « Le Roi et la Famille royale ... », *La Libre Belgique*, art. cit.

On se rend donc compte à nouveau que les subtilités symboliques que nous avons dégagées de la représentation officielle de l'Afrique belge sont dans le fond bien peu perçues et restituées aux lecteurs. Les tentatives de transmettre l'idée d'une colonisation œuvrant à la modernité des territoires conquis dans le respect de la culture indigène ont visiblement échoué et laissent place dans le récit effectué par la presse à une interprétation de l'authenticité africaine synonyme de maintien d'une tradition dont les caractéristiques seraient la fixité et la préservation de toute influence extérieure. Le principe d'une communauté belgo-congolaise tel qu'il est entendu par les pouvoirs publics, projection symbolique dans le futur d'échanges mutuels égalitaires et fructueux entre ses deux composantes, dont on pourrait déjà percevoir les prémices dans la colonie et qui constituerait le cœur de la modernité congolaise, n'est donc pas mis en lumière par l'exégèse journalistique de l'exposition. Celle-ci contribue plutôt à diffuser, au travers des articles que nous venons de citer, le sens de relations entre Belges et Congolais certes fondées sur un respect réciproque, mais ne ménageant finalement aucune place à toute forme de syncrétisme entre ces deux unités constitutives de la réalité coloniale. La considération accordée aux Africains et la reprise des discours dénonciateurs des préjugés raciaux n'empêchent donc pas de voir maintenue dans les récits véhiculés l'idée d'une césure essentielle entre Belges et Congolais⁶⁶⁵. Les seules formes de réunion possible sont alors celles qui voient l'une des entités vivre, le temps d'un instant, la réalité de l'autre. C'est ce rôle, précisément, que remplit la représentation « authentique » de l'Afrique à l'exposition, au sens particulier précédemment défini. Celui, en quelque sorte, de permettre à la communauté de se former véritablement, sur la base d'une appréhension par les Belges de la spécificité africaine. Le commentaire du *Peuple* sur Changwe Yetu est admirablement illustratif de cette idée, qui s'émeut de ce qu'à travers ce spectacle, « *le rideau s'est levé, qui sépare littéralement deux civilisations, et les a mises en présence, réunies en plongeant l'assistance en pleine brousse*⁶⁶⁶ ». La communion entre races, on le voit, est pensée uniquement sur le mode de l'élan des Belges pour la « tradition » et la spécificité congolaises.

Le concept de communauté belgo-congolaise, on le sait, a été forgé dans une conjoncture générale de montée des revendications émancipatrices dans les colonies et s'inscrivait comme une forme de remède préventif contre leur survenance au Congo. Il apparaît dès lors

⁶⁶⁵ Concernant les réquisitoires contre les préjugés, voir les commentaires du *Peuple* sur l'image finale du Congorama (Paul de Swaef, « Une demi-heure sous les tropiques... », art. cit.) et les dénonciations outrées de l'attitude des visiteurs envers les artisans du village congolais (« Un incident à la section congolaise?... », *La Libre Belgique*, art. cit. ; ainsi qu'un article du *Soir pour les enfants* cité in STANARD (M.), « 'Bilan du monde... », art. cit., p.280). Les journaux véhiculent de manière générale des messages respectueux à l'égard des Congolais présents à l'exposition. Mais nul ne suscite jamais autant de commentaires élogieux que les chefs qui ont fait le déplacement pour la visiter. Leurs costumes traditionnels, revêtus pour certaines occasions, leur attirent l'attention et surtout, nous dit *Le Peuple*, le respect de la foule, « *ce respect qu'ils imposent spontanément* » (« Deux chefs congolais à l'Expo », *Le Peuple*, 10 mai 1958).

⁶⁶⁶ Maxime Waha, « La brousse invitée à une soirée de gala. Avec « Changwe Yetu » « Notre fête à nous tous », *Le Peuple*, 3 juillet 1958 (c'est nous qui soulignons).

intéressant de se demander si la presse, qui ne le reprend visiblement pas à son compte, témoigne pour autant dans ses commentaires au sujet de l'exposition d'une certaine conscience du contexte nouveau à l'œuvre dans les colonies. De ce point de vue, le corpus réuni apparaît en réalité extrêmement pauvre. Les mentions de difficultés profondes qu'aurait à rencontrer la colonisation sont inexistantes. Seule la question des rapports interraciaux s'avère soulevée, à l'occasion d'analyses sur la présence de Congolais à l'exposition, mais dans trois des articles dépouillés uniquement, et de manière souvent fugitive. Dans *Le Soir*, un article général sur la section coloniale s'interroge de manière ultime sur le souvenir que garderont les Africains de leur séjour « *au pays des Blancs* » et énonce que « *dès à présent, ils ont tendance à trouver que les Blancs d'Europe sont plus fraternels et plus égalitaires que ceux d'Afrique* ». Constat qui ne mène cependant pas chez le rédacteur à l'énonciation d'une quelconque crainte envers l'avenir mais à l'idée que « *ceci aussi méritera un peu de souple adaptation*⁶⁶⁷ ».

Dans *La Libre Belgique*, l'aveuglement est pour le coup porté à son comble. Les revendications de certains employés congolais de l'exposition, fondées sur un sentiment d'inégalité de traitement avec les Belges (indemnité de séjour inférieure à celle des Belges au Congo, obligation de manger dans leur lieu d'hébergement plutôt qu'à l'extérieur au moyen d'une indemnité supplémentaire⁶⁶⁸, etc.) sont écartées d'un revers de main par le journaliste et présentées comme le signe d'enfantillages et la manifestation d'esprits immatures qui n'auraient pas le recul nécessaire à la compréhension du fonctionnement effectif du monde social. « *Les peuples les plus civilisés, les plus policés, ont admis que la justice parfaite n'était pas de ce monde. Aucun d'entre eux ne croit aussi au mythe de l'égalité entre les hommes. Mais chez les peuples qui n'ont encore parcouru qu'une première étape dans la voie de l'évolution, les théories fumeuses de 1789 sont considérées comme des dogmes et il en résulte un sentiment de frustration qui nous apparaît incompréhensible et déconcertant* ». Et le journaliste de s'agacer de la « *stérilité des dialogues* » avec ses interlocuteurs, qui ne veulent pas entendre la voix de la raison qu'il leur transmet⁶⁶⁹.

Au milieu de ces manifestations de la cécité des observateurs à l'égard des bouleversements en gestation au Congo se détache néanmoins un dernier article. Publié également dans *La Libre Belgique*, celui-ci consiste en réalité en une reprise d'un article du *Standaard* au sujet du départ des artisans congolais. Ne disposant probablement pas d'informations à ce sujet, *La*

⁶⁶⁷ Charles d'Ydewalle, « Tout le Congo au Heysel », *Le Soir*, 3 août 1958.

⁶⁶⁸ Revendication qui donne lieu tout naturellement chez le journaliste à la réponse que « *la question a été étudiée et il a été préférable, dans votre intérêt, de vous garder groupés, de vous nourrir gratuitement et de vous éviter ainsi les surprises désagréables qui attendent tous les non initiés dans une grande ville étrangère* ».

⁶⁶⁹ André Villers, « Une expérience... Les Congolais en Belgique. II. Les menus et la justice », *La Libre Belgique*, 12 octobre 1958.

Libre Belgique cite les faits rapportés par le journal flamand, dont la clairvoyance détonne. Le journaliste termine en effet son article en émettant l'idée que « *l'on peut aussi dire, sans crainte de se tromper, que ces artistes et artisans africains n'auront emporté qu'une mince idée du "bilan d'un monde plus humain" et qu'ils seront plutôt déçus au sujet des Blancs et aux sentiments que ceux-ci nourrissent à leur endroit. Nous, le public, avons oublié que le Noir a aussi un cœur et une fierté, et qu'il veut être autre chose qu'un objet de curiosité et un artiste de kermesse. Ce déplorable malentendu n'est qu'un présage de plus des désillusions qui nous attendent au Congo, mais nous ne pourrions nous en prendre qu'à nous-mêmes*⁶⁷⁰ ». La présentation des faits survenus dans le village congolais sert donc une vision de la communauté belgo-congolaise bien discordante par rapport au récit officiel. La projection dans le futur débouche ici sur ce qu'on peut entendre comme un démenti flagrant des images radieuses exposées dans le palais gouvernemental, soulignant au contraire la fracture pérenne entre les deux composantes de cette prétendue communauté. Tout en offrant des conclusions radicalement contraires – le désenchantement de la vision de cet article s'opposant à l'optimisme du récit gouvernemental –, narration expositionnelle et exégèse journalistique s'entendent ici cependant, on le remarquera, pour faire de la question des rapports interraciaux le point de focalisation essentiel d'une analyse de la situation congolaise. Le ton critique dont fait preuve l'auteur de l'article ne l'empêche donc pas, en ce sens, d'être le jeu d'une appréhension de la réalité coloniale usant finalement d'une grille de lecture identique à celle sur laquelle s'appuie le discours officiel. Que soit affichée l'inquiétude ou la confiance inébranlable en les relations entre Belges et Congolais dans la colonie, c'est toujours un même résumé des blocages possibles du système colonial, limité à cette question des rapports humains entre races, qui se fait jour, simplement envisagé de manière pessimiste ou optimiste selon le cas.

L'étude de cette section coloniale de 1958, on le voit, est donc extrêmement riche, à la fois en raison des aspects novateurs présentés par les récits expositionnels qu'elle déploie et pour la manière dont elle illustre les décalages et convergences qui peuvent exister entre ceux-ci et les récits tenus *sur* l'exposition, déterminants pour envisager la manière dont a été globalement véhiculée la narration expositionnelle auprès des Belges. La proximité entre la tenue de la manifestation et la promesse d'indépendance faite au Congo offre en outre une parfaite démonstration de la capacité des expositions à mettre en scène des *croyances* sur le fait colonial, que notre extranéité temporelle aux récits produits nous permet de mettre en évidence. Sa description achève donc de manière tout à fait précieuse notre étude

⁶⁷⁰ « Un incident à la section congolaise ?... », art. cit. Le fait que ce point de vue se trouve exprimé dans un journal flamand doit être pris en compte et pourrait être révélateur de divergences dans le traitement journalistique des expositions et, au-delà, du fait colonial, entre les deux régions linguistiques belges. Une étude extensive et comparative de ces deux corpus mériterait en ce sens d'être faite, qui ne constituait pas ici le cœur de notre sujet mais formerait un objet propre fort intéressant à voir explorer.

chronologique des sections coloniales belges, tournée vers l'isolement de traces mythologiques.

Notre but, au travers de ces développements, était de distinguer dans les sections coloniales la manifestation symbolique de croyances sur le fait colonial pouvant renvoyer à l'existence d'une mythologie politique dispensée sous cette forme expositionnelle. Au-delà de cette description, nous avons cherché à souligner les évolutions qui pouvaient se faire jour dans la manière d'offrir la colonisation au regard des visiteurs. Une analyse en termes de symbolisme permet alors de constater l'existence conjointe de permanences et de transformations dans la manière de percevoir un même type d'objet exposé. Les artefacts congolais en sont admirablement exemplatifs, qui se voient associer au fil de la période des sens variés (leur sens ethnographique initial, expression d'une différence essentielle de culture, d'une forme d'arriération des populations productrices, de la capacité de compréhension donc de contrôle de ces populations par le pouvoir colonial, s'effaçant ainsi progressivement au profit d'une valorisation croissante de leurs qualités esthétiques), dans le même temps pour autant que d'autres investissements perdurent (la définition de l'art traditionnel au travers de son immuabilité renvoyant finalement, à l'issue de la période étudiée comme à ses débuts, à la même idée d'une culture indigène figée, antithétique de la modernité transformatrice). Le village indigène, présent aux deux extrémités de la période étudiée, permet également d'illustrer de manière éloquente l'existence de ces vicissitudes symboliques, où les altérations de sens voisinent avec d'indéniables continuités. Le respect pour la culture indigène et la volonté d'impulser l'idée d'une communauté belgo-congolaise affichés en 1958 n'empêchent pas, on l'a vu, le maintien d'une clôture séparant visiteurs et « villageois », qui vient alors, comme en 1897, souligner une altérité essentielle. De multiples occurrences de ce type d'évolutions sont observables dans notre corpus, que nous avons cherché à mettre en évidence au fil de nos développements. Ils témoignent de l'intérêt d'une étude sur le long terme et offriront un matériau utile à notre interrogation postérieure sur le rôle de légitimation du mythe pour le pouvoir, source possible de ces fluctuations symboliques.

La description chronologique des sections coloniales a par ailleurs été l'occasion de reconstituer, au travers de cette analyse des objets exposés, les grands types de récits qui permettaient de narrer symboliquement le fait colonial (présentation des populations coloniales, de la faune, de la flore, histoire de l'implantation coloniale, développement des transports, de l'agriculture, etc.) et d'envisager, là encore, leurs évolutions au cours du temps. Nous ne disposons cependant, sur cette base, que de récits épars. Il nous reste maintenant à envisager la manière dont ils en viennent à former ce que nous pourrions véritablement qualifier de mythologie coloniale.

CHAPITRE 3.

**RECONSTITUTION DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE ET
RECHERCHE DE SA STRUCTURE**

L' étude chronologique à laquelle nous venons de nous consacrer était éminemment nécessaire en vue de fonder notre étude sur une appréhension fine de la narration symbolique du fait colonial qui a eu cours dans les expositions, plutôt que sur sa mobilisation superficielle et simplificatrice. Toutefois, le point de vue diachronique que nous avons choisi de porter sur notre objet suppose, ceci fait, de restituer les énoncés isolés dans une perspective plus large. Nous y procéderons en suivant la trame méthodologique dessinée par nos réflexions théoriques initiales. Il s'agira dans un premier temps d'envisager la manière dont ces bribes éparses peuvent en venir à former un récit linéaire, ainsi que de nous interroger sur la mesure dans laquelle chacune des narrations expositionnelles pourrait procéder d'un canevas mythologique commun ; l'analyse des constances et des variations symboliques entre les éditions sera alors nécessaire, qui mettra en évidence l'existence d'une mythologie dont la complexité narrative se renforce avec le temps et rend le sens général du récit plus confus, si ce n'est contradictoire. Dans un second temps, il nous faudra nous interroger sur l'existence de systèmes relationnels qui pourraient donner une forme de cohérence à ce récit, par-delà ces transformations et ces aspects paradoxaux.

SECTION 1.

CONSTATS EMPIRIQUES CONCERNANT LA MYTHOLOGIE COLONIALE À L'ŒUVRE DANS LES EXPOSITIONS

L'ensemble des développements que nous avons consacrés à la description des sections coloniales nous a permis de dégager le sens dont sont destinés à être investis les objets exposés. Mais si les énoncés mythiques se manifestent sous une forme symbolique, celle-ci n'est pas pour autant leur apanage. Encore faudrait-il admettre que les éléments épars mis en évidence au cours de cette étude ressortissent effectivement aux traces d'une mythologie à l'œuvre dans les expositions. La définition du mythe initialement posée en fait, rappelons-le, un récit à caractère sacré relatant, sur un mode essentiellement émotionnel, la création d'un ordre politique, qu'il va contribuer à légitimer en offrant une grille d'interprétation de la réalité favorable à ce dernier, servant de base à l'action des individus en son sein. La dimension légitimatrice des énoncés symboliques que nous avons isolés à l'égard du fait colonial est évidente. Au-delà de ce constat très général, dont on doit admettre qu'il n'a rien en l'état de définitivement convaincant, les modalités particulières par lesquelles le récit mythique en vient à revêtir ce rôle de légitimation seront plus précisément abordées dans la

seconde partie de ce travail, qui pointera dans cette perspective également son rapport avec le sacré et ses ressorts émotionnels singuliers.

Admettons donc pour le moment ces caractéristiques des énoncés, en attendant de nous consacrer à leur analyse complexe. Seul nous importe, à ce stade, le récit mis en scène, et la possibilité de voir dans les énoncés isolés qui le forment des manifestations mythologiques. Reste alors un élément central de notre définition initiale qui nécessite d'être appréhendé de ce point de vue : le mythe est en principe un récit ayant vocation à relater la création d'un ordre politique particulier. Il s'agira donc d'envisager si la narration symbolique du fait colonial aux expositions illustre ce critère. Une fois admis que ces énoncés symboliques pourraient bien ressortir à l'ordre du mythe politique, tel qu'il a été défini, nous serons en mesure de nous interroger sur la manière dont les motifs variés qui sont illustrés par les sections coloniales belges, porteurs de récits que nous avons jusqu'alors présentés de manière distincte, en viennent à former globalement un récit mythologique. Il nous faudra alors en reconstituer le déroulement.

I. UN RÉCIT RELATANT LA CRÉATION D'UN ORDRE POLITIQUE

Appréhender la narration expositionnelle sous le jour d'un récit de création suppose de circonscrire l'ordre politique particulier dont seraient ainsi révélées les origines, et qui se verrait par là légitimé. Si la tentation première est de voir dans la conjonction des énoncés symboliques que nous avons isolés la relation de l'instauration de l'ordre colonial au Congo, c'est en réalité davantage à l'édification de l'ordre politique belge en ordre à dimension coloniale qu'apparaît s'attacher la mythologie coloniale.

A. CRÉATION D'UN ORDRE POLITIQUE COLONIAL AU CONGO

Le mouvement premier, lorsqu'on s'intéresse au récit de création à l'œuvre dans les sections coloniales, est d'observer que sous des formes symboliques variées mais convergentes se voit bien relater par ce biais une fondation : celle de l'ordre politique colonial au Congo. Nos réflexions sur la circonscription du phénomène mythique politique peuvent même nous mener à un certain raffinement dans ce constat. Nous avons en effet posé dès l'abord l'idée que le récit de création auquel procède le mythe n'a pas nécessairement une dimension conservatrice de l'ordre existant, ordre qu'il peut au contraire viser à transformer. La mythologie expositionnelle, en ce sens, pourrait alors relater la création de l'ordre colonial régnant, mais également projeter celle d'un ordre dont l'avènement est recherché. Maintenant les sections coloniales décrites, cette précision théorique ne manque pas d'acquiescer une résonance

particulière. On a là en effet une distinction qui nous permettrait d'appréhender avec justesse le décalage perçu entre l'exposition de 1958 et les éditions qui l'ont précédée. Le récit tenu par la dernière section coloniale belge a tout, en effet, de l'aspect sorélien, tentant d'instituer une matrice de lecture de la réalité coloniale qui pousse à l'apparition d'une communauté belgo-congolaise loin d'exister dans les faits. Les autres expositions, de ce point de vue, apparaissent en revanche davantage tournées vers la légitimation de l'ordre colonial existant. Mais qu'en est-il du contenu du récit de création auquel elles devraient procéder pour ce faire ?

Une observation très superficielle des sections coloniales permet déjà de constater qu'elles se livrent effectivement, de manière très directe, à la relation d'actes de création de la colonie. L'histoire de la conquête du pays par l'Européen constitue de fait un motif permanent de la narration expositionnelle, qui se matérialise à travers la représentation systématique de la campagne arabe, la figure incontournable de Léopold II ou encore la célébration nouvelle et appuyée des pionniers au cours des années 1930. On a pu voir au reste que le début de l'implantation européenne sur le territoire est longtemps apparu dans les expositions comme l'acte de création non seulement de l'ordre colonial mais aussi, plus généralement, du Congo, non pas au sens simple où il l'a institué en tant qu'unité dans ses frontières particulières mais au sens fort où il l'aurait en quelque sorte mis au monde, porté au jour, *ex nihilo*. C'est ainsi que de manière symptomatique, la salle destinée à retracer l'« histoire du Congo » en 1910 commence son récit avec la pénétration européenne du territoire. L'idée de création d'un ordre particulier passe d'ailleurs de manière d'autant plus sensible qu'elle est mise en opposition non à un autre ordre mais à une réalité préalable relevant du désordre : les valeurs guerrières, la soumission à la traite esclavagiste, l'ignorance, la sauvagerie et la dangerosité servent ainsi de seule évocation du Congo précolonial. Dans ces conditions, au-delà du strict aspect de la conquête du territoire, toute manifestation de l'implantation européenne en terre africaine apparaît alors relever du récit de création. La profusion de cartes établissant physiquement l'assise du colonisateur sur le territoire participe ainsi de ce motif, de même que toutes les autres formes de représentation des réalisations matérielles mises en place (chemin de fer, voies de communication, maquettes de bâtiments coloniaux, etc.), qui souvent, de surcroît, sont produites comme autant de victoires sur des conditions initiales – naturelles ou humaines – hostiles. La création de l'ordre colonial, lit-on, a nécessité courage et persévérance, pour faire sortir le Congo du chaos originel. De manière plus générale, on doit aussi envisager que l'ensemble des éléments exposés, y compris ceux qui témoignent des développements les plus récents de la politique coloniale, renvoient finalement, de manière implicite, à la réalité initiale qu'est la pénétration du pays par la Belgique, et participent en ce sens eux aussi du récit de création, quoiqu'indirectement.

Si l'on envisage la mythologie expositionnelle sous cet angle, il est alors frappant de constater qu'une similarité profonde se dégage entre ce récit et ceux auxquels peuvent procéder les mythes étudiés par les anthropologues. Un exemple particulièrement, cité par Georges Balandier, s'avère fort parlant de ce point de vue, qui présente un mythe véhiculé par les Sotho et les Nyakyusa en Afrique méridionale. Ceux-ci « *prétendent avoir apporté, dans la région où ils sont établis, le feu, les plantes cultivées et le bétail, et affirment devoir le monopole du pouvoir politique à leur action civilisatrice ; ils se disent possesseurs, dans leur être même, d'une force vitale qu'ils peuvent transmettre à l'ensemble du pays*⁶⁷¹ ». Le parallèle avec le type de récit véhiculé par les expositions est saisissant. Néanmoins, la proximité des éléments narratifs et du sens général qu'ils produisent ne doit pas cacher l'existence d'un point de divergence fondamental entre ces deux récits, qui tient au public auquel ils sont relatés. Si ces deux mythes visent à expliquer et justifier la position dominante d'un groupe de population sur un autre, la narration expositionnelle, en effet, présente pour particularité de n'être pas dirigée vers le groupe auquel l'ensemble de ces bienfaits sont apportés mais vers celui auquel appartiennent précisément les dispensateurs de ces bienfaits. Dès lors, la dimension légitimatrice du mythe, patente dans le premier cas, devient plus délicate à appréhender dans le second. C'est en fait qu'il faut envisager le récit mis en scène dans les expositions sous un autre angle.

B. CRÉATION D'UN ORDRE POLITIQUE BELGE REVÊTU D'UNE DIMENSION COLONIALE

La narration du fait colonial effectuée dans les expositions universelles belges, en réalité, ne vise pas tant à représenter le pouvoir colonial que le pouvoir belge. Plutôt que la relation aux assujettis coloniaux, c'est bien, en effet, le lien noué entre le pouvoir belge et ses assujettis métropolitains, envisagé à l'aune restreinte de sa déclinaison coloniale – au sens où le fait politique colonial se voit imposer par le premier au second –, qui est concerné par la narration observée. Ce n'est donc pas l'ordre colonial que doit légitimer la mythologie expositionnelle mais bien l'ordre politique belge en tant qu'il revêt une dimension coloniale. Mais qu'en est-il alors des actes de création précédemment mentionnés ? En rendant compte de l'instauration de l'ordre colonial de la manière que nous avons soulignée, le récit expositionnel participe en fait d'une figuration de la constitution du pouvoir belge en pouvoir colonial. Le mythe colonial véhiculé par ce biais pourrait donc être considéré comme un récit de création, mais en tant plutôt qu'il explique l'instauration d'un ordre politique belge renouvelé, incluant la dimension coloniale.

⁶⁷¹ BALANDIER (G.), *Anthropologie politique, op. cit.*, pp.139-140, sur la base de WILSON (M.), « Myths of precedence », in DUBB (A.) (dir.), *Myth in Modern Africa*, Lusaka, Rhodes-Livingstone Institute, 1960.

La question de la valeur conservatrice ou transformatrice du récit véhiculé se pose alors, sur cette base nouvelle, dans des termes très différents de ceux qui ont été précédemment discutés. On doit en effet se demander dans quelle mesure toutes les premières expositions (jusqu'à une date qu'il resterait alors à déterminer – et qui, du reste, pourrait ne jamais advenir, si d'aventure toutes les sections s'avéraient obéir à ce modèle) n'auraient pas pour but de diffuser une matrice de lecture de la réalité visant à l'avènement d'un ordre non encore établi, au sens où la société belge ne se constitue pas en société colonisatrice dès la colonisation instituée en tant que fait politique. L'observation attentive des récits tenus en complément de la mise en scène concrète des expositions laisse alors apparaître, de manière fort intéressante, un équilibre totalement renversé par rapport à celui que nous venions d'établir. Lors des expositions les plus précoces, bien évidemment, mais plus largement jusqu'aux années 1930 en réalité, on constate qu'est utilisée dans les discours des organisateurs une rhétorique à dimension éducative, consistant à faire des expositions un lieu de formation des visiteurs à la mentalité coloniale. Nous serons bientôt amenés à développer et illustrer ce point. Les propos de Léopold II nous reviendront du moins ici en mémoire, qui par la création du Musée de Tervueren entendait effectivement, on l'a vu, concourir « à l'éducation coloniale de [s]es compatriotes ». Ce registre apparaît en réalité jusqu'en 1935 dans l'ensemble des discours où se voient mentionnés les buts assignés aux sections coloniales. On doit donc admettre qu'il s'agit bien d'œuvrer, par la diffusion de la narration expositionnelle, à poser en Belgique les fondements d'une perception de l'ordre social et politique incluant la dimension coloniale. En ce sens, on aurait bien là affaire à un mythe transformateur de l'ordre existant. En 1958, en revanche, on constate que cette visée a sensiblement disparu des discours. Il ne s'agit plus d'obtenir l'acquisition d'une conscience et d'une foi coloniales mais plutôt de faire connaître l'aspect moderne du Congo. Tout se passe donc comme si la colonisation était entendue désormais comme pleinement partie prenante de l'ordre belge. Et la radicale modification du récit que constitue l'introduction de la symbolique de la communauté belgo-congolaise, dans ce contexte, ne renvoie plus à l'idée d'un mythe transformateur mais bien à celle d'un mythe conservateur de l'ordre existant. On voit là que l'interrogation sur l'ordre à la création duquel renvoie le récit mythique n'est pas sans conséquence sur l'appréhension du phénomène.

A travers cette idée de fondation d'un ordre belge renouvelé par sa composante coloniale, on comprend mieux, par ailleurs, le rôle légitimateur que peut revêtir le récit produit. Il s'agit dès lors, en effet, de justifier auprès des Belges le fait que le pouvoir qui s'exerce sur eux s'institue pouvoir colonial. Plus généralement, on peut aussi poser que l'occasion est ainsi offerte de représenter le pouvoir belge sur une autre scène que la scène métropolitaine et d'y donner aux yeux des visiteurs une transposition de la relation de pouvoir existant en Belgique. Par une sorte de mouvement de diffusion, les bienfaits attribués au pouvoir colonial se

verraient ainsi étendus au pouvoir belge en tant qu'il exerce également ce pouvoir colonial. Là encore, ces questions ne sont qu'effleurées, qui sont destinées à être pleinement abordées dans les développements que nous consacrerons au rôle de légitimation du mythe.

Au terme de ces réflexions, on conçoit en tout cas la mesure dans laquelle la narration expositionnelle du fait colonial peut renvoyer à un récit de création. Reste alors, au-delà de cet aspect particulier, à tenter de reconstituer la progression générale du récit mythologique qui se profile ainsi à nos yeux.

II. TRAITS DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE À L'ŒUVRE DERRIÈRE LA NARRATION EXPOSITIONNELLE DU FAIT COLONIAL

Le récit produit par l'énonciation symbolique du fait colonial dans les expositions n'apparaît pas, *a priori*, aussi obscur que peuvent l'être certains mythes archaïques rapportés par les anthropologues. Sa dimension légitimatrice n'a rien de caché et le lien du récit de création avec le présent est explicite. De telles particularités n'empêchent pas, bien entendu, que subsistent certaines formes de production d'une grille de lecture de la réalité coloniale moins immédiatement perceptibles au public. Mais les énoncés mis en scène, en eux-mêmes, se donnent sous un jour parfaitement limpide. Le récit général qu'ils constituent, pour autant, n'est pas toujours facile à appréhender. Si les premières expositions présentent une relative simplicité de ce point de vue, matérialisant dans leur parcours une forme de progression du récit, leurs continuatrices perdent au fil du temps en lisibilité sur ce plan. La configuration des palais s'y fait moins narrative, dans le même temps que la recherche d'exhaustivité propre aux expositions universelles entraîne une multiplication des sous-récits. Le récit mythologique ne se donne donc plus directement dans sa linéarité sur le plan spatial et il adopte une forme qui se complexifie. Ses principaux motifs perdurent cependant. De sorte que, pour reprendre la métaphore musicale employée par Claude Lévi-Strauss, on peut envisager avoir affaire, en quelque sorte, à un thème mélodique principal, que viendraient enrichir et ponctuer au cours du temps certains arrangements et variations.

A. RÉCIT PRINCIPAL : LA TRAME NARRATIVE MISE EN ÉVIDENCE PAR LES PREMIÈRES EXPOSITIONS

La reconstitution du récit que donnent à voir les premières expositions étudiées est relativement aisée. Le plan linéaire donné aux palais de 1897 et 1910 y aide particulièrement. La stricte progression logique qui préside à la représentation de la réalité coloniale acquiert une dimension narrative évidente. La description du parcours que nous avons précédemment effectuée laisse donc déjà largement apparaître le récit qui se déroule au travers des salles. Si

les expositions de 1905 et 1913 adoptent un plan au sol qui la morcelle davantage dans l'espace, la trame de ce récit nous semble y être également présente, de manière latente, dans la juxtaposition des différents motifs narratifs que nous avons décrits. La taille des salles, leur emplacement plus ou moins central, le point d'inscription du sujet qu'elles illustrent dans la hiérarchie d'intérêt posée par la classification sont alors autant d'indices qui permettent d'envisager comment chacune des touches partielles reconstruites s'insère dans un tableau plus général.

Si l'on veut le résumer à gros traits, le récit que mettent en scène ces expositions apparaît être le suivant. Dans chacune d'elles se trouve en tout premier lieu mise en scène la création de l'ordre colonial au Congo. Il s'agit de présenter l'altérité de la colonie et de sa culture (au moyen de représentations ethnographiques, mais aussi de la production de sa faune et de sa flore particulières) dans le même temps que, par contraste, la preuve est faite du haut degré de civilisation qui caractérise en revanche la Belgique (à quoi participent clairement les démonstrations variées du génie artistique national). L'étape suivante et naturelle du récit consiste à mettre en relation et en interaction ces deux protagonistes, en montrant le changement radical et l'apport substantiel que constitue l'arrivée du colonisateur belge pour le Congo. Si l'administration est l'acteur principal du récit, la participation complémentaire des missions et des sociétés privées à l'entreprise se trouve également évoquée. La contribution civilisatrice essentielle du colonisateur s'exprime sous une forme très matérielle, dans un ensemble de réalisations concrètes, ainsi qu'au travers de la démonstration de la pacification des mœurs opérée conjointement par les trois acteurs qui œuvrent au Congo et de la sécurité apportée par le pouvoir colonial aux populations gouvernées. Par ce biais, c'est alors le pouvoir métropolitain qui se met aussi en scène. Outre ses facultés de conquête et de contrôle maintes fois évoquées, sa capacité à pourvoir de manière désintéressée au bonheur des populations assujetties se trouve également relatée. Elle s'incarne de manière exemplaire dans le motif récurrent de la campagne anti-esclavagiste. Mais, sur un plan plus tangible encore pour le visiteur métropolitain, puisque sans transposition nécessaire pour faire le lien avec sa situation personnelle, c'est surtout l'aptitude du pouvoir belge à se faire pourvoyeur de richesses pour sa population nationale qui est développée avec insistance dans ces premières expositions. Elle est servie à la fois par la monstration de la fertilité congolaise (sur le plan naturel et humain, mais aussi comme marché à investir) dont le pouvoir a su s'assurer la possession, et par la présentation des efforts de mise en valeur, destinés à accroître encore cette richesse initiale, qui sont déployés sur place (ainsi de l'amélioration des modes de transport, ou encore des techniques agricoles, dont la présentation s'autonomise au fil du temps et insiste de manière croissante sur les perfectionnements apportés par le Ministère des Colonies et donc sur cette augmentation de la richesse qui peut en découler). Si pouvoir belge et pouvoir colonial sont deux entités en principe pleinement distinctes en 1897 et en 1905, les

multiples jeux de confusion que nous avons mis en évidence tendent à montrer que le récit y emprunte aussi, quoi qu'il en soit, à ces dernières lignes.

L'observation des expositions sur le long terme permet de constater que ce récit général, brossé à gros traits, constitue une trame narrative qui peu ou prou va demeurer constante jusqu'en 1958. Certaines évolutions, néanmoins, se font jour au fil du temps. Certains motifs s'ajoutent, les équilibres entre les différents temps du récit se modifient et son sens global pourrait en venir par là à se trouver affecté.

B. VARIANTES TEMPORELLES : MOTIFS CONNEXES ET ALTÉRATIONS DE SENS

Les premières transformations notables que l'on peut observer dans ce récit interviennent, de manière peu surprenante, après la période d'interruption des expositions qui s'étale entre 1913 et 1930. Les éditions des années 1930 voient ainsi apparaître certains motifs absents des manifestations précédentes. Il y a là d'abord un effet direct de la temporalité distincte dans laquelle elles s'inscrivent. Le visiteur se voit ainsi narrer un pan de récit qui ne pouvait naturellement se présenter dans les expositions initiales : la glorification de l'œuvre coloniale dans sa longue durée s'affirme de manière flagrante au cours de cette période. La forme peut en être autonome et l'intention expresse, comme au travers du Salon du Vieux-Congo en 1930 ou des autres manifestations plus ponctuelles de gratitude à l'égard des pionniers qui parsèment les salles des trois expositions concernées. La figuration de la constance de la préoccupation coloniale des rois belges successifs relève également de ce mécanisme, qui se trouve idéalement illustrée par le monument à la dynastie érigé dans le hall d'honneur en 1931, intégrant jusqu'à Léopold I^{er} dans cette lignée. Mais la notion de durée passe aussi par l'adjonction, à la stricte opposition entre réalité précoloniale et réalité nouvelle apportée par la colonisation qui tendait à prévaloir jusqu'alors, de multiples preuves des améliorations apportées à l'ordre colonial au fil du temps. La comparaison, ici, n'a pas valeur antithétique. La référence aux temps coloniaux originels sert plutôt, au final, l'idée d'un continuum sur le plan de la valeur des efforts déployés. Présent, passé et futur de l'entreprise coloniale belge se trouvent ainsi liés sous une forme admirablement résumée par les propos du baron Liebrechts, déjà évoqués, en 1935 : « *Le passé témoigne de l'avenir*⁶⁷² ». Au cours de ces années 1930, l'œuvre coloniale s'inscrit donc au sein des expositions dans la durée et dans la stabilité.

Les circonstances historiques donnent l'occasion de développer un autre motif de récit inédit, qui devient central, et renvoie davantage de son côté à l'ordre politique métropolitain. La campagne menée sur le sol africain au cours de la Première Guerre mondiale (elle aussi, du

⁶⁷² Voir p.131.

reste, liée systématiquement, dans un mouvement de continuité, au passé plus lointain et à la réalité initiale de la conquête et de la campagne anti-esclavagiste) permet certes de montrer la capacité du pouvoir, au Congo, à assurer la sécurité du territoire colonial ; mais elle offre également la possibilité de mettre en scène à l'intention des métropolitains récemment éprouvés par la guerre une armée belge fièrement victorieuse. Par là, c'est donc le pouvoir belge qui se trouve aussi rehaussé. Ce nouveau motif est par ailleurs l'occasion d'user de manière directe et forte du levier affectuel patriotique, qui n'avait jusqu'alors été mobilisé que de façon beaucoup plus timide.

Dans le même temps, cependant, un autre élément narratif s'affirme au cours de cette période, qui semble marquer au contraire une réorientation du récit vers l'ordre plus précisément colonial. Si l'acte de création de cet ordre est rejoué ici encore, avec les nuances que l'on vient de voir, on doit en effet constater qu'apparaît un souci nouveau de présenter la rupture qu'il a introduite sous l'angle de son intérêt particulier pour les Congolais. Au-delà de la démonstration très froide des efforts et implantations matériels déployés se trouve ainsi nouvellement mise en évidence leur orientation particulière vers la population colonisée. En parallèle, on assiste également à un rééquilibrage entre la démonstration de ce que le colonisateur tire du Congo et celle de ce qu'il lui apporte en contrepartie. Leur complémentarité et leur équivalente importance sont établies sur le plan spatial dans l'aménagement des palais. Il ne s'agit donc plus de montrer en unique lieu la prospérité qu'apporte la colonisation à la métropole (et donc celle qu'assure le pouvoir, responsable de la colonisation, aux Belges) mais de présenter également l'ordre colonial en tant qu'il est pourvoyeur de bienfaits pour les Congolais. Ce recentrage ne doit pas pour autant laisser penser que la capacité du récit à légitimer l'ordre métropolitain s'en trouve diminuée, puisque le mécanisme de transposition par le visiteur, déjà évoqué, peut continuer de jouer dans le même temps. La bonté dont il est fait preuve au Congo pare aussi de vertus le pouvoir belge.

Un dernier élément mérite d'être souligné, qui témoigne d'une transformation du récit mis en scène par les expositions des années 1930. Il nous semble incarner finalement les apories dont sont porteuses les variations qui viennent d'être présentées dès lors qu'elles se greffent à la trame tissée par les premières expositions. Un début de contradiction dans le récit se fait en effet jour durant cette période, qui résulte de la volonté affirmée et assumée de montrer l'aspect moderne qu'a acquis la colonie sous l'impulsion du colonisateur, dans le même temps toutefois que s'accroît un appel récurrent à l'imaginaire de l'exploration, de la sauvagerie, du danger, censés pourtant ne plus caractériser la réalité coloniale nouvelle. Ces deux aspects coexistent dans les expositions alors même que les réalités décrites sont ailleurs montrées comme substitutives. L'arrivée du colonisateur est réputée avoir mis fin au chaos initial, avoir dompté la barbarie et organisé le territoire, mais ces représentations très binaires n'empêchent

pas de voir poindre un certain nombre de mises en scène et d'interprétations qui jouent sur la séduction exotique exercée par cette réalité ailleurs stigmatisée. Le projet finalement abandonné de panorama atmosphérique en est admirablement représentatif, mais nous avons vu que ce type de figuration du Congo trouvait aussi place de manière effective dans chacune des expositions de cette période, encore que de manière plus ponctuelle et moins éclatante.

Les sections coloniales des années 1930 présentent donc, du point de vue du récit général du fait colonial qui y est mis en scène, certaines particularités évidentes par rapport à leurs devancières, tout en continuant néanmoins de s'inscrire dans le schéma narratif précédemment mis en place (avec lequel les variations décrites s'accordent alors de manière plus ou moins harmonieuse – et parfois résolument dissonante). Le nouveau temps mort qui sépare les éditions de 1935 et 1958 est lui aussi, sans surprise, favorable à de nouvelles modifications du récit déroulé dans la section coloniale. L'exposition de 1958 se réclame même, on a pu s'en rendre compte lors de sa description, d'un récit radicalement nouveau. La question se pose donc de savoir si l'on se situe là dans une forme effective de rupture, et finalement dans un changement de récit, où si la trame continue malgré tout d'être suivie du récit premier, autour duquel cette manifestation composerait à son tour une variation particulière.

Le trait principal du récit du fait colonial mis en scène par le palais gouvernemental à l'exposition de 1958 consiste dans la narration de la création d'un ordre politique colonial nouveau, dont on prône ce faisant l'avènement autant qu'on tente de démontrer que les germes en sont déjà plantés. Le récit en lui-même ne ménage place à aucune rupture cependant. Il tente au contraire de démontrer que cet ordre s'inscrit directement dans la ligne élaborée depuis les premiers temps coloniaux. Le buste de Léopold II qui trône à nouveau à l'entrée du palais et la notion d'une œuvre coloniale entreprise dans l'intérêt de la civilisation qu'il illustre introduisent immédiatement le visiteur à cette idée. Les actes de fondation évoqués, dès lors, demeurent identiques aux expositions précédentes, renvoyant aux temps coloniaux initiaux et non à la création récente ou projetée de cet ordre en devenir. Mais ils se trouvent interprétés à la lumière de cette finalité nouvelle que constitue la communauté belgo-congolaise, vers laquelle l'entreprise entière est alors dite avoir tendu. Le Congorama l'illustre exemplairement, qui effectue le lien entre temps primordiaux et temps présent et futur, et par là même entre motifs mythiques anciens et nouveaux. La communauté belgo-congolaise est finalement présentée comme le point d'aboutissement naturel de toute l'histoire coloniale belge.

Le récit produit, dès lors, fait davantage figure de transformation que de changement radical de la trame narrative mise en scène par les expositions précédentes. Il apparaît même, à

l'analyse, constituer l'aboutissement des modifications engagées dans les années 1930. Alors que la rupture introduite au Congo par l'ordre colonial était davantage postulée que démontrée dans les premières éditions (la production de réalisations matérielles et d'infrastructures nouvelles suffisant à figurer la pénétration de la civilisation, et le reste du récit renvoyant davantage aux intérêts retirés par la Belgique du fait colonial), la volonté de lui donner une incarnation véritable était apparue dans les années 1930 et avait débouché sur la mise en scène des preuves de ce que l'ordre nouveau avait aussi le sort des populations colonisées pour souci. En 1958, au-delà de la démonstration d'un tel intérêt pour ces populations, ce sont donc les effets concrets qu'a produits sur eux la période coloniale que cherche à mettre en avant le récit du palais gouvernemental. La dimension humaine de l'entreprise coloniale, visiblement secondaire (ou en tout cas subordonnée à sa dimension économique) dans les premières expositions, avait été revalorisée dans les années 1930. En 1958, elle se voit donner une véritable incarnation, de sorte que le récit tenu par l'exposition est finalement mis en pleine conformité avec les récits tenus en complément, qui tous insistent depuis l'origine sur l'importance pour le colonisateur de l'amélioration des conditions d'existence de la population indigène. Mais l'exposition fait plus qu'illustrer concrètement le sort nouveau et amélioré des colonisés. Elle donne à entendre, de manière pour le coup tout à fait inédite, que l'aboutissement de l'évolution subie par cette population serait la communion désormais existante entre Noirs et Blancs au Congo. Ce point d'achèvement du récit pourrait bien alors contribuer à lui conférer, dans l'ensemble, un sens totalement renouvelé.

Reste que, comme nous l'avons vu, le palais gouvernemental n'est pas relayé dans cette narration par les autres pavillons concourant à la représentation officielle du fait colonial dans l'exposition. Ceux-ci ne font pas véritablement place à ce nouveau motif. Et à l'intérieur même de ce palais, certaines traces demeurent du reste présentes de la trame narrative expositionnelle initiale, dont le sens n'est visiblement pas altéré par l'heureuse conclusion du récit qu'y ajoutent avec force et conviction chacune des salles. C'est ainsi que l'idée d'une modernité coloniale profondément respectueuse de la tradition africaine voisine par exemple avec une représentation très figée de cette tradition (perceptible notamment dans la définition de l'art traditionnel), et rentre par ailleurs en contradiction avec le motif pérenne de la création *ex nihilo* de la colonie congolaise (admirablement dépeint par le Congorama). Au final, l'exposition de 1958 doit donc être envisagée comme une tentative inaboutie de transformation du récit mythologique mis en scène, qui débouche plutôt sur l'adjonction d'un nouveau motif narratif, sans bouleversement véritable de son économie générale.

L'intuition première qui nous avait guidés apparaît donc fondée. L'étude du récit mythologique à l'œuvre dans chacune des expositions révèle, en dépit de transformations au cours du temps, l'existence d'une mythologie somme toute unifiée, caractérisée par

d'évidentes permanences. Une forme de continuité se manifeste dans les éléments mis en scène, qui pourrait bien relever de l'ordre de la force d'inertie et s'imposer aux organisateurs autant qu'ils n'en décident. Certains des motifs subsistent en effet durant l'ensemble de la période, qui pourtant finissent par nuire à la cohérence de la narration et entraînent des contradictions plus ou moins apparentes dans le propos. Nous serons amenés à revenir par la suite sur les mécanismes d'un tel phénomène. Il importe simplement ici d'envisager que l'on se trouve bien, avec la représentation officielle du fait colonial dans ces expositions, face à ce qu'il y a tout lieu d'envisager comme une mythologie coloniale, au sens d'un ensemble narratif commun.

La démarche que nous avons ici adoptée a été plus loin que la simple formulation synthétique du récit linéaire tenu par les expositions. En dehors des sections coloniales de 1897 et 1910, le fait colonial se donne en effet à voir sous une forme bien plus foisonnante et moins directement narrative – au sens d'une histoire qui se déroulerait de manière progressive dans l'espace de l'exposition – que n'en témoignent ces développements. Quelque ordonnée que soit la représentation de la colonisation belge à laquelle se consacrent les expositions, sa relation sous la forme d'un enchaînement narratif relève en revanche de la reconstruction analytique. Le récit expositionnel, en lui-même, tel qu'il est apparu dans la phase descriptive, se présente sous une forme plus touffue, que nous avons déjà ici réorganisée, recomposée en vue de lui donner une cohérence non immédiatement visible au visiteur dans son parcours des salles. En ce sens, nous avons dès maintenant dépassé le stade de l'étude linéaire du mythe pour nous engager dans la voie de sa restructuration logique. Reste que nous avons pour l'instant pensé la narration expositionnelle de manière à mettre en évidence une forme d'agencement général fondée sur le sens des symboles produits. Certains des aspects du récit mythologique, propres à lui conférer force et dynamisme, pourraient demeurer encore peu perceptibles au terme d'une telle reconstitution. Aussi apparaît-il utile d'interroger l'existence de certaines règles d'organisation plus sous-jacentes qui auraient pu nous échapper lors de cette première analyse.

SECTION 2.

MISE EN ÉVIDENCE DE SYSTÈMES RELATIONNELS STRUCTURANT LA REPRÉSENTATION MYTHOLOGIQUE DU FAIT COLONIAL AUX EXPOSITIONS

L'observation attentive des manifestations mythologiques mises en évidence jusqu'alors laisse entrevoir l'existence effective de modes récurrents de structuration de la représentation du fait colonial, qui se retrouvent à la fois au sein de chacune des sections coloniales et de l'une à l'autre des éditions. L'ensemble des éléments exposés nous est ainsi apparu largement

rattachable à une forme de mise en relation itérative d'un « avant » et d'un « après », à laquelle se surimpose un principe de division entre « eux » et « nous ». Si ces pôles binaires se trouvent de la sorte systématiquement confrontés, leur point d'articulation ainsi que le rapport qui les lie, loin d'être uniquement d'opposition, devront cependant être envisagés dans la pleine diversité de leurs expressions.

I. LES GRANDS PÔLES RELATIONNELS PERTINENTS DANS L'OBSERVATION DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE COLONIAL

Les figurations symboliques du fait colonial précédemment décrites relevaient régulièrement, on a pu le percevoir, d'une mise en regard des réalités coloniale et précoloniale. Au-delà de ces formes les plus visibles, expressément produites en ce sens, on se rend compte que de multiples occurrences existent d'une telle confrontation, plus implicites, qui permettent d'y voir un mode de structuration général du récit mythologique expositionnel. Les deux pôles ainsi opposés de manière systématique, on doit le noter, ne relèvent pas uniquement d'un contraste temporel. Ils tendent à renvoyer plus largement à une opposition entre deux réalités singulières : celle qui existait en dehors de la présence du colonisateur et celle qui a été introduite par son arrivée. Il n'est pas étonnant dès lors de constater que cette première forme relationnelle s'en voit superposer une seconde, qui pose face à face deux groupes : celui des colonisés et celui des colonisateurs. Au fil des expositions, cette structure centrale va revêtir des formes variées, et finalement moins schématiques que ne peut le laisser croire la formulation que nous venons d'adopter. Afin de pouvoir en rendre pleinement compte, nous avons donc fait le choix d'une qualification plus neutre de ces pôles, qui seront dès lors désignés sous les vocables d'« avant » et « après » et d'« eux » et « nous ». Ils seront ici plus particulièrement mis en évidence à travers la forme oppositive sous laquelle ils se donnent dans les expositions.

A. MISE EN OPPOSITION D'UN « AVANT » ET D'UN « APRÈS »

La mise en contraste des réalités coloniale et précoloniale est une constante de la représentation expositionnelle du fait colonial. Elle se construit, sur le mode oppositif, autour de significations qui peuvent varier de manière plus ou moins forte. On distinguera ici trois déclinaisons particulières de cette construction binaire.

La forme la plus immédiate de l'opposition entre « avant » et « après » à l'œuvre dans le récit mythologique du fait colonial aux expositions se manifeste dans la mise en regard de la civilisation, incarnant le second pôle et apportée par le colonisateur, avec une exacte antithèse relevant en l'occurrence d'un néant civilisationnel préalable à son arrivée. Comme on l'a vu,

le concept de civilisation est doté d'un contenu sur lequel ne s'appesantissent pas les expositions, la seule présence blanche au Congo suffisant à augurer de sa pénétration dans le pays. Les formes directes de confrontation entre ces deux réalités successives s'articulent alors essentiellement autour du contraste établi entre une situation précoloniale faite de chaos, de sauvagerie, de violence débridée, d'obscurantisme ou de barbarie et un état général de pacification des mœurs et des conditions de vie qui y répond dans la période postérieure à la rupture colonisatrice. Chaque exposition donne de multiples incarnations à cette dichotomie. En témoignent, entre exemples frappants, la double tapisserie *Civilisation / Barbarie* d'Hélène de Rudder ornant en 1897 le Salon d'honneur du palais des colonies (avec le parti pris plastique qu'elle opère d'une composition tour à tour torturée et sereine) ; la substitution, aux statues de Congolais menaçants qui accueillent le visiteur à l'extérieur du palais en 1905, de leurs pendants « *plus pacifiques* », dans la première salle, qui « *synthétis[e] l'œuvre coloniale* »⁶⁷³ ; puis par exemple, dans la période suivante, le diorama présenté par les missionnaires en 1930 (composé autour de la matérialisation spatiale de cette opposition, la « *sauvagerie ancienne, la guerre, l'esclavage, les maladies* », à l'avant-plan, laissant place à « *l'arrivée de la civilisation avec les missionnaires, l'enseignement, le commerce par caravanes* » à l'arrière-plan⁶⁷⁴) ; le portique d'entrée de la section coloniale de 1931 (où les lances des belliqueux indigènes ont été transformées en porte-étendards du drapeau du colonisateur) ; ou, enfin, la grandiloquente entrée en matière du Congorama en 1958 (sans inquiétants, feux de brousse et scènes de violence humaine et animale laissant place dans une atmosphère apaisée aux expéditions des premiers explorateurs et aux actions belges au Congo, de manière à symboliser le passage de la colonie « *de la nuit de la préhistoire à la lumière de la civilisation* »⁶⁷⁵).

Dans cette configuration, on le voit, la civilisation est introduite par le colonisateur dans un environnement qui lui est étranger, complètement vierge de tout ce qui pourrait même s'en approcher. Certaines variantes viennent alors renforcer cette première déclinaison de la structure ici décrite. Participe ainsi d'une perception binaire de cet ordre le présupposé longtemps vigoureux selon lequel l'architecture des palais devait trouver inspiration ailleurs qu'au Congo, le pays ne disposant malheureusement pas de « *ces merveilles accumulées depuis les temps les plus reculés par les peuples d'ancienne civilisation* » conquis par les autres puissances exposantes⁶⁷⁶. Sur un autre registre, le recours permanent à la présentation juxtaposée de produits de la nature congolaise à l'état brut et dans une forme transformée par le Belge de sorte à être rendue utile et consommable (caoutchouc, bois, cacao, peaux

⁶⁷³ Voir p.131.

⁶⁷⁴ Voir p.131.

⁶⁷⁵ Voir p.131.

⁶⁷⁶ Propos d'Henri Carton, cités p.131.

d'animaux, etc.) peut également renvoyer à cette mise en contraste d'une nature humaine initialement brute, puis policée sous l'action coloniale. On pourra par ailleurs noter que cette dimension oppositive fondée sur la description d'une Afrique précoloniale relevant du chaos le plus total tend à expliquer que les réalisations matérielles et les infrastructures mises en place par les Belges aient longtemps servi de preuve principale de l'implantation de la civilisation au Congo : quelque éloignées qu'elles puissent apparaître de prime abord d'une action sur les mœurs des habitants, en constituant le pendant antithétique du néant civilisationnel initial, elles suffisaient finalement à en constituer l'incarnation.

Un second type de mise en contraste de l'« avant » et de l'« après » colonial à l'œuvre dans les expositions, tout aussi courant, relève de son côté d'une définition plus modérée du premier pôle. A la civilisation apportée par le colonisateur, en effet, s'oppose non plus un rigoureux néant précolonial mais une forme de culture africaine, cela étant présentée comme la plus basse dans la hiérarchie ou la plus éloignée dans l'évolution par rapport au degré civilisationnel ultime atteint en Europe. Si le jugement porté sur l'état de fait antérieur à l'arrivée du colonisateur n'est pas aussi négatif alors que dans la configuration précédente, la forme binaire sert en tout état de cause sa dévalorisation au regard de la réalité nouvelle implantée au Congo. Là encore, le contraste s'incarne dans de multiples mises en scène tout au long de la période étudiée. Les registres en sont variés et la structure se retrouve sous des formes aussi diverses que la juxtaposition spatiale, en 1897, entre le Salon d'honneur, destiné à la production éclatante du génie artistique belge, et la salle d'ethnographie, visant à montrer non la nullité culturelle des Congolais mais leur degré somme toute élevé de « *civilisation relative* »⁶⁷⁷ (configuration qui va souvent se trouver reproduite à l'intérieur même des salons d'honneur par la suite) ; la succession des motifs du *Panorama du Congo* en 1913, qui entend favoriser la comparaison entre le pays « *tel que les Belges l'ont trouvé* » et la colonie « *tel[le] qu'ils l'ont outillé[e]* »⁶⁷⁸ (le pont moderne remplaçant le pont de lianes, la voie circulaire l'abrupt sentier des porteurs, etc.) ; la représentation plastique sous une forme apparentée à la frise chronologique des modes d'habitation et de transport en 1930, plaçant les solutions indigènes à l'extrémité la plus lointaine de l'évolution historique, qui connaît son point d'achèvement ultime dans la civilisation matérielle européenne contemporaine ; le contrepoint d'une scène de troc apporté à la représentation en diorama de la Banque du Congo en 1935 ; ou encore les vitrines ouvrant le palais de l'agriculture à l'exposition de 1958 (l'« *atavisme misérable* »⁶⁷⁹ dont témoignent l'alimentation et les outils précoloniaux laissant place aux recherches agronomiques modernes mises en œuvre par les Belges). On pourra noter que sous des formes variées, ce grand type oppositif renvoie souvent, de manière générale, dans les

⁶⁷⁷ Voir p.119.

⁶⁷⁸ Voir p.131.

⁶⁷⁹ Voir p.131.

exemples mobilisés, à une essentielle fixité de la réalité congolaise, contre laquelle s'inscrit le colonisateur, en introduisant par divers biais le mouvement dans ce contexte. Parfois même ce motif se fait explicite, comme on le perçoit dans la frise peinte par Fernand Allard L'Olivier pour le salon d'honneur de 1930 (où un groupe d'indigènes ne peut qu'attendre le passage d'une tempête tandis que des bateaux à vapeur parviennent à fendre facilement les flots au lointain), dans les fondements de la distinction entre art traditionnel et art vivant en 1958 (reposant sur la préservation du premier de toute forme d'influence extérieure et son maintien dans des cadres formels immuables), ou encore dans la réflexion de René Pechère, lors de cette même édition, sur la possibilité d'imaginer des jardins congolais, qui passe par la nécessaire incorporation de l'art congolais dans la course des siècles d'avancées de la civilisation dont il est resté en marge et qui seule a permis la naissance et le perfectionnement de l'art des jardins en divers points du monde.

Dans ce contexte, l'exposition de 1958 se singularise cependant une nouvelle fois par l'introduction, en parallèle, d'une forme de confrontation qui se fait moins radicale et tendrait même à ne plus relever de l'opposition entre, d'un côté, le mode de vie, le système d'organisation et la culture matérielle introduits par les Belges et, de l'autre, une contrepartie traditionnelle à laquelle il est reconnu un statut, si ce n'est équivalent, du moins tel qu'il appelle au respect et à la préservation de ce qui est présenté comme une autre forme de civilisation, ainsi qu'en témoignent par exemple les présentations de l'enseignement maternel et primaire (qui insistent sur les efforts effectués pour permettre l'épanouissement des élèves « à partir de la tradition ») ou de l'enseignement professionnel (se voulant le promoteur d'une société future unifiant « *les acquis de la technique européenne la plus élevée et les constantes de la civilisation négro-africaine*⁶⁸⁰ »). Sur un autre mode, le souci manifesté dans le cadre du pavillon de la faune de faire en sorte que la modernité nouvelle n'aboutisse pas à la destruction des aspects sauvages de la colonie, comme celui qui apparaît en filigrane dans l'isolement d'un art traditionnel préservé de l'influence européenne, tendent eux aussi à témoigner d'un tel glissement de la relation oppositive déglagée.

L'analyse du récit expositionnel permet donc de repérer l'existence d'un mode d'organisation général récurrent, qui consiste en la mise en relation de la réalité coloniale avec la situation qui lui préexistait au Congo. Suivant les cas, ces deux pôles sont définis de manière différente. Les variations de sens les plus notables se constatent au sein des motifs renvoyant à l'« avant », caractérisé par des traits qui l'opposent de manière plus ou moins flagrante à son symétrique. Ce dernier se voit cela étant présenté de manière variable lui aussi, renvoyant à une civilisation envisagée tour à tour de manière abstraite ou incarnée, quintessentielle ou confinant presque, finalement, au relativisme. Il importe de noter que la gradation ici établie

⁶⁸⁰ Voir p.131.

entre ces pôles relationnels, si elle s'achève sur une déclinaison propre à l'exposition de 1958, n'est pas réductible pour autant au principe d'une évolution historique. Les quelques exemples cités pour illustrer chacune de ces configurations montrent qu'elles ne sont en rien substitutives, au cours du temps, mais coexistent dans les mêmes expositions, de manière juxtaposée, suivant les sous-récits et les objets symboliques concernés. Il s'agit là en quelque sorte des désinences possibles de cette structure commune.

Cette confrontation entre la civilisation coloniale et ce qui lui a précédé est aussi l'occasion de mettre en scène un second type d'opposition, qui s'en distingue dans la mesure où la ligne de séparation entre les deux pôles n'est plus la rupture temporelle produite par la pénétration coloniale mais la séparation physique entre les deux groupes qui sont ainsi amenés à se rencontrer : celui des colonisateurs (dans lequel sont inclus les visiteurs) et celui des colonisés. Une opposition, ici, entre « eux » et « nous ».

B. MISE EN OPPOSITION DES GROUPES « EUX » ET « NOUS »

L'ensemble des éléments que nous venons de mettre en évidence, en établissant cette césure entre avant et après, induisent implicitement sa transposition aux groupes qui constituent les acteurs principaux de chacun de ces pôles. Ils participent ainsi dans le même temps d'une définition oppositive de deux ensembles humains : celui auquel appartiennent les colonisateurs, porteurs de la civilisation, du mouvement ou de la modernité, et celui des colonisés, relevant de leur côté de la sauvagerie, de la stagnation ou de l'arriération. L'accentuation récurrente des caractères distinctifs de ce second groupe vient renforcer de manière plus explicite encore la démarcation. Elle peut procéder d'une confrontation directement établie sur le plan visuel. Les traits contrastés caractérisant les allégories brodées d'Hélène de Rudder en 1897, ou l'infériorisation de l'Africain au travers de l'échelle physique donnée aux personnages dans les groupes sculptés par Matton pour le salon d'honneur de 1930 en offrent par exemple les illustrations les plus évidentes, de même que les groupes plastiques qui ornent le stand des missions dans cette même édition de 1930, où l'on a vu les oppositions systématiques d'attitudes corporelles figurées, entre Blancs secourables et Noirs sur lesquels ils sont penchés⁶⁸¹. Les exhibitions humaines, en 1897 comme en 1958, relèvent elles aussi d'une mise en scène de ce contraste, flagrante entre toutes. La délimitation des groupes y est marquée par la présence physique de la barrière qui sépare le spectateur du Congolais, lequel dans ce contexte est inévitablement perçu comme dissemblable. Cet exemple introduit à un deuxième type d'expression de la spécificité de ces deux ensembles humains, qui consiste non plus à offrir l'incarnation visuelle de l'opposition mais à se contenter d'une démonstration exclusive des particularités congolaises, que le visiteur sera en

⁶⁸¹ Voir p.131.

tout état de cause amené à interpréter en termes d'altérité au regard de ses propres mode de vie et condition.

Ici encore, cependant, existe une déclinaison particulière de ce rapport d'opposition, qui tout en maintenant scindés les deux groupes en tant que tels, fait place à leurs interactions, ou plus précisément aux transformations apportées aux traits caractéristiques du groupe des colonisés sous l'impulsion du colonisateur. Il est intéressant de constater que cette désinence apparaît dès la première exposition étudiée, sous la forme de l'exhibition des soldats, indigènes porteurs d'espoir en la faculté de civiliser tous leurs congénères. Elle se manifeste donc simultanément aux témoignages d'une stricte opposition entre les deux ensembles. Par la suite, son champ d'expression tend à être cantonné aux salles dédiées à l'action missionnaire, qui produisent par exemple des cahiers d'écoliers ou des objets fabriqués dans les écoles professionnelles. Les pouvoirs publics, en revanche, pendant longtemps ne s'attachent plus à faire la preuve concrète des résultats de leur effort civilisateur sur les mœurs indigènes. Ce motif reparait finalement dans les années 1930, et avec lui l'existence de cette configuration particulière de la relation entre « eux » et « nous » établie par le récit expositionnel, qui montre que leur mise en présence résulte en une transformation des premiers à l'image des seconds. Dans toutes ces manifestations, on rejoint alors ici l'opposition précédemment explorée entre « avant » et « après », où la rupture se matérialise sous la forme du contraste entre le groupe des indigènes tel qu'il se présente de manière préalable à l'influence belge (dans le temps précolonial comme dans un temps colonial où une partie de la population n'a pas encore pu subir cet ascendant) et tel qu'il s'est transformé sous cette influence.

Le point d'achèvement est finalement atteint en 1958, où le palais gouvernemental déploie les gages de l'équivalence désormais parfaite du mode de vie des deux groupes représentés. L'exemple le plus frappant en est la juxtaposition de clichés destinés à illustrer leur communauté d'attitudes, en Belgique comme au Congo. Reste cependant que l'on voit toujours, dans ce cas, mis en regard deux ensembles distincts, identifiés comme tels. L'effort de représentation d'une forme d'analogie entre le comportement des Belges et celui des Congolais sert ici encore la démonstration de ce que les premiers ont pleinement réussi à modeler les seconds à leur image. La ligne de partage entre les deux pôles du système relationnel dégagé subsiste donc, mais évolue d'une mise en regard symétrique de deux réalités inversement contrastées (à l'image d'un négatif photographique et de l'épreuve qui en est tirée) à celle de deux réalités comparables mais néanmoins distinctes (tels un cliché et son retraitage). Dans les deux cas, cette ligne n'en continue pas moins de séparer deux ensembles exclusifs.

Dans le même temps, cependant, l'exposition de 1958 laisse aussi poindre certains motifs symboliques qui mettent en évidence l'existence d'une communauté belgo-congolaise véritablement issue de la fusion des deux groupes dans un tout nouveau, « eux » et « nous » se voyant intimement mêlés dans une part du récit mythologique. L'observation doit nous conduire alors à nous intéresser, au-delà des fluctuations qui se font jour dans la définition des pôles en présence, aux modes relationnels eux aussi variés qu'ils peuvent entretenir, suivant les cas.

II. LES RELATIONS D'ORDRE DIVERS ASSOCIANT CES PÔLES

Nous nous sommes attachés jusqu'ici, aux fins de mettre en évidence les grands pôles qui paraissent conférer une cohérence sous-jacente à la mythologie expositionnelle, à les illustrer uniquement au travers de leurs formes oppositives. Si celles-ci sont les plus flagrantes, elles laissent cependant place, de manière régulière, à des relations moins strictement binaires, qui mériteront à leur tour d'être explorées.

A. RELATIONS DE PURE OPPOSITION ET POIDS DE LA STRUCTURE

Le mode oppositif, sous les diverses déclinaisons évoquées, constitue la manifestation la plus fréquente et directement perceptible de la mise en relation des pôles structurants qui ont été distingués. Dans la mesure où il a servi de support à leur présentation, nul n'est besoin de revenir sur son illustration. Il s'agit donc uniquement ici d'interroger sa particularité en tant que type de relation structurante du récit mythologique narré par les sections coloniales belges.

Les expressions de cette opposition sont variables, en réalité, et elle ne s'incarne pas nécessairement dans une mise en regard de l'ordre de la rupture franche et immédiate. La disjonction entre « eux » et « nous » se fait parfois diffuse, on vient de le voir, et les pôles « avant » et « après » peuvent à leur tour être reliés par un processus d'évolution progressif plutôt que dotés d'une nature instantanément substitutive. Ces deux réalités, pour autant, n'en demeurent pas moins, en elles-mêmes, rigoureusement opposées dans les deux cas. De la même manière, l'ensemble des déclinaisons du contraste entre pôles que nous avons pu relever participent, bien que de manière diverse, de ce même ancrage du rapport d'opposition dans le récit expositionnel. Loin de se concurrencer, voire de se contredire mutuellement, on peut alors postuler que ces variations multiples, qui donnaient un aspect quelque peu confus au récit général lorsqu'on en restait au niveau de leur sens, contribuent en réalité à donner force et cohérence à la mythologie coloniale en participant conjointement d'une omniprésence de ce mode relationnel dans les expositions.

Un aspect remarquable de cette récurrence de la structure oppositive, d'ailleurs, réside dans le fait qu'elle tend dès lors à organiser l'ensemble du récit expositionnel, au point que certains motifs symboliques qui n'en sont pas au départ la manifestation directe en viennent eux aussi à l'incarner finalement. Il suffira parfois que l'un des deux pôles seulement d'une même relation soit mis en scène pour évoquer ainsi son pendant opposé, sans qu'il soit nécessairement besoin de produire ce dernier de manière narrative explicite. Dans la mesure où chacun d'entre ces pôles est posé comme irréductible à l'autre, en effet, il devient finalement présent en creux dans l'évocation de son symétrique. L'« après » est un « non avant », « eux » sont des « non nous », et inversement ; et la représentation de techniques autochtones décrites comme rudimentaires suffit alors à renvoyer comme en miroir aux raffinements civilisationnels apportés par le colonisateur, de même que la production d'objets ethnographiques autorise la perception de l'altérité congolaise sans que nécessité soit faite de les confronter systématiquement aux œuvres d'art occidentales dans le cadre des palais (comme on peut s'en rendre compte en 1913 par exemple). Une autre attestation de ce caractère structurant du mode oppositif relève de sa manifestation sous une forme qui sera non plus amputée de moitié mais de l'ordre, en quelque sorte, de la synecdoque. C'est ainsi que face à la description du plus pur chaos précolonial, la construction d'infrastructures de communication par les Belges peut en venir à elle seule à constituer la preuve que la civilisation est en passe de conquérir le Congo.

Tout semble donc indiquer que les diverses formes oppositives qui ont été décrites constituent bien un mode d'organisation général du récit mythologique expositionnel et lui confèrent une véritable cohérence globale. L'observation attentive des sections coloniales, pourtant, laisse entrevoir que des relations d'un autre ordre se font également jour entre les pôles que nous avons mis en évidence. Il convient alors de s'intéresser aux formes qu'elles peuvent prendre et de s'interroger sur les conséquences de ces agencements discordants pour la logique générale du récit.

B. RELATIONS PLUS COMPLEXES ET CHANGEANTES ET EFFETS SUR LA STRUCTURE

Contrairement aux diverses déclinaisons du rapport d'opposition entre les pôles, dont on a montré qu'elles s'inséraient de manière conjointe dans le récit expositionnel depuis l'origine et à toutes les périodes étudiées, les modes relationnels divergents qui en viennent à les lier parfois émergent au cours du temps. La forme la plus flagrante, de ce point de vue, est celle qui apparaît en 1958 dans la représentation des groupes « eux » et « nous », qui non plus ne se produit sous l'aspect d'une démarcation, estompée mais néanmoins persistante, entre Belges et Congolais, comme on l'a vu par ailleurs (le colonisé ayant fini par devenir le reflet du

colonisateur), mais procède de la mise en scène d'une véritable fusion entre les deux composantes de la communauté belgo-congolaise. L'image sur laquelle se clôt le Congorama, celle d'un groupe d'enfants noirs et blancs étroitement mêlés sur des gradins, et les figurations diverses de la notion de coopération interraciale (sur les stands de l'enseignement professionnel, du sport ou de l'économie sociale par exemple, dans le palais gouvernemental) semblent en effet vouloir relever d'une structuration toute différente de la mythologie expositionnelle. Alors que le fait colonial se présente partout ailleurs comme la mise en relation de deux groupes fondamentalement différents (« eux » *versus* « nous » ; et même encore « eux ayant subi notre influence » *versus* « nous »), ces manifestations symboliques renvoient de leur côté à l'existence d'un groupe unique fait du métissage de ses deux composantes (« eux et nous »).

Si l'on postule que les disparités de sens entre les bribes mythiques assemblées dans les expositions parviennent à ne pas nuire à la cohérence générale de la mythologie pour la raison qu'elles sont sublimées par le mode d'organisation oppositif, on doit admettre que les formes relationnelles dissonantes qui se font jour pourraient bien contribuer à embrouiller cet ordonnancement et à faire régner par là même une certaine confusion dans le récit mythologique. Ceci étant, malgré les pétitions de principe partout énoncées par les organisateurs de l'exposition de 1958, on a vu que les incarnations véritables de la communion belgo-congolaise étaient finalement rares. Aussi y a-t-il davantage lieu d'inférer de l'observation de ces timides tentatives de structuration inédite de la narration mythologique du fait colonial le manque d'impact qu'elles ont pu avoir sur son économie générale, ainsi noyées parmi les manifestations multiples de la relation oppositive accoutumée, que d'en conclure à leur capacité de bouleversement de la logique sous-jacente de ce récit. On pourra voir par ailleurs dans ce manque d'adéquation entre les objectifs assumés et leur réalisation tangible (entre les récits donnés en complément de la mise en scène expositionnelle par les pouvoirs publics et ceux qui sont tenus concrètement par l'exposition) le signe que la structure tend à s'imposer finalement aux organisateurs eux-mêmes. Mais nous y reviendrons.

Le second couple relationnel dont nous avons mis en évidence la récurrence dans la narration mythologique du fait colonial voit lui aussi de nouveaux rapports apparaître avec le temps. La stricte opposition entre un « avant » et un « après » séparés par la rupture de l'intrusion coloniale laisse ainsi place à une semblable opposition à l'intérieur même de la période coloniale, dans quelques cas, et surtout à un lien d'un ordre tout autre que temporel entre ces pôles, de manière plus répandue. A quelques occasions, d'abord, on voit se manifester non plus un contraste entre la réalité précoloniale et la transformation substantielle que lui a fait subir la présence des Belges, mais bien entre la réalité coloniale initiale et celle qui a désormais cours à l'époque de l'exposition. Plus qu'aux améliorations apportées par le

colonisateur, c'est alors l'amélioration du colonisateur au fil du temps qui se trouve ainsi évoquée. On concèdera cependant que cette configuration particulière a été rarement rencontrée dans notre reconstitution, et que les rares mentions que nous y avons faites relevaient d'une lecture en filigrane, comme il a été souligné. On a ainsi pu supposer qu'elle apparaissait, de manière voilée, dans la présentation des techniques de récolte du caoutchouc en 1910, ou dans celle de la main-d'œuvre en 1930, par exemple. Sur un mode ne relevant pas de la contrition – même la plus discrète – mais de la simple satisfaction, cette gradation dans la qualité de l'œuvre accomplie est également posée dans toutes les formes qui mettent en regard les visages de la colonie hier et aujourd'hui. En tous les cas, cependant, ces énoncés n'empêchent pas que la réalité coloniale, y compris sous ses formes les plus inabouties, soit construite comme l'antithèse de la situation qui régnait avant l'arrivée du colonisateur.

Plus novatrice, de ce point de vue, apparaît en revanche la manifestation d'un second type de transformation de la relation entre pôles « avant » et « après », qui consiste en la permanence du premier dans le même temps qu'est introduit le second. Si la plupart des exemples que nous avons mobilisés pour décrire ces pôles avaient bien une césure temporelle au principe de leur articulation mutuelle, certains, en effet, témoignaient en revanche de ce que les deux réalités opposées renvoyaient moins à deux périodes (coloniale et précoloniale) qu'à deux réalités (coloniale et extra-coloniale en quelque sorte) qui perduraient au moment considéré. Ainsi des représentations de la fixité indigène par contraste avec le mouvement caractérisant la civilisation du colonisateur, par exemple : la pirogue est certes posée comme un moyen de transport renvoyant ses utilisateurs à ce qui est un passé ailleurs révolu depuis des temps reculés mais elle n'en continue pas moins de voisiner au Congo avec les bateaux à vapeurs introduits par le colonisateur. Moins qu'à deux moments distincts, l'opposition renvoie alors à une forme d'antinomie posée entre tradition africaine et modernité, qui pour autant coexistent dans la réalité coloniale nouvelle. On peut envisager que cette variation, comme celle qui consiste à évoquer la manière dont les Belges perfectionnent leurs qualités de colonisateurs n'ont finalement rien que de très naturel dans une perspective de légitimation de la colonisation : elles ne font qu'illustrer les bienfaits et la nécessité de celle-ci dans la durée. Plus exactement, dans le second cas, une fois que la rupture a été établie au fondement de la mythologie coloniale légitimatrice, il s'agit de la réactualiser en en faisant une grille d'interprétation valide de la réalité contemporaine également, plutôt que de poser sa seule articulation au moment charnière de l'intrusion coloniale. Si la réalité précoloniale (ou plus exactement extra-coloniale) perdure après l'irruption initiale du colonisateur, alors la présence de celui-ci continue de se justifier dans le présent et le futur.

Cependant, ce prolongement sous une autre forme de ce qui est encore une relation oppositive entre « avant » et « après » prend des traits plus inédits lorsqu'il s'avère que la tradition

congolaise, incarnant le premier pôle, n'est plus parée des caractères négatifs qui la posent en inverse absolu de la civilisation apportée par les Belges. On a vu ainsi en 1958 apparaître diverses manifestations de respect à l'égard de formes particulières de la culture congolaise, allant jusqu'à la valorisation de son maintien, encouragé par le colonisateur. Plus, on voisine parfois même au cours de cette édition avec la notion non plus d'une opposition mais d'un certain syncrétisme entre les deux pôles en présence. Comme on l'a vu cependant, les énoncés qui ressortissent véritablement à cette relation symbolique renouvelée sont minoritaires et n'en viennent pas pour autant à bouleverser l'économie générale du récit. Il revêtent probablement une dimension plus conjoncturelle et apparaissent finalement comme les seules tentatives de déclinaison abouties du principe d'une communauté belgo-congolaise entendu dans des termes véritablement novateurs.

Au final, cette phase de reconstitution de la mythologie expositionnelle, dans sa linéarité puis dans ses règles de cohérence internes, laisse donc apparaître d'évidentes récurrences et similarités qui plaident pour l'existence d'une mythologie unifiée, dont l'aspect réitératif a sans doute contribué à l'efficace. Mais dans le même temps, on doit aussi constater que cette mythologie est loin de constituer un ensemble homogène et univoque. Certaines transformations interviennent au cours du temps. Certaines discordances du récit ou de la structure peuvent également se faire jour au cours de la même édition. Tous ces éléments plaident donc pour la nécessité d'une étude attentive, nuancée et non simplificatrice des énoncés symboliques auxquels a pu donner lieu le fait colonial.

Mais ces développements nous ont également permis de constater combien il est complexe d'envisager un fait social comme cette mythologie sans évoquer le contexte qui préside à son énonciation et à sa structuration et le sens et le rôle qu'elle peut jouer pour les individus qui y sont confrontés. A de multiples reprises, nous avons ainsi été amenés à glisser vers des interprétations de cet ordre. C'est que la division analytique ici posée entre phases statique et dynamique de l'examen du récit mythologique tend à établir une coupure qui n'est qu'artificielle. Elle tend même à se faire stérilisante dès lors qu'on l'envisage de manière étanche, ainsi que nous l'avons vu en abordant les réflexions de Pierre Bourdieu sur le structuralisme. Il est donc temps désormais de restituer notre objet dans son intégrité en nous consacrant de manière plus spécifique à la question du sens pratique de la mythologie coloniale expositionnelle, dans son récit comme dans sa structure, phase étroitement complémentaire de la démarche à laquelle nous venons de nous consacrer.

SECONDE PARTIE.

**LE MYTHE POLITIQUE EN ACTION.
PRATIQUES POLITIQUES DE LA MYTHOLOGIE
COLONIALE EXPOSITIONNELLE**

I nterroger sous un angle dynamique la narration mythologique expositionnelle du fait colonial en Belgique, dans un deuxième temps complémentaire de l'analyse, suppose, ainsi que nous l'avons initialement posé, de se pencher de façon attentive sur le sens qu'a pu revêtir sa pratique pour les agents. Le choix initial de fonder notre réflexion sur la représentation du fait colonial aux expositions a été effectué en vue d'appréhender de manière incarnée un lieu et une relation de diffusion de la grille de lecture mythique du fait colonial. Il est donc loisible, dans le cas qui nous occupe, de rapporter les pratiques concernées à deux ordres, définis de manière générique, qui recouvriront d'une part un rapport d'émission, ou du moins de transmission, et de l'autre un rapport de réception au récit mythique. La résolution de nous consacrer exclusivement au versant officiel de cette représentation, de son côté, visait à faire ressortir plus largement cette mise en contact des organisateurs et des visiteurs à travers la narration expositionnelle à celle du pouvoir et des assujettis, nous autorisant par là même à questionner l'effectivité d'une intentionnalité symbolique spécifique dans le déploiement des objets.

Plus exactement, c'est le rôle de légitimation du mythe à l'égard de l'ordre politique qui se trouve par là placé au cœur de l'articulation entre les deux grands types de pratiques distingués. La situation expositionnelle que nous analysons se présente comme une confrontation entre les détenteurs du pouvoir et les assujettis via la transmission d'un récit mythologique ayant vocation à la légitimation politique. La réflexion qui sera ici menée sur le sens des pratiques de la mythologie coloniale expositionnelle en Belgique s'attachera dès lors à explorer ces fondements analytiques initiaux de manière méthodique.

Il s'agira dans un premier temps d'envisager le principe du recours au récit mythique sous l'angle particulier d'une revendication de légitimité de ses diffuseurs auprès de ses récepteurs. La dimension légitimatrice de la narration expositionnelle et les mécanismes symboliques qui peuvent y ressortir seront donc systématiquement sondés. Mais au-delà de ce sens très général investi par les organisateurs dans la diffusion de la grille de lecture mythologique du fait colonial et de l'ordre politique belge, ce sont bien les pratiques très concrètes qui s'y attachent qu'il nous faudra explorer. Le second temps de l'analyse sera donc consacré à une interrogation sur les usages, dans l'acception la plus instrumentale du terme, que les détenteurs du pouvoir ont pu faire de la narration expositionnelle à ces fins de légitimation. Il nous restera, pour finir, à nous interroger sur la réception du récit mythologique colonial, en explorant les pratiques qui témoigneraient d'une éventuelle incorporation par les visiteurs (et

plus largement par la population belge) de la grille de lecture de la réalité politique ainsi véhiculée, et sur le sens qu'un tel recours au mythe a pu revêtir pour eux.

L'ensemble des questionnements et du raisonnement menés au fil de cette seconde partie de notre étude procèdera par allers et retours entre théorie et empirie, conçus comme un moyen d'affermissement mutuel des avancées effectuées sur le plan de la compréhension de la mythologie expositionnelle comme sur celui de la constitution d'une méthode d'analyse fructueuse du mythe politique.

La réflexion ainsi conduite sera l'occasion d'insister sur l'importance d'aborder avec nuance les distinctions analytiques très schématiques initialement posées. Elle soulignera les limites qui existent à l'octroi du rôle d'émetteurs du mythe aux détenteurs du pouvoir, au sens où le récit mythique s'impose aussi bien à eux pour une part. Elle signalera également les biais introduits par une conception mécaniste de la réception, qui, en inférant l'incorporation de la grille de lecture mythique par les visiteurs de leur seule exposition au récit qui la véhicule, empêchent de prendre en compte les résistances ou les décalages qui peuvent se faire jour dans l'appréhension effective de l'ordre politique décrit. Le choix d'un objet circonscrit en même temps que de son étude historique précise, sous un angle diachronique, révélera ici tout son intérêt.

CHAPITRE 4.

UNE MYTHOLOGIE LÉGITIMATRICE.

**LA NARRATION EXPOSITIONNELLE COMME REVENDICATION
DE LÉGITIMITÉ DU POUVOIR AUPRÈS DES ASSUJETTIS**

Le récit mythologique expositionnel, tel qu'il a été isolé au cours des réflexions synthétisées dans la première partie de ce travail, a pour fondement évident la popularisation du fait colonial et de ses modalités particulières auprès des Belges. La question se pose dès lors de ce qui motive cet effort de diffusion d'une narration particulière au sujet de la colonisation. Notre focalisation sur le versant officiel d'une telle activité de représentation nous porte, nous l'avons dit, à cerner la manière dont ce récit a pu s'inscrire dans un processus de légitimation politique. Il s'agit donc de comprendre dans quelle mesure la mise en contact du pouvoir et des assujettis à laquelle ressortit la situation expositionnelle a pu participer d'un travail de cet ordre. Sans nous pencher à ce stade sur la question des usages concrets qu'a pu faire le pouvoir du récit mythologique, nous souhaitons interroger la manière dont la relation du fait colonial à laquelle il a été procédé aux expositions a relevé d'une volonté de diffuser des croyances légitimatrice sur le pouvoir.

Un tel examen suppose en premier lieu de concevoir les enjeux généraux du travail de légitimation. Nous procéderons donc à une réflexion théorique sur ce processus, qui nous mènera à envisager le rôle particulier que peut jouer la diffusion d'un récit mythique politique dans la recherche de légitimité à laquelle s'attache le pouvoir auprès de ses assujettis.

Ces jalons conceptuels posés, nous serons ensuite en mesure de nous interroger sur les ressorts de la légitimation à l'œuvre dans le récit mythologique du fait colonial aux expositions. Une telle démarche supposera d'interroger de manière plus précise le principe d'une mise en relation du pouvoir et des assujettis au travers des sections coloniales, en explorant les réalités empiriques que recouvrent de telles appellations génériques. Elle nécessitera de sonder les expositions étudiées aux fins de percevoir la façon dont le récit symbolique qui y est mis en scène peut apparaître œuvrer à l'ancrage de croyances en la légitimité du fait colonial, et plus largement du pouvoir.

Il s'agira donc ici d'envisager la manière dont la narration mythologique expositionnelle ressortit de manière très générale à une revendication de légitimité du pouvoir, sans présupposer pour le moment le recours à une manipulation régulière et consciente des motifs relatés dans ce but. L'examen de notre matériau empirique à ce regard nous permettra de constater que le récit déroulé aux expositions prend bien les traits d'un appel à un soutien diffus des Belges non seulement à l'œuvre coloniale mais aussi au pouvoir, de manière

générale, dont la déclinaison coloniale est l'occasion d'une projection valorisée à destination des métropolitains.

SECTION 1.

RÉFLEXION THÉORIQUE : MYTHE POLITIQUE ET LÉGITIMATION

S'intéresser à la mythologie expositionnelle en tant qu'elle peut participer de la légitimation de l'ordre politique belge dans sa dimension coloniale suppose d'explorer le lien qui unit mythe politique et légitimation, jusqu'alors posé de manière abstraite et non questionnée. Il s'agit dès lors de comprendre ce qu'implique la notion de légitimation et ce en quoi consiste le processus qu'elle désigne. On s'attachera donc à une réflexion sur les effets qui sont attendus de ce travail, dont la visée ultime apparaît être l'instauration d'une assise stable au pouvoir par le développement d'une acceptation de la relation de domination par les assujettis. Une interrogation sur les mécanismes de cette légitimation, fondée plus particulièrement sur un examen des leviers au moyen desquels une croyance en la légitimité du pouvoir peut être suscitée, nous permettra alors d'envisager le rôle que la symbolique et le mythe politique peuvent en venir à jouer en la matière.

I. EFFETS RECHERCHÉS : INSTAURATION D'UN POUVOIR CONSENTI ET QUÊTE DE LÉGITIMITÉ

La relation de pouvoir politique, par laquelle des gouvernants, disposant tendanciellement du monopole de la violence physique légitime, sont en mesure d'imposer à des gouvernés d'agir dans le sens qu'ils désirent, pose la question fondamentale de ce qui pousse les dominés à l'acceptation docile de la contrainte⁶⁸². Les circonstances historiques dans lesquelles se sont instaurées diverses relations de pouvoir ont permis aux analystes de dégager idéalement deux grands types de moyens permettant d'aboutir à ce consentement. En premier lieu peut être utilisée la contrainte brutale, qui instaure un rapport de domination pure entre les deux entités, et prévient l'assujetti d'exprimer toute hostilité, toute réserve quant à l'action à effectuer. L'obéissance est ici subie. L'autre voie en revanche est constituée par la recherche d'une obéissance consentie, qui va se révéler plus difficile à obtenir mais, une fois atteinte, également plus durable : dans une situation optimale, l'assujetti non seulement acceptera docilement d'effectuer l'action prescrite, mais y verra de surcroît une action nécessaire, non parce qu'on la lui a demandée, mais parce qu'il l'estime bonne pour lui. C'est ici qu'est

⁶⁸² Nous employons ici indifféremment les termes de dominés ou d'assujettis pour désigner les individus sur lesquels s'exerce la relation de pouvoir, étant entendu que pour le moment, le volet socio-économique du concept de domination, cher aux théoriciens marxistes, sera éliminé, au profit de son seul volet politique. La domination est donc appréhendée dans son acception wébérienne, comme la chance, pour un pouvoir, de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus.

introduite la question de la légitimité du pouvoir. Sa perception se révèle en effet le principal moyen permettant d'aboutir à une obéissance consentie : face à une relation de pouvoir perçue comme légitime, l'assujetti obéira sans résistance, et ce, alors même qu'il pourrait désobéir impunément. C'est en quoi on s'entend en général pour dire la supérieure efficacité de ce mécanisme pour assurer la pérennité du pouvoir.

Les deux modes d'assise du pouvoir politique ainsi distingués, on doit le noter, ne sont que deux types idéaux, qui ne trouvent en réalité jamais à s'exprimer à l'état pur. Tout phénomène de pouvoir politique tend en général à associer de manière étroite la coercition et la recherche d'une sujétion volontaire⁶⁸³. La distinction entre obéissance forcée et obéissance consentie est donc à prendre avec précaution, en ayant bien conscience qu'il n'y a là finalement qu'affaire de dosage entre ces deux formules pures. Mais la recherche de consentement, qu'elle soit principale ou secondaire, constitue en tout état de cause la modalité ultime de la stabilité du pouvoir. La question se pose alors de savoir quel processus peut être au principe de ce consentement.

Les travaux fondateurs de Max Weber servent de point de départ à la plupart des réflexions sur une telle question. Toutes s'entendent alors pour faire d'une perception de la légitimité du pouvoir le facteur essentiel d'une obéissance consentie. Une récente mise au point sur la théorie weberienne incite à prendre également en compte le cas particulier, dont l'omission courante est dénoncée, où l'obéissance est obtenue non par la reconnaissance d'une légitimité du pouvoir chez les assujettis, mais par un « *calcul froid* » relevant de la « *rationalité en finalité* » typologisée par le sociologue, autrement dit d'un conditionnement de l'assujettissement à la satisfaction pressentie des intérêts matériels de l'individu au travers

⁶⁸³ Même les régimes les plus répressifs ne peuvent ainsi qu'un temps se fonder de manière exclusive sur la violence, et ne voient leur pérennité assurée qu'à partir du moment où ils concèdent la recherche d'un minimum d'acquiescement auprès de leurs assujettis. De même, une forme de pouvoir qui pourrait apparaître fondée exclusivement sur la quête d'un assentiment de la part de sa population n'en devra pas moins conserver de manière ultime le monopole de la violence physique, certes légitime, mais dont la menace, pour virtuelle qu'elle soit, reste une donnée fondamentale. Le travail de Lisa Wedeen sur la politique symbolique de culte de la personnalité d'Hafez al-Asad en Syrie incite de manière particulièrement intéressante à prendre en compte la complexité de ces phénomènes en montrant combien l'aspect absurde de la rhétorique officielle doit mener à envisager que le pouvoir, dans le fond, ne recherchait pas tant l'adhésion effective des citoyens syriens à ces récits manifestement fictifs sur la vie et les exploits du leader suprême que le fait qu'ils se comportent « comme si » cette croyance était leur, « comme si » l'Etat était parvenu à prendre possession de leur esprit. En recherchant non l'assentiment mais son apparence (par tous perçue comme telle), le pouvoir autoritaire, montre l'auteure, cherche en réalité une forme d'obéissance d'autant plus effective de son point de vue que la soumission est consciente pour les assujettis, ce qui suppose précisément qu'ils ne croient pas à ce à quoi ils font mine d'adhérer. En se rendant ainsi « *complices* » de la transmission des récits symboliques fantaisistes du régime, les Syriens démontrent donc sa capacité à les dominer. On voit là que la ligne de séparation entre assentiment et coercition est bien plus tortueuse que ce que peut laisser penser leur distinction idéal-typique (Voir WEDEEN (L.), « Acting "As If" : Symbolic Politics and Social Control in Syria », *Comparative Studies in Society and History*, Vol.40, n°3, juillet 1998, pp. 503-523).

d'une décision ou d'une politique particulière⁶⁸⁴. La légitimité du pouvoir, pour sa part, est ici entendue comme son « *acceptabilité sociale fondée sur des croyances partagées*⁶⁸⁵ ». Elle suppose alors adhésion fondamentale à la nécessité sociale du pouvoir et se distingue bien, en ce sens, du simple calcul des avantages accordés par les productions institutionnelles. La mise en évidence d'une « *polarité wébérienne rationalité/légitimité*⁶⁸⁶ », en fin de compte, nous semble donc venir renforcer la distinction ailleurs posée entre légitimité et consensus, fondée sur ce que ce dernier résulte d'une appréhension froide du bénéfice concret qui peut être tiré du fonctionnement des institutions et des actes des dirigeants⁶⁸⁷. Cette « polarité », par ailleurs, est surtout désignée comme le principe du départ effectué par David Easton entre « soutien spécifique » et « soutien diffus »⁶⁸⁸. On se rend compte alors du poids particulier qu'a en tout état de cause la légitimité dans l'obtention d'une obéissance pérenne. Quoi qu'il en soit de la variété des assises possibles du consentement à la domination, en effet, la stabilité des systèmes politiques dépend bien, dans cette perspective également, de leur légitimité perçue. Le calcul rationnel en finalité n'est garant que du « soutien spécifique » des dominés et non de leur « soutien diffus », autrement dit d'un soutien conditionné par la satisfaction ponctuelle de leurs intérêts par les politiques publiques, en témoignage de gratitude pour le service rendu en quelque sorte, et non d'un soutien inconditionnel. Si le dominé accepte sa position, accepte d'obéir, de manière absolue et non contingente, c'est en revanche parce qu'il a intériorisé un certain nombre de croyances sur le pouvoir, parce qu'il le considère comme nécessaire, comme bon, et finalement comme désirable, car vecteur des valeurs qui sont les plus importantes à ses yeux ; en un mot, comme légitime.

Reste cependant que cette légitimité n'est pas posée de manière naturelle, loin de là. En premier lieu pour la raison que la relation de pouvoir est problématique en elle-même. L'inégalité fondamentale qu'elle met en place entre ses détenteurs et les assujettis est bien entendu difficile à faire accepter. En second lieu parce qu'un pouvoir politique n'est jamais définitivement assis, et doit en permanence subir les assauts de pouvoirs concurrents, qui cherchent à s'imposer à ses détriments. De là découle que les détenteurs du pouvoir conçoivent comme constamment nécessaire d'agir sur les croyances, de manière à les rendre favorables à leur action. Leur seule efficacité en effet ne suffit pas plus que la légalité de leurs

⁶⁸⁴ DOBRY (M.), « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques « complications » de la sociologie de Max Weber », in FAVRE (P.), HAYWARD (J.), SCHEMEIL (Y.) (dir.), *Etre gouverné : Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de la FNSP, 2003, pp. 145 et 131.

⁶⁸⁵ BRAUD (P.), « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in GRAWITZ (M.), LECA (J.), *Traité de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 380.

⁶⁸⁶ DOBRY (M.), art. cit., p. 147.

⁶⁸⁷ SCHAAR (J.H.), *Legitimacy in the Modern State*, New Brunswick – Londres, Transaction Books, 1981, cité in LAGROYE (J.), « La légitimation », art. cit., pp. 399-400.

⁶⁸⁸ EASTON (D.), *A System Analysis of Political Life*, Chicago – Londres, University of Chicago Press, 1965, cité in DOBRY (M.), art. cit., p. 146.

actes à assurer leur légitimité, puisque aussi bien la légitimité ne découle pas de l'efficacité, mais de la présomption d'efficacité des institutions. C'est pourquoi il apparaît indispensable aux dominants de rechercher cette présomption, de la susciter. Ainsi se manifeste le travail de légitimation, par lequel les détenteurs du pouvoir cherchent à renforcer, voire parfois à élaborer de toutes pièces, un système de croyances producteur de légitimité. La légitimation, autrement dit, doit être entendue comme un « *ensemble de processus qui rendent l'existence d'un pouvoir coercitif spécialisé tolérable, sinon désirable, c'est-à-dire qui le fassent concevoir comme une nécessité sociale, voire comme un bienfait*⁶⁸⁹ ». Ou plus exactement comme un ensemble de processus qui visent à ce but – nous y reviendrons. La question se pose alors des moyens par lesquels les détenteurs du pouvoir entendent ainsi développer le consentement des assujettis⁶⁹⁰.

⁶⁸⁹ LAGROYE (J.), art. cit., p. 402.

⁶⁹⁰ Il convient de noter qu'une fois posés ces développements, nous n'avons pas cerné pour autant l'ensemble des voies par lesquelles le pouvoir peut trouver à imposer sa volonté aux assujettis, qui pourraient bien ne pas se limiter à la simple alternative entre une obéissance subie fondée sur la crainte du recours à la violence physique, et une obéissance consentie fondée sur un calcul rationnel ou une présomption de légitimité. Certains auteurs ont été amenés à montrer que l'obéissance pouvait en certaines circonstances – si ce n'est en toutes – se révéler fondée sur un tiers mécanisme : celui de la simple ignorance, de la part des dominés, du fait qu'une alternative à l'obéissance leur est ouverte. Jürgen Habermas insiste ainsi sur la nécessité de prendre en compte le cas où le maintien des assujettis dans une situation d'acceptation docile de la relation de pouvoir est plus fondamentalement lié à leur incapacité à penser la révolte « (*c'est-à-dire à l'imagination enchaînée*) » (HABERMAS (J.), *Raison et légitimité*, Paris, Payot, 1978, pp. 134-135, cité in LAGROYE (J.), art. cit., p. 407). Les travaux de Pierre Bourdieu sur la domination symbolique permettent par ailleurs de prêter attention à l'existence d'une obéissance autre, en quelque sorte hybride, donnant toutes les apparences extérieures d'une obéissance consentie, et pourtant imposée par la violence, mais cette violence « douce », « censurée et euphémisée », que constitue la violence symbolique (BOURDIEU (P.), *Le sens pratique*, op. cit., pp. 218 et 216), qui empêche l'assujetti de penser comme autre que naturelle la relation de pouvoir instituée. Ceci parce qu'il a intégré ce « système de disposition durables et transposables » que constitue l'habitus, système qui reflète la façon dont les structures sociales s'impriment dans nos têtes et nos corps par « *intériorisation de l'extériorité* » (*Idem*). Le dominé, donc, dispose uniquement de schèmes de perception de la réalité sociale (en l'espèce politique) qui ont été produits à travers des conditionnement sociaux dont il n'a lui-même aucune conscience, et qui vont pourtant orienter toutes ses conduites. Il ne s'agit pas de dire que le pouvoir politique a œuvré, par une forme de propagande ou une autre, de manière à développer ce type de comportement à son égard. Simplement, « *les agents appliquent aux structures objectives du monde social des structures de perception et d'appréciation qui sont issues de ces structures objectives et tendent de ce fait à apercevoir le monde comme évident* » (BOURDIEU (P.), « Espace social... », art. cit., pp. 160-161). Il faut donc bien admettre que le consentement apparent n'est pas nécessairement un consentement plein et entier. Aussi la question des voies par lesquelles le pouvoir s'impose dans la durée doit-elle être envisagée à l'aune de mécanismes plus diversifiés que ceux qui relèvent à proprement parler d'un travail de légitimation. A ces processus concrets destinés à mettre en scène le pouvoir comme « *une nécessité sociale, voire comme un bienfait* », et à le rendre par-là même « *tolérable, sinon désirable* », s'ajoutent les moyens diffus par lesquels son existence est simplement et inconsciemment naturalisée dans l'esprit des assujettis. L'observation des processus de légitimation doit donc être replacée dans ce cadre large d'un consentement à la domination aux genèses variées, irréductible en tout état de cause à la seule action de mécanismes volontaires. Si notre démarche empirique nous porte à prêter attention en premier lieu à la mise en œuvre d'un travail concret, tangible, de légitimation, il convient alors de garder à l'esprit que coexistent avec lui en Belgique des processus de naturalisation du fait colonial plus insidieux mais tout aussi efficaces.

II. VECTEURS UTILISÉS : LES MÉCANISMES DE LA LÉGITIMATION DU POUVOIR

Les méthodes adoptées en vue de faire naître et de réactiver l'obéissance consentie des assujettis sont bien entendu variables d'une société, d'un ordre politique ou d'un moment historique à un autre. Il s'avère néanmoins possible d'observer parmi elles certaines constantes générales. Parmi les pratiques qui ressortissent à cet ordre commun, le recours à la symbolique et au mythe politique semble alors constituer un outil fort propice à la mise en œuvre de tels mécanismes de légitimation.

A. PRINCIPES DE LA REVENDICATION DE LÉGITIMITÉ : IDÉALISATION ET RATIONALISATION DU POUVOIR

Il est nécessaire de comprendre dès l'abord les limites particulières dans lesquelles s'inscrit toute analyse de la légitimation du pouvoir politique. Nous avons suggéré en ébauchant la définition de ce mécanisme qu'il convenait de l'envisager comme un ensemble de processus *visant* à ancrer chez les assujettis la croyance en la légitimité du pouvoir. Il importe en effet de concevoir que ces impulsions ne présument pas des croyances effectives qui se développeront chez ces derniers. De sorte que l'on ne peut en rien inférer l'obtention de légitimité de l'existence d'un travail de légitimation. C'est en ce sens que la légitimation doit être envisagée comme une pure « *revendication de légitimité* » de la part du pouvoir⁶⁹¹. En poursuivant ce raisonnement, on peut alors envisager que les diverses incarnations de cette revendication – les diverses manifestations observables de ce travail de légitimation – constitueront autant d'anticipations, par les détenteurs du pouvoir, des moteurs de son acceptabilité sociale chez les assujettis. Au travers des processus de légitimation, autrement dit, se dégageront finalement les croyances des dominants qui les mettent en œuvre sur les ressorts supposés de la croyance des dominés en la légitimité du pouvoir⁶⁹². Ce sont elles seules que l'on sera en mesure de cerner.

Une seconde précision s'avère également utile, qui tient à l'intentionnalité du recours à ces mécanismes. Si la légitimation est entendue comme l'usage des dispositifs déployés en vue de développer l'acceptabilité sociale du pouvoir, il convient en effet d'envisager que le volontarisme de ce dernier pourra être plus ou moins marqué en ce domaine. Au-delà des grandes cérémonies œuvrant à reconduire de manière massive et solennelle le consentement à la domination en offrant les preuves de l'acceptabilité sociale du pouvoir, un certain nombre de figurations plus diffuses et familières peuvent ainsi participer de ce processus d'une

⁶⁹¹ DOBRY (M.), art. cit., pp. 132-133, d'après WEBER (M.), *Economie et société*, Paris, Plon, 1971, p. 220.

⁶⁹² Voir LAGROYE (J.), *Sociologie politique*, Paris, Presses des Science Po – Dalloz, 1997, p. 407.

manière relevant davantage de la routine que de la détermination chez les dirigeants. Le principe d'un « travail » de légitimation devra donc être appréhendé sous le jour de ce spectre large, allant du véritable effort à la mise en œuvre la moins consciemment élaborée. Afin de rendre aisément préhensibles les divers aspects que peut prendre ce travail, cependant, nous serons ici amenés à l'envisager dans son incarnation la plus volontaire. Il n'en reste pas moins que les grandes modalités qui seront dégagées, autour desquelles s'ordonne le processus de légitimation, demeureront la marque de l'ensemble de ses manifestations, des plus réfléchies aux plus routinisées.

Notre but ne sera pas de nous intéresser aux formes concrètes que peut revêtir la légitimation, par trop nombreuses pour être ainsi énumérées. Le propos ultime demeure du reste d'envisager le rôle que peut jouer le mythe politique en ce domaine. Aussi s'agira-t-il plutôt de cerner « *les attentes et les affects que la parole légitimatrice met en œuvre en des langages divers*⁶⁹³ », afin d'examiner le concours particulier que le récit mythologique peut apporter au pouvoir sur ce plan. Le but n'est pas, autrement dit, de décrire les formes matérielles prises par le processus de légitimation mais les sentiments qu'il vise à développer chez les assujettis, de manière à ancrer la croyance en l'acceptabilité sociale du pouvoir. De sorte à voir par la suite en quoi le mythe peut devenir une forme matérielle idéale permettant de véhiculer ces sentiments.

Le consentement des assujettis, nous apprend Jacques Lagroye, est principalement recherché sur la base d'une représentation du pouvoir relevant de deux registres. Il peut ainsi être œuvré à une « *rationalisation du pouvoir* », visant à ancrer chez les assujettis l'idée qu'il est socialement nécessaire. Il s'agira dès lors de donner à entendre qu'il est le garant de l'harmonie de la société concernée – pour la raison, d'une part, qu'il en « *écarter la mort, assure l'ordre et la vie, en réprimant le désordre* » et, d'autre part, qu'il lui garantit la prospérité par le biais du don sans contrepartie réputé être au principe de son action. Mais dans le même temps peut tout aussi bien être recherchée une « *idéalisation du pouvoir* », qui sera dépeint comme bon, par essence, de sorte à développer chez les assujettis un amour du bien suprême qu'il constitue ou du chef qui l'incarne⁶⁹⁴.

Mais le pouvoir, en réalité, ne se contente pas d'affirmer à travers le processus de légitimation son utilité et sa nécessité. Il vise à enraciner bien plus profondément l'obéissance des assujettis. Le « récit » légitimateur, en effet, mobilise dans l'un et l'autre des registres majeurs que l'on vient d'évoquer le principe d'une imputation morale du pouvoir : ce dernier doit avant tout être perçu comme légitime parce qu'au service de valeurs communes. Il y a là,

⁶⁹³ *Ibidem.*

⁶⁹⁴ *Idem*, pp. 410 à 418.

comme l'ont montré certains, la mise en œuvre d'un mécanisme subtil assimilable à un « travail d'inversion », dans la mesure où finalement, « le pouvoir tente de se justifier par l'invocation (au sens étymologique) de "valeurs" qui lui préexistent, alors que celles-ci ne sont que des légitimations a posteriori⁶⁹⁵ ». Mais surtout, cette imputation morale sert d'appui à un processus dont la force d'enrégimentement tend à se faire plus implacable encore. Comme le montrent Berger et Luckmann, en effet, qui lui consacrent une part importante de leurs réflexions sur la construction sociale de la réalité, la légitimation, au-delà de sa dimension normative, revêt un caractère aussi bien cognitif. Elle n'est, selon leurs propres termes, « pas seulement affaire de "valeurs"; elle implique également de la "connaissance"⁶⁹⁶ ». Et, cette double mécanique s'autoalimentant, elle autorise le processus à gagner encore en force.

Reprenons l'exemple, cité par les auteurs, d'une « institution » traditionnelle telle qu'une structure de parenté où est tabouisé un inceste particulier : le mariage à l'intérieur du clan. La légitimation devra certes permettre que l'interdit en lui-même soit intégré et accepté comme un précepte fondamental par les membres de la communauté. Mais pour ce faire, elle va avant toute chose servir de cadre aux individus pour se connaître eux mêmes en tant que membres du clan au sein duquel ils ne doivent pas se marier. La légitimation, donc, en rendant un comportement socialement acceptable, contribue par là même à définir la société dans laquelle il est acceptable, et finalement favorise ainsi son avènement. Ou plus exactement, favorise le façonnement du regard porté sur cette société par les personnes touchées par le processus de légitimation, de sorte qu'elles finissent par la voir de la manière qu'on la leur montre. Ainsi, « la légitimation ne dit pas seulement à l'individu pourquoi il devrait exécuter une action et pas une autre. Elle lui dit aussi pourquoi les choses sont ce qu'elles sont. En d'autres termes, la "connaissance" précède les "valeurs" dans la légitimation des institutions⁶⁹⁷ ». Autant qu'édiction d'exigences morales, la légitimation, dans cette perspective, est donc attribution de sens au monde qui entoure les individus. Ainsi appréhendée, on le voit, elle est orientée vers l'obtention d'un consentement des assujettis sur la base d'une mécanique qui s'apparente fort à la violence symbolique décrite par Pierre Bourdieu. L'analyse de Jacques Lagroye nous en rapproche également, qui de son côté la décrit comme un « processus dialectique, par lequel une légitimité supérieure sort de la double légitimation, de la forme d'organisation par le système de représentations, et du système de représentations par l'expérience bénéfique de l'organisation politique rationalisée et idéalisée⁶⁹⁸ ». Si l'observation du travail concret de légitimation ne doit donc pas mener à

⁶⁹⁵ GUYONNET (P.), « Du sacré en politique », art. cit., p. 164.

⁶⁹⁶ BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986, p. 129 (voir les pp. 127-175 pour l'ensemble des développements consacrés à la légitimation).

⁶⁹⁷ *Idem.*

⁶⁹⁸ LAGROYE (J.), art. cit., p. 423.

hypostasier le développement de croyances effectives en la légitimité du pouvoir chez les assujettis, le processus décrit semble bien être doté d'une singulière efficacité, puisqu'aussi bien la mise en scène du pouvoir, en le légitimant, légitime avec lui les valeurs mêmes dont il prétend tirer cette légitimité.

Après avoir ainsi brossé à gros traits le fonctionnement du travail de légitimation, on se rend évidemment compte que les manifestations symboliques, et en particulier le mythe politique, tel que nous l'avons décrit, ont toutes chances de constituer des vecteurs idéaux de légitimation du pouvoir politique constitué. On peut considérer que les formes très matérielles de la légitimation ressortissent, de manière générale, à deux ordres. Le premier relève de la pure démonstration, de la fondation en logique d'un argumentaire sur les justifications du pouvoir. La légitimation est alors ouverte et ciblée. Le second procède, de manière plus subtile, d'une figuration particulière de la société et du pouvoir à travers l'usage d'images, de symboles, de cérémonies qui vont permettre d'en établir par touches plus insinuantes une perception valorisée. Ce dernier est souvent présenté comme le plus efficace pour toucher l'ensemble des assujettis⁶⁹⁹. C'est à lui que nous allons donc nous intéresser maintenant.

B. OUTILS DE LA REVENDICATION DE LÉGITIMITÉ : PRATIQUES SYMBOLIQUES ET MYTHOLOGIQUES DE LA LÉGITIMATION POLITIQUE

Ici encore, il ne va pas s'agir pour nous de réfléchir à la totalité des liens qui peuvent être tissés entre l'ordre symbolique et la légitimation, mais plus modestement de penser de manière très analytique les atouts que peut présenter le recours aux mythes et aux symboles, leur mise en scène à destination des assujettis, pour le travail de légitimation du pouvoir politique. Le symbole, tel que nous l'avons appréhendé, est au départ un objet, au sens large, revêtu d'une signification qui lui est étrangère. Dans le même temps, il donne à « voir » cette signification d'une manière particulière. Fond et forme se combinent alors pour lui donner son efficacité. L'un comme l'autre apparaissent particulièrement propices à faire de la manifestation symbolique un outil idéal de légitimation du pouvoir.

Le principe même de l'investissement symbolique, dès l'abord, pose la manifestation symbolique comme un réceptacle de sens à la fois cognitifs et affectifs, qui la rend disponible pour devenir le véhicule de valeurs particulières en même temps que de leur exhaussement, de leur parfaite incarnation par le pouvoir en même temps que de l'idéalisation et de la

⁶⁹⁹ BALANDIER (G.), *Le Pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992, p. 16. Il se trouve en effet, nous dit également Jacques Lagroye, qu'« une entrée du roi dans la ville, avec ses rites, ses allégories, sa théâtralisation des hiérarchies, donn[e] à voir à tous ce que les chantres du pouvoir enseignent surtout aux lettrés » (art. cit., p. 410).

rationalisation de ce dernier qui en découle. Tous les leviers de la légitimation peuvent donc être réunis en une même de ces manifestations. De manière générale, « *les formes symboliques [...] ont pour effet de dire qui est au centre*⁷⁰⁰ » – personne physique des dirigeants comme normes morales particulières, ajoutera-t-on – et ce, qu’elles prennent le canal du langage, celui d’objets matériels ou celui de pratiques et comportements. Cette centralité s’exprime dans des registres variés, verbaux comme spatiaux ou physiques, et sur des modes plus ou moins diffus ou patents. Le symbolisme politique contribue toujours, en ce sens, à la définition des rôles sociaux. Parfois leur mise en scène se fait même très tangible, comme dans le cas des rituels de pouvoir : sacres⁷⁰¹ et investitures⁷⁰², voyages royaux⁷⁰³ ou présidentiels⁷⁰⁴ participent ainsi, par exemple, de cette mise en scène d’une coupure tangible entre dominants et dominés. L’usage politique des symboles, de manière générale, vise à prescrire une représentation particulière de la réalité, valorisant l’ordre social favorable à ceux qui les produisent – au sens ici où ils les exhibent, sur le plan verbal ou visuel, non où ils les fabriquent, nous serons amenés à y revenir.

Si tant est que la distinction analytique entre fond et forme puisse avoir quelque valeur en la matière, on pourra noter que la manière concrète dont se manifeste le symbolisme politique tend également à lui conférer une disposition à l’efficacité légitimatrice. La dimension émotionnelle des symboles, envisagée ici du point de vue de son intensité et non plus de sa direction, contribue ainsi à leur conférer une remarquable puissance de mobilisation⁷⁰⁵. Ce levier affectuel constitue sûrement la donnée centrale de l’efficace symbolique. Mais d’autres facteurs peuvent s’y surimposer suivant les cas étudiés. On évoquera ici le poids de la production publique du symbole, qui participe également de sa force d’interpellation, spécialement dans le cas du rituel, où la dimension collective contribue à faire de la participation un « *acte d’acceptation publique, explicite et visible* » conférant à la légitimation un dynamisme bien supérieur à celui qu’elle revêt lorsqu’elle atteint l’assujetti dans la sphère privée⁷⁰⁶. Concernant ces mêmes rituels politiques, il a pu être avancé par ailleurs que leur forme non verbale tendait elle aussi à augmenter leur effet de persuasion en naturalisant les construits qui sont à leur principe, dans la mesure où cette forme particulière rend malaisée à

⁷⁰⁰ BRAUD (P.), *L’émotion en politique*, op. cit., p. 86.

⁷⁰¹ BALANDIER (G.), *Le pouvoir sur scènes*, op. cit., p. 113.

⁷⁰² BABOULET-FLOURENS (P.), « Du mai électoral au dépôt de gerbe : nouveaux rites politiques », *Ethnologie française*, n°3, 2003, pp. 493-501.

⁷⁰³ KERTZER (D.I.), op. cit., p. 41.

⁷⁰⁴ MARIOT (N.), « Le président en voyage : rapprochement physique et distanciation protocolaire », in DELOYE (Y.), HAROCHE (C.), IHL (O.), *Le protocole ou la mise en forme de l’ordre politique*, Paris, L’Harmattan, 1996, pp. 263-280.

⁷⁰⁵ BRAUD (P.), op. cit., p. 86 ; voir aussi KERTZER (D.I.), p. 40.

⁷⁰⁶ RAPPAPORT (R.), *Ecology, Meaning and Religion*, Richmond, North Atlantic Books, 1979, pp. 194-195, cité in KERTZER (D.I.), op. cit., p. 68.

l'assujetti la contradiction, et par là même la résistance⁷⁰⁷. Si le mythe, de son côté, est un récit, il nous semble néanmoins qu'une telle remarque peut être transposée à la mythologie telle qu'on l'appréhende ici, à savoir sous une forme où la narration se déroule essentiellement sur le plan visuel. Nous avons certes été amenée à étayer nos interprétations de ces manifestations physiques sur des énoncés langagiers. Mais il nous semble en réalité que, de manière plus large, dès lors que le langage recourt au symbolique, les constructions qu'il met en place deviennent en tout état de cause complexes à réfuter. La propriété, dès lors, ne nous paraît pas devoir être considérée comme l'apanage de la forme rituelle, mais pourra être étendue au symbolisme de manière générale. Cette difficile contestation de l'énoncé symbolique est du reste renforcée par la particularité qu'il revêt – à mi-chemin cette fois entre fond et forme – d'être le réceptacle possible de significations ordinairement antagoniques, dont il va finalement parvenir à réduire le caractère incongru de la juxtaposition⁷⁰⁸. Ce caractère plurivoque et ambigu lui aussi pourrait bien alors participer de la difficulté à contester l'énoncé symbolique et par là même de son efficacité toute particulière dans la diffusion de significations légitimatrices et l'octroi qui leur est fait de la force de l'évidence.

Le recours au symbolique, et plus particulièrement à sa mise en forme de récit mythique, relation à forte charge émotionnelle d'une réalité politique ordonnancée par ses soins, présente, on le voit, une série d'atouts majeurs pour le pouvoir en quête de légitimation. La narration expositionnelle du fait colonial en témoigne, du reste, qui participe bien d'une présentation orientée vers la perception de l'acceptabilité sociale de cette déclinaison particulière de la réalité politique belge. Nous allons maintenant nous interroger sur cet aspect qu'elle revêt.

SECTION 2.

OBSERVATIONS EMPIRIQUES : SECTIONS COLONIALES ET LÉGITIMATION

En quoi la mise en scène du fait colonial dans les expositions universelles belges relève-t-elle des ressorts de la légitimation que nous venons de mettre en évidence ? Il s'agira de nous interroger ici sur la manière dont le récit expositionnel apparaît tendre vers l'ancrage chez les

⁷⁰⁷ KERTZER (D.I.), *op. cit.*, pp. 13-14. L'auteur évoque un principe de la philosophie confucéenne selon lequel les dirigeants devraient toujours s'interdire de donner des ordres pour la raison qu'en étant directs et verbaux, ils font entrevoir dans l'esprit du sujet qu'il doit être possible d'effectuer l'exact contraire. D'où il tire, à rebours, l'idée que « *dans la mesure où les rituels sont non verbaux, ils n'ont pas de contraire. Ils peuvent en conséquence être utilisés pour produire l'harmonie des désirs et des actions sans engendrer d'attitude récalcitrante* » (notre traduction).

⁷⁰⁸ Des investissements renvoyant tour à tour à l'égalitarisme et à la domination peuvent par exemple coexister dans un même rituel ou un même récit mythique. Ainsi des rites mettant en scène les élus que nous avons évoqués. Voir aussi KERTZER (D.I.), *op. cit.*, p. 51.

assujettis belges d'une acceptabilité sociale de ce fait colonial. La question se pose alors immédiatement des fondements d'une telle recherche de consentement. Pourquoi finalement la colonisation, relation de domination sur des populations colonisées, a-t-elle besoin d'être légitimée auprès des populations métropolitaines, qui ne la subissent pas et, de manière schématique, n'ont vocation à en devenir partie prenante qu'en tant que dominants, en tout état de cause ? Où est donc cette obéissance consentie qu'on nous dit être au principe de la revendication de légitimité du pouvoir ? Ici à nouveau, il est nécessaire d'insister sur le fait déjà évoqué que l'on n'a pas tant affaire, à travers cette narration de la réalité coloniale, à une représentation du pouvoir colonial qu'à une représentation du pouvoir belge, envisagé dans l'une de ses manifestations spécifiques : l'imposition aux assujettis belges du fait politique colonial – en tant que tel (comme choix de mener une entreprise coloniale, de manière générale) ou sous la forme particulière qui lui est donnée à un moment distinct (celle de politiques coloniales singulières ou en tout cas d'orientations propres données à l'assise coloniale belge au Congo) – qu'il importe alors de faire accepter aux assujettis métropolitains. La légitimation de la colonisation va en ce sens être envisagée sous l'angle de la légitimation du pouvoir qui s'exerce sur les Belges ; celle, plus précisément, de l'un des secteurs de son activité politique.

On redira ici que nous n'omettons pas, ce faisant, que les sections coloniales des expositions universelles ont pu relever dans le même temps de la confrontation aux autres puissances coloniales et de la recherche du consentement de ces dernières à la domination belge sur l'Afrique centrale ; mais en nous intéressant aux expositions sous l'angle du mythe politique, nous nous attachons avant tout au rôle qu'elles ont pu jouer dans l'ordre politique intérieur. La question de la recherche d'une croyance et d'une adhésion des autres états à la mythologie coloniale développée dans les expositions ne nous concernera donc pas. Seuls nous intéresseraient éventuellement ceux des aspects de cette concurrence internationale qui seraient mobilisés au sein même du mythe à destination des populations belges.

Si toutes les puissances coloniales ont œuvré à légitimer leur action auprès de leur population nationale, au travers d'expositions comme d'autres moyens de popularisation, le principe d'un lien entre fait colonial et légitimité interne du pouvoir politique est peut-être plus évident encore pour les dirigeants belges, puisque avéré dès les commencements de l'entreprise outre-mer. Les événements fondateurs mêmes de la colonisation belge, en effet, ont donné la preuve que le pouvoir métropolitain pouvait être mis en danger en cas de développement d'une perception de l'illégitimité de l'œuvre coloniale. La crainte d'un affaiblissement de la monarchie sous le coup des difficultés financières liées à l'occupation et l'exploitation du Congo par Léopold II puis du scandale du « caoutchouc rouge » est pour une large part à la source des réflexions sur l'annexion puis de la reprise effective – bien que peu enthousiaste –

du Congo par la Belgique. Ce contexte singulier tend donc à renforcer la pertinence et l'intérêt d'une approche s'intéressant aux ressorts de la légitimation du pouvoir belge à l'œuvre dans la représentation mythologique du fait colonial aux expositions universelles.

Il conviendra dans un premier temps de questionner la manière dont le récit expositionnel précédemment reconstitué présente la marque d'une recherche de consentement des visiteurs à l'entreprise coloniale ou à ses développements particuliers. Suite à quoi nous serons en mesure de nous pencher sur les directions spécifiques prises par ces revendications de légitimité affleurant dans la mise en scène des sections coloniales.

I. EFFETS RECHERCHÉS PAR LES ORGANISATEURS DES SECTIONS COLONIALES : INSTAURATION D'UN CONSENTEMENT AU FAIT POLITIQUE COLONIAL ET ANCRAGE DE SA LÉGITIMITÉ ET DE CELLE DU POUVOIR

La mythologie coloniale narrée dans les expositions étudiées présente de manière évidente la colonisation belge sous un jour exclusivement positif. La légitimation, cependant, est affaire plus compliquée que simple apologie de l'œuvre accomplie, on a pu le voir. Il apparaît donc nécessaire en premier lieu de se demander en quoi ce récit mythologique peut constituer la manifestation, de la part des organisateurs, d'une recherche de soutien des visiteurs à l'action coloniale, et plus proprement d'un soutien diffus et non d'une simple approbation fondée sur la satisfaction d'intérêts particuliers. Mais une telle formulation suppose que l'on envisage dès l'abord la narration expositionnelle comme mise en relation du « pouvoir » et des « assujettis », respectivement incarnés par les organisateurs et les visiteurs des sections coloniales ; il nous faudra donc interroger dans un second temps de manière plus précise la nature de ces deux groupes et l'identité de leurs composantes afin de pouvoir pleinement cerner la dimension légitimatrice de la mythologie inscrite dans les palais coloniaux.

A. RECHERCHE D'UN SOUTIEN DIFFUS À L'ŒUVRE COLONIALE ET AU POUVOIR

Légitimité et légitimation sont, on l'a dit, avant tout affaire de croyances. Croyances des assujettis en l'acceptabilité sociale du pouvoir, et croyances des détenteurs du pouvoir en les fondements potentiels de cette acceptabilité. Ici encore, notre extranéité à l'objet étudié va alors constituer à la fois une difficulté et un atout dans notre réflexion. L'entrave dont il convient au chercheur de s'affranchir avant toute chose est celle qui mène de manière irréfléchie à transposer en ces domaines le type de croyances qu'il estime, de son point de vue personnel – temporellement, géographiquement et socialement ancré – aptes à avoir pu

développer le sentiment de la légitimité de l'action coloniale. Quand bien même cette domination n'apparaît pas, en tant que telle, légitime, il est tentant en effet d'aller fouiller les expositions afin d'y déceler (ou de n'y pas rencontrer justement) ce qui seul, à nos yeux actuels, aurait pu constituer le fondement, si ce n'est d'une motivation légitime à coloniser, du moins d'une justification au consentement des contemporains à cet acte reposant sur des sentiments aujourd'hui perçus comme admissibles. Autrement dit, on cherchera à détecter les marques d'une quête d'acceptabilité fondée sur le développement de croyances jugées recevables à l'aune de critères présents. On tentera par exemple de voir si la démonstration de la bonté du pouvoir colonial envers les populations africaines a constitué ou non un ressort central de légitimation, parce que seul ce type de croyance paraîtrait aujourd'hui légitime à avoir pu légitimer le fait colonial aux yeux des métropolitains, parce que seul apparaît acceptable une acceptation fondée sur ces bases, quelques erronées qu'elles fussent.

Ce travers, on le voit, est singulièrement problématique. Et en avoir conscience ne suffit pas à s'en prémunir totalement. Au fil de la réflexion synthétisée dans la première partie de ce travail, nous avons ainsi questionné de manière récurrente la mise en scène de la dimension dite civilisatrice de l'action coloniale belge, en soulignant le caractère peu incarné de la démonstration effectuée sur les stands concernés et l'absence d'inclusion du sort concret des populations indigènes dans le récit. Ce raisonnement confine d'une certaine manière à ce type de mécanisme intellectuel – même s'il était également fondé sur l'importance à rebours octroyée à l'amélioration de la condition indigène dans les discours verbaux accompagnant les expositions. Plutôt que de postuler candidement que l'on parviendra à se garder d'un tel travers, on gagnera sûrement alors à en tirer avantage. On retrouve là en effet un écho direct aux propos abstraits tenus au départ de nos considérations théoriques et méthodologiques sur les perspectives de repérage du récit mythique, et sur l'indice que constitue alors le fait, pour le politiste finalement comme pour l'anthropologue, de se trouver face à des croyances qui ne sont pas siennes. Nos attentes sur les croyances légitimatrices pourraient, en ce sens, nous permettre de cerner, en creux, celles qui nous sont en revanche étrangères et témoignent de la présence du mythe. Reste que, comme nous l'avions posé dès ce moment de notre réflexion, nous pourrions également ne pas être résolument étrangère à certaines d'entre elles. Aussi importera-t-il de nous attacher à mettre en relief de manière, si ce n'est exhaustive, du moins la plus méthodique possible les croyances légitimatrices qu'entend développer le récit mythologique expositionnel. Les aborder d'une manière décroissante en généralité nous a semblé constituer une méthode propice à cet effet, que nous mettrons donc en œuvre ici.

Le premier ordre de question à adresser à notre corpus dans cette perspective consiste à interroger le type particulier de recherche de soutien auquel on a affaire avec la mise en scène du fait colonial aux expositions. Une observation rapide des sections coloniales préalables aux

années 1930 pourrait laisser penser de prime abord que les organisateurs visaient à la seule perception, chez les visiteurs, de la satisfaction possible de certains de leurs intérêts matériels par l'expansion coloniale. Le déploiement massif des richesses coloniales, potentielles ou avérées, les renseignements minutieux donnés aux industriels, et jusqu'au témoignage du caractère civilisable des populations, tout cela semblerait témoigner du fait que les organisateurs entendaient faire appel, dans leur recherche de soutien, à la rationalité en finalité des visiteurs plutôt qu'à l'ancrage de la croyance en la légitimité de l'entreprise coloniale. Davantage même qu'un soutien spécifique de certaines catégories de la population au fait politique colonial – milieux industriels ou investisseurs intéressés aux bénéfices pécuniaires entrevus de la colonisation du Congo –, on pourrait considérer sur cette base que les expositions visaient en premier lieu un soutien des plus matériels à l'œuvre coloniale. Il s'agissait concrètement d'attirer des investissements, de manière à rendre viable l'entreprise, de faire consommer pour les mêmes raisons aux Belges les produits congolais qui leur étaient présentés, de susciter les vocations également, de sorte à offrir à la colonie l'encadrement nécessaire à l'expansion de ses activités.

Néanmoins, les buts assignés aux sections coloniales par leurs organisateurs apparaissent plus ambitieux que cette simple alimentation de « calculs froids » des visiteurs. Leurs déclarations verbales en tout cas en témoignent. Si Jules Renkin, Ministre des Colonies, dans son discours d'inauguration en 1910 donne rôle au Musée du Congo de « *fournir à l'industrie et au commerce toutes les indications utiles, leur inspirer des initiatives nouvelles, offrir aux savants une documentation aussi complète que possible, et par le spectacle attrayant et suggestif des résultats obtenus, dissiper les préjugés, éclairer les bonnes volontés* », il ne lui en confie pas moins également la mission d'« *intéresser le grand public* » à la colonie et d'« *exciter dans les cœurs le désir de collaborer au grand travail de civilisation où la Belgique, en dépit de toutes les épreuves, saura marquer l'empreinte de son génie*⁷⁰⁹ ». On a déjà là, on le voit, un projet plus ambitieux que l'appel ponctuel à la rationalité en finalité des visiteurs. Dans un exercice similaire en 1913, le même Renkin, tout en renouvelant l'évocation des desseins pratiques de l'exposition, se fait plus explicite encore dans l'énonciation des visées plus vastes qui lui sont assignées par ses organisateurs. Après avoir affirmé avec force que « *toutes les classes de la nation doivent apprendre à connaître les ressources et les besoins de la colonie, toutes doivent s'intéresser à ses progrès, toutes enfin doivent concourir à lui fournir les intelligences et les énergies utiles à la bonne administration et à la mise en valeur de ses vastes territoires* », le Ministre des Colonies proclame en effet que « *sur le terrain colonial doit s'affirmer l'union patriotique des Belges pour le plus grand bien du pays* ». Aussi bien, « *dans la pensée du gouvernement, l'exposition coloniale [...] est une œuvre de vulgarisation destinée à familiariser le grand public avec les*

⁷⁰⁹ « Inauguration du musée du Congo à Tervueren », *Le Soir*, 1^{er} mai 1910.

questions coloniales. [...] Nous espérons qu'elle stimulera leur zèle [de nos concitoyens] pour le progrès de l'œuvre à laquelle sont désormais attachés pour une grande part l'honneur et l'avenir de la Belgique ». Et si plus loin il est admis qu'« un doute subsiste dans certains esprits, même bien disposés, sur le point de savoir si l'œuvre dont, par l'annexion du Congo, la Belgique a assumé la charge ne dépasse pas les forces du pays », c'est pour aussitôt lancer en manière d'exhortation qu'« elle est immense, en effet, et digne de tenter un peuple qui veut vivre et grandir »⁷¹⁰.

On perçoit donc au travers de ces discours que la tenue des sections coloniales représente davantage pour le Ministre, et le gouvernement qu'il incarne, qu'une volonté d'œuvrer à ce que soient satisfaits les besoins matériels et humains de la colonie et de l'entreprise coloniale. Il s'agit bien d'ancrer le consentement des Belges à la situation coloniale, et de l'ancrer en eux le plus profondément possible. Les visiteurs ne sont pas uniquement invités à appréhender froidement le bénéfice qui peut en être tiré par chacun d'eux ; le fait colonial est présenté comme une œuvre collective, nationale, à laquelle ils sont appelés à apporter leur concours, leur adhésion, et même leur foi⁷¹¹. On a donc bien là affaire à une recherche de soutien diffus de la population belge à la politique coloniale, entendue dans un sens large, et au-delà, au pouvoir qui la met en œuvre.

Concernant les expositions plus précoces, antérieures à la reprise du Congo par la Belgique, l'appréhension des motivations politiques éventuelles de la représentation de l'entreprise coloniale aux foules belges apparaît plus délicate. Le débat sur l'annexion est bien entendu antérieur à 1908. Dès 1894, un premier projet de reprise a été lancé, qui a même abouti à la signature d'un traité entre la Belgique et l'ÉIC. Il ne restait plus, pour qu'il entre en application, qu'à en obtenir l'approbation par un vote du Parlement. Or, c'est durant cette même période que se met en place le projet d'une scission de l'exposition universelle à venir entre Bruxelles et Tervueren, permettant une participation imposante de l'Etat indépendant du Congo sur ce second site. L'intérêt de cette exposition pour le gouvernement est alors bien évident, qui pouvait y voir une occasion de populariser la colonie et par là même de faciliter la reprise⁷¹². La perspective d'un ralliement large de l'opinion publique à cette cause coloniale

⁷¹⁰ « A l'Exposition de Gand. L'inauguration du Pavillon du Congo », *Le Soir*, 16 mai 1913.

⁷¹¹ On rappellera que ce dernier terme est d'ailleurs expressément employé en 1931 dans le discours d'inauguration de la section coloniale belge à l'exposition parisienne effectué par le Ministre des Colonies H. Jaspar : « Nous avons voulu mesurer ce que nous avons su faire et sentir germer en nous la volonté d'obtenir plus de foi. Nous remercions le gouvernement français de nous avoir permis de saisir l'occasion de voir ce que nous, Belges, nous avons tenté et voulu » (*Le Soir*, 10 mai 1931 ; voir plus haut, p.72). En 1935, le nouveau Ministre, A. Rubbens, emploie à son tour cette notion en proclamant que la cérémonie d'inauguration est plus qu'un acte solennel ordinaire : « Elle est un témoignage d'admiration et de reconnaissance pour le passé. Elle est un acte de foi. Elle est un grand cri d'espoir. Elle est une affirmation d'énergie à la fois en Belgique et à la Colonie » (« L'inauguration du pavillon du Congo », *La Libre Belgique*, 13 mai 1935).

⁷¹² Voir PERSOONS (P.), *L'exposition de Bruxelles-Tervueren...*, op. cit., p. III.

était d'autant plus séduisante et nécessaire que les élections législatives de 1894, d'où sortirait la composition de la Chambre chargée de voter la reprise, allaient être les premières à se dérouler en Belgique au suffrage universel plural⁷¹³. Emissaire du Roi chargé de convaincre l'Assemblée Générale de la Société anonyme Bruxelles-Exposition de l'intérêt de la partition de l'événement sur les deux sites (et du même coup de son report nécessaire à 1897 pour parvenir à réaliser ce projet), Albert Thys sait d'ailleurs jouer de ce registre et laisse entendre le profit, dans la perspective de la reprise, d'une présentation grandiose de l'ÉIC à Tervueren, « où notre jeunesse ira apprendre les débouchés que le Congo doit nous offrir un jour, où nos enfants se rendront compte, au milieu des choses du Congo, de l'avenir de notre future colonie, etc., etc. »⁷¹⁴.

Tout semblerait donc laisser entendre que l'exposition mise en place en 1897 visait bien à développer chez les Belges certaines croyances favorables à l'annexion, et plus largement au fait colonial belge. Dans l'intervalle, cependant, devant les réticences encore fortes de l'opinion publique en même temps que de sa propre majorité, le gouvernement avait renoncé en 1895 à porter la ratification du traité de reprise devant les Chambres. Et le revirement d'attitude de Léopold II à l'égard de la cession de sa colonie semble bien n'avoir pas non plus été étranger à cet échec⁷¹⁵. Or, c'est dans ce contexte nouveau que se met en place l'organisation concrète de la section congolaise, confiée en 1896 à un comité exécutif placé sous l'autorité du Secrétaire d'Etat de l'ÉIC, Edmond van Eetvelde⁷¹⁶. L'orientation de la présentation, dès lors, a peu de chance de répondre aux desseins de légitimation d'une reprise dont le projet a été abandonné par le gouvernement belge et rencontre désormais l'hostilité du roi. La circulaire envoyée aux exposants au mois d'août 1896 est claire, de ce point de vue, qui donne objectif à la section de « faire connaître à tous, par tous les moyens, ce qu'est le Congo, sa richesse, l'immense débouché qu'il peut être pour notre industrie, la source intarissable de produits qu'il peut amener à cette même industrie. Sans négliger la partie pittoresque, l'ethnographie et l'évolution politique et morale de ces peuples barbares, placés sous notre influence, nous nous attacherons spécialement à développer la partie économique,

⁷¹³ Un suffrage universel tempéré, donc, où certains citoyens ont droit en fonction de leur qualité (père de famille âgé d'au moins 35 ans et possédant une habitation, propriétaire, capacitaire) à un ou deux votes supplémentaires. Il s'agit néanmoins du premier scrutin auquel peut participer l'ensemble de la population masculine et majeure du pays.

⁷¹⁴ Lettre du 29 mars 1894 d'Albert Thys à Léopold II, citée in LUWEL (M.), « Geschiedenis van de Teentoonstelling van 1897 te Tervuren », art. cit., p. 6.

⁷¹⁵ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 162. Alors qu'à plusieurs reprises, en 1893 et 1894 le roi avait confié attendre avec impatience de pouvoir céder le Congo à la Belgique, en mars 1895, il s'y montre en effet tout à coup hostile. C'est qu'à ce moment précis, montre Jean Stengers, venait de lui parvenir la nouvelle d'une amélioration inespérée des recettes jusque-là catastrophiques de la colonie, alors que le cours du caoutchouc commençait par ailleurs à flamber. Percevant la possibilité de poursuivre son œuvre sans l'appui financier de la Belgique, le roi ne se montrait donc plus disposé à se séparer de sa colonie.

⁷¹⁶ LUWEL (M.), « Geschiedenis... », art. cit., p. 13.

*devenue si importante*⁷¹⁷ ». L'exposition de 1897, si elle vise à la popularisation de l'entreprise coloniale, ne nous semble donc pas devoir être envisagée comme œuvrant de manière volontaire à sa légitimation en tant que fait politique ; elle apparaît répondre en premier lieu au souhait de propager un intérêt pour le Congo et ses richesses. Dès lors que le principe de la reprise est rejeté par le roi, la présentation n'a pas lieu de viser à ancrer chez les Belges les croyances qui favoriseront son acceptation.

La remarque s'applique pareillement à l'exposition de Liège en 1905. Léopold demeure à ce moment hostile à la reprise, qu'il a à nouveau rejetée en 1901⁷¹⁸. Et rien à nouveau dans la présentation, essentiellement tournée vers la démonstration des promesses assurées par l'exploitation économique du Congo, ne témoigne dans ce contexte d'une volonté de faire comprendre aux Belges l'intérêt du fait politique colonial national, pas plus du reste que les halls ne prennent la peine de faire pièce aux lourdes accusations qui pèsent sur les pratiques de l'Etat indépendant, alors même que la commission d'enquête qui a finalement vu le jour est en passe d'achever son travail, qui rendra ses graves conclusions à ce sujet quelques jours avant la fermeture de l'exposition.

La question peut alors se poser de l'opportunité d'intégrer ces deux manifestations, visiblement atypiques de ce point de vue, dans notre corpus. On rappellera ici que notre hypothèse de départ – du reste largement vérifiée au vu de l'analyse symbolique à laquelle nous nous sommes livrés, qui a pu mettre en évidence les continuités qui se font jour dans la mise en scène du Congo avant et après la reprise – consistait à poser que la représentation belge du fait colonial ne s'était pas structurée *ex nihilo* en 1908 mais était certainement empreinte d'investissements cognitifs et affectifs hérités de la période de la colonie léopoldienne. Dans la lignée de la question qui nous intéresse ici, on peut également insister sur le fait, soulevé plus haut, que la revendication du pouvoir à développer certaine croyance chez les assujettis ne présume en rien des croyances effectives développées par ces derniers. A rebours, on admettra alors que l'absence manifeste de volonté de faire accepter le fait politique colonial aux Belges dans les expositions de la période léopoldienne ne saurait augurer du défaut absolu d'ancrage de croyances en sa légitimité chez les visiteurs. Les débats virulents sur la reprise auxquels a donné lieu le traitement journalistique de l'exposition de 1897 témoignent du reste que des investissements dans les objets symboliques exposés non recherchés par les organisateurs ont bien émergé, en même temps qu'ils ont dû contribuer par leur travail exégétique à inciter les lecteurs à se forger au travers de la visite de la section des croyances sur l'acceptabilité – ou non – de l'annexion et du fait colonial belge.

⁷¹⁷ *Idem*, p. 14.

⁷¹⁸ Une proposition de loi à cet effet, déposée par Auguste Beernaert en mai 1901, se voit opposer une fin de non recevoir par le roi et est donc retirée par son auteur (voir STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 163).

Au risque de confiner au paradoxe – inhérent cela étant à la pensée léopoldienne plus qu'à notre raisonnement – on doit aussi envisager le fait qu'existe malgré tout dès le départ chez le roi la volonté, qui là encore ouvrira la voie pour la période à suivre, si ce n'est de légitimer un fait colonial national, du moins d'œuvrer à développer une « âme coloniale » chez les Belges, au sens d'un intérêt pour l'outre-mer, d'une ouverture d'esprit aux bienfaits économiques qui peuvent être tirés du commerce colonial et d'une projection mentale au-delà des frontières nationales. Aussi dès 1897 peut-on observer que « *les organisateurs de la section congolaise de Tervueren comptent en faire une véritable école coloniale de la nation*⁷¹⁹ ». Ce registre pédagogique est une constante. On a dit que la création du Musée de Tervueren, qui servira de section coloniale en 1910 mais avait été initiée bien avant la reprise, répondait au désir exprimé par le roi de concourir ce faisant « *à l'éducation coloniale de [s]es compatriotes*⁷²⁰ ». L'objectif est donc bien le même que celui qui animera à son tour, une fois la colonie devenue belge, le premier directeur du musée, exprimant son souhait de faire de l'institution une « *école vivante et agissante* » qui visera à inculquer un « *idéal* » colonial à la Belgique⁷²¹ par le déploiement d'une « *vivante leçon de choses africaines*⁷²² ». Mais cet élargissement des vues des Belges ne passe visiblement pas dans l'esprit du roi par leur implication dans un projet colonial national. Ainsi doit-on sûrement interpréter la présence d'objets renvoyant à la réalité nationale belge dans les deux premières expositions étudiées (drapeaux, référence récurrente à l'œuvre « de » Belges en Afrique, etc.) comme autant d'incitations à une ouverture abstraite à l'outre-mer de l'espace mental des Belges plus que comme les exhortations annexionnistes qu'ont voulu y voir les journaux hostiles à la reprise.

Les sections coloniales de 1897 et 1905, au final, font donc œuvre de légitimation d'une manière singulière au regard de celles qui vont suivre. Dès la reprise, en revanche, les discours de Jules Renkin montrent bien que de nouvelles attentes sont naturellement placées par le pouvoir dans la tenue de ces manifestations. La recherche d'un soutien diffus à la colonisation et au pouvoir qui la met en œuvre, on doit le noter, ne se limite cependant pas à la période qui va immédiatement suivre la reprise. Le consentement des assujettis est une donnée réversible, et la nécessité est constante d'une relégitimation pour le pouvoir ; aussi bien voit-on à nouveau exprimer par les organisateurs en 1930 – sous la forme d'une certitude qui a dans le fond tout du souhait ardent, et en tout état de cause constitue l'aveu d'un insuccès préalable en cette matière – l'idée que « *les Belges qui ont visité le palais du Congo*

⁷¹⁹ Lieutenant LEMAIRE, « Le Congo à Tervueren », *Bruxelles-Exposition*, 15 janvier 1897, pp.8-9.

⁷²⁰ Propos rapportés dans DE HAULLEVILLE (A.), « Le Musée du Congo Belge à Tervueren », art. cit., p. 948.

⁷²¹ « *Le Musée du Congo ne doit pas seulement être un conservatoire d'objets, mais aussi une école vivante et agissante, dont l'enseignement, incessamment perfectionné et amélioré, est appelé à faire l'éducation des masses, à rendre conscientes d'elles-mêmes les forces intellectuelles latentes de la population et à contribuer à donner un idéal à la nation* » (*Idem*, pp. 948-949).

⁷²² *Idem*, p. 953.

*en sont sortis émerveillés et définitivement ralliés à la cause coloniale*⁷²³ ». Passée la nécessité de faire accepter la destinée coloniale à laquelle se voue finalement la Belgique, le besoin de développer chez les Belges des croyances favorables à la légitimité de l'action politique coloniale, qui permettront de l'ancrer dans la durée, continue donc de se faire sentir. Une fois forgée l'âme coloniale des Belges, il s'agit encore de faire en sorte qu'elle ne fléchisse pas⁷²⁴. La large diffusion de croyances légitimatrices s'avère du reste d'autant plus nécessaire lors de ces expositions des années 1930 que le suffrage universel plein et entier a fini par définitivement s'imposer en 1919, ce qui pourrait bien contribuer à expliquer la volonté qui s'y exprime de familiariser « *les couches profondes de la population avec les progrès réalisés ces dernières années par la colonisation* », fondée sur le constat problématique que « *ces progrès, bien connus des spécialistes, étaient trop souvent ignorés du grand public*⁷²⁵ ». Le pouvoir belge entend donc bien toucher désormais l'ensemble de la population par le biais des expositions. Il ne se contente pas, par ailleurs, de fournir les données nécessaires aux froids calculs des assujettis, garants d'une adhésion ponctuelle, rationnelle en finalité, au fait colonial. Il entend s'assurer par la mise en scène de la réalité congolaise un soutien pérenne des Belges.

En ce sens, la priorité donnée à la démonstration des richesses tirées de la colonie dans les années 1910, par exemple, qui pouvait être prise pour la preuve d'une volonté essentielle de favoriser ces « calculs froids », voire de s'assurer simplement l'afflux d'investissements, témoigne alors plutôt, dans la mesure où elle s'inscrit dans ce projet clairement énoncé d'obtenir un consentement des Belges au fait colonial, devenu politique nationale, de la mise en œuvre d'une mécanique relevant davantage de la recherche d'inculcation d'une acceptabilité sociale par la rationalisation du pouvoir, présenté comme vecteur de prospérité. La reprise induit donc naturellement un changement qualitatif dans l'impulsion d'investissements symboliques dans les objets présentés. Aussi conviendra-t-il, à la lumière de cette idée désormais acquise que les organisateurs des sections coloniales proprement belges ont assurément entendu œuvrer à la légitimation de leur action, d'interroger plus précisément les types de processus par lesquels ils apparaissent avoir tenté d'y travailler. Avant de nous consacrer à cette réflexion, il importe, cela étant, de délimiter plus formellement les contours des notions d'« organisateurs » et de « visiteurs », que nous avons

⁷²³ Rapport sur la participation coloniale établi par le rapporteur général Muelenaere, conseiller juridique au ministère des Colonies, tel que repris dans *Le Livre d'Or de l'Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930, op. cit.*

⁷²⁴ Pour reprendre les termes du président du Groupe consacré à la colonisation à l'exposition de 1935, faisant, on le rappelle, hommage aux pionniers, « *non pas tant pour les glorifier, que pour montrer aux incrédules, à ceux qui, aujourd'hui, désespèrent, de quelle trempe étaient les hommes qui ont établi sur des bases solides l'œuvre africaine de nos Rois. [...] Nous répondrons à ceux dont l'âme fléchit : / Le passé témoigne de l'avenir* » (voir p.131)

⁷²⁵ *Ibidem*

jusqu'alors employées de manière indéterminée, et d'éclairer ce faisant la manière dont elles peuvent, dans le cas particulier des sections coloniales qui nous occupe, se superposer aux catégories de « pouvoir » et d'« assujettis » qui ont été utilisées dans notre réflexion théorique sur la légitimation.

B. ACTEURS EN PRÉSENCE : LE « POUVOIR » ET LES « ASSUJETTIS » AU SEIN DES SECTIONS COLONIALES

Organisateurs et visiteurs des expositions coloniales constituent deux groupes dont on perçoit abstraitement la teneur. Mais l'identité concrète de leurs membres mérite d'être plus précisément discernée si l'on veut parvenir à pleinement appréhender le travail de légitimation à l'œuvre dans les sections coloniales belges. Nous nous attacherons donc à examiner successivement les réalités particulières que recouvrent ces deux vocables généraux.

1. Les organisateurs des sections coloniales : *l'impulsion légitimatrice du « pouvoir »*

Les sections coloniales, on a pu s'en rendre compte, mettent visuellement en scène une pluralité d'acteurs participant à des titres divers au fait colonial, envisagé de façon large. Pouvoirs publics coloniaux, institutions belges vouées à l'étude des colonies ou à l'enseignement colonial, missions, sociétés coloniales, mais aussi sociétés européennes productrices de marchandises à destination des colonies, etc. se côtoient ainsi au fil des stands. Afin de parvenir à cerner le lieu de diffusion d'une mythologie vouée à la légitimation de la colonisation, nous avons fait le choix dès l'abord de nous consacrer exclusivement à l'analyse de la participation officielle à ces sections, et les éléments extérieurs à cette représentation n'ont été pris en compte que dans la stricte mesure où ils paraissaient pouvoir influencer sur la réception de la narration officielle (soit qu'ils y soient étroitement mêlés, comme en 1913 par exemple, soit que, tout en étant clairement dissociés de cette narration sur le plan spatial, ils entrent en interaction avec certaines de ses composantes, sur le plan cognitif ou émotionnel). Ainsi délimitée, cela étant, cette sphère particulière de légitimation demeure mettre en scène une multitude d'acteurs, bien plus diversifiés que les seuls membres de l'administration belge participant au fait politique colonial, au Congo ou en Belgique. Deux points méritent alors d'être éclairés. Il s'agit d'abord de comprendre quelle est la spécificité de cette participation officielle, non sur le plan des acteurs qu'elle représente, donc, mais du point de vue des agents qui la mettent en scène. Mais on doit également interroger cette variété des protagonistes représentés, de manière à concevoir les déterminants possibles de leur incorporation au récit officiel.

Les sections coloniales, il convient de le noter, sont d'abord parties d'une entreprise à caractère privé. Le Comité exécutif de l'exposition universelle, chargé de son organisation, est l'émanation du Conseil d'Administration de la Société Anonyme, de droit privé, constituée pour la mise en place de l'exposition, qui lui délègue la mise en œuvre concrète de ce pouvoir. La section coloniale s'inscrit d'abord dans ce cadre et doit, dans son volet officiel comme dans son volet privé, respecter le règlement et la classification édictés pour l'occasion, ainsi qu'un certain nombre de contraintes techniques qui lui sont imposées par cette structure. La narration expositionnelle peut en être affectée sur la forme (au travers de l'espace et de l'emplacement alloués à la section, par exemple, ou bien lorsque le plan du palais suit l'organisation de la classification de l'exposition), mais aussi sur le fond parfois (la fixation d'un thème général pour l'exposition universelle incite ainsi à donner une orientation particulière à la présentation, comme on le perçoit de manière flagrante dans le cas de l'exposition de 1958, vouée à dresser le « bilan d'un monde pour un monde plus humain », ligne dans laquelle s'inscrit résolument le palais gouvernemental⁷²⁶). Le Comité exécutif nomme cela étant à son tour le Commissaire général du Gouvernement près l'exposition, chargé de l'organisation de la section belge et de la représentation du gouvernement auprès des nations étrangères, dont l'avis importe dès ce niveau.

Si certaine impression est donc donnée à la narration expositionnelle officielle par des instances extérieures à ce que l'on a pu jusqu'alors désigner – fût-ce de manière floue – sous le vocable de « pouvoir », d'autres éléments viennent cependant, à un chef plus important, influencer sur la représentation du fait colonial déployée aux expositions. De prime abord, le critère principal qui semblerait devoir autoriser à distinguer la participation officielle de la participation privée aux sections coloniales repose sur leur mode de financement. Mais la disponibilité de fonds public n'est pas l'apanage des stands officiels, et dans le cadre général des expositions universelles, des subsides gouvernementaux sont attribués aux exposants privés, qui visent à encourager et autoriser la participation des entreprises belges à ces manifestations internationales. La construction des pavillons, lorsqu'ils incluent les deux types de participation ou lorsque le palais officiel s'intègre dans un ensemble plus vaste et unifié (comme à Paris en 1931 par exemple), peut par ailleurs relever d'un financement

⁷²⁶ En présentant en 1956 le thème de la manifestation lors des premières journées de contact avec les Commissaires généraux des différents pays participants, le Secrétaire général du Commissariat général de l'Exposition en fournit ainsi l'interprétation attendue des exposants. Il s'agira « *de repenser le monde moderne en fonction de l'homme, nœud essentiel de races, de civilisations et de génies multiples* », de « *concevoir un nouvel humanisme adapté aux réalités et aux exigences de cette époque* ». « *En amenant les peuples à montrer non pas tant ce qu'ils sont que ce qu'ils font, [l'exposition] entend les aider à exposer d'une manière à la fois compétitive et pacifique, les méthodes qu'ils préconisent pour "ré-humaniser" le monde moderne* » (*Le thème de Bruxelles 1958. « Bilan d'un monde pour un monde plus humain », op. cit.*, pp. 8 et 12). On perçoit là combien cette ligne a pu influencer sur la mise en scène du pavillon gouvernemental.

mixte⁷²⁷. Mais au niveau de l'organisation des salles, du choix et de la mise en scène des objets exposés, la participation officielle se caractérise par un unique financement public. On a pu voir en 1910 qu'une spécificité supplémentaire découlait de l'imputation des sommes allouées au titre du Budget colonial (dont on sait qu'il avait été rendu autonome et pleinement distinct du budget de l'Etat belge au moment de la reprise) et que le Ministre des Colonies entendait dans ces conditions les consacrer en priorité à la participation officielle⁷²⁸. Il semblerait cependant que ce cas soit particulier. Nous ne sommes pas parvenue à l'aide des sources recueillies à reconstituer le montage financier de chacune des sections étudiées, mais les archives de l'Office Colonial dépouillées pour les années 1930 montrent que la décision d'affectation de crédits y était prise par le Conseil des Ministres et le Premier Ministre, au titre du budget de l'Etat⁷²⁹. Dans l'un comme l'autre cas, l'aménagement de la participation officielle relève en tout état de cause entièrement de dépenses publiques, ce qui constitue la première forme d'identification des « organisateurs » de la section, en même temps que le premier vecteur d'une impulsion de la mise en scène officielle du fait colonial par le « pouvoir » – et l'imputation générale adoptée après les premières expériences de construction financière autonome pourrait bien témoigner alors d'une prise de conscience de ce que la légitimation expositionnelle du fait colonial ne bénéficie pas à la seule administration coloniale mais à l'ensemble du pouvoir étatique.

Mais l'orientation du récit expositionnel dans le sens de la légitimation de ce pouvoir et de ses décisions en matière coloniale passe en réalité par des mécanismes plus directs encore que cet octroi général de financement. Chaque direction générale du Ministère des Colonies est ainsi appelée à organiser concrètement la représentation du secteur dont elle a la charge (justice, agriculture, commerce, travaux publics, enseignement, etc.) – et l'on voit que c'est du reste cette répartition administrative initiale des compétences des directions qui fixe la manière dont les motifs variés de la narration expositionnelle sont constitués de façon distincte dans les salles. Au cours des années 1930, un effort de coordination de ces initiatives intra-ministérielles disparates est réalisé par l'Office Colonial, structure elle aussi rattachée au ministère et ayant la charge générale de la propagande coloniale. La correspondance et les

⁷²⁷ Voir les discussions à ce sujet lors de la première réunion du Comité exécutif de l'Office colonial pour l'organisation de l'exposition de 1935, où se fait jour la crainte, compte tenu de la conjoncture économique particulièrement défavorable, de voir le Ministère assumer seul cette construction, contrairement aux deux éditions précédentes (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, Portefeuille 433, Procès verbaux des séances, 1^{ère} séance, 27 avril 1933)

⁷²⁸ Voir note 357 p. 131.

⁷²⁹ On apprend par exemple pour l'exposition de 1935 qu'une somme de trois millions de francs a été attribuée en séance du Conseil des Ministres du 4 octobre 1933 à une exposition coloniale et une exposition des transports à mettre en place dans le cadre de la manifestation internationale de Bruxelles (*Idem*, 7^e séance, 13 octobre 1933), dont deux seront spécifiquement accordés à la participation coloniale par le Premier Ministre en décembre (AA, Fonds OC, portefeuille 433, Organisation, Groupe XXV Colonisation, Généralités, Exposé de F. Janssen à la séance du Comité du Groupe XXV du 19 janvier 1934, soumis en copie à M. l'Administrateur général).

procès verbaux des séances que nous avons consultés témoignent à loisir de la pleine mainmise de ces acteurs sur les modes concrets de représentation du fait colonial au sein des pavillons officiels. Il s'agit de choisir les objets destinés à incarner le motif concerné, au besoin de les faire venir alors de la colonie, de faire réaliser les diagrammes, dioramas, maquettes et autres éléments voués à l'illustration synthétique de certains thèmes et plus généralement de choisir l'orientation du récit déroulé dans chaque salle. On notera que si beaucoup de ces éléments ne sont bien évidemment pas concrètement fabriqués par le ministère, ils peuvent néanmoins être considérés produits par lui. L'exemple des œuvres artistiques, fruit d'un travail personnel des artistes, est à ce titre intéressant à mobiliser. Celles qui sont exposées dans les salles destinées à présenter l'art d'inspiration congolaise n'ont certes pas nécessairement été réalisées sous emprise officielle, mais leur choix est tout de même le résultat de discussions du comité exécutif du ministère, qui y applique alors des critères propres (essentiellement celui de leur valeur documentaire concernant les paysages de la colonie et les modes de vie indigènes en l'occurrence⁷³⁰), comme on le constate dans les années 1930. Les œuvres qui figurent dans les autres salles, par ailleurs, sont le plus souvent le résultat de commandes passées par le Ministère des Colonies, qui influe alors de manière très concrète sur leur exécution. On a vu que des instructions fort précises étaient données aux artistes en 1910, qui n'avaient pas séjourné au Congo. Par la suite, la pratique se développe des voyages d'artistes à la colonie patronnés par le Ministère, pour lesquels souvent les subsides ou les facilités offertes pendant la mission d'étude sont subordonnés à la réalisation d'œuvres « *dans un but de propagande coloniale*⁷³¹ », et notamment destinées aux sections coloniales⁷³². Le travail des artistes est alors bien entendu guidé par cette destination particulière de leurs œuvres, voire parfois par l'imposition expresse d'un sujet.

La notion d'« organisateurs », jusqu'alors employée de manière indistincte, doit donc être entendue en ce sens concret d'une série d'acteurs gouvernementaux et ministériels (membres des directions générales du ministère, membres de l'Office Colonial composant le Comité exécutif du ministère pour chacune des expositions des années 1930, mais aussi ministre lui-même, et gouvernement dans son entier, par le biais du Conseil des Ministres) qui participent

⁷³⁰ Voir notamment la lettre de l'Office Colonial (M. Rodigas, pour F. Janssen absent) à M. l'Administrateur Général des Colonies, relative à des articles de presse parus sur le salon des artistes coloniaux à l'exposition de Bruxelles 1935 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, Portefeuille 434, Salon des artistes).

⁷³¹ Lettre de M. Jungers, Gouverneur du Ruanda-Urundi, au Ministre des Colonies, 12 janvier 1935, relative au voyage d'étude de M. Hallet au Ruanda-Urundi, au cours duquel lui est demandé de peindre « *en vue de l'exposition de Bruxelles, le sultan Rudahigwa du Ruanda entouré de quelques nobles batusi ainsi que la reine-mère* » (*Ibidem*).

⁷³² Voir par exemple : Note de M. Koller, Président du Comité exécutif du Ministère des Colonies pour l'exposition de Bruxelles 1935, sur le subside accordé à Monsieur Kerels, 24 août 1929 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, Portefeuille 421, Participation de la 2^e Direction générale) ; Note du Directeur général de la 4^e Direction générale à M. le Premier Ministre sur le voyage de F. Allard L'Olivier, 10 décembre 1928 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 424, Stand Office colonial).

à titre actif, à des niveaux variés, à la mise en place de la narration expositionnelle officielle, ainsi qu'à l'édiction par la suite de son exégèse canon. On voit donc que ce groupe est finalement assez hétérogène et agit de manière différemment déterminante sur le récit mythologique. L'octroi d'un financement par le Conseil des Ministres relève bien entendu d'une impulsion moins concrète que les discussions aux séances du Comité exécutif du Ministère des Colonies pour l'exposition. On peut considérer que ce dernier constitue en quelque sorte le noyau décisionnel central, autour duquel s'étendent, par cercles concentriques, des sphères dont l'influence est moins marquée, mais néanmoins présente. Ce niveau administratif le plus étroit, formé de quelques hauts fonctionnaires coloniaux, demeure en tout état de cause enchâssé dans des rapports de subordination plus généraux qui font qu'on peut considérer que l'ensemble de ces strates forment bien un groupe cohérent. Et la figuration officielle de la colonie demeure, au reste, identifiée par les visiteurs comme une mise en scène attachée globalement au Ministère des Colonies, au gouvernement, voire plus généralement à l'Etat.

La manière dont le groupe des « organisateurs » peut se voir superposer la catégorie de détenteurs du « pouvoir » qui nous a servi à appréhender de manière abstraite les parties en présence au processus de légitimation apparaît alors évidente. On a bien là affaire, de manière générale, à une représentation du fait colonial forgée pour être perçue comme celle des gouvernants, dans le but précédemment abordé d'ancrer l'acceptabilité sociale du fait colonial chez les visiteurs. Avant de voir dans quelle mesure ces derniers peuvent à leur tour ressortir à la catégorie des « assujettis », il nous faut cependant nous interroger sur l'absence d'exacte adéquation entre cette sphère du pouvoir organisateur et le panel plus large des protagonistes coloniaux dont elle recourt à la mise en scène aux fins de réaliser ce travail de légitimation.

Les fondements de l'incorporation d'acteurs multiples dans un récit officiel du fait colonial pourtant clairement distingué de sa figuration privée sont variés et circonstanciels. De manière générale, on pourra considérer néanmoins au regard de nos sources que ce recrutement découle de deux grands types d'explications complémentaires. Se voient en premier lieu représentés sur les stands officiels les acteurs coloniaux dont on considère qu'ils participent à un titre fondamental à l'œuvre coloniale. Et cette inclusion va s'avérer d'autant plus indispensable, ensuite, qu'ils n'ont pas les moyens propres de réaliser une présentation suffisamment éloquente de cette action jugée essentielle. Il en va ainsi de manière flagrante du travail des missions, mis en scène de 1897 à 1935 dans le cadre de la présentation officielle de manière à lui permettre d'occuper une place convenable⁷³³. Mais le travail de sociétés privées,

⁷³³ Et dès 1897, ce sont bien des considérations sur l'importance à leur donner qui dictent cette inclusion (de manière encore modeste et excentrée, cela étant, comme on l'a vu). Une note de l'un des membres pivots du comité exécutif pour la réalisation de la section congolaise émet ainsi l'idée qu'« *il ne paraît pas possible de laisser aux missions l'organisation de leur exposition à l'exposition de Bruxelles. L'expérience d'Anvers prouve*

qui ont en revanche les moyens d'une exposition autonome significative et éloquente, se voit également abordé dans le récit officiel. Aussi semble-t-il que ce soit en premier lieu la nécessité de faire la démonstration de certaines actions des divers protagonistes non étatiques au Congo qui guide leur convocation dans la mise en scène expositionnelle par les organisateurs. Il y a tout lieu de penser alors que leur contribution à l'entreprise coloniale, ainsi abordée, devait être tenue pour un élément qui participait, au-delà, de la légitimation de la colonisation et du pouvoir.

Il est intéressant dans ce cadre de cerner les conditions particulières auxquelles se trouvent inclus ces acteurs et leurs réalisations. Les premières formalisations explicites de la scission – désormais acquise sur le plan spatial – entre participation officielle et privée sont alors extrêmement éclairantes, qui montrent que dans l'esprit des organisateurs, place est donnée dans le pavillon officiel à « *la documentation relative à l'aide apportée au Gouvernement en matière de civilisation par les Sociétés privées* » et par les missions⁷³⁴. Nous avons noté qu'un départ précis était fait, par ce biais en même temps que par le rejet de toute forme de participation à but lucratif, entre une présentation officielle à vocation unique de mise en scène du fait politique colonial et une présentation privée à vocation spécifiquement commerciale. Il est temps désormais de noter que si une certaine figuration de l'action des missions et des sociétés participe de cette première mise en scène, c'est qu'elle est bien considérée œuvrer à la légitimation de la colonisation. Les efforts « civilisateurs » des entreprises coloniales et leur travail en matière de recrutement, d'éducation professionnelle, de protection de l'enfance, d'assistance médicale, concourant à « *améliorer le sort des indigènes*⁷³⁵ », tout comme ceux des missions dans le domaine de l'enseignement mais aussi de l'évangélisation, illustrés dans le cadre de la participation officielle, doivent alors être envisagés comme autant de faits supposés, pour les organisateurs, permettre le développement de croyances en l'acceptabilité du fait colonial ; autant, finalement, de revendications à la légitimité de la part du pouvoir.

On se rend compte en réalité que se dessine de la sorte dans les pavillons officiels la géographie particulière de ce fameux « bloc colonial » ayant uni pouvoirs publics et privés au Congo. Et à travers la mise en scène de cette complémentarité des acteurs sur le terrain congolais, en même temps que l'on démontre son efficacité concrète, on donne finalement à

qu'une exposition organisée par les soins exclusifs des diverses missions religieuses aurait un caractère mesquin qui contrasterait fâcheusement avec l'ensemble de la section du Congo ». (Note de Léon de Béthune à E. van Eetvelde, Secrétaire général du Congo, 13 octobre 1896, citée in LUWEL (M.), « Geschiedenis... », art. cit., p. 16).

⁷³⁴ AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, portefeuille 420, Procès verbaux des séances du Comité exécutif pour l'exposition internationale d'Anvers 1930, 5^e séance, 3 mai 1929.

⁷³⁵ *Catalogue général officiel. Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930*, s.ed., s.d,

valider aux visiteurs le partage des tâches ainsi effectué et la manière dont l'Etat se défausse d'un certain nombre de ses responsabilités sur les autres membres de la trinité. Ce sont alors les activités de l'ensemble du « bloc » qui sont mobilisées pour légitimer la colonisation et le pouvoir politique qui la met en œuvre. A rebours, on notera que la désolidarisation de la représentation des différentes composantes de ce bloc constitue la marque de son délitement en cours. En 1958, on s'en souvient, les missions trouvent dans la construction d'un palais propre et entièrement financé par leurs soins un motif particulier de satisfaction et l'occasion de démontrer leur indépendance à l'égard de l'Etat⁷³⁶. On trouve là un écho direct à la stratégie de démarcation avec le pouvoir politique mise en place à partir de 1956 au vu du caractère moribond du système colonial⁷³⁷.

2. Les visiteurs des sections coloniales : la cible de l'impulsion légitimatrice du « pouvoir »

Une fois admis que le récit expositionnel présente la marque patente d'une recherche de consentement des visiteurs à l'entreprise coloniale, par un groupe d'organisateur assimilable aux détenteurs du pouvoir politique en Belgique, il apparaît encore nécessaire de s'interroger sur l'identité particulière de la cible de ce travail de légitimation. Quels visiteurs entendait-on attirer dans les sections coloniales aux fins de leur inculquer certaines croyances en la légitimité du fait colonial ? Dans quelle mesure peut-on véritablement considérer avoir là affaire à une revendication d'acceptabilité du pouvoir dirigée vers ses assujettis ? Si les expositions étudiées sont bien vectrices d'une mythologie coloniale, encore faut-il comprendre en effet à destination de qui celle-ci est véhiculée. S'agissait-il de toucher en premier lieu une catégorie désignée de citoyens ou le plus grand nombre ? Comment entendait-on y parvenir, si réflexion était menée sur ce thème ? Un certain nombre d'indices recueillis dans notre corpus permettent d'éclairer ces matières avec profit.

La question de l'ampleur de la population que visent à toucher les sections coloniales peut être facilement résolue. On a déjà dit que le premier Ministre des Colonies belges voyait dans ces manifestations une « œuvre de vulgarisation destinée à familiariser le grand public avec les questions coloniales », et entendait atteindre par leur biais « toutes les classes de la nation ». L'inscription même des sections coloniales dans le cadre des expositions universelles – dont on sait que la création, à l'origine, répondait précisément à la volonté d'une petite élite nationale de constituer un instrument d'éducation populaire afin d'expliquer aux classes moyennes, puis aux masses, le caractère inéluctable de certains changements dans

⁷³⁶ Voir note 600 p. 131.

⁷³⁷ Voir note 88 p. 31 ; et YOUNG (C.), *op. cit.*, p. 97.

les domaines technique, économique, mais aussi socioculturel⁷³⁸ – témoigne au reste immédiatement de cette volonté d’atteindre les franges de la population les plus larges possibles. Le projet apparaît bien différent en effet de celui d’un musée colonial, qui œuvre certes à intéresser lui aussi la population nationale au fait colonial (et c’est bien en ce sens qu’Alphonse de Haulleville, premier directeur du musée de Tervueren, peut affirmer avec force que « *le leitmotiv d’un musée colonial doit être de faire l’éducation des masses*⁷³⁹ ») mais ne peut y parvenir qu’auprès des visiteurs qui effectuent la démarche de parcourir ses salles, quand la section coloniale peut prétendre disposer de la foule de curieux bien plus vaste qu’attire l’événement universel. Il s’agira dès lors pour les organisateurs de puiser à cette source extérieure de visiteurs, qui jamais peut-être n’auraient parcouru le musée, afin de parvenir à les intéresser à la question coloniale et à les en instruire⁷⁴⁰.

La dimension éducative des sections, que nous avons déjà rapidement abordée, est au cœur des préoccupations des organisateurs. Elle se manifeste dans la volonté, systématiquement affirmée, d’attirer des groupes scolaires dans les salles des palais coloniaux⁷⁴¹ mais s’oriente aussi vers le public adulte, que l’on entend également éclairer sur le fait colonial et ses divers développements. Il s’agit donc, de manière générale, d’instruire la plus grande partie possible des visiteurs et par là même de la population belge. Mais cette visée large, le conçoivent bien les organisateurs, ne peut être remplie qu’en rendant les enseignements attrayants. Aussi a-t-on en permanence, et dès la première exposition étudiée, la « *préoccupation de présenter les*

⁷³⁸ WESEMAEL (P. van), « Introduction », *Architecture of Instruction and Delight. A Socio-historical Analysis of World Exhibitions as a Didactic Phenomenon*, Rotterdam, 010 Publishers, 2001. Voir aussi BENEDICT (B.), « The Anthropology of World’s Fairs », art. cit., p.2.

⁷³⁹ DE HAULLEVILLE (A.), « Le Musée du Congo Belge à Tervueren », art. cit., p. 949.

⁷⁴⁰ Les sections coloniales excentrées par rapport au reste de la manifestation universelle, en 1897 puis en 1910, qui risquent de la même manière de n’atteindre qu’un public dès l’abord intéressé par ce champ d’activité, sont d’ailleurs amenées à tenter de reproduire le contexte favorable des expositions en appâtant elles aussi les foules par d’autres moyens. Un certain nombre de fêtes et de manifestations sportives sont ainsi organisées à Tervueren lors des deux expositions. En 1910, on sait d’ailleurs qu’elles sont la marque de la volonté exprès de Jules Renkin, Ministre des Colonies, d’attirer les catégories de personnes les plus variées sur le lieu de la section coloniale en y faisant place à des compétitions cyclistes ou athlétiques, à des fêtes scolaires, à des vols de ballons dirigeables, à des lâchers de pigeons, etc. (voir « Les fêtes sportives de l’Exposition Coloniale de Tervueren 1910 », *L’Expansion belge*, n° 6, juin 1910).

⁷⁴¹ Cette volonté de socialisation de la jeunesse à la question coloniale prend même parfois des formes plus poussées encore. En 1935, lorsque le projet est lancé de voir commémorer les cérémonies du cinquantième anniversaire de la fondation de l’ÉIC à l’intérieur de l’enceinte de l’exposition, une commission est réunie au Ministère des Colonies, qui propose dès sa première séance de voir participer « *toutes les écoles du pays* » au défilé qui sera organisé pour l’occasion (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, Portefeuille 439, Commission pour la Commémoration du 50^e anniversaire de la fondation de l’ÉIC, Procès-verbaux, Première réunion, 3 juin 1935). Le Ministre de l’Instruction publique refuse cette suggestion mais au cours d’une séance postérieure, il est alors proposé, pour « *bien dégager la signification de la date du 1^{er} juillet et celle du drapeau bleu étoilé d’or* », que « *les instituteurs soient invités, dans toutes les écoles du pays, à donner lecture d’une page consacrée à la Commémoration qui sera célébrée* ». La cérémonie sera finalement annulée après plusieurs réunions de préparation et de discussion du protocole, faute de disponibilité de la salle des fêtes de l’exposition le jour anniversaire, mais ces projets témoignent bien en tout cas de la volonté de rallier l’ensemble de la jeunesse belge à l’action coloniale.

*choses de façon à plaire tout en instruisant*⁷⁴² ». Cette attention constante s'exprime sous la forme d'efforts de mise en scène multiples. Il s'agit d'abord d'attirer l'attention des visiteurs sur la section coloniale, et le recours fréquent à l'architecture exotisante trouve sûrement là une forme d'explication centrale. Mais quantité de cérémonies et de manifestations mettant en scène la colonie à l'extérieur du palais, dans le cadre de l'exposition, de sa ville d'accueil ou de la capitale, participent également de cette invitation du public à venir parcourir la section. Les détachements de la Force publique qui viennent systématiquement en Belgique lors de ces manifestations sont ainsi amenés à parader à diverses occasions pendant la durée des expositions, notamment lors des défilés de la fête nationale, le 21 juillet. Le 1^{er} juillet, date de célébration de l'anniversaire de la fondation de l'ÉIC, donne également lieu en général à des manifestations autour du pavillon colonial. Et diverses fêtes sont également organisées, occasions inconditionnelles de rendre un hommage à Léopold II et aux pionniers ainsi que de saluer les drapeaux de la campagne arabe puis plus tard de Tabora ; elles contribuent elles aussi à la visibilité du fait colonial et de la section qui l'illustre⁷⁴³.

Mais au-delà de cet attrait extérieur de la section, la volonté de rendre l'enseignement efficace par son caractère plaisant se manifeste plus directement dans la présentation des objets exposés. La méthode la plus implacable consiste à faire appel à une présentation spectaculaire, dont on peut présumer, parce qu'ailleurs elle a déjà fait ses preuves, de la capacité à susciter l'intérêt des foules. C'est sous ce jour que l'on peut appréhender par exemple la mise en scène des villages congolais, en 1897 comme en 1958, le recours au Panorama en 1913, qui sert souvent de publicité pour la section entière, ou encore l'usage sensationnel du Congorama en 1958. Mais on peut se rendre compte à la lecture de nos sources que les organisateurs manifestent un souci plus tenace encore de rendre attrayante l'ensemble de la muséographie expositionnelle. Le recours de plus en plus massif aux dioramas en témoigne, qui vise à présenter les faits concernés de manière simple et marquante. La volonté est du reste expressément trahie parfois de les constituer sous la forme la plus frappante possible⁷⁴⁴. L'utilisation de groupes plastiques ou de mannequins est également prônée en vue de rendre la présentation vivante. « *Ce sont semblables objets qui*

⁷⁴² « L'Exposition Congolaise », *Bruxelles-Exposition*, n°3, 1897, pp. 31-32. Cette volonté vigilante se manifeste en l'occurrence par l'adjonction de l'« *ethnologie congolaise vivante* », sous la forme des villages indigènes, au Palais des Colonies. Mais le souci de « *plaire aux yeux tout en instruisant l'esprit* » est à nouveau exprimé au sujet de la section de la Faune lors de cette même édition (« A l'Exposition de Tervueren. La Section Militaire – La Faune », *Bruxelles-Exposition*, n°9, pp. 105-106). Il nous paraît pouvoir plus largement illustrer l'attitude des organisateurs à l'égard du savoir qu'ils entendent produire et faire intégrer aux visiteurs.

⁷⁴³ Voir par exemple « A l'Exposition. La fête congolaise à Bruxelles-Kermesse », *Le Soir*, 13 août 1897 ; « A l'Exposition. La fête congolaise », *Le Soir*, 21 août 1897 ; « La fête coloniale. Le roi rend hommage aux pionniers coloniaux », *Le Soir*, 27 juillet 1930 ; P.B., « La journée nationale du Congo », *Le Soir*, 2 juillet 1958.

⁷⁴⁴ Ainsi par exemple de la commande en 1931 de maquettes de bateaux à placer à l'avant-plan de l'un d'eux, que l'on recommande être « *des types les plus impressionnants pour le public* » (Lettre de l'OC à M. Smal, Directeur des Ateliers Cockerill à Anvers, 23 février 1931, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, Portefeuille 470, Participation du Ministère des Colonies, 6^e Direction Générale).

*créent l'intérêt et le mouvement dans une exposition*⁷⁴⁵ ». Plus généralement, la préoccupation apparaît en fait récurrente d'éviter « *l'atmosphère dogmatique, un peu pompeuse et parfois ésotérique des salles de musées*⁷⁴⁶ ».

Les sections recourent alors autant que possible aux moyens que mettent à leur disposition les avancées techniques récentes de manière à s'attacher la curiosité des « *masses populaires* » qui y ont « *goût* »⁷⁴⁷ : c'est ainsi que les simples panoramas et dioramas laissent progressivement place au foisonnement des dioramas mouvants, maquettes animées, cartes lumineuses, commentaires enregistrés, ou finalement au spectacle aux procédés variés du Congorama. La production d'œuvres artistiques, enfin, qu'elles soient congolaises ou européennes d'inspiration africaine, est dans ce contexte elle aussi conçue comme un moyen d'introduire une note agréable aux visiteurs, qui leur permettra d'assimiler les informations fournies avec plus de facilité. Ce sont en effet « *des objets de ce genre [des artefacts congolais] qui frappent le public et qui forment le contraste souhaité avec la documentation photographique et statistique, intéressante évidemment mais à laquelle le visiteur profane semble attacher moins d'intérêt*⁷⁴⁸ ». Le glissement progressif que l'on a pu observer dès 1913 vers la mise en scène artistique d'objets moins nombreux mais choisis pour leurs qualités plastiques présumées tend du reste à aller dans ce sens. Quant aux œuvres d'inspiration congolaise, leur exposition est recommandée pour le motif plus modeste encore qu'elles « *fourni[ssent] au public une heureuse diversion entre les photos, cartes ou diagrammes*⁷⁴⁹ ». On voit donc bien que le souhait se manifeste en permanence de permettre aux visiteurs d'appréhender les sections de la manière la moins fastidieuse possible. Il s'agit somme toute, de manière générale, de répondre à « *la nécessité d'attirer le grand public de plus en plus blasé, et [au] désir, hautement louable, de lui procurer les plus grandes facilités de compréhension des documents exposés*⁷⁵⁰ ».

⁷⁴⁵ « *La preuve le groupe militaire exposé dans le stand de la Force Publique ; il produit dans un coin qui sans cela aurait été très vide un merveilleux effet* ». La remarque est destinée à stigmatiser par contraste la représentation du stand du musée de Tervueren, jugée trop aride, comme on l'a déjà évoqué (Rapport sur la section belge à l'Exposition de Paris, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, Portefeuille 469, Procès-verbaux des séances du Comité Exécutif du Ministère des Colonies pour la participation à l'exposition de Paris, 25^e séance, 13 mai 1931).

⁷⁴⁶ Présentation du Pavillon de l'Agriculture à l'exposition de Bruxelles 1958, « A travers la Section du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Premier regard sur quelques groupes », *Belgique d'Outremer*, avril 1958, p. 238 (on notera que nous assimilons ces propos au point de vue des organisateurs dans la mesure où l'article dont ils sont tirés prend manifestement l'aspect d'une transcription de notices transmises à la revue par les responsables des différents stands et palais successivement décrits).

⁷⁴⁷ Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930. Commissariat Général du Gouvernement, , *op. cit.*, p. 34.

⁷⁴⁸ Note d'Henri Carton, Commissaire général du gouvernement près l'exposition de 1931, pour la 2^e Direction Générale du Ministère des Colonies, sans date (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, Portefeuille 470, Participation du Ministère des Colonies, 2^e Direction Générale).

⁷⁴⁹ Rapport sur la section belge à l'Exposition de Paris, précédemment cité.

⁷⁵⁰ *Rapport général*, Anvers 1930, *op. cit.*, p. 34.

Mais cet impératif général ne va pas sans poser de problème, qui entre en conflit avec certaine conception exigeante de la propagation de savoirs sur le fait colonial. Les tensions qui se font jour entre les organisateurs des sections et le Musée de Tervueren dans les années 1930 en sont révélatrices, et l'on se souvient qu'elles mènent le directeur de l'institution à exprimer « qu'à [s]on sens il est regrettable de voir un musée sérieux, établissement scientifique par essence, vulgarisateur dans ses locaux publics, devoir obligatoirement participer à une Exposition non scientifique ». Il revendique alors expressément ne pas s'être adressé aux « badauds » dans le stand du musée à l'exposition, mais être parvenu ce faisant à offrir un aperçu juste et précis des activités de l'institution⁷⁵¹. Se dégage de ces propos peu amènes l'idée qu'une différence fondamentale se ferait jour entre le travail de vulgarisation, fait de rigueur scientifique, réalisé par le musée, et la fonction plus large de propagande incarnée par les expositions, qui viserait à toucher le public le plus étendu au prix d'un manifeste dévoiement du savoir exposé. Mais si les tensions entre l'institution et les organisateurs se cristallisent à ce niveau, une observation attentive des réflexions de ces derniers sur l'attitude attendue des visiteurs à l'égard de l'exposition laisse en réalité entrevoir qu'ils mettent en œuvre une vision tout aussi exigeante de leur fonction de diffusion.

De multiples indices convergent en fait pour montrer que si l'objectif ultime des organisateurs des sections coloniales est bien de parvenir à transmettre le récit mythologique légitimateur au plus grand nombre de Belges possible, le fait d'y parvenir à n'importe quel prix a pour autant constitué un solide repoussoir tout au long de la période. Une analyse particulièrement étayée de la question est effectuée à l'occasion de la manifestation coloniale d'Anvers en 1930, dans le rapport général publié par le Commissariat général du gouvernement près l'exposition⁷⁵². Elle sera ici extrêmement intéressante à exploiter. D'autres sources plus ponctuelles nous permettront d'envisager la possibilité d'extrapoler la vision dont elle témoigne aux autres périodes étudiées.

S'intéressant aux moyens muséographiques à déployer dans le cadre de telles expositions, et par là même à la nécessité de tenir compte du « goût des masses populaires », le rapport général entend cependant stigmatiser l'attitude de ceux-là qui, « tirant argument de la frivolité

⁷⁵¹ « La partie intéressant les "badauds" était peut-être minimisée, mais par contre la nature vraie de notre Musée était mise en lumière » (Lettre de H. Schouteden à H. Carton, 26 juin 1931, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, Portefeuille 470, Participation du Ministère des Colonies, 2^e Direction Générale).

⁷⁵² Le Rapport général est un bilan final critique, mettant en évidence les réussites et les limites de la manifestation qui s'est achevée, en vue d'en tirer des enseignements pour les expositions à venir. Les observations que contient ce type de source sont extrêmement intéressantes pour envisager les objectifs escomptés et les résultats estimés obtenus par les organisateurs. Le Commissariat général du gouvernement a cependant en charge la totalité de la participation belge aux expositions, de sorte que ses conclusions, lors des manifestations proprement universelles, sont souvent d'ordre général et ne concernent pas au premier chef la section coloniale. C'est aussi pourquoi ce document concernant l'exposition de 1930 apparaît particulièrement précieux.

des foules, [...] poussent les organisateurs des expositions modernes à faire porter tous leurs efforts sur cette forme vivante de présentation des choses et uniquement sur elle. [...] S'il fallait les suivre, les expositions, perdant tout leur côté sérieux et instructif, se ravaleraient au rang de spectacles forains, imposant à leurs organisateurs et aux Pouvoirs publics des sacrifices en dehors de toute proportion avec les résultats obtenus ». Aussi la forme médiane est-elle sagement prônée, qui, « *tenant compte de la nécessité d'attirer les foules et de leur donner une initiation générale à l'œuvre colonisatrice, mais tenant compte aussi de la nécessité de permettre à l'élite de la nation d'étudier d'une façon plus approfondie les problèmes les plus actuels de la colonisation moderne, [...] se gard[e] de tout exclusivisme, de toute exagération dans le choix des formes de présentation*⁷⁵³ ». Le souci est donc bien marqué d'intéresser le plus grand nombre de visiteurs possible au fait colonial, mais il se conjugue à l'exigence revendiquée d'y parvenir sans nuire à la qualité et à la précision des données par ailleurs présentées. Le maître mot, finalement, demeure l'instruction des visiteurs. Et les modes de représentation du fait colonial sont en dernier recours subordonnés à cet objectif. En poussant la réflexion plus loin, pourtant, on doit admettre que « *trop de gens n'ont aucun désir de s'instruire* », qui viennent aux expositions « *par vague curiosité ou par vanité ou faire comme leurs amis* ». Ce sont eux, surtout, qui seront visés alors par les techniques muséographiques attrayantes. « *Mais* », et c'est là le point qui nous intéresse, « *les efforts des organisateurs et des Pouvoirs publics doivent tendre davantage à favoriser les visiteurs vraiment désireux de s'instruire*⁷⁵⁴ ». Le récit déployé, autrement dit, devra être rendu accessible à ceux-là surtout qui feront l'effort de s'y intéresser de manière appliquée et réfléchie plus qu'aux visiteurs purement passifs.

Ce type de préoccupation, en réalité, n'est pas isolé. On le retrouve à plusieurs reprises dans les sources consultées, de sorte qu'il nous faut envisager qu'il a pu constituer l'horizon général des organisateurs au-delà de cette simple édition. On peut le rapprocher immédiatement des propos tenus par le premier directeur du Musée du Congo, au cours de l'année où il servit précisément de section coloniale – et bien avant que quelque velléité autonomiste ne s'exprime du côté de Tervueren à l'égard du Ministère des Colonies. Réfléchissant lui aussi aux méthodes muséographiques, A. de Haulleville exprime en effet avec force la même défiance contre le penchant consistant à flatter l'inclination du public à la distraction, et le même souhait de maintenir au contraire une présentation tenant de l'exigence. « *Il serait facile* », énonce-t-il ainsi, « *d'organiser les galeries ethnographiques du Musée de Tervueren d'une façon attrayante, de montrer des belles poteries, des boisselleries des Bakuba, des armes curieuses, de donner le frisson aux visiteuses en leur exhibant des colliers de dents humaines, des ceintures de doigts coupés à des guerriers, ou de provoquer*

⁷⁵³ *Rapport général*, Anvers 1930, *op. cit.*, pp. 34-36.

⁷⁵⁴ *Idem*, pp. 47-48.

des cris admiratifs en faisant palper des étoffes veloutées du Kasai ornées de riches dessins géométriques ». Mais « *agir ainsi égarerait l'esprit et l'attention du visiteur, lui donnerait des notions inexactes, et exposerait le musée à la risée des hommes avertis. Pour le coup, le musée ne serait plus une école ni un centre d'enseignement, mais bien un magasin de curiosités, de bibelots, une exposition amusante, chatoyante pour les yeux, mais sans réconfort pour le cœur et pour l'esprit*⁷⁵⁵ ». Une telle conception constitue bien entendu une revendication au statut de véritable institution scientifique de la part du nouveau musée, prétention qui ne constitue en aucun cas la préoccupation des organisateurs des sections coloniales officielles. Néanmoins, il est frappant de constater que ces derniers revendiquent au fond une conduite similaire à l'égard des objets présentés.

De manière générale, on doit en fait constater que dans l'idéal des organisateurs, les sections coloniales doivent certes faciliter au visiteur la tâche d'appréhender le récit exposé, mais en le lui rendant simplement accessible et non en le simplifiant à outrance. Le seul moyen fondé par lequel les expositions parviendraient à leur objectif central d'instruire le public serait alors de lui fournir la « *synthèse* » du fait colonial au travers de la narration produite⁷⁵⁶. C'est du reste en ce sens que les sections peuvent être considérées comme de véritables « *leçons de choses* » : celui où elles fournissent de la manière la plus claire et abordable possible un ensemble exhaustif de données, dont il reste au visiteur à tirer les conclusions par son propre raisonnement⁷⁵⁷. On rejoint là également les fondements de la méthode intuitive dont on a vu quelle prédilection elle pouvait se voir accorder par les organisateurs au cours de nombre d'expositions.

Il est intéressant alors de remarquer que si la fonction de propagande des sections coloniales est pleinement assumée par les organisateurs, et s'ils entendent bien par ce moyen développer chez les visiteurs des croyances favorables à la légitimité de la colonisation et, partant, de leur

⁷⁵⁵ DE HAULLEVILLE (A.), « Le Musée du Congo Belge à Tervueren », art. cit., pp. 953-954.

⁷⁵⁶ Ce vocable de « *synthèse* » est du reste l'un de ceux qui revient le plus souvent dans les discours et déclarations officiels pour qualifier le travail réalisé dans le cadre des sections coloniales. On pourra citer par exemple son occurrence dans les discours d'inauguration de Jules Renkin en 1910 (*L'Exposition de Bruxelles*, 8 mai 1910) et du baron Liebrechts en 1935 (« Le pavillon du Congo a été inauguré samedi », *La Libre Belgique*, 12 mai 1935). Le *Livre d'Or* de l'Exposition de 1930 fait pour sa part de la manifestation une « vision synthétique de la colonisation moderne » ; l'idée d'un « témoignage synthétique » apparaît de même pour qualifier le pavillon de l'agriculture en 1958 (« A travers la Section du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Premier regard sur quelques groupes », *Belgique d'Outremer*, avril 1958, p. 238) et l'architecte du pavillon de la Faune affirme à son tour avoir poursuivi l'objectif de synthétiser la réalité congolaise (« Brève rencontre avec M. Brodski, architecte animalier », *Le Soir*, 13 mars 1958)...

⁷⁵⁷ Abondamment utilisée au début de la période étudiée (voir « L'Exposition Congolaise », *Bruxelles-Exposition*, n°3, p. 31 ; « Le Catalogue illustré de la Section de l'Etat du Congo », *Bruxelles-Exposition*, n°5, p. 53 ; « L'Exposition Coloniale de Tervueren », *Bruxelles-Exposition*, n°18 ; DE HAULLEVILLE (A.), « Le Musée du Congo Belge à Tervueren », art. cit., pp. 949-953), cette qualification de « *leçon de choses* » attribuée à l'exposition continue de figurer jusqu'en 1958 dans de nombreux comptes rendus journalistiques des expositions.

pouvoir, le souhait est fortement marqué dans leurs discours de n'y pas œuvrer par le moyen d'une vile séduction mais par celui d'une adhésion réfléchie du public, pleine et entière – véritablement *volontaire* en somme. En ce sens, ces réflexions sur la muséographie invitent à élargir la focale, et pourraient bien témoigner, en y prêtant ainsi attention, de la construction d'une conception expositionnelle ancrée à une vision idéale du pouvoir et de la démocratie, envisagés comme les manifestations d'un assentiment libre et avisé des assujettis, et s'appuyant finalement sur la conception d'une citoyenneté pleinement éclairée.

Il est saisissant à ce titre d'observer les recommandations pour les expositions futures sur lesquelles se termine le Rapport général sur l'exposition de 1930. On y voit énoncée la nécessité de mettre à la disposition des visiteurs « *la documentation qui doit permettre une étude moins superficielle des problèmes que soulève la colonisation* », notamment au travers de la large diffusion de catalogues et de notices, qui « *permettent aussi à beaucoup de personnes de compléter, chez elles, leurs connaissances sur les colonies et de faire d'utiles rapprochements en matière coloniale* », documents qui, de manière préférable, pourront même « *être consultés avant la visite de l'Exposition* ». La réponse aux interrogations que ne manquent de se formuler ces visiteurs attentifs devra par ailleurs être favorisée et ils pourront disposer dans chacune des salles d'une boîte aux lettres leur permettant de « *réclamer la documentation qui les intéresse* », voire obtenir des « *explications orales* » de la part de coloniaux compétents que l'exposition gagnerait à poster à cette fin dans les salles, où ils seraient en mesure de se livrer à des « *causeries familières* ». Enfin, les « *visiteurs désireux de s'instruire* » devraient se voir faciliter les entrées multiples par le biais d'abonnement spéciaux, qui pourraient même leur donner droit à des « *séries de causeries* » particulières⁷⁵⁸. L'assujetti dont on cherche ici l'assentiment, idéalement, l'accorderait donc au terme d'un processus assidu d'information lui octroyant, en fin de compte, pleine compétence pour croire, de manière réfléchie, à la légitimité du fait colonial et du pouvoir, et non au travers d'un mécanisme réflexe répondant à la séduction exercée par l'exposition, visiblement considéré comme le garant d'une légitimité au rabais.

Il est essentiel de préciser immédiatement que cette pure conception constitue un projet absolu, auquel les sections, dans le fond, ne se sont jamais pleinement conformées⁷⁵⁹. Ainsi

⁷⁵⁸ *Rapport général*, Anvers 1930, *op. cit.*, p. 48-49.

⁷⁵⁹ En 1935, ainsi, la demande est transmise aux organisateurs de favoriser, par la présence d'agents des colonies dans les salles, la diffusion à destination des élèves qui parcourent le pavillon d'explications nécessaires à la compréhension des faits exposés, que s'avèreraient incapables de leur fournir leurs instituteurs. On les voit même alors répondre que de trop nombreux visiteurs parcourent les salles pour que l'on puisse se permettre de stopper leur flux par de telles explications, raison pour laquelle les « *causeries* » données par les missionnaires ont au reste déjà été interdites, qui « *provoquaient à certains moments de véritables embouteillages* » (Lettre de F. Janssen, Directeur de l'Office colonial, Président de la Commission du Ministère des Colonies près l'Exposition de Bruxelles 1935, à M. Charles, Administrateur général des colonies, suite à sa demande d'avis de

présentée de manière abstraite et monolithique, elle ne doit pas, au reste, être considérée comme l'idéal unanimement partagé de l'ensemble du groupe des « organisateurs », au sein duquel pourraient bien se manifester quelques dissensions sur ce plan⁷⁶⁰. Il n'en reste pas moins qu'elle nous semble éclairer de manière intéressante l'objectif vers lequel tendent les sections coloniales d'un travail de légitimation qui revendique la prohibition du subterfuge au profit de l'effort de persuasion, auprès d'un public que l'on entend dès lors convertir par ce biais aux bienfaits de la réflexion sur le sujet colonial. Si le but ultime demeure d'inculquer des croyances légitimatrices au plus grand nombre, la conception qui se dégage ainsi du rôle des expositions renvoie à un processus qui se réclame du respect plein et entier des mécanismes de l'assentiment démocratique. Les sections coloniales, et la diffusion de la narration mythologique à laquelle elles procèdent, relèveraient non de la transmission directe et impérieuse de croyances mais bien de l'instruction du plus grand nombre de Belges possibles sur le fait colonial, par la mise à disposition de connaissances sur la base desquelles ils seraient ensuite en mesure de se forger en toute liberté ces croyances.

La diffusion expositionnelle d'une mythologie coloniale participe bien en tout cas pour les organisateurs de la mise en œuvre d'une revendication à la légitimité de la colonisation et du pouvoir. Il apparaît alors intéressant de se pencher plus précisément sur les incarnations de cette revendication observables au travers des sections coloniales. De quelle manière la narration mythologique expositionnelle apparaît-elle mobiliser les grands ressorts légitimateurs que nous avons pu abstraitement mettre en évidence ?

II. VECTEURS DE LÉGITIMATION RECELÉS PAR LES SECTIONS COLONIALES : ATTENTES ET AFFECTS À L'ÉGARD DU POUVOIR MOBILISÉS CHEZ LES VISITEURS PAR LA MYTHOLOGIE EXPOSITIONNELLE

De manière schématique, on l'a dit, on peut considérer que les formes concrètes de la légitimation relèvent selon les cas soit de la pure argumentation logique sur les justifications du pouvoir, soit d'une figuration particulière de la société et du pouvoir à travers l'usage d'une symbolique qui en offre une perception valorisée. Nous avons pour le moment tenu acquis que les sections coloniales procèdent de ce second ordre. Dans l'esprit du Ministère

l'OC à ce sujet, 4 juillet 1935, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, Portefeuille 434, Participation du département, 4^e Direction Générale).

⁷⁶⁰ Nous serons amenés à envisager plus loin la provenance supposée du rapport général de 1930, mais on pourra déjà admettre ici qu'il est loisible d'appréhender ses propos sous cet angle particulier. On peut ainsi envisager qu'il s'agisse d'une réponse à ce qui est conçu comme une velléité trop prononcée du Comité exécutif du Ministère des Colonies d'œuvrer au déploiement de mises en scène qui non plus ne faciliteraient la compréhension mais travailleraient à la seule séduction des visiteurs. Nous reviendrons par la suite sur cette nécessité d'envisager le groupe des organisateurs de manière plus dissociée.

des Colonies, ne sont-elles pas vouées dès les premières éditions à « stimuler le zèle » des Belges « *pour le progrès de l'œuvre à laquelle sont désormais attachés pour une grande part l'honneur et l'avenir de la Belgique* », ainsi que l'énonce Jules Renkin en 1913 ? Un tel projet apparaît bien relever d'un autre ordre que celui de la froide démonstration. Il faut bien admettre, pourtant, que l'observation de la forme concrète qui est donnée aux expositions par leurs organisateurs étonne de prime abord par l'absence visible de mobilisation des registres symboliques attendus à cette fin. Nulle trace du lourd symbolisme propagandiste destiné à subjuguier les foules que nous avions initialement imaginé y trouver. De manière générale, aux expositions universelles, la colonisation a visiblement été représentée aux Belges sur un registre très posé. Il y avait là matière à frustration à l'égard d'un objet que l'on aurait pu supposer appeler de manière plus ouverte et exubérante aux affects des visiteurs. On a même pu en concevoir quelque inquiétude, plus troublante encore, au sujet de l'opportunité de son choix en vue de l'étude d'une mythologie coloniale, compte tenu du caractère central pour le mythe de l'appel aux émotions effectué par le récit considéré. Inconfortable mais scientifiquement fécond, à l'instar de toute remise en question, cet étonnement premier à l'égard des ressorts légitimateurs de la narration expositionnelle nous a finalement permis de formaliser certaines bases de réflexion, que nous nous attacherons à présenter ici rapidement avant de nous consacrer de manière propre à notre analyse empirique.

Le sentiment d'avoir affaire au travers des sections coloniales à la mise en scène d'une symbolique relativement faible et à l'aspect peu mobilisateur, au point de se demander si les expositions ne jouaient pas finalement davantage sur le registre de l'argumentation logique, mérite d'abord d'être interrogé. Il est intéressant de constater qu'il s'estompait quelque peu avec l'étude des éditions des années 1930, pour finalement presque disparaître en 1958. L'appel à l'investissement affectif dans les objets exposés, particulièrement, nous y apparaissait plus prononcé. Une relecture des expositions à ce regard nous permet d'étayer cette intuition au moyen d'un principe d'explication plus tangible. Nous devons, pour la comprendre, rappeler un élément de théorisation emprunté à Charles Elder et Roger Cobb. Les auteurs, on s'en souvient, élaborent l'idée d'une gradation descendante entre trois grands types de symboles politiques – symboles de la communauté politique, symboles associés aux normes, structures et rôles du régime politique particulier, et enfin symboles conjoncturels, renvoyant aux acteurs et aux enjeux présents du champ politique – qui susciteraient des investissements affectifs pareillement décroissants. Sans qu'il soit nécessaire d'aller jusqu'à douter qu'il ait été procédé à quelque appel aux émotions des visiteurs dans le cadre des premières expositions, on pourra donc admettre que le sentiment de n'avoir pas observé de recours à une symbolique fortement mobilisatrice dans ce cadre apparaît lié au fait qu'on y rencontre surtout des symboles du dernier type. Au reste, ce fait n'a finalement rien d'étonnant si on le rapporte à un second élément de réflexion théorique précédemment

énoncé, dont il invite alors à prendre la pleine mesure. A la suite de Philippe Braud, nous avons en effet admis que l'investissement dans un objet symbolique a toute chance de ne pas être immédiatement intense, dans la mesure où sa force d'évocation résulte d'une « sédimentation du sens » effectuée au cours du temps – liée pour une grande part au travail des « régulateurs de sens ». Il y a tout lieu alors d'admettre que les objets exposés renvoyant au fait colonial ne pouvaient en tout état de cause viser à susciter un fort investissement affectif dès les premières représentations de la colonisation aux visiteurs belges. Encore fallait-il attendre que ces sens s'y déposent, ce qui n'a évidemment été possible qu'en avançant dans le temps. Mais la conjonction de ces deux sources d'explication théorique invite aussi à prêter attention au fait que certainement les symboles renvoyant à la colonisation ne sauront alors constituer qu'au fur et à mesure que l'on avancera dans la période étudiée ces symboles de la communauté politique désignés par Elder et Cobb comme les plus investis affectivement. Nous serons bientôt amenés à voir s'ils y ont ou non visé alors.

Dans un second temps, les interrogations qu'a fait naître notre première confrontation aux formes de la légitimation expositionnelle du fait colonial mènent également à poser la question de l'intentionnalité symbolique à l'œuvre dans le déploiement des objets. Il convient en effet d'envisager qu'une mise en scène qui n'apparaît pas immédiatement témoigner de la recherche d'un surinvestissement affectif dans les objets produits peut pour autant viser d'une manière plus détournée l'appel aux émotions. Les réflexions que nous venons de mener sur la conception muséographique apparente des organisateurs au sujet de la représentation du fait colonial laissent ainsi penser que ces derniers entendaient effectivement s'adresser avant tout à la raison des visiteurs et les convaincre de manière quasi argumentative de l'acceptabilité de la colonisation. Mais ce discours, il est important de l'envisager, n'est pas incompatible avec l'aspiration à éveiller une forme d'attachement affectif des visiteurs au travers de la narration mise en scène. Certains propos du premier directeur du musée de Tervueren sont éloquents à cet égard. On se souvient qu'A. de Haulleville rejetait toute forme de sollicitation directe et facile de l'émotivité du public. Il est alors intéressant de le voir revendiquer néanmoins pour l'exposition la mission de « *laisser trace dans l'esprit et dans le cœur* » des visiteurs. L'intransigeance n'en est pas moins forte sur la forme que doit prendre la présentation. Il se trouve simplement que « *présentées suivant des données scientifiques, ses collections parlent à la raison, en même temps que par l'exposé, séduisant bien qu'objectif, des résultats acquis grâce à l'énergie de notre race, elles émeuvent le cœur en suscitant les nobles enthousiasmes et les saines émotions*⁷⁶¹ ». Une fois encore, ces propos nous semblent pouvoir être transposés plus largement à la manière dont sont pensées les sections coloniales. Il s'agit donc d'en concevoir qu'un objet exposé d'une façon certes fort peu grandiloquente sur le plan

⁷⁶¹ DE HAULLEVILLE (A.), « Le Musée du Congo Belge à Tervueren », art. cit., p. 949.

symbolique, n'en peut pas moins être produit par les organisateurs aux fins de susciter, au final, un investissement affectif intense de la part des visiteurs. Simplement dans l'esprit des organisateurs des premières sections est-ce en parlant à la raison qu'on atteint le cœur.

Au terme de ces précisions introductives, on voit donc qu'on est fondés à postuler que des ressorts proprement symboliques de légitimation faisant appel aux affects ont été mis en œuvre dans le cadre de chacune des expositions étudiées, malgré la très sage forme qu'elles apparaissent prendre de prime abord. En interrogeant alors systématiquement la narration expositionnelle aux fins d'y déceler les formes d'anticipation dont elle témoigne, de la part des organisateurs, des moteurs présumés de l'acceptabilité sociale de la colonisation et du pouvoir chez les visiteurs, on parvient effectivement à mettre en évidence un certain nombre de mécanismes légitimateurs.

Dans la lignée de la réflexion de Jacques Lagroye, précédemment évoquée, sur « les attentes et les affects que la parole légitimatrice met en œuvre », il s'agira ici de nous interroger sur les sentiments à l'égard du pouvoir que les organisateurs des sections coloniales apparaissent vouloir développer chez les visiteurs à travers leur représentation de la colonisation, de manière à ancrer la croyance en l'acceptabilité sociale de ce pouvoir. Nous nous interrogerons donc successivement sur les manifestations d'une revendication à la « rationalisation » et à l'« idéalisation » du pouvoir dont témoigne la narration mythologique expositionnelle. La particularité de notre objet, de ce point de vue, consiste en ce que ces ressorts peuvent être mobilisés à la fois de manière directe, en suggérant les qualités du pouvoir belge à l'égard de ses assujettis, et de manière en quelque sorte secondaire, au sens où il s'agit alors d'évoquer les qualités du pouvoir colonial, dont on peut supposer cependant que les visiteurs sont appelés à les transposer au pouvoir auquel ils sont soumis.

A. REVENDICATIONS À LA RATIONALISATION DU POUVOIR : UNE COLONISATION SOURCE D'ORDRE ET DE PROSPÉRITÉ

La « rationalisation du pouvoir », premier registre sur la base duquel peut être recherché le consentement des assujettis selon Lagroye, relève, rappelons-le, de la perception d'une nécessité du pouvoir, réputé être garant de l'harmonie de la société, car répondant de son ordre et de sa prospérité. L'analyse de la mythologie coloniale à l'œuvre dans les expositions universelles laisse en fait apparaître de manière évidente le recours des organisateurs à ce levier particulier de légitimation du fait colonial.

La revendication du pouvoir à être perçu comme celui qui « *écarter la mort, assure l'ordre et la vie, en réprimant le désordre* » s'exprime ainsi sous des formes variées dès les premières

sections coloniales belges. Sous son aspect « transpositif », elle est même déjà en germe dans les représentations de l'ÉIC à Bruxelles et à Liège et continuera de se manifester sans discontinuer par la suite. Elle s'incarne alors dans toutes les représentations symboliques par lesquelles le pouvoir colonial est posé comme l'introducteur au Congo d'une rupture avec l'état d'anomie et de chaos préexistant, ainsi que dans celles qui montrent sa capacité à s'assurer la maîtrise cognitive et physique d'une réalité congolaise complexe et illogique par essence. Nous avons déjà largement insisté sur ces aspects et n'y reviendrons pas ici ; il conviendra simplement de noter qu'ils pourraient effectivement participer de la revendication à la perception d'un pouvoir belge capable, en métropole comme au Congo, de mettre en œuvre ces mêmes aptitudes singulières. De manière plus directe peut-être, la faculté à assurer l'ordre se voit également incarner dans l'évocation, au cours des années 1930, des combats victorieux de la Première Guerre mondiale en Afrique, dont on a dit qu'elle pouvait bien constituer un palliatif à la relative impuissance des troupes belges sur le territoire national.

Mais cette idée d'ordre dérive aussi de la figuration d'une stabilité dans le temps. Le pouvoir se présume également légitimé par sa disposition à garantir l'ancrage de la société sous sa forme actuelle dans la durée. Systématiquement mis en scène aux côtés des batailles de la campagne anti-esclavagiste, les combats de la Première Guerre mondiale sont alors aussi la manifestation de la capacité du pouvoir à assurer et à réassurer la possession de la colonie à la Belgique. Montrer le fait colonial comme une donnée stable de la réalité politique belge constitue plus largement un enjeu important. Les mises en scènes qui se multiplient, à partir des années 1930, d'une colonisation s'enracinant dans la durée, à travers l'évocation systématique des temps coloniaux initiaux, participent alors de ce mécanisme, en reliant le présent au passé, mais en suggérant aussi l'idée d'une projection vers l'avenir, comme en témoigne l'interprétation de l'exaltation des pionniers effectuée en 1935 par le baron Liebrechts : « le passé témoigne de l'avenir ». Et ce présage d'un futur tout aussi stable est plus encore la caractéristique de l'exposition de 1958, qui multiplie les indications de la concorde croissante entre Noirs et Blancs au Congo, témoin de la pérennité évidente de la communauté belgo-congolaise. Le lien de cette durée coloniale avec la stabilité de la société belge est parfois posé de manière symboliquement explicite, comme en témoigne admirablement le monument à la dynastie érigé dans le salon d'honneur du pavillon de 1931. De manière ouverte ou sous-entendue, au fur et à mesure que l'on avance dans la période étudiée, la colonisation tend en tout cas à se donner de façon plus marquée comme une composante pérenne de la société belge.

Mais la revendication du pouvoir à être perçu comme nécessaire passe aussi pour une large part, nous dit Lagroye, par la démonstration de ce qu'il est le garant de la prospérité de la société. C'est en ce sens, on l'a déjà évoqué, que les démonstrations appuyées (et quasi

exclusives dans le cadre des premières sections coloniales) des richesses pléthoriques recelées par le Congo et offertes à la Belgique par le fait colonial changent de nature avec la reprise de la colonie par le pays. La colonisation s'instaurant fait politique national, sa représentation devient comme on l'a dit à partir de 1910 l'occasion d'une légitimation du pouvoir qui la met en œuvre. Appelés jusque-là à concevoir par ce biais, au travers d'un froid calcul, les bénéfices tirés de l'entreprise léopoldienne, les visiteurs sont désormais invités à appréhender en outre quelle prospérité le pouvoir a su assurer à la Belgique en assumant le rôle de colonisateur. Là encore les mises en scènes concrètes varient au cours du temps, mais cette notion de prospérité semble en tout cas constituer une revendication majeure à la légitimité de la part des organisateurs. Elle s'incarne surtout au départ dans la manifestation de l'abondance des ressources recelées par le Congo et des produits qui peuvent en être tirés (ce qui, selon les cas, passe soit par la démonstration très concrète de cette richesse et de cette opulence, soit par sa suggestion, de manière plus détournée, par le biais notamment de l'utilisation décorative des luxueuses matières premières). Puis à mesure que l'on avance dans le temps, l'accent se porte également sur les moyens par lesquels les développements du fait colonial parviennent à accroître encore cette richesse (au travers de l'essor des infrastructures ou de l'impact de la politique agricole, par exemple). L'idée de la profusion en tout cas demeure : on a vu par exemple en 1930 comment elle se manifeste dans le diorama du port de Léopoldville, qui montre l'activité économique grouillante prenant place dans les installations modernes, ou encore au travers de la présentation de l'agriculture et de sa rationalisation, qui permet aussi bien la figuration de l'abondance. Mais la particularité des conditions de la mise en place du fait colonial en Belgique assure également sous une autre forme la présence dans les expositions de ce don sans contrepartie que Jacques Lagroye nous dit être au principe de l'idée d'un pouvoir garant de la prospérité du groupe. L'omniprésence de la figure tutélaire du roi créateur, Léopold II, est aussi là en effet pour rappeler le don merveilleux de ce riche Congo fait par le souverain à son peuple. On a bien là un ressort central de la légitimation aux expositions.

B. REVENDICATIONS À L'IDÉALISATION DU POUVOIR : UNE COLONISATION GÉNÉREUSE ET HÉROÏQUE, FERMENT D'ORGUEIL NATIONAL

Si la narration expositionnelle du fait colonial témoigne manifestement d'une revendication à la rationalisation du pouvoir, qui incite sous des formes variées à percevoir sa nécessité pour la société belge, la prétention à le voir idéaliser par les visiteurs n'apparaît pas aussi immédiatement évidente en revanche. Ceci du moins sous une forme distincte de la précédente, puisqu'il faut bien admettre que les mécanismes différenciés par Lagroye sur le plan analytique tendent en réalité à se recouper largement : l'assimilation du pouvoir au don et

à la sécurité participe ainsi aussi bien de cette recherche du développement d'un amour du bien suprême qu'il constitue. En ce sens, l'ensemble des ressorts que nous venons d'évoquer peuvent bien contribuer à l'idéalisation du pouvoir comme à sa rationalisation. On souhaitera cependant ici mettre en évidence l'existence de motifs mythologiques expositionnels qui tendraient à figurer de manière plus autonome la bonté essentielle du pouvoir, sur la base de laquelle il vise à se rendre désirable. Cette distinction nous permettra en effet de souligner l'existence d'un basculement de priorité dans l'ordre des ressorts dont usent les sections coloniales. Mais la mécanique de l'idéalisation passe aussi bien par un second vecteur, qui est celui de la valorisation de l'entité nationale. C'est également, en quelque sorte, en rendant la Belgique désirable que l'on légitime en effet le pouvoir qui s'y exerce. Aussi sera-t-il intéressant de se pencher sur les apparitions du ressort patriotique qui peuvent se faire jour au sein des sections coloniales.

1. *Le fait colonial comme manifestation de la bonté du pouvoir*

Le mécanisme du don, on voudrait là le faire remarquer, ne s'incarne pas uniquement dans la représentation de la prospérité apportée aux Belges mais est également en jeu de manière centrale dans la représentation de l'ensemble des bienfaits réputés apportés par le colonisateur aux populations locales. Par ce biais, les visiteurs pourraient en effet être appelés à envisager le pouvoir, qui met en œuvre par sa politique coloniale ces attentions variées à l'égard des Congolais, sous les traits d'une entité fondamentalement altruiste et bonne. Les motifs sont alors multiples qui usent de ce potentiel levier de légitimation. La première de ces impulsions symboliques est celle qui consiste à représenter systématiquement la période de la conquête sous l'aspect de la lutte anti-esclavagiste, de sorte qu'au lieu d'une appropriation du territoire, les Belges se voient finalement dépeindre une œuvre philanthropique et désintéressée. Mais le don est également celui de toutes les réalisations par la suite mises en place par le colonisateur au Congo. Pendant longtemps, on l'a remarqué, celles-ci prennent une forme essentiellement matérielle, et les organisateurs des sections s'attachent avant tout à fournir la preuve des infrastructures construites sur le territoire de la colonie, données cela étant comme autant de témoignages de la civilisation qui y est en marche sous l'impulsion belge. Les marques d'un intérêt plus tangible et direct pour les populations indigènes sont en revanche assez rares jusqu'aux années 1930. Par la suite, elles commencent à prendre davantage de place. Le motif de l'assistance médicale s'affirme, on voit poindre des représentations de l'attention accordée à la condition de la main-d'œuvre locale, et la figuration de l'agriculture donne l'occasion de faire la preuve des efforts réalisés en faveur du paysannat indigène. En 1935, le président du groupe consacré à la colonisation insiste même pour que la section s'attache surtout à montrer l'œuvre réalisée « au point de vue moral et philanthropique » au Congo. On se souvient

également, dans ces mêmes années, de la demande réitérée des hautes instances du Ministère des Colonies de voir exposer de manière visible la campagne anti-esclavagiste⁷⁶².

Tout semble donc indiquer que les bienfaits apportés à la colonie deviennent à cette période un levier de légitimité présumé essentiel chez les organisateurs. On a constaté qu'en 1931, une symétrie nouvelle était produite sur le plan spatial, au travers des deux ailes du palais, entre ce qui était retiré du Congo (ressources agricoles et minières) et ce qui lui était donné (enseignement, assistance médicale, évangélisation, politique indigène, administration), organisation qui se retrouve *grosso modo* en 1935. Au vu des réflexions que l'on vient de mener, on mesure alors que l'équilibre ainsi posé, plus que l'idée d'une compensation, invite finalement à percevoir, de manière cumulative, deux mécanismes du don mis en œuvre par le pouvoir : le don à la Belgique des ressources du Congo (incitation à la rationalisation du pouvoir du fait de la prospérité qu'il apporte) et le don au Congo de l'ensemble de ces réalisations (incitation à l'idéalisation du pouvoir par la figuration de sa bonté fondamentale). La manifestation de 1958 apparaît alors parachever l'évolution mise en évidence entre les deux périodes précédentes. A cet équilibre, atteint dans les années 1930, se substitue une exaltation essentielle de la bonté envers la colonie, qualité par ailleurs envisagée sous un aspect plus incarné, les réalisations matérielles s'effaçant elles aussi derrière la démonstration systématique de l'outil d'altruisme qu'elles constituent. Il s'agit bien, comme l'affirme le Commissaire général du gouvernement près l'exposition, de montrer qu'il a été réalisé au Congo « un véritable humanisme »⁷⁶³. Et les organisateurs s'attachent à mettre en scène au fil des salles un pouvoir colonisateur attentif, respectueux, généreux et philanthrope. Le mécanisme de l'idéalisation est sollicité de manière extrêmement appuyée.

Sans anticiper sur la suite de nos développements, qui seront consacrés à une réflexion sur la capacité du pouvoir à manipuler le mythe afin de répondre au mieux, et de façon réactive, à son besoin de légitimation, on pourra supposer que ces transformations des fondements de la revendication du pouvoir à la légitimité répondent à des anticipations différentielles, suivant les périodes considérées, des moteurs de l'acceptabilité sociale chez les visiteurs. Schématiquement, l'idée d'un pouvoir vecteur de richesses aurait donc été réputée, chez les organisateurs, constituer le principal levier d'une croyance en sa légitimité dans les années 1910, quand celle d'un pouvoir à l'écoute et au service de ses assujettis l'aurait finalement remplacée dans leur esprit après la Seconde Guerre mondiale. Si cette hypothèse n'a, dans le fond, rien que de très logique dans un contexte qui correspond effectivement à l'affirmation progressive de l'Etat providence, les réflexions théoriques que nous avons initialement présentées nous invitent à nous interroger sur l'existence potentielle d'un processus quelque

⁷⁶² Voir note 516 p. 131.

⁷⁶³ Voir p. 602.

peu différent à l'œuvre derrière cette évolution historique. L'hypothèse pourrait en effet être formulée selon laquelle aussi bien les expositions participent en fait de la légitimation des valeurs sur lesquelles se fonde la légitimation du pouvoir. En montrant en 1910 ou en 1958 le pouvoir, dans sa déclinaison coloniale, comme essentiellement nécessaire à la prospérité ou fondamentalement bon, la section coloniale contribue dans le même temps à accréditer tour à tour l'idée selon laquelle cette garantie de prospérité ou cette bonté est au principe d'une acceptabilité sociale. Il ne s'agit pas, bien entendu, par une sorte d'effet de loupe ou d'obnubilation propre à la confrontation quotidienne du chercheur à son objet, de conférer aux sections coloniales une importance décisive et un rôle moteur dans la désignation des valeurs centrales de la société belge. Il importe simplement de concevoir que la mythologie expositionnelle, au-delà de la légitimation de la colonisation ou de celle du pouvoir, a procédé dans le même temps d'une légitimation des valeurs particulières dont se réclamait le pouvoir. Lorsque la bonté à l'égard des populations indigènes s'impose dans le récit auquel procèdent les sections, elle contribue tout autant à poser la bonté du pouvoir comme une source de son acceptabilité sociale qu'elle ne se sert de ce levier présumé de légitimité pour œuvrer à son acceptation.

Si la mécanique d'idéalisation peut être recherchée sur la base d'une mise en scène des seules manifestations du pouvoir, elle se révèle de manière plus marquante encore lorsqu'elle s'illustre dans la poursuite d'un développement, chez les assujettis, de l'amour du chef qui l'exerce⁷⁶⁴. Sans emprunter de manière immédiate à ce registre, la mythologie expositionnelle procède sous certains de ses aspects d'une tentative d'incarner la colonisation dans des individus dont les vertus sont effectivement exaltées aux fins d'assurer un attachement affectif à leur personne, à leur œuvre, et partant sûrement, au pouvoir au service duquel il l'ont entreprise. Sur le terrain colonial, une individualisation des mécanismes de l'idéalisation du pouvoir pourrait bien s'exprimer ainsi dans le respect et l'admiration des héroïques pionniers auxquels appellent les expositions à partir des années 1930. Le mode du sacrifice et de la dette de reconnaissance sur lequel se donne leur évocation, de manière assez étonnante, dans les discours qui accompagnent les expositions, participerait alors d'une forme d'injonction à l'idéalisation, en la posant comme trop longtemps refusée et pourtant pleinement méritée. Le processus par lequel cet hommage aux héros initiaux vise à servir la légitimation du pouvoir présent se situe clairement dans le registre de la filiation. L'objectif est du reste énoncé de manière expresse par le baron Liebrechts en 1935 : « *Aujourd'hui, ce sont d'autres hommes qui poursuivent l'œuvre commencée, mais pourquoi douter d'eux ? Issus de la même race, ils possèdent les mêmes qualités d'obstination et de réflexion que leurs aînés*⁷⁶⁵ ». L'invitation

⁷⁶⁴ Voir LAGROYE (J.), « La légitimation », art. cit., pp. 416-418.

⁷⁶⁵ Voir p. 131.

est donc faite à accorder à ce pouvoir contemporain une reconnaissance d'autant plus nécessaire qu'elle aurait été injustement refusée par le passé.

Mais on devra surtout revenir ici sur le véritable culte voué à la figure de Léopold II dans le cadre des sections coloniales. Relativement discret au départ, et limité à la sobre présence d'un buste, il tend à se faire de plus en plus appuyé au fil du temps, comme en témoignent le salon d'honneur et ses génies ailés en 1930 ou la vaste antichambre qui lui est encore dédiée – quoique de manière bien plus sobre il est vrai – en 1958. Il est intéressant de constater qu'on le voit associé dans le même temps aux vecteurs de légitimation sur lesquels jouent principalement les organisateurs. En 1913, le buste de l'auguste figure prend ainsi place dans la travée économique et incarne ce faisant l'initiateur de la prospérité apportée à la Belgique par le choix visionnaire de l'expansion coloniale. En 1958, c'est la dimension philanthropique du personnage qui se trouve au contraire mise en valeur au moyen de la juxtaposition au buste d'une maxime royale, « J'ai entrepris l'œuvre du Congo dans l'intérêt de la civilisation », exergue au palais gouvernemental, qui met bien la bonté du pouvoir au cœur de la démonstration qui va suivre.

Si nous avons posé que ce culte de Léopold II ne participe pas directement de l'impulsion d'un amour du chef, c'est qu'on a là une figure du pouvoir disparue. Mais au-delà de la seule personne, on doit envisager que cet hommage appuyé relève d'une invitation à idéaliser la royauté dans son ensemble. On a montré au reste que les salons d'honneurs des sections coloniales s'étaient attachés dès 1913 à mettre symboliquement en scène le passage de relais entre la figure fondatrice et ses successeurs. En 1931, c'est même la dynastie entière qui se retrouve unie, depuis Léopold I^{er} jusqu'aux héritiers futurs, dans cet œuvre colonial présenté comme indissociable de la royauté et de la Belgique. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'audacieuse représentation symbolique à laquelle procède ce monument de 1931 n'a rien d'une inspiration isolée. L'entre-deux-guerres voit en effet se développer en Belgique de nombreux travaux historiques tendant à rendre hommage à la dynastie en valorisant « *le bienfait de la continuité monarchique* » dans les sphères où elle a manifesté davantage son action », au rang desquelles figure, précisément, le domaine colonial, ce qui mène alors à exhumer les tentatives éparses et avortées d'implantation coloniale qui ont reçu le parrainage de Léopold I^{er}⁷⁶⁶.

Avec ce motif de la durée et de la persévérance monarchique, on atteint, on le sent, à une autre dimension de l'idéalisation, qui nous incite à envisager ses mécanismes sous un angle plus large que celui que nous avons jusqu'ici adopté. Il est sûrement fructueux en effet

⁷⁶⁶ DUCHESNE (A.), « Les leçons de l'expérience de son père ont-elles entraîné Léopold II dans la voie de la colonisation ? », in *La Conférence de Géographie de 1876. Recueil d'études*, Bruxelles, ARSOM, 1976, p. 258.

d'appréhender la question de la légitimation du pouvoir au travers d'une définition moins étroite de ce qu'elle recouvre. Au-delà de l'acceptabilité sociale des dirigeants, voire de l'existence même d'un groupe de dirigeants, on doit considérer qu'il y a lieu également d'ancrer l'adhésion générale à l'entité politique dans laquelle s'inscrit cette relation de pouvoir. L'idéalisation du pouvoir, en ce sens, passe aussi, de manière fondamentale, par une représentation valorisée, et valorisante, de la Belgique.

2. *Le fait colonial comme motif à fierté nationale*

L'association de l'œuvre coloniale à des sentiments patriotiques, qui constitue l'usage le plus attendu de ce levier particulier d'idéalisation, s'avère en réalité étonnamment peu suggérée par la narration mythologique expositionnelle. Plus exactement, alors que les discours verbaux s'emploient volontiers, et sous forme appuyée, à mobiliser ce registre, la symbolique visuelle n'y recourt finalement que de façon très discrète et ponctuelle. Dès les expositions de la période léopoldienne, on l'a constaté, et alors même qu'une adhésion rationnelle en finalité à l'entreprise coloniale semble être en premier lieu recherchée, le souhait est néanmoins lancé de faire de l'exposition une véritable « école coloniale de la nation⁷⁶⁷ », ce qui peut, aussi bien, être entendu comme une volonté d'affermir dans le même temps le sentiment national autour de l'idée coloniale, quand bien même Léopold II entend encore rester le seul lien entre ces deux entités. Aussi le drapeau belge peut-il malgré tout apparaître à plusieurs reprises, en particulier sous cette forme extraordinairement propice à l'investissement émotionnel d'un étendard souillé de sang belge par ce qui est identifié comme la terrible barbarie arabe esclavagiste. Immédiatement après la reprise, comme on l'a entrevu, la nécessité nouvelle de légitimer une entreprise politique devenue véritablement nationale se concrétise dans les allocutions d'inauguration par un recours insistant et ouvert au motif patriotique. Mais la narration expositionnelle s'avère beaucoup plus timide sur ce plan.

La rhétorique des discours verbaux sur le fait colonial qui accompagnent la mise en scène concrète des sections s'articule à la question nationale par divers biais. On y perçoit d'abord un complexe équilibre entre la glorification de l'œuvre visionnaire d'un seul, le roi Léopold II, et le souci d'éveiller l'implication de tous, en montrant que l'entreprise est celle d'un peuple entier. La tendance est en effet souvent, en Belgique, à la fin du XIX^e puis au début du XX^e siècle, à énoncer que seule la détermination et la hardiesse de Léopold II ont permis de venir à bout de ce qu'Alphonse de Haulleville identifie comme une « *inébranlable insensibilité des Belges* » à l'outre-mer et va même jusqu'à qualifier de « *désespérante*

⁷⁶⁷ Voir p. 131.

inertie »⁷⁶⁸. Devenu directeur du Musée du Congo, à Tervueren, ce dernier réitère au reste sous une forme allusive ces jugements acerbes en présentant l'institution. « *Le grand écueil pour une nation resserrée dans d'étroites limites* », affirme-t-il ainsi, « *ce sont les petites idées et les mesquines querelles, qui finissent par engendrer la veulerie et la pusillanimité. Pour éviter ce malheur, il faut lui donner un but dans la vie ; et quel plus bel idéal que celui offert par la politique coloniale ?* »⁷⁶⁹. Jean-Luc Vellut a bien montré combien cette « *historiographie de la rupture* », sans lien réel avec la tradition en vérité ancienne d'ouverture du territoire et de ses habitants aux échanges internationaux et à l'activité outre-mer par le biais d'une multitude d'entreprises individuelles, servait finalement la mise en valeur du tournant qu'a constitué, dans le cas du projet congolais, l'implication centrale de la dynastie et, plus largement, l'entrée en scène de l'Etat⁷⁷⁰. Il est cependant fait peu usage de ce ressort de légitimation du pouvoir dans le cadre des discours inauguraux consultés.

Peut-être perçoit-on éventuellement trace légère d'une volonté de combattre certain penchant à l'inaction dans les propos tenus par Jules Renkin en 1913, lançant au détour de ses considérations sur l'effort à fournir au Congo que « *le repos dans la prospérité est germe de mort* », quand, entend-on plus loin, la tâche à accomplir est immense mais « *digne de tenter un peuple qui veut vivre et grandir* »⁷⁷¹. Néanmoins la volonté, dans ces discours des années 1910, semble être avant tout de concilier l'hommage au roi fondateur et la louange des Belges, à qui l'on entend montrer qu'ils ont déjà participé à cette œuvre, qu'elle est déjà la leur, et qu'elle doit donc continuer de susciter leur attachement et leur concours⁷⁷². Louvoyant entre ces deux impératifs, Jules Renkin expose ainsi en 1910 que « *la Belgique entière a collaboré à l'œuvre dont le Musée du Congo belge et l'Exposition coloniale offrent au public un éloquent résumé. Mais la grande figure du roi Léopold II la domine. Par la fondation de l'Etat indépendant et la création de la vaste colonie du Congo, le roi Léopold II a donné une impulsion nouvelle à l'activité nationale, ouvert à son peuple un champ illimité, élargi glorieusement pour lui les routes de l'avenir. Au moment où nous inaugurons le superbe monument qu'il voulut élever ici, il convient de saluer la grande mémoire de l'homme extraordinaire qui, en dépit des faibles moyens dont il disposait et des obstacles qu'il eut à*

⁷⁶⁸ DE HAULLEVILLE (A.), *Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique*, Bruxelles – Leipzig – Paris, 1898, p. 138, cité in VELLUT (J.-L.), « Ressources scientifiques, culturelles et humaines de l'africanisme en Belgique », *Cahiers Africains*, n° 9-10-11, 1994, p. 122.

⁷⁶⁹ DE HAULLEVILLE (A.), « Le Musée du Congo Belge à Tervueren », art. cit., p. 948.

⁷⁷⁰ VELLUT (J.-L.), « Ressources scientifiques... », art. cit., pp. 118-122.

⁷⁷¹ « A l'Exposition de Gand. Le Palais colonial belge », *Le Peuple*, 16 mai 1913.

⁷⁷² Albert II insiste à plusieurs reprises dans ses allocutions sur cette idée d'une œuvre d'ores et déjà belge. Le choix des motifs relatés se porte alors sur les aspects de l'entreprise coloniale dont on peut supposer qu'ils sont jugés les plus aptes à éveiller le sentiment de la grandeur de l'action accomplie : « *N'oublions pas surtout que ce furent des Belges, des officiers et sous-officiers sortis de nos régiments qui portèrent les coups décisifs à la puissance des négriers arabes* » (*L'Exposition de Bruxelles*, 2^e série, n°2, 8 mai 1910).

vaincre, sut éveiller dans son peuple les grandes initiatives hardies des Flamands de la Hanse⁷⁷³ ». On est bien là en pleine glorification conjointe de l'esprit éclairé et persévérant du roi et d'un tempérament national somme toute réceptif à ses exhortations, qui n'aurait finalement demandé qu'à être ranimé. Ce faisant, le portrait de l'âme belge qui se dessine laisse cependant de côté la fougue ou le panache, pour souligner plutôt les qualités d'un peuple qui, avant toute chose, peut compter sur son opiniâtreté. Léopold II a voué son pays à cette tâche coloniale ; elle était certes immense, mais « *cette entreprise n'était pas au-dessus de nos forces. Le pays l'a prouvé en s'attachant, avec cette ténacité qui forme le fond du caractère national, à établir sa souveraineté effective sur de vastes régions et à y faire rayonner son action*⁷⁷⁴ ». Si l'enthousiasme n'était pas de prime abord débordant, la Belgique néanmoins a donc su accepter le devoir qui lui incombait et le remplir de manière consciencieuse⁷⁷⁵. Et cette qualité principale, au reste, ne pourra que lui attirer le succès : « *J'ai confiance en l'avenir : le peuple belge n'a jamais été inférieur à une tâche qu'il avait résolument acceptée*⁷⁷⁶ ».

L'idée de la « rupture » n'est donc pas aussi marquée dans ces discours que dans les propos de Haulleville. C'est qu'il s'agit de rallier les Belges, et l'on compte sûrement y parvenir davantage en leur montrant qu'ils participent déjà de cette réussite qu'en stigmatisant leur attitude passée. Il n'en reste pas moins que si on leur reconnaît le mérite d'avoir su concourir au projet léopoldien, le roi demeure bien incarner dans le même temps celui qui a permis de révéler la Belgique à elle-même. La mécanique de l'idéalisation joue donc ici à plein en

⁷⁷³ *Ibidem.*

⁷⁷⁴ Discours du roi en 1913 (« A l'Exposition de Gand. L'inauguration du pavillon du Congo », *Le Soir*, 16 mai 1913). « *Pour exécuter un pareil programme, nos compatriotes déploieront des qualités d'initiative, d'organisation, d'endurance, de courage vraiment admirables, auxquelles on ne rendra jamais assez hommage* » (Discours du roi en 1910, *L'Exposition de Bruxelles*, art. cit., 8 mai 1910).

⁷⁷⁵ On pourra noter que cette idée de réussite par la calme persévérance, d'efficacité non tapageuse, de manière générale demeure en Belgique un registre majeur de la représentation de soi à travers l'action coloniale, jusqu'à la décolonisation. « *Vous emporterez de votre visite l'impression profonde d'une œuvre de puissance réalisée en quelques lustres par un peuple travailleur, opiniâtre et résolu* » énonce par exemple Henri Jaspar dans son discours d'inauguration en 1931 (*Le Soir*, 10 mai 1931). Très souvent présente en filigrane, au cours de toute la période, dans les évocations de l'action au Congo, cette définition du caractère national se trouve reprise sur un registre comparatif tout à fait éclairant dans une revue spécialisée consacrée à l'exposition en 1958, qui croit y voir un principe d'explication limpide des différents types de colonisation existants : « *Le Belge arrive au Congo sans préjugés. L'Anglais n'émigre pas sans son thé, son tabac, son tennis et ses magazines illustrés. Le Français ne voyage qu'avec une doctrine, un plan, une discipline française, fût-elle inapplicable, et toujours la formelle intention de faire le bonheur d'autrui. Tout deux emportent, dans leurs bagages, une provision de bienfaits préjugés. Le Belge lui reste ce qu'il est : un commerçant, solide, réaliste, humain* » (D'YDEWALLE (C.), « Le Congo au Heysel », *Belgique d'outremer*, avril 1958, p. 230). Usant de son côté d'une métaphore littéraire, Henry Carton de Wiart (écrivain et homme politique catholique, plusieurs fois ministre, à divers portefeuilles, des années 1910 aux années 1930 et brièvement Premier ministre) établissait sur un même registre en 1924 qu'avec cette entreprise coloniale belge, « *Sancho Pança l'emportait sur Don Quichotte* » (« Le développement de l'esprit colonial en Belgique et son orientation vers le Congo », *La Vie technique, industrielle, agricole et coloniale* (Paris), juin 1924, cité in HALEN (P.), « *Le petit Belge avait vu grand* »..., *op. cit.*, p. 30).

⁷⁷⁶ *Ibidem.*

faveur de Léopold II, et avec lui de la dynastie. Ceci posé, le fait colonial est donné comme un élément désormais indissociable de la destinée de la nation. « *L'annexion du Congo est le fait capital de l'histoire de la Belgique indépendante* », et la colonisation, rappelons-le, « *l'œuvre à laquelle sont désormais attachés pour une grande part l'honneur et l'avenir de la Belgique*⁷⁷⁷ ». C'est bien au final le registre patriotique qui se trouve donc mobilisé. Le soutien à l'œuvre coloniale est présenté dans ces discours comme un devoir national, et l'attachement des Belges à leur pays sert de levier à l'adhésion à l'entreprise outre-mer. Mais inversement, la réussite de la colonisation du Congo devient aussi le ferment d'une valorisation de l'identité belge, en étant posée comme la manifestation du « *génie* » national⁷⁷⁸.

Incontestablement, le sentiment patriotique constitue donc un ressort central des discours verbaux officiels sur le fait colonial aux expositions. On pourrait logiquement s'attendre alors à ce qu'il y soit fait, de même, massivement appel dans la mise en scène matérielle des sections. Or, il est curieux de constater que les objets symboliques déployés ne renvoient en revanche que rarement à ce motif. En fait, la Belgique se révèle finalement assez peu présente en tant que telle dans les salles. On y voit certes mise en scène son action au Congo, mais le territoire national et les symboles qui y renvoient de manière directe font étonnamment défaut. A peine trouve-t-on ainsi en 1910 une carte du pays, placée aux côtés de celle de son immense colonie, qui constitue pourtant une démonstration simple et éloquente de la grandeur de l'œuvre nationale. De même, si le roi évoque avec émotion « *l'exemple de ceux qui sont morts au Congo* », dont le sacrifice à « *l'œuvre nationale de la colonisation* » est considéré propre à susciter d'identiques vocations contemporaines⁷⁷⁹, un tel motif, aisé pourtant à illustrer, n'est pas mobilisé par la mise en scène des sections.

Il faut donc attendre les années 1930 pour voir donner une véritable incarnation à un registre patriotique pourtant largement investi déjà dans la période précédente par les discours verbaux. Alors seulement la mise en scène visuelle des sections coloniales commence à vérifier l'idée qu'« *à une métropole où la légitimité du pouvoir n'avait pas de racines*

⁷⁷⁷ Discours de Jules Renkin (« A l'Exposition de Gand. L'inauguration du Pavillon du Congo », *Le Soir*, 16 mai 1913).

⁷⁷⁸ Voir p. 131.

⁷⁷⁹ « *L'exemple de ceux qui sont morts au Congo, en faisant leur devoir, noms glorieux qui honorent les annales de la patrie ou héros obscurs dont le sacrifice silencieux n'eut point d'écho, ne cessera de susciter de nouvelles milices. Et parmi les Belges du XX^e siècle comme parmi ceux de la fin du XIX^e siècle, que ce soit sur le terrain du dévouement apostolique, de l'administration des affaires ou de la politique, la Belgique trouvera les hommes qui, s'élevant au-dessus des intérêts secondaires, sauront, en se sacrifiant, s'il le faut, aux intérêts permanents de la patrie, conduire à bien l'œuvre nationale de la colonisation du Congo* » (« Exposition Universelle de Gand. Le Roi inaugure la section coloniale belge », *L'indépendance belge*, 16 mai 1913).

*profondes, la colonie offrait une occasion d'exalter la patrie, l'armée, la Dynastie*⁷⁸⁰ ». Le culte des pionniers, des glorieux temps de l'ÉIC et de la personne de Léopold II, mais aussi plus largement la célébration de ses successeurs, ainsi que des faits héroïques de la Première Guerre mondiale en Afrique s'affirment en effet de manière marquée. L'entrée des palais (portiques, salons d'honneur, première salle dans le cas du Salon du Vieux-Congo en 1930) s'y trouve particulièrement vouée. Hommage appuyé y est rendu aux rois et aux faits d'armes, et la Belgique s'y voit même représenter sous forme allégorique, en 1930, au travers des statues d'Arsène Matton. C'est la bonté et la grandeur du pays qui sont là évoquées, comme on l'a constaté. Même *La Conquête du Congo par la Belgique* s'incarne ainsi dans une femme dont le geste envers le Congolais soumis qui, agenouillé, l'enlace par la taille en levant vers elle ses regards, est plus protecteur que dominateur⁷⁸¹. La présence substantielle de toutes ces manifestations symboliques appelant à l'investissement d'une fierté et d'un amour nationaux par les visiteurs est d'autant plus étonnante que les allocutions d'inauguration se font en revanche plus timides sur ce plan au cours de ces années. C'est aussi que l'heure est à la crise économique, et avec elle au doute, et l'on sent que c'est ce dernier qui se manifeste au fond sous les déclarations de confiance dont font état les Ministres des Colonies successifs⁷⁸². Mais ce contexte particulier ne parvient visiblement pas à dissiper, sur le plan de la symbolique matérielle déployée dans les expositions, le fait que depuis les lendemains de la Première Guerre mondiale, l'heure est en Belgique à l'exaltation nationaliste, à laquelle la représentation expositionnelle du fait colonial apparaît dès lors pleinement participer⁷⁸³.

Si dans ces sections coloniales des années 1930, il est bien fait appel de manière plus marquée qu'auparavant à la ferveur patriotique des Belges, on ne voit pas se manifester pour autant de démonstration aussi emphatique qu'on aurait pu éventuellement s'y attendre. Dans le même temps qu'Henri Jaspar exprime le souhait somme toute modeste que les Belges acquièrent à Vincennes plus de foi en leur œuvre au Congo, on sait par exemple que l'Italie coloniale se donne à voir en 1931 sous la forme d'une reconstitution de la basilique sévérienne de Leptis Magna, aux fins de se présenter en droite héritière de la Rome impériale⁷⁸⁴. A quelque fièvre nationaliste que soit en proie la Belgique, on doit admettre que ses projections imaginaires

⁷⁸⁰ VELLUT (J.-L.), « Les Belges au Congo (1885-1960) », in D'HAENENS (A.), (dir.), *La Belgique. Sociétés et cultures depuis 150 ans*, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères, 1980, p. 265.

⁷⁸¹ Voir Annexe 5, document 4.

⁷⁸² Voir note 711 p. 131.

⁷⁸³ Au cours de ces années, comme le montre Jean-Luc Vellut, « le "parti colonial" devint plus que jamais inséparable de l'affirmation d'une "nation belge" », et à l'idée de « l'inébranlable insensibilité » des Belges à l'outre-mer, on peut voir ainsi succéder de manière éclairante celle d'une entreprise congolaise s'inscrivant dans « cinq siècles d'effort colonial » (HUISMAN (M.), JACQUET (P.), « Bibliographie d'Histoire coloniale (1900-1930). Belgique. Cinq siècles d'effort colonial », *Premier Congrès International d'Histoire coloniale – Paris 1931*, Société de l'Histoire des Colonies françaises, 1932, cité in VELLUT (J.-L.), « Ressources scientifiques... », art. cit., p. 129).

⁷⁸⁴ Voir HODEIR (C.), PIERRE (M.), *L'Exposition coloniale. 1931*, Bruxelles, Complexe, 1991.

mythologiques n'en demeurent pas moins sages au regard du délire italien. Au reste, si les motifs qui peuvent y être reliés s'affirment, ils sont loin pour autant de prendre une place prépondérante dans les palais coloniaux. Dans l'ensemble, l'idéalisation de la Belgique passe en fait essentiellement par une exaltation très raisonnable de son œuvre quotidienne au Congo.

Finalement, on doit donc constater que c'est par le sentiment de la réussite de l'entreprise coloniale que les sections cherchent en premier lieu à susciter la perception d'un génie national en ce domaine chez les visiteurs belges. Aussi, lors de la manifestation de 1958, le nouvel effacement que subit l'appel direct, par une symbolique insistante, aux effusions patriotiques ne présume-t-il en rien d'un reflux de la sollicitation du processus d'idéalisation de la Belgique. Si les expositions des années 1910 témoignent surtout des espoirs de succès futurs de l'œuvre coloniale, et celles des années 1930 d'une volonté que soient mieux reconnues les victoires déjà effectives, l'édition de 1958, en revanche, est définitivement celle du triomphe. L'exhortation à la fierté nationale s'y fait alors omniprésente, mais sous l'aspect détourné du déploiement d'une réussite parfaite des Belges en Afrique, dont peu de nations, on le pense, sont encore en mesure de s'honorer à cette date. Et le ministre des Colonies peut ainsi s'enorgueillir de ce que « *ce Congo vivant que nous voulons soumettre à l'attention du monde entier, c'est le Congo moderne, actuel, celui que j'ai en ce moment sous les yeux, celui d'une communauté belgo-congolaise qui se développe de mois en mois à une cadence telle qu'elle fera bientôt de notre Afrique Centrale un exemple de civilisation pour les pays précédemment sous-évolués*⁷⁸⁵ ». La revendication à l'idéalisation, ici, passe donc en premier lieu par la démonstration, sous des formes multiples, de cette fraternité si remarquable que serait parvenu à mettre en place le colonisateur belge avec la population colonisée, témoin des qualités toutes particulières dont atteste la Belgique dans le domaine colonial, et donc motif allégué d'orgueil national.

L'analyse des manifestations apparentes de ce levier de légitimation que constitue l'incitation à une perception valorisée de l'identité nationale belge permet donc de mettre en évidence certaines évolutions et observations intéressantes. On doit tout d'abord constater que la narration expositionnelle n'apparaît pas forcément et immédiatement en accord avec la narration verbale de la mythologie coloniale. Il nous faudra donc tenter d'expliquer ce phénomène. Mais on doit pour le moment surtout noter, comme on l'avait supposé, que les manifestations physiques les plus évidentes d'un appel aux affects des visiteurs ne sont pas les seules à mobiliser en réalité ce ressort. La comparaison entre les expositions des années 1930 et de 1958 est très instructive de ce point de vue. Si l'on s'intéresse à la question spécifique des émotions à tonalité nationaliste, on pourra en effet supposer que les premières de ces

⁷⁸⁵ « Message de M. Auguste Buisseret, ministre des Colonies », *Belgique d'outremer*, avril 1958, p. 217.

éditions incitent davantage à leur développement que la dernière. Pourtant, on a pu montrer que la revendication à la fierté nationale pouvait passer pour l'essentiel en 1958 par un registre plus indirect. Mais c'est alors la question même de cet aspect ouvert ou moins apparent, et plus précisément des fondements de ce constat, qui mérite d'être posée. C'est qu'en réalité les sections coloniales des années 1930 mettent en scène des symboles qui renvoient expressément à la patrie belge (dynastie, armée, allégorie de la Belgique) quand ceux-ci disparaissent en 1958. Plus qu'à des considérations sur la vigueur différentielle des sentiments d'attachement suscités par ces moyens, pourtant, on gagnera à envisager cette évolution comme le symptôme d'une transformation plus profonde. Le recours à une symbolique patriotique dans les sections coloniales des années 1930 pourrait bien témoigner en effet de ce que le fait colonial n'est pas encore partie intégrante de l'identité belge et nécessite en conséquence l'usage direct de tels objets pour être rattaché à l'ordre symbolique de la communauté décrit par Elder et Cobb comme éminemment mobilisateur. Son abandon en 1958, à rebours, aurait tout lieu alors de constituer le signe d'une pleine appartenance de ce même fait colonial à l'espace mental dans lequel se pense la communauté politique belge. On sait au reste qu'une proposition de loi a pu être déposée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, visant à inclure un écusson bleu à étoile d'or, symbole de l'étendard congolais, dans le drapeau national⁷⁸⁶. De manière moins anecdotique, en 1953, alors que se prépare une révision constitutionnelle, le gouvernement propose que soit modifié l'article 1^{er} de la norme suprême de manière à établir que « *la Belgique et le Congo constituent un même Etat* » et que « *leur territoire constitue le territoire national*⁷⁸⁷ ». La modification ne verra finalement pas le jour, mais en 1955, à nouveau, un signe est donné de cette perception étroite du lien de l'entité nationale à la colonie lorsque le roi Baudouin, au cours de son voyage au Congo, lance à Léopoldville que le Congo et la Belgique ne forment « *qu'une nation*⁷⁸⁸ ». Dans ce contexte, effectivement, toute évocation du Congo peut donc devenir en elle-même sujette à investissement affectif fort d'ordre patriotique, même en l'absence de renvoi à la Belgique en tant qu'entité nationale. L'exploration fine des évolutions qui se font jour dans la narration expositionnelle, on le voit, s'avère donc extrêmement fertile.

L'ensemble de ces réflexions montre donc que les organisateurs des sections coloniales ont bien concouru par divers biais à travers leurs choix d'objets et de mise en scène à alimenter des processus réputés vecteurs de légitimité. L'observation de la narration mythologique expositionnelle laisse entrevoir qu'elle participe sous des formes variées d'un usage de leviers de rationalisation et d'idéalisation du pouvoir chez les visiteurs. Et les déclarations des

⁷⁸⁶ VELLUT (J.-L.), « Patrimoine scientifique... », art. cit., p. 131.

⁷⁸⁷ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 244.

⁷⁸⁸ *Ibidem.*

membres du groupe des organisateurs sur les effets attendus de la mise en scène des sections coloniales indiquent qu'ils entendent résolument qu'elle concoure à légitimation de la colonisation et plus largement du pouvoir.

La juxtaposition de ces différents constats empiriques peut facilement mener à la conclusion générale que la mythologie coloniale qui se fait jour au travers des sections a été forgée par le pouvoir en vue de sa légitimation. Ses évolutions au cours des éditions successives seraient alors la marque d'une instrumentalisation très rigoureuse et déterminée de son récit à cette fin. Il y a lieu pourtant de s'interroger de manière plus précise à ce sujet. Si les organisateurs des sections coloniales ont bien procédé à des choix d'objets et de mises en scène symboliques, il conviendrait encore de discuter leur capacité concrète à manipuler le mythe que ces objets assemblés racontent. Les ressorts en sont en effet plus complexes qu'une simple juxtaposition d'objets, comme on a pu le voir. Y a-t-il véritablement alors une visée délibérée en la matière ? Dans quelle mesure peut-on considérer que la mythologie expositionnelle a été forgée et instrumentalisée par le pouvoir ? C'est ce que nous devons maintenant nous attacher à comprendre et illustrer.

CHAPITRE 5.

**PRATIQUES INSTRUMENTALES DU MYTHE PAR LE POUVOIR ?
LA MANIPULATION PARTIELLE DE LA NARRATION
EXPOSITIONNELLE**

L'analyse dynamique du récit mythologique colonial déroulé dans le cadre des expositions universelles en Belgique suppose, au-delà d'une exploration de l'intérêt qu'a pu représenter sa diffusion pour les détenteurs du pouvoir, en terme de revendication de légitimité auprès des assujettis, de s'interroger sur les pratiques effectives auxquelles il a pu donner lieu au sein de ce groupe. Dans la mesure où la transmission de la grille de lecture mythique du fait colonial apparaît de la sorte servir ces agents, le questionnement tend à se porter naturellement sur le sens instrumental qu'auraient revêtu leurs pratiques de la mythologie expositionnelle. On tend, autrement dit, à aborder les usages politiques de la narration mythologique par les organisateurs des expositions, au sens fort de sa manipulation consciente à des fins très concrètes de légitimation.

On pourra souligner ici tout l'intérêt qu'a présenté dans cette perspective le choix d'une étude de notre objet sous un angle diachronique et sur une période qui nous permet d'appréhender aussi bien les premiers efforts de légitimation qui ont pu avoir lieu sous la période léopoldienne que les ultimes et satisfaits déploiements symboliques de 1958. Avec leur interrogation sous l'angle d'une instrumentalisation par le pouvoir, on aborde à nouveau le problème de l'intentionnalité symbolique mise en œuvre dans la représentation des objets que nous avons rencontrés au fil des salles. L'examen compréhensif de la mythologie coloniale expositionnelle implique, comme nous l'avons posé dès nos propos introductifs, d'interroger nos sources de manière à sonder concrètement une telle velléité du pouvoir plutôt qu'à l'appréhender sous une forme non questionnée ou de préjuger sans doute aucun de son existence. Il s'agira donc ici de poser réellement la question de la manipulation du récit mythique par le pouvoir et d'en explorer de manière précise les manifestations empiriques, qu'elles illustrent ou infirment l'idée d'usages politiques instrumentaux de la narration expositionnelle par les organisateurs des sections.

Un examen de cet ordre nous mènera à souligner l'existence de transformations du récit mythologique qui pourraient bien ressortir effectivement à l'ordre de la manipulation. Leur analyse rigoureuse sera toutefois l'occasion de remettre en cause le principe de la mise en relation, au travers des expositions, de deux groupes monolithiques constitués d'un côté par les détenteurs du pouvoir, émetteurs du mythe, et de l'autre par les assujettis, récepteurs des croyances légitimatrices qu'il véhicule. Ceci en premier lieu pour la raison que l'instrumentalisation du mythe, loin de satisfaire de manière univoque les intérêts du pouvoir, apparaît relever sous certaines formes de luttes symboliques internes à cette sphère, destinées

à la diffusion d'un récit favorable à l'un des sous-groupes qui la composent ; et, en second lieu, parce qu'il convient d'envisager que la frontière peut se faire poreuse entre émetteurs et récepteurs du mythe, les organisateurs donnant parfois les signes qu'ils sont aussi bien le jeu à leur tour des croyances sur le fait colonial et le pouvoir qu'ils contribuent à véhiculer.

De manière générale, cette réflexion sur la question de l'instrumentalisation du récit mythologique nous mènera à poser la capacité limitée de manipulation de la narration et des croyances légitimatrices par le pouvoir, d'abord dans une perspective théorique, puis sous cet angle empirique.

SECTION 1.

RÉFLEXION THÉORIQUE. LES CAPACITÉS D'INSTRUMENTALISATION DU MYTHE POLITIQUE PAR LE POUVOIR

Le fait que le mythe revête une dimension de légitimation de l'ordre politique qu'il concourt à représenter pousse très naturellement à envisager la manière dont les détenteurs du pouvoir pourraient être amenés à en faire un usage instrumental très conscient, visant à développer chez les assujettis les croyances favorables à l'existence et à l'exercice de la relation de domination. Si le principe d'une manipulation du récit mythique doit être pris en compte et s'avère éclairant pour envisager certains de ses traits, et notamment les évolutions à l'œuvre dans sa narration, l'idée d'une pleine latitude des détenteurs du pouvoir en la matière mérite cependant d'être envisagée avec prudence. Après avoir appréhendé la manière dont il peut être usé de la narration mythologique à des fins de légitimation, il s'agira donc de considérer les contraintes qui encadrent malgré tout ces pratiques, et mènent au final à poser l'incapacité du pouvoir à produire de toutes pièces et de manière autonome un mythe vecteur de croyances légitimatrices.

I. USAGES POLITIQUES DU MYTHE : DE LA FACULTÉ DU POUVOIR À MANIPULER LE MYTHE POLITIQUE

La question de l'instrumentalisation du mythe politique par les détenteurs du pouvoir renvoie aux interrogations plus générales sur ce type de processus volontaire telles qu'elles ont cours dans les réflexions sur la légitimation. Un rapide parcours des points d'ancrage de ces questionnements sur la manipulation du récit légitimateur nous permettra d'introduire une discussion plus spécifiquement centrée sur le récit mythique.

A. MANIPULATION DU RÉCIT LÉGITIMATEUR

La question est rendue incontournable, dans une réflexion sur la légitimation, de l'existence d'un groupe particulier disposant du monopole de l'édition de la parole légitimatrice. Son élucidation renvoie en fait au débat bien plus large sur la conception des productions sociales, productions collectives, impersonnelles, au sens de Durkheim, ou qui ne seraient le fait que d'une minorité les imposant aux autres membres de la société. Les travaux sur la légitimation s'inscrivent de manière diverse entre ces deux pôles extrêmes. Dans le domaine spécifiquement politique, la perception est immédiate des multiples efforts déployés par les détenteurs du pouvoir pour développer la croyance en la légitimité de leurs actions chez les assujettis. La tentation est donc forte de concevoir qu'un modelage permanent de ces croyances est effectué par ce groupe en vue d'assurer un consentement à son pouvoir.

Une telle intuition trouve une forme de confirmation dans l'observation des traits que revêt la légitimation au sein des sociétés traditionnelles. S'intéressant à cette question de la légitimation en l'élargissant du domaine politique à celui de l'ordre social dans son ensemble, Berger et Luckmann distinguent, selon les sociétés, quatre niveaux de mise en place du processus, correspondant à une gradation ascendante dans l'ordre de l'élaboration théorique. Le premier niveau, celui de la légitimation naissante, se caractérisera ainsi par la simple transmission d'un système d'objectivations linguistiques – consistant, en somme, à dire que les choses sont ainsi parce qu'ainsi elles ont été faites – quand le quatrième niveau fera montre d'une élaboration théorique beaucoup plus grande, en procédant par la création de véritables « *univers symboliques* » destinés à légitimer l'ordre du monde dans son ensemble. Au plus bas de ces niveaux, la légitimation est donc à la portée de tous les membres de la communauté. Mais dès le troisième niveau de légitimation, en revanche, on est mis en présence de « *théories explicites grâce auxquelles un secteur institutionnel est légitimé en terme de corps différencié de connaissances* ». A partir de ce moment, « *à cause de leur complexité et de leur différenciation, [les légitimations produites par ces théories] sont fréquemment confiées à un personnel spécialisé qui les transmet au moyen de procédures d'initiation formalisées*⁷⁸⁹ ». Il n'y a là rien que de très normal, si l'on considère qu'un savoir particulier est nécessaire pour maîtriser ces systèmes explicatifs de plus en plus subtils et difficiles d'accès. La plupart du temps, dans les sociétés traditionnelles, cette tâche est donc confiée aux hommes les plus âgés du clan, qui sont chargés de transmettre les théories justifiant les croyances sur la société aux plus jeunes. Mais, et c'est là l'élément qui nous intéresse, dès lors qu'un groupe particulier est ainsi distingué, qui a isolément mission de transmettre ce savoir, et donc de légitimer l'ordre social existant, on peut constater qu'émerge la tentation, souvent mise à l'acte, d'infléchir ces théories de manière qu'elles deviennent

⁷⁸⁹ BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *op. cit.*, p. 131.

favorables à la place qu'occupe ledit groupe dans la société : « *si nous affirmons que les hommes les plus âgés n'ont pas d'autre devoir à accomplir, il est probable qu'ils renverseront les théories en question pour eux-mêmes, même en l'absence de problèmes pragmatiques, ou, plus précisément, ils inventeront de tels problèmes au cours de leur théorisation*⁷⁹⁰ ».

Si ces réflexions ont quelque chose d'abstrait ainsi posées, leur transposition au domaine politique s'avère tout à fait éclairante. De la même manière qu'intervient, dans les sociétés archaïques, une théorisation du système de légitimation, mettant par là le commun des mortels dans l'impossibilité de maîtriser naturellement le savoir légitimateur, certains travaux nous montrent en effet que le pouvoir politique, afin de légitimer une situation nécessairement vécue comme injuste ou illogique par les assujettis – celle de l'inégalité radicale qui se dessine avec évidence entre eux, qui sont tenus d'obéir, et le pouvoir qui les commande ; et celle, à un niveau inférieur, de l'imposition qui leur est faite sur cette base de certaines actions politiques spécifiques –, va être amené à poser l'existence d'un savoir particulier, désigné comme inaccessible de manière directe au citoyen de base, et réputé être au fondement de la légitimité des institutions politiques. Il s'agira alors, par ce « savoir » proclamé, de montrer au dominé que des raisons profondes, mais pour lui impénétrables, expliquent cette inégalité qu'il est tenté de percevoir contestable et son inaptitude à décider lui-même de l'opportunité d'impulser l'une ou l'autre action politique concrète. Ainsi peut-on lire chez Jacques Lagroye des réflexions très proches de celles qu'élaborent Berger et Luckmann sur la base de l'observation des sociétés archaïques. Ce savoir, pour Lagroye, est « *un "texte caché", au sens où il n'est accessible que par le truchement des interprètes autorisés* ». Alors, « *dans la mesure où les chefs s'arrogent, et se voient reconnaître, le privilège de parler au nom de ce texte, ils sont au sens propre des pontifes*⁷⁹¹ ». C'est à dire qu'ils deviennent finalement les détenteurs souverains de l'interprétation légitime de la parole légitimatrice. Ils se prétendent ainsi aptes à livrer aux dominés les clés de la compréhension de l'ordre social, et à distinguer les interprétations licites des interprétations déviantes. C'est d'ailleurs cette prétention du pouvoir à fournir la seule interprétation légitime de l'ordre social qui permet à Lagroye de l'analyser dans les termes de sa relation avec le sacré, telle que nous l'avons présentée initialement⁷⁹².

⁷⁹⁰ *Ibidem.*

⁷⁹¹ LAGROYE (J.), art. cit., p. 408.

⁷⁹² Voir note 25 p. 11. Rappelons simplement qu'il y a sacré, pour Lagroye, lorsque existe « *une référence fondatrice à des "vérités" inaccessibles à l'entendement commun sans médiation d'interprètes autorisés – ordre caché dans l'exercice du pouvoir légitime, et qu'il importe de dévoiler, de révéler* ». Or, la parole légitimatrice mise en œuvre par le pouvoir est précisément « *dévoilement, révélation : en énonçant la correspondance [de l'ordre social tel qu'il existe] avec un ordre caché et idéal, elle indique ce qu'est cet ordre, confirme et explicite les croyances qui s'y attachent. [...] Ce faisant, elle établit une relation avec le Sacré, qui n'est pas absente des formes les plus laïcisées du pouvoir politique* ». (*Idem*, p. 419)

Cela étant, malgré cette manipulation « naturelle » de la parole légitimatrice qui les caractérise, les possesseurs concrets du pouvoir politique (les dirigeants à proprement parler) ne sont pas ses uniques détenteurs. Dans chaque société, des groupes sont investis, « *auxquels est reconnu – c'est-à-dire très généralement qui se reconnaissent réciproquement – le droit d'affirmer la légitimité des dirigeants au regard des fins et des valeurs de la collectivité*⁷⁹³ ». Ceux-ci se réservent l'interprétation autorisée du monde, et la proclament dans un langage savant, de manière à la rendre inaccessible sans leur médiation aux assujettis. Ils ont par ailleurs pour rôle d'écarter les interprétations incompatibles avec la soumission au pouvoir en place. En effet, aucune communauté politique ne peut parvenir à totalement annihiler la tendance à l'émergence de groupes dissidents, qui présentent des interprétations concurrentes de l'ordre politique. Or, « *l'apparition d'un univers symbolique alternatif établit une menace dans la mesure où sa simple existence démontre empiriquement que l'univers propre d'une société n'est pas inévitable*⁷⁹⁴ ». Le danger n'est donc pas tant la concurrence en elle-même de ces univers et, partant, le remplacement total du mode d'interprétation véhiculé par le pouvoir par celui que prône le groupe dissident, que la brèche créée par ce dernier dans le bel édifice que constituait un mode d'intellection jusque-là présenté comme l'unique et naturel moyen de lire la monde. Les interprétations dissidentes seront alors utilement montrées comme « *déviantes*⁷⁹⁵ », voire « *hérétiques*⁷⁹⁶ », et seront combattues par la recherche d'un renforcement de la croyance en l'interprétation fournie par le pouvoir, définie comme la seule qui soit juste et cohérente.

La lecture de travaux inscrits dans une filiation schématiquement marxiste incite à identifier le groupe détenteur de cette fonction particulière à la classe dominante économiquement. Le conditionnement en dernière instance du politique par l'économique y sert à démontrer la capacité de cette classe à masquer, par l'imposition d'une idéologie politique, la réalité des rapports sociaux, afin de développer la croyance en l'acceptabilité de pratiques sociales en réalité tout entières tournées vers la réalisation de ses intérêts propres. En simplifiant le propos, la légitimation est donc définie dans cette perspective comme une stratégie délibérée des groupes économiquement dominants pour camoufler sous l'apparence d'intérêts généraux, voire universels, leurs intérêts spécifiques⁷⁹⁷. On pourra se borner de manière plus neutre à poser ici le « *rapport privilégié qui tend à s'établir entre ces groupes [autorisés à produire des représentations légitimes de l'ordre social] et les dirigeants politiques*⁷⁹⁸ ».

⁷⁹³ *Idem*, p. 409.

⁷⁹⁴ BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *op. cit.*, p. 148.

⁷⁹⁵ ANSART (P.), *Idéologies, conflits...*, *op. cit.*, p. 30.

⁷⁹⁶ BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *op. cit.*, p. 147.

⁷⁹⁷ Et l'on pourra situer ici la fameuse violence du « cela-va-de-soi » imposé par la « petite-bourgeoisie » que dénonçait Barthes dans son étude des mythes (BARTHES (R.), *Mythologies*, *op. cit.*).

⁷⁹⁸ LAGROYE (J.), art. cit., p. 409.

Une fois posés ces rapides développements généraux sur les capacités manipulatrices du pouvoir – envisagé dans un sens large – à l'égard du processus de légitimation, il convient maintenant de nous interroger plus spécifiquement sur la manière dont la « parole légitimatrice » particulière que constitue le mythe politique peut se prêter à un tel travail.

B. MANIPULATION DU MYTHE POLITIQUE LÉGITIMATEUR

Le mythe politique, on l'a vu, apparaît comme un vecteur de légitimation important. La question de la faculté manipulatrice se pose dès lors aussi bien à son sujet. Et la tentation est forte pour ses analystes d'en faire un outil au service du pouvoir, qui trouverait là un instrument idéal, forgeable à loisir, à des fins d'ancrage de croyances en sa propre acceptabilité sociale. Le mythe politique, ainsi, participerait en quelque sorte d'une technique de gouvernement, particulièrement sophistiquée et efficace – dont, en général, on s'attache alors à dénoncer le dangereux usage. L'analyse offerte par Ernst Cassirer du mythe aryen sur lequel a été fondé le nazisme est pleinement illustrative de cette vision, qui s'attache à dépasser l'hypothèse selon laquelle le mythe ne peut être que le produit de la société dans son ensemble et non celui d'acteurs isolés œuvrant à leur profit : « *Le mythe a toujours été décrit comme le résultat d'une activité inconsciente ainsi que comme une libre production de l'imagination. On sait qu'il existe des artisans très habiles et très subtils capables de fabriquer des choses entièrement artificielles. Il appartient au XXe siècle, cette grande époque technique, d'avoir développé une nouvelle technique du mythe. Les mythes ont dorénavant été fabriqués de la même façon et selon les mêmes méthodes que n'importe quelle arme moderne – qu'il s'agisse de fusils ou d'avions*⁷⁹⁹ ». On a là une inscription particulièrement radicale dans le second des pôles précédemment distingués, opposant les tenants du caractère collectif et impersonnel des productions sociales à ceux de leur imposition par une minorité aux autres membres de la société. Cette affirmation catégorique apparaît cependant se fonder sur une conception fortement simplificatrice du mythe politique au regard de celle que nous avons jusqu'ici tenté de mettre en place. C'est que l'analyse de Cassirer est en réalité fortement teintée par le contexte et le projet même qui l'occupe – nous serons amenés à y revenir. Sa réflexion a néanmoins le mérite de nous introduire de plain-pied dans cette théorisation du mythe politique qui veut y voir un instrument de légitimation puissant dans les mains d'un groupe particulier.

Les propos généraux tenus sur la manipulation de la parole légitimatrice par ce groupe pourront alors être facilement transposés à sa déclinaison mythique. Chez Berger et Luckmann, par exemple, la forme la plus aboutie de légitimation, celle qui passe par la

⁷⁹⁹ CASSIRER (E.), *Le mythe de l'Etat*, Paris, Gallimard, 1993, p. 381 (Chapitre XVIII : « La technique des mythes politiques modernes »).

création d'« *univers symboliques* », se double, afin d'enraciner dans la durée ces univers produits dans un temps historique donné, de la constitution de « *machineries conceptuelles de la maintenance de l'univers* » extrêmement sophistiquées, visant à leur donner force d'évidence. Parmi ces « *machineries conceptuelles* » se détache alors en premier lieu la mythologie archaïque. Pour les auteurs, il s'agit là de « *la forme la plus archaïque de la maintenance de l'univers* », parce que la plus proche du niveau le plus « naïf » de légitimation : celui « *auquel la nécessité de maintenance théorique de l'univers est la plus réduite au-delà de l'établissement réel de l'univers en question en tant que réalité objective* ». Le problème, pour les spécialistes de la traduction mythique – qui cherchent rappelons-le à se présenter comme des experts, seuls aptes à donner l'interprétation de la « vérité » mythique – est que leur connaissance demeure alors très peu éloignée des connaissances communes sur l'univers, du fait de cette faible théorisation. Aussi sont-ils amenés à développer une attitude illustrant à la perfection les propos tenus par Jacques Lagroye sur les « *interprètes autorisés* », qui se prétendent seuls aptes à assurer la médiation nécessaire entre des « *vérités* » sur le pouvoir politique, présentées comme inaccessibles, et les assujettis qui ne pourraient sans eux les cerner. En effet, « *pour sauvegarder les revendications au monopole des spécialistes, l'inaccessibilité de leur savoir doit être institutionnellement établie. C'est-à-dire qu'un "secret" est posé, et qu'un corps de connaissance intrinsèquement exotérique est institutionnellement défini en termes ésotériques*⁸⁰⁰ ».

Reste alors que cette idée d'un caractère manipulateur du mythe l'inscrit apparemment comme une forme figée d'explication de l'univers. L'instrumentalisation du récit mythique ne semble finalement exister que de manière initiale. Une fois le secret posé, le contenu du corps de connaissances permettant d'expliquer la réalité demeurerait en revanche immuable. Rien n'est moins vrai pourtant. Nous avons vu, concernant le cas précis du mythe politique, qu'il peut parfois poursuivre une visée transformatrice de la réalité existante. En ce cas, il ne perd pas pour autant son caractère légitimateur, mais devient simplement la légitimation d'un ordre politique en devenir. L'exemple du mythe archaïque peut à nouveau venir à l'appui de cette hypothèse. Il permet de faire pièce une fois pour toute à l'idée selon laquelle le mythe serait

⁸⁰⁰ BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *op. cit.*, p. 152. On ne saurait être plus proche des propos tenus par Lagroye. Il s'agit cependant chez les sociologues de décrire la mythologie archaïque, telle qu'elle est présente dans les sociétés traditionnelles, et non, encore une fois, la mythologie politique. Néanmoins, et même s'il « *existe des différences sociologiques importantes entre des sociétés dans lesquelles toutes les conceptualisations de la maintenance de l'univers sont mythologiques et des sociétés où ce n'est pas le cas* », une transposition, certes entourée de précautions importantes telles celles que nous avons pu poser précédemment, semble autorisée par les auteurs eux-mêmes. Ainsi affirment-ils, au sujet de ce « *secret* » prétendument détenu par les spécialistes, qu'« *un bref coup d'œil jeté sur les "relations publiques" des coteries contemporaines de théoriciens nous apprendra que ce vieux tour de passe-passe est loin d'avoir disparu aujourd'hui* » (*Idem*). Encore une fois, la comparaison entre mythe archaïque et mythe politique révèle donc une forte proximité des deux formes. Et dans un cas comme dans l'autre, une sacralité de la réalité – l'univers entier ou le seul politique – décrite par la parole mythique va émerger de cette présentation toute fictive de son message comme impénétrable sans l'aide de cette clé offerte par les spécialistes de son interprétation.

par essence figé. Le mythe des sociétés traditionnelles participe, certes, au maintien de l'ordre social. Mais il n'en demeure pas moins nécessairement flexible, de manière à s'adapter aux évolutions et aux conflits qui affectent cet ordre.

On pourra utilement illustrer ce propos par l'exemple du discours mythique tel qu'il est développé chez les Kachin de haute Birmanie, et décrit par Edmund Leach⁸⁰¹. Dans cette région, Leach distingue en effet des groupes rivaux, qui s'affrontent au sujet des modèles sociaux les meilleurs, radicalement opposés les uns aux autres. Ces groupes vont être amenés, selon qu'ils cherchent à légitimer leur supériorité du moment ou qu'ils contestent la position prépondérante de leurs adversaires, à manipuler les mythes en vigueur par la correction des généalogies mythiques, afin, suivant le cas, qu'elles leur restent favorables ou qu'elles le deviennent. Le mythe est donc l'enjeu de luttes sociales et politiques âpres, et la manipulation est bien présente, mise au service du maintien au pouvoir ou de sa conquête. On se rapproche là plus largement de l'ensemble des analyses de la symbolique politique qui, plus qu'à l'idée d'une imposition froide et délibérée de croyances par le moyen de symboles forgés de toutes pièces à cette fin, se consacrent à la mise en évidence des luttes symboliques qui se font jour pour imposer l'interprétation légitime de l'ordre social. Et l'on aborde alors à des mécanismes plus complexes que ceux que désignait Ernst Cassirer, qui nous ouvrent à l'idée que sûrement cette notion de manipulation nécessiterait d'être envisagée d'une manière plus nuancée.

Avant d'en venir à appréhender sous un angle critique le principe d'une froide et efficace instrumentalisation du mythe par un groupe à des fins légitimatrices, il importe cela étant de nous interroger sur les aspects concrets que peuvent prendre ces transformations du récit mythique, qui mènent ainsi à l'envisager sous le jour de sa manipulation. Les débats au sujet de la question générale des usages politiques de la parole légitimatrice s'articulent en effet, dès lors qu'il s'agit du mythe, à une dimension particulière. L'hypothèse répandue d'un pouvoir manipulateur a fait particulièrement porter le regard des analystes du phénomène mythique sur son aspect falsificateur.

Nous avons déjà exposé ce caractère particulier du mythe qui tient à ce qu'on peut déceler son existence dans le fait qu'un récit présenté comme vrai et revêtant un caractère sacré pour un groupe particulier s'avère manifestement, aux yeux de l'observateur extérieur à ce groupe, non seulement sans valeur sacrée, mais également factice et n'étant pas réellement advenu. De là vient que le mythe prend une connotation de mystification. Il est illusion, au sens où la séquence d'événements qu'il présente est perçue comme une manipulation de la réalité historique, soit que ces événements aient été créés de toutes pièces, soit, le plus fréquemment,

⁸⁰¹ LEACH (E.), *Les systèmes politiques de hautes terres de Birmanie*, Paris, Maspero, 1972 (cité par ANSART (P.), *Idéologies, conflits et pouvoirs*, op. cit., pp. 29-30 ; et LAGROYE (J.), art. cit., pp. 427-428).

qu'ils constituent une distorsion par rapport à la manière dont les faits se sont effectivement déroulés. Cet aspect est facilement saisissable s'agissant de mythes tournés vers le récit d'événements passés.

Ainsi en va-t-il par exemple des nombreux récits relatifs à la vie de personnages héroïsés, dont on sait combien ils usent d'accommodements avec la réalité, parfois minimes, mais souvent sensibles. Dans la cas des héros nationaux, ces personnages, plus que réels, deviennent en vérité « *allégories* », et leur vie fait à ce titre l'objet de nombreuses « *manipulations collectives*⁸⁰² ». Ces distorsions par rapport à la réalité historique tiennent en fait à ce que de telles images héroïques sont avant tout destinées à être « *efficaces*⁸⁰³ », c'est-à-dire à susciter le ralliement de la communauté autour d'eux et à orienter l'action de ses membres dans un sens précis. Aussi, afin de « *conserver cette efficacité* », les images héroïques sont-elles en permanence « *susceptibles de subir des transformations* ». La « *geste héroïque* » est modifiée selon les circonstances, l'accent étant mis sur tel ou tel point, au besoin amplifié, voire inventé, qui se révèle intéressant dans la conjoncture politique du moment. Et l'on voit ainsi se faire et se défaire les héros au gré de la construction nationale⁸⁰⁴. De nombreux exemples peuvent être mobilisés à l'appui de cette idée. Yael Zerubavel construit ainsi une analyse de l'héroïfication de Yosef Trumpeldor, colon sioniste mort en 1920 dans la défense d'un établissement frontalier, à Tel Hai, événement devenu en Israël « *un mythe de mort et de renaissance collectives* ». Suivant les circonstances historiques affectant l'Etat d'Israël, ce mythe a été remanié, à tel point qu'il serait aujourd'hui passé du statut d'instrument de renforcement de la solidarité entre les membres de la nation israélienne à celui de récit contribuant à exacerber les conflits politiques internes. Il est ainsi désormais présenté par de nombreux textes satiriques comme une glorification absurde de la mort et ne resterait pertinent que pour la génération fondatrice de la nation israélienne⁸⁰⁵.

⁸⁰² CENTLIVRES (P.), FABRE (D.), ZONABEND (F.), *La fabrique des héros*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 4. Voir aussi sur ce point AMALVI (C.), *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France. De Vercingétorix à la Révolution : Essai de mythologie nationale*, Paris, Albin Michel, 1988.

⁸⁰³ ZERUBAVEL (Y.), « Le héros national : un monument collectif. Tradition et politique de commémoration », in CENTLIVRES (P.), FABRE (D.), ZONABEND (F.), *Idem*, p. 167. Cette dimension de distorsion du mythe, liée à son caractère orienté vers l'action, est du reste le propre de toute représentation sociale. Etant par essence une « *reconstruction* » de l'objet, destinée à servir un but pratique – celui de la gestion du rapport de la communauté au monde – la représentation sociale induit en effet nécessairement un « *décalage avec son référent* » (JODELET (D.), « Représentations sociales... », *art. cit.*, p. 70.) qui découle naturellement de cette visée pratique. Au sujet du mythe politique, voir également sur cet aspect THOMPSON (L.), *The political mythology of apartheid*, New Haven – Londres, Yale University Press, 1985, p. 20.

⁸⁰⁴ A « *chaque étape de l'histoire* » d'une collectivité nationale correspondrait ainsi un « *type de héros* » différent, adapté aux phases successives de construction de l'identité nationale (MASLOWSKI (M.), « Le héros national », in DELSOL (C.) et al. (dir.), *Mythes et symboles politiques en Europe centrale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, pp. 237-240).

⁸⁰⁵ ZERUBAVEL (Y.), *art. cit.*

Un autre exemple intéressant de ce type d'évolution d'un récit mythique en fonction des circonstances politiques est fourni par la réflexion d'Annie Coombes sur l'interprétation symbolique donnée, dans des discours politiques sud-africains, au Voortrekker Monument, à trois moments différents : durant la période coloniale, pendant la phase de disparition de l'apartheid, et dans le cadre du régime nouveau. Elevé en 1938 sur une colline de Pretoria à la mémoire des pionniers boers qui participèrent, à partir de 1835, au Grand Trek, au cours duquel il quittèrent la colonie du Cap pour coloniser l'intérieur des terres, ce monument a longtemps été le symbole du droit de propriété des Afrikaners sur le sol sud-africain. Composé d'un bâtiment massif, qu'entoure un mur figurant le cercle des charriots de ces héros fondateurs, il représentait « l'Afrique du Sud en marche ». Avec l'engagement du National Party sur la voie de la réforme à la fin des années 1980, les cérémonies officielles auxquelles il servait de cadre ont donné cependant au thème une nouvelle interprétation, mettant l'accent sur l'esprit de compromis légué par les pionniers et allant jusqu'à reconnaître le rôle des communautés noires dans le Trek. En 1996, finalement, le Premier ministre de la province de Gauteng (ex-Transvaal), Tokyo Sexwale, achèvera de renverser son interprétation symbolique en se félicitant de voir le cercle, représentant initialement la protection de l'identité de la nation afrikaner, doté d'une ouverture, sans laquelle cette dernière y aurait été définitivement piégée⁸⁰⁶. On voit donc bien comment de mêmes événements et un même récit mythique peuvent faire l'objet d'une instrumentalisation très concrète aux fins de répondre aux besoins d'une conjoncture politique changeante.

Mais il s'agit toujours dans ces exemples de mythes présentant le récit d'événements passés. On conçoit donc aisément comment la manipulation peut y prendre place. Comment peut-elle en revanche se manifester lorsque l'on est en présence de mythes tournés vers le futur et la mise en place d'un nouvel ordre politique, tels que nous les avons envisagés ? Le prototype de ce mythe étant sa version sorélienne, il apparaît ici intéressant de faire à nouveau appel aux *Réflexions sur la violence*. Le même schéma y apparaît en réalité reproduit que celui que nous venons de décrire. Le mythe, chez Sorel, est en effet considéré avant tout comme une forme de communication délibérément manipulatrice, à des fins idéologiques et de propagande. Et le mythe de la grève générale, en tant qu'une des manifestations de ce que « *les hommes qui participent aux grands mouvements sociaux se présentent leur action prochaine sous forme d'images de batailles assurant le triomphe de leur cause*⁸⁰⁷ », va au gré des événements être manipulé afin d'intégrer les diverses données induites par les batailles successives et leur plus ou moins grande réussite. Rappelons que ce mythe, comme tout mythe au sens sorélien, fait appel « à des ensembles d'images capables d'évoquer en bloc et par la seule intuition, avant

⁸⁰⁶ COOMBES (A.), « La traduction du passé : les monuments de l'apartheid dans l'Afrique du Sud d'après l'apartheid », in TAFFIN (D.) (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, pp. 163-184.

⁸⁰⁷ SOREL (G.), *Réflexions sur la violence*, op. cit., p. 21.

*toute analyse réfléchie, la masse des sentiments qui correspondent aux diverses manifestations de la guerre engagée par le socialisme contre la société moderne*⁸⁰⁸ ». Ce qui compte dès lors, c'est moins l'adéquation entre le récit des événements tel qu'il est présenté par la narration mythique et la réalité des événements tels qu'ils vont advenir, que le potentiel émotif et la force de persuasion des images telles qu'elles sont véhiculées par ce tout indissociable qu'est le mythe. Il importe donc peu de savoir si les mythes renferment des détails qui seront susceptibles de se manifester réellement sur le plan historique. Puisque « *c'est l'ensemble du mythe qui importe seul*⁸⁰⁹ », à savoir en ce cas la grève générale en tant que telle, la forme concrète par laquelle cette grève est décrite de manière anticipée n'est pas fondamentale, à partir du moment où elle aboutit effectivement à son avènement⁸¹⁰. C'est pourquoi le récit pourra être manipulé à loisir, sans qu'il importe véritablement qu'il soit ou non susceptible de se dérouler de la manière qu'il prétend. L'essentiel est que le but final soit atteint. Et la manipulation du récit mythique devient même la modalité par laquelle il est atteint, dans la mesure où elle permet d'adapter en permanence le mythe afin qu'il conserve au mieux sa capacité motrice à l'égard des foules. Dans cette conception comme dans le cas du mythe tourné vers le passé, on le voit bien, la distorsion par rapport à la réalité est présente et nécessaire du fait même du rôle de modèle pour l'action des hommes qui est imparti au mythe.

On doit donc bien admettre que les mythes politiques subissent dans le temps des transformations qui ressortissent à l'ordre de la manipulation et apparaissent orientées vers la légitimation du groupe qui les transmet – qu'il s'agisse des détenteurs du pouvoir (sinon des « interprètes autorisés » qui lui sont étroitement liés) ou d'un groupe qui aspire à sa détention. Mais doit-on pour autant en conclure à la manière d'Ernst Cassirer que le pouvoir détient, avec le mythe, l'instrument implacable d'une véritable soumission des esprits, dont il disposerait de la maîtrise pleine et entière, contrôlant aussi pleinement ses procédés de production que ceux de « n'importe quelle arme moderne » ? Il est un seuil en réalité entre manipulation et fabrication, que l'on souhaiterait ici mettre en évidence afin de prendre garde à ne le pas franchir inconsidérément.

⁸⁰⁸ *Idem*, p. 115.

⁸⁰⁹ *Idem*, p. 119.

⁸¹⁰ « *Alors même que les révolutionnaires se tromperaient, du tout au tout, en se faisant un tableau fantaisiste de la grève générale, ce tableau pourrait avoir été, au cours de la préparation à la révolution, un élément de force de premier ordre, s'il a admis, d'une manière parfaite, toutes les aspirations du socialisme et s'il a donné à l'ensemble des pensées révolutionnaires une précision et une raideur que n'auraient pu leur fournir d'autres manières de penser* » (*Ibidem*).

II. PRATIQUES POLITIQUES NON AUTONOMES DU MYTHE : DES LIMITES À LA CAPACITÉ MANIPULATRICE DU POUVOIR À L'ÉGARD DU MYTHE POLITIQUE

La question des limites à la manipulation du récit légitimateur se pose, une fois encore, aussi bien dans les réflexions générales sur la légitimation que dans celles qui concernent plus directement le mythe politique. A nouveau nous nous consacrerons à la présentation successive de ces deux lieux complémentaires de débat. Un tel examen nous permettra d'insister sur le caractère à notre avis fécond d'une appréhension nuancée de la capacité manipulatrice des détenteurs du pouvoir, qui doit mener à rejeter l'idée d'une pleine invention, à des fins instrumentales, du récit mythologique légitimateur⁸¹¹.

A. RÉSISTANCES À UNE PLEINE INVENTION DU RÉCIT LÉGITIMATEUR

La première critique qui peut être adressée, de manière très naturelle, à la conception la plus volontariste de la légitimation tient au fait que les masses y sont réduites à l'état d'amorphie le plus total, ne pouvant qu'accepter, sans y participer le moins du monde, le déroulement d'un processus qui leur échappe. Si le principe peut être admis d'une absence de maîtrise pleine et entière, par les assujettis, des ressorts par lesquels ils en viennent à intégrer certaines croyances sur le pouvoir, l'idée en revanche selon laquelle ils en viendraient à accepter sans résistance aucune un récit forgé de toutes pièces, qui leur serait d'un coup narré pour les besoins circonstanciels des détenteurs du pouvoir, a tout lieu de laisser perplexe. L'analyse des phénomènes de propagande incite à envisager le rôle actif du récepteur dans l'efficacité

⁸¹¹ La notion d'invention étant ici envisagée dans son sens fort de fabrication ou de production *ex nihilo*. En dépit du succès manifeste qu'il a pu rencontrer en sciences sociales, le terme, appréhendé dans sa pleine acception, pose en effet lorsqu'il est appliqué à des faits sociaux de nombreux problèmes, auxquels ressortissent les limites qui seront ici abordées. L'un de ses promoteurs les plus fameux, Terence Ranger, co-directeur au début des années 1980 d'un ouvrage à succès dont le titre a été décliné à satiété par la suite (HOBSBAWM (E.), RANGER (T.) (dir.), *The invention of tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983), a lui-même été amené à insister sur les apories auxquelles mène un usage inconditionnel et irréfléchi de la notion, à l'occasion d'un retour réflexif sur l'article qu'il avait consacré à l'invention de la tradition en Afrique coloniale (voir RANGER (T.), « The Invention of Tradition Revisited: The Case of Colonial Africa », in RANGER (T.), VAUGHAN (O.) (dir.), *Legitimacy and the State in Twentieth-Century Africa*, Londres, Macmillan Press, 1993, pp. 79-82). L'apport heuristique du terme est ainsi dit restreint par son caractère unidirectionnel (établissant l'inventeur, en l'espèce le pouvoir colonial, en seule et omnipotente origine d'une transformation des relations culturelles et sociales dans la société colonisée), fixiste (l'« invention » posant le principe d'une rupture avec la réalité antérieure mais empêchant de prendre en compte l'historicité et les reconfigurations postérieures de l'objet inventé) et incarné (quand les « inventions » concernées ont très rarement un inventeur et un moment unique à leur source mais relèvent plutôt de processus collectifs ancrés sur le long terme). Ce pour quoi est prônée la réorientation vers un questionnement sur les « traditions imaginées » (p. 81, nous soulignons), terminologie jugée plus respectueuse de cette complexité des mécanismes étudiés. Notre récusation du principe d'une pleine invention du récit légitimateur, pour sa part, devra être lue dans la perspective d'un usage du terme au sens fort, précisément porteur de limites conséquentes, que nous nous attacherons à illustrer.

de l'imposition d'une vision du monde particulière⁸¹². Celle des formes théâtralisées de la légitimation y engage pareillement⁸¹³. Dès lors que l'on entend, cela étant, mettre en évidence l'existence de mécanismes d'inculcation passifs, on doit admettre que seule une vision plus subtile de leurs ressorts autorisera à admettre leur possible existence. C'est là, par exemple, toute la différence qui peut finalement exister entre une analyse fondée sur une filiation marxiste grossière et systématique et les travaux bourdieusiens, qui certes invitent à percevoir l'aspect d'occultation de la relation de pouvoir inégalitaire que contient la légitimation, mais en contournant l'écueil du volontarisme que cette première ne savait pour sa part éviter.

Bourdieu en effet, tout en énonçant sa dette à l'égard de Marx, s'éloigne de ce type de lecture tout à la fois instrumentale et mécaniste de la légitimation. Il affirme reprendre à Marx son interrogation sur les « *fonctions que remplit dans les rapports sociaux la méconnaissance de la vérité objective de ces rapports comme rapports de force*⁸¹⁴ ». Aussi développe-t-il à sa suite cette idée que l'idéologie est un ensemble de représentations déformées des rapports sociaux produit par une classe qui légitime ainsi ses pratiques. Néanmoins, cette fonction s'insère chez le sociologue dans le cadre des luttes symboliques qui forment le cœur de sa conception de l'espace social. Aussi n'a-t-on pas là affaire directement à une volonté manipulatrice des classes dirigeantes. « *La légitimation de l'ordre social n'est pas le produit, comme le croient certains, d'une action délibérément orientée de propagande ou d'imposition symbolique* », puisque aussi bien « *elle résulte du fait que les agents appliquent aux structures du monde social des structures de perception et d'appréciation qui sont issues de ces structures objectives et tendent de ce fait à apercevoir le monde comme évident*⁸¹⁵ ». Si le pouvoir est légitimé, c'est donc moins parce qu'il fait œuvre de stratégies élaborées en la matière que parce que son existence même offre au regard une représentation objective, que les dominés vont inconsciemment s'assimiler et qui va par la suite leur paraître légitime justement pour la raison qu'ils l'ont intégrée comme telle sans la questionner. L'on a ici, on le voit, vision autrement plus subtile des mécanismes d'une assimilation passive des croyances légitimatrices.

⁸¹² Voir ELLUL (J.), *Propagandes*, Paris, Economica, 1990. Jacques Ellul critique pareillement cette appréhension usuelle du « *public [...] comme un objet, une foule passive, que l'on peut manier, utiliser, influencer* », à tel point que « *de toute façon, le propagandé se trouve dans la situation du pauvre homme qui n'en peut mais, qui n'a pas de moyens de défense et sur qui l'oiseau de proie fond du haut des airs* ». Au contraire de quoi « *il ne suffit pas de mettre sur la papier une organisation, un plan de travail, une méthode politique, des institutions ; il faut que l'individu y participe du fond du cœur, avec bonne volonté, avec joie, et y retrouve des satisfactions profondes* » (p. 137).

⁸¹³ « *Non que l'Etat-spectacle soit un phénomène inopérant ; mais l'efficacité des rituels est généralement fonction du degré d'implication de tous dans leur progression* » (LAGROYE (J.), *art. cit.*, p. 462).

⁸¹⁴ BOURDIEU (P.), *La reproduction*, Paris, Minuit, 1970, p.19.

⁸¹⁵ BOURDIEU (P.), « Espace social... », *art. cit.*, pp. 160-161.

Pourtant, nous l'avons constaté, les détenteurs du pouvoir œuvrent bel et bien à la manipulation du récit légitimateur. Comment dès lors expliquer l'existence de ce travail concret et constant de développement de croyances favorables chez les assujettis ? C'est qu'en réalité – et c'est là une limite essentielle à la conception d'une manipulation des esprits par la manipulation de ce récit – certains éléments posés en prélude à notre réflexion sur le travail de légitimation sont résolument négligés par les tenants d'une capacité d'enrégimentement absolue du pouvoir au moyen de la fabrication de récits légitimateurs. Nous avons insisté, en effet, sur la nécessité de concevoir que les efforts du pouvoir en faveur de sa légitimation qui pouvaient être mis en évidence n'auguraient en rien des croyances effectives développées chez les assujettis à son sujet, mais bien plutôt des croyances des détenteurs du pouvoir sur les ressorts supposés de la croyance des assujettis en sa légitimité. C'est en ce sens que le travail de légitimation doit être appréhendé comme une « revendication de légitimité » de la part des dominants. Il importe donc, nous devons le répéter, d'avoir bien conscience de ce qu'en étudiant les manipulations du récit légitimateur par les détenteurs du pouvoir (ou les « interprètes autorisés » qui leur sont liés), on atteint uniquement ces revendications et non les ressorts réels de l'ancrage de la perception de légitimité chez les assujettis. L'étude des manipulations du récit légitimateur, autrement dit, devra être envisagée dans la stricte mesure d'une mise en évidence des anticipations des voies de sa légitimation par le pouvoir. Il ne nous appartient pas en revanche au moyen d'un tel matériau empirique de prétendre atteindre l'imposition véritable de croyances aux dominés.

Mais l'on peut même aller plus loin. Sur la base d'une relecture de Max Weber, Michel Dobry nous introduit en effet à l'idée que « *les revendications de légitimité n'ont pas nécessairement pour cibles ou pour destinataires [...] les dominés, mais aussi, très souvent, les dominants eux-mêmes* ». Il serait alors difficile, voire inutile, de distinguer ces revendications de formes d'« *autojustification* », relevant de ce que « *tout groupe dominant, tout groupe bénéficiant de forts privilèges sociaux, tend à développer une sorte de "mythe de sa supériorité naturelle" [...]. Le dominant, autrement dit, n'est pas pleinement satisfait par le seul fait d'avoir eu de la chance : "Au-delà, il a besoin de savoir qu'il a le droit d'avoir cette chance, que son droit est incontestable"* ⁸¹⁶ ». Il apparaît donc nécessaire d'envisager également les manipulations du mythe politique qui peuvent s'observer sous ce jour possible d'une pure autojustification. L'ensemble de ces considérations nous mène donc à appréhender avec une singulière circonspection la thèse d'une légitimation froidement et infailliblement manipulatrice et à poser avec fermeté que la manipulation du récit légitimateur doit être strictement distinguée de celle des esprits des assujettis, à laquelle elle a souvent tendance à être assimilée.

⁸¹⁶ DOBRY (M.), « Légitimité et calcul rationnel... », art. cit., pp. 135-136.

Mais passée cette interrogation indispensable sur les voies de la réception du savoir légitimateur, le problème se pose plus largement de concevoir si l'on peut véritablement parler de la production d'une parole légitimatrice, au sens d'une fabrication effective, ou si, là encore, d'autres mécanismes, plus complexes, sont à prendre en considération.

En réalité, le terme de production semble outrancier. Au-delà des aspects mis en évidence par la réflexion bourdieusienne, certaines considérations plus manifestes invitent à relativiser fortement l'idée selon laquelle le pouvoir pourrait forger de toutes pièces un récit à destination des assujettis en vue de sa légitimation. Sauf à admettre l'existence d'un pouvoir qui serait extérieur à la société, en effet, il apparaît malaisé de décrire un processus de production consciente et autonome de croyances, sans lien aucun avec celles qui ont déjà cours. Or, une telle hypothèse est bien entendu pure hérésie. Le pouvoir et ses détenteurs, ainsi que les agents spécialisés dans l'émission et la traduction de la parole légitimatrice, sont eux aussi insérés dans la société. Et à ce titre, ils sont eux-mêmes les récepteurs de croyances préexistantes sur le pouvoir. Ou du moins, même à supposer qu'ils soient en mesure de n'y pas adhérer, il ne peuvent que constater leur existence et en tenir évidemment compte dans leurs anticipations, voire leurs autojustifications. Si l'on s'attache un instant à nouveau à considérer l'analyse de Berger et Luckmann, on verra que les univers symboliques qui y sont décrits sont avant tout des construits sociaux et ne sont pas directement produits par le groupe spécialisé qui n'est au départ chargé que de les véhiculer et de les expliquer. Certes, ce groupe finit par les manipuler. Mais ce faisant, il reste dans un cadre limité par la construction sociale initiale. Au savoir sur le cousinage ne peut ainsi être substitué un savoir sur tout autre rapport familial qui servirait davantage les intérêts de tel ou tel détenteur de l'interprétation légitime. La croyance initiale ne fait que subir des inflexions, mais elle ne peut être totalement refondue, sans quoi son acceptabilité (ou l'anticipation de son acceptabilité) serait nulle, ne disposant d'aucune fondation sur laquelle s'appuyer dans les croyances préalables.

Il y a tout lieu de penser qu'il en va de même de la relation de pouvoir politique. Aussi semble-t-il plus raisonnable d'admettre que « *les agents de légitimation peuvent rarement imposer une représentation de la vie sociale et du pouvoir qui s'écarte des conceptions reçues, modelées par l'histoire, transmises par la culture commune, et largement diffusées dans tout le corps social*⁸¹⁷ ». Le pouvoir ne peut donc espérer produire de toutes pièces une croyance légitimatrice. Il ne peut qu'envisager la transmettre alors qu'elle lui est déjà donnée, en l'infléchissant éventuellement afin de la rendre davantage favorable aux institutions concrètes qu'il a mises en place.

⁸¹⁷ LAGROYE (J.), art. cit., p. 409.

On voit donc bien, de quelque point de vue qu'on l'envisage, que la visée délibérément manipulatrice du récit légitimateur doit être envisagée avec précaution et qu'en tout état de cause, elle ne doit en rien être assimilée à un travail d'invention à proprement parler. La marge de manœuvre du pouvoir n'est pas totale en effet. Il doit toujours être tenu compte de croyances antérieures qui perdurent à son sujet. Dès lors, et compte tenu de cette latitude restreinte laissée au pouvoir, quel rôle peut jouer le mythe politique en terme de légitimation ?

B. RÉSISTANCES À UNE PLEINE INVENTION DU MYTHE POLITIQUE

Les exemples variés de mythes que nous avons cités tendent à montrer qu'une instrumentalisation de leur récit est bien effectuée par certains groupes, à des fins très concrètes et immédiates de légitimation. Il y aurait lieu alors sur cette base de considérer que le mythe offre bien au pouvoir la possibilité d'une manipulation radicale et délibérée. Il convient immédiatement de noter cependant que l'on a affaire dans tous les cas à de simples variations sur un récit commun. Le cas kachin, par exemple, témoigne de pures modifications d'un mythe de base. Le même mythe subsiste, qui est décliné en plusieurs versions selon les intérêts du groupe considéré. La manipulation est certes possible, mais à l'intérieur d'un même schéma généalogique. De la même manière, les exemples de mythes politiques énoncés relevaient d'une instrumentalisation différentielle des détails ou du sens général d'un même récit. Finalement, on doit donc rejoindre les conclusions sur lesquelles nous nous accordions : si la légitimation peut se présenter sous le jour d'une manipulation du mythe, celle-ci ne sera que relative et devra se contenter d'infléchir les croyances préexistantes sur le pouvoir, sans jamais être en mesure de prétendre en imposer directement de nouvelles, par lui créées de toutes pièces. Cela est finalement vrai pour le mythe, et pour le mythe politique, comme pour toute autre forme de légitimation.

Il en va de même en effet de tout objet que l'on chercherait plus globalement à investir d'une dimension symbolique politique. Aussi peut-on lire chez Lucien Sfez une dénonciation ferme et irritée de la comparaison souvent esquissée entre marketing et manipulation des symboles politiques : « *Il ne s'agit pas [avec la symbolique] d'images que l'on pourrait façonner à loisir, livrer au public, et répéter jusqu'à la vente d'un produit. Il s'agit d'anciennes mémoires sédimentées par le temps et que les théories politiques transportent dans leurs cales. Ces anciennes mémoires ne "prennent pas" aujourd'hui par des moyens magiques, mais parce qu'un événement les réactualise* », et ce seulement si ces mémoires sont incarnées par des énonciateurs crédibles⁸¹⁸. Les réflexions de Philippe Braud, déjà abordées, sur les différentes étapes présidant à la mise en place d'une symbolique politique vont dans ce sens également. On rappellera rapidement que les acteurs qui prennent l'initiative de représenter

⁸¹⁸ SFEZ (L.), *La symbolique politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p. 16.

l'objet considéré sont dits donner une orientation essentielle à son interprétation, puisque aussi bien leur choix de mise en scène imprime une « *direction aux associations émotionnelles constituées autour de l'objet symbolique* ». Cela étant, tout aussi importante s'avère ensuite l'« *activité d'exégèse* » réalisée par des individus définis comme des « *régulateurs de sens* » – à savoir un certain nombre d'« *acteurs sociaux perçus comme suffisamment "autorisés" pour prétendre intervenir efficacement dans les luttes idéologiques et débats politiques visant à imposer les interprétations légitimes* ». Mais cette activité, nous l'avons dit, est étroitement conditionnée à son tour par deux types de contraintes : d'une part les « *données de la conjoncture* » – les situations incertaines étant considérées comme plus favorables à un investissement symbolique intense – et d'autre part « *l'univers de valeurs et de croyances* » dans lequel s'insère le travail d'exégèse. La capacité des « *régulateurs de sens* » à être « *identifiés à des valeurs préexistantes fortement investies affectivement* » leur octroie en effet selon P. Braud un « *privilege légitime d'interprétation* ». De sorte que l'infléchissement de ces croyances ne peut finalement se faire qu'« *à la marge* »⁸¹⁹. On rejoint bien là notre hypothèse : le mythe ne peut être créé par la seule volonté manipulatrice du pouvoir. Seules peuvent être manipulées des croyances préexistantes, avec lesquelles le pouvoir lui-même ne peut que se contenter de composer.

L'ensemble de ces considérations nous mène donc à récuser définitivement le point de vue d'Ernst Cassirer précédemment cité, dont la formulation apparaît bien trop radicale. Le pouvoir est certes en mesure de manipuler un mythe, mais uniquement à la marge, et lorsque certains prémices en existent déjà dans la société considérée. Le mythe aryen analysé par Cassirer, en ce sens, ne peut de notre point de vue être expliqué comme une pure production du pouvoir hitlérien, ainsi qu'il est procédé dans l'ouvrage. Il n'a pu s'imposer que sur la base de croyances préexistantes, que le pouvoir a effectivement manipulées par la suite. Mais une invention véritablement délibérée de ce mythe n'aurait *a priori* pas pu l'enraciner en l'esprit des citoyens allemands si le terreau n'avait déjà été fertile des croyances sociales sur lesquelles il s'est fondé. Il convient bien sûr de se garder de tomber pour autant dans l'excès culturaliste, et de ne pas faire de ce mythe et des conséquences si terribles qu'il a pu avoir le seul produit de la culture allemande de la première moitié du XXe siècle. Néanmoins, affirmer que ce qui meut les hommes soumis à « *l'emprise* » du mythe politique « *provient d'une force externe* », et qu'ils « *agissent comme des marionnettes dans un théâtre de poupées – en ignorant que les ficelles de ce spectacle comme de toute la vie sociale ou individuelle sont désormais manipulées par des leaders politiques* »⁸²⁰ nous semble procéder d'une surévaluation évidente des stratégies volontaires de légitimation du pouvoir.

⁸¹⁹ Voir BRAUD (P.), *L'émotion en politique*, op. cit., pp. 100-103.

⁸²⁰ CASSIRER (E.), op. cit., p. 386.

On doit par ailleurs admettre comme nous en avons émis l'hypothèse dans notre discussion générale sur la manipulation du récit légitimateur, que les diffuseurs du mythe pourraient bien être eux aussi le jeu de ces croyances préexistantes, puisque aussi bien ils se trouvent enchâssés dans la même société que les assujettis et y avoir été socialisés pour partie aux mêmes « univers ». Afin de compléter cette hypothèse, on pourra mobiliser ici rapidement le travail de Raymond Boudon sur la diffusion de l'idéologie. Nous n'aborderons pas pour le moment son détail ni ne discuterons de son rapprochement possible avec une analyse du mythe politique, éléments qui seront pleinement abordés dans le chapitre à suivre. Il ne s'agira pas non plus d'intégrer l'ensemble des fondements épistémologiques et des conclusions de l'analyse de Boudon mais d'y emprunter un élément de réflexion très précis qui nous semble en tout état de cause compatible avec les cadres du raisonnement qui ont été jusqu'ici posés. Définissant l'idéologie comme un ensemble d'idées fausses, l'auteur s'interroge essentiellement sur les « *bonnes raisons* » qui peuvent néanmoins pousser ses récepteurs à y adhérer, mais aussi, pour partie, sur celles qui motivent ses émetteurs à la transmettre. Afin de mettre en évidence la « *rationalité située* » qui est au cœur de son raisonnement sociologique, Boudon est alors amené à développer une conception selon laquelle les producteurs de la théorie qui est à la base de l'idéologie, donc de la diffusion d'idées fausses, pourraient eux-mêmes voir leur comportement altéré par des effets pervers particuliers, dits « *effets épistémologiques*⁸²¹ ». Ceux-ci, et c'est là que le raisonnement nous intéresse, témoignent du fait que le producteur même de la théorie – ou, dans notre cas, du mythe – est toujours placé dans un cadre qui lui est transmis par la tradition et qu'en règle général il ne remet pas en cause. Dans le champ scientifique, par exemple, il en va toujours ainsi en dehors des périodes de « science révolutionnaire », au sens de Thomas Kuhn⁸²². Or, celles-ci n'interviennent en réalité qu'après que les « anomalies » se sont tellement amoncelées qu'elles en deviennent insurmontables, ce qui suppose qu'un grand nombre de scientifiques ne soient auparavant pas sortis des cadres qui leur étaient imposés par le paradigme en vigueur. Il en va de même, selon Boudon, dans le cas de toute production théorique ou idéale. Aussi, dans la mesure où la plupart des idéologies se greffent « *sur des théories relatives aux domaines du politique ou du social* », est-il selon lui aisé de comprendre comment des idées fausses peuvent être émises par leurs producteurs.

Si ces notions d'idées fausses et de rationalité située ne sont pas parmi celles que nous souhaitons retenir, comme nous serons amenés à le montrer, le raisonnement de Boudon présente néanmoins l'intérêt de nous introduire à l'idée, fort intéressante, selon laquelle les émetteurs du mythe, ou plutôt, devrions-nous dire, ses transmetteurs, pourraient bien être eux aussi insérés dans l'univers de croyances préalable dans lequel il s'inscrit, et même, allons

⁸²¹ BOUDON (R.), *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986, p. 129.

⁸²² KUHN (T.), *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983.

plus loin, être partiellement la proie du récit mythologique. Autrement dit, ces « transmetteurs » ne parviendraient à manipuler le mythe qu'à la marge dans la mesure également où certaines des croyances sur lesquelles il se fonde seraient aussi bien leurs et dès lors vécues non comme des croyances mais comme un véritable savoir, qu'en aucun cas ils ne seraient donc en mesure de manipuler. Ce point est à notre avis fondamental et mérite d'être pleinement intégré à toute réflexion sur la diffusion du mythe politique.

Au terme de ces développements, on devra donc admettre que la question de la manipulation du mythe et du processus de légitimation en général par le pouvoir pose problème. En réalité, il apparaît que le pouvoir n'est pas en mesure d'agir de manière aussi volontaire que l'on veut souvent le dire en faveur de sa propre légitimation. Il n'a finalement les moyens d'influer que de manière marginale sur des croyances déjà existantes, et non d'en imposer de nouvelles par lui créées *ex nihilo* en vue d'ancrer la perception de sa légitimité. Il en va de même pour le mythe politique. Le pouvoir politique, on doit insister sur ce point, ne peut créer un mythe, au sens fort. Il doit se contenter de manipuler les récits et croyances existants, que l'histoire a lentement élaborés. Et l'on peut même supposer qu'il en est sûrement lui aussi partiellement la proie⁸²³.

Maintenant posées ces bases théoriques d'une réflexion sur les possibles manipulations du récit mythique légitimateur et leurs limites particulières, il va être intéressant d'approcher la mythologie coloniale expositionnelle à laquelle nous nous consacrons afin de penser les voies par lesquelles elle apparaît relever de ces divers mécanismes.

SECTION 2.

OBSERVATIONS EMPIRIQUES.

LES MANIFESTATIONS D'UNE INSTRUMENTALISATION DE LA NARRATION EXPOSITIONNELLE PAR LE POUVOIR EXPOSANT

Interroger les expressions d'une instrumentalisation de la mythologie expositionnelle par les organisateurs des sections coloniales n'est pas aussi aisé qu'il aurait pu sembler de prime abord. Les manifestations expresses de l'intentionnalité symbolique présidant à l'exposition de tel ou tel objet, suivant telle ou telle présentation spécifique, sont en réalité extrêmement rares, si ce n'est totalement absentes de nos sources sous une forme véritablement limpide.

⁸²³ Reste par ailleurs que les développements que nous avons consacrés à la légitimation nous poussent à envisager que l'aspect de manipulation du mythe n'est pas seul important, et que le mécanisme d'« invention » mythique pourrait bien comporter un volet inconscient. Il convient en effet de prendre en compte que les croyances des assujettis sont également soumises à la violence symbolique décrite par Bourdieu. Le mythe, en ce sens, pourrait bien jouer un rôle par la naturalisation de l'ordre politique existant qu'il entraîne, par le sentiment d'évidence qu'il développe chez les assujettis au sujet du pouvoir, autant que par sa force d'inculcation, plus ou moins maîtrisée par ses émetteurs, de croyances particulières.

Nulle trace d'une froide énonciation des effets qui en sont attendus dans l'esprit des visiteurs ; le choix même des objets, lorsque la procédure nous en est connue, n'apparaît à aucun moment motivé par des ressorts distincts. En 1893, Léopold II écrit dans une correspondance personnelle : « *Il me semble qu'il serait intéressant de faire venir en Belgique les drapeaux pris sur les Arabes. Ordonnez cela. On pourra faire une cérémonie à leur arrivée, cela fera bon effet sur les officiers*⁸²⁴ ». Aucun propos aussi explicite n'a pu être relevé dans les archives que nous avons consultées au sujet de la finalité de la mise en scène d'objets spécifiques dans le cadre des expositions. Il y a peut-être là une conséquence du type de source consulté. Nous n'avons pas compulsé de fonds archivistiques privés. Seuls nous ont donc été disponibles des documents administratifs officiels, destinés à être conservés, où la liberté d'écriture est nécessairement moindre en regard de celle dont peut témoigner Léopold II dans cette lettre. Mais on peut penser, cela étant, que ce billet témoigne dans le même temps d'un état fait qui n'a plus eu cours par la suite, durant la période coloniale belge. La machine administrative de l'ÉIC était légère et laissait largement place aux relations et aux influences personnelles. Dans ces conditions, on sait par exemple que c'est le goût du Secrétaire d'Etat Edmond van Eetvelde pour l'avant-garde art nouveau qui est à lui seul à l'origine de la décoration intérieure de l'exposition de 1897⁸²⁵. Dès lors que la colonie devient nationale, en revanche, la structure administrative se fait plus étoffée et plus rigide, et les procédures institutionnelles prennent le pas sur les usages informels. Les expositions deviennent la présentation officielle de la colonie nationale, et font l'objet de prises de décisions dans un cadre codifié. Il est donc peu probable que des documents révélateurs procédant d'une nature plus informelle que ceux que nous avons consultés aient pu en tout état de cause exister.

Au-delà de la fourniture d'informations sur l'intentionnalité symbolique effective, de telles sources personnelles auraient présenté l'intérêt de nous permettre d'envisager avec plus de précision l'enchâssement des organisateurs eux mêmes dans les univers de croyance dont on a vu combien ils constituaient une contrainte à la manipulation du mythe. Trouver des documents – lettres, journaux, etc. – témoignant du point de vue individuel des organisateurs sur les sections coloniales apparaissait cependant plus qu'hasardeux. La possibilité éventuelle demeurait de les recueillir de vive voix pour l'exposition de 1958, mais elle nous aurait confrontés aux problèmes de reconstructions mémorielles déjà soulevés et n'aurait finalement

⁸²⁴ Lettre de Léopold II à E. van Eetvelde, Spa, 15 août 1893, citée in LUWEL (M.), « *Geschiedenis...* », art. cit., p. 24.

⁸²⁵ Ce qu'Henry Van de Velde, l'un des quatre architectes ayant travaillé à la décoration intérieure, étonné de cette audace inhabituelle, interprète lui-même à l'époque en posant que « *dans une autre forme étatique, le titre élevé d'un seul individu n'aurait pas été suffisant pour faire réaliser un tel plan de manière si homogène. Les nombreuses sous-commissions et commissions supérieures auraient eu leur mot à dire et il ne serait pas resté grand-chose du plan initial* » (VAN DE VELDE (H.), « *Die Kolonial-Ausstellung Tervueren* », *Dekorative Kunst*, vol.1, 1898, cité in WYNANTS (M.), *Des ducs de Brabant aux villages congolais...*, op. cit., p. 99).

en rien été révélatrice des éléments que nous souhaitions mettre en évidence. Il a donc fallu nous contenter des sources officielles dont nous disposions. Leur diversité nous a tout de même été d'une certaine utilité. La possibilité, en effet, d'avoir consulté les procès verbaux des séances des Comités exécutifs du Ministère des Colonies, transcrivant les débats qui se font jour dans les années 1930 sur les éléments à exposer, ainsi que les correspondances échangées entre ces comités et les directions générales du Ministère, est de ce point de vue une chance incontestable. On a certes là affaire à des documents officiels ; mais destinés à un usage premier interne au Ministère, ils ne résultent probablement pas d'un travail de « censure » aussi poussé que celui qui peut se manifester dans la rédaction des publications officielles dont nous faisons par ailleurs usage⁸²⁶. Le fait d'en disposer pour les années 1930 est donc un atout précieux de ce point de vue, même si ces documents ne comportent pas au final de mentions d'une instrumentalisation aussi expresses que nous aurions pu l'imaginer et le souhaiter de prime abord.

De manière générale, les réflexions auxquelles nous allons nous consacrer sur les manipulations dont témoigne la narration mythologique du fait colonial aux expositions relèveront donc en grande partie d'une extrapolation de l'intention d'instrumentaliser ce récit, sur la base d'une observation des données exposées, des interprétations officielles qui en sont fournies, et des rares discussions un tant soit peu explicites que nous avons été en mesure de reconstituer.

Ceci fait, on constate qu'existent bel et bien des variations très concrètes des motifs de la narration expositionnelle, qui œuvrent dans le sens de la légitimation du pouvoir et pourraient bien offrir le témoignage d'une instrumentalisation effective du récit mythologique par les organisateurs. Là encore, cependant, on devra observer que le pouvoir n'a pas toute latitude et que certains freins se manifestent à son action, qui interdisent de l'envisager comme l'auteur unique du mythe et de penser qu'il est en mesure d'en faire un usage pleinement libre et volontaire.

⁸²⁶ A la fois sur le plan des attentes placées dans l'exposition de certains objets et sur celui des affects et investissements émotionnels dont les organisateurs sont eux-mêmes le jeu. Sur les enseignements différentiels des types sources en ces matières, notamment « *sources rigidifiées* » opposées aux « *sources vivantes* », « *encore en évolution, où le travail d'écrasement par rationalisation n'est pas aussi poussé qu'il le deviendra dans la version ultime livrée au destinataire et au public* », qu'en revanche « *malmène le souci ordinaire, mais intense, du contrôle social* », voir BRAUD (P.), *L'émotion en politique*, op. cit., pp. 232 et s.

I. MANIPULATIONS ENTREVUES DE LA MYTHOLOGIE COLONIALE EXPOSITIONNELLE

Le premier réflexe lorsqu'on cherche à mettre en évidence l'existence de manipulations de la narration mythologique est de se consacrer à ses manifestations les plus visibles. Il s'agira de relever les traces d'une réactivité du récit à la conjoncture, œuvrant dans le sens de la légitimation du pouvoir. Mais les transformations ainsi isolées ne relèvent pas toujours à proprement parler d'une manipulation du mythe en tant que totalité symbolique. En fait, on doit constater que les instrumentalisation les plus significatives, celles qui ont un impact véritable sur l'économie générale du mythe, se produisent le plus souvent de manière plus discrète, pour la raison qu'elles ont avant tout un caractère préventif et ne ressortissent pas nécessairement à l'ordre de la transformation flagrante de la narration, mais plutôt à celui de l'imposition de significations symboliques contingentes.

A. LES TRANSFORMATIONS RÉACTIVES DE LA NARRATION EXPOSITIONNELLE : UNE INSTRUMENTALISATION RELATIVE DU MYTHE COLONIAL

L'étude et la reconstitution de la narration du fait colonial belge effectuée dans le cadre des expositions universelles, outre les grandes évolutions du récit précédemment présentées, laisse entrevoir une multitude de variations des motifs abordés, dont les finalités particulières, telles qu'elles leur sont attribuées par les organisateurs, méritent d'être interrogées. Deux types de modifications peuvent être distingués. Le premier renvoie à des transformations qui relèvent manifestement d'une volonté de légitimer la politique coloniale dans ses développements circonstanciels particuliers. Si ces modifications réactives ont une visée clairement instrumentale, il est difficile cependant d'y voir des manipulations du mythe au sens fort, dans la mesure où il s'agit moins de transformer la signification générale de la mythologie expositionnelle à des fins de légitimation que de justifier, ou plus exactement de naturaliser, les évolutions récentes de la mise en œuvre pratique du fait colonial. Le second type de transformation qui se fait jour, bien que plus discret, emprunte en revanche à des mécanismes qui pourraient s'apparenter davantage à l'ordre de la manipulation de la mythologie, dans la mesure où, tout en constituant aussi bien des adaptations du récit à la conjoncture, les évolutions constatées renvoient singulièrement à l'idée d'une élimination des « interprétations déviantes » dont on a montré le caractère central dans le travail de légitimation.

*1. Transformations du récit visant à la légitimation
des développements conjoncturels de la politique coloniale*

Nombre d'objets symboliques disséminés au travers des salles des sections coloniales apparaissent insérés dans la narration expositionnelle au gré des développements successifs du fait colonial au Congo. La place n'est pas ici de faire une histoire de la colonisation belge, mais on pourra du moins signaler que les expositions constituent en ce sens une source instructive pour qui veut étudier l'évolution au cours du temps des points de focalisation de l'attention du colonisateur. Mais ce qui nous intéresse ici est davantage la manière dont l'introduction de ces éléments dans la représentation symbolique du fait colonial peut participer d'une revendication de légitimité de la part du pouvoir et, partant, d'une éventuelle instrumentalisation du récit mythologique aux fins de développer la croyance en son acceptabilité sociale. Le fait intéressant, de ce point de vue, est que la mise en scène de ces donnes nouvelles, le plus souvent, ne renvoie pas de manière explicite les visiteurs à la notion d'un développement naissant de la politique coloniale mais vise plutôt à en faire des incarnations normales et non contingentes de la réalité coloniale, envisagée de manière plus large. La narration expositionnelle témoigne donc d'une réactivité assez immédiate aux évolutions récentes de la mise en œuvre du fait colonial, qui correspond à une volonté de légitimer les solutions nouvellement apparues, mais en les naturalisant et non en les présentant comme des réponses politiques à certains événements ou problèmes particuliers.

Un exemple éclairant, sur ce plan, peut être fourni avec l'apparition en bonne place, en 1913, des Huileries du Congo belge (HCB), dès la deuxième travée du palais du Congo, complétée de surcroît par l'un des quatre dioramas qui rehaussent la mise en scène intérieure du fait colonial. Les HCB, comme nous l'avons dit, ont été fondées en 1911 par le groupe britannique Lever, spécialisé dans la production de savon, au terme d'une convention avec les autorités belges établissant la concession de terres congolaises en vue de l'exploitation de palmiers huiliers. La présentation des HCB ne semble pas orientée vers une démonstration spécifiquement liée à cet événement récent. La visibilité particulière qui lui est donnée incite néanmoins à se pencher sur les fondements possibles de cette inclusion dans la narration du fait colonial. Il est intéressant alors de connaître les conditions particulières dans lesquelles s'est réalisée la création de cette société. Alors que la reprise du Congo par la Belgique avait donné lieu à un abandon de la politique léopoldienne d'ouverture de la colonie aux capitaux étrangers, au profit d'un privilège accordé autant que possible aux investissements belges, l'incitation à la fondation des HCB a constitué une exception notable à cette réorientation énergique. C'est, nous apprend Jean Stengers, que la campagne menée en Angleterre contre les exactions commises à l'encontre des populations congolaises n'avait pas cessé avec la reprise et que le Ministre des Colonies, Jules Renkin, entendait par ce biais se faire des alliés

dans le monde économique britannique de manière à œuvrer à y mettre un terme⁸²⁷. Rien de cette motivation ne semble paraître dans la figuration des HCB à Gand. Mais on peut dans le même temps penser qu'elle n'est pas totalement étrangère à l'importance particulière qui leur a été octroyée dans la représentation du fait colonial. La mise en scène, alors, semble bien participer d'une volonté de naturaliser l'option politique prise par Jules Renkin en en offrant une évocation qui fait l'impasse sur tout aspect conjoncturel. On voit donc que la légitimation de ce développement particulier du fait colonial passe par cette voie discrète de l'insertion des HCB dans la réalité présentée comme normale du Congo plutôt que par l'édiction sous forme argumentaire des fondements de la prise de décision.

De multiples exemples peuvent être mobilisés pour illustrer ce phénomène. Les évolutions dans la présentation de la médecine ou de l'agriculture coloniales participent ainsi de la mise en œuvre d'un mécanisme de cet ordre. Elles sont le reflet de transformations successives dans la conception de l'administration de ces domaines mais toujours relèvent d'une représentation qui les inscrit comme le mode de déploiement normal de ces politiques. La priorité donnée, des débuts de la colonisation jusqu'à la fin des années 1920 environ, à la lutte contre les grandes épidémies, avec pour mobile essentiel le souci du rendement de la main-d'œuvre⁸²⁸, se traduit dans la mise en scène récurrente, pour illustrer l'action médicale en faveur des indigènes au Congo, de ces grandes fléaux et des moyens déployés pour les combattre (maladie du sommeil en 1910, lutte contre les épidémies en 1913, diorama de la lutte contre les maladies en 1930), justifiés effectivement par l'idée que « *le développement, la richesse de la colonie [...] sont directement dépendants* » de la santé de sa population⁸²⁹. Puis s'impose l'idée d'une assistance médicale massive aux indigènes⁸³⁰, qui en vient effectivement à incarner la médecine coloniale en 1935 (où un diorama sur le sujet est même tout spécialement commandé, en cette période de réutilisation pourtant massive des éléments exposés dans les éditions précédentes, pour cause de restriction budgétaire). Du côté de l'agriculture, l'affirmation progressive du rôle de l'Etat en ce domaine se traduit par une prise d'importance de la présentation au fil des sections coloniales (dès 1913, le secteur agricole s'autonomise ainsi des stands en rapport plus direct avec les échanges commerciaux, se voyant consacrer une classe indépendante – 119 bis – dans la classification, un hall propre et l'un des quatre dioramas qui illustrent la section, place qui ne cessera de s'affirmer par la suite, jusqu'à la mise en scène d'un pavillon autonome en 1958). Certaines évolutions ponctuelles se voient par ailleurs immédiatement figurées comme les formes usuelles du

⁸²⁷ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 200.

⁸²⁸ Voir VELLUT (J.-L.), « Détresse matérielle et découvertes de la misère dans les colonies belges d'Afrique centrale, ca. 1900-1960 », in DUMOULIN (M.), STOLS (E.) (dir.), *La Belgique et l'étranger aux XIXe et XXe siècles*, Louvain-la-Neuve—Bruxelles, Collège Erasme—Editions Nauwelaerts, 1987, p. 162.

⁸²⁹ Voir p. 131.

⁸³⁰ Voir VELLUT (J.-L.), *Idem*, p. 171.

déploiement de la puissance publique en ce domaine, tel le principe du paysannat indigène qui, sitôt son introduction prônée par le prince Léopold, prend place dans la narration du fait colonial (sous la forme d'un autre des rares dioramas commandés tout spécialement en 1935) alors même qu'il n'existe pas encore dans les faits – et n'existera du reste jamais sous la forme envisagée par le futur Léopold III⁸³¹.

Concernant ce secteur agricole, un autre type de représentation témoigne de manière plus flagrante encore d'une instrumentalisation de la narration expositionnelle par les organisateurs aux fins de servir l'adhésion à une politique très concrète et conjoncturelle : celle qui consiste à favoriser l'implantation de colons belges au Congo. On a vu que la Belgique n'a jamais encouragé à l'immigration massive au Congo, et y a préféré le principe d'une stricte sélection des candidats à l'établissement dans la colonie. A deux reprises, cependant, des considérations jugées supérieures ont poussé à rompre avec cette politique et à développer des incitations à la colonisation belge du Congo. Il s'agissait d'éviter que les colons nationaux ne soient surpassés en nombre par une population blanche d'origine étrangère qui marquerait ainsi son assise sur une partie de la colonie et ouvrirait éventuellement la voie à une influence croissante de leur métropole d'origine. L'installation jugée trop massive de Britanniques au Katanga avant la Première Guerre mondiale, puis d'Italiens au Kivu à la fin des années 1920 a alors donné lieu à la mise en place d'une politique d'encouragement à la colonisation belge, qui dans le second cas s'est traduite par la création en 1928 du Comité National du Kivu (CNKi), chargé de cette mission⁸³².

On trouve là une explication fort intéressante à l'omniprésence évidente de chacune de ces régions dans les éditions respectives de 1913 et des années 1930. A Gand, comme on l'a vu, le Katanga se donne à voir de manière multiple au fil des salles. Il est notamment figuré au travers de l'un des quatre dioramas du palais, mis en scène par le Ministère des Colonies, qui a précisément choisi d'y faire figurer, sur fond de scène de défrichement, l'exploitation d'un colon. La région occupe également une part importante du hall de l'agriculture et des exploitations, où l'un des principaux tableaux est consacré à un élevage européen. La présence du Kivu lors de l'exposition d'Anvers en 1930 est plus massive encore. Dès le hall d'entrée, le visiteur se voit accueillir par la grande fresque décorative d'Allard l'Ollivier qui lui est consacrée, suite à quoi il pourra constater l'accessibilité du territoire par avion dans la

⁸³¹ Après un voyage au Congo, le Prince Léopold (comme on l'a vu évoqué dans les motifs illustrés par le Congorama en 1958) prononce en 1933 au Sénat un discours où il préconise que la politique coloniale favorise le développement d'un paysannat autochtone, vecteur de la constitution d'un capital interne et seul moyen de faire échapper la colonie à la pauvreté (*Idem* p. 169). Si le terme est conservé par la suite, il est vient à désigner une réalité tout autre : celle d'une politique visant, à partir de 1936, à fixer les cultivateurs de manière à accroître leur productivité (*Idem*, p. 170 ; STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 225).

⁸³² Sur ces points, voir notamment STENGERS (J.), *Idem*, p. 199 ; VELLUT (J-L.), « Les Belges au Congo (1885-1960) », art. cit., p. 261 ; NDAYWEL (I.), *op. cit.*, p. 379.

salle des transports, s'intéresser précisément aux activités du CNKi, puis admirer la région au travers du principal diorama de la section de l'agriculture (qui figurera ensuite dans le hall d'entrée de l'exposition de Paris en 1931) et de multiples éléments présentés dans ses salles. La figure du colon toujours y paraît, de manière centrale ou incidente. Ici encore, l'incitation au colonat ne se fait donc pas nécessairement de manière directe. Il s'agit plus simplement de montrer qu'il existe, qu'il prend place dans des régions attrayantes et qu'il est source de prospérité. C'est en induisant l'ensemble de ces significations au travers de ces représentations symboliques que les organisateurs entendent œuvrer à développer des vocations chez les visiteurs. Cette mise en scène touche donc l'ensemble des visiteurs et non les seuls candidats potentiels au départ et participe également d'une normalisation de la figure du colon dans la représentation de la colonie.

Un certain nombre de transformations se font ainsi manifestement jour dans la narration expositionnelle, qui consistent en autant d'adaptations aux développements successifs de la politique coloniale. Il s'agit cependant là de modifications très ponctuelles. Et si elles participent plus généralement d'une définition de ce qu'est le fait colonial, elles empruntent dans l'ensemble à un registre qui n'implique pas un appel évident à un investissement fort des visiteurs dans ces objets symboliques, ni surtout à une transposition au pouvoir belge. L'absence de lien explicite entre l'introduction de ces motifs et les enjeux politiques circonstanciels rend diffuse la légitimation de ces développements spécifiques du fait colonial. Et il est plus délicat encore d'y voir une légitimation du pouvoir. Il n'apparaît donc pas pertinent, à notre avis, de les envisager comme de véritables manipulations du mythe, au sens fort d'une instrumentalisation reflétant la prétention d'un groupe à la légitimité.

L'orientation générale du récit vers la célébration univoque de l'œuvre coloniale belge participe en revanche de manière plus évidente de l'effort d'impulsion de croyances favorables sur la colonisation et sur le pouvoir qui la met en œuvre. La narration expositionnelle est, de manière patente, tournée vers l'éloge systématique de l'action belge et n'est en tout cas nullement portée à l'autocritique. Régulièrement pourtant, le principe est affirmé d'une présentation véridique et objective des colonies aux yeux des visiteurs, bien résumé par les propos de Léon Bruneel, président des comités exécutif et permanent de la section coloniale à l'exposition de Bruxelles 1958 : « *Nous ne plaiderons pas : nous demanderons simplement au visiteur de constater, de percevoir avec nous les ombres et les lumières, les difficultés et les réussites, en bref le Congo et le Ruanda-Urundi tels qu'ils sont*⁸³³ ». En 1958 comme auparavant, les aspects problématiques de l'entreprise coloniale belge sont toutefois largement absents des salles. Plutôt que d'envisager sans délai ce type de

⁸³³ BRUNEEL (M.L.), « L'exemple de l'Afrique belge à 'Bruxelles 1958' », *Objectif 58*, n°19, octobre 1956, p. 7.

déclaration comme un témoignage de la dissimulation perfide des falsifications de la narration produite – argument qui exigerait en tout état de cause la mobilisation de sources témoignant de la diffusion volontaire d'un récit mensonger – il nous paraît plus juste et satisfaisant d'aborder la dimension laudatrice inassumée des expositions en mettant au jour les omissions dont elle procède, qui alors pourront être vues sous l'angle de la mystification aussi bien que de la lacune impensée.

De fait, la narration expositionnelle passe sous silence une multitude de problèmes, de controverses et de difficultés directement associés aux motifs décrits pour n'en aborder que la part présumée admirable. Ces carences du récit empruntent alors à des ressorts potentiellement manipulateurs très variés. Un exemple intéressant est fourni par la mobilisation que font les organisateurs officiels de l'action des autres parties au « bloc colonial ». Les efforts des missions et des grandes sociétés dans le domaine de la médecine, ainsi que ceux de ces dernières en matière d'amélioration de la condition des travailleurs indigènes sont ainsi largement présents dans les salles des pavillons officiels. Par cette figuration de leur œuvre bienfaisante au Congo, il s'agit comme on l'a montré de légitimer dans le même temps le partage des tâches caractéristique de l'organisation coloniale adoptée par la Belgique. Or, ainsi posée, la narration implique que le fait colonial se définit de manière générale par la pleine prise en charge des Congolais sur le plan médical et social, quand en réalité cette dévolution par l'Etat d'une partie de ses prérogatives à ses partenaires induit, comme nous l'avons abordé en introduction, l'abandon à leur sort des populations qui vivent en dehors du giron des missions et des sociétés. Il ne s'agit donc pas directement d'un travestissement de la réalité, mais la mise en scène invite à une montée en généralité induisant une perception de la réalité congolaise pour le coup fallacieuse. Sur un autre registre, on peut également se rendre compte que certains aspects pourtant centraux de la politique coloniale ne trouvent pas d'illustration dans les sections. L'un des fers de lance de la politique agricole coloniale de la Belgique au Congo, par exemple, a été l'imposition, à partir de 1917, de cultures obligatoires, système imaginé par Edmond Leplae, directeur général de l'Agriculture au Ministère des Colonies, qui y voyait un moyen de secouer l'« *indolence agricole des indigènes* », en les contraignant à produire à la fois des cultures vivrières et des cultures industrielles, qui leur procureraient par ailleurs nourriture et revenus financiers⁸³⁴. Désignée officiellement sous le vocable de « cultures éducatives », cette mesure, fait majeur de la politique agricole indigène, ne semble pas au vu de nos sources avoir jamais été donnée à appréhender aux visiteurs dans le cadre des sections coloniales. Cette omission étonnante

⁸³⁴ Voir STENGERS (J.), *op. cit.*, pp. 225-228. L'aspect éducatif de ces cultures est particulièrement souligné par un amendement apporté au système en 1933, qui logiquement dès lors aurait dû leur conférer un caractère temporaire, correspondant au temps de formation des paysans, mais cette évolution n'a pas eu lieu et l'obligation a finalement perduré jusqu'à l'indépendance (voir VERHAEGEN (B.), « Les violences coloniales au Congo belge », art. cit., pp. 77-78)

pourrait bien alors avoir d'autres fondements que ceux évoqués plus haut. On peut imaginer que si cette dimension de l'agriculture coloniale est éludée en dépit de son caractère central, c'est que tout en la jugeant adéquate au Congo, on estime qu'elle n'est pas l'instrument virtuel d'une revendication de légitimité de la colonisation et du pouvoir. Mettre en scène ces cultures obligatoires, même parées de leurs vertus éducatives, pourrait n'avoir pas été jugé opportun dans le cadre d'une présentation qui, dans les années 1930, se fait de plus en plus tournée vers les bienfaits prodigués aux Congolais et où ce caractère imposé aurait pu malgré tout ne pas faire bonne figure.

Si la narration expositionnelle procède d'une manipulation, c'est donc tout autant, on le voit, au travers de ses silences que de ses discours sur certains aspects ponctuels du fait colonial. Il est délicat néanmoins de voir là des manipulations de la mythologie au sens fort précédemment dégagé, dans la mesure où il s'agit moins de transformer le sens général du récit que d'ajuster – ou non – ses composantes aux évolutions particulières de la politique coloniale. Normalisation de certains faits conjoncturels, ainsi qu'inclusions et omissions visant à ancrer une perception valorisée du fait colonial participent cela étant à divers degrés d'une instrumentalisation de la narration destinée à jouer sur les croyances des visiteurs au sujet de la colonisation, et dans le second cas éventuellement du pouvoir. Ces transformations font cependant partie d'un processus ordinaire d'adaptation du récit légitimateur et c'est peut-être pourquoi leur dimension manipulatrice apparaît peu marquée. Les instrumentalisations apparaissent plus visibles en revanche dès lors que les organisateurs, plutôt que d'œuvrer à ces adaptations de manière libre, doivent s'attacher résolument du fait du contexte à écarter les « interprétations déviantes » qui se font jour et qui pourraient mettre en péril la crédibilité générale du récit mythologique en montrant le caractère contingent de la vision de la réalité congolaise par lui établie. Les réponses variables adoptées pour parer à ce danger sont alors intéressantes à examiner.

2. *Transformations du récit visant à l'élimination d'« interprétations déviantes » du fait colonial*

De manière générale, on doit constater que la narration expositionnelle fait peu de place aux aspects problématiques de la colonisation qui ont pu susciter des débats dans la société belge ou même au niveau international, alors qu'on aurait pu penser que les dénégations à ces critiques constitueraient l'un des aspects importants du récit. Les événements concernés peuvent être abordés, néanmoins, mais toujours ils le sont en ce cas de manière plus qu'implicite, et non sur le mode argumentaire et déclaré. Là encore, on peut envisager avoir affaire à une forme particulière de manipulation de la représentation. Le cas des conditions de la main-d'œuvre, évoquées en 1930 alors qu'un débat dénonçant le recrutement forcé pratiqué au Congo par les entreprises avec l'aide précieuse de l'administration venait d'avoir lieu à la

Chambre est éclairant de ce point de vue. S'il s'agit de réagir à ces accusations, les organisateurs ne choisissent pas d'y faire pièce de manière ouverte, mais de présenter plutôt un récit enchanteur de l'attention apportée par le système colonial à la condition des travailleurs, destiné à lever l'éventuel doute qu'auraient introduit les critiques dans l'esprit des visiteurs. L'idée que certains aspects de la colonisation sont loin d'être bons pour le colonisé constitue bien une interprétation déviante du fait colonial, et la lutte contre son influence néfaste passe alors par un renforcement de la séquence du récit mythologique consacrée à celui de ses aspects qui se voit précisément remis en cause. C'est ainsi la représentation de la bonté du colonisateur qui se trouve immédiatement étoffée et consolidée.

Il se trouve que la question du travail forcé était d'autant plus délicate à voir surgir qu'elle ne manquait de rappeler les exactions commises par le régime léopoldien dans le cadre de l'exploitation du caoutchouc, dont la dénonciation avait il y a peu encore induit la nécessité de la reprise. Il est intéressant de noter à ce sujet qu'en dépit de la volonté de la Belgique de démarquer immédiatement le Congo belge de l'ÉIC, qui explique bon nombre des aménagements institutionnels adoptés pour la colonie au moment de l'annexion, le mode de la différenciation n'a pas été employé dans le cadre des premières sections belges, qui jouaient peu là encore sur la réponse ouverte aux critiques. La présentation du caoutchouc, en 1910, procédait ainsi déjà d'une volonté apparente d'imposer un récit élogieux sur la nouvelle réalité du travail indigène en ce domaine, mais sans évoquer cet aspect de nouveauté ni de manière évidente le départ d'avec les conditions de labeur préalables. Alors que l'introduction symbolique d'une idée de rupture aurait constitué la riposte la plus simple aux soupçons qui perduraient sur le comportement du nouveau système colonial à l'égard des populations congolaises – et que ce registre avait précisément été utilisé sur le plan institutionnel – la représentation expositionnelle du fait colonial, de manière générale, pose plutôt le principe d'une continuité avec l'Etat indépendant du Congo. Les critiques à l'égard des exactions commises, dans ce cadre, ne peuvent alors être écartées comme des interprétations non avenues du fait colonial mais doivent bien être combattues en tant qu'interprétations déviantes. Et la stratégie symbolique adoptée est la même en conséquence que dans le cas précédent. Il s'agit de vaincre le doute qui peut s'introduire sur l'évidence des fondements de la réalité coloniale avancés par la mythologie expositionnelle en donnant davantage de force à l'interprétation autorisée, de manière à la poser à nouveau comme le moyen unique de lire cette réalité.

Le principe de la filiation entre ÉIC et Congo belge va constituer, on doit le noter, une constante de la narration mythologique jusqu'en 1958. Il ne s'agit bien évidemment pas de revendiquer l'héritage des exactions mais celui de l'humanisme et de la dimension bienfaitrice de la colonisation, posés comme on l'a vu en actes de création de la réalité

coloniale, et que l'ensemble de l'œuvre peut dès lors prétendre rejouer. Outre cet indéniable intérêt, le fait d'assumer la succession de la colonie léopoldienne dans le temps même où est affirmée la rupture avec le régime qui la caractérisait constitue également une nécessité : compte tenu de l'association étroite entre l'ÉIC et la personne du roi fondateur, le reniement de cette ascendance procéderait aussi bien d'un désaveu de Léopold II et partant, d'une délégitimation du pouvoir de la dynastie. Dans ce contexte encore, l'association réflexive de la période léopoldienne à la campagne anti-esclavagiste procède alors d'une forme de manipulation du mythe à des fins légitimatrices évidentes.

Mais l'exemple le plus frappant qui peut être mobilisé d'une modification du récit mythologique visant à écarter les interprétations déviantes qui se sont fait jour est sûrement celui de la section coloniale de 1958. C'est que les organisateurs en réalité se trouvent confrontés à un récit concurrent dont la force de destruction est plus forte que jamais. Il ne s'agit plus là de réaffirmer l'autorité de l'interprétation officielle d'un aspect de la réalité coloniale mais bien de combattre une vision qui s'oppose à l'ensemble des croyances légitimatrices du fait colonial : il faut œuvrer à ancrer la légitimité de la colonisation belge dans un contexte d'anticolonialisme très généralisé. L'« univers symbolique » entier sur lequel est fondé le travail de légitimation jusqu'alors effectué se trouve ainsi remis en cause. D'où une réorientation manifeste du sens symbolique général impulsé par le pavillon gouvernemental, qui certainement se trouve en partie aiguillée par la thématique de l'exposition, mais surtout vise à répondre au souci manifeste de l'ensemble des organisateurs de montrer « *que les sentiments qui animent les Belges au Congo belge et au Ruanda-Urundi ne sont pas ceux d'exploiteurs "colonialistes"*⁸³⁵ ». Si le mot n'est prononcé qu'incidemment par l'un d'entre eux, la démonstration de l'attention permanente pour l'aspect humain de la colonisation, du respect profond des traditions indigènes, et de l'entente présente et à venir des Belges et des Congolais sert de manière évidente à démarquer l'entreprise coloniale belge des formes de la réalité coloniale qui servent d'appui aux critiques anticolonialistes. La lutte contre l'interprétation déviante, compte tenu de la puissance de cette dernière, se fait donc bien plus appuyée que par le passé. Elle passe néanmoins par le même mécanisme d'ancrage d'une interprétation autorisée ferme et cohérente plus que par le combat frontal du récit dissident.

Mais la forme de manipulation à laquelle ressortit l'exposition de 1958 présente également une forte originalité dans la mesure où elle ne participe pas d'une modification du sens attribué à des événements passés, mais bien à des événements présents, et surtout à venir. La notion de communauté belgo-congolaise, déclinée sur tout les plans, tend en ce sens à s'apparenter à la vision sorélienne du mythe. Si l'idée est insufflée que les prémices en sont

⁸³⁵ Voir p. 131.

déjà posées au Congo, elle demeure en effet largement présentée comme le destin inéluctable de la colonie et de la métropole, de sorte que l'un des traits principaux de la mythologie expositionnelle lors de cette édition est d'appeler ce faisant avec insistance à la réalisation de cette communauté partout louée.

L'exposition de 1958 offre donc de multiples indices d'une modification du récit mythologique œuvrant à la légitimation du fait colonial par la tentative du renforcement de son interprétation autorisée face aux assauts du récit anticolonialiste. Et l'on a là enfin le sentiment d'avoir potentiellement affaire à une manipulation du mythe au sens fort initialement défini. Ce constat, cependant, moins qu'il ne manifeste le fait que les expositions précédentes échappaient totalement à ce type de processus, invite à s'interroger sur les fondements d'une telle singularité. S'il nous est souvent difficile par ailleurs d'identifier des transformations ressortissant à une manipulation accusée du récit mythologique, c'est aussi, on doit alors l'envisager, parce que le fait colonial, une fois installé, n'a dans le fond suscité que peu de débats en Belgique. Que ce soit au Parlement, dans la presse, ou plus largement dans l'opinion, passées les grandes controverses qui ont précédé la reprise, et hormis quelques discussions ponctuelles et limitées, la réalité de la colonisation, on l'a dit, n'a pas posé question en métropole⁸³⁶. Dans ces conditions, il apparaît somme toute logique que le pouvoir n'ait pas eu à s'attacher de manière ferme et énergique à manipuler le récit mythologique d'un fait colonial qui n'était nullement contesté, ni dans sa totalité ni dans ses développements spécifiques. En ce sens, on doit donc bien admettre que c'est en premier lieu l'existence redoutable d'une interprétation dissidente qui permet d'expliquer la spécificité des transformations que subit ce récit en 1958.

Mais si les éditions antérieures ne témoignent pas de manière aussi évidente de manipulations de la mythologie expositionnelle, on peut envisager que c'est aussi pour la raison que ces instrumentalisations empruntent à un autre ordre que celui que nous avons jusqu'alors appréhendé.

⁸³⁶ Cette faible propension critique a en fait différentes sources. D'abord, comme nous l'avons déjà suggéré, l'indépendance financière du Congo belge, imposée au moment de l'annexion, rend le Parlement peu enclin à s'intéresser aux questions coloniales, malgré les prérogatives étendues dont il pourrait prétendre disposer en ce domaine du fait de l'aménagement institutionnel prévu par la Charte coloniale (voir notamment VELLUT (J.-L.), « Hégémonies en construction... », art. cit., p. 314). Ensuite, la gauche belge, contrairement à ses homologues française et britannique, semble avoir été peu intéressée par la problématique coloniale, le parti socialiste belge se montrant bien plus préoccupé par les affaires internes et la condition ouvrière (YOUNG (C.), *Introduction à la politique congolaise*, op. cit., p.19). Crawford Young avance par ailleurs l'idée d'une absence tout aussi flagrante de tradition critique de l'effort colonial dans le milieu universitaire, que viendrait confirmer l'isolement subi par J. Van Bilsen après la publication de son Plan pour le Congo (*Idem*, p.20). L'ensemble de ces facteurs jouent en tout cas en faveur d'une limitation des récits « dissidents » sur le fait colonial face au récit légitimateur officiel.

B. LA MANIPULATION PRÉVENTIVE SOUS-JACENTE DE LA NARRATION EXPOSITIONNELLE : UNE INSTRUMENTALISATION À DES FINS PLUS COMPLEXES

Au-delà des transformations du récit qui viennent d'être mises en évidence, l'analyse attentive de la mythologie expositionnelle laisse apparaître l'existence de mécanismes témoignant en réalité d'un travail de légitimation plus constant à l'œuvre au travers des sections coloniales. Les processus que nous avons appréhendés de manière théorique, simplement, s'expriment dans leur forme régulière par des voies plus discrètes que celles que nous avons jusqu'alors cherché à mettre en évidence. On peut ainsi constater que l'économie générale de la narration mythologique s'articule autour d'une signification symbolique qui se rapproche fort du principe posé par Jacques Lagroye de la maîtrise par le pouvoir d'un « texte caché » à la source de sa légitimité, dont l'« interprétation autorisée » sera proclamée dans un « langage savant ». Il s'agit en l'occurrence de prétendre à la maîtrise de l'ordonnement de la réalité congolaise, asseyant la légitimité de la domination sur le territoire, mais aussi, partant, la légitimité des décisions prises à son sujet. L'absence de transformation apparente du récit, en ce sens, n'est pas nécessairement la marque d'un abandon de toute velléité manipulatrice.

Mais la mythologie expositionnelle semblerait avoir tout, dès lors, d'une forme figée d'explication de la réalité coloniale. Au-delà de cette manipulation régulière par la tentative de naturaliser en bloc une interprétation contingente de la réalité coloniale, pourtant, et en dépit des apparences, des luttes pour l'imposition de significations symboliques au sujet de la réalité coloniale par la modification du récit mythologique pourraient bien avoir lieu de manière tout aussi continuelle. Si la concurrence est rare entre le récit autorisé fait par le pouvoir et les récits dissidents, et rend les manipulations peu nécessaires à ce niveau, un changement de focale laisse en effet apparaître que des querelles importantes ont lieu au sein même de la sphère du pouvoir afin d'imposer les interprétations officielles de la réalité coloniale.

1. *La narration expositionnelle comme* *« interprétation autorisée de la réalité coloniale »,* *proclamée dans un « langage savant » à destination des assujettis*

Un ressort essentiel de la dimension manipulatrice à l'œuvre dans le processus de légitimation est celui qui consiste, nous l'avons vu, à poser l'existence d'un savoir inaccessible à l'entendement commun à la source de la légitimité du pouvoir, savoir dont seuls des « interprètes autorisés » – au rang desquels figurent ses détenteurs ou des groupes qui leur sont étroitement liés – seraient en mesure de fournir l'intelligible traduction. En se targuant de maîtriser un « texte caché » qui régirait l'agencement de l'ordre social, ces interprètes

induisent qu'il s'y trouve une explication à l'existence de la domination et à l'inaptitude des assujettis à prendre eux-mêmes les décisions politiques qui s'imposent à eux. La narration expositionnelle ne semble pas présenter les traits véritables d'un tel mécanisme. Il serait plus qu'hasardeux d'énoncer que les organisateurs des sections coloniales ont par ce moyen « *prétention à énoncer les fondements de l'ordre social*⁸³⁷ ». Toutefois, si l'on se situe à un niveau plus modeste, certains agencement symboliques subtils méritent d'être pris en compte, qui nous apparaissent concourir de manière discrète mais efficace à un processus empruntant au moins à un ordre approchant.

Les expositions participent d'une légitimation en quelque sorte indirecte du pouvoir, par la légitimation du fait politique colonial tel qu'il a été institué et qu'il est mis en œuvre par lui dans la durée par ses détenteurs. Aussi, plutôt que l'incapacité générale des assujettis à se passer de la relation de domination et à « *gouverner effectivement*⁸³⁸ », peut-on supposer qu'elles entendent en premier lieu inculquer le principe d'une incapacité particulière à décider de l'opportunité de cette déclinaison spécifique de la domination que constitue l'imposition du fait colonial et de ses modalités données à la période considérée. Moins qu'à poser l'existence d'un « *texte caché* » régissant l'ordonnement général de la société, alors, elles pourraient s'attacher en ce sens à développer le sentiment qu'un savoir inaccessible est au principe de la décision politique qui a été prise d'engager la Belgique dans l'entreprise coloniale, tout comme des orientations particulières qui ont par la suite été données à la colonisation belge. L'étude de la mythologie politique que déroulent les sections coloniales révèle que s'y trouve mis en œuvre sur le plan symbolique un processus qui pourrait bien relever de cette nature.

Il est frappant en effet de constater que tout au long de la période étudiée, le fait colonial se donne à voir dans les expositions au travers de la construction d'une altérité radicale de la colonie, dont on peut en fait penser qu'elle contribue par touches cumulatives à poser la réalité coloniale comme fondamentalement étrangère aux catégories d'appréhension usuelles du monde. De manière feutrée, mais rendue implacable par sa remarquable récurrence, la narration expositionnelle pourrait bien participer dès lors d'une constitution de cette réalité comme fondamentalement incompréhensible, en tant que telle, du fait de sa différence essentielle. Alors que s'affirme au fil du temps la volonté de montrer une Afrique modernisée par le colonisateur, voire, comme en 1958 une proximité véritable entre Africains et Belges, on ne peut qu'observer que perdurent les représentations instillant la perception d'une irréductible altérité de la colonie et de ses habitants, de leur extranéité essentielle, qui se mue facilement en le sentiment de leur étrangeté et, partant, de leur difficile intelligibilité.

⁸³⁷ LAGROYE (J.), art. cit., p. 408.

⁸³⁸ *Ibidem*.

Les occurrences sont multiples et variées de cette mise en scène d'une différence congolaise fondamentale. Elles peuvent être expressément produites à ce dessein, comme c'est le cas par exemple, au début de la période étudiée, des représentations ethnographiques, qu'elles soient matérielles ou vivantes (auquel cas la dissemblance se concrétise même de manière physique dans le grillage qui sépare le visiteur du groupe observé). Mais souvent elles résultent d'une figuration qui se veut plus simplement authentique de la réalité congolaise. Accentuer le caractère sauvage, violent, dangereux de la faune africaine en la figeant en 1897 dans les attitudes que nous avons vues ou, dans un tout autre registre, opter pour une inspiration architecturale de formes de construction indigènes pour le palais de 1931, en exhaussant ainsi l'idée de primitivité du Congo, pourrait participer de manière à la fois disparate et convergente d'un tel mouvement. Toutes les mises en scène qui œuvrent à placer le visiteur au cœur de la réalité congolaise utilisent en fait de manière implicite ce même ressort du contraste flagrant avec la réalité belge. Ainsi des multiples dioramas et panoramas, qui visent à constituer autant de fenêtres ouvertes sur le Congo, comme l'énonce Henri Lacoste en 1931, et insistent pour ce faire en premier lieu sur les aspects les plus singuliers de la colonie, qu'il s'agisse de paysages spectaculaires ou de mœurs insolites. Loin de disparaître avec l'affirmation, au fil du temps, des objectifs que nous avons soulignés, cette tendance perdure au contraire jusqu'en 1958. La résurgence du motif de l'exploration de l'Afrique observée dans les années 1930, par exemple, peut être analysée sous ce jour. La caravane congolaise de 1935 ou le projet de panorama atmosphérique imaginé par Lacoste pour cette même édition participent bien d'une incitation du visiteur à se placer dans le rôle de découvreur d'une réalité radicalement dépaysante et inconnue. La tendance décelée dans la presse en 1958 à assimiler l'authenticité à une forme de représentation du Congo ou d'expression des Congolais vierge de toute influence européenne témoigne par ailleurs d'un même cantonnement de la réalité de la colonie dans une forme d'altérité indépassable.

Le phénomène en lui-même n'a rien d'exceptionnel – le Congo, après tout, est effectivement différent de la Belgique. Mais c'est la variété, la récurrence et la convergence de ces représentations qui attire en premier lieu l'attention. Surtout, l'idée d'une différence essentielle de la réalité congolaise apparaît ici particulièrement intéressante en ce qu'elle nous semble participer d'un mécanisme distinct de la simple évasion exotique, ou même de la construction d'un « Autre » que tout prête à être dominé, ainsi que l'envisagent les études postcoloniales. L'omniprésence, dans les commentaires de la presse, à partir des années 1930, de termes insistant sur le mystère, l'envoûtement, le caractère énigmatique qui se dégage de la représentation du Congo dans les sections coloniales pourrait bien confirmer qu'une telle mise en scène contribue puissamment, sur la base de cette différence, à ancrer la perception d'une étrangeté essentielle et, partant, d'une incompréhensibilité de la colonie – ou du moins à ne pas la dissiper, si l'on postule, comme cela est vraisemblable, qu'une telle interprétation est

pour partie forgée à l'extérieur des expositions. Et ce, alors même que les sections coloniales ont précisément pour but, maintes fois réaffirmé, de rendre intelligible la réalité coloniale.

Dans le même temps, cependant, il se trouve que le pouvoir se met en scène au sein des expositions sous l'angle précis de sa maîtrise et de son contrôle de cette réalité ailleurs posée comme singulière et mystérieuse. Nous avons été amenés à souligner à de nombreuses reprises ce phénomène. La représentation des savoirs sur le Congo forgés par le colonisateur constitue ainsi l'un des motifs centraux des sections coloniales, qu'il s'agisse de savoirs très concrets (en matière d'amélioration des techniques agricoles ou d'adaptation du commerce au goût variable des indigènes sur le territoire, par exemple) ou plus abstraits (ainsi notamment de la connaissance ethnographique, dont nous avons souligné la manière dont elle était conçue, dans l'esprit des organisateurs, comme un adjuvant précieux de l'administration des populations). Tous ont pour point commun une visée très pratique et concourent ainsi à faire la preuve de l'intelligence de la réalité congolaise, sous toutes ses formes, qu'a su s'assurer le pouvoir. De manière plus tangible encore, le foisonnement de cartes superposant à la réalité naturelle congolaise les manifestations physiques de sa pénétration et de sa domestication par le colonisateur (cartes des implantations de postes, de villes, de missions, de communications, de transports, etc.) contribue également à forger une perception de cet ordre, tout comme un certain nombre de représentations plastiques et picturales (groupes statuaires, dioramas, panoramas, qui comme celui de 1913 confrontent une réalité africaine sauvage, dangereuse, voire hostile, aux preuves matérielles ou humaines de son domptage par l'Européen). L'ensemble de ces éléments concourent à développer le sentiment de ce que le pouvoir parvient à maîtriser la réalité congolaise, dans le double sens où il atteint à sa soumission et s'en assure également l'intellection.

Il est alors loisible de se demander si la juxtaposition de ces deux éléments – réalité congolaise posée comme fondamentalement autre, étrange, et incompréhensible, d'un côté, et maîtrise qui en est détenue par le pouvoir, de l'autre – ne pourrait pas participer effectivement d'une démonstration de l'existence d'une forme de savoir inaccessible à l'entendement des visiteurs au fondement de leur incapacité en tant qu'assujettis à juger de l'opportunité du fait colonial ou à décider de ses modalités concrètes, à quoi s'opposerait à rebours l'aptitude du pouvoir à juger de ces questions, pour la raison qu'il en comprend les motifs aux autres cachés. Par ce mécanisme propre à la représentation de la colonisation, on voit que c'est finalement la domination elle-même qui se trouverait par là légitimée. Il ne s'agit pas pour le pouvoir de prétendre détenir le secret de l'organisation sociale. Il s'agit du moins de suggérer que des fondements existent à la relation de pouvoir et à l'assujettissement. Par la mythologie coloniale, le pouvoir, au travers des organisateurs de sections, se pose en ce sens en interprète autorisé des finalités, non de l'ordre de la société dans son entier mais d'une modalité

particulière de l'inégalité, celle que manifeste le choix de la colonisation et de ses modes de mise en œuvre concrets. Et il proclame cette capacité dans le « langage savant » des connaissances réputées peu accessibles dont il donne par ailleurs les preuves de sa maîtrise.

Il est intéressant alors de soulever l'idée qu'autant qu'à une anticipation de ressorts de la perception de l'acceptabilité sociale du pouvoir chez les assujettis, on pourrait bien avoir affaire, avec cette mise en forme générale du récit mythologique expositionnel, à une manifestation de ces processus d'« autojustification » par la mise en place d'un « mythe de la supériorité naturelle » des dominants que Michel Dobry nous dit être aussi bien au cœur du travail de légitimation⁸³⁹. Par ce déroulement sous-jacent à tout le récit de leur supérieure compétence en matière de choses coloniales, et plus largement finalement de décisions politiques, les détenteurs du pouvoir chercheraient également à se projeter l'image de leur « droit incontestable » à être dans cette position de domination.

Quoi qu'il en soit, on voit que si le récit mythologique ne semble pas à première vue, sauf de manière ponctuelle, donner lieu à une manipulation légitimatrice, son économie générale, telle que nous venons de la mettre en évidence, pourrait bien renvoyer pourtant à une instrumentalisation permanente, bien que diffuse, de la narration expositionnelle visant à assurer le développement de croyances réputées favorables au pouvoir. Reste que cette mythologie a tout alors d'une forme d'explication figée de la réalité coloniale. Nulle trace ainsi de modifications qui résulteraient de luttes pour l'imposition du corps particulier de connaissances permettant d'expliquer la réalité coloniale. Avant de trancher définitivement alors en faveur d'une dimension consensuelle de la mythologie expositionnelle, il convient de déplacer notre regard. Et l'on pourra finalement réviser ce jugement en resserrant la focale sur une sphère plus restreinte que celle jusqu'alors embrassée. Il s'agira d'aborder nos questionnements sur les manipulations de la mythologie expositionnelle du point de vue, non plus des transformations que mettraient en œuvre les organisateurs à destination des assujettis, mais de celles auxquelles ils procèderaient – ou tenteraient de procéder – en raison de luttes symboliques internes au groupe des détenteurs du pouvoir.

2. *La narration expositionnelle comme manipulation répondant à des luttes internes à la sphère du pouvoir*

La narration expositionnelle peut bien participer, aux yeux des visiteurs, de la légitimation du pouvoir de manière indifférenciée, il n'en reste pas moins que cette notion abstraite renvoie à un groupe composé d'entités distinctes. Pour le public, dans le cadre des expositions, les organisateurs n'apparaissent pas individualisés des détenteurs du pouvoir au sens large. Mais

⁸³⁹ DOBRY (M.), art. cit., pp. 135-136.

nous savons pour notre part que ce sont en premier lieu des membres du Ministère des Colonies (fonctionnaires des Directions générales et membres du Comité exécutif pour la réalisation de la section coloniale) qui sont chargés de mettre concrètement en scène la colonie à l'attention des visiteurs. En ce sens, ce sont eux finalement qui s'arrogent la qualité d'interprètes autorisés de la réalité coloniale et de l'opportunité de la colonisation. Ils ont du reste une prétention très explicite à se voir reconnaître ce rôle central par les autres membres du groupe des organisateurs⁸⁴⁰.

Il est alors intéressant de constater que l'orientation particulière de la narration mythologique que nous venons de mettre en évidence aboutit à fonder la prétention du pouvoir à la légitimité sur sa possession de compétences très techniques sur le Congo. On sait que l'entreprise coloniale, de fait, a été avant tout caractérisée en Belgique par son aspect bureaucratique plus que politique. Néanmoins, on ne peut qu'observer que la représentation expositionnelle de la mythologie coloniale correspond à l'effort d'accréditation d'une forme technique de pouvoir qui se trouve justement assurer le rôle central de l'administration qui la met en scène dans l'édifice qui préside aux destinées coloniales. Que l'on analyse cette représentation comme impulsée pour l'extérieur, à destination des assujettis, ou pour soi, sous forme d'autojustification, elle s'apparente fort, en tout cas, à cette propension du « personnel spécialisé » dans la légitimation à « renverser les théories légitimatrices pour lui-même » qui nous est décrite par Berger et Luckmann. La mythologie coloniale participerait donc de manière permanente d'une forme de manipulation dans la mesure où elle procède d'une explication du pouvoir valorisant les compétences dont sont détenteurs ceux-là mêmes qui relatent le récit. Simplement s'agit-il d'une instrumentalisation par un groupe restreint, et dont la fonction est préventive de la délégitimation plus que réactive, puisque aussi bien nul récit concurrent n'a jamais remis en cause la prééminence bureaucratique sur la gestion des affaires coloniales en Belgique. Là encore, cependant, la mythologie expositionnelle apparaît comme une forme figée d'explication de la réalité coloniale. Mais une fois la focale ainsi resserrée, certaines sources laissent entrevoir que des luttes pour l'instrumentalisation du récit

⁸⁴⁰ Un incident significatif est ainsi porté dans un rapport du Comité exécutif du Ministère des Colonies pour la réalisation de l'exposition de Paris en 1931. « Lors de la cérémonie d'ouverture, comme cela s'est réalisé à Anvers, les organisateurs des divers groupes se sont placés dans leur stand, afin d'y être en mesure de fournir aux autorités les explications voulues. Ce fut notamment le cas pour M. le Directeur Général De Jonghe se trouvant avec le R.P. Charles et M. Sieben [lui aussi fonctionnaire au Ministère des Colonies] dans le salon "Enseignement en Missions". Avant l'arrivée des personnalités à cet endroit, M. Monefeldt, Secrétaire Général adjoint [au Commissariat général de l'exposition], les a priés de se retirer, l'endroit devant être entièrement évacué. Il a insisté par deux fois, ajoutant "Messieurs je vous prie de vous retirer le public n'est pas admis". Ce procédé a été fort mal interprété par les intéressés. M. Sieben a demandé d'acter ce fait regrettable au procès verbal. Il semble, en effet, inadmissible que des fonctionnaires auteurs de leur participation ne soient pas autorisés à se trouver au centre de leur section au moment de la visite officielle ». Le rapport déplore également, par la suite, l'absence de remerciements adressés au Comité exécutif dans les discours officiels, prononcés par les instances politiques et organisatrices de l'exposition (Rapport sur la section belge à l'Exposition de Paris, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, Portefeuille 469, Procès-verbaux des séances du Comité Exécutif du Ministère des Colonies pour la participation à l'exposition de Paris, 25^e séance, 13 mai 1931).

mythologique pourraient bien se produire à un autre niveau que celui que nous avons jusqu'alors observé.

Dans le Rapport général sur l'exposition d'Anvers en 1930, une critique est ainsi émise qui nous introduit à l'idée que la forme particulière prise par le récit mythologique est loin en réalité de faire l'unanimité dans le groupe des organisateurs. Abordant la question de la répartition des salles à l'intérieur du palais, l'auteur du rapport fait part de son étonnement de voir donner si peu de place, dans un bâtiment dont la construction et l'aménagement ont été pris en charge par le Ministère des Colonies, à certaine « *contribution des Services publics à l'œuvre civilisatrice au Congo* » : « *sur une superficie totale d'environ 5.000 mètres carrés, à peine un salon de 100 mètres carrés, dont près de la moitié dut encore être réservée au passage des visiteurs, fut consacré à l'action gouvernementale proprement dite, aux services de souveraineté. Par le fait même, il devint impossible de mettre en relief toute la documentation relative au pouvoir législatif, au pouvoir exécutif, aux services tels que l'Administration centrale, le Gouvernement général d'Afrique, le Service territorial, la Force publique, de même qu'au Pouvoir judiciaire et à ce qui en dépend. Par une disproportion flagrante, rien ne parut assez grand pour faire ressortir l'activité des services d'ordre économique : agriculture, industrie et commerce, celle du service de l'Instruction publique et des missions, tant catholiques que protestantes. [...] Mais n'a-t-on pas trop perdu de vue qu'il convenait cependant de donner, dans le palais même du Gouvernement et de l'Administration coloniales, la place qui logiquement était due aux premiers de tous les Services gouvernementaux, ceux de souveraineté, qui assurent l'occupation du territoire, qui y maintiennent la paix, la sécurité et la justice, qui le défendent contre l'ennemi extérieur ? Sans l'activité de ces Services, tous les autres seraient réduits à l'impuissance*⁸⁴¹ ».

On voit donc bien que l'économie générale du récit mythologique n'est pas l'objet d'un consensus chez les organisateurs de la section coloniale. Il existe différentes façons de narrer la réalité coloniale, qui insistent avec plus ou moins de force sur tel ou tel de ses épisodes, de ses motifs, et contribuent ce faisant à transformer le sens général dont il est revêtu. Et la narration expositionnelle procède de choix, d'arbitrages entre les divers motifs abordés et la place qui leur est conférée, que n'avalise pas en bloc l'ensemble de la sphère du pouvoir jusqu'alors tenue indistinctement pour responsable de sa diffusion. L'aspect central de la dimension économique – qui pourtant tendrait à s'amenuiser en 1930 au regard des éditions précédentes – fait l'objet de contestations. Et un projet de récit concurrent, ou du moins d'aménagement concurrent du récit mythologique, laissant place à une revalorisation des « services de souveraineté », est porté par certains acteurs à l'intérieur même de cette sphère. La mythologie expositionnelle ne peut donc être véritablement tenue pour figée. Simplement

⁸⁴¹ *Rapport général*, Anvers 1930, *op. cit.*, p. 44.

les luttes pour l'imposition de l'interprétation légitimatrice de la réalité coloniale ont-elles lieu entre composantes de la sphère du pouvoir et non entre elle et une entité extérieure concurrente.

Mais quel sens peut-il alors être donné à ces luttes internes pour la détermination de l'équilibre des composantes symboliques et de la signification générale du mythe ? Le *Livre d'Or* de l'exposition de 1930 nous fournit un début d'explication en indiquant que le texte de réflexion sur la manifestation que nous venons de citer a été rédigé par « *le rapporteur général Muelenaere, conseiller juridique au Ministère des Colonies*⁸⁴² ». La qualité du rédacteur pourrait bien alors importer. En 1931, nos sources nous révèlent d'ailleurs que de nouveaux griefs sont formulés au même sujet par le Directeur général de la première Direction générale du Ministère des Colonies, en charge précisément de la gestion administrative de ces « services de souveraineté » au Congo. Venant de recevoir un projet de répartition des salles pour l'exposition à venir, il proteste contre la place, jugée excessivement réduite, accordée aux domaines de ses compétences. « *Ne concéder que 5 mètres à tous ces services, c'est sacrifier délibérément toute l'action gouvernementale et administrative de la Colonie aux services économiques et à des organismes étrangers. [...] Ce serait là une véritable abdication de la part des pouvoirs publics. Plutôt que de s'y associer, la 1ère Direction Générale préférerait s'abstenir purement et simplement d'exposer à Vincennes. Si l'action gouvernementale et administrative du Congo belge n'était représentée que par un emplacement dérisoire de 5 m. de cloison, son exposition produirait une impression d'impuissance. Il voudrait [sic] alors mieux proclamer partout que le Congo belge ne sera représenté à l'Exposition coloniale internationale de Vincennes que par ses services économiques et d'enseignement et que le visiteur ne doit pas s'attendre à y voir exposer les résultats obtenus par l'action gouvernementale et administrative*⁸⁴³ ».

Ces expressions convergentes de mécontentement à l'égard de la manière dont est narré le fait colonial aux expositions mettent donc bien en évidence l'existence d'affrontements sur la vision de la colonie qui doit être transmise aux visiteurs. Et il est intéressant de noter qu'elles proviennent des personnes mêmes qui sont détentrices de la compétence et de l'autorité dans la matière jugées trop effacées de la narration expositionnelle. Ces luttes symboliques, alors, ne manquent pas de rappeler les efforts de manipulation des généalogies mythiques par les groupes kachin rivaux décrits par Edmund Leach. Les controverses semblent relever ici de la

⁸⁴² On notera que ce même F. de Muelenaere apparaît également dans l'organigramme de l'exposition comme le président de la classe 1, qui, à l'intérieur du premier groupe de la classification, consacré à l'organisation coloniale, est en charge de la représentation des matières concernant « *Gouvernement et Administration* ».

⁸⁴³ Note de M. Halewyck de Heusch, Directeur général de la 1^{ère} Direction générale du Ministère des Colonies pour M. le Secrétaire général du Ministère, 7 novembre 1930 (AA, Fonds OC, Liasse 205.812.32, Portefeuille 470, Participation du Ministère des Colonies, 1^{ère} Direction générale).

même manière d'une volonté d'imposer une version du mythe favorable au pouvoir de ceux qui la diffusent. Les détenteurs des fonctions liées aux « services de souveraineté », se percevant comme les parents pauvres du récit mythologique, entendent œuvrer à la diffusion d'une narration rehaussant leur place dans la hiérarchie des domaines d'action illustrés par les sections coloniales. La prééminence encore sensible des secteurs économiques et commerciaux, à rebours, pourrait bien être expliquée par le rôle central accordé à l'Office colonial dans la réalisation des expositions, qui trouverait là un moyen de valoriser ses compétences premières en la matière.

On voit donc que des luttes symboliques visant à une forme de manipulation de la mythologie coloniale ont bien lieu, mais en amont de la représentation expositionnelle, et à l'intérieur même du groupe des organisateurs⁸⁴⁴. Il importe dès lors de concevoir que la forme qui en est au final donnée à voir – et que nous avons pu étudier – est la résultante de ces conflits et non une sorte de production abstraite participant de la légitimation en bloc et de manière naturelle du pouvoir. La direction particulière donnée à la présentation du fait colonial aux expositions est le produit de choix effectués par les organisateurs mais aussi des rapports de force changeants entre les composantes de ce groupe. Est alors promue une vision résolument contingente du fait colonial, mais qui toujours, en tout état de cause, sera donnée pour la réalité de la colonisation. Mais au-delà d'une orientation de la représentation du fait colonial, il convient d'envisager que le dénouement des luttes symboliques qui se font jour participe aussi bien de l'impulsion d'une conception particulière du pouvoir, de manière large. On le perçoit du reste dans les propos que nous venons de citer. S'il s'agit pour leurs auteurs de dénoncer la faible place accordée à leur domaine d'activité, on y saisit également une protestation plus générale contre l'effacement des pouvoirs régaliens devant l'action économique et sociale dans les revendications à la légitimité émises par les détenteurs du pouvoir. La suite du Rapport général de 1930 est du reste claire à ce propos, qui condamne en ces termes le choix muséographique : « *l'erreur que nous dénonçons, ici, n'est, à nos yeux, qu'une manifestation de la crise générale de l'autorité. N'osant revendiquer la place qui lui revient, l'Etat-autorité s'efface devant l'Etat-Providence des administrés*⁸⁴⁵ ». C'est donc bien une lutte sur les justes fondements de la prétention à la légitimité du pouvoir qui se trouve par là révélée. Et il est intéressant de constater à cette occasion qu'elle révèle une propension de ses détenteurs à considérer que les voies de cette revendication sont déterminantes dans la structuration des sources de la perception de légitimité chez les assujettis. En ne posant pas l'affirmation de « l'Etat-autorité », on contribuerait ainsi sans conteste à réduire la croyance en son acceptabilité sociale, au profit du développement d'assises de la légitimité fondées sur l'idée d'un « Etat-Providence ». La hiérarchisation symbolique des domaines d'action

⁸⁴⁴ Élément qui tendrait à s'accorder à une lecture bourdieusienne du politique en terme de champ.

⁸⁴⁵ *Rapport général, op. cit.*, p. 45.

coloniale à travers les expositions apparaît alors d'autant plus importante qu'en résulte une redistribution des valeurs asseyant la légitimité du pouvoir qui contribuera à pérenniser cet ordre de priorité défavorable initial.

A différents niveaux se manifestent donc bien, on le voit, les signes de ce qui ressortit de manière variée à des formes de manipulation de la narration mythologique du fait colonial. En plus de transformations réactives à la conjoncture répondant visiblement à un effort de légitimation des formes données à la colonisation, des mouvements plus constants d'instrumentalisation du récit se font jour, qui œuvrent plus largement et de manière plus diffuse dans le sens d'un ancrage de l'acceptabilité sociale du pouvoir, au terme néanmoins de processus qui n'ont rien de consensuel mais témoignent de luttes symboliques entre les diverses composantes du groupe des organisateurs. L'existence même de ces tractations à l'intérieur de la sphère du pouvoir laisse déjà entendre que cette question de la manipulation de la mythologie politique à des fins de légitimation mérite d'être abordée de manière plus subtile que ce que peuvent laisser croire les analyses qui postulent la capacité en bloc et sans entraves du pouvoir à l'impulsion de croyances qui lui sont favorables. Mais au-delà de cette nécessaire prise en compte de la dimension non consensuelle, pour les détenteurs du pouvoir, de la version du mythe produite aux yeux des assujettis, on peut aussi constater qu'un certain nombre d'obstacles se présentent à la pleine instrumentalisation de la mythologie coloniale, y compris par ceux-là qui réussiraient à imposer leur version à l'intérieur de la sphère du pouvoir.

II. ENTRAVES À UNE PLEINE INSTRUMENTALISATION DE LA MYTHOLOGIE COLONIALE EXPOSITIONNELLE

Nos réflexions sur les capacités de manipulation du mythe par le pouvoir à des fins de légitimation nous laissaient entrevoir que de nombreux éléments s'opposaient à l'idée d'une totale liberté de manœuvre en cette matière et à la conception d'une fabrication et d'une transformation du mythe à la guise de ses émetteurs. L'analyse de la mythologie coloniale expositionnelle fournit un certain nombre d'éléments empiriques qui tendent à confirmer cette hypothèse abstraite. Beaucoup des mécanismes qui ont été relevés comme des instrumentalisations potentielles de la narration mythologique par le pouvoir relèvent au reste d'une telle complexité que déjà, le principe d'une manipulation pleinement consciente et maîtrisée semble sujet à caution – ainsi de manière flagrante du processus contribuant à poser les détenteurs du pouvoir comme interprètes autorisés de la réalité coloniale, qui relève d'un agencement discursif à n'en pas douter efficace, mais dont le caractère froidement forgé peut être mis en doute. Les obstacles à une latitude absolue en ce domaine peuvent être rapportés à deux ordres. Il convient tout d'abord de concevoir que les organisateurs n'ont pas une totale

maîtrise de la régulation des investissements symboliques des visiteurs dans les données exposées. Mais on doit aussi prendre empiriquement en compte le fait que cette régulation s'insère par ailleurs, comme le montre Philippe Braud, dans des « univers de valeurs et de croyances » à l'existence desquels sont soumis les organisateurs, qu'ils doivent par nécessité s'y adapter ou s'y trouvent eux-mêmes partiellement inscrits.

A. ABSENCE DE MAÎTRISE TOTALE DES RESSORTS DE LA SYMBOLIQUE EXPOSITIONNELLE PAR LES ORGANISATEURS DES SECTIONS COLONIALES

Deux types d'obstacles peuvent se présenter aux organisateurs dans leur activité mythogène. Celle-ci suppose dans un premier temps une certaine maîtrise des procédés d'impulsion d'investissements symboliques au travers des objets exposés, faculté dont ne jouissent pas nécessairement ou immédiatement les organisateurs concrets des sections coloniales. Par ailleurs, cette impulsion première n'augure pas nécessairement des investissements effectifs des visiteurs, sur lesquels d'autres facteurs viennent influencer à leur tour.

1. *Obstacles internes : les difficultés techniques de la manipulation symbolique expositionnelle*

La dimension expositionnelle de la narration mythologique que nous étudions pose à ses organisateurs un certain nombre de contraintes et de difficultés qui contribuent à modérer leurs capacités manipulatrices sur le récit produit. En premier lieu se pose la question très matérielle du recueil ou de la fabrication des éléments exposés. Des contraintes financières pèsent sur l'élaboration des expositions, qui rendent compte de ce que sa manipulation très concrète est plus coûteuse que celle dont peut faire l'objet un discours verbal, ou même une simple cérémonie. Une certaine obligation de renouvellement existe, et l'on a vu que les organisateurs s'attachaient par ailleurs à user des moyens de présentation les plus novateurs, souvent onéreux, de sorte à attirer l'attention du public. Les finances, néanmoins, ne sont pas immodérément extensibles. Au point que l'on voit parfois s'élever certains questionnements sur l'opportunité de dépenses extravagantes de propagande au détriment de leur insufflation dans la colonie elle-même⁸⁴⁶. On sait par ailleurs que la crise économique des années 1930 contraint malgré tout à une large réutilisation des objets exposés à Anvers dans les deux expositions qui lui succèdent de peu, diminuant là aussi la capacité des organisateurs à transformer de toutes pièces le récit produit. Mais au-delà de cette subordination des usages

⁸⁴⁶ Réfléchissant sur la tendance à user de plus en plus des techniques de muséographie attrayantes mais coûteuses, l'auteur du Rapport général de l'exposition de 1930 pose ainsi la question de savoir si des efforts abusifs en ce sens n'exigeraient pas « *de la part des Pouvoirs publics des crédits extrêmement élevés qui seraient plus utilement employés à poursuivre, dans la colonie même, l'œuvre de civilisation entreprise* » (*op. cit.*, p.35).

de la mythologie expositionnelle à des impératifs très matériels de réunion des objets qui sont nécessaires aux investissements symboliques recherchés, l'impulsion même de significations particulières dans les motifs produits n'est pas sans présenter de difficultés à son tour.

La manipulation d'un récit mythologique, il faut aussi le prendre en compte, nécessite un savoir-faire bien spécifique. Et sa maîtrise semble en réalité fluctuante suivant la forme que prend la narration concernée. Dans le cadre précis des sections coloniales, une comparaison entre ses déclinaisons discursive et muséographique est ainsi éclairante. Souvent, on s'en est rendu compte, les récits énoncés par la mise en scène concrète de l'exposition ne se révèlent pas pleinement en accord avec ceux qui sont tenus en complément. Ainsi de l'exposition de 1910, par exemple, où les allocutions d'inauguration posent fermement le « progrès moral » des indigènes et l'œuvre de civilisation comme le « but suprême » de l'entreprise coloniale, quand leur figuration concrète au sein des salles apparaît singulièrement faible au regard de la démonstration économique éclatante. Plusieurs hypothèses peuvent alors être avancées pour expliquer ce constat. On pourrait y voir la conséquence d'une différence de statut entre ces deux types de discours. Le second se donne sur un registre solennel, à destination d'une assemblée composée de représentants officiels de l'Etat, du corps diplomatique et de l'élite coloniale. On y perçoit alors une volonté de faire définitivement pièce aux critiques internationales qui ont pu se faire jour contre les exactions commises par le régime léopoldien. Néanmoins rien n'explique que l'on n'adresse pas les mêmes gages de bonne volonté dans la représentation visuelle du fait colonial. On a montré par ailleurs qu'il y avait là la conséquence d'une conception toute particulière de l'idée de civilisation des populations indigènes, que déjà l'introduction de la modernité européenne était censée incarner. Le constat n'en demeure pas moins que les discours verbaux s'attachent à mettre en évidence, en 1910 comme en 1913 du reste, la notion du « bien-être indigène », quand le discours visuel n'en donne pas véritablement l'idée. Peut-être une autre explication doit-elle donc être donnée à ce décalage manifeste.

Un autre exemple frappant, de ce point de vue, est celui du motif patriotique. On a pu constater que les premiers discours d'inauguration y faisaient largement appel, laissant entendre que le fait colonial est une grande œuvre nationale et liant l'adhésion à cette entreprise à l'affection pour la patrie. Or, l'observation des sections coloniales montre une fois encore que ce registre est très peu utilisé de manière appuyée sur le plan de la symbolique visuelle. Pendant longtemps, il en va en fait de même de tout type d'investissement émotionnel massif de l'ordre de l'attachement, que la mise en scène concrète semble de manière générale peu propre à susciter. Il apparaît alors loisible d'envisager que le divorce entre ces deux modes de relation de l'œuvre coloniale est peut-être plus largement lié au fait que la narration visuelle procède pour les organisateurs d'un registre rhétorique au final peu

assuré. Les décalages constatés proviendraient ainsi de ce que ce groupe dispose d'une plus grande maîtrise de la manipulation verbale que de la manipulation muséographique.

Un certain nombre d'éléments appuient l'hypothèse d'un manque d'aisance en cette seconde matière. Il est intéressant par exemple de constater que lors de l'exposition d'Anvers en 1930 la représentation massive, sous forme à la fois allégorique et personnalisée, de la figure des pionniers, qui pour la première fois fait appel de manière insistante à ce type d'investissement de la part des visiteurs, ne relève pas d'une initiative des organisateurs ministériels du palais colonial mais du Commissaire général de l'exposition, Adrien Van der Burch, rompu à l'organisation de ces manifestations⁸⁴⁷. Dans le même temps pourtant, lorsque le projet est lancé en 1935 de l'organisation d'une cérémonie pour fêter le cinquantenaire de la création de l'Etat indépendant du Congo dans le cadre de l'exposition – projet qui finalement n'aboutira pas pour des raisons matérielles –, la commission qui est réunie au Ministère pour réfléchir à sa mise en scène se montre immédiatement habile à la préparer. Une base protocolaire en existe dans les cérémonies qui se déroulent chaque année à cette occasion. Mais les membres de la commission proposent très vite et naturellement un certain nombre d'aménagements, tous visiblement destinés à rendre « *l'hommage [...] encore plus solennel* », par le recrutement massif d'enfants des écoles, l'adjonction d'une musique militaire, la mise en exergue de certains motifs marquants et mobilisateurs (la proposition innovante est ainsi faite de débiter la cérémonie par la remise aux survivants « *des campagnes Arabe, Mahdiste et Batetela*⁸⁴⁸ », des mains du Ministre des Colonies, d'une réplique d'un original du drapeau bleu étoilé d'or de l'ÉIC conservé au musée de Tervueren, qui occupera ensuite bonne place,

⁸⁴⁷ Voir p. 131. Adrien van der Burch faisait déjà partie en effet du Comité exécutif de l'exposition universelle de 1910 et a occupé à des nombreuses reprises de hautes fonctions officielles d'organisation lors d'expositions internationales et nationales, en Belgique et à l'étranger.

⁸⁴⁸ Les mahdistes sont les membres d'un mouvement musulman fondé par le Soudanais Mohammed-Ahmed, qui s'est proclamé Mahdi et a mené dans le milieu des années 1880 une rébellion dans le territoire placé sous autorité anglo-égyptienne. Celle-ci s'est étendue vers le sud jusqu'aux confins de l'ÉIC et devant la pression mahdiste, le gouverneur de la Province limitrophe du Congo, Emin Pacha, a lancé un appel à l'aide aux Européens. Une expédition privée est donc mise en place en 1887 pour aller le secourir, qui sera dirigée par Stanley. Léopold a accepté de laisser partir l'explorateur à la condition qu'il propose à Emin Pacha que sa province passe sous autorité de l'ÉIC. L'épisode est donc prétexte à la première tentative léopoldienne de poussée expansionniste vers le nord-est et vers le Nil. Il sera suivi d'un certain nombre d'expéditions militaires qui donneront finalement la victoire sur les mahdistes en 1897. La notion de « révoltes batetela » sert de son côté dans l'historiographie coloniale à désigner des épisodes de soulèvement de troupes africaines de la Force Publique (le terme abusif de tetela regroupant en réalité de manière extensive les soldats de toutes les ethnies du quart centre-est du pays), dans le Kasai en 1895, puis dans l'expédition militaire de grande ampleur menée par Dhanis vers le Nil en 1897. Ce deuxième épisode mène pendant les deux années qui suivent à des combats des forces de l'ÉIC destinés à mater les groupes rebelles. Les « révoltes batetela » ont constitué en Belgique durant la période coloniale un point de passage incontournable des récits sur l'ÉIC (au point que l'appartenance tetela de Patrice Lumumba est d'ailleurs parfois considérée comme ayant participé à la méfiance et à la crainte qu'a pu susciter le Premier ministre congolais en Belgique...). On voit donc que l'historiographie courante des années 1930 confond sous ce même vocable de « campagne » des événements de nature sensiblement différente. Il s'agit là encore de mêler en une commune commémoration des faits militaires dont la présentation cumulative renforce la valeur et conséquemment la reconnaissance et l'admiration suscitées chez les spectateurs. De la confusion cognitive naîtrait ainsi une montée en puissance émotive.

immédiatement après la musique militaire qui en prendra la tête, dans un cortège organisé jusqu'au pavillon du Congo) ou la répartition adéquate de divers drapeaux (ÉIC, drapeau des campagnes d'Afrique durant la Première Guerre mondiale, drapeaux des Vétérans et des Anciens coloniaux, drapeau des divers groupements coloniaux, qui se voient octroyer cet ordre précis de préséance, mettant l'accent sur les faits héroïques et initiaux)⁸⁴⁹. On constate donc une évidente aptitude des fonctionnaires du Ministère des Colonies à manipuler les ressorts symboliques cérémoniels et protocolaires de la célébration et de l'exaltation, qui encore un fois contraste avec leur visible difficulté à user spontanément de ces registres dans le domaine expositionnel.

Au vu du résultat final des efforts déployés par chacun des services ministériels, de manière générale, il arrive du reste que l'on doive avouer que la « *dissémination des efforts et l'inexpérience à cet égard d'un grand nombre de fonctionnaires n'ont pas toujours répondu à la bonne volonté et au dévouement des Services organisateurs*⁸⁵⁰ ». Les difficultés à représenter le travail d'accroissement du bien-être indigène et la rareté des appels directs à une forme de ferveur, nationale ou autre, pour susciter l'adhésion des visiteurs à l'entreprise coloniale, en ce sens, pourraient donc bien être la marque d'une absence de maîtrise des moyens de la manipulation de cette forme particulière de narration de la part de l'administration organisatrice. La solution adoptée dans les années 1930 de confier la coordination de la participation officielle à un organe spécialisé dans la propagande est imparfaite elle aussi de ce point de vue. L'Office colonial, désigné à cette fin, est une structure vouée avant tout à la documentation économique et à l'information des industriels et des commerçants sur la colonie. Une mission plus large de propagande coloniale lui est certes confiée en 1923, mais elle se développe surtout à partir de 1933, de sorte que là encore, les compétences en cette matière demeurent limitées lors des trois expositions des années 1930 ; et en tout état de cause, l'activité de l'Office colonial demeurera toujours empreinte de sa fonction première de propagande commerciale⁸⁵¹. De manière plus générale, enfin, le développement flagrant, en 1958, des mises en scène appelant de manière directe à l'investissement affectif des visiteurs dans la colonie, dans sa population, et dans la communauté belgo-congolaise maintes fois évoquée sur le plan symbolique dans le pavillon gouvernemental pourrait bien tendre à accréditer l'idée d'une absence initiale de savoir-faire des fonctionnaires de l'administration centrale coloniale chargés de l'organisation de la participation officielle aux expositions. Une telle évolution, précédemment soulignée, pourrait

⁸⁴⁹ AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, Portefeuille 439, Commission pour la Commémoration du 50^e anniversaire de la fondation de l'ÉIC, Procès-verbaux.

⁸⁵⁰ *Rapport général*, Exposition d'Anvers 1930, *op. cit.*, p. 43.

⁸⁵¹ Voir pour ces éléments VAN GRIEKEN (M.), *Inventaire du fonds de l'office colonial*, *op. cit.* ; ainsi que MICHEL (F.), *L'activité de l'Office colonial dans les années 1930...*, *op. cit.*, pp. 1-3, 18 et 129.

bien s'expliquer par le fait qu'il convenait qu'une forme de compétence se forge en la matière, que les organisateurs du Ministère des Colonies possèdent désormais davantage.

Tout laisse donc à penser que les responsables de la mise en scène de la narration mythologique coloniale aux expositions n'avaient pas pleine faculté de manipuler ce récit, pour des raisons tout à la fois matérielles et techniques. Mais le savoir-faire manipulateur n'est pas seul à faire défaut dès lors qu'il s'agit d'impulser certaines significations dans les objets exposés. Comme le montre Philippe Braud, la direction ainsi imprimée aux associations suscitées par l'objet n'est que première, et des facteurs extérieurs jouent par la suite, qui vont s'avérer tout aussi déterminants.

2. *Obstacles externes : un travail d'investissement symbolique dépassant le cadre premier de l'impulsion de sens par les détenteurs du pouvoir*

Notre travail d'analyse de la symbolique à l'œuvre dans les expositions s'est dès l'abord attaché à souligner combien les significations associées aux objets exposés étaient aussi bien dépendantes de l'intentionnalité initiale des organisateurs que d'un travail d'exégèse spécifique extérieur à leur action : celui que réalise la presse en fournissant, dans ses compte rendus des sections coloniales, certaines interprétations particulières de la mise en scène expositionnelle du fait colonial. On a pu ainsi constater qu'en certaines circonstances, la traduction fournie aux lecteurs était loin d'être convergente avec ce que la mise en œuvre symbolique et l'exégèse officielle pouvaient laisser paraître des desseins premiers attachés à la représentation choisie pour le fait colonial. Là encore, on doit donc constater que se manifeste une forme d'entrave à la manipulation effective du mythe et des significations qui lui sont affectées. Cette discordance entre interprétation officielle et interprétation médiatique est particulièrement visible en ce qui concerne l'exposition de 1897. La presse y fournit comme nous l'avons vu des traductions de la narration expositionnelle largement dépendantes de ses orientations initiales à l'égard du fait colonial et de la perspective d'une annexion du Congo par la Belgique.

Par la suite, cependant, on doit admettre que l'on n'observe plus de contestation véritable de la narration tenue par les sections coloniales dans les colonnes parcourues. En 1913, *Le Peuple* tente bien une dernière fois d'avertir ses lecteurs de prendre garde à ce qu'ils n'ont affaire qu'à une représentation orientée du fait colonial. Mais en dehors de cette fugitive remarque, c'est à un assentiment général au récit fourni par les expositions que l'on assiste. En fait, on retrouve à ce niveau l'absence de débat de fond sur la question coloniale dont on a vu qu'elle avait plus largement caractérisé l'histoire du rapport de la Belgique au Congo. Des décalages, néanmoins, pourraient bien subsister à un autre niveau. Si le ton se fait unanimement positif à l'égard de la narration expositionnelle et si partout on présente

l'exposition comme un reflet fidèle de la réalité coloniale, les interprétations données, en effet, n'en diffèrent pas moins souvent sensiblement de l'intentionnalité symbolique des organisateurs telle que nous avons pu la reconstituer. On a vu ainsi se multiplier dans les années 1930 les relations dans la presse empreintes d'associations affectives renvoyant au mystère et à la magie africaine et incitant les lecteurs à la rêverie exotique, registre sur lequel ne jouaient pourtant pas ouvertement les organisateurs des sections. Nous avons émis à ce sujet l'hypothèse qu'une telle image du Congo était certainement celle qui avait tendu à s'imposer de manière diffuse à l'époque dans la société belge. Ce fait doit donc nous introduire à l'idée fort importante que la « sédimentation de sens » qui s'effectue au sujet de l'objet symbolique général que constitue le Congo ne dépend pas uniquement des interprétations autorisées que s'attache à imposer le pouvoir. Certaines significations s'imposent depuis l'extérieur et en viennent à conditionner le regard des « exégètes » sur la narration expositionnelle. Une double limite à la manipulation délibérée du sens du mythe par les organisateurs des sections coloniales nous est ainsi perceptible.

On peut noter que le pouvoir tente alors par divers moyens de prendre quelque ascendant sur ces interprétations médiatiques. Parfois c'est directement la version autorisée qui est donnée à publier dans les titres spécialisés⁸⁵². Parfois, de manière plus subtile, des dossiers de presse sont visiblement distribués, dont les journalistes effectivement font leurs les significations fournies, comme on a pu le voir par exemple en 1958 au sujet du Congorama, partout décrit comme un outil propre à faire revivre aux visiteurs « *les principales étapes qui ont conduit le Congo de la nuit de la préhistoire à la lumière de la civilisation*⁸⁵³ ». Mais ces tentatives sont relativement rares, ou vaines. Au cours de cette dernière édition d'ailleurs, et peut-être de manière plus flagrante encore que lors des précédentes, l'écart s'avère prononcé entre l'impulsion symbolique initiale et l'exégèse journalistique. On a vu ainsi que l'effort revendiqué des organisateurs pour mettre en scène un Congo modernisé mais respectueux de la culture indigène et une communauté belgo-congolaise fruit d'échanges fructueux entre ses deux composantes ne se voyait pas transcrit dans les récits médiatiques. Ceux-ci insistent de leur côté sur le principe, selon eux trop peu illustré par l'exposition, d'une authenticité africaine dont le gage serait au contraire d'être préservée de l'influence européenne et maintenue dans une fixité absolue. On constate donc que les efforts les plus volontaires de transformation du sens général du récit mythologique se voient opposer certaines résistances de la part d'exégètes médiatiques dont la réactivité à ces modifications significatives doit être considérée comme limitée, ou du moins non immédiate.

⁸⁵² Comme on l'a vu en 1930 avec la publication d'un supplément spécial à *L'illustration congolaise*, rédigé par Henry Hedo, attaché au service de propagande du Ministère des colonies.

⁸⁵³ Voir p. 131.

Encore n'avons-nous ici appréhendé, en terme de travail d'exégèse concurrent aux interprétations officielles, que les commentaires sur l'exposition fournis par la presse quotidienne généraliste. Or, d'autres types de médiation peuvent exister, qui elles aussi constitueront potentiellement autant de freins à l'aptitude des organisateurs à prescrire de manière infaillible certaine interprétation du fait colonial. Dans le même temps qu'elle traduit pour ses lecteurs la narration expositionnelle, la presse fournit également par ses articles d'actualité certains commentaires plus généraux sur la réalité coloniale, qui à leur tour peuvent influencer sur la perception de cette narration. D'autres institutions, telles l'Eglise, ou l'école, par exemple, ont par ailleurs vocation à fournir aux Belges ce type d'exégèse. Leurs affinités avec le pouvoir les ouvrent certainement à la transmission d'une interprétation proche de la version autorisée : les missions participent pleinement du bloc colonial et figurent du reste en bonne place dans la représentation expositionnelle de la colonisation, et l'enseignement du fait colonial dans les écoles est largement marqué par le récit officiel⁸⁵⁴. Mais on doit admettre que certains décalages pourront ici aussi se produire : les manuels scolaires par exemple ne sont pas immédiatement réactifs aux transformations de la narration officielle, et l'Eglise, on l'a dit, moins que la légitimation du fait colonial, cherche avant tout dans son travail d'interprétation à susciter le dévouement à l'œuvre missionnaire, en vue d'obtenir le soutien financier et le développement des vocations nécessaire à sa poursuite – elle en viendra même, du reste, à se désolidariser finalement de la représentation officielle en 1958. L'appréhension, dans leur pleine complexité, de l'ensemble de ces limites à la marge de manœuvre du pouvoir en matière de promotion de la version autorisée du mythe dépasserait largement le cadre de ce travail. Mais en tout cas, il apparaît nécessaire de prendre en compte, même abstraitement, leur existence.

De quelque manière qu'on l'appréhende, on doit donc admettre que la capacité du pouvoir à imposer délibérément des significations symboliques nouvelles et, partant, à manipuler la narration mythologique à des fins très réactives de légitimation n'est pas absolue. Il lui faut nécessairement composer avec un certain nombre de limites à sa marge de manœuvre, qui déjà témoignent de ce que l'idée d'une toute-puissante instrumentalisation est à rejeter. Mais au-delà du fait que l'interprétation finale du fait colonial qui atteint les Belges n'est pas directement maîtrisée par les organisateurs des expositions, il convient également de considérer que le récit mythologique expositionnel est diffusé au sein d'une société où préexistent certaines croyances, avec lesquelles le pouvoir alors se voit contraint de composer, plus qu'il ne parvient véritablement à en disposer.

⁸⁵⁴ Voir VANNESTE (F.), *L'expansion coloniale belge à travers les manuels d'histoire (1880-1945)...*, op. cit.

B. INSERTION DE LA NARRATION EXPOSITIONNELLE DANS DES « UNIVERS DE VALEURS ET DE CROYANCES » QUI LUI SONT EXTÉRIEURS

Reconstituer l'ensemble des « univers de valeurs et de croyances » propres à la société belge à chacun des moments où se voit transmise une narration expositionnelle du fait colonial constituerait une tâche ardue, si ce n'est vaine. Nous nous bornerons ici plus modestement à envisager les grands types de limites à la marge de manœuvre des organisateurs que l'étude de notre objet nous a permis d'entrevoir. Le premier ordre de contrainte à prendre en considération relève de ce que les organisateurs ne peuvent en réalité imposer une croyance nouvelle réputée fonder l'acceptabilité sociale de la colonisation et du pouvoir sans considération aucune pour les croyances préalables des visiteurs. Mais au-delà de cet impératif relevant aussi bien du processus d'anticipation dont procède le travail de légitimation, on doit également envisager que les organisateurs sont eux-mêmes les récepteurs de certaines de ces croyances, ce qui pourrait contribuer à restreindre encore singulièrement leur capacité manipulatrice.

1. Nécessité pour les organisateurs de composer avec les croyances existantes

La mythologie coloniale, on doit en premier lieu en avoir conscience, ne se déploie pas en terrain vierge de toutes croyances à l'égard de son objet particulier. Le Congo, l'Afrique, la colonisation ne commencent pas à être investis de sens avec la mise en place politique du fait colonial léopoldien en Afrique centrale. Certaines représentations sont déjà en circulation à ce moment, qui sont porteuses de croyances à leur égard⁸⁵⁵. Une abondante littérature sur l'imaginaire et les stéréotypes coloniaux s'attache ainsi à montrer combien sont profondes et anciennes les racines de ces phénomènes, qui montreraient alors l'existence d'une éternelle reconduction du rapport inégalitaire et dépréciatif de l'Europe et des Européens à l'Afrique et aux Africains, depuis l'Antiquité parfois et jusqu'à la période contemporaine, continuum au sein duquel néanmoins le rapport colonial aurait joué un rôle de cristallisation⁸⁵⁶. Le propos n'est pas ici de nous inscrire dans cette perspective d'une longue filiation. Nous avons au contraire fait le choix d'un corpus ciblé de manière à contourner le risque du délairement de

⁸⁵⁵ De sorte qu'on pourrait même concevoir en venir à inverser la proposition, et à admettre que ce n'est pas la colonisation et le colonisateur qui ont créé ces représentations mais que ce sont d'une certaine manière ces représentations qui ont créé la colonisation. Pierre Halen évoque ainsi les paroles de Gaston-Denys Périer, ardent défenseur du volet culturel de l'entreprise de propagande coloniale, déjà évoqué, qui « aimait à répéter que le Congo, comme colonie, est né de la littérature, en l'occurrence des reportages de Stanley » (HALEN (P.), *op. cit.*, p. 28.).

⁸⁵⁶ Outre les travaux postcoloniaux déjà cités en introduction, on pourra renvoyer, pour une des plus récentes et complètes mises au point de cet ordre, à COQUERY-VIDROVITCH (C.), « Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire », in FERRO (M.) (dir.), *Le livre noir du colonialisme : XIV^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Hachette Littératures, 2004 (1^{ère} édition 2003), pp. 863-917.

notre objet et de l'arasement de son relief auquel donne forcément lieu telle poursuite d'une logique argumentaire unique, par essence uniformisante. La perspective de suivre un mode particulier de représentation du fait colonial et de l'Afrique, de manière à percevoir à la fois ses constances et ses évolutions, sa cohérence et ses contradictions, nous paraissait en effet, nous l'avons dit, plus satisfaisante qu'une telle réunion d'éléments disparates et disséminés dans le temps renvoyant à un même ordre général prédéfini de croyances sur les populations colonisées⁸⁵⁷.

Mais si la continuité n'est pas notre objet, nous ne saurions pour autant postuler le défaut absolu de tout emprunt des croyances sur le fait colonial à un ordre préexistant de représentations du continent noir et de ses habitants. Une démonstration véritablement convaincante et rigoureuse de ces processus de transmission exigerait encore une fois une analyse que son ampleur constituerait en objet propre⁸⁵⁸. Plutôt que de prétendre abusivement y procéder ici, d'une manière qui serait par trop réductrice, on posera donc clairement que les considérations qui seront développées empruntent à l'ordre plus limité de la piste de réflexion.

⁸⁵⁷ En ce sens, nous paraît plus stimulante alors, parce que plus apte à faire ainsi état, sans réductionnisme, des subtilités inmanquablement recelées par un matériau empirique spécifique, une analyse du type de celle menée sur le cas belge dans PIROTTE (J.), « Les populations d'Afrique et d'Asie d'après les revues de missions et les dictionnaires », in PIROTTE (J.) (dir.), *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIX^e et XX^e siècles*, Louvain-La-Neuve, Editions Nauwelaerts, 1982, pp. 78-90.

⁸⁵⁸ C'est là au reste un autre des problèmes que nous semblent présenter les analyses appréhendant à vaste échelle de présumées reconstructions des représentations de l'Afrique et de ses populations. De manière générale, ancrer au principe d'une recherche le postulat de la continuité des représentations et des croyances nous paraît d'autant plus dangereux que le risque est alors toujours présent, non seulement de vouloir y conformer les données empiriques en en gommant les inévitables aspérités, mais également de faire de la perpétuation un principe explicatif, quand elle devrait au contraire constituer un objet de questionnement. Sous une forme décalée dans le temps par rapport à notre propos présent, c'est le travers dans lequel nous semblent particulièrement tomber les récentes recherches des membres de l'Achac sur la transmission de représentations coloniales dans la période postcoloniale. On pourra notamment consulter pour s'en convaincre la dernière parution collective dirigée par ces chercheurs : BLANCHARD (P.), BANCEL (N.), LEMAIRE (S.), *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005. Une enquête sur « la mémoire coloniale », menée à Toulouse en 2003, est à l'origine de l'idée de l'ouvrage. La retranscription qui en est donnée s'avère exemplairement révélatrice du travers que nous dénonçons. Dans leurs commentaires, par exemple, les auteurs sont amenés à mobiliser les représentations coloniales (dont ils se sont fait les spécialistes dans leurs travaux précédents) pour expliquer des réponses à leur enquête pourtant ancrées dans le présent. C'est ainsi qu'interrogeant leurs interlocuteurs sur leur « perception des espaces ex-colonisés » (au moyen, pour ce qu'on peut en reconstituer, d'un questionnaire les invitant à noter de 0 à 10 leur appréciation de la situation contemporaine qui y règne en terme de paix civile et de stabilité, de croissance économique et de niveau de vie), les auteurs s'estiment fondés, de manière tout à fait étonnante, à tirer des résultats ainsi obtenus, variables d'une région colonisée à l'autre, l'idée d'un « ressac » de l'« imaginaire », des « représentations », des « stéréotypes » coloniaux (Annexe 2, « Synthèse des principaux résultats de l'étude de Toulouse », in *Ibidem*, pp. 285-289). Outre une extrapolation plus que douteuse des fondements inconscients de ces réponses, on pourra reprocher à ce type d'approche qu'aucune place n'y est faite à l'interrogation des logiques par lesquelles on pourrait expliquer le maintien pérenne éventuel de ces représentations des populations colonisées. Le constat d'une telle insuffisance récurrente dans l'analyse des mécanismes de la transmission est du reste à l'origine d'une réflexion collective initiée par P. Weil et S. Dufoix sur cette question, laquelle, de manière non tranchée mais selon nous plus satisfaisante, conclut à la multiplicité des ordres auxquels empruntent ces processus (WEIL (P.), DUFOIX (S.), *L'esclavage, la colonisation, et après... : France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p.9).

Ces précautions établies, on ne pourra qu'admettre qu'un certain nombre de croyances sur l'Afrique préexistaient bien en Belgique à la conquête léopoldienne du Congo, qui pouvaient influencer sur la manière de percevoir le fait colonial, et contre lesquelles les organisateurs n'avaient pas pleine faculté de s'inscrire en faux. Les premiers contacts avec des cultures radicalement inconnues, déjà, apparaissent avoir structuré les grands types de rapport à l'altérité qui se manifesteront par la suite. La confrontation brutale de l'Europe à des peuples extérieurs au monde de la Bible, à partir du XVI^e siècle, bouleversant les cadres d'appréhension de la réalité existants, a provoqué, en vue de rétablir cette cohérence ébranlée, une réflexion sur la nécessité de l'incorporation de ces individus au groupe de l'humanité « civilisée » (dans laquelle par exemple s'est alors inscrit l'effort missionnaire), dans le même temps que naissait, à rebours, l'idée de leur différence essentielle, au principe de la vision exotique de l'autre⁸⁵⁹. Par la suite, de manière plus spécifique, les récits de vie et de voyages en Afrique apportent, d'abord dans un milieu lettré restreint, puis auprès d'un public plus large, certaines connaissances sur le continent, génératrices elles aussi de croyances à son égard et d'investissements cognitifs et affectifs dans les objets qui le représentent.

La première figuration cohérente et structurée du Congo dans une exposition belge, nous l'avons dit, est celle qui prend place à Tervueren en 1897, et c'est pourquoi nous avons choisi de faire débiter notre étude avec cette édition. Postuler que les organisateurs ont forgé le récit mythologique expositionnel en vue de la légitimation du pouvoir suppose donc de considérer qu'ils en ont posé les fondements en 1897 (qui par la suite ont été essentiellement amendés, et non refondus, ainsi qu'on l'a vu). On peut pourtant facilement démontrer que des modes de perception préalablement structurés ont imprimé leur marque sur la représentation du Congo à Tervueren. Ce ne sont sûrement pas les organisateurs qui dictent à Hélène de Rudder les motifs clivés de ses tapisseries. Barbarie contre civilisation, fétichisme contre religion, esclavage contre liberté, polygamie contre famille appartiennent déjà au fond commun des représentations de l'altérité africaine. Et l'illustration de l'œuvre coloniale se borne tout aussi peu originalement à induire l'idée d'un rapprochement des populations colonisées de ce qui est considéré comme l'universel civilisationnel. Le contraste mis en scène entre les manifestations artistiques du salon d'honneur et les objets ethnographiques qui les suivent immédiatement, de même, sert à illustrer l'idée d'un contraste des cultures qui n'est pas là élaborée mais reprise à une tradition déjà ancienne.

Notre propos, bien entendu, n'est pas de minimiser le poids qu'ont eu les expositions, en les mettant en scène, dans la diffusion de ces croyances auprès des masses les plus larges. Le

⁸⁵⁹ Voir VELLUT (J.-L.), « Avant la période de l'impérialisme. Regard ancien de l'Europe sur l'Afrique (XVI^e – XIX^e siècles) », *Guide de l'étudiant en Histoire du Zaïre, Kinshasa-Lubumbashi*, Editions du Mont Noir, 1974, pp. 10-11.

rôle qu'elles ont joué de ce point de vue a effectivement été considérable. Mais il s'agit d'envisager que sûrement les organisateurs n'étaient pas si libres au final d'œuvrer à impulser des croyances totalement contraires, qui seraient venues remettre en cause celles dont les élites du moins disposaient déjà sur ces territoires nouvellement ouverts à l'entreprise coloniale. Une telle hypothèse n'a rien de scabreux. Elle ne vise pas, c'est évident, à induire que les organisateurs ont finalement été contraints, presque contre leur gré, de présenter le Congo sous ce jour. Il se trouve qu'ils n'avaient en tout état de cause rien à y opposer puisque aussi bien cette figuration favorisait leurs vues en fournissant une justification à la pénétration coloniale. Mais il nous apparaît important d'envisager que c'est plus certainement la conjonction de croyances préalables et d'un intérêt du pouvoir à poursuivre leur diffusion qui explique la forme que prend le récit expositionnel qu'une froide visée manipulatrice des organisateurs. Il est loisible de penser que nombre des figurations symboliques de la colonie, qui certes servent l'ancrage d'une acceptabilité du fait colonial, apparaissent déjà en 1897 comme des points de passage obligés d'une représentation crédible de l'autre. Cette notion de crédibilité, si elle n'est pas d'une pertinence flagrante dans ce cas où l'intérêt du pouvoir coïncide avec les croyances existantes, apparaît en revanche extrêmement utile pour appréhender les situations où se constate leur divergence manifeste. Si l'on envisage la presse non plus dans son rôle d'exégèse, par lequel elle transmet des interprétations particulières de la narration expositionnelle à ses lecteurs, mais dans sa disposition à refléter un premier stade de réception du récit mythologique, on pourra ainsi admettre que la résistance des journalistes à l'intégration des significations symboliques nouvelles sur la modernité congolaise promues par les organisateurs de l'exposition de 1958 pourrait bien témoigner de ce que la perception du fait colonial s'inscrit dans cet horizon restrictif des croyances préalables. On voit là que des significations trop radicalement nouvelles, que rien n'aurait préparé, ne peuvent être résolument imposées par le pouvoir sans rencontrer de blocages. Et il est intéressant de constater qu'il peut ce faisant se retrouver contraint par un cadre de croyances qu'il a lui-même contribué à diffuser et ancrer par le passé.

Mais le récit légitimateur n'est pas pur octroi de significations à la colonie et au fait colonial. Il participe plus généralement, on l'a vu, du développement de croyances sur le pouvoir. Et la question doit donc se poser là aussi de la capacité des organisateurs à les imposer sans considération pour les univers de valeurs préexistants à son sujet. Les définitions que nous avons initialement posées du travail de légitimation déjà sous-tendent une infirmation du principe d'une pleine liberté d'action. Ayant affaire à des revendications de légitimité de la part du pouvoir, on atteint avant tout, on l'a dit, des anticipations fondées sur les croyances de ses détenteurs à l'égard des croyances légitimatrices des assujettis. Autrement dit, il s'agit bien dès l'abord d'aligner le récit légitimateur sur des valeurs préexistantes que l'on présume être au principe de la perception d'une acceptabilité sociale. Et nombre de transformations du

récit mythologique expositionnel, effectivement, peuvent être vues comme des adaptations des organisateurs aux attentes des visiteurs à l'égard du pouvoir. En nous intéressant aux vecteurs de la rationalisation et de l'idéalisation du pouvoir aux expositions, nous avons ainsi ébauché l'idée que le rééquilibrage entre la démonstration d'un pouvoir garant de la richesse de la communauté et celle d'un pouvoir attentif au bien-être de ses assujettis (colonisés comme, par transposition, métropolitains) pouvait bien être lié à une évolution de ces anticipations des valeurs que les visiteurs étaient présumés attendre de voir incarner par le pouvoir. Le Rapport général de l'exposition de 1930 en convient, au reste, qui dans sa protestation contre l'effacement, dans la mise en scène du fait colonial, des fonctions régaliennes au profit d'activités étatiques jugées secondaires, admet : « *Nous n'ignorons pas que certains répondront que les organisateurs d'une exposition doivent tenir compte des goûts du public qui se portent actuellement vers ce qui lui rappelle l'activité de l'Etat ou des particuliers en matière d'assistance médicale et sociale, d'enseignement, de mise en valeur des pays neufs, etc.*⁸⁶⁰ ». Si la mécanique par laquelle se transforment ainsi les attentes des assujettis est complexe, et si le fait de présenter le pouvoir sous ce jour participe aussi bien d'une accréditation voire d'un renforcement de la croyance que sa bonté est une source de son acceptabilité, on percevra là néanmoins que se manifeste une forme de contrainte pour les organisateurs dans leur instrumentalisation du récit mythologique.

Reste néanmoins que l'adaptation de la narration à ces croyances préalables peut en elle-même être considérée comme ressortissant à l'ordre de la manipulation. Il s'agirait en quelque sorte de duper les visiteurs en procédant, au terme de cette anticipation, à une accommodation du récit destinée à le rendre factivement conforme aux valeurs existantes, que le pouvoir pourra alors prétendre incarner. Mais là encore, il nous semble que telle conception mérite d'être envisagée avec nuance et précautions. Le caractère réflexif des évolutions de la mythologie coloniale, en effet, doit sûrement être relativisé.

2. *Potentialités d'une adhésion des organisateurs aux croyances véhiculées*

La détermination du caractère volontaire et instrumental des transformations de la narration expositionnelle est, comme on l'a énoncé, délicate. Nulle preuve tangible ne nous est véritablement donnée dans nos sources de l'intentionnalité légitimatrice spécifique des organisateurs dans la mise en scène ponctuelle des objets. Aussi, l'avons-nous dit, a-t-il été nécessaire de procéder à une extrapolation des visées manipulatrices sur la base du constat que les évolutions perceptibles du récit mythologique allaient dans le sens d'une légitimation du fait colonial et du pouvoir. Il se pourrait bien néanmoins que cette coïncidence des

⁸⁶⁰ *Rapport general..., op. cit.*, p. 45.

desseins et des procédés ne soit pas nécessairement la manifestation d'une démarche réflexive des organisateurs en la matière. Ici encore, nous devons le redire, le propos n'est pas de les dédouaner de toute responsabilité dans la diffusion de croyances dépréciatives sur l'Afrique et les Africains, qui ont porté leur lot de conséquences néfastes sur la perception qu'ont pu en avoir les Belges – et qu'ils continuent à en avoir peut-être. Néanmoins, il nous semble important d'envisager que les processus à l'œuvre ont à n'en pas douter été plus complexes qu'une simple imposition de croyances favorables au pouvoir par l'action expresse de ses détenteurs. Plusieurs mécanismes dérogeant à ce principe d'une froide instrumentalisation peuvent alors être mis en évidence.

La part volontaire de la manipulation est d'abord difficile à démêler de sa part spontanée pour la raison que les organisateurs des sections coloniales, quand bien même ils entretiennent des liens étroits avec la catégorie abstraite des « détenteurs du pouvoir » – qui tend lorsqu'on les appréhende à leur conférer une forme d'autonomie en réalité trompeuse – n'en sont pas moins membres de la société belge, et à ce titre eux aussi récepteurs de croyances sur l'Afrique qu'ils sont portés à considérer comme des savoirs à part entière, et donc à diffuser auprès des visiteurs sans nécessaire intention consciente de faire là œuvre de légitimation. Si la narration expositionnelle donne ainsi incarnation en 1897 puis par la suite à un certain nombre de croyances préalablement élaborées sur le Congo, on doit donc envisager que c'est aussi parce que les organisateurs les ont eux-mêmes intégrées. Ainsi, l'idée d'une fondamentale infériorité du mode de vie africain sur la civilisation européenne, dont on peut difficilement envisager qu'elle n'ait pas été volontairement induite par la confrontation des œuvres d'art belges et des objets ethnographiques, ne pourra pas pour autant être mise au crédit d'une velléité de fonder l'acceptabilité de la colonisation sur la base de l'impulsion d'une signification orientée en ce sens. Il ne s'agit pas de *faire croire* aux visiteurs que le fait colonial est nécessaire parce que seul il permettra d'élever les Congolais vers la Civilisation – qu'incarne si parfaitement la Belgique, à preuve son art. Car les organisateurs envisagent cette infériorité comme un savoir et non comme une croyance. Si sa diffusion assied bien la légitimité de la colonisation, ce n'est donc pas pour autant la marque d'une froide stratégie légitimatrice du pouvoir. En tirant quelque inspiration de la réflexion de Raymond Boudon, on peut donc envisager que la capacité manipulatrice des organisateurs sur le mythe qu'ils diffusent est toute relative dans la mesure, aussi, où ils sont le jeu d'« effets épistémologiques », entendus ici comme les manifestations de ce qu'un cadre général d'appréhension du monde, de l'Autre, et de l'Afrique, s'impose à eux depuis leur société d'appartenance sans qu'ils n'éprouvent le besoin de le remettre en cause.

Un second élément de relativisation de la marge de manœuvre du pouvoir, dans cette lignée, est d'ailleurs introduit par l'existence même de la structure du récit mythologique telle que

nous l'avons mise en évidence, qui semble bien elle aussi s'imposer aux organisateurs en dehors de toute stratégie réflexive. Il est intéressant d'ailleurs de constater qu'on y retrouve précisément les grands éléments d'organisation de la pensée sur l'Autre tels que nous avons dit qu'ils s'étaient imposés à partir du XVI^e siècle, lors des premiers contacts avec des cultures radicalement éloignées de l'univers jusqu'alors appréhendé par les Européens. Les deux grands systèmes relationnels que nous avons dégagés de notre analyse de la mythologie expositionnelle renvoient bien en effet à la fois à l'idée du caractère civilisable de l'Africain (qui constitue finalement le cœur de la mise en confrontation d'un « avant » et d'un « après » la rupture coloniale, reflétant la manière dont la Belgique œuvre à cette intégration de la colonie dans l'humanité civilisée) et à celle de sa différence essentielle (dont témoigne la distinction récurrente entre « eux » et « nous »). Or, en plus de cette manifestation de croyances anciennement organisées sur le Congo, cette structuration relationnelle de la narration mythologique dénote par sa dimension itérative même un caractère imposé. Il est loisible de considérer qu'elle ne constitue pas véritablement un système de représentation pensé par les organisateurs, mais plutôt un mode normal et non questionné d'ordonnement de la représentation du rapport à l'Afrique. On dépasse en ce sens la notion d'effets épistémologiques pour atteindre des mécanismes d'incorporation plus diffus.

Cette soumission du pouvoir à l'empire d'une telle structure peut être particulièrement perçue lors de l'édition de 1958, ainsi que nous l'avons rapidement souligné. En témoigne ainsi la discordance manifeste entre, d'un côté, l'ensemble des discours accompagnant la section, qui tous prônent la représentation d'un Congo moderne, pleinement intégré donc dans le pôle « après », en même temps que la figuration de la fusion présumée entre le groupe belge et le groupe congolais, et, de l'autre, une mise en scène effective qui continue largement d'obéir à l'organisation relationnelle ancienne, où « avant » et « après » se voient toujours confrontés et où la communauté belgo-congolaise paraît la plupart du temps sous les traits d'une juxtaposition d'entités « nous » et « eux » encore distinctes. Tout semble donc indiquer que ces modes relationnels contraignent les organisateurs. Il convient par ailleurs de noter que les deux grands ordres de structuration du récit que nous avons distingués apparaissent d'autant moins compatibles avec le principe de leur manipulation qu'ils lient des significations singulièrement contradictoires, et finalement contre-productives, sur le long terme, dans le contexte d'un travail de légitimation. Poser d'un côté le Congolais comme différent de l'Européen et de l'autre la mission que doit assumer le colonisateur en vue de l'intégrer au mouvement de la civilisation peut bien servir de manière cohérente le projet d'une diffusion de croyances favorables à l'action coloniale ; mais constituer cette différence comme essentielle rend la perspective de sa réduction problématique, quand poser sa contingence ou son aspect passager, soit rend la justification de la colonisation elle aussi momentanée (une fois l'autre civilisé, il n'est plus différent), soit induit l'idée de son échec (si l'autre demeure

différent et que la colonisation est toujours nécessaire, c'est qu'elle n'est pas parvenue jusqu'alors à le civiliser malgré ses efforts). On voit là que cette structure mène à une impasse logique qui rend peu probable la perspective que les organisateurs aient continué de s'y conformer en toute conscience. Là encore, l'idée de la manipulation doit être relativisée.

Un autre élément précédemment posé est enfin à prendre en considération dans cet examen de l'aspect réflexif de la manipulation de la mythologie expositionnelle. Nous avons vu qu'il était souvent complexe, en abordant le travail de légitimation, de distinguer la mesure dans laquelle les revendications de légitimité étaient effectivement adressées aux assujettis ou avaient pour cible les détenteurs du pouvoir eux-mêmes, et prenaient alors la forme d'une « autojustification » de leur position de dominants. Dans cette perspective, il devient de même difficile de postuler qu'on a affaire, avec la mise en place de la narration mythologique, à une imposition consciente, de la part des organisateurs, de savoirs erronés, transformés ou façonnés sur le fait colonial, en vue de faire correspondre les manifestations congolaises du pouvoir aux valeurs existantes. Des transformations du récit sont bien mises en œuvre, qui participent du développement d'une représentation potentiellement vectrice de légitimité pour le pouvoir ; mais on ne peut considérer qu'elles sont intentionnellement promues en vue de mystifier le visiteur, dans la mesure où, on doit l'envisager, les détenteurs du pouvoir tiennent à cette version, qui leur apporte à eux aussi le sentiment que leur pouvoir et leur action au Congo sont légitimes. Autrement dit, les organisateurs pourraient bien avoir besoin de croire eux-mêmes à la version du mythe produite. Et les transformations observées pourraient être le fruit d'une adaptation partiellement inconsciente aux croyances légitimatrices, qui alors produirait cette présentation du pouvoir sous un jour favorable, mais perçu comme véridique et non manipulé par les organisateurs eux-mêmes.

On a là, il convient de le souligner, un élément essentiel à l'appréhension de la mythologie coloniale expositionnelle. A notre avis, il n'y a pas lieu en effet de contester la sincérité des déclarations multiples qui prétendent que l'exposition œuvre à une représentation exacte de la réalité congolaise. Considérer que les organisateurs se jouent ainsi cyniquement des foules, occultant sous ces faux discours leurs manœuvres légitimatrices, procède d'une vision singulièrement appauvrissante pour l'analyse. Il ne s'agit sans doute pas de dissimulation de leur part, mais bien de la conviction que telle est la réalité du Congo qu'on la présente aux visiteurs. Ainsi Léon Bruneel est-il certainement persuadé en 1958 que l'exposition, en vérité, ne « plaidera pas », mais présentera les colonies belges sous un jour objectif et nuancé⁸⁶¹. Si ce postulat doit permettre une lecture de l'ensemble des sections coloniales, l'édition de 1958 particulièrement acquiert sur cette base une dimension nouvelle. Le décalage flagrant de son optimisme absolu avec la réalité coloniale internationale, dans un contexte où partout se

⁸⁶¹ BRUNEEL (M.L.), « L'exemple de l'Afrique belge à 'Bruxelles 1958' », art. cit. (voir p. 131).

fissurent les empires, trouve là en effet une forme d'explication extrêmement riche. Il nous semble qu'on doit admettre que l'idée de cette communauté belgo-congolaise unie et promise à un avenir radieux déroulée au fil des salles et dont on affirme donner « *la preuve réelle*⁸⁶² » n'a rien d'un leurre présenté aux visiteurs dans des circonstances que l'on jugerait propices à la délégitimation du fait colonial, ni finalement d'une prophétie voulue auto-réalisatrice. Les organisateurs, on peut le penser, *croient* véritablement à l'existence des prémices cette communauté et au brillant futur du Congo belge.

C'est alors la conjonction de la recherche expositionnelle d'une autojustification, d'un côté, et du contexte environnant inquiétant de la montée de l'anticolonialisme et des mouvements indépendantistes, de l'autre, qui expliquerait la naissance de ce motif mythologique nouveau. La figuration symbolique de la communauté belgo-congolaise naissante doit être vue comme un moyen pour les détenteurs du pouvoir de s'assurer (et de se rassurer sur le fait) que leur action au Congo est légitime. La force nouvelle de l'investissement émotionnel auquel appelle ouvertement ce motif, détonant sur la timidité usuelle des incitations à l'engagement affectif des visiteurs, pourrait bien alors s'expliquer également par là. Si l'on admet avec Philippe Braud qu'une conjoncture particulièrement inquiétante est porteuse d'une tension qui facilite un investissement symbolique intense, on pourra supposer, maintenant qu'est acceptée l'idée que la mythologie expositionnelle est aussi pour le pouvoir une mise en scène *pour soi*, que le motif de la fraternité belgo-congolaise représenté en 1958 est d'abord un symbole condensant l'affectivité des détenteurs du pouvoir dans une période d'incertitude internationale. Il incarne peut-être moins, alors, comme on pouvait le supposer, une recherche d'investissement émotionnel intense des visiteurs qu'il ne constitue une projection affective forte des organisateurs eux-mêmes. L'idée de la manipulation des foules ne pouvait pleinement expliquer ce changement de registre patent. Celle d'une autojustification en revanche permet de l'éclairer sous un jour intéressant.

Le sens spécifique de cet investissement mérite alors une attention particulière. Le choix d'une figuration symbolique évoquant et éveillant un sentiment de réussite et de confiance en l'avenir, dans ce contexte troublé, relève en effet d'une projection manifestant la plus pure autosatisfaction et la persuasion d'être à l'abri des difficultés ailleurs rencontrées, qu'il n'est pas sans utilité de relever dans la perspective d'une appréhension des événements qui vont suivre. On a là en effet, il convient de le noter, l'un des symptômes de l'aveuglement des dirigeants belges à l'égard de ce qui peut se passer au Congo, qui explique l'impréparation de l'indépendance comme la précipitation dans laquelle elle sera finalement octroyée. Le

⁸⁶² « A l'occasion de cette rencontre mondiale, à laquelle les peuples se rendront avec le désir de montrer bien plus ce qu'ils sont que ce qu'ils projettent, l'Afrique belge offrira la preuve réelle, tangible, concrète de la possibilité d'une coexistence, voire d'une communion d'hommes de races, de cultures et de traditions différentes » (*Ibidem*).

sentiment d'un attachement des Congolais à la Belgique et à ses bienfaits est en effet à la source d'une confiance immodérée du pouvoir belge en la pérennité du lien belgo-congolais ; mais c'est aussi l'idée d'une fraternité à préserver qui semble expliquer, une fois le caractère inéluctable de l'indépendance finalement admis au terme des émeutes sanglantes de Léopoldville, en janvier 1959, la résolution d'accepter l'émancipation de la colonie dans les délais les plus brefs exigés par les leaders africains, qui pourrait avoir été perçue comme la seule chance de préserver ce lien avec l'ancienne colonie⁸⁶³. Là encore, on le voit, appréhender la symbolique de la communauté belgo-congolaise comme une pure manipulation d'organiseurs pleinement conscients de ce qu'elle n'existait pas véritablement au Congo aboutit à se priver d'une clé d'explication essentielle à la compréhension de certains mécanismes à l'œuvre dans la relation entretenue par la Belgique avec sa colonie.

Aussi est-il nécessaire d'insister pour clore ces réflexions sur l'idée essentielle, fort fructueuse pour l'analyse, que les organisateurs des sections coloniales, et plus largement avec eux les détenteurs du pouvoir en Belgique, ont bien *cru* pour une large part au récit mythologique qu'ils projetaient aux visiteurs et au peuple belge.

Au terme de ces développements, il apparaît donc que la mythologie coloniale expositionnelle a bien pris pour ses organisateurs (entendus au sens large de la sphère politique et administrative qui a la fois procède aux choix concrets de sa mise en scène et s'en voit plus généralement attribuer la paternité par les visiteurs) l'aspect d'un récit destiné à légitimer le fait colonial et, au-delà, le pouvoir, par divers mécanismes convergents. Si ce rôle légitimateur est patent, cependant, et se manifeste au travers d'une multitude d'adaptations de la narration aux contraintes contextuelles du processus d'ancrage de l'acceptabilité sociale du pouvoir, la question de l'instrumentalisation de la mythologie par les détenteurs du pouvoir mérite d'être appréhendée de façon nuancée. Cette notion abstraite de « détenteurs du pouvoir », en réalité, pose doublement problème. Elle induit d'abord la perception d'un bloc monolithique, et camoufle le fait que l'essentiel des manipulations de la mythologie peut avoir des visées internes de lutte symbolique entre ses composantes pour l'obtention d'une forme d'hégémonie dans la définition des aspects jugés centraux de la politique coloniale. Elle tend ensuite à susciter l'idée d'une sphère autonome, quand les dirigeants sont en vérité insérés eux-mêmes dans la société auprès de laquelle ils diffusent le mythologie expositionnelle, et sont dès lors partiellement soumis à leur tour aux croyances véhiculées par elle. De manière générale, de nombreux éléments incitent à penser cette mythologie coloniale comme un récit dont, certes, les organisateurs peuvent réorienter certains aspects à des fins

⁸⁶³ Voir STENGERS (J.), *op. cit.*, pp. 253 et 280.

très pratiques de légitimation, mais dont en aucun cas ils n'ont en revanche la maîtrise absolue.

L'exposition de 1958 s'est révélée très riche à analyser sous l'ensemble de ces angles. Nous avons achevé notre discussion en montrant combien certains aspects symboliques de sa mise en scène, dès lors qu'ils étaient conçus non comme des figurations de la colonie manipulées par le pouvoir à destination des visiteurs, mais comme des projections aussi bien faites pour le pouvoir lui-même et dont il croyait à la vérité, s'avéraient éclairants pour appréhender la manière fort particulière dont s'est passée la décolonisation du Congo. On doit aussi admettre, cela étant, que l'idée d'une intégration effective de cette mythologie coloniale (qu'elle s'exprime sous sa forme expositionnelle, ou, comme on peut le supposer, de manière convergente sous d'autres dehors) comme grille de lecture par les Belges de la réalité congolaise permet également d'expliquer le rôle qu'a pu jouer l'opinion publique dans ce processus. On tient en effet que sa réticence absolue à l'égard de toute lutte pour conserver le Congo a finalement largement contribué à la décolonisation à marche forcée⁸⁶⁴. On peut considérer qu'il y a là la marque d'un échec du pouvoir dans l'ancrage effectif de croyances pérennes favorables au fait colonial chez les assujettis. Mais on peut aussi envisager, bien au contraire, qu'il s'agit de la preuve de sa réussite dans l'ancrage de la croyance en l'existence d'une fraternité belgo-congolaise, au point que la démonstration sanglante de la contrefaçon qu'elle constituait n'a pu qu'entraîner la disparition de l'acceptabilité du fait colonial. On aborde là à la question délicate de la réception de la mythologie expositionnelle par les assujettis, qui va maintenant nous occuper.

⁸⁶⁴ *Idem*, pp. 247-252.

CHAPITRE 6.

PRATIQUES DU MYTHE PAR LES ASSUJETTIS.

**LES SIGNES D'UNE INCORPORATION DE LA GRILLE DE
LECTURE MYTHOLOGIQUE DU FAIT COLONIAL PAR LA
POPULATION BELGE**

R éintégrer pleinement l'analyse de notre objet dans la perspective subjectiviste que l'on a dit nécessaire à son appréhension compréhensive suppose, de manière naturelle, après avoir envisagé la question des usages de la narration mythologique par le pouvoir, qui la transmet, de nous intéresser au sens qu'a pu revêtir sa pratique pour les assujettis, qui la reçoivent. Rapporté à notre étude empirique, autrement dit, ce raisonnement consiste à envisager le sens pratique de la mythologie expositionnelle pour les visiteurs des sections coloniales. Il s'agira, ici encore, d'interroger cette problématique de manière ouverte, et dénuée de tout présupposé mécaniste. De la même manière que l'idée d'une instrumentalisation du mythe politique par le pouvoir mérite d'être discutée et explorée empiriquement, plutôt que prise pour point de départ de l'analyse, le principe d'une intégration de la grille de lecture mythique par les assujettis devra donc être véritablement questionné, et non inféré de manière systématique de leur seule exposition à son récit. Là encore, la perspective historique diachronique que nous avons adoptée, et la nuance à laquelle elle pousse, nous incite au reste à la prudence.

La difficulté qui se présente, à l'instar de tout examen de la réception d'un objet social, est cependant de trouver les sources qui nous permettront de l'appréhender. Le matériau empirique dont nous disposons ne nous permet pas, en effet, d'observer le sens qui a pu être investi par les visiteurs dans les éléments exposés, ni de conclure à l'intégration tangible des croyances véhiculées par le récit mythologique. Certains moyens détournés, cela étant, laissent entrevoir qu'il n'est en rien possible de présumer l'existence d'une adhésion univoque des visiteurs à la narration expositionnelle du fait colonial. Notre analyse de la presse nous a ainsi révélé l'existence d'interprétations des objets exposés sans rapport direct avec l'intentionnalité symbolique apparente des organisateurs telle que nous avons pu la reconstituer. Mais ces éléments de réflexion ne peuvent être que très ponctuels. Une interrogation plus complète de l'appropriation de la mythologie expositionnelle par les Belges supposera alors de l'appréhender, à travers une focale moins resserrée, comme une déclinaison de la mythologie officielle et, au-delà du groupe des visiteurs, de trouver certains moyens empiriques pour circonscrire l'intégration de la grille de lecture mythologique officielle par la population belge, de manière générale.

Au terme d'un tel raisonnement, nous ne disposerons cependant que de fragments empiriques. Un deuxième temps de l'analyse sera donc consacré à une réintroduction de réflexions

théoriques sur le sens du recours à la mythologie politique par les assujettis. Elle visera à éclairer notre objet en nous permettant d'élaborer certaines hypothèses quant à l'architecture générale dans laquelle venaient s'insérer ces fragments. Une interrogation sur les fondements des pratiques du mythe inhérents aux attributs des agents et à ceux du discours mythique sera l'occasion de constater le rôle fondamental que peut jouer une appréhension mythologique des phénomènes sociaux dans la vie politique quotidienne, et nous permettra d'insister sur l'intérêt que représente en conséquence l'exploration d'un tel objet pour la science politique.

SECTION 1.

MOYENS EMPIRIQUES D'APPRÉHENSION DES CROYANCES SUR LE FAIT COLONIAL ASSIMILÉES PAR LES VISITEURS DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES

La discussion du sens des pratiques de la mythologie coloniale expositionnelle adoptées par les Belges renvoie à une interrogation sur la possible adhésion des visiteurs aux croyances que véhicule le récit déroulé au fil des salles. Si ce type de questionnement se voit fréquemment résolu par le jeu d'une imputation immédiate des croyances sur la base de l'observation de ce qu'elles ont été suscitées par certains déploiements symboliques, un tel raisonnement schématique ne saurait être satisfaisant. Il camoufle une réelle difficulté à appréhender empiriquement le principe d'une adhésion intime au mythe. Il s'agira donc de recourir à des moyens détournés pour tenter de circonscrire la réception qui a pu avoir lieu du récit mythologique expositionnel et les pratiques qui ont en conséquence été mises en œuvre, sur la base de cette éventuelle incorporation de la grille de lecture mythique du fait colonial.

I. DIFFICULTÉS DE L'APPRÉHENSION EMPIRIQUE D'UNE ADHÉSION AU MYTHE

Nos réflexions sur le travail de légitimation déjà nous ont amenés à envisager avec circonspection le principe d'une identification mécanique de l'adhésion des assujettis à la mythologie coloniale expositionnelle. La nécessité a été soulignée à plusieurs reprises de concevoir que les revendications du pouvoir à la légitimité manifestées au travers des expositions ne sauraient présumer de leur inculcation effective aux visiteurs et donc de l'existence certaine de croyances en la légitimité. Si Michel Dobry nous incite à prendre garde à cette absence de coïncidence infaillible, avertissant que « *les facteurs qui expliquent la soumission, la docilité ou l'obéissance relèvent dès lors toujours, sans exception aucune, de l'analyse empirique, quel que soit le point de vue des dominants*⁸⁶⁵ », reste que ne nous sont

⁸⁶⁵ DOBRY (M.), « Légitimité et calcul rationnel... », art. cit., p. 133.

pas données les méthodes par lesquelles peut être concrètement mise en œuvre cette « analyse empirique ». Les travaux abordant plus précisément cette question laissent entendre qu'une telle tâche est pourtant loin d'être aisée à son tour. Constaté qu'une mythologie est transmise par le pouvoir ne suppose certes en rien que les visiteurs y adhèrent à coup sûr. Mais pire, constater que les visiteurs n'opposent aucune résistance à son récit, voire qu'ils en viennent à agir comme s'ils l'avaient intimement intégré, ne démontre pas plus qu'ils ont fait leurs les croyances qu'il véhicule. De manière générale, il faut admettre en effet que les pratiques des individus, qu'elles soient gestuelles ou langagières, ne reflètent pas nécessairement de manière stricte et conforme leurs croyances. Certaines précautions méthodologiques doivent alors être prises pour pouvoir véritablement inférer les secondes de l'existence des premières ; mais des doutes se font jour quant à la possibilité de les mettre en œuvre à l'aide des sources dont nous disposons.

A. LIMITES À L'INFÉRENCE DE CROYANCES DE L'OBSERVATION DES PRATIQUES

S'intéresser, dans le « moment subjectiviste » de l'analyse, aux pratiques de la mythologie expositionnelle par ses récepteurs suppose d'interpréter le sens conféré à cette réception du récit mythologique par les visiteurs des sections coloniales. Plus précisément, la question se pose de savoir si le public a pu adhérer à la mythologie qui lui était ainsi relatée, en intégrant les croyances sur le fait colonial et le pouvoir véhiculées par la narration expositionnelle. Autrement dit, si l'on se fonde sur l'appréhension que nous avons précédemment posée de la notion de croyance, il s'agirait d'examiner la manière dont les actes et les paroles des visiteurs montrent qu'ils en viennent à considérer comme un véritable savoir ce qui, dans le récit mythologique expositionnel, relève pour nous de l'ordre de la croyance. Cette opération d'inférence en apparence simple ne va cependant pas sans poser de problèmes méthodologiques. La seule ressource disponible pour présumer de l'assimilation de ces croyances est l'observation des pratiques ; mais l'existence de pratiques tendant à témoigner de cette incorporation sans pour autant y renvoyer en vérité, si elle n'obère pas toute chance de mettre à jour une telle concordance, engage du moins à la plus grande circonspection en cette matière.

La manifestation la plus tangible, en apparence, d'une intégration des croyances véhiculées par la mythologie est celle qui consiste à voir le récit retransmis à son tour par son récepteur sur le mode de la vérité, du savoir, voire de la foi intime. Là même, pourtant, certains travaux nous portent à considérer qu'on est loin de confiner à la preuve. Analysant des comportements ostensibles d'appropriation par les citoyens syriens de la mythologie politique déployée autour du culte de la personne d'Hafez al-Asad, Lisa Wedeen nous encourage ainsi à la

réserve⁸⁶⁶. Sa réflexion s'ancre à une anecdote particulière, dont l'authenticité n'est pas avérée mais qui lui apparaît en tout état de cause révélatrice des pratiques politiques habituelles impulsées par le régime syrien. Passant en revue les soldats d'un régiment de la garde présidentielle, un officier supérieur les invite à raconter leurs rêves de la nuit précédente. A l'exception de l'un d'entre eux, qui narre en forme de protestation un songe irrévérencieux, chacun se lance alors dans un récit qui reprend les grands traits de la symbolique promue par le pouvoir (affirmant par exemple avoir rêvé monter dans le ciel par des échelles de feu pour embrasser l'image du leader qui s'y dessinait nettement, ou avoir vu le leader presser dans ses bras le soleil jusqu'à le briser, puis repousser par le rayonnement et la chaleur de ses traits les ténèbres qui s'abattaient en conséquence sur la terre). Si ces témoignages revêtent l'aspect d'une véritable incorporation – au sens fort du terme – des croyances véhiculées par la rhétorique officielle au sujet du président, pénétrant jusqu'à l'activité inconsciente des assujettis, il n'est pas difficile de postuler que les soldats se contentent en réalité de contrefaire cette insinuation intime des croyances sur le pouvoir. Il s'agit là au reste selon L. Wedeen de l'attitude générale de l'ensemble du peuple syrien, qui le plus souvent se borne finalement à agir « comme si » il croyait aux assertions du récit mythologique officiel sur la personne du président⁸⁶⁷.

Dans ce cas, la dimension captieuse du comportement des soldats syriens est aisée à pressentir, tant apparaissent grossièrement invraisemblables les croyances dont ils se réclament, calquées sur une mythologie officielle ouvertement irréaliste. Mais il est probable que sous des formes bien plus discrètes, fondées sur des récits moins fantaisistes, se produisent parfois des disjonctions tout aussi radicales entre des démonstrations de foi revêtant des dehors sincères et les croyances profondes pourtant défailtantes de certains agents. Si tout n'est pas fait comme dans le régime autoritaire syrien pour leur enjoindre de procéder à une telle simulation, les assujettis néanmoins peuvent en toutes circonstances être

⁸⁶⁶ WEDEEN (L.), « Acting "As If" : Symbolic Politics and Social Control in Syria », art. cit.

⁸⁶⁷ Toute l'interrogation de l'article consistant alors à se demander pourquoi le pouvoir syrien en vient ainsi à développer une politique symbolique manifestement tournée vers l'unique recueil d'un assentiment de façade, et à interroger l'efficace particulier de ce mode d'ancrage de l'obéissance (voir note 683 p. 131). On pourra également renvoyer, pour prolonger cette perspective, au travail d'Alf Lüdtke et à la notion centrale d'*Eigensinn* qu'il y a élaborée, d'abord dans la perspective d'une étude du comportement des ouvriers au travail, puis dans le cadre d'une analyse des conduites qu'ils ont développées dans les régimes dictatoriaux (voir LÜDTKE (A.), « What Happened to the "Fiery Red Glow"? Workers' Experiences and German Fascism », in LÜDTKE (A.) (dir.), *The History of Everyday Life : Reconstructing Historical Experiences and Ways of Life*, Princeton, Princeton University Press, 1995, pp. 198-251). Elle désigne certaines attitudes quotidiennes répandues de quant-à-soi, de distanciation, mises en place par les individus sur lesquels s'exerce le pouvoir, « pratiques de désengagement conflictuel qui ne relèvent ni de la soumission à la domination, ni de la résistance ouverte » (cité in KOTT (S.), « Compte rendu. Alf Lüdtke, *Des ouvriers dans l'Allemagne du XX^e siècle : Le quotidien des dictatures* », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 49, n°2, 2002, p. 228). Sur un mode proche de l'analyse développée par L. Wedeen, A. Lüdtke montre que cette réserve ne contribue pas pour autant à l'affaiblissement de la domination, mais en fait plutôt ressortir la force. Plus, en jouant le rôle de « soupape », elle contribueraient à en favoriser la perpétuation.

amenés à se conduire *comme s'il croyaient*, quand au final ce n'est résolument pas le cas. La tâche du chercheur en est singulièrement compliquée. Au point que certains en viennent à faire peser une hypothèque sur la possibilité même d'inférer les croyances de l'observation des pratiques ainsi données à voir.

S'intéressant au comportement des foules lors de rituels politiques, notamment des voyages présidentiels en France, et à la signification qui leur est donnée à la fois par les exégèses « profanes » (politiques, journalistiques, populaires) et « savantes » (scientifiques) de ferveur émotionnelle, présumée marque d'une adhésion et donc reflet des croyances des individus assemblés, Nicolas Mariot entend ainsi mettre en garde contre les abus potentiels d'une telle « imputation causale » réflexe⁸⁶⁸. Sans rentrer dans le détail de cette analyse, on se contentera de noter qu'elle s'appuie sur une attribution de ce mécanisme d'inférence à l'exercice commun d'un raisonnement relevant de la « *psychologie populaire* » – « *cette logique pratique que nous utilisons quotidiennement pour interpréter le comportement d'autrui en conférant des raisons d'agir ou des intentions à ceux qui nous entourent dans les situations sociales dans lesquelles nous sommes engagés*⁸⁶⁹ ». Or, différents éléments viennent entraver l'efficacité d'une telle spéculation spontanée. Le plus problématique d'entre eux semble pouvoir être résumé par l'idée que la fidélité de l'interprétation d'un comportement aux intentions effectives de l'individu qui le met en œuvre est finalement proportionnelle à la capacité de l'interprète à prendre en compte le plus complètement possible les motivations de cet acte. Dans ces conditions, on pourrait donc reconnaître une forme de validité à ce type d'inférence dès lors qu'elle s'applique à « *une situation sociale [...] limitée numériquement* » et dont les « *cadres sont reconnus presque intimement par les individus en présence : pensons à l'expression "on n'a pas besoin de se parler" qu'utilisent des frères ou sœurs ou des amis très proches* » ; mais toute forme de généralisation à partir de l'observation d'un comportement collectif deviendrait en revanche facilement abusive, en interdisant la prise en compte de facteurs d'explication multiples et concurrents (par exemple, pourra-t-on poursuivre dans la lignée de notre réflexion précédente, certains individus applaudissent non parce qu'ils croient en la légitimité du président mais parce qu'ils entendent pour une raison ou une autre faire *comme s'ils y croyaient*). Au final, l'idée est donc défendue « *qu'on ne peut imputer l'existence de croyances dans la tête de ceux qui applaudissent à partir de la seule observation à distance des comportements collectifs institués*⁸⁷⁰ ».

⁸⁶⁸ MARIOT (N.), « Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue française de science politique*, vol.51, n°5, octobre 2001, pp. 707-738. On pourra noter qu'une telle réflexion critique est aussi bien tenue par l'ethnologie contemporaine,

⁸⁶⁹ *Idem*, p. 725.

⁸⁷⁰ *Idem*, pp. 733-734. Pour une présentation des interrogations de l'anthropologie sur ce point, central pour la discipline, voir LENCLUD (G.), « Vues de l'esprit, art de l'autre », *Terrain*, Numéro 14, mars 1990.

Les biais interprétatifs ainsi mis en évidence, s'ils sont particulièrement prégnants dans le cas de comportements appréhendés de manière collective, ainsi que le montre N. Mariot, peuvent également se manifester dans le cadre de l'observation de comportements individuels, auxquels ressortissent davantage les pratiques relevées par L. Wedeen. Les deux études ici mobilisées permettent en tout cas de prendre conscience de ce que les pratiques qui semblent marquer la conformation des assujettis à l'investissement attendu du pouvoir dans un objet symbolique qu'il déploie (relation d'un rêve constituant une déclinaison de la mythologie politique officielle, ou conduite corporelle laissant supposer l'acceptation des règles d'un rituel politique destiné à faire la preuve de l'assentiment populaire au pouvoir et au chef) peuvent pour autant être revêtues par les individus de sens tout différents. Non seulement il n'est pas possible de déduire l'existence effective de ces investissements de la tentative de leur impulsion par le pouvoir, mais au surplus, les marques extérieures de leur incorporation par les assujettis peuvent elles aussi être trompeuses et nécessitent d'être systématiquement et rigoureusement interrogées. L'appréhension empirique de notre objet en est au final rendue bien malaisée.

B. DIFFICULTÉS MÉTHODOLOGIQUES À CERNER LA RÉCEPTION DE LA MYTHOLOGIE COLONIALE EXPOSITIONNELLE PAR LES VISITEURS

Les considérations qui viennent d'être posées sur les entraves potentielles à la saisie des croyances effectives motivant la mise en œuvre d'un comportement ne peuvent manquer d'attirer immédiatement l'attention sur une difficulté qui va se manifester compte tenu du rapport spécifique que nous présentons à notre objet. Nos réflexions méthodologiques initiales ont mené à envisager les avantages qui pouvaient découler de notre extranéité relative aux croyances dont relèverait la mythologie coloniale belge, compte tenu de notre distance dans l'espace et dans le temps à ses manifestations – en tout cas à ses manifestations originelles. Si l'on a pu poser à cette occasion que le sentiment que l'on aurait affaire à des croyances (et non à des savoirs) nous en serait facilité, il faut désormais admettre que cet atout initial peut bien devenir un désavantage à ce stade de nos réflexions. « Conférer des raisons d'agir ou des intentions » aux récepteurs de la narration expositionnelle, en effet, est ici rendu d'autant plus difficile – ou plus exactement la conclusion de ce raisonnement sera d'autant plus sujette à caution – que nous ne pouvons nous prévaloir d'une étroite proximité avec les visiteurs belges des sections coloniales étudiées, de l'ordre de celle qui fait, justement, qu'« on n'a pas besoin de se parler pour se comprendre ». Etant ancrée dans notre temps et notre espace français, nous ne saurions prétendre naturellement à la « reconnaissance intime » des cadres dans lesquels se déroule la réception de la mythologie coloniale déployée entre 1897 et 1958 au sein des expositions universelles belges. Aussi l'usage de la « psychologie populaire » nous est-il interdit. L'interrogation rigoureuse et méthodique du sens pratique de la réception du

mythe pour les visiteurs, qui devrait en prendre le relai, n'est cependant pas aisée à mettre en œuvre, comme nous allons le voir.

Avant de procéder à cette réflexion, on pourra tout de même souligner qu'un tel handicap présente du moins la vertu de nous rendre sensible notre inaptitude à identifier intuitivement l'existence de croyances chez les visiteurs, incapacité immédiate qu'omettent en revanche de considérer nombre de travaux dont les auteurs, peut-être, s'estiment plus proches des sujets de leur étude. La tendance souvent se dessine, en effet, dans les analyses de la mythologie coloniale (ou du moins dans les analyses des représentations coloniales, qui nous semblent ressortir à cet ordre sans nécessairement le formaliser de cette manière) à faire l'impasse sur les interrogations méthodologiques essentielles qui viennent d'être évoquées, grevant alors singulièrement la possibilité d'accorder crédit, si ce n'est validité, aux conclusions généralisantes auxquelles il est procédé. Le biais le plus répandu, cela étant, n'est pas nécessairement celui qui consiste à induire l'existence intime de croyances sur la base de l'observation de pratiques particulières ; ceci pour la raison que les comportements ne sont en général pas même interrogés, le passage se faisant directement de la transmission du récit mythologique à l'idée de la diffusion des croyances qu'il impulse au sein de la société concernée (de la transmission de représentations iconographiques à la diffusion de représentations collectives, par exemple). Ainsi, de manière symptomatique, pour nous référer à une étude en lien direct avec notre objet, de la réflexion générale menée par les coordinateurs d'une récente investigation sur les « zoos humains », déjà évoquée. Les exhibitions de peuples étrangers dans le cadre européen y deviennent précisément constitutives d'un « *imaginaire différencialiste sur l'Autre* », réputé créer auprès des visiteurs « *les conditions, culturelles et mentales, de la soumission à la geste impériale, grâce à l'infériorisation systématique de groupes humains* ». Pour les auteurs, autrement dit, de manière encore plus limpide et ramassée, « *on fabrique alors [par ces exhibitions] des "racistes" et des "colonialistes"* »⁸⁷¹. On ne saurait mieux illustrer ce travers maintes fois dénoncé de l'imputation du développement de croyances chez les visiteurs sur la base de la seule observation de leur promotion symbolique par les organisateurs des expositions. Nulle trace même, ici, de la moindre interrogation sur les conditions de la réception de ces objets symboliques. Des croyances sont présumées développées pour la seule raison que les individus sont exposés à leur représentation. Le déploiement visuel de la mythologie, sur cette base, vaut donc preuve d'adhésion nationale⁸⁷².

⁸⁷¹ BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), BOËTSCH (G.) et al., « Zoos humains : entre mythe et réalité », in BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), BOËTSCH (G.) et al. (dir.), *Zoos humains...*, op. cit., p. 6.

⁸⁷² Voir également BLANCHARD (P.), LEMAIRE (S.), *Culture coloniale (1871-1931) : La France conquise par son Empire*, Paris, Autrement, 2003 ; et BLANCHARD (P.), LEMAIRE (S.), *Culture impériale (1931-1961) : Les colonies au cœur de la République*, Paris, Autrement, 2004.

Cette inattention à la réception, potentiellement différentielle et nullement mécanique en tout état de cause, du récit symbolique narré par les exhibitions humaines ne peut, nous devons le noter, être imputée à l'ensemble des contributeurs à cet ouvrage collectif. Quelques-uns des articles laissent poindre les interrogations méthodologiques élémentaires à ce regard⁸⁷³. Il convient de prendre en compte, au reste, qu'il est d'autant plus difficile d'interroger les pratiques de ce récit mises en œuvre par les visiteurs que les sources manquent pour renseigner au sujet de leur comportement concret. C'est là un élément qui va nous poser problème à notre tour. Mais quoi qu'il en soit de ces difficultés – et c'est là l'élément sur lequel nous souhaitons insister – elles ne nous semblent en rien devoir justifier en tout cas l'économie d'une réflexion sur ce maillon central dans l'analyse de la diffusion de croyances chez les visiteurs qu'est leur appréhension singulière du récit qui leur est diffusé⁸⁷⁴.

Reste que, tout résolu que l'on soit à prendre garde aux excès interprétatifs, on doit admettre que l'on se trouve dépourvu dans le cas des expositions étudiées des sources qui permettraient d'appréhender l'attitude concrète des visiteurs à l'égard de la narration mythologique déployée. Certaines mentions existent bien, dans les publications officielles ou les comptes rendus journalistiques réunis, de leur conduite ou de leurs paroles dans l'enceinte des sections coloniales, mais elles demeurent suivant les cas très générales ou très anecdotiques. Leur authenticité est par ailleurs éminemment sujette à caution, dans la mesure où elles apparaissent le plus souvent mobilisées pour servir les propos des auteurs et non comme un pur témoignage de l'attitude du public. Ainsi par exemple, en 1897, de la relation de certaines réactions désabusées des visiteurs à l'égard des Congolais exhibés dans un article du *Patriote*⁸⁷⁵, qui coexiste avec la description de leur enthousiasme face aux objets ethnographiques rapportée dans l'organe officiel de l'exposition⁸⁷⁶. L'une et l'autre renvoient

⁸⁷³ Voir par exemple EDWARDS (E.), « La photographie ou la construction de l'image de l'Autre », in *Zoos humains...*, *op. cit.*, p. 327.

⁸⁷⁴ Or la formulation que l'on vient de relever chez les coordinateurs nous semble en l'occurrence moins témoigner d'une difficulté empirique que d'un véritable biais méthodologique. Leurs travaux postérieurs viennent d'ailleurs confirmer ce sentiment. L'enquête précédemment évoquée sur la « mémoire coloniale » qui figure dans leur récent ouvrage sur *La fracture coloniale* (voir note 858 p. 131) pourra ainsi en servir à nouveau d'illustration. On peut en effet considérer que ce questionnaire prétend pour le coup à cerner certaines attitudes des interviewés à l'égard de représentations symboliques des populations immigrées auxquelles ils sont exposés (de manière diffuse, ici, dans leur vie quotidienne, et non au travers d'un événement particulier comme une exposition). L'interprétation des réponses, outre sa présomption problématique d'une stricte reconduction des représentations coloniales dans la période contemporaine, montre bien alors le lien immédiat effectué entre comportement (formalisation d'un rapport plus ou moins bienveillant aux différents « espaces ex-coloniaux », par exemple, pour reprendre le passage déjà cité) et croyances (explication immédiate de cette attitude bienveillante par l'existence d'un « imaginaire colonial » spécifique sur l'Afrique, le Maghreb ou l'Asie).

⁸⁷⁵ « *C'est ça cette fameuse "civilisation" des nègres ! et ce sont des noirs de choix, encore ! Eh bien, merci...* » (NERVIEN, « A Tervueren-Congo », *Le Patriote*, 5 juillet 1897).

⁸⁷⁶ « *Les nègres sont des gens très pratiques. Les blancs n'ont pas l'air de s'en douter, ou tout au moins s'en aperçoivent avec étonnement. Il faut observer l'entrée du public qui visite, à Tervueren, les admirables collections réunies dans la salle de l'ethnographie. Il est un peu désorienté au début [...]; mais après ce premier étonnement, accompagné d'hilarité, il faut en convenir, l'ironie s'apaise ; et j'ai toujours vu sortir très*

à l'interprétation générale de l'exposition et du fait colonial défendue dans les colonnes considérées. Il s'agit d'un côté de montrer la conscience dont témoignerait le public de la débauche d'efforts à fournir pour civiliser ces populations, et de l'autre, de produire sa supposée conviction du degré déjà avancé d'habileté matérielle des Congolais, preuve du succès possible de l'entreprise coloniale. L'évocation du comportement du public dans sa confrontation aux objets symboliques apparaît donc rarement neutre. Mobilisée de la sorte, au reste, elle revêt un caractère très ponctuel, qui en tout état de cause rend ces sources impropres à une extrapolation rigoureuse. Nous n'avons cependant pu recueillir de documents qui renseigneraient de manière plus systématique l'attitude des visiteurs. Les rapports de police administrative, par exemple, source précieuse et fréquemment utilisée à cette fin, nous sont ici d'une piètre utilité compte tenu de l'aspect très circonscrit de la mise en scène symbolique qui nous occupe, au sein de l'ensemble plus vaste des expositions universelles qui pourrait faire l'objet d'une telle inquisition. On trouvera difficilement ainsi un état des lieux de l'opinion manifestée dans le cadre précis des sections coloniales. On aurait pu penser que semblables rapports seraient disponibles en revanche dans les archives du Ministère des Colonies, mais nous n'en avons étonnamment trouvé nulle trace dans les fonds consultés. Il nous est apparu impossible, enfin, d'identifier l'existence de données plus personnelles, tel quelque journal intime de visiteur, qui, s'il n'avait eu vocation à constituer corpus, aurait du moins pu nous fournir un exemple de réception intéressant et une source d'extrapolation, sur la base des précautions méthodologiques précédemment posées.

Au final, nous nous trouvons donc confrontés à une fâcheuse lacune des sources documentaires disponibles, qui nous empêche de circonscrire comme nous l'aurions souhaité l'attitude des visiteurs au regard de la narration mythologique qui leur est présentée dans les expositions. Le questionnement de l'effectivité de l'appropriation de la mythologie par ses récepteurs nous semble pourtant demeurer indispensable. Aussi allons-nous être amenés, de sorte à ne pas le sacrifier tout bonnement, à réfléchir aux moyens détournés par lesquels nous pourrions parvenir, si ce n'est à cerner les réactions du public à la symbolique déployée, du moins à réunir des indices concernant la réception de la mythologie expositionnelle.

II. MOYENS DÉTOURNÉS DE CIRCONSCRIPTION DE LA RÉCEPTION DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE EXPOSITIONNEL

Moins qu'au découragement, l'échec à réunir les sources nécessaires à la circonscription des investissements cognitifs et affectifs immédiats des visiteurs dans les objets symboliques déployés au sein des sections coloniales doit inviter à décaler le regard. Le contournement des

enthousiastes les gens qui étaient entrés le plus distraitemment » (R.N., « L'industrie nègre », *Bruxelles-Exposition*, n°20, pp. 236-237).

difficultés présentées par l'obtention des témoignages documentaires requis peut alors emprunter à deux voies. D'une part, on peut envisager compenser l'inaptitude à recueillir les réactions individuelles des visiteurs par l'analyse des comptes rendus des expositions effectués dans la presse, qui aussi bien font état d'une réception de la narration mythologique (au sens où l'interprétation qu'ils fournissent, certes constitue à son tour une impulsion symbolique en direction des lecteurs, mais relève pour autant au départ d'une appréhension particulière du récit exposé). D'autre part, on peut aussi concevoir que c'est notre volonté d'aborder de front les investissements dans la symbolique expositionnelle qui mérite d'être reconsidérée. Un détour bénéfique consisterait alors à approcher l'inculcation de croyances par cette mythologie en recueillant des témoignages de sa possible appropriation par la population belge, qui ne pourront pas être sûrement attribués à sa narration expositionnelle, dans la mesure où les assujettis ont été la cible d'autres formes de récit durant cette période, mais qui du moins fourniront des signes tangibles et concrètement analysables d'un assentiment à la narration, dont il restera dès lors à savoir s'il ressort à une véritable adhésion.

A. TÉMOIGNAGES INDIRECTS DE LA RÉCEPTION PAR LES VISITEURS : LES COMPTES RENDUS DE PRESSE COMME REFLETS POSSIBLES DE L'APPROPRIATION DE LA MYTHOLOGIE EXPOSITIONNELLE

Les descriptions journalistiques des sections coloniales ont été initialement intégrées à notre raisonnement en tant qu'elles participaient d'une forme d'exégèse de l'exposition qui pouvait contribuer auprès des lecteurs à la « régulation » des investissements symboliques dans la narration expositionnelle. Si l'on peut considérer que le poids de la presse est notable dans la formation de l'opinion, envisager la réception de cette impulsion régulatrice de sens suppose des précautions identiques à celles qui ont été posées au sujet de l'assimilation du récit officiel par les assujettis. Mais le traitement journalistique de faits particuliers est aussi envisagé traditionnellement comme une source offrant au chercheur un *reflet* de l'opinion. La place n'est pas ici à une discussion théorique des fondements de cette relation entre media et opinion. Sans nous y engager, on pourra envisager de manière très simple que les comptes rendus des sections coloniales, en fournissant à leurs lecteurs une interprétation du récit qui s'y déroule, témoignent du moins de la réception qui peut être faite par les journalistes de la mythologie expositionnelle officielle. En cela déjà ils constituent une source utile dans le cadre d'une réflexion sur les modes d'appropriation possibles de cette mythologie. Qu'elle ressortisse ensuite à la diffusion de certaines croyances sur le fait colonial ou à l'expression de celles qui règnent de manière diffuse dans la société belge – ou plus probablement encore à ces deux ordres de manière conjointe –, l'interprétation de la narration des sections coloniales par les journalistes des titres consultés s'annonce en tout cas potentiellement porteuse d'enseignements sur la réception de la mythologie expositionnelle en Belgique.

Le parcours des articles sur les sections coloniales que nous avons effectué lors de notre recherche de traces mythologiques, en fait, nous a déjà permis de souligner à plusieurs reprises qu'effectivement la pleine adéquation n'était pas toujours vérifiable entre l'impulsion symbolique officielle et les investissements dans les objets exposés dont témoignaient à leur tour les journalistes. On a bien perçu là, autrement dit, la marque de ce que les revendications à la légitimité portées par le récit expositionnel ne mènent pas nécessairement au développement des croyances appelées des vœux des organisateurs. Un certain nombre de décalages, ainsi, se sont fait jour entre l'intentionnalité symbolique (telle que semblaient en témoigner la mise en scène déployée et les discours auxquels elle donnait lieu) et l'interprétation qui en était transmise aux lecteurs des titres dépouillés. La manifestation la plus flagrante en est certainement le traitement par la presse de la section coloniale de Tervueren, en 1897. Celui-ci donne lieu à une lecture au travers d'une grille ancrée à la question de la reprise, qui est loin pourtant, ainsi qu'on l'a vu, d'avoir été forgée par les organisateurs. Les traductions du récit mythologique par la presse anticoloniale, alors, en fournissent une version résolument déviante, et quand l'exhibition des Congolais vise à témoigner du degré de « civilisation relative » déjà atteint par ces populations et de leur perfectibilité sous l'action coloniale, on assiste à la relation contraire d'un sentiment de sauvagerie immuable éveillé à leur observation. Les exemples convergents de ce type de décalages entre émission et réception de la mythologie expositionnelle permettent d'insister sur une première limite à l'inculcation des significations véhiculées par le récit mythologique. On se rend compte en effet, comme nous l'avons souligné à cette occasion, que les croyances préalables à l'exposition à ce récit jouent un rôle crucial dans son appréhension, qui selon qu'elles sont conformes ou non à son orientation, pèsent sur les capacités d'adhésion du récepteur.

A la suite de cette édition de 1897, cependant, on a pu voir que les dissensions interprétatives majeures disparaissaient des comptes rendus étudiés. La symbolique déployée, en tout cas, ne nourrit plus d'interprétation critique du fait colonial, de manière générale, ou de ses déclinaisons particulières illustrées par les sections. Même les rares mentions de la nature fictive du récit déroulé aux yeux des visiteurs se contentent d'insister sur sa contingence sans pour autant procéder à sa remise en cause. C'est ainsi qu'en 1913, après avoir mis l'accent sur le fait que l'exposition doit être parcourue « *en se pénétrant de cette idée que l'avvers de la médaille ne montre pas toujours l'exacte moitié de la vérité* », *Le Peuple* insiste néanmoins sur le grand intérêt qu'elle présente et non véritablement sur ses aspects mensongers⁸⁷⁷. De même, tout en reconnaissant en 1958 au sujet du Congorama qu'il est « *un peu bizarre que les colonisateurs soient tous dépeints ici comme des philanthropes au grand cœur, seulement soucieux de sauver les noirs de leur triste obscurantisme* », le journal se montre tout à fait

⁸⁷⁷ Voir p. X. (note 163 chapitre 2)

prêt à louer la qualité de la présentation et en vient même à reprendre la terminologie officielle selon laquelle on aurait là un récit « *entièrement conforme à la vérité historique* »⁸⁷⁸. Le scepticisme se fait donc léger et surtout, ne mène plus à des interprétations rigoureusement « hérétiques » de la réalité coloniale sur la base de l'observation de sa mise en scène symbolique. Pour autant, on ne peut en conclure à une pleine réussite des organisateurs dans l'impulsion de croyances et investissements particuliers chez les journalistes. L'absence de mise en question du récit mythologique n'empêche pas en effet que se fassent jour des traductions manifestant certaines ruptures de sens par rapport à l'intentionnalité symbolique apparente du pouvoir. Elles méritent cependant d'être distinguées des interprétations « déviantes » qui se faisaient jour en 1897 dans la mesure où elles n'empruntent pas véritablement à l'ordre de la dissidence, aboutissant moins à l'élaboration d'une version contradictoire du récit mythique sur la base de l'examen de sa représentation expositionnelle qu'à la manifestation de dissociations de sens sans effet délégitimateur.

Ce type de rupture dans la transmission de significations symboliques est particulièrement patent dans les années 1930. On a vu ainsi que les commentaires sur les sections coloniales y laissaient apparaître un certain nombre d'interprétations de la narration expositionnelle sans rapport direct avec l'intentionnalité symbolique des organisateurs, mais augurant plutôt de l'influence d'un imaginaire associant au Congo des notions d'exotisme, de mystère et d'aventure, forgé en dehors de la sphère officielle. Cet écart de sens, rapidement souligné, mérite en réalité d'être examiné de manière plus précise. Une telle vision de la colonie, en effet, renvoie tout de même à l'organisation générale du récit mythologique telle que nous l'avons mise en évidence : on peut y voir un écho à la construction symbolique de l'altérité essentielle du Congo, dont on a dit qu'elle autorisait le pouvoir, à rebours, à montrer la compréhension et la maîtrise hors du commun du territoire qu'il savait malgré tout s'assurer. Néanmoins, ce n'est pas cet ensemble symbolique cohérent qui se trouve appréhendé par les journalistes. Leurs commentaires laissent plutôt filtrer une pure impression de dépaysement, d'évasion, sans lien aucun avec une perception légitimatrice du pouvoir en tant que tel. On peut donc là se rendre compte que les organisateurs sont loin d'avoir le plein contrôle des ressorts des investissements dans la symbolique déployée – quand bien même ils y œuvreraient de manière totalement volontaire, ce qui est loin d'être nécessairement le cas comme on l'a vu. Si le sens de mystère de la colonie peut se dégager de la narration officielle, en effet, son appréhension exclusive, sans renvoi à la capacité du pouvoir à percer ce mystère, relève d'une rupture évidente par rapport à l'impulsion symbolique première.

Mais cette focalisation de la réception de la mythologie expositionnelle dont témoignent les articles de presse sur un aspect isolé du récit, au détriment de l'appréhension de son économie

⁸⁷⁸ Voir p. 131.

générale, invite par ailleurs à prendre la mesure de l'influence – essentielle – de la diffusion de récits mythologiques concurrents sur l'appréhension du récit officiel. Un certain nombre de narrations alternatives du fait colonial, en effet, sans nécessairement constituer des récits déviants, au sens où elles ne rentrent pas en opposition avec le récit légitimateur, coexistent avec lui dans la société belge, qui nécessairement pèsent sur la manière dont il va être appréhendé par les visiteurs. C'est ainsi de manière flagrante une mythologie construite par la littérature exotisante qui sert aux journalistes à interpréter les sections coloniales des années 1930. Le parcours des salles leur évoque irrésistiblement « *la "magie noire" chère à Paul Morand, l'envoûtement des féticheurs, la hantise des tams-tams qui battent dans les lointains, comme le cœur de la brousse*⁸⁷⁹ ». Il n'est jusqu'à la très saharienne Antinéa, reine de *L'Atlantide* de Pierre Benoît, que l'on n'imagine évoluer dans les huttes en pisé qu'évoque le palais de 1935, montrant à loisir qu'un imaginaire exotique bien peu différencié, mêlant confusément Hoggar et Afrique centrale, sert de filtre à la perception de la narration expositionnelle du fait colonial au Congo⁸⁸⁰.

Là encore, on perçoit donc une limite essentielle au succès du pouvoir dans l'impulsion effective de significations légitimatrices relatives à la colonisation. Les associations de sens qu'éveille la représentation de la colonie échappent pour une large part au cours de ces années 1930 au contrôle des organisateurs. Dans le même temps, cependant, la large diffusion de cet imaginaire alternatif à la mythologie officielle témoigne aussi du fait que le Congo, à cette période, a bien conquis les esprits en Belgique. Le désir d'immersion dans une réalité exotique relève aussi d'une forme d'attachement au fait colonial, même s'il ne se focalise pas sur les leviers d'acceptabilité mobilisés par la narration officielle. Et lire que la section évoque « *souvenirs nostalgiques pour ceux qui ont été là-bas. Compensation pour ceux qui n'auront jamais l'occasion d'y aller*⁸⁸¹ » signifie tout de même que le Congo est devenu pour les Belges un lieu important, un espace somme toute naturel de projection mentale. La propension à n'envisager que le volet exotique de la représentation symbolique de la colonie, en ce sens, manifeste finalement la prégnance dans la société belge de modes de perception de cet « objet » qui, s'ils ne contribuent pas directement à la légitimation du pouvoir, participent du moins d'une naturalisation évidente du fait colonial. En ces années 1930, un stock de représentations du Congo et du fait colonial semble bien s'être constitué en Belgique, dans lequel les visiteurs sont amenés à puiser pour interpréter la narration expositionnelle, certes avec quelque décalage, mais qui toutefois pourrait bien prendre part à un mouvement général d'ancrage de l'acceptabilité de la colonisation au sein de la population.

⁸⁷⁹ Fernand Demany, « Les beaux-arts à l'Exposition. L'enchantement colonial », *Le Soir illustré*, 25 mai 1935 (voir p. 131).

⁸⁸⁰ Voir p. X (note 298 chapitre 2).

⁸⁸¹ « Le tour du monde en un jour. Une visite à l'exposition coloniale de Vincennes », *Le Soir illustré*, 16 mai 1931.

En dehors de l'irruption d'interprétations déviantes ou simplement concurrentes de la narration officielle, l'absence de stricte correspondance entre émission et réception de la mythologie coloniale dont témoignent les comptes rendus de presse apparaît, enfin, relever parfois d'une compétition de sens interne à cette mythologie, et plus précisément d'une difficulté des organisateurs à amender les associations de sens préalablement promues par le récit expositionnel. Ce phénomène peut par exemple être perçu en 1958, où les tentatives de figuration d'un Congo moderne et d'une communauté belgo-congolaise fusionnelle se heurtent à des critiques sur le manque d'authenticité de la représentation de la colonie et à une appréhension de la communauté nouvelle fondée sur le cantonnement des Congolais dans le respect de leurs postulées traditions plus que sur un quelconque syncrétisme culturel. Ces commentaires, on l'a évoqué, semblent témoigner du fait que certaines attentes ne sont pas satisfaites par l'orientation symbolique adoptée, qui renvoie à des associations que s'attachait justement à impulser la narration expositionnelle lors des éditions précédentes – et principalement à celle d'un Congo et de Congolais figés dans une tradition au besoin inventée. La rupture entre significations transmises et significations reçues, ici, est donc introduite par la tentative de transformation du récit mythologique par les organisateurs, qui subit visiblement des résistances dans les investissements cognitifs et affectifs des journalistes. Là encore se manifeste donc une limite concrète à la capacité du pouvoir à imposer certaines significations sur le fait colonial.

Mais si des écarts ponctuels de sens entre le récit mythologique et la manière dont il est interprété par la presse se font bien jour, qui autorisent à mettre en évidence les grands mécanismes auxquels ils ressortissent (conditionnement de l'inculcation par l'existence de croyances contraires préalables, de croyances concurrentes extérieures, ou d'une pérennité des croyances antérieurement impulsées), l'étude des articles dépouillés laisse apparaître conjointement de multiples indices d'une adhésion aux ressorts de la légitimation mobilisés par les organisateurs, qui peuvent laisser penser que certaines croyances ont tout de même été imprimées par la diffusion de la narration mythologique.

Après 1897, on l'a souligné, les sections coloniales ne donnent plus lieu dans la presse à des interprétations véritablement dissidentes. L'ensemble des commentaires laisse entrevoir une acceptation générale du récit mythologique, et les décalages de signification qui se font jour jamais ne relèvent en réalité de sa remise en question. En examinant attentivement les comptes rendus, on entrevoit même que la presse se montre globalement réceptive aux aspects centraux de la légitimation mythologique et à leurs grandes évolutions au cours du temps. Il est intéressant de constater à ce sujet que les interprétations effectuées témoignent avant tout d'une sensibilité aux aspects visuels de l'impulsion symbolique et non nécessairement à ses aspects verbaux. Plus exactement, lorsque les discours tenus par l'exposition ne sont pas en

pleine adéquation avec les discours tenus en complément de leur mise en scène concrète, ce sont bien les associations suscitées par ces premiers qui se trouvent avant tout transmises, et non la rhétorique dont les entoure l'exégèse officielle. En 1905, par exemple, lorsque le journaliste du *Soir* rejette toute justification de la colonisation par sa dimension civilisatrice et prône une reconnaissance jugée plus honnête de l'intérêt essentiellement économique des possessions outre-mer⁸⁸², on peut en déduire l'existence d'un désaccord avec le récit mythologique général, dont on a dit l'insistance sur le caractère humanitaire de l'entreprise. Dans les années 1910, de même, l'intérêt limité des quotidiens dépouillés pour les sections coloniales et l'attention exclusive du *Soir* et du *Patriote* à certains succès économiques de la colonie peut sembler la marque d'un échec à imposer le registre d'interprétation patriotique dont se réclament ouvertement les discours d'inauguration. Mais dans l'un et l'autre cas, on a là, somme toute, une traduction fidèle de la mise en scène concrète de la section, qui est loin d'insister de manière très explicite sur ces aspects pourtant centraux de la rhétorique verbale.

Dans les années 1930, alors que symboliques figurative et discursive en viennent à s'accorder, les comptes rendus témoignent en apparence de la réception effective des nouvelles associations imprimées par le récit mythologique. La presse fait bien de la réalité coloniale un motif à fierté nationale, apte à faire figurer « *le nom de la Belgique [...] au palmarès des Nations victorieuses*⁸⁸³ ». La rapidité et la grandeur des réalisations sont abondamment soulignées, à grand renfort de possessifs pluriel : « notre activité », « notre œuvre », « notre empire colonial » se trouvent ainsi fortement investis sur les plans aussi bien cognitif qu'affectif. Ce second type d'association est par ailleurs facilité par une large concentration sur les dimensions civilisatrice, pacificatrice et humanitaire de l'action belge au Congo, réorientation qui elle aussi répond à l'évolution de la narration expositionnelle à cette époque. Si l'intérêt exotique pour la section pouvait sembler témoigner d'un manque d'impact de la signification légitimatrice que revêtait le mystère du Congo (dès lors qu'il n'était pas envisagé conjointement à la capacité du pouvoir à le percer), ces aspects nouveaux de la mythologie coloniale, en revanche, apparaissent donc bien appréhendés par les journalistes.

De la même manière, les dissociations de sens qui se font jour en 1958 entre les visions impulsée et reçue de la communauté belgo-congolaise ne peuvent cacher l'existence d'un accord plus général de la presse sur l'état présent et le destin de la colonie, qui laisse là encore augurer de ce que les journalistes ont pu intégrer les croyances portées par le récit mythologique. L'absence quasi-totale de conscience, dans ces colonnes, si ce n'est de l'imminence et de la nature des événements à venir, du moins de la possibilité de voir survenir des heurts au Congo, et la seule perception de difficultés très relatives liées à des problèmes

⁸⁸² Voir p. 131.

⁸⁸³ *Le Soir*, 9 mai 1931 (voir p. 131).

de rapports inégalitaires entre les races dénotent ainsi l'assimilation d'une image pacifique de la colonie et de l'idée que les problèmes interraciaux constituent le cœur des difficultés à y résoudre. Or l'une comme l'autre de ces significations sont au centre de la mythologie coloniale et de sa figuration appuyée de la communauté belgo-congolaise. Les visions divergentes de cette communauté, qu'elles soient optimiste (envisageant son existence effective) ou critique (dénonçant son irréalisation en l'état), officielle (axée sur la modernité de l'entité congolaise) ou décalée (centrée au contraire sur son cantonnement dans une tradition figée) en ce sens se rejoignent malgré tout sur une commune appréhension de la réalité coloniale, résumant ses seuls blocages possibles aux relations entre races et donc envisageant sa pérennité et son salut dans leur résolution, sans conscience aucune du retard accumulé en termes de droits politiques des Congolais notamment. Cet exemple de l'exposition de 1958 nous permet alors d'insister sur l'idée que l'absence de réception dans toute leur complexité des associations symboliques impulsées par la narration expositionnelle n'empêche pas que puisse se manifester, de manière ultime, l'assimilation d'une grille de lecture générale du fait colonial sensiblement identique à celle à laquelle s'ancre la mythologie officielle, qui constitue l'indice possible d'une appropriation des croyances centrales dont elle se réclame.

Ce nouveau parcours de la presse francophone à la lumière d'une interrogation sur la réception de la mythologie expositionnelle en Belgique permet donc de mettre en évidence l'existence de distorsions en même temps que de concordances entre les associations symboliques imprimées par la narration officielle et la manière dont elles sont interprétées dans ces colonnes. Il nous autorise à constater que si la conformation n'est pas mécanique aux revendications symboliques du pouvoir à la légitimité, un certain nombre d'éléments issus des comptes rendus laissent néanmoins augurer d'une possible assimilation de certaines croyances véhiculées par le récit mythologique mis en scène. Conclure de manière indubitable à cette incorporation pose toutefois problème à de multiples égards. Là encore, en effet, nous ne pouvons écarter l'idée que les journalistes pourraient bien agir *comme s'ils* étaient porteurs de certaines croyances sans pour autant les avoir intimement intégrées. L'exemple des interprétations contrastées qui paraissent en 1897 est éclairant à cet égard, et l'on ne peut véritablement déterminer la mesure dans laquelle elles découlent de croyances préalables sur le fait colonial, qui orienteraient effectivement le regard sur l'exposition et les Congolais exhibés, ou d'associations purement feintes en vue de convaincre les lecteurs du caractère néfaste de l'entreprise coloniale. La part de chacune des deux logiques est difficile à déterminer, mais l'on peut suspecter que la seconde est bien à l'œuvre lorsqu'un journaliste se livre de manière successive à une description passablement dégradante des indigènes exhibés et à la dénonciation du caractère avilissant et inhumain de ce spectacle et des commentaires de

visiteurs auquel il donne lieu⁸⁸⁴. Il nous semble donc difficile, encore une fois, d'en conclure comme on le lit souvent à l'existence avérée de croyances racistes chez les journalistes concernés – et plus encore, *a fortiori*, chez les Belges. Il serait en revanche loisible de considérer que nos conclusions ont un intérêt non pas en tant que la presse reflète l'attitude et l'opinion des Belges, mais en tant qu'elle les façonne. Si l'importance de l'exégèse journalistique ne peut être négligée, cependant, on ne peut non plus exclure que certains décalages se soient là aussi fait jour entre l'interprétation de la narration expositionnelle du fait colonial fournie par la presse et les croyances que se sont au final appropriées les Belges à son sujet.

Par ailleurs, si les comptes rendus dépouillés fournissent des indications précieuses sur les mécanismes éventuels de la réception et sur les résistances qui s'y font jour, le corpus réuni apparaît en vérité trop peu étoffé pour que de quelconques conclusions généralisantes puissent en être tirées avec rigueur et succès. Aussi d'autres moyens détournés d'appréhension de l'inculcation de la mythologie expositionnelle par la population belge peuvent-ils être envisagés à leur tour. Dans la mesure où les associations suscitées par la mise en scène symbolique du fait colonial dans le cadre des sections nous sont impossibles à atteindre de manière fiable, que ce soit sous une forme concrète (celle de descriptions ou de témoignages des comportements des visiteurs) ou indirecte (celle d'interprétations journalistiques), une piste alternative pourrait consister à renverser la perspective. Il conviendrait alors d'abandonner la résolution de cerner les effets de la mythologie expositionnelle (les comportements directs face au stimulus symbolique qu'elle constitue, à l'image par exemple du comportement des foules au cours de la visite présidentielle) pour saisir plus généralement les représentations du fait colonial qui ont cours dans la société belge (autrement dit les comportements pouvant témoigner, de façon médiate par rapport au dit stimulus, d'une éventuelle assimilation des associations symboliques qu'il vise à déclencher). En y discernant une part de croyances proches de celles que véhicule cette mythologie, on pourrait en postuler leur éventuelle inculcation – sans cependant être en mesure de déterminer la part exacte du récit expositionnel dans cette transmission, puisque aussi bien les Belges ont été exposés à des récits multiples sur le fait colonial aptes à véhiculer ces mêmes croyances. Reste alors à déterminer les sources qui nous permettraient de mettre en place un tel raisonnement.

⁸⁸⁴ Voir p. 131.

B. TÉMOIGNAGES INDIRECTS DE LA RÉCEPTION PAR LES BELGES : LES SOURCES POTENTIELLES D'APPRÉHENSION D'UNE APPROPRIATION GÉNÉRALE DE LA MYTHOLOGIE COLONIALE OFFICIELLE

L'historien est familier des carences documentaires et habitué à élaborer des stratégies de contournement et des méthodologies palliatives, destinées à fonder ses recherches sur l'état existant des sources, trop souvent lacunaire mais quoi qu'il en soit impossible à accroître. Confrontée à des difficultés similaires à celles qui nous occupent, dans son souci de dépasser l'étude de la « pensée claire » des élites et de cerner des attitudes et des comportements populaires, révélateurs de représentations collectives, l'histoire des mentalités a ainsi été amenée à se fonder sur l'utilisation de sources nouvelles, précisément destinées à « *tricher avec les silences*⁸⁸⁵ ». C'est dans ce but par exemple que s'est mise en place la technique d'analyse sérielle de l'iconographie populaire : étudiés sous cet angle, images, ex-voto, mobilier sacré permettaient désormais de distinguer les traits d'une religion populaire, « *catholicisme digéré, modifié, certes, mais accepté*⁸⁸⁶ ». La méthode, on le voit, a été motivée par des desseins très apparentés aux nôtres. Elle pourrait nous encourager à imaginer quelque adaptation.

Une difficulté se présente cependant ici aussi à discerner les sources qui nous permettraient une telle transposition. Quels documents à notre disposition pourraient-ils en effet relever de la catégorie des productions populaires, au sens strict, relatives au fait colonial ? Réunir un tel corpus, sous une forme cohérente, apparaissait délicat. Mais les études se réclamant de l'analyse des mentalités ont aussi eu abondamment recours à des matériaux qui nous sont plus accessibles. Les productions artistiques, qu'elles soient picturales, cinématographiques, ou surtout littéraires, servent ainsi traditionnellement à cerner l'« outillage mental » d'une société donnée⁸⁸⁷, et leur volet colonial a souvent été analysé sous cet angle du discernement d'une « *sensibilité collective*⁸⁸⁸ ». Elles présentent là aussi l'intérêt d'être un matériau « digéré », dont on ne peut considérer qu'il « *ait fonctionné comme simple courroie de transmission de la*

⁸⁸⁵ VOVELLE (M.), *Idéologies et mentalités*, op. cit., p. 98.

⁸⁸⁶ *Idem*, p. 159.

⁸⁸⁷ Selon l'expression chère à Lucien Febvre. Sur l'usage de ces sources, voir PATLAGEAN (E.), « L'histoire de l'imaginaire », art. cit.

⁸⁸⁸ HOFFMANN (L.-F.), *Le nègre romantique. Personnage littéraire et obsession collective*, Paris, Payot, 1973, p. 10, cité in JURT (J.), « Histoire coloniale et mythes littéraires. L'image de l'Afrique et des Africains dans la littérature française depuis 1870 », *Genève-Afrique*, vol. XVII, n°2, 1979, note 5, p. 34 (on pourra consulter l'ensemble de cette note pour se convaincre de la volonté commune à quantité d'études sur l'image du Noir et de l'Afrique dans la littérature de cerner par ce moyen un état de l'opinion publique ou des représentations collectives). On notera qu'on rejoint là également un des champs d'investigation privilégiés des *postcolonial studies*.

*doctrine coloniale officielle*⁸⁸⁹ », et dont les décalages avec elle pourraient donc être fertiles à analyser. Reste que ces formes artistiques, trop facilement envisagées sous l'angle d'une facture désincarnée, produit abstrait de la société et non création ancrée dans un contexte social, dans des « *lieux et moyens de production* » singuliers dont l'histoire des mentalités a pourtant souligné l'importance de l'analyse⁸⁹⁰, peut facilement déboucher sur une conception très éthérée de la mentalité collective, qui prête ainsi le flanc aux critiques radicales qu'a pu se voir adresser ce courant historique, sur des fondements assez proches de nos préoccupations méthodologiques présentes⁸⁹¹. Une analyse véritablement minutieuse d'expressions artistiques belges fondée sur une telle mise en perspective sociologique, au moyen d'un corpus d'une taille suffisante pour justifier la généralisation, aurait cependant constitué un travail d'une ampleur démesurée à l'échelle de cette recherche. Or les sources de seconde main réunies sur les narrations littéraires ou plastiques du fait colonial adoptent des angles d'approche qui nous rendent difficile un tel examen. Ouvrant des opportunités d'analyse trop partielles au regard de la démarche que nous souhaitons adopter, cette possibilité d'accès indirect à la réception de la mythologie officielle par des matériaux documentaires censément révélateurs de représentations collectives sur le fait colonial a donc dû être à son tour abandonnée. Nos sources nous réservaient cependant la possibilité d'un dernier mode d'appréhension des croyances des Belges à l'égard du Congo et de la colonisation.

Les obstacles rencontrés dans le recueil de manifestations spontanées de croyances populaires à l'égard des expositions (ou plus largement du Congo) mènent logiquement à envisager la possibilité d'en cerner, plus facilement peut-être, d'éventuels modes d'expression provoqués. Nous l'avons dit, la perspective d'user pour ce faire d'une technique d'entretiens, envisageable au moins en l'occurrence pour l'exposition de 1958, nous est dès l'abord apparue impropre à révéler les représentations qui avaient cours à cette époque, biaisées

⁸⁸⁹ JURT (J.), art. cit., p. 31.

⁸⁹⁰ LE GOFF (J.), « Les mentalités. Une histoire ambiguë », in LE GOFF (J.), NORA (P.) (dir.), *Faire de l'histoire*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1974, p. 87.

⁸⁹¹ Pour un exemple de cette approche très généralisante de la mentalité coloniale belge telle qu'elle se ferait jour dans la littérature, voir notamment WYMEERSCH (P.), BOGERS (K.), « Dans la jungle des écrivains... », art. cit., p. 92 ; MORUE (B.), « Quand un mot cache « l'Autre ». Discours implicite et définition de l'homme chez quelques auteurs belges », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Éducation et la Culture, 1985, pp. 75-80. Concernant les interrogations critiques sur la notion de mentalités, voir LLOYD (G.), *Pour en finir avec les mentalités*, Paris, La Découverte, 1993, selon lequel « *le discours sur les mentalités est voué à rester spéculatif et invérifiable, lorsqu'il n'est pas purement et simplement circulaire, c'est-à-dire que la seule preuve de la mentalité postulée, c'est les données mêmes que ce postulat est censé nous aider à comprendre* » (p. 215). La démarche prônée est dès lors assez comparable finalement à celle que nous souhaitons mettre en œuvre : « *De même que l'analyse des énoncés particuliers exige de prendre pleinement en compte les circonstances de leur formulation – le bagage dont disposent les individus concernés et leurs hypothèses sur le contenu de la communication mise en jeu –, de même on peut dire plus généralement qu'on ne peut répondre aux questions relatives aux systèmes de croyances ou aux modes de raisonnement dans leur ensemble que si l'on s'attache aux types d'interaction sociale et aux attentes que les participants peuvent entretenir sur leur nature et la manière de les conduire* » (p. 219).

qu'elles seraient par d'inévitables processus de reconstruction mémorielle. Restait néanmoins l'opportunité de saisir des témoignages de cet ordre qui auraient été collectés durant la période coloniale même. Si l'identification et le rassemblement de telles sources s'est à nouveau avéré délicat, nous disposons du moins de deux documents ressortissant, quoi que d'une manière qui n'est pas pleinement satisfaisante, à cet ordre. Deux sondages d'opinion ont en effet été réalisés dans la seconde moitié des années 1950 sur des sujets aptes à nous intéresser. Le premier a directement trait à l'exposition de 1958 et à sa réception par les visiteurs⁸⁹². Il rapporte les réponses des membres d'un échantillon de la population belge sur leur éventuel passage à l'exposition, les activités qu'ils y ont menées, les palais qu'ils ont visité, et l'intérêt qu'ils y ont trouvé. En dehors d'utiles indications sur la fréquentation de la manifestation par les Belges, ce document se révèle assez pauvre en enseignements sur l'appréhension de la section du Congo belge et du Ruanda-Urundi. On y trouve toutefois une compilation des réponses à une question ouverte sur les palais préférés des sondés et les motivations de ce choix⁸⁹³. Il est intéressant alors de voir que parmi la vingtaine de réponses effectuées au sujet du palais gouvernemental, au milieu de considérations sur la beauté de l'architecture, de la décoration ou de la présentation figurent conjointement, d'un côté la mention d'un intérêt général éprouvé pour la colonie et d'une fierté à l'égard de l'œuvre accomplie au Congo, qui pourrait constituer la preuve d'une réussite dans le travail de légitimation, et de l'autre, à deux reprises, celle d'une absence d'évocation, jugée trompeuse, des problèmes interraciaux (qui au contraire semble montrer que des interprétations dissidentes de la mythologie ont bien eu cours chez les visiteurs)⁸⁹⁴. Aucune extrapolation ne nous semble possible sur la base de témoignages si partiels et ponctuels de la réception de la symbolique officielle. Mais, quoi qu'il en soit, ces témoignages nous introduisent à l'idée que des croyances extérieures à la narration mythologique ont bien pu être mobilisées pour l'appréhender jusqu'en 1958. De là pouvait naître une perspective particulière d'utilisation de la seconde étude recueillie.

⁸⁹² JACQUEMYNS (E.), *L'exposition de 1958. Son succès auprès des Belges. Opinions et vœux des visiteurs*, op. cit. Nous n'avons pas d'indication sur la méthode de réalisation de ce sondage mais compte tenu de sa formulation, on peut supposer que les réponses au questionnaire ont été sollicitées par écrit auprès de l'échantillon de population sondé. La taille de ce dernier ne nous est pas connue.

⁸⁹³ Après avoir été invités à énumérer les cinq pavillons qu'ils ont le plus appréciés, les individus interrogés se voient adresser la demande suivante : « Pour chacun des pavillons choisis, indiquez les raisons de vos préférences : architecture du bâtiment – le contenu du pavillon – la présentation générale – la décoration du pavillon – la facilité de la visite – d'autres raisons, lesquelles ? » (Idem, p. 11).

⁸⁹⁴ Même s'il est loisible en effet de constater que l'idée est ancrée de difficultés réductibles aux relations interraciales, la notion de communauté belgo-congolaise semble bien être vue comme mensongère. Les réponses concernées au sujet de l'attrait pour ce pavillon sont citées sous la forme suivante : « Parce que je m'intéresse à tout ce qui touche le Congo belge », « On aime connaître ce qui s'y passe », « D'un intérêt général sur la colonie », « On peut être fier de l'œuvre accomplie quand on visite les pavillons (ensemble des pavillons) » (p. 102) ; et en ce qui concerne les remarques manifestant une appréciation nuancée : « Mais on ignorait volontairement les problèmes qui existent entre indigènes évolués et petits colons » (p. 101) et « Mais ne traitait pas assez des problèmes futurs des rapports entre noirs et blancs » (p. 102).

En 1956, le même institut national d'enquête avait déjà publié un sondage intitulé « Le Congo belge devant l'opinion publique »⁸⁹⁵. Sur la base du constat que « *d'après de nombreux indices, il semble que les Belges s'intéressent de plus en plus à tout ce qui touche le Congo belge* », il s'agissait de « *préciser l'état de l'opinion* » en posant « *une série de question à environ 3.000 Belges constituant un échantillon représentatif de l'ensemble de la population* »⁸⁹⁶. Une fois pris acte de la nécessité de recourir à des méthodes détournées pour cerner l'appropriation de la mythologie expositionnelle, il nous devenait envisageable d'utiliser cette source d'une manière particulière. Dans la mesure où il apparaît difficile de quantifier l'influence propre du récit déroulé dans le cadre des sections coloniales sur les représentations du Congo et de la colonisation prégnantes chez les Belges, tout d'abord, on peut commencer par postuler que la mythologie expositionnelle est plus largement représentative de la mythologie officielle transmise, sous d'autres formes également, par le pouvoir. Ceci fait, en confrontant les réponses données par les Belges dans le sondage et les motifs développés par cette mythologie officielle, on devient à même de cerner des formes de congruence, qui pourraient laisser supposer une incorporation des croyances mythologiques, comme de divergences, qui alors témoigneraient de leur non assimilation. Reste cependant à savoir si le matériau fourni par le sondage s'avère propice à une telle démarche.

Aucune indication ne nous est donnée sur la manière dont l'institut s'est saisi de la question du rapport de l'opinion publique belge au Congo, et l'on ne peut donc savoir s'il s'agit ou non d'une commande officielle⁸⁹⁷. Quoi qu'il en soit, on pourra du moins tirer de l'existence de ce sondage l'idée désormais classique qu'une certaine « *demande sociale* » se fait jour à ce moment sur les questions abordées et qu'il y a là le signe qu'elles sont constituées en « *problème politique* »⁸⁹⁸. L'orientation manifeste de la consultation vers le recueil de l'opinion des Belges à l'égard de questions assez étroitement reliées à la manière d'envisager l'avenir de la colonie constitue en ce sens une indication intéressante sur l'état de la « *problématique dominante* » à l'égard du fait colonial qui avait cours en Belgique au milieu des années 1950⁸⁹⁹. Le caractère très technique et ciblé des questions, cela étant, ne peut

⁸⁹⁵ JACQUEMYNS (G.), *Le Congo belge devant l'opinion publique*, Bruxelles, Institut universitaire d'information sociale et économique (INSOC), n° 2-3, 1956.

⁸⁹⁶ *Idem*, p. 11.

⁸⁹⁷ Sur l'un et l'autre des sondages utilisés, l'explication du déclenchement des activités de l'INSOC est donnée sous cette forme en fin d'ouvrage : « 1. L'Institut prend l'initiative de faire des études, des enquêtes et des sondages sur toutes les questions proposées par le directeur-administrateur et acceptées par le Collège scientifique, ainsi que sur des questions proposées directement par le Collège scientifique ou l'un de ses membres, le Collège scientifique étant d'accord. 2. L'Institut procède aux études, enquêtes et sondages sur des questions proposées par des abonnés (éventuellement par des non abonnés) et acceptées par le Collège scientifique ».

⁸⁹⁸ BOURDIEU (P.), « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p. 223.

⁸⁹⁹ *Idem*, p. 230. Huit grandes questions sont posées aux enquêtés, qui comportent certaines déclinaisons. Elles visent à cerner respectivement : leur intérêt pour le Congo belge ; leur connaissance de Blancs séjournant ou ayant séjourné au Congo ; leur opinion sur l'état et les évolutions nécessaires du peuplement blanc (et

manquer d'alimenter les sérieuses interrogations de rigueur quant à la qualification effective de ce qui ressort d'une telle enquête⁹⁰⁰. Si dans ce contexte qui est encore celui d'un balbutiement de l'outil sondagier, il n'est guère besoin d'une défiance appuyée pour concevoir les réserves nécessaires à l'égard de l'« opinion » cernée par cette enquête, on peut envisager qu'il s'avère possible, par une lecture particulière, d'y cerner néanmoins les marques de certaines représentations des individus sondés à l'égard du Congo et du fait colonial, éventuellement révélatrices de croyances particulières à l'égard de ces objets.

L'incorporation de ces croyances demeure bien entendu délicate à mesurer au travers des réponses des individus interrogés. Mais une interprétation détournée des résultats du sondage nous est déjà utile, qui au moyen d'une observation des pourcentages d'opinions non exprimées pourra du moins nous permettre d'appréhender, en creux, leur défaut : nombre de sujets abordés, en effet, donnent lieu à un dessaisissement de la part des sondés, qui constitue bien la marque qu'ils ne possèdent aucune croyance suffisamment ancrée qui leur permettrait de formuler avec certitude une réponse tranchée à la question posée. Il y a donc là un élément intéressant à explorer. Les variations dans le pourcentage d'opinions inexprimées entre les thèmes traités sont particulièrement révélatrices de ce point de vue. La plupart des questions nécessitant une prise de position sur une orientation particulière de la politique coloniale (évolution du peuplement blanc au Congo, encouragement à l'établissement de petits colons, place à donner aux indigènes dans les organismes politiques, administratifs et culturels, évolution des possibilités de séjour en Belgique des indigènes) donnent lieu à une part de renonciation à se prononcer de l'ordre de 22 à 25%, qui nous semble pouvoir augurer d'une absence de diffusion de croyances fermement établies en ces domaines. Ces pourcentages atteignent même une proportion variant entre 35 et presque 50% lorsqu'on demande aux sondés de s'exprimer sur la question des critiques anticolonialistes qui peuvent se faire jour à l'encontre de la colonisation belge⁹⁰¹ (dont ils sont tenus de juger le caractère désintéressé, opportun, dangereux et fondé). Loin d'être la marque d'un échec total de l'inculcation de certaines croyances par la mythologie officielle, ce chiffre doit cependant être mis en rapport

notamment des petits colons) au Congo ; leur disposition à accepter un emploi au Congo ; leur opinion à l'égard des critiques anticolonialistes adressées à l'action de la Belgique au Congo (connaissance de ces critiques, estimation de leur caractère désintéressé, opportun, dangereux, fondé, et opinion sur le caractère bienvenu de protestations de la Belgique à cet égard) ; opinion sur la légitimité, l'utilité pour la population indigène et l'utilité pour la Belgique de la présence belge au Congo ; opinion sur la place des Congolais dans les organismes politiques, administratifs et culturels ; opinion sur l'opportunité d'augmenter les possibilités de séjour des Congolais en Belgique (JACQUEMYNS (G.), *Le Congo belge devant l'opinion publique*, op. cit., pp. 9-10). On peut donc se rendre compte que la question de la pérennité de la colonisation se trouve en fait sous-jacente à l'ensemble de ces interrogations de l'opinion publique.

⁹⁰⁰ Voir notamment BOURDIEU (P.), *Ibidem* ; BLONDIAUX (L.), « Ce que les sondages font à l'opinion », *Politix*, n°37, 1997, pp. 128-129.

⁹⁰¹ La formulation de l'introduction à ces questions est la suivante : « *Il arrive que des représentants officiels de certains pays anti-colonialistes critiquent la présence, la politique et l'action de la Belgique au Congo belge* » (JACQUEMYNS (G.), *Le Congo belge devant l'opinion publique*, op. cit., p. 37).

avec le fait que 20% seulement des interrogés se disent « bien au courant » de ces critiques, contre 50% « vaguement » et 30% « pas du tout ». On pourra donc à la fois remarquer une certaine réussite à préserver les Belges de ces récits « hérétiques » et postuler l'existence d'une prise de position sur la base de croyances particulières inculquées chez une part importante des sondés, puisque aussi bien 80% d'entre eux se reconnaissent peu, si ce n'est pas du tout au fait des critiques adressées, quand un nombre sensiblement inférieur s'estime finalement inapte à répondre aux questions qui suivent à ce sujet. Mais le taux de non-réponse sur les évolutions concrètes de la politique coloniale mérite surtout d'être mis en regard de celui qui concerne les questions plus générales sur la colonisation et son bien-fondé. Dès lors qu'il s'agit d'aborder la question de la légitimité de la présence belge au Congo et de son utilité pour les indigènes, le pourcentage des sans-opinion tombe en-dessous des 15%, et même à 10% quand on interroge sur son utilité pour la Belgique (pendant que les pourcentages de réponses positives à ces questions atteint, précisons-le, 80 à 85% – les positions inexprimées étant, précisons-le, incluses dans la somme totale). Sur ce plan, on ne peut donc qu'admettre que le travail de légitimation a pleinement fonctionné et que la croyance a visiblement été bien assise en la légitimité de la colonisation.

Toutes réserves posées à l'égard de ce que nous révèlent les résultats de ce sondage, nous disposons également d'un second moyen pour les interpréter de manière décalée, en vue de parvenir à cerner certaines représentations mythologiques de la réalité coloniale. Il s'agira d'interroger les motivations données par les sondés à leurs réponses, qui se trouvent transcrites, aux fins d'y déceler la conformation ou la résistance au récit expositionnel, ou du moins au récit officiel du fait colonial. Une telle exploitation de ce document révèle l'intégration apparente de nombreux éléments d'appréhension mythologique de la colonisation et du Congo. Mais il est important de constater que l'on n'observe pas, pour autant, la manifestation d'un aveuglement total, d'un optimisme sans faille, d'une vision triomphale et sans aspérité de la réalité coloniale, telle qu'elle aurait pu se révéler totalement filtrée par la grille de lecture mythologique. L'assimilation manifeste de cette grille, autrement dit, n'empêche pas que pénètre chez les sondés la lumière de problèmes rencontrés ou à venir dans le cadre de l'entreprise coloniale.

Les réponses aux questions posées et les commentaires fournis à cette occasion témoignent tout d'abord d'une apparente persuasion de la grandeur de l'œuvre accomplie au Congo, motivée de surcroît par des éléments ressortissant à la trame mythologique de la narration de l'implantation coloniale telle que nous avons pu la voir dérouler dans les expositions. Questionnés sur la légitimité de la présence belge au Congo, les sondés répondent ainsi massivement de manière positive en se justifiant souvent par le fait que le Congo était un don de Léopold II à la Belgique, un héritage, qui de surcroît n'a pas été conquis par la force et la

violence et continue de se justifier par les services rendus et l'œuvre à poursuivre⁹⁰². On pourra au reste noter que les commentaires du nombre très limité de personnes interrogées qui estiment que la colonisation n'est pas légitime (5,4%) énoncent pour beaucoup l'idée que la conquête et l'occupation sont, en tant que telles, illégitimes, *même si* on peut la juger nécessaire ou utile. La question de l'utilité de la colonisation pour les indigènes, à son tour, témoigne d'ailleurs également de l'assimilation possible de motifs mythologiques, en se fondant largement sur l'idée, d'un côté du chaos qui régnait avant la pénétration belge (« *Le Congo sans les Belges serait une région ravagée par les maladies, livrée aux superstitions et aux luttes entre les tribus (commentaire assez fréquent)* », par exemple⁹⁰³), et de l'autre des réalisations et bienfaits nombreux apportés par le colonisateur (du point de vue médical, religieux, culturel). Il est intéressant ici de noter que l'inutilité pour l'indigène, envisagée par 4% de l'échantillon, se traduit souvent dans des termes estimant que « *nous détruisons une certaine civilisation*⁹⁰⁴ » (l'art, la musique et le folklore étant alors parfois cités), regret dont on a vu aussi bien qu'il pouvait poindre dans la narration expositionnelle à partir des années 1930 et surtout en 1958, bien qu'il y ait donné lieu au contraire à démonstration des efforts réalisés en vue de limiter les effets dommageables de la pénétration européenne sur les supposées traditions congolaises. L'utilité de la présence belge au Congo pour la métropole, enfin, donne systématiquement lieu à l'affirmation des richesses recelées par la colonie et tirées de son exploitation, idée qui semble là encore avoir été bien ancrée chez les Belges.

Au final, on doit donc admettre que des similarités d'approche évidentes se font jour entre la vision que développent les sondés du fait colonial et celle qui leur a été représentée dans le cadre des expositions. Cette conclusion peut au reste être étendue à l'usage manifeste du registre patriotique pour juger des développements de la colonisation. La présence au Congo est ainsi souvent considérée utile à la Belgique pour la raison qu'elle lui assure « *le maintien de sa place parmi les Nations* » et qu'« *à cause du Congo, on doit nous ménager parce que nous sommes une puissance économique* »⁹⁰⁵. La conscience semble donc bien forte de ce que la colonie est gage et motif de grandeur et de prestige pour la métropole. Mais l'élément le plus frappant de ce point de vue résulte de l'interrogation des sondés au sujet des critiques anticolonialistes. Si 40 à près de 50% des individus interrogés ne se prononcent pas sur le caractère opportun, dangereux ou fondé de ces critiques, on peut se rendre compte en revanche que 29% seulement n'ont pas plus d'opinion sur la nécessité pour la Belgique de protester contre ces attaques ; et quand 36% estimaient les critiques fondées entièrement ou en partie, il n'en est plus que 9% qui considèrent qu'aucune protestation énergique ne doit être

⁹⁰² *Idem*, pp. 66-67.

⁹⁰³ *Idem*, p. 71 (on notera en passant qu'il s'agit là de commentaires pour partie modifiés par les sondeurs, puisque regroupés et non retranscrits tels quels, dans les termes immédiats des sondés).

⁹⁰⁴ *Idem*, p. 72.

⁹⁰⁵ *Idem*, p. 75.

mise en œuvre. On voit pour l'occasion mobiliser un certain nombre d'arguments généraux ressortissant à l'idée que « *le pays doit repousser les attaques dans tous les domaines* », « *la Belgique doit en toute matière défendre ses droits* », « *c'est une immixtion étrangère dans nos propres affaires* », ou encore « *le Congo nous appartient et nous devons le défendre* »⁹⁰⁶. On perçoit donc là que le fait colonial et le Congo semblent bien être devenus partie intégrante de l'entité nationale pour les sondés et que les critiques extérieures qui leur sont adressées sont immédiatement vécues comme une offense nationale. La dimension patriotique de la représentation mythologique de la colonie semble donc ici aussi avoir été largement intégrée.

Le portrait de la population belge qui se dessine ainsi au travers de ce sondage donne à première vue l'impression d'une assimilation large de la représentation très uniformément laudative de la colonie qui caractérise la mythologie officielle. Il est intéressant, toutefois, de noter que cette vision enchantée n'a rien pour autant d'un aveuglement total face à certains problèmes qui peuvent se faire jour dans la réalité coloniale. En premier lieu doit être réaffirmé le constat que l'échantillon sondé ne dispose visiblement pas de croyances suffisamment fortes et profondément ancrées pour servir de filtre à l'ensemble des données relatives à la colonie qui peuvent lui être présentées. En témoigne par exemple de manière flagrante, le fait que 41% des sondés résolvent de ne pas se prononcer sur la question du caractère fondé des critiques anticolonialistes. Dans une situation d'inculcation optimale, on pourrait considérer qu'au contraire, même sans être pleinement au fait de ces critiques, les individus s'étant approprié une vision mythologique de la réalité s'estimeraient aptes à dénier toute interprétation déviante de cet ordre. Dans le même temps, si 23% des sondés répondent que ces critiques ne sont « *pas du tout fondées* », en mobilisant des arguments qui établissent que « *la Belgique peut être fière de son œuvre* », qu'elle « *a fait tout son devoir et même beaucoup plus* » et que « *l'accueil qui a été fait au Roi Baudouin* » en est la preuve⁹⁰⁷, on doit aussi constater que davantage encore, soit 31%, choisissent l'option de dire qu'elles sont « *fondées en partie* », en se basant pour la plupart sur l'idée que toute entreprise humaine est critiquable et imparfaite. Autrement dit, les témoignages qui sont recueillis dans ce sondage, sous toutes réserves quant aux biais introduits par leur mode de collecte, tendent tout de même à montrer que l'assentiment global au récit mythologique ne suppose en rien l'intégration d'une vision purement béate de l'œuvre coloniale. Au reste, de nombreux commentaires laissent entrevoir une conscience évidente des bouleversements en cours dans le monde colonial et une certaine capacité à envisager qu'ils pourraient s'étendre au Congo.

Les données limitées fournies par le sondage ne laissent pas apparaître l'existence véritable chez les individus interrogés du sentiment que des problèmes existent au Congo, qui

⁹⁰⁶ Tous cités au titre de « *commentaire assez fréquent* » (*Idem*, p. 60).

⁹⁰⁷ *Idem*, p. 55.

pourraient mener à brève échéance à la décolonisation. La première marque tangible d'une volonté émancipatrice des Congolais intervient précisément au cours de cette année 1956, au mois de juillet, sous la forme du manifeste *Conscience africaine*. Cette revendication nationaliste était cependant encore bien timide et modérée. Elle n'était de surcroît pas forcément encore publiée au moment où s'est réalisé l'enquête, et a en tout état de cause été peu médiatisée en Belgique. Les sondés n'avaient donc aucune raison de suspecter l'existence de quelque remous nationaliste au Congo. Cela étant, la question posée par le sondage sur le caractère dangereux des critiques anticolonialistes adressées à la Belgique donne lieu très fréquemment à des considérations sur le fait que le risque est surtout présent de voir ces attaques influencer de manière néfaste sur l'état d'esprit des Congolais et traduire sous forme de volonté de révolte⁹⁰⁸. C'est que la conscience apparaît par ailleurs répandue du contexte général dans lequel se meuvent les colonies en ce milieu des années 1950. Et si ces critiques sont majoritairement jugées « *inopportunes* », c'est le plus fréquemment que « *le moment est mal choisi* » et que ce type d'attaques n'est « *pas à faire au moment où toute l'Afrique bouge* » et où elles risquent de « *verser du pétrole sur le feu* »⁹⁰⁹. A plusieurs reprises revient dans les commentaires l'exemple de la situation en Afrique du Nord, et particulièrement en Algérie, qui joue apparemment le rôle de spectre funeste. Les individus qui se prononcent contre l'accroissement du petit colonat, par exemple, évoqueraient ainsi assez fréquemment la volonté « *que les déboires des Français en Algérie nous soient une leçon* », et « *l'atmosphère de révolte* » en Afrique du Nord se trouve mentionnée à plusieurs reprises au fil des réponses au sondage⁹¹⁰.

Dans ce contexte, la notion d'un terme à venir à la situation coloniale au Congo est présente, qui cependant donne lieu de manière très exceptionnelle à une conception aussi radicale et explicite que celle selon laquelle « *nous allons voler à la porte un de ces jours* »⁹¹¹. Pour l'essentiel, l'idée que la Belgique dispose encore de temps pour faire évoluer sa politique au Congo semble en fait la plus répandue, et les commentaires majoritairement favorables que suscitent les questions sur les possibles transformations de la politique indigène dans le sens d'une implication plus forte des Congolais et de l'accroissement de leurs possibilités de séjour en Belgique donnent ainsi lieu à une débauche de locutions et d'adverbes temporels ancrant dans le long terme la marche de ces changements. C'est en effet « *progressivement* », « *proportionnellement* », « *graduellement* », « *au fur et à mesure* », « *peu à peu* », « *avec prudence* », voire « *d'abord au stade local* », que l'on estime devoir, et donc pouvoir, mettre

⁹⁰⁸ *Idem*, p. 49.

⁹⁰⁹ *Idem*, p. 45 (tous commentaires énoncés comme « fréquents »).

⁹¹⁰ Voir *Idem*, pp. 24, 49, 80.

⁹¹¹ *Idem*, p. 17 (commentaire d'un « *Homme, ouvrier, milieu industriel* »).

en place cette émancipation⁹¹². Il est donc intéressant de constater que coexistent chez les Belges interrogés une conscience assez nette que le monde colonial se trouve ébranlé et l'idée que la Belgique dispose encore de temps pour mener à bien son œuvre au Congo. Ce paradoxe apparent semble être révélateur de l'état d'esprit plus général qui règne en Belgique à l'époque ; il est ainsi évoqué par Jean Stengers, qui voit un lien de causalité entre ces deux jugements potentiellement contradictoires : les Belges seraient précisément confiants *en raison* des troubles qui agitent les colonies étrangères. Le constat de leur absence de survenance au Congo nourrirait chez eux collectivement « *un énorme complexe de supériorité*⁹¹³ ». Les données particulières dont nous disposons ne nous permettent pas de prendre clairement position sur cette question, mais on verra bientôt qu'un autre type d'explication pourrait aussi bien être trouvé à cet apparent illogisme dont font montre les Belges dans l'appréciation de la situation coloniale.

Au terme de l'analyse de ce sondage, on a pu entrevoir en tout cas l'existence apparente de certains phénomènes d'appropriation de la grille de lecture de la réalité coloniale offerte par la mythologie expostionnelle, et, on peut le supposer, plus largement par la mythologie officielle. Toutefois, on a pu déceler également certaines limites à l'inculcation de croyances fermes orientant la perception de l'ensemble des données relatives à cette réalité. Au-delà de ce constat nuancé sur la réalité apparente de la réception du récit mythologique, il apparaît difficile cependant de tirer de cette source, comme, au reste, de celles que nous avons précédemment abordées, quelque conclusion à plus vaste portée sur l'effectivité de l'inculcation de croyances aux Belges et surtout sur leur nature particulière.

Les sources empiriques dont nous disposons, il faut en fait l'admettre, ne nous permettent pas d'observer de manière suffisamment cohérente et conséquente les comportements et attitudes populaires qui pourraient être orientés par cette mythologie. Et les procédés auxquels nous venons de recourir, s'ils présentent du moins l'intérêt de nous fournir certaines indications partielles à ce sujet, ne sauraient nous offrir la possibilité d'extrapoler le registre complet et certain des croyances sur le fait colonial et le Congo incorporées par la population belge au cours de la période. Plutôt que de procéder sur la base de sources lacunaires à des généralisations contestables, il nous semble donc plus honnête de considérer comme seules établies les conclusions fragmentaires auxquelles nous avons pu ici parvenir.

Pour scrupuleuse, cette position n'en est pas moins frustrante. On aimerait en effet être en mesure d'envisager de manière plus générale la réception de la mythologie dont on a analysé l'émission. Les parcelles empiriques disséminées qui ont été explorées gagneront sûrement à

⁹¹² *Idem*, pp. 79 à 95.

⁹¹³ STENGERS (J.), *op. cit.*, p. 253.

être appréhendées alors au travers d'un schéma théorique spécifique, qui autorisera du moins à émettre certaines hypothèses quant à l'agencement topographique général dont elles sont partie. Une réflexion plus abstraite sur les fondements envisageables de l'adhésion au mythe politique, ou du moins de sa pratique par les assujettis, constitue ainsi le moyen de lier ces fragments et d'en dégager quelque indication sur le rôle qu'a pu jouer la mythologie coloniale officielle pour la population belge.

SECTION 2.

ECLAIRAGES THÉORIQUES SUR LE SENS DU RECOURS À LA MYTHOLOGIE COLONIALE OFFICIELLE PAR LES BELGES

La question du sens que revêt la pratique du mythe par les assujettis renvoie en général ses analystes à l'examen des motifs qui peuvent faire que ce groupe adhère de la sorte à une interprétation de la réalité qui, de l'extérieur, semble si évidemment sujette à caution. Les réflexions que nous venons de mener au sujet de nos sources empiriques nous poussent toutefois à envisager de manière circonspecte cette notion d'adhésion, en assimilant le fait que la pratique du mythe, l'emploi apparent de la grille de lecture de la réalité qu'il fournit, ne renvoie pas nécessairement à l'intégration intime des croyances qu'il véhicule. Il s'agira donc pour nous d'interroger de manière plus neutre le sens du recours au mythe dans la vie politique quotidienne par les assujettis, qu'il s'agisse là de pratiques conscientes ou non, qui ressortissent à une véritable croyance ou à une croyance feinte.

La réflexion sur les pratiques réceptrices du mythe politique se mue souvent en une interrogation sur la pensée mythique, ancrée à la question de la rationalité, ou plus exactement de l'irrationalité, des acteurs qui peuvent en venir à y faire appel. On a souhaité faire ici un sort particulier à cette thématique. Elle apparaît d'autant plus intéressante à explorer qu'elle est révélatrice de conceptions particulières du mythe, qui influent sur la définition des conditions dans lesquelles il trouverait à s'exprimer. Nous plaiderons pour notre part pour un rejet du critère rationnel dans l'appréhension du sens pratique de la lecture mythique de la réalité politique. Il permettra d'insister sur la dimension ordinaire et courante du recours à l'imaginaire politique.

Une fois écartés ces questionnements sur les fondements d'une pratique politique du mythe inhérents aux attributs de ses récepteurs, nous serons en mesure de nous interroger sur la manière dont elle pourrait plutôt ressortir à des attributs du discours mythique lui-même. Le rôle du contenu et du contexte d'émission de la mythologie expositionnelle dans l'intégration de sa grille de lecture du fait colonial et du pouvoir pourra alors être exploré. Cette réflexion nous offrira des éclairages novateurs et précieux sur notre objet empirique.

I. FONDEMENTS D'UNE PRATIQUE DU MYTHE POLITIQUE INHÉRENTS AUX ATTRIBUTS DES RÉCEPTEURS

Longtemps, nous l'avons évoqué dans nos propos introductifs, l'existence de formes de croyances mythiques dans les sociétés occidentales a été rejetée, au motif qu'elles étaient considérées comme une expression de l'irrationalité fondamentale de peuples primitifs chez lesquels elles étaient observées. Une fois l'hypothèse finalement admise que la pensée mythique est universelle et atemporelle, reste encore à savoir ce qu'il en est des attributs des individus qui y recourent. Continuer d'admettre l'irrationalité de qui croit au mythe tout en acceptant qu'un tel récit puisse trouver adhésion dans des sociétés perçues comme rationnelles par essence confinant au paradoxe, deux types d'explication ont pu être avancés à un tel phénomène. La première lie la survie du mythe à l'existence, au sein de sociétés effectivement fondées sur la raison, de résurgences périodiques d'une irrationalité qui jamais ne se trouverait totalement éteinte. La seconde parvient en revanche à expliquer ce paradoxe en abandonnant l'hypothèse d'irrationalité, et en faisant de l'adhésion aux croyances mythiques une action des plus rationnelles. L'une comme l'autre nous semblent finalement devoir être rejetées, au profit d'une appréhension du mythe détachée de ces considérations sur la rationalité des pratiques. Mais leur présentation est l'occasion d'aborder certains points de réflexion essentiels à la compréhension de notre objet.

A. POSTULAT D'UNE IRRATIONALITÉ DU RÉCEPTEUR DU MYTHE ET CANTONNEMENT PROBLÉMATIQUE DE SES MANIFESTATIONS AUX PÉRIODES DE CRISE

L'implicite se trouve très souvent au principe des analyses du mythe politique moderne, selon lequel il témoignerait, comme toute autre forme d'imaginaire politique, d'une évidente irrationalité de ses récepteurs. Le mythe, en effet, est réputé trouver adhésion par l'émotion qu'il suscite chez ses auditeurs. Il est donc tentant d'en faire une forme non intellectualisée d'appel à l'action, conditionnant le comportement de ses destinataires sans que n'intervienne aucune sorte de médiation par la raison. Mais ce postulat d'irrationalité peut aussi emprunter des voies de réflexion plus complexes. La formulation la plus explicite et cohérente semble pouvoir en être trouvée chez Ernst Cassirer. Une rapide présentation de cette analyse permettra donc d'exposer les arguments sur lesquels se fondent nombre de travaux stigmatisant l'irrationalité mythique, et d'en offrir une critique particulière, fondée sur le rejet du cantonnement de la manifestation mythique à ses formes les plus exceptionnellement intenses.

La vision du mythe développée par E. Cassirer dans *Le mythe de l'Etat*, nous l'avons rapidement évoqué, doit d'abord être lue au jour des circonstances dans lesquelles elle a été

élaborée. Né dans les années 1940 de la demande pressante de l'entourage du philosophe, qui lui réclamait un éclairage sur le « *sens*⁹¹⁴ » de la crise mondiale, puis publié en 1946, l'ouvrage est en effet fortement marqué par ce contexte trouble. L'auteur s'y attache à démonter les mécanismes qui ont mené à l'émergence du mythe aryen dévastateur sur lequel a été fondé le nazisme. Après une réflexion sur ce qu'est le mythe et sur « *la lutte* » qui lui a été livrée « *dans l'histoire de la théorie politique* », suit ainsi le constat désabusé de sa résurgence au XXe siècle, préparée par les thèses de Carlyle, Gobineau et Hegel, et connaissant sa triste apogée dans les fondements mythiques de l'Etat nazi. On comprend dès lors le ton pessimiste sur lequel est décrit ce retour du mythe qu'on serait en mesure de déceler dans les sombres années qui ont précédé l'écriture de l'ouvrage. Dès la première page, le lecteur se voit averti que « *l'apparition d'un nouveau pouvoir : celui de la pensée mythique, est probablement le trait le plus marquant et le plus préoccupant dans le développement de la pensée politique moderne*⁹¹⁵ ». La conception entière du mythe développée par Cassirer, et particulièrement l'irrationalité essentielle qui est en son centre, apparaît alors influencée par ce contexte historique singulier. Le propos introductif se poursuit au reste sur l'affirmation qu'« *il existe une domination manifeste de cette pensée [la pensée mythique, donc] sur la pensée rationnelle dans certains de nos systèmes politiques contemporains. Il semble même qu'elle ait remporté une victoire claire et définitive au terme d'un combat bref et violent* ». Le constat est pour le moins alarmiste, sinon alarmant.

Si la croyance au mythe est irrationnelle chez Cassirer, cependant, il convient de bien comprendre que ce n'est pas pour les mêmes raisons que chez Sorel, par exemple, qui voit en lui appel à l'émotion et à l'acte de foi plutôt que persuasion raisonnée. Pour Cassirer, certes, l'adhésion au mythe ne surgit pas d'un processus intellectuel mais plonge « *au plus profond des émotions humaines* ». Mais « *toutes les théories qui mettent avant tout l'accent sur l'élément émotionnel échouent sur un point essentiel. Le mythe ne peut pas être décrit comme une pure émotion, car il est l'expression même de l'émotion* ». Et « *ce simple fait implique un changement radical. Ce qui n'était que vaguement et confusément senti se met à acquérir un contour défini ; ce qui n'était que passif devient un processus actif*⁹¹⁶ ». C'est-à-dire qu'en passant de la simple émotion au mythe, qui en est la formalisation, une emprise supérieure, ou plus exactement une conscience de ses actes, se voit conférée au sujet. La genèse historique du phénomène sert d'ailleurs d'illustration à cette transformation : le mythe surgit, pour Cassirer, dès lors que l'homme cesse de réaliser « *tout ce qu'il fait sans en comprendre les motifs* » et qu'il « *commence à s'étonner s'agissant de ses propres actions*⁹¹⁷ ». Il y a donc

⁹¹⁴ HENDEL (C.), « Avant-propos », in CASSIRER (E.), *Le mythe de l'Etat*, op. cit., p. 11.

⁹¹⁵ CASSIRER (E.), *Le mythe de l'Etat*, op. cit., p. 17.

⁹¹⁶ *Idem*, p. 67.

⁹¹⁷ *Idem*, p. 70.

chez le sujet, du fait de l'usage du mythe, passage de l'inconscience à la conscience de ce qui le pousse à agir. Quelques conscients que soient ces actes, pourtant, ils n'en demeurent pas moins le résultat d'une conduite profondément irrationnelle. Le mythe, en effet, a pour propre d'induire des comportements standardisés, dont l'acteur perçoit bien ce qui les anime mais qui restent toutefois profondément fondés sur l'émotion. Pour Cassirer, le propre du XX^e siècle est d'avoir ainsi mis fin à des siècles de progrès de la raison pour faire ressurgir le mythe dans ce domaine particulier qu'est le politique. Mais il n'aurait pas pu, en réalité, introduire un tel bouleversement sans effectuer quelques « concessions » à cette rationalité fondamentale de la civilisation occidentale. De là il tire sa particularité par rapport au mythe archaïque, en même temps que sa force particulière.

Ce qui caractérise le mythe politique moderne, en effet, serait moins sa fonction de restauration de l'unité d'une communauté autour d'institutions relégitimées, fonction semblable à celle du mythe archaïque, que sa nature tout à fait singulière et hybride de production « sentimentale » prenant des apparences rationnelles. Conditionné par des siècles d'apologie de la raison, l'individu ne pourrait se résoudre à agir sous le seul coup de ses émotions, et n'accepterait cette idée qu'à la condition qu'elle soit camouflée sous les dehors d'une rationalisation formelle parfois très poussée. Ainsi, nous dit Cassirer, « *l'homme civilisé est naturellement sujet aux passions les plus violentes, et quand celles-ci atteignent leur point culminant, il est susceptible de se livrer aux impulsions les plus irrationnelles. Il ne peut toutefois, même dans ce cas, totalement oublier et nier son besoin de rationalité. Pour croire, il lui faut avoir "quelques raisons de croire"; il a besoin de former une "théorie" pour pouvoir justifier ses croyances* », besoin au reste tellement ancré en lui que, « *loin d'être simplement primitive, celle-ci est souvent hautement sophistiquée*⁹¹⁸ ». Le mythe politique moderne aurait donc pour caractéristique principale d'être cette forme rationalisée camouflant les pulsions les moins réfléchies. Et sa force résiderait justement en cela : en ce qu'il offrirait à l'homme moderne la possibilité de recourir aux formes et contenus mythiques tout en justifiant ces croyances par les dehors rationnels sous lesquels il les cache. C'est pourquoi on a pu parler d'une nature hybride du mythe : « *ce que nous trouvons ici est l'un des plus grands paradoxes de l'histoire humaine. C'est un mythe qui en un sens est complètement "rationalisé". Le mythe demeure irrationnel dans son contenu, mais il est très clair et conscient dans ses buts*⁹¹⁹ ».

L'illustration la plus frappante de cette hybridité fondamentale réside pour Cassirer dans l'usage du langage qui est fait par le mythe. Le sens descriptif des mots lui apparaît petit à

⁹¹⁸ CASSIRER (E.), *op. cit.*, p. 379.

⁹¹⁹ CASSIRER (J.), « Judaism and the Modern Political Myths », in *Symbol, Myth and Culture, essays and Lectures of E. Cassirer*, Yale University Press, 1979, p. 236, cité in GAUBERT (J.), *La science politique d'Ernst Cassirer*, Paris, Editions Kimé, 1996, p. 58.

petit submergé par le contenu émotionnel que leur confère le récit mythique. Mais ce sens demeure la façade derrière laquelle se cache le mythe, et par laquelle il parvient à tromper la vigilance de l'homme qui se veut rationnel. Les mythes politiques modernes opèrent de la sorte une véritable « *transformation du langage humain*⁹²⁰ ». C'est ainsi que « *des mots qui étaient utilisés auparavant dans un sens descriptif, logique ou sémantique, le sont maintenant d'une façon magique destinée à produire certains effets et à faire surgir certaines émotions. Nos mots courants sont chargés de sens ; mais ce nouveau langage mordant est, lui, chargé d'affects et de passions violentes*⁹²¹ »

On touche finalement à ce qui nous semble constituer une limite essentielle à la vision du mythe formulée par Ernst Cassirer. Si cette description du caractère hybride du mythe politique moderne se révèle des plus intéressantes et innovantes, il nous paraît en effet problématique, redisons-le, de cantonner la manifestation mythique à une production consciente et délibérément manipulatrice du pouvoir politique. Plus, ce postulat de base provoque deux excès majeurs dans la conception cassirérienne du mythe : la description du mythe politique dans le seul cadre des régimes totalitaires, et, surtout, l'idée qu'il ne trouve à intervenir que dans les contextes de crise. On rejoint alors la question de l'irrationalité du récepteur. Il ne suffit pas, en effet, d'expliquer comment le mythe peut parvenir à cacher sous des dehors de rationalité les passions les plus fortes, ceci afin de satisfaire les esprits d'individus qui demeurent convaincus de la supériorité fondamentale de la raison. Encore faut-il expliquer pourquoi ces passions trouvent à se manifester chez des individus qui conservent une telle conviction. C'est alors que devient nécessaire une restriction dans le champ d'expression du mythe. Pour expliquer cette manifestation essentielle d'une forme d'irrationalité, Cassirer renvoie aux travaux de Malinowski sur les sociétés primitives où l'ensemble de la vie sociale est régie par le mythe. Ce dernier, dit Malinowski, y atteint en général son efficacité la plus grande lorsque le groupe doit faire face à une situation menaçante. C'est alors en effet que l'usage de la magie et de la mythologie apparaît nécessaire. Car cet usage, nous dit Cassirer, « *est limité à un domaine spécifique d'activités.[...] On ne trouve pas de magie ni de mythologie dans toutes les tâches qui ne nécessitent pas d'efforts particuliers ou exceptionnels, ni de courage spécial ou d'endurance.*

⁹²⁰ CASSIRER (E.), *Le mythe de l'Etat*, op. cit., p. 382. L'exemple est ainsi donné par Cassirer – qui considère le mythe, rappelons-le ici, comme une production délibérée du pouvoir – de la tragique confusion mentale qu'a entraîné la manipulation nazie du langage. En témoigne la manière dont ont pu être employés l'un pour l'autre deux mots quasi identiques, fondés sur la même racine, mais renvoyant en réalité, même si de manière difficile à saisir, y compris pour une oreille allemande, à des signifiés fondamentalement différents, voire opposés. Il s'agit des vocables « Siegfriede » et « Siegerfriede » dont le premier, dans l'usage de l'Allemand moderne, « *signifie la paix grâce à une victoire allemande* », tandis que le second « *signifie au contraire une paix dictée par les armées alliées conquérantes* » (*Idem*, p. 383). On conçoit aisément ce que l'emploi de l'un pour l'autre peut développer comme force sentimentale. Et l'on a là l'illustration du fait que le mythe utilise le langage en le transformant, en le chargeant d'émotions dont il n'était pas emprunt à l'origine.

⁹²¹ *Idem*, p. 382.

*Toutefois, dès que le but poursuivi est dangereux et son issue incertaine, une magie hautement développée ainsi qu'une mythologie apparaissent toujours*⁹²² ». Il en irait de même, selon le philosophe, pour le mythe politique moderne : « *la description du rôle de la magie et de la mythologie dans la société primitive s'applique également aux degrés développés de la vie politique. Dans des situations désespérées, l'homme a toujours recours à des moyens désespérés – et nos mythes politiques contemporains sont de tels moyens désespérés*⁹²³ ».

On comprend finalement que la thèse entière de Cassirer, celle d'une résurgence de l'irrationalité à travers le mythe, repose en réalité sur un fondement particulier : l'idée qu'une telle forme de pensée trouverait à s'exprimer lors des seules périodes troubles semblables à celle dans laquelle se débattait l'Europe au moment même de la rédaction du *Mythe de l'Etat*. Le philosophe, en vérité, ne se montre pas prêt à pousser son constat d'une irrationalité du récepteur du mythe jusqu'à le généraliser à l'ensemble des sociétés et à la totalité des périodes modernes. Aussi une telle thèse ne pouvait-elle être avancée qu'à condition d'être sous-tendue par une définition restrictive du mythe, le cantonnant à ses manifestations les plus terribles. Cette limitation, pourtant, nous semble singulièrement appauvrissante. On gagnera beaucoup, au contraire, à considérer que le mythe politique trouve à s'exprimer dans tous les moments de la vie politique, y compris les plus « normaux ». Telle position mérite d'être quelque peu étayée.

Souvent, encore que sur des modes distincts de Cassirer, les analystes du phénomène politique qui acceptent d'y reconnaître à l'œuvre l'existence d'une part d'émotion insistent immédiatement sur les circonstances particulières dans lesquelles elle trouverait à s'exprimer. La constitution et la mobilisation d'imaginaires sociaux demeure en général étroitement liée aux « *temps chauds*⁹²⁴ » de l'histoire, aux périodes de crises, de révolutions, réputées favorables à leur émergence. En tant que vecteur d'incertitude, la crise engendrerait naturellement le recours à de telles constructions symboliques, aptes du fait de leur fonction de grille de lecture de la réalité nouvelle à réduire sensiblement le sentiment d'insécurité généré par les bouleversements politiques⁹²⁵. On voit ainsi aisément combien peut être utile

⁹²² *Idem*, p. 375.

⁹²³ *Idem*, p. 376. « *A chaque moment critique de la vie sociale, les forces rationnelles capables de résister à la montée des conceptions mythiques archaïques sont fragiles. On assiste alors, durant de tels moments, à un retour du mythe. Car celui-ci n'est jamais réellement vaincu, ni surmonté. Il demeure toujours présent, tapis dans l'ombre, en attendant son heure ainsi qu'une occasion favorable. Cette heure arrive lorsque les forces qui servent de garde-fou à la vie sociale perdent leur vigueur pour une raison ou pour une autre et qu'elles ne sont plus capables de combattre le pouvoir des démons mythiques* ». (*Idem*, p. 378.)

⁹²⁴ BACZKO (B.), *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984, p. 46.

⁹²⁵ Ainsi également du rituel, envisagé par Claude Rivière comme un « *anxiolytique en cas de conflit* » (RIVIERE (C.), *Les rites profanes, op. cit.*, p. 59), quand de son côté en revanche « *l'assurance de la sécurité nationale refroidit les ferveurs rituelles* » (RIVIERE (C.), *Les liturgies politiques, op. cit.*, p. 16). On pense

l'émergence d'un mythe politique dans une période trouble. Mais doit-on pour autant en conclure que le mythe ne trouvera à s'exprimer que dans ces circonstances précises ? Si l'unanimité se fait pour établir le lien entre la mise en place de celles-ci et l'apparition de celui-là, plus rares sont les analyses qui postulent le caractère non exclusif de cette relation. Leur lecture nous montre néanmoins que l'émotion politique n'est pas pure résurgence épisodique, dans le cadre de sociétés en proie aux crises. Elle peut au contraire être considérée comme inhérente à l'activité politique même, dans ses moments de tension comme dans les moments les plus ordinaires⁹²⁶. Envisager le politique comme un domaine où le seul raisonnement logique et froid importe en période « normale » obère gravement les chances de le comprendre dans toutes ses manifestations⁹²⁷. Cantonner le mythe aux phases de troubles politiques nous semble pareillement réducteur et stérilisant.

Ce confinement abusif apparaît relever d'une double logique. Il est d'une part difficile, pour beaucoup d'analystes comme pour Cassirer, de rompre avec l'idée que l'homme occidental moderne serait par son héritage culturel pourvu d'une rationalité essentielle, qu'il n'abandonnerait dès lors que de manière sporadique et en tout cas anormale⁹²⁸. Or, d'autre part, l'intervention des émotions dans le domaine politique n'est envisagée par ces mêmes analystes que dans ses manifestations les plus flagrantes et ses déchaînements extrêmes. Aucune attention n'est en revanche accordée à l'expression banale et fréquente d'une

également aux propos de Philippe Braud déjà cités, établissant l'importance de la conjoncture dans le succès de l'institution d'un objet symbolique (cérémonie, érection d'un monument, etc.) : les « *situations porteuses de stress* » sont dites dégager un « *fort potentiel émotionnel* » qui devient alors disponible en vue d'un « *investissement symbolique intense* » (BRAUD (P.), *op. cit.*, p. 105). Voir aussi GIRARDET (R.), *op. cit.*, pp. 178-181.

⁹²⁶ Voir ANSART (P.), *La gestion des passions politiques*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1983, p. 12 : « *L'importance historique des passions politiques n'est généralement reconnue que dans les phases de leur plus haute intensité, dans les révoltes ou les révolutions, et ces passions sont souvent suspectées alors de "fanatisme". Cette opposition du fanatisme et du normal suggère tout à la fois que les passions politiques sont exceptionnelles, irrationnelles, et qu'elles sont de peu d'importance dans les périodes relativement moins violentes* », hypothèse fermement rejetée par l'auteur. Ce postulat est d'autant plus gênant qu'il conduit bien souvent les auteurs à dépasser la simple compréhension des rouages de la manifestation mythique ou symbolique – à laquelle nous considérons pour notre part qu'il est du devoir du chercheur de se cantonner – pour adopter une position prescriptive à l'égard de leur objet, consistant à prôner plus ou moins implicitement sa disparition sous l'impulsion d'une raison recouvrée. Le mythe, le rite, le symbole politiques ne viendraient qu'« *embrouiller ou perturber les réflexions raisonnées et la volonté claire des acteurs et maîtres d'œuvres de la vie politique* » et devraient à ce titre être éradiqués définitivement (WUNENBURGER (J.-J.), « Avant-propos », in DELSOL (C.) et al. (dir.), *Mythes et symboles politiques en Europe centrale*, Paris, PUF, 2002, p. 7. On notera que si l'auteur tient pour sa part la position inverse et démontre qu'il convient de dépasser ces préventions simplistes, c'est cependant pour affirmer qu'il est nécessaire au contraire de comprendre le rôle « positif » que peut jouer le mythe en certaines circonstances de la vie politique, ce qui aussi bien relève alors d'une position normative dont nous souhaitons pareillement nous garder).

⁹²⁷ Il y a là risque de « *s'enfermer dans un carcan réducteur* » au point de « *mutiler les interprétations de la réalité* » (BRAUD (P.), *L'émotion en politique*, *op. cit.*, p.10)

⁹²⁸ Voir aussi par exemple ELLUL (J.), *Propagandes*, *op. cit.*, p. 256, pour qui « *la notion d'homme rationnel, capable de penser et de vivre selon la raison, capable de dominer ses passions et de concevoir sa vie selon des schèmes scientifiques, de choisir librement entre le bien et le mal, tout cela semble opposé aux influences secrètes, à la mise en mouvement des mythes* ».

affectivité non débridée. L'émotion finalement est synonyme de seule passion politique, quand elle devrait inclure toutes sortes de phénomènes aux manifestations moins accusées⁹²⁹. Ce n'est en fait qu'au prix de cette appréhension réductrice que peut être maintenu le postulat de base qu'on a présenté : si la manifestation éminemment irrationnelle qu'est l'intervention de l'affectivité en politique se limite aux moments où les passions se déchaînent, il est loisible de considérer que la rationalité fondamentale des sujets continue d'être à l'œuvre la majeure partie du temps. Reléguer le mythe dans les périodes de désordre politique relève alors de la même logique. Pourtant, si l'on admet que le mode émotionnel sur lequel nous l'avons dit agir peut s'étendre sur un vaste registre, allant de l'éveil des affects les plus faibles à celui des passions les plus effrénées, il nous faut bien accepter de le voir s'exprimer dans les phases les plus banales de la vie politique. C'est en cela que la conception cassirérienne d'un mythe ressurgissant uniquement dans les périodes de crises, entre lesquelles il resterait « tapis dans l'ombre », attendant qu'enfin son heure arrive, nous semble devoir être rejetée. Une position plus satisfaisante et fructueuse, alors, pourrait être d'admettre que le mythe se trouve investi de manière privilégiée lors de phases exceptionnelles d'incertitude ou d'insécurité, mais n'en demeure pas moins prégnant, à un état refroidi pourrait-on dire, dans des situations dépourvues de tout caractère extraordinaire.

Plus fertile que le point de vue de Cassirer, en ce sens, nous semble cette fois être celui de Raoul Girardet lorsque, tout en considérant le mythe comme une manifestation essentiellement liée à des périodes dites « critiques », il pose qu'« *il n'y a pas de différence de nature, seulement de degré, entre une expression mythique considérée comme saine et une expression mythique jugée pathologique*⁹³⁰ ». « La règle » en effet « *veut que la pathologique soit toujours en germe dans le normal* ». Il n'existerait en ce sens aucun des grands mythes dégagés dans leurs « *manifestations les plus tumultueuses et les plus ostentatoires* » qui « *ne puisse se retrouver en dehors du cadre des seules sociétés malades* ». Simplement s'y exprimeraient-ils sous une forme « *banalisée* »⁹³¹. Cette conception, sous certaine nuance essentielle, s'avère plus proche de celle que nous avons souhaité mettre en œuvre au cours de cette étude. Le mythe politique, selon nous, fait bel et bien partie de la vie politique « normale ». Et limiter son expression à ses déviations extrêmes et « pathologiques », tel le mythe aryen sous-tendant le régime nazi, prévient finalement d'en faire un outil d'analyse pourtant fort fructueux – ainsi que nous espérons en avoir convaincu – des situations

⁹²⁹ On suivra ainsi Philippe Braud lorsqu'il admet que « *par émotion, on entend [...] tout état affectif qui s'écarte de ce degré zéro qu'est l'indifférence absolue envers un objet. Elle inclut donc le vaste domaine des passions politiques mais ne s'y résorbe pas, celles-ci se caractérisant seulement par une intensité et une visibilité plus forte. En fait, toute interaction sociale est émotionnellement colorée, fût-ce de façon infinitésimale car il est très difficile d'expérimenter une transaction totalement neutre, un échange de biens, de signes ou de mots radicalement indifférent* ». (BRAUD (P.), *op. cit.*, p.8)

⁹³⁰ GIRARDET (R.), *op. cit.*, p. 188.

⁹³¹ *Idem*, p. 186.

politiques quotidiennes. Telle formulation a par ailleurs le mérite d'insister sur la dimension construite par l'observateur des catégories du sain et du malade. Reste qu'elle y fait appel néanmoins, et que pour parlant, l'usage de la métaphore médicale apparaît en fait gênant, ressortissant de près à l'ordre du jugement de valeur sur les faits sociaux considérés. Une appréhension du mythe dans ses formes les plus variées présente au moins le mérite, dès lors, d'éviter de recourir à ces catégorisations problématiques. L'idée qu'il se trouverait plus fortement investi sur le plan affectif et cognitif dans les conjonctures instables ou propices au doute, néanmoins, se révèle éclairante pour appréhender notre objet empirique.

Il est intéressant, ainsi, d'étudier sous cet angle l'apparente montée en puissance émotionnelle à laquelle donne lieu la mythologie expositionnelle au cours des années 1930, nettement sensible dans la réception qu'en fait la presse et dans la manière dont elle s'empare du motif patriotique, posant clairement la réalité coloniale en objet de fierté nationale. Si cet investissement nouveau correspond, comme nous l'avons montré, à une phase plus générale d'exacerbation du patriotisme belge au lendemain de la Première Guerre mondiale, on peut postuler néanmoins qu'il se voit sûrement renforcer dans le même temps par le contexte d'incertitude créé par la crise économique, dont les effets se font de plus en plus sentir au cours de la période. Cette conjoncture est au reste régulièrement rappelée par les journalistes, qui y tirent motif à louer la réussite des organisateurs des expositions dans de telles conditions financières. Le succès de l'entreprise coloniale, de son côté, unanimement évoqué, pourrait bien valoir alors plus largement démonstration rassurante de la capacité de la Belgique à réaliser de grandes choses en ces heures difficiles. Il est intéressant au reste de noter que ce registre est précisément celui sur lequel jouent à cette période les discours d'inauguration des Ministres des Colonies. L'« *acte de foi* », ou le « *grand cri d'espoir* » dont ils espèrent faire les expositions s'inscrivent ainsi de manière évidente dans ce contexte⁹³². Le recours à ces vocables est particulièrement intéressant.

Plus que l'utilisation judicieuse d'un levier de légitimation rendu particulièrement propice par les circonstances, il nous semble qu'on a là vraisemblablement la marque d'une sensibilité des détenteurs du pouvoir, identique à celle des récepteurs du mythe, à la conjoncture d'incertitude régnante (témoignant là encore de la pertinence toute relative d'une appréhension de la césure entre détenteurs du pouvoir et assujettis sous l'angle d'une dichotomie séparant sphère d'émission et sphère de réception de la mythologie politique). L'usage marquant du ressort patriotique dans la narration expositionnelle, alors, peut lui aussi être vu comme la manifestation d'un investissement d'associations émotionnelles fortes dans l'objet colonial de la part des organisateurs, déclenché par la conjoncture inquiétante. Cette propension apparente des visiteurs comme des organisateurs à réagir à un contexte instable et

⁹³² Voir p. 711 p. 131.

anxiogène par un recours affectivement marqué au registre mythologique sert aussi de manière intéressante l'analyse de l'exposition de 1958. La notion symbolique de communauté belgo-congolaise et les ressorts cognitifs et affectifs qu'elle mobilise deviennent ainsi particulièrement lisibles en tant que réponses à la situation de délitement en cours du monde colonial. On a bien vu que la grille mythologique n'interdisait pas la perception des difficultés à l'œuvre dans les autres colonies. La projection d'une représentation apaisée de rapports fraternels entre colonisateurs et colonisés au Congo devient alors une nouvelle modalité de ce fort investissement du mythe dans une conjoncture d'insécurité perçue. On rejoint en ce sens partiellement l'explication causale donnée par Jean Stengers de cet apparent paradoxe qu'est la persuasion de réussir au Congo ce dont on pressent bien pourtant que partout la fin approche.

On voit donc que si l'hypothèse d'une prégnance du mythe dans les circonstances normales de la vie politique se trouve attestée par la remarquable permanence de l'évocation mythologique du Congo en Belgique, dont on a pu percevoir la trace dans le domaine expositionnel, certaines circonstances peuvent favoriser un recours particulièrement intense à cette mythologie. Mais qu'en est-il, dans ces conditions, de la question des attributs particuliers des récepteurs du mythe ? Reste en effet qu'une fois admise cette idée selon laquelle il trouverait à s'exprimer en toutes circonstances politiques, les plus troubles comme les plus banales, l'hypothèse selon laquelle seule une irrationalité fondamentale des sujets pourrait expliquer qu'ils y adhèrent se révèle plus difficile à admettre que dans le cadre strict du mythe cassirérien. Comment accepter le principe que des individus renoncent consciemment et en n'importe quelle circonstance à l'usage de leur raison pour adhérer à une croyance de ce type ? Il y aurait là un comportement pour le moins étrange – du moins si l'on admet le principe d'une adhésion consciente, ce qui méritera d'être discuté. Est-ce à dire, alors, que le postulat même d'irrationalité du récepteur mythique pourrait être sapé dans ses fondements, et que l'adhésion au mythe se ferait dans la plus pure rationalité ? C'est là une hypothèse qui peut être défendue sur certaines bases. Au final, on préférera cependant poser que c'est le principe même d'une réflexion sur le sens de l'adhésion en termes de rationalité ou d'irrationalité qui nous semble devoir être abandonné.

B. POSTULAT D'UNE RATIONALITÉ SITUÉE DU RÉCEPTEUR DU MYTHE ET REJET FINAL DU CRITÈRE RATIONNEL POUR APPRÉHENDER LA PRATIQUE DU MYTHE

A l'opposé total du raisonnement d'Ernst Cassirer sur le mythe se situerait une analyse du phénomène qui le considérerait comme le véhicule de croyances auxquelles les sujets adhèrent de manière totalement rationnelle. Une telle démonstration, sous une forme

construite, n'apparaît pas disponible en l'état dans une réflexion sur le mythe politique en tant que tel. Mais l'ouvrage que Raymond Boudon a consacré à l'idéologie va se révéler utile pour nous permettre d'envisager ce type d'hypothèse⁹³³. Le point de départ du raisonnement de Boudon, nous l'avons dit, est une définition de l'idéologie comme ensemble d'idées fausses. La question qui se pose dès lors à lui est celle de savoir s'il est ou non défendable de voir en l'adhésion à ces idées fausses un produit de la raison. Le sens commun plaide pour la thèse inverse. Et la plupart des théoriciens de l'idéologie également. Néanmoins, Boudon cherche à démontrer que ce comportement peut obéir à une impulsion rationnelle, arguant qu'« *il suffit de se référer à l'expérience intime pour voir qu'on n'adhère pas à une idée comme on se prend de passion pour un meuble, un tableau ou un vêtement. La croyance ne se réduit pas à un goût. Ni le sentiment du vrai à celui du beau ou de l'agréable*⁹³⁴ ». Une telle formulation, on le voit, nous rapproche étroitement du sujet qui nous occupe. L'ensemble des propos tenus par Boudon sur l'idéologie peut donc intéresser l'analyse du mythe politique. Le mythe lui aussi pourrait être envisagé comme un assemblage d'images fausses (au sens du moins d'une relation d'événements dont la vérité n'est pas effectivement attestée, ou qui sont rapportés de manière distordue) formant un récit qui pourtant revêt chez ses adhérents le statut de vérité sacrée et inattaquable. Si ses analystes s'entendent majoritairement pour faire de sa réception active la marque d'une irrationalité du sujet, peut-on dès lors s'entendre avec Boudon sur l'idée que cette adhésion serait plutôt fondée sur des critères rationnels ?

La démonstration du sociologue s'appuie sur un individualisme méthodologique qui se veut l'exacte application de la méthode compréhensive wébérienne. Au principe de l'analyse se trouve donc l'idée que l'étude d'un phénomène social comme l'idéologie doit être la tentative de le ramener aux comportements individuels qui en sont la cause, et que le point de départ nécessaire de leur exploration est de considérer *a priori* ces comportements comme rationnels. Ce n'est qu'ensuite, si ce type d'explication échoue, que l'on peut introduire des composantes irrationnelles dans la description des comportements. Contrairement à la simplification qui en est souvent véhiculée, la sociologie de Boudon ne rejette donc pas nécessairement l'irrationalité des acteurs. Au contraire, il insiste sur le fait qu'on ne peut pas faire abstraction des « *forces résiduelles qui échappent au contrôle du sujet* » – « *passions, fanatisme, distorsions perceptives produites soit par l'intérêt, soit par les conflits entre groupes et par les tensions internes à l'individu qu'engendre la vie en société*⁹³⁵ ». Mais il s'avère essentiel à son sens de suivre le « *conseil de Weber* », et de « *tenter d'analyser l'adhésion aux idées*

⁹³³ BOUDON (R.), *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, op. cit. Bien qu'il ne s'intéresse pas directement au mythe politique, ce texte se révèle utile à notre réflexion compte tenu de la proximité de sa problématique et de son objet. Nous sommes gré à l'ouvrage de Christopher Flood sur le mythe politique de nous avoir suggéré ce rapprochement (FLOOD (C.), op. cit., pp. 88-90).

⁹³⁴ BOUDON (R.), op. cit., p. 19.

⁹³⁵ *Idem*, p.18.

*reçues comme tout autre type de comportement ; et chercher à y voir un comportement compréhensible, tout en laissant à l'irrationnel la part qui lui revient*⁹³⁶ ». Reste que dans les faits, la définition de la rationalité offerte par Boudon devient tellement extensive qu'elle en apparaît apte à recouvrir l'ensemble des comportements que l'homme est amené à adopter.

Le sociologue lui-même admet prendre cette rationalité dans un sens large, beaucoup plus large que celui qui est couramment admis. Ainsi ne s'agit-il pas d'une rationalité utilitariste, telle celle du « choix rationnel », l'idée d'un acteur poussé à poursuivre par ses actes des fins qui coïncident avec ses intérêts immédiats, et à employer pour ce faire les moyens les plus adaptés à ces fins, paraît trop restreinte à Boudon. Il s'agit de développer plutôt une conception étendue de la rationalité, considérant que si l'individu agit de la manière qu'il agit, c'est simplement qu'il a de « bonnes raisons » pour le faire, bonnes raisons dans lesquelles repose sa rationalité fondamentale. « *Expliquer le comportement (les attitudes, les croyances, etc.) de l'acteur, c'est mettre en évidence les bonnes raisons qui l'ont poussé à adopter ce comportement (ces attitudes, ces croyances), tout en reconnaissant que ces raisons peuvent, selon les cas, être de type utilitaire ou téléologique, mais aussi bien appartenir à d'autres types*⁹³⁷ ». C'est au reste dans cette notion « d'autres types » que repose la possibilité de finalement tout expliquer par la rationalité des acteurs. Mais acceptons pour le moment cette définition. Quelles sont alors les « bonnes raisons » qui peuvent pousser un individu à adhérer à une idéologie, ou à un mythe politique ? Pour Boudon, il y a dans cette adhésion la conséquence des fameux « *effets pervers* » induits par la réunion de tous les acteurs individuellement rationnels en une société, et en aucun cas de l'irrationalité de l'acteur. Ces effets sont de trois ordres. L'un d'entre eux a déjà été présenté, qui concernait davantage la question de l'émission de ces « idées fausses » : il s'agit des « effets épistémologiques », dont nous avons traité dans le chapitre précédent. Le second sera évoqué un peu plus tard dans notre raisonnement, dans la mesure où il aborde des « effets de communications » davantage inhérents aux attributs du discours mythique qu'à ceux du récepteur à proprement parler. Nous n'évoquerons donc brièvement ici que le dernier d'entre eux, relevant d'« *effets de situation*⁹³⁸ », afin d'envisager la manière dont il peut éclairer la question de la réception de la mythologie expositionnelle.

Le concept d'effets de situation, nous dit Boudon, s'inspire de la notion, développée par la phénoménologie depuis Husserl, d'intentionnalités, réputées diriger le regard et constituer des « *formes a priori de la perception* ». Après qu'Alfred Schütz eut montré que ces analyses pouvaient être appliquées non seulement au domaine de la perception en général, mais

⁹³⁶ *Ibidem*

⁹³⁷ *Idem*, p. 25.

⁹³⁸ *Idem*, p. 106.

également à celui de la perception sociale, de nombreux sociologues, tels Berger et Luckmann, ont poursuivi des travaux en ce sens et considéré que « *la perception sociale est de nature non pas contemplative, mais au contraire active*⁹³⁹ ». Néanmoins, déplore Boudon, tous se sont contentés d'appliquer les apports de la phénoménologie husserlienne à la dimension symbolique plutôt que cognitive de la vie sociale. Il s'agit là selon lui d'une restriction paralysante. De la même manière, en effet, « *la connaissance sociale est le fait, non d'acteurs désincarnés capables de contempler la réalité de l'extérieur, mais, au contraire, d'acteurs socialement situés, c'est-à-dire caractérisés par une position et par des dispositions*⁹⁴⁰ ». L'effet de situation est donc celui qui fait que l'acteur perçoit la réalité moins telle qu'elle est que de manière déformée ou partielle. Cette particularité est due au fait qu'il est doublement affecté par la *position* qui est la sienne, qui offre à son regard un point de vue particulier, et par ses *dispositions* qui, à partir d'une même position, lui feront interpréter ce qu'il voit de manière différente. Pour reprendre une des illustrations de cette idée présentées par Boudon, un banquier, ainsi, ne percevra pas les phénomènes monétaires de la même manière qu'un professeur de Grec (effet de position), mais deux banquiers pourront de même les considérer différemment selon qu'ils ont ou non été exposés aux idées de Keynes (effet de disposition). Et il en va de même, selon Boudon, de la connaissance sociale. C'est sur cette base d'une perception erronée de la réalité qui l'entoure que l'individu va développer un mode de connaissance erroné de la société. On rejoint alors l'idéologie, et les effets de situation sont dits « *souvent suffisants à expliquer pourquoi un acteur social souscrit à telle idée fautive ou douteuse*⁹⁴¹ ». Il ne s'agirait donc pas de la manifestation d'une irrationalité de la part de l'acteur : celui-ci continue de prendre des décisions fondées sur de « bonnes raisons ». Simplement, il est trompé dans son appréciation par ces effets de situation dont il ne conçoit pas qu'ils l'affectent.

Dans quelle mesure cette réflexion est-elle susceptible de nous apporter quelque enseignement sur notre objet ? Si les données empiriques dont nous disposons sur la réception de la mythologie expositionnelle et officielle sont extrêmement lacunaires, elle nous semblent néanmoins témoigner à certains égards de cette influence des effets de situation sur l'adhésion ou la distance qui se fait jour à l'égard du récit produit. Si l'on s'intéresse dans un premier temps au traitement des expositions par la presse, on dispose en effet d'un certain nombre d'illustrations qui nous permettent d'envisager l'existence d'une telle incidence de la position et des dispositions des rédacteurs des articles sur leur interprétation, conforme ou distanciée, de la narration expositionnelle. Il est ainsi flagrant en 1897 que, dotés d'une position identique à l'égard du Congo et des Congolais (au sens où aucun d'eux ne les connaît

⁹³⁹ *Idem*, p. 107.

⁹⁴⁰ *Ibidem*.

⁹⁴¹ *Idem*, p. 106.

physiquement d'expérience), les journalistes en viennent à adhérer ou non à la mythologie déployée en fonction de leurs dispositions préalables à l'égard du fait colonial (de leur grille de lecture pro ou anticoloniale). Si ce type de dispositions disparaît par la suite, dans la mesure où chacun semble se rallier à l'idée d'un fait colonial belge, reste que ce type d'effet continue de jouer sur la base de dispositions à l'égard de certains motifs particuliers de la mythologie expositionnelle. L'exemple le plus parlant, de ce point de vue, est certainement celui de l'adhésion au rôle central conféré aux missions dans le récit mythologique. Si, dans les années 1930, on trouve sous la plume de Charles d'Ydewalle, écrivain et journaliste issu d'une grande famille de l'aristocratie belge et ancré dans le pilier catholique, une exaltation de l'action missionnaire au Congo et de sa représentation à Vincennes⁹⁴², c'est ainsi en revanche une pique contre la complaisante omniprésence des missions qui se lit dans un compte-rendu rédigé par Louis Piérard, doté d'un double profil professionnel identique mais d'une origine modeste et d'un ancrage socialiste⁹⁴³.

Nos sources nous laissent entrevoir par ailleurs que l'effet de position à l'égard du Congo (au sens précédemment abordé de la confrontation personnelle qui y a eu lieu, ou non) en vient à jouer également quelque rôle dans la réception de la mythologie expositionnelle en induisant une certaine distance à l'égard de la narration produite. Les commentaires du même d'Ydewalle à l'égard du pavillon de 1931 le montrent bien, qui dotent ironiquement la construction, malgré une conception architecturale dont on a vu que jamais elle n'avait été inspirée de manière aussi respectueuse par les formes indigènes, d'un style « *Congolais pour provinciaux en vacances, dont personne ne pourra dire qu'il n'est pas joli et dont les vieux broussara seuls pourront prétendre qu'il n'est pas fidèle*⁹⁴⁴ ». C'est que, revenu d'un voyage au Congo, d'Ydewalle entend bien établir qu'il en possède une connaissance intime – aussi intime, même, que ces vieux coloniaux de terrain dont il se pose comme partageant la distance critique –, qui lui permet de se défier des représentations que le commun des Belges prend de son côté pour un reflet parfait de la réalité congolaise. Les longs développements sur la colonie auxquels sert de prétexte la description de l'exposition, ménageant place, pêle-mêle, à des détails techniques et des impressions sensorielles sur le Congo, viennent confirmer cette

⁹⁴² « *L'Islam est mort. Au moins l'Islam, dans sa course du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, l'Islam s'est arrêté. Et pourtant c'est sa course que nous avons prise pour pénétrer jusqu'au cœur de la grande Forêt. Dans cette Exposition de Vincennes, le monde musulman triomphe. [...] Seul le Congo belge lui échappe presque totalement. La cité marocaine est à deux pas et toute cette Afrique française où le Croissant est presque seul maître. Chez nous il y a conquête chrétienne. La maison des Missions catholiques le démontre assez. Aucun empire, aucune colonie d'Afrique ne témoigne d'un pareil pullulement de missions catholiques* » (YDEWALLE (C.d'), « Le Pavillon belge à Vincennes. A bâtons rompus », *La Revue Générale*, septembre 1931). Sur le parcours de l'auteur, voir DRION DE CHAPOIS (F.), *Charles d'Ydewalle*, Bruxelles, Pierre de Méyère Editeur, 1978.

⁹⁴³ LP, « L'Art nègre sacrifié », *Le Peuple*, 28 mai 1935 (voir p. 131). Piérard, rappelons-le est écrivain, journaliste et député socialiste. Il collabore de manière régulière au *Peuple*.

⁹⁴⁴ YDEWALLE (C.d'), « Le Pavillon belge à Vincennes... », art. cit.

interprétation, qui ont tout de la considération destinée à faire montre d'une connaissance affranchie de la région. Si telle prétention peut sûrement être reliée à la personnalité particulière de son auteur⁹⁴⁵, il nous semble néanmoins qu'elle reflète sûrement pour une part le rôle d'un « effet de position » constitué par le fait, pour l'individu mis en présence du récit mythologique expositionnel, d'avoir une expérience personnelle de la réalité congolaise. Ce mécanisme pourrait jouer dans le sens d'une réserve plus grande à l'égard de l'impulsion symbolique à laquelle le visiteur est exposé. Reste que cette défiance n'empêche pas nécessairement l'adhésion, et tout distanciés qu'ils se veulent, les propos d'Ydewalle laissent ainsi largement place à des considérations sur le mystère africain qui n'ont rien d'un regard neuf sur le Congo.

Un dernier de ces effets de situation, à la frontière entre position et disposition, mériterait sûrement d'être également pris en compte pour appréhender la réception différenciée qui a pu être faite de la mythologie expositionnelle par les Belges, qui tient à la communauté linguistique d'appartenance des visiteurs. Comme nous l'avons souligné en évoquant l'interprétation des incidents survenus dans le village africain en 1958 par le journal catholique néerlandophone *De Standaard* (repris dans un article de *La Libre Belgique*), il est en effet loisible d'envisager qu'un traitement différentiel du fait colonial, manifestant l'existence potentielle de croyances dissemblables, ait été effectué dans la presse francophone et dans la presse néerlandophone⁹⁴⁶. La confrontation de cette hypothèse à une étude comparative extensive de l'opinion publique ayant eu cours à ce sujet dans ces deux régions aurait été extrêmement intéressante de ce point de vue, mais une telle analyse fait défaut en l'état actuel de la recherche, et nous y consacrer de manière sérieuse aurait largement dépassé le cadre particulier de ce travail, et constitué une investigation à part entière. Dans ces conditions, énoncer qu'un « effet de position » lié à l'appartenance à l'un ou l'autre des groupes linguistiques et culturels pourrait avoir joué un rôle dans l'adhésion à la mythologie coloniale officielle ne peut donc relever que de la pure hypothèse. S'il paraît logique et naturel, concernant le cas belge, de s'interroger sur l'existence d'une médiatisation de cet ordre de la réception, on pourra cela étant remarquer qu'il convient de ne pas surestimer son influence.

Sur un plan abstrait, tout d'abord, on doit noter que le point à partir duquel wallons comme flamands observent le fait colonial relève aussi bien de leur appartenance à d'autres groupes (notamment professionnel ou politique). Par ailleurs, l'existence éventuelle d'une réception divergente de l'une à l'autre communauté, autant qu'à une causalité d'un ordre culturel un peu brumeux, pourrait être reliée à une forme relevant de la corrélation et renvoyant alors

⁹⁴⁵ Voir DRION DE CHAPOIS (F.), *Charles d'Ydewalle, op. cit.*, pp. 38 et 59-60.

⁹⁴⁶ Voir p. 131.

davantage à des effets de disposition. Il se trouve en effet que la population des deux communautés belges a pu se trouver exposée de manière distincte à certains récits sur le fait colonial alternatifs à la narration officielle. On lit dans le sondage de 1956 précédemment cité que plus de 80% des Belges disent connaître personnellement des Blancs qui séjournent ou ont séjourné au Congo⁹⁴⁷. Ces relations, à n'en pas douter, ont pu contribuer à développer chez eux, à un moindre degré certes que le contact direct avec la colonie, certains savoirs à son égard. Mais il convient de remarquer qu'elles se rattachaient, d'une partie à l'autre du pays, à des catégories distinctes de coloniaux. La particularité de la colonie belge, du point de vue linguistique, était en effet qu'une très large majorité des fonctions officielles et privées s'y trouvaient occupées par des francophones, quand les missionnaires, groupe numériquement important et en constante expansion, se trouvaient pour l'essentiel issus des provinces flamandes⁹⁴⁸. En ce sens, on peut considérer qu'un facteur essentiel de divergence potentielle, sur le plan de la réception de la mythologie officielle, entre membres des deux communautés belges, a pu être un « effet de disposition » lié à leur exposition à des récits de coloniaux diversement orientés par l'appartenance professionnelle de leurs narrateurs. Sans que l'on puisse encore une fois déterminer dans quelle mesure il relève véritablement d'un reflet de l'opinion publique qui avait cours dans la communauté flamande à l'époque, il est intéressant du moins de constater alors que l'article du *Standaard* au sujet des incidents au village congolais de 1958, relativement dissonant dans notre corpus par son point de vue critique sur les relations interraciales et l'avenir du Congo, coïncide de manière frappante avec la phase de désolidarisation des missions à l'égard du reste du « bloc colonial » qui a été précédemment soulignée.

Au regard du traitement qu'a effectué la presse des expositions coloniales, on voit donc que des « effets de situation » ont bien pu jouer, de manière diverse, sur la réception de la mythologie expositionnelle. Il aurait pu être pareillement fructueux d'exploiter sur ce plan le sondage évoqué dans nos réflexions empiriques. Cependant, les données personnelles fournies sur la population questionnée se révèlent insuffisamment complètes pour fournir une base rigoureuse à une telle analyse. Si, pour les commentaires les moins fréquents, sont en effet systématiquement signalés le sexe, la catégorie professionnelle, une donnée particulière relevant du milieu d'habitation (rural, industriel, urbain), ainsi parfois que le groupe d'âge du sondé, on peut envisager en effet que d'autres facteurs non mentionnés interviennent également dans la formulation de ces jugements. Un rapide relevé des quelques commentaires marquant la plus forte dissonance par rapport au récit mythologique officiel pourrait à première vue permettre d'élaborer le constat que les individus les plus résistants à l'adhésion

⁹⁴⁷ JACQUEMYNS (G.), *Le Congo belge devant l'opinion publique*, op. cit., p. 13.

⁹⁴⁸ En 1948, ainsi, les provinces wallonnes ne fournissaient que 16,4% des religieux présents au Congo et au Ruanda-Urundi (VELLUT (J.-L.), « Les Belges au Congo... », art. cit., p. 263.

appartiennent aux catégories sociales les moins élevées⁹⁴⁹. Pour autant, on devra noter qu'une grande partie des individus ayant la même « position » fournissent dans le même temps des commentaires conformes au récit officiel, de sorte que postuler l'existence d'un tel effet de situation sur ces bases serait assez inconséquent. Surtout, les données fournies nous empêchent de prendre en compte un élément essentiel dans la formation de ces points de vue sur le fait colonial, celui de la médiation partisane, dont le rôle central nous est rappelé par l'un même des sondés, justifiant de sa réponse sur le caractère fondé des critiques anticolonialistes adressées à la politique et à l'action de la Belgique au Congo par le fait que « *des hommes bien placés dans mon parti l'affirment*⁹⁵⁰ ». Là encore, on doit donc constater que les données fournies par le sondage sont trop partielles pour pouvoir nous fournir quelque indication générale sur les fondements de la réception de la mythologie coloniale.

Quoi qu'il en soit, la notion d'effets de situation semble bien, au vu de notre corpus et en dépit de ses imperfections, offrir un mode d'approche utile de l'influence variable que peut avoir l'exposition à un récit mythologique sur le développement de croyances (ou du moins d'attitudes) conformes ou non chez les individus concernés. Reste que l'ensemble de cette réflexion sert avant tout chez Boudon la démonstration de l'existence d'une rationalité de l'acteur dans l'adhésion à ce récit. Qu'en est-il donc de ce postulat dans la cadre empirique qui nous intéresse ? Le caractère central de cette question de la rationalité ou de l'irrationalité, de manière plus ou moins implicite, dans nombre de travaux sur le mythe politique, exige que notre démonstration fasse un sort définitif à cette question.

Partons, ici, de la conception de Boudon. Le récepteur de l'idéologie (et dans notre cas du mythe) tel qu'il ressort de cette analyse n'est ni rationnel au sens de la philosophie classique, au sens donc où il pourrait, sous le jour de sa raison, distinguer sans difficulté le vrai du faux, ni irrationnel, au sens où il ne ferait que reproduire de manière réflexe un comportement qu'il a observé⁹⁵¹ ou serait purement animé par des passions. Il est rationnel, mais fort d'une rationalité particulière puisque « *située* ». En un mot, « *l'acteur social est supposé rationnel. Et parce qu'il est rationnel, il perçoit bien, par exemple, que s'il voulait évaluer directement*

⁹⁴⁹ Ces commentaires particulièrement « déviants » au regard de l'ensemble de ceux qui sont fournis sont les suivants : « *Nous allons voler à la porte un de ces jours (homme, ouvrier, milieu industriel)* » pour justifier de la nécessité d'un maintien stationnaire du peuplement blanc au Congo (p. 17), « *Les Noirs, après avoir été initiés, doivent gérer eux-mêmes leur pays (femme, employée, milieu rural)* » et « *Nous devons quand même filer tôt ou tard. Autant partir avant qu'on nous mette à la porte (homme, employé, milieu industriel)* » pour justifier de la nécessaire diminution de ce peuplement (pp. 19 et 20), « *Je n'ai pas envie de devenir un garde-chiourme (homme, agriculteur, milieu rural, 20 à 34 ans)* » et « *Je ne suis ni un profiteur, ni un exploiteur (homme, ouvrier, milieu industriel, 35 à 49 ans)* » en réponse à la question sur la disposition à accepter un emploi au Congo (p. 33).

⁹⁵⁰ « *(homme, employé, milieu urbain, 20 à 34 ans)* » (p. 54).

⁹⁵¹ Conception telle qu'elle peut être développée par René Girard concernant le mythe, qui envisage sa diffusion sur le mode mimétique (GIRARD (R.), *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972, réédition Hachette littératures, 1998, notamment le chapitre VI : « Du désir mimétique au double monstrueux », pp. 213-248.)

*la validité des lois d'Einstein, cela entraînerait pour lui des coûts considérables*⁹⁵² ». C'est donc en ce sens, à la fois large et limité – au sens où les économistes peuvent parler de rationalité limitée – que l'adhésion à des croyances offrant pourtant à l'observateur extérieur toutes les apparences de la fausseté ou de l'illusion peut être analysée comme rationnelle.

Dès lors, aucune incompatibilité fondamentale ne nous semble au final exister entre une analyse du mythe relevant de cet ordre et les conceptions qui postulaient pourtant l'irrationalité de l'acteur. On peut par exemple penser que Boudon n'aurait *a priori* aucune raison de revenir sur les propos d'Ellul selon lesquels « *la notion d'homme rationnel, capable de penser et de vivre selon la raison, capable de dominer ses passions et de concevoir sa vie selon des schèmes scientifiques, de choisir librement entre le bien et le mal, tout cela semble opposé aux influences secrètes, à la mise en mouvement des mythes*⁹⁵³ ». Simplement convient-il selon sa position théorique de ne pas en déduire pour autant que l'individu est fondamentalement irrationnel lorsqu'il adhère au mythe, puisque aussi bien il se trouve en réalité mû par une rationalité autre, qu'on la nomme « située » ou limitée. En ce sens, l'analyse d'Ellul n'est pas totalement opposée à celle de Boudon. Les observations sont les mêmes, tout comme le raisonnement auquel elles donnent lieu. Seules les conclusions diffèrent finalement, en ce qu'elles reposent sur deux définitions divergentes de la rationalité, l'une stricte, l'autre large.

Cette remarque, alors, plus qu'à établir laquelle de ces définitions de la rationalité nous convient, doit à notre avis nous pousser à nous montrer distants à l'égard de la notion même. Car peu importe, finalement, que l'acteur soit ou non défini comme rationnel. L'essentiel est de parvenir à comprendre l'adhésion au mythe. Aussi est-ce en ce sens que nous avons désiré insister sur l'analyse de Raymond Boudon. Par l'accent qu'il met sur la nécessité de trouver les « bonnes raisons » qui ont poussé l'individu à croire en l'idéologie, le sociologue nous offre l'opportunité de dépasser l'attitude qui consiste à faire du mythe une croyance qu'à la limite on ne pourrait que se contenter de décrire, dans la mesure où son irrationalité essentielle la rendrait profondément incompréhensible, travers dans lequel il est aisé de tomber lorsqu'on pose dès le départ cette irrationalité⁹⁵⁴. Nous l'avons d'ailleurs dénoncé chez Raoul Girardet qui, de ce postulat, tire l'idée que jamais le mythe ne peut finalement être

⁹⁵² *Idem*, p. 127.

⁹⁵³ Voir note 928 p. 131.

⁹⁵⁴ Et qui a du reste longtemps poussé les sciences sociales à ignorer plus largement dans leurs analyses le domaine de l'« émotionnel », comme le montre Philippe Braud : fondé sur une conception de la science calquée sur les « sciences dures » et héritée de l'analyse popperienne, l'argument implicite consistant à envisager l'émotion sous l'angle de son apparente imprédictibilité a conduit à un rejet fréquent de son analyse par les sciences sociales. L'irruption de l'affectivité, dans cette optique, est conçue comme profondément irrationnelle, « *au sens commun du terme* », c'est-à-dire comme « *anarchique, intrinsèquement, plutôt qu'à raison de l'ignorance profonde des dynamiques qui gouvernent ces processus* » (BRAUD (P.), *L'émotion en politique*, op. cit., p. 42).

appréhendé dans son essence profonde, dans la mesure où elle est accessible uniquement à qui veut bien y croire (et se révèle alors inapte à l'interpréter)⁹⁵⁵. Cassirer, quant à lui, ne laisse rien entendre de cet ordre. Mais nous avons vu qu'il ne peut se résoudre à appliquer son hypothèse de l'irrationalité des sujets exposés au mythe jusqu'à lui faire englober des croyances mythiques que Girardet qualifierait de « non pathologiques », autrement dit au type de croyances qui trouvent à se développer dans les circonstances ordinaires de la vie politique.

Reste que placer au cœur du raisonnement la rationalité de l'acteur, à rebours, permet certes de contourner ces écueils conceptuels mais contribue également à poser le débat dans des termes restrictifs eux aussi. Un tel postulat de départ, en effet, autorise uniquement à analyser les effets extérieurs qui pourraient faire que l'individu adhère de bonne foi à certaine croyance, étant contraint pour diverses raisons à le faire. Il s'oppose alors à la prise en compte de certaines attitudes à l'égard du mythe dont Paul Veyne a montré qu'elles avaient extérieurement l'aspect de la plus pure mauvaise foi, tant tout individu, à l'image des Grecs antiques, peut en venir à donner les signes conjoints et en apparence contradictoires à la fois de ce qu'il croit au mythe et de ce qu'il n'y croit pas⁹⁵⁶. Ainsi également des Dorzé, en Ethiopie, étudiés par Dan Sperber, peuple dont tout membre tient que « *le léopard est un animal chrétien qui respecte les jeûnes de l'Eglise copte* » mais « *n'en est pas pour autant moins soucieux de protéger son bétail le mercredi et le vendredi, jours de jeûne, que les autres jours de la semaine* ». Un Dorzé, en ce sens, « *tient pour vrai, et que les léopards jeûnent, et qu'ils mangent tous les jours ; les léopards sont dangereux tous les jours : il le sait d'expérience ; ils sont chrétiens : la tradition le lui garantit*⁹⁵⁷ ». C'est que, comme le montre magistralement Paul Veyne, il n'existe pas en réalité de vérité absolue et immanente mais uniquement des « *programmes de vérité*⁹⁵⁸ », pluriels, modes de possession de la vérité auxquels renvoient ces diverses modalités de croyances, et qui sont autant de constructions historiques et culturelles, entre lesquels les individus sont amenés à commuter, « *comme on change de longueur d'onde à la radio* » mais à leur insu⁹⁵⁹. Il se trouve donc qu'on peut à la fois ne pas douter de quelque chose et ne pas y croire pour autant « *comme on croit aux réalités qui nous entourent*⁹⁶⁰ ». On peut à la fois, par exemple, ne pas croire aux fantômes et en avoir peur, et justement en avoir d'autant plus peur qu'on ne croit pas à leur existence dans la réalité, comme le confesse Paul Veyne à son propre sujet⁹⁶¹. On notera qu'on peut trouver

⁹⁵⁵ Voir note 102 p. 43.

⁹⁵⁶ VEYNE (P.), *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1983, p. 94.

⁹⁵⁷ Cité in *Idem*, p. 11.

⁹⁵⁸ *Idem*, p. 39.

⁹⁵⁹ *Idem*, p. 97.

⁹⁶⁰ *Idem*, p. 28.

⁹⁶¹ *Idem*, p. 98.

là une forme d'explication à la perception supposée contradictoire des Belges à l'égard des heurts qui agitent le monde colonial en 1958, qui ne les empêchent pas de penser leur propre colonisation pérenne. Il est bien possible, en effet, du fait de causes que nous serons amenés à explorer, que l'on ait là affaire à deux modes de possession différenciés de la vérité, entre lesquels ils oscilleraient en toute bonne foi.

On voit en tout cas que la notion d'idées fausses posée par Raymond Boudon au principe de son analyse s'avère singulièrement réductrice au regard de ces réflexions. De manière générale, en fait, l'ensemble des considérations qui viennent d'être posées nous paraît montrer qu'une interrogation sur la question de la rationalité du récepteur du mythe mène la plupart du temps à des impasses ou, au mieux, à des modalités d'appréhension tronquées du phénomène. La meilleure attitude à adopter, finalement, nous semble donc être celle que prône Pierre Ansart, consistant tout bonnement à « *se débarrasser du préjugé rationaliste qui rejette dans l'absurdité de "l'irrationnel" tout ce qui concerne l'émotivité politique* ». Car contrairement à l'*a priori* usuel qui veut que l'on puisse « *distinguer en toute clarté les comportements rationnels et les sensibilités, dissocier dans la vie politique ce qui relève du raisonnable et ce que l'on tient pour affectif et déraisonnable*⁹⁶² », une telle entreprise n'a rien d'aisé, si tant est qu'elle soit d'ailleurs vouée à autre chose qu'à l'échec. Aussi conviendra-il plutôt, à notre avis, de se bien garder d'émettre des jugements sur la rationalité ou l'irrationalité de l'adhésion au mythe⁹⁶³. Il nous semble qu'à partir du moment où l'on postule la conscience, de la part de l'individu, de son adhésion à une mythologie politique, il est effectivement plus intéressant de se pencher sur le sens et l'intérêt que revêt pour lui l'adoption de ces croyances, sans pour autant postuler qu'il y a là ou non rationalité. Reste à savoir cependant si cette adhésion est bel et bien consciente, comme Cassirer et Boudon s'entendent au moins pour le dire. Il y a là sujet à débat. Et sans doute la part de l'adhésion inconsciente est-elle fondamentalement difficile à démêler d'avec sa part consciente.

Une fois écarté le débat peu fructueux sur la rationalité ou l'irrationalité du récepteur du mythe, en tout cas, une question fondamentale demeure, largement irrésolue, qui est celle du processus par lequel un individu en vient à recourir éventuellement à la grille de lecture mythique et à y croire. On portera alors utilement le regard sur la narration mythologique en tant que telle, qui constitue finalement l'objet même auquel l'individu se trouve confronté. Car c'est certainement en elle, avant tout, qu'il convient de rechercher les motifs qui poussent l'individu à l'adhésion.

⁹⁶² ANSART (P.), *La gestion des passions politiques*, *op. cit.*, p. 25.

⁹⁶³ On peut par exemple se contenter de la considérer comme « a-rationnelle », comme le font Charles Elder et Roger Cobb : le politique mettant en jeu l'engagement à la fois de préférences, d'analyses logiques et d'émotions, nul n'est en effet besoin d'entamer une réflexion visant à savoir lesquels des comportements politiques seront qualifiés de rationnels ou d'irrationnels (ELDER (C.D.), COBB (R.W.), *op. cit.*, p.1).

II. FONDEMENTS D'UNE PRATIQUE DU MYTHE POLITIQUE INHÉRENTS AUX ATTRIBUTS DU DISCOURS MYTHIQUE

Les contributions théoriques variées à la réflexion sur l'adhésion que peut rencontrer un mythe politique, dépassée la question de la rationalité d'un tel acte, se retrouvent en général sur l'idée que ses fondements, quels qu'ils soient, sont à chercher dans la nature de la mythologie, dans certaines de ses caractéristiques propres, qui font que son appropriation est rendue utile, sinon nécessaire, à l'individu. Cette notion d'adhésion, redisons-le, sera ici envisagée de manière prudente, et on s'attachera à garder à l'esprit que les pratiques du mythe politique par les assujettis ressortissent à des ordres plus complexes que la croyance intime et inconsciente. C'est donc au large spectre des adhésions feintes, intéressées, partielles mais aussi sincères et totales qu'il conviendra de nous intéresser.

Les propriétés particulières de la narration mythologique dans lesquelles résiderait cette capacité variable d'engrègement peuvent alors être schématiquement rapportées à deux ordres. D'une part, les principes du recours pratique au mythe apparaissent à rechercher dans les caractéristiques inhérentes à son contenu. Le mythe se révèle un instrument efficace de simplification d'une réalité politique trop complexe pour être appréhendée sans filtre, voire de création de cette réalité en certaines matières où elle demeurerait sans lui ineffable et donc impossible à appréhender. C'est dans cette mesure que sa pratique peut s'imposer à l'individu. D'autre part, le recours au mythe peut également être compris au regard de certaines caractéristiques dépendant moins de son contenu que des propriétés de son émission. En remplaçant systématiquement ce message dans son contexte de transmission, on se rend alors compte que son appropriation par les récepteurs dépend en grande partie de l'autorité dont fait preuve le groupe ou la personne qui le véhicule. Une réflexion sur ces deux types d'attributs complémentaires pourra nous permettre à nouveau de tirer certains enseignements sur notre objet empirique.

A. PRINCIPES DU RECOURS AU MYTHE INHÉRENTS À SON CONTENU

Un parcours de la littérature sur le mythe et plus largement sur les imaginaires politiques fournit un certain nombre de pistes de réflexion permettant d'éclairer le sens que peut revêtir, pour l'individu, leur pratique quotidienne ou plus ponctuelle. Il s'agit finalement d'envisager sous divers jours le besoin qui peut se manifester de recourir à ce récit, en l'expliquant par des caractéristiques inhérentes à son contenu. Plusieurs grandes approches, éventuellement complémentaires, sont alors disponibles.

Une première hypothèse pourrait relever d'une qualification psychologique. Devant faire face à « *certaines agressions* », « *certaines tensions*⁹⁶⁴ », à une « *incertitude fondamentale*⁹⁶⁵ », à une « *anxiété*⁹⁶⁶ » qui naissent de sa confrontation au phénomène politique et de son incapacité à fournir un jugement éclairé à son sujet, l'individu est réputé adhérer à un imaginaire politique pour la raison qu'il y trouverait source à rassérèment. Chez Ellul, ainsi, le modèle démocratique est dit créer le sentiment chez l'individu d'un devoir qui lui incomberait d'être intéressé et concerné par la vie politique. Or, dans la société technicienne, il n'aurait ni le temps, ni les moyens de se forger une opinion argumentée sur les problèmes qui y sont inhérents et qui « *ne le dépassent pas seulement intellectuellement, mais aussi par leur volume, leur intensité*⁹⁶⁷ ». Chez Edelman, de manière plus originale, l'individu est dit pouvoir aussi manquer simplement d'inclination pour la chose, mais ce, alors même qu'ils sait que des problèmes importants sont concernés et que des questions fondamentales doivent être résolues. De ces difficultés variées, en tout cas, il tire cette « *anxiété* » qui va favoriser en lui l'aspiration à devenir le récepteur de la propagande, de l'idéologie, du mythe, et plus largement de l'imaginaire politique, qui tous présentent l'indéniable avantage de le rassurer en lui offrant l'illusion d'une cohérence et d'une simplicité des événements qui l'entourent⁹⁶⁸. Tous les moments de la vie politique le confrontent en effet à ce dilemme fondamental qu'est son désir inassouissable de participation éclairée. Afin de le résoudre, il va alors être amené à rechercher moins des informations, qu'il n'a de toute façon pas les moyens d'exploiter lui-même, qu'une « *clef pour prendre position*⁹⁶⁹ ». L'imaginaire politique va la constituer idéalement⁹⁷⁰. Le mythe, par la fonction qu'il offre de grille de lecture pour la réalité, en sera une parfaite incarnation.

On effleure là en fait une seconde hypothèse relative à l'explication de la croyance de l'individu en le mythe. Il s'agit d'expliquer l'adhésion par une approche plus simplement cognitive. Plus qu'à l'anxiété de l'individu face à un jeu politique trouble et difficilement

⁹⁶⁴ ELLUL (J.), *Propagandes, op. cit.*, p.158.

⁹⁶⁵ BAECHLER (J.), *Qu'est-ce que l'idéologie ?*, Paris, Gallimard, 1976, p. 97

⁹⁶⁶ EDELMAN (M.), « Myths, Metaphors and Political Conformity », *Psychiatry*, n° 30, 1967, pp. 217-228 (cité in FLOOD (C.), *op. cit.*, pp. 80-81) .

⁹⁶⁷ ELLUL (J.), *op. cit.*, p. 160.

⁹⁶⁸ C'est bien d'une illusion en effet qu'il s'agit, et elle est même double : non seulement la réalité demeure fondamentalement complexe mais, de surcroît, la simplification par l'imaginaire est elle-même pure façade, simple apparence. Souvent demeure une ambiguïté essentielle quant à la signification attachée aux manifestations symboliques de cet imaginaire, qui varie selon le contexte et les récepteurs, chacun y voyant finalement ce qu'il veut, tout en croyant néanmoins y voir la même chose (sur l'ambiguïté des symboles, voir ELDER (C.), COBB (R.), *op.cit.*, p.33 ; BRAUD (P.), *L'émotion en politique, op. cit.*, p. 82 ; KERTZER (D.), *op. cit.*, p.11). Mais ce qui compte avant tout pour comprendre l'adhésion à l'imaginaire est bien cette *apparence* de simplification.

⁹⁶⁹ ELLUL (J.), *op. cit.*, p.159.

⁹⁷⁰ Voir à ce sujet, concernant l'idéologie, BAECHLER (J.), *op. cit.*, notamment pp. 97 et 103.

compréhensible, celle-ci répondrait à l'« avarice cognitive⁹⁷¹ » fondamentale qui caractérise tout être humain confronté, de manière générale, à une réalité complexe. Le mythe politique remplirait la fonction économe de schème social d'appréhension du monde. Son intérêt réside en effet dans ce qu'il procède par affirmations et simplifications, et permet en cela de clarifier les interprétations de la réalité environnante dans son ensemble. En opérant lui-même le choix entre ces interprétations, le mythe procède à une réduction du réel qui va se révéler salvatrice pour qui veut appréhender ce dernier sans trop d'efforts. « *Cette simplicité permet au sujet de surmonter le trouble de la dissonance, l'autorise à penser par lui-même et lui fournit le sentiment allègre de maîtriser symboliquement la réalité*⁹⁷² ». L'intérêt de cette seconde hypothèse est double.

En complément de la première, elle permet tout d'abord d'insister sur la nécessité d'une conception globale du sens pratique du mythe politique, élargie au-delà de son utilité pour comprendre *la* politique. Si le mythe des sociétés traditionnelles joue un rôle de réduction de la complexité de l'environnement entier du sujet, de clarification de la réalité qui l'entoure, le mythe politique ne se limite pas davantage, à notre sens, à lui fournir une grille d'interprétation pour sa participation au seul jeu politique. Il la lui offre plus généralement pour son insertion dans *le* politique, au sens large que nous avons pu adopter de ce champ social incluant l'ensemble des « *moyens d'interprétation et de justification auxquels recourt la vie politique*⁹⁷³ ». C'est-à-dire que le mythe politique sert non seulement à se situer au cours des débats concrets intervenant dans l'arène politique, mais aussi plus généralement à interpréter toutes les manifestations et incarnations du pouvoir qui peuvent se dérouler en dehors de cette stricte lice et n'en demeurent pas moins politiques.

Le second intérêt de cette approche cognitive est de nous permettre d'envisager la fonction qu'acquiert le mythe, une fois intégré par son récepteur, de grille d'interprétation pérenne de la réalité. C'est là en effet un aspect sur lequel il faut insister. La pratique du mythe ne consiste pas uniquement à simplifier pour son récepteur les données disponibles sur la matière politique au moment précis où il se le voit transmettre. Si le mythe rencontre adhésion véritable (au sens où la croyance sera effective et non feinte en sa vérité, quand bien même cette dernière relèverait de « programmes » variés), il en vient naturellement en effet à servir

⁹⁷¹ « *Nous sommes en effet des "avars cognitifs" [cognitive misers] qui tentent de retirer le maximum de profit de leurs capacités mentales limitées. En nous fournissant le moyen de sélectionner à quels stimuli prêter attention, et en faisant concorder cette information avec un système prédéfini de significations symboliques, les schèmes sociaux fournissent une efficacité cognitive en même temps qu'ils octroient une stabilité au monde symboliquement construit dans lequel nous vivons.* » (KERTZER (D.I.), *Ritual, Politics and Power*, op. cit., p.80, notre traduction)

⁹⁷² ANSART (P.), *Idéologies, conflits...*, p. 212. Renvoyant chez Ansart à l'idéologie, ces propos peuvent à notre avis s'appliquer tout aussi bien au mythe, ou à toute autre forme d'imaginaire politique.

⁹⁷³ BALANDIER (G.), *Anthropologie politique*, op. cit., p. 32.

de schème cognitif sur le long terme à son récepteur. Il oriente sa pensée, organise et filtre les nouvelles informations qu'il reçoit, de telle manière qu'elles gardent toutes cet aspect de belle simplicité recherchée⁹⁷⁴. Il sert, enfin, de guide à la mémoire⁹⁷⁵. En un mot, il devient effectivement le cadre, la grille à travers laquelle le sujet va voir la réalité concernée. C'est du reste ainsi qu'il crée largement sa propre perpétuation, empêchant qu'une information qui pourrait constituer un démenti à son égard puisse parvenir autrement que désamorcée à la conscience de l'individu⁹⁷⁶. De là il tire sa force, et la difficulté qu'il peut y avoir à le récuser et à ouvrir les yeux du croyant sur la vision erronée qu'il offre du monde. Cette force est d'autant plus grande, d'ailleurs, qu'à travers l'imaginaire politique, « *nous ne faisons pas seulement sens du monde qui nous entoure, nous sommes également amenés à croire que l'ordre que nous voyons n'est pas notre propre fabrication (culturelle) mais plutôt un ordre qui appartient au monde extérieur lui-même*⁹⁷⁷ ». C'est cette naturalisation d'une vision fondamentalement contingente de la réalité politique qui fait toute la puissance du mythe.

Cette rapide synthèse de perspectives théoriques sur le sens des pratiques du mythe politique par les assujettis pourrait nous offrir certains éclairages intéressants sur la mythologie coloniale ici étudiée. Il est intéressant en premier lieu de constater que la question de la maîtrise cognitive de la réalité acquiert une résonance particulière concernant la narration qui nous occupe. Le propre de la forme de représentation expositionnelle, en effet, dans le cadre des manifestations universelles, est bien de prétendre procurer un résumé complet, encyclopédique, des connaissances humaines dans tous les domaines et du monde contemporain sous tous ses aspects. Nous avons vu que le projet des sections coloniales en découlait directement, qui entendait présenter aux Belges, comme partout affirmé, un « tableau synoptique » ou encore un « résumé synthétique » de la réalité coloniale. Par sa forme même, la narration mythologique étudiée confère alors au visiteur une position d'embrasement cognitif de la réalité⁹⁷⁸ (renforcée encore par certaines mises en scène telles le panorama, le diorama, la maquette ou même la salle thématique) qui certainement facilite le sentiment de sa maîtrise. De cette illustration empirique, nous pouvons alors tirer le constat, fondamental, que la notion d'« avarice cognitive », formule parlante, ne saurait être envisagée dans son sens purement littéral. L'assujetti, en effet, ne se trouve pas véritablement engagé dans une situation d'arbitrage entre deux types d'informations (les unes complexes, les autres

⁹⁷⁴ Voir à ce sujet EDELMAN (M.), art. cit.

⁹⁷⁵ Sens auquel il peut en venir à constituer l'un de ces « cadres sociaux de la mémoire », dont Maurice Halbwachs nous dit qu'ils sont indispensables au souvenir pour l'individu (HALBWACHS (M.), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris – La Haye, Mouton Éditeur, 1976 [1925], pp. 288-289 notamment).

⁹⁷⁶ Le pouvoir de ces schèmes est en effet si fort que les perceptions elles-mêmes tendent à être orientées dans une direction qui les y conforme au mieux (outre Edelman, voir à ce sujet KERTZER (D.I.), *op. cit.*, pp. 80-81)

⁹⁷⁷ *Idem*, p. 85 (nous traduisons). La citation se réfère en l'occurrence au rite politique.

⁹⁷⁸ Voir à ce sujet CORBEY (C.), « Ethnographic showcases, 1870-1930 », art. cit., p. 361.

simplifiées) sur la réalité considérée, dont l'acquisition lui serait inégalement coûteuse. Il se voit surtout, en l'occurrence, présenter une réalité coloniale schématisée et orientée comme la possibilité de son embrassement synthétique. Une intégration de la mythologie ainsi déployée, en ce sens, ne relèverait pas tant d'un choix de chiche citoyen que de la simple acceptation de la réduction du réel offerte par le pouvoir, empruntant alors à des canaux d'un autre ordre, que nous serons amenés à aborder par la suite

Si l'on envisage la diffusion de la mythologie coloniale à une échelle plus générale, et non limitée à ses expressions expositionnelles, on pourra admettre néanmoins qu'une forme d'avarice cognitive a bien pu se manifester en Belgique, perceptible dans le fait qu'à tous les niveaux, dans tous les milieux, y compris l'élite éclairée et le personnel politique, s'est manifestée une forme de contentement à l'égard des informations très ponctuelles, parcellaires et orientées qui parvenaient en métropole sur le Congo. Elle ouvrait effectivement la voie à une intégration des schèmes réducteurs véhiculés par la narration mythologique de la réalité coloniale. Il n'est, nous l'avons vu, jusqu'aux Chambres, qui ne se soient dessaisies de cette matière qui pourtant faisait partie intégrante de leurs compétences, au point qu'on pouvait en venir dans les années 1930 à émettre la remarque au Sénat qu'« *en définitive, ce sont le Ministre des Colonies et les fonctionnaires de la Colonie et du ministère des Colonies qui disent que l'administration du Congo est bien faite [...], mais personne ne contrôle ces dires, ni en Belgique, ni en Afrique*⁹⁷⁹ ». Le constat, en vérité, peut être élargi à l'ensemble de la réalité coloniale et à la totalité de la population. Les Belges, de manière générale, se sont visiblement satisfaits des récits officiels qui leur étaient fournis et ne se sont pas souciés de les mettre à l'épreuve des faits. Si les franges populaires ne disposaient pas nécessairement de sources d'informations indépendantes, l'extension de ce défaut de sens critique à l'ensemble de la société (que l'on a pu toucher par exemple, de manière fragmentaire, dans les comptes rendus de la presse sur la narration expositionnelle) constitue en revanche un fait plus marquant. Tout semble porter à émettre l'idée, en fait, que se manifestait là, selon les termes de Paul Veyne, une forme de « programme de vérité » particulière, qui consistait dans le fond à se contenter du récit officiel sans éprouver le besoin de le questionner – d'autant moins du reste qu'il était finalement porteur de significations tout à fait valorisantes, nous allons l'aborder. Au final, comme l'énonce Crawford Young, « *l'opinion publique, en Belgique, se satisfaisait de l'image d'un Congo prospère et se prélassait dans la chaleur bienfaisante du mythe "fabrication maison" de ses réalisations africaines*⁹⁸⁰ ».

⁹⁷⁹ *Documents parlementaires, Sénat*, Bruxelles, session 1932-1933, n°70, p. 16, cité in VELLUT (J.-L.), « Hégémonies en construction... », art. cit., p. 315.

⁹⁸⁰ YOUNG (C.), *Introduction à la politique congolaise*, op. cit., p. 18.

La question de la pérennité de cette grille de lecture de la réalité coloniale et congolaise, alors, mérite également d'être envisagée dans ce contexte. On a pu voir à plusieurs reprises que certains décalages en venaient à se faire jour dans les comptes rendus de la presse entre les interprétations d'énoncés symboliques expositionnels fournies par les journalistes et l'intentionnalité initiale du pouvoir dans leur déploiement. Ils ont précisément été analysés comme la marque de résistances à des transformations de la mythologie, ressortissant à un mécanisme de l'ordre de l'orientation du regard par les significations antérieurement intégrées au contact de la mythologie officielle. Ainsi notamment, en 1958, des difficultés à intégrer les représentations nouvelles de la modernité congolaise, qu'une grille de lecture antécédente de la tradition africaine empêche visiblement d'accéder pleinement à l'entendement des journalistes. Mais l'histoire coloniale belge pose de ce point de vue un problème délicat. On a vu, en effet, que l'indépendance avait finalement été promptement promise après l'intervention des premiers heurts nationalistes graves au Congo, et réalisée dans une évidente précipitation. Et il se trouve que la réticence absolue de l'opinion publique belge à l'égard de toute lutte pour conserver la colonie est tenue pour avoir largement contribué à cette décolonisation à marche forcée⁹⁸¹.

On a là finalement un élément qui tendrait, à rebours de ce que nous venons d'énoncer, à montrer que la grille forgée par la mythologie officielle n'était pas suffisamment solidement ancrée pour permettre de filtrer les informations qui parvenaient du Congo, au point que les Belges aient pu continuer à croire que la pérennité de l'entreprise coloniale était assurée. Dans les conditions parfaites d'incorporation du mythe que nous avons exposées, en effet, on pourrait imaginer que les Belges auraient été incapables de concevoir que les incidents de janvier 1959 puissent être annonciateurs d'une volonté d'émancipation des Congolais, et qu'ils auraient conservé malgré tout l'image d'une entente étroite au sein de la communauté belgo-congolaise. Au lieu de quoi des événements somme toute très limités à l'échelle des répressions qui ont pu avoir lieu dans d'autres colonies apparaissent avoir immédiatement réduit en miettes leur cadre de perception antérieur. Certains y voient effectivement la marque d'un échec dans le processus d'inculcation de croyances légitimatrices structurantes sur le fait colonial⁹⁸². Mais les réflexions que nous avons menées doivent nous inciter à envisager ce phénomène sous un autre angle. Il pourrait bien y avoir là la manifestation de ce que les Belges étaient bien partagés au sujet de la colonisation entre divers « programmes de vérité ». L'analyse des événements de 1959 comme un prélude à la radicalisation croissante des mouvements nationalistes et l'acceptation de la promesse d'indépendance, examinés dans ces

⁹⁸¹ Voir STENGERS (J.), *op. cit.*, pp. 247-252

⁹⁸² Voir STANARD (M.), « 'Bilan du monde pour un monde plus déshumanisé' : The 1958 Brussels World's Fair and Belgian perceptions of the Congo », *European history quarterly*, vol. 35, n°2, 2005, pp. 288-289, pour l'énonciation d'une thèse ce type, fondée sur une assimilation de la résignation belge de 1959-1960 à un manque d'attachement au Congo.

termes, ne seraient donc pas la preuve de ce que les Belges ne croyaient pas à la mythologie officielle, mais peut-être de ce qu'ils y croyaient d'une manière différente de leur croyance simultanée en le délitement du monde colonial. Et c'est précisément parce que ce second type de croyance existait de manière concomitante que l'idée du caractère inéluctable de l'indépendance aurait pu s'imposer. Le tournant de 1959, dès lors, ne serait qu'un changement de longueur d'onde.

Une dernière hypothèse mérite d'être abordée, qui constitue également un élément central de compréhension du sens du recours au mythe politique pour les assujettis. La grille de lecture qu'il constitue, et qui une fois intégrée va servir à l'individu en propre, demeure par essence, on doit le noter, une grille forgée *socialement*. Le mythe, en effet, et les énoncés symboliques par lesquels il s'exprime, n'existent que dès lors qu'ils sont partagés par un groupe donné. Mais il importe de noter qu'en retour, le groupe se voit aussi bien conférer une existence par ce partage. Le mythe politique prend ainsi facilement une connotation identitaire et en vient donc à constituer un lien entre un individu et son groupe d'appartenance, qu'il contribue à rendre « *normal, logique, nécessaire, inévitable* ». Sa pratique aboutit aussi en ce sens à « *définir le groupe, [à] le faire passer de l'état latent à celui d'une "communauté" dont les membres sont persuadés d'avoir des intérêts communs, d'avoir quelque chose à défendre ensemble*⁹⁸³ ». Elle offre à l'individu la possibilité de se rattacher à une communauté imaginée. Les manifestations symboliques revêtent alors un rôle essentiel, qui contribue à mettre en scène et représenter concrètement l'objet sans elles intangible qu'est le groupe d'appartenance, en définissent les contours et l'investissent d'une forte charge émotionnelle. Plus les frontières concrètes de la communauté sont « *sapées, brouillées ou affaiblies* », plus son expression symbolique devient alors nécessaire – et l'on rejoint par là l'idée que les phases de crise, de doute ou d'incertitude constituent pour la collectivité des temps majeurs d'investissement du mythe et de la symbolique⁹⁸⁴.

On voit immédiatement, bien entendu, la manière dont notre objet peut venir illustrer ces considérations abstraites. L'appel au patriotisme et à la fierté nationale qui se manifeste dans la symbolique expositionnelle a été abondamment souligné, et l'on a pu voir dans le traitement de la presse ainsi que dans les réactions des sondés au sujet des protestations à

⁹⁸³ MARTIN (D.-C.), « Identités en politique. Récit, mythe et idéologie », in MARTIN (D.-C.), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1994, p.23.

⁹⁸⁴ COHEN (A.P.), *The symbolic construction of community*, Chichester – Londres & New York, Ellis Horwood – Tavistock, 1985, p.50 (notre traduction). Voir également RIVIERE (C.), *Les liturgies politiques*, op. cit., p. 16 ; et AGULHON (M.), « Politique, images, symboles dans la France post-révolutionnaire », *Histoire vagabonde*, vol. I., Paris, Gallimard, 1988 : au terme d'une étude chronologique détaillée de ces manifestations symboliques politiques en France, l'historien parvient à établir qu'« *il y a toujours de la symbolique historiquement active* », l'important étant de « *savoir en repérer le terrain* » ; néanmoins « *l'intensité d'attachement aux images et aux signes* » est dite « *inséparable de la combativité déployée dans ceux des conflits qui animent une société donnée à un moment donné* » (p.313).

élever contre les attaques anticolonialistes à l'encontre de l'œuvre belge au Congo que la réception semblait bien avoir été effective de cette impulsion symbolique particulière. L'idée mérite néanmoins d'être soulignée ici que la constitution progressive de la Belgique en entité coloniale à laquelle prend part la mythologie expositionnelle participe aussi bien, dans le projet des organisateurs comme, pour ce qu'on peut en déceler, dans l'interprétation que font les Belges du fait colonial, d'un renforcement du sentiment d'appartenance à l'entité nationale. L'ancrage d'une identité coloniale, en ce sens, contribue à accentuer la perception de l'identité nationale. Si le sentiment de la grandeur de ce qui est accompli au Congo œuvre au développement d'une fierté patriotique, le mode particulier sur lequel se donne la mythologie expositionnelle joue lui aussi un rôle spécial en la matière, qui par sa structuration autour de pôles clivés renvoyant à « eux », d'un côté, et « nous », de l'autre, facilite une perception unifiée de la seconde entité et permet d'en rendre les contours bien définis⁹⁸⁵. En se construisant sur ce mode oppositif du contraste, le groupe des colonisateurs (des Belges) est doté d'une cohésion particulière, qui pourrait bien participer de cette intensification du sentiment de constituer un tout à l'intérieur de ces frontières précises.

Une pluralité de mécanismes déclenchés par le contenu de la narration mythologique se conjuguent donc, on le voit, pour donner sens aux pratiques qui peuvent en être faites par les assujettis. Mais cette narration, il convient d'en prendre compte, ne relève pas du pur message. L'émission du mythe ne consiste pas dans le seul déroulement linéaire de son récit. Elle prend également place dans un contexte d'interaction particulier, qui pourrait bien lui aussi comporter certaines propriétés permettant de comprendre le recours éventuel au mythe.

⁹⁸⁵ On retrouve là au reste les réflexions de tout un pan de la recherche sur les représentations de l'« Autre » développé dans le sillage des études postcoloniales, qui montre combien la mise en scène du colonisé a pu servir des fonctions identitaires dans la société colonisatrice. Dans le domaine de la figuration muséale de la colonie et du colonisé, ce type de problématique a été examiné au travers de l'exploration de l'idée d'une construction de la « primitivité » à destination du public occidental. En écho immédiat à nos propos, Annie Coombes, par exemple, montre ainsi comment la production muséale des collections ethnographiques en Grande-Bretagne a eu pour fonction essentielle de suggérer le caractère négligeable des différences culturelles nationales au regard du fossé séparant le Britannique du primitif exposé (COOMBES (A.), « Ethnography and the Formation of National and Cultural Identities », in HILLER (S.) (dir.), *The Myth of Primitivism : Perspectives on Art*, Londres, Routledge & Kegan, 1991, cité in JEWSIEWICKI (B.), « Le primitivisme, le postcolonialisme, les antiquités "nègres" et la question nationale », *Cahiers d'études africaines*, vol. XXXI, n°1-2, 1991, p. 204). De manière plus générale, Bogumil Jewsiewicki s'attache à exposer comment « l' "autre" primitif, surtout celui distant dans l'espace (social ou politique) et dans le temps, fut nécessaire pour mettre en œuvre l'idée nationale, pour inventer le temps miroir dans lequel la nation puisse admirer sa face civilisée et son unité moderne » (*Ibidem*). La ligne de séparation entre « eux » et « nous » telle que nous avons pu la mettre en évidence emprunte à des chemins complexes et mouvants, dont on a souhaité montrer qu'ils n'étaient pas réductibles à cette question unique de la primitivité. Mais on pourra du moins envisager que l'existence même de cette démarcation (et sa persistance, au-delà des transformations qui affectent la définition de chacun des deux pôles) contribue bien à établir ce type de jeux de miroirs à résonance identitaire entre les deux communautés mises en présence par le dispositif expositionnel.

B. PRINCIPES DU RECOURS AU MYTHE INHÉRENTS À SON CONTEXTE D'ÉMISSION

Si les pratiques du mythe politique par les assujettis trouvent largement sens dans sa capacité à fournir une grille de lecture simplificatrice de la réalité sociale environnante, un élément demeure inexpliqué, qui réside dans la faculté qu'a cette grille singulière à s'imposer ainsi à eux comme le mode normal d'appréhension du monde environnant. Comme toute forme de représentation, comme tout schème social, ce cadre d'appréhension présente en effet un caractère arbitraire (au sens, emprunté à la linguistique saussurienne, où pourrait lui être substituée toute autre interprétation de la réalité⁹⁸⁶). Pourtant, pour en venir à orienter véritablement le regard, il faut que cette grille revête la force de l'évidence, qu'elle soit, finalement, acceptée comme naturelle. Il faut, comme nous le dit Barthes, que sous son impulsion la contingence se transforme en éternité. Afin de parvenir à s'imposer sous ces traits, le mythe politique doit d'abord se présenter comme une grille crédible aux yeux des individus. Plus, il doit revêtir l'aspect de *seule* grille crédible à leur disposition. Les caractéristiques qui peuvent lui octroyer cette apparence et favoriser ainsi la réceptivité des auditeurs ne peuvent être inhérentes à son message, puisque aussi bien le mythe présente à l'observateur extérieur qui n'y adhère pas toutes les apparences d'une croyance erronée. Dès lors, et sauf à postuler que le groupe de croyants est particulièrement plus crédule que ledit observateur, hypothèse que nous avons dès le départ tenu à écarter, il n'est pas possible de comprendre la manière dont le mythe s'impose à partir de l'étude de ses éléments constitutifs internes. Il faut donc qu'il y ait là manifestation de caractéristiques externes au message mythique en tant que tel. Reste à savoir quelles elles peuvent être. Il s'agira pour cela d'envisager ici la réception du discours mythique dans son aspect d'interface entre producteurs – ou plutôt transmetteurs, pour utiliser un terme plus neutre, correspondant davantage aux conclusions auxquelles nous sommes arrivés au terme de nos développements sur la sphère de production du mythe – et récepteurs. La question du caractère conscient de la réception ne pourra alors manquer d'être abordée.

Le premier élément qui permettrait d'expliquer qu'un mythe est intégré par un individu, perçu par lui comme crédible, et utilisé ensuite comme filtre au regard, est tout simplement la répétition. Il apparaît en effet qu'un message mythique est susceptible de s'imposer comme une vérité essentielle par le jeu d'une réitération fréquente. Nul n'est besoin d'insister ici sur le rôle que remplit le martèlement de certaines idées dans l'efficacité de la propagande. Il en irait de même du mythe, qui toucherait plus facilement qui y a été fréquemment exposé⁹⁸⁷. La

⁹⁸⁶ Sur cette notion de l'arbitraire de l'imaginaire collectif, voir LANTZ (P.), « Symbolisme individuel (singulier), symbolisme collectif », in SEGRÉ (M.) (dir.), *Mythes, rites, symboles dans la société contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 266-267.

⁹⁸⁷ Voir sur ce point BENNETT (W. L.), « Myth, Ritual, and Political Control », art. cit., p. 169.

répétition de l'exposition à son message contribuerait à augmenter sa disponibilité pour le récepteur, en tant que grille de lecture du réel et mode d'appréhension d'une expérience future, ainsi que son caractère saillant dans la mémoire de l'individu au moment où il s'avèrera utile à mobiliser⁹⁸⁸. Il ne s'agit pas forcément pour le récepteur, on doit le noter, de se voir pour autant « raconter » le mythe dans son entier de manière régulière. Le récit mythique peut se présenter à lui sous les formes multiples qui ont déjà été définies ; symboles visuels, slogans, films, chansons, cérémonies officielles, monuments, etc. constituent ainsi autant de références au mythe, fragmentaires mais néanmoins évocatrices. Et par son exposition quotidienne à l'ensemble de ces manifestations concrètes, l'individu, qui n'a pas les moyens de vérifier la véracité des informations qui lui sont fournies par ce biais, finirait par accepter comme une vérité essentielle ce récit qui s'offre à lui avec la force de l'évidence.

On perçoit là tout l'intérêt que peut présenter de ce point de vue notre objet empirique, en tant qu'émission réitérée d'une mythologie coloniale. Il apparaît difficile, pour autant, de prendre la mesure de l'exposition multiple des Belges à la narration qui y était mise en scène. On peut du moins supposer que les séries d'expositions qui se sont succédées de manière rapprochée, de 1897 à 1913, puis dans les années 1930, ont pour une large part atteint les mêmes individus. Mais on doit surtout renouveler ici l'idée que la narration expositionnelle n'a été que l'une des multiples formes de confrontation des Belges à la mythologie officielle, qui se déclinait dans le même temps au travers de matières symboliques multiples, sur les supports les plus variés. Si l'on peut postuler une certaine convergence de ces déclinaisons, formant au final une mythologie officielle un tant soit peu unifiée, il est toutefois nécessaire de prendre en compte que des modes indépendants de narration mythologique de la réalité coloniale se sont également développés, auxquels la population belge s'est trouvée exposée de manière de plus en plus fréquente au cours du temps. Les rapports entre ces deux types concurrents de récits ont alors pu ressortir à deux ordres. D'une part, on a pu constater que la confrontation continue de la population belge à des formes de narration mythologique non-officielles (principalement littéraires) de la réalité coloniale avait pu contribuer à une orientation de son regard sur les sections coloniales, en décalage par rapport à l'impulsion symbolique des organisateurs. Mais, d'autre part, nous avons souligné que de manière plus générale, en contribuant à mettre en place une présence ordinaire du Congo dans le vie des Belges, ces narrations avaient largement participé d'une naturalisation du fait colonial qui, aussi bien, allait dans le sens de la visée globale légitimatrice de la mythologie officielle.

En tout état de cause, cette condition nécessaire qu'est l'exposition répétée au récit mythique ne nous semble finalement pas suffisante pour expliquer la réceptivité éventuelle des

⁹⁸⁸ Voir KERTZER (D.I), *op. cit.*, pp. 80-81, pour une réflexion de cet ordre portant plus généralement sur les schèmes sociaux.

assujettis. Une telle hypothèse n'autorise pas, notamment, à expliquer qu'au sein d'une même population, dont les membres ont été exposés tout aussi régulièrement au mythe, se trouvent des sujets qui donnent tous signes d'y croire, qui se comportent de telle manière qu'on peut supposer qu'ils l'ont intégré, quand d'autres offrent les témoignages d'une attitude rigoureusement contraire.

Une piste de réflexion supplémentaire peut alors nous être apportée par l'examen du troisième type d'effet pervers par lequel Raymond Boudon en vient à expliquer l'adhésion de l'acteur rationnel aux « idées fausses » véhiculées par l'idéologie : les effets dits « *de communication*⁹⁸⁹ ». Il s'agit là pour Boudon de montrer que doivent être pris en compte, dans toute relation de communication, les phénomènes d'autorité qui se produisent et qui viennent orienter la réception d'un message, bien plus que les simples effets d'imitation du type de ceux qui se mettent en place au niveau des modes vestimentaires, trop souvent tenus pour expliquer la diffusion des idéologies⁹⁹⁰. Ainsi les théories émises en science physique sont-elles prises par le commun des mortels comme des touts – des « *boîtes noires* » nous dit Boudon – qui sont considérés comme vrais ou comme faux sans que soit reproduit dans l'esprit de leur récepteur le raisonnement qui a pu amener le théoricien à les émettre. Simplement, dans la mesure où les personnes compétentes en ce domaine les présentent comme vraies ou comme fausses, le public sera poussé à les voir de même. « *Ainsi, dans tous les cas où apparaît une relation de communication à sens unique entre une idée ou une théorie et un public [...] et où le public en question ne dispose pas des ressources en temps et en compétences pour traiter la théorie comme une boîte blanche, un effet d'autorité se développera normalement*⁹⁹¹ ». Cette absence de moyens à la disposition de l'individu pour se forger sa propre opinion sur les phénomènes politiques est précisément l'élément que nous venons de définir comme déterminant dans sa quête d'un schème d'interprétation simple de la réalité, incarné par le mythe. On peut maintenant aller plus loin et envisager que la croyance en le récit mythique, sa reconnaissance comme grille unique d'interprétation de la réalité, dépend largement du rapport d'autorité qui s'établit entre qui dit le mythe, sur le mode de la vérité et de l'évidence, et qui le reçoit, paré de ces attributs⁹⁹².

⁹⁸⁹ BOUDON (R.), *op. cit.*, p. 118.

⁹⁹⁰ *Idem*, p. 19.

⁹⁹¹ *Idem*, p. 125.

⁹⁹² On rejoint là également une idée développée par Paul Veyne lorsqu'il établit que « *la modalité de croyance la plus répandue est celle où l'on croit sur la foi d'autrui ; je crois à l'existence de Tokyo, où je ne suis pas encore allé, parce que je ne vois pas quel intérêt les géographes et les agences de voyage auraient à me tromper. Cette modalité peut durer tant que le croyant fait confiance à des professionnels, ou qu'il n'existe pas de bactériologistes, croient aux microbes et multiplient les précautions d'asepsie pour la même raison que les Azandé croient aux sorciers et multiplient les précautions magiques contre eux : ils croient de confiance* » (VEYNE (P.), *op. cit.*, p. 40).

Précisons bien que nous nous situons toujours ici dans le cadre de la manipulation limitée du mythe par le pouvoir précédemment définie. Si l'on peut envisager à la suite de Boudon l'existence d'une « relation de communication » à sens unique liant émetteurs et récepteurs, on doit donc continuer de le faire sans pour autant assimiler les émetteurs aux créateurs à proprement parler du message mythique. On acceptera néanmoins comme une hypothèse éclairante l'idée que le mythe politique pourrait trouver adhésion en raison de la présomption de compétence accordée aux personnes qui le diffusent. De la même manière que l'individu s'en remet aux physiciens concernant la validité des lois d'Einstein, il s'en remettrait ainsi aux transmetteurs du mythe concernant la validité de l'interprétation de la réalité politique qu'il fournit. Fort de l'exemple du physicien, Boudon semble néanmoins suggérer que l'autorité est conférée aux émetteurs en raison de leur compétence avérée. On peut pourtant être tentés d'aller plus loin dans l'interrogation des fondements de cette qualité qui leur est reconnue. L'analyse de Boudon ne manque pas de rappeler, en écho, les propos tenus par Jacques Lagroye sur ces fameux « interprètes autorisés », seuls aptes à édicter la vérité sacrée du pouvoir, à maîtriser le savoir qui fonde la domination, érigés de la sorte en « pontifes » et dont on perçoit que l'autorité n'a finalement d'autre fondement que son propre auto-entretien. Si les émetteurs du mythe sont perçus comme les détenteurs de l'interprétation juste de la réalité politique, c'est finalement moins, nous indique Lagroye, parce qu'ils possèdent des qualités d'intellection du monde supérieures à la normale que parce qu'ils proclament eux-mêmes leur autorité. Et c'est en offrant le spectacle de cette autorité qu'ils la renouvellent constamment. On voit donc que plus qu'à une compétence avérée des émetteurs du mythe, l'adhésion renvoie en réalité en premier lieu à leur compétence présumée. La question se pose alors des mécanismes par lesquels est établie cette présomption.

Un élément d'éclairage supplémentaire peut alors nous être fourni par la réflexion de Pierre Bourdieu sur les échanges verbaux et les rapports d'autorité qu'ils impliquent, qui pourra facilement être étendue à l'objet que constitue la narration mythique politique⁹⁹³. La dénonciation habituelle des insuffisances du structuralisme s'adresse ici particulièrement à la linguistique structurale et nous intéresse en ce qu'elle repose sur l'idée qu'« *une partie très importante de ce qui se produit dans la communication verbale, jusqu'au contenu même du message, reste inintelligible aussi longtemps qu'on ne prend pas en compte la totalité de la structure des rapports de force qui est présente, quoique à l'état invisible, dans l'échange*⁹⁹⁴ ». L'autorité, nous dit Bourdieu, vient donc au langage de l'extérieur. « *Ce que*

⁹⁹³ On se devra de préciser ici encore que notre utilisation complémentaire des travaux de Raymond Boudon et Pierre Bourdieu ne relève pas d'une hybridation malheureuse et n'omet pas les différences fondamentales qui existent entre les approches respectives des deux sociologues. Nous relevons ici modestement un point très relatif de rapprochement, qui nous mène au final, au reste, à envisager l'aspect davantage éclairant pour notre analyse de la définition bourdieusienne de ces effets d'autorité.

⁹⁹⁴ BOURDIEU (P.), « La violence symbolique », *Réponses*, Paris, Seuil, 1992, p. 118. En effet, « *les rapports de communication par excellence que sont les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir*

*l'on appelle la force illocutoire d'un discours, c'est l'autorité qui s'en dégage à raison du statut social ou politique du locuteur, et non pas en raison d'une mythique valeur intrinsèque des mots employés*⁹⁹⁵ ». La violence symbolique s'exprime à travers la relation de communication comme à travers toute autre relation sociale : « *le pouvoir symbolique, pouvoir de constituer le donné en l'énonçant, d'agir sur le monde en agissant sur la représentation du monde, ne réside pas dans les "systèmes symboliques" sous la forme d'une "force illocutionnaire". Il s'accomplit dans et par une relation définie qui crée la croyance dans la légitimité des mots et des personnes qui les prononcent et il n'opère que dans la mesure où ceux qui le subissent reconnaissent ceux qui l'exercent*⁹⁹⁶ ».

Comprendre le sens pour les assujettis du recours au mythe politique, de l'adhésion et de la croyance qu'il peut susciter, passe donc, de manière ultime, par l'analyse des conditions sociales extérieures au contenu mythique et des mécanismes par lesquels ses émetteurs (ou ses transmetteurs) parviennent à disposer d'une autorité qui leur permet d'imposer une interprétation de la réalité politique aux récepteurs. Un dernier retour sur notre objet empirique s'avère très fructueux de ce point de vue, qui révèle qu'une relation de force est bien mise en place, à divers égards, entre les organisateurs et les visiteurs, établissant un rapport de communication et de conviction qui n'a que peu à voir avec la pure logique argumentaire mise en avant par les organisateurs. Une série de facteurs conjoints contribue à doter la narration mythologique produite dans le cadre des expositions d'une forte autorité sociale auprès des Belges. Il convient tout d'abord de remettre l'interaction entre organisateurs et visiteurs dans le contexte général de dessaisissement du politique par rapport à l'administratif qui a caractérisé l'entreprise coloniale belge. La structuration du système colonial autour du principe d'une compétence exclusive attribuée aux fonctionnaires du Ministère des Colonies et de l'administration du Congo belge a contribué en effet à poser les conditions d'une perception dépolitisée des affaires coloniales qui déjà contribuait à placer le citoyen en situation d'extranéité par rapport aux faits rapportés, au sens où finalement la réalité coloniale n'était pas constituée en objet de débat démocratique mais en matière à solutions techniques (quand bien même, insistons sur ce point, la perception mythologique de la réalité coloniale ainsi véhiculée se trouvait dans le même temps dotée d'une réelle efficacité politique). De là le « programme de vérité » général auquel semble s'être conformée la société belge, consistant à donner foi « de confiance » au récit du Ministère des Colonies, qui dispose en la matière d'une autorité absolue.

symbolique où s'actualisent les rapports de force entre les locuteurs et leurs groupes respectifs » (BOURDIEU (P.), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p.14).

⁹⁹⁵ BOURDIEU (P.), « La violence symbolique », art. cit. p. 111.

⁹⁹⁶ *Idem*, p. 123.

Mais les expositions, pour les visiteurs, procèdent en réalité avant tout, comme nous l'avons souligné, d'une mise en scène effectuée par une sphère renvoyant au « pouvoir » de manière somme toute indistincte. C'est alors de manière plus large de l'autorité conférée aux détenteurs de ce pouvoir qu'est revêtue la narration expositionnelle à leurs yeux. Les multiples ressorts qui ont été étudiés, par lesquels elle renvoie à la notion d'une « interprétation autorisée de la réalité coloniale », proclamée dans un « langage savant », participent alors largement de l'instauration symbolique de rapports de force entre les émetteurs et les récepteurs de cette narration, qui contribuent certainement à donner force d'évidence à la grille d'interprétation de la réalité coloniale ainsi exposée. Enfin, il est à considérer que la mise en scène particulière dont procèdent les sections coloniales, jouant d'une forme d'analogie (voire en 1910 d'une parfaite superposition) avec le mode de représentation des institutions muséales, pourrait bien participer également d'une transposition à leurs salles de cette « *suspension de l'incrédulité* » dont bénéficie le musée eu égard à son statut culturel particulier auprès des visiteurs⁹⁹⁷. En usant de la confusion visuelle entre ces deux modes d'exposition (par le recours à la mise en vitrine, aux salles thématiques, aux écriteaux explicatifs) et en procédant aussi à la représentation de données témoignant de l'état scientifique des connaissances du temps sur le Congo, les sections coloniales tirent ainsi sûrement parti d'une forme naturelle d'amalgame au savoir (au reste tout aussi prétendu) désintéressé exposé dans les allées de musées.

Si l'ensemble de ces facteurs permettent de comprendre l'autorité qui a pu être conférée à la grille de lecture expositionnelle de la réalité coloniale, on doit ici une dernière fois insister sur le fait que l'on n'a pas pour autant affaire à des mécanismes relevant d'une forme de dissimulation de la part des détenteurs du pouvoir. Eux aussi nous semblent en vérité demeurer largement inconscients du rapport de force qui se met ainsi en place. Il apparaît dès lors nécessaire de considérer que le discours tenu par les organisateurs sur leur volonté essentielle de convaincre plus que de séduire et d'emporter un assentiment éclairé de la part des visiteurs n'a rien d'un leurre destiné à tromper les visiteurs. Certainement les émetteurs de ce discours sont-ils eux-mêmes persuadés de ce qu'ils avancent. Il se trouve toutefois qu'au-delà de la production argumentaire qu'ils estiment développer au moyen des expositions se mettent en place des processus qui contribuent à favoriser l'adhésion, en réalité largement immaîtrisés, que ce soit par les récepteurs ou par les émetteurs mêmes de la narration.

Ces développements nous ont en tout cas permis de réintroduire, de manière ultime, l'interaction qui se fait jour entre émetteurs et récepteurs du mythe. Nous parachevons ainsi

⁹⁹⁷ Selon l'expression de Boris Wastiau (WASTIAU (B.), « La reconversion du musée glouton », in GONSETH (M.-O.), HAINARD (J.), KAEHR (R.) (dir.), *Le musée cannibale*, Neuchâtel, musée d'ethnographie, 2002, p. 88).

notre analyse dynamique de la genèse de la mythologie expositionnelle en insistant sur le fait que, si le pouvoir comme les assujettis trouvent sens à sa pratique, c'est avant tout dans un processus d'interaction, largement inconscient, que le mythe politique trouve son efficace.

Conclusion

Le projet initial qui a guidé la réalisation de ce travail était d'examiner la manière dont le fait colonial a pu être appréhendé par la population belge sur un mode imaginaire pendant son déroulement. De l'insatisfaction que nous avons pu ressentir à la lecture de certains travaux au propos comparable sont nés divers choix méthodologiques qui ont guidé notre approche de cet objet. La résolution de recourir à la notion de mythe plutôt qu'à celle d'imaginaire politique, tout d'abord, nous a paru constituer un garde-fou salvateur contre une tendance à des considérations brumeuses sur les images du colonisé ayant eu cours en métropole. Le principe d'une étude diachronique, ensuite, suivant les représentations de la colonisation sur l'ensemble de la période coloniale, et demeurant attentive aux permanences et aux continuités autant qu'aux évolutions et transformations, a semblé préférable au postulat d'une construction univoque et immuable des images de l'espace colonisé.

La volonté d'appréhender la mythologie coloniale d'une manière incarnée, plutôt que comme un ensemble vague de modes de représentations aux statuts très variés, formant par la seule présomption du chercheur un imaginaire prétendument cohérent, nous a par ailleurs poussés à nous intéresser à un type particulier de figuration de la colonisation, qui pouvait être cerné pour sa part de manière autonome et renvoyer à une situation de diffusion bien identifiée. Par la mise en contact d'émetteurs et de récepteurs de la narration mythologique, les sections coloniales des expositions universelles et internationales offraient la chance de cerner un processus de communication mythique en action et d'interroger son efficace plutôt que d'appréhender de manière abstraite la prégnance de certaines représentations de la colonisation en Belgique. Une telle circonscription de notre objet s'est révélée par de nombreux points fructueuse. Au terme de ces analyses, toutefois, on doit aussi constater que ce souci de rigueur a contribué à nous éloigner d'une certaine manière de notre objet premier.

La volonté de cerner les représentations de la colonisation moins à leur état fixe que sous un angle dynamique – celui des voies de leur constitution et de leur efficace – nous pose en effet au final certaines difficultés dans l'appréhension de leur diffusion effective au sein de la

population belge. Nous parvenons à identifier un lieu de transmission du discours mythique, mais la complexité à saisir empiriquement les effets concrets du processus – la réception des croyances mythologiques – prévient toute possibilité de conclusion généralisante au sujet de notre questionnement initial. La démarche adoptée, si elle favorise l'interrogation de processus sociaux de structuration d'une grille de lecture mythique de l'ordre politique belge colonial ne nous permet pas, en effet, de cerner de manière ferme les modes de représentation du fait colonial tels qu'ils ont pu avoir effectivement cours au quotidien en Belgique. Cette réorientation ne nous en paraît pas moins avoir été utile, si ce n'est indispensable.

A l'issue de notre étude, nous ne pouvons certes poser avec fermeté le cadre imaginaire général qui a servi aux Belges à appréhender l'ordre politique colonial. Nous disposons néanmoins de certains indices fragmentaires nous permettant de nous figurer pour partie sa teneur. Et nous sommes en mesure d'apprécier les voies complexes et évolutives par lesquelles de telles représentations ont pu en venir à s'imposer. Tout modestes qu'ils soient, ces résultats nous semblent finalement aussi précieux que la peinture d'un imaginaire cohérent dont on ignorerait tout des voies de la constitution. Notre incapacité à mesurer de manière exhaustive l'aboutissement concret des processus décrits, en ce sens, ne nous semble pas diminuer l'intérêt de notre analyse. Il reste qu'elle l'articule davantage, avec le recul dont nous disposons désormais, à la question de « l'offre » de représentation mythologique qu'à celle de ses effets en termes de perception de la réalité coloniale⁹⁹⁸.

L'étude successive de chacune des sections coloniales qui ont été organisées en Belgique nous a permis de mettre en évidence l'existence de variations patentes à l'œuvre dans la figuration officielle du fait colonial au cours du temps, en même temps que de modes de structuration pérennes de cette représentation, qui apparaissent transcender pour une part ces mutations historiques. Les unes comme les autres nous ont permis de constater que l'évocation du Congo ainsi appréhendée était loin de revêtir la dimension univoque et lisse que l'on prête souvent à l'« imaginaire colonial », mais se trouvait impulser des significations symboliques complexes et parfois contradictoires, allant au surplus s'empilant dans le temps. Trois grandes périodes se sont en fait dessinées. La première, qui regroupe les expositions préalables à la Première Guerre mondiale (sans que la césure de la reprise par la Belgique ne semble jouer de

⁹⁹⁸ Pour reprendre une formulation d'Yves Déloye au sujet d'une thématique approchante, qui montre, en prélude à une étude sur la socialisation politique (appréhendée au travers d'une analyse socio-historique des injonctions civiques proposées à partir de la fin du XIX^e siècle par les « catéchismes augmentés »), combien l'intérêt habituel des chercheurs pour les « effets de la socialisation » ne doit pas conduire à sous-estimer « l'importance qu'il convient d'accorder à la trajectoire historique des structures et des offres de socialisation » (DELOYE (Y.), « Socialisation religieuse et comportement électoral en France : L'affaire des « catéchismes augmentés » (19^e – 20^e siècles) », *Revue française de science politique*, vol.52, n°2-3, avril-juin 2002, p. 180). D'une certaine manière, il nous semble pouvoir rétrospectivement considérer que notre analyse se situe effectivement davantage du côté de cette seconde voie que de la première, que nous pensions initialement emprunter.

rôle décisif sur le plan du déploiement symbolique matériel), se caractérise par la prééminence d'un discours symbolique sur les promesses économiques de la colonie, qui constituent le motif principal du récit mythologique. Au cours des années 1930, ensuite, se dégage une réorientation vers la présentation à un titre aussi important des bienfaits apportés en contrepartie au Congo, ainsi qu'un ancrage très perceptible du fait colonial au fait national, sous une forme nouvellement insistante. L'exposition de 1958, enfin, présente de nombreux aspects singuliers au regard de ses devancières, qui se trouve articulée à une symbolique renvoyant de manière omniprésente à la concorde entre Belges et Congolais, à l'œuvre et à venir dans la colonie. L'investissement aussi bien cognitif qu'affectif suscité par les objets déployés apparaît aller se renforçant au fil des éditions qui se succèdent.

L'approche dynamique de notre objet adoptée dans un second temps nous a permis d'offrir une interprétation à ces évolutions. Si la tentation est forte d'y voir des transformations conscientes ressortissant à l'ordre de l'instrumentalisation légitimatrice de la part des détenteurs du pouvoir, dont les organisateurs officiels des expositions apparaissent comme les représentants, nous avons pu mettre en évidence que la réalité du déploiement symbolique des objets s'avérait plus nuancée. Un certain nombre d'indices laissent en effet penser que les associations suscitées par les objets mis en scène n'étaient pas pleinement maîtrisées et que les organisateurs pouvaient au reste être partiellement le jeu des croyances véhiculées par la narration expositionnelle, qu'ils tenaient parfois sûrement eux aussi pour des savoirs plus qu'ils ne les camouflaient perfidement sous cette apparence consciemment fallacieuse. Aussi avons-nous insisté sur la nécessité de voir en ces agents des transmetteurs du mythe plutôt que ses émetteurs au sens propre.

L'analyse de nos sources nous a donc révélé la nécessité d'envisager attentivement la question de l'intentionnalité symbolique déployée dans la narration expositionnelle de la mythologie coloniale. Elle nous a par ailleurs offert la possibilité de constater que les enjeux de la manipulation du récit mythique, ou en tout cas de la maîtrise de son économie générale, pouvaient moins résider dans la légitimation du pouvoir auprès des assujettis que dans des luttes symboliques internes à la sphère même du pouvoir pour défendre la prééminence de chacun des groupes concurrents qui la composent (en l'espèce une joute entre Directions générales du Ministère des Colonies, ayant pour visée la revalorisation, dans le récit mis en scène par les sections, des pouvoirs régaliens de l'Etat colonial face au champ économique de ses activités). Là encore, une analyse précise des sources plutôt qu'un regard surplombant sur les représentations produites permet donc de gagner en raffinement dans l'analyse. On se rend ainsi compte que, loin de constituer une entité homogène, élaborant une narration unanimement approuvée, la catégorie du « pouvoir exposant » est parcourue de lignes de tensions, dont le récit mythologique est finalement le fruit.

Le regard ensuite porté sur le groupe à destination duquel est transmise la mythologie expositionnelle a lui aussi confirmé l'intérêt d'une approche rejetant tout schématisme au profit d'une analyse respectueuse des sources disponibles. Il nous a en l'occurrence révélé la complexité que peut présenter une appréhension tangible de l'incorporation par les visiteurs (et plus largement par la population belge) de la grille de lecture mythologique de la réalité coloniale, ainsi que des croyances dont elle est porteuse au sujet de l'ordre politique belge, qui ne sauraient être automatiquement inférées du fait que les individus se sont vus exposés à son récit. Certains indices néanmoins, complétés par d'utiles enseignements théoriques, nous ont autorisés à envisager que les Belges avaient bien pu s'approprier certains cadres de la narration mythologique officielle pour saisir la réalité politique et coloniale. Notre réflexion nous a permis d'établir que là encore, une lecture univoque était sûrement dommageable. Elle a montré que des croyances en apparence discordantes avaient sûrement pu être portées par les mêmes individus et mobilisées de façon différentielle suivant les situations auxquelles ils étaient confrontés. Elle auraient simplement ressorti pour eux à des « régimes de vérité » spécifiques, aucunement concurrents, ni substitutifs, mais plutôt complémentaires, qui par exemple permettaient de croire en 1958 à la fraternité belgo-congolaise et à la pérennité du fait colonial au Congo, tout en ayant par ailleurs pleinement conscience du délitement généralisé du monde colonial.

Au final, il nous semble que la perspective initialement adoptée a rempli ses promesses, en nous permettant de constituer une méthode et un cadre théorique d'appréhension du mythe politique cohérents et féconds, et en nous offrant, par leur application, des éclairages tout à fait précieux et novateurs sur notre objet.

Reste en suspens toutefois, au terme de ces analyses, la question qui nous était initialement posée par la lecture des réflexions d'Elikia M'Bokolo et de Jacques Frémeaux⁹⁹⁹ : est-ce que véritablement la narration symbolique que nous avons pu isoler a lieu d'être assimilée à un mythe, au sens fort et précis du terme tel qu'il a été défini ? La réponse à cette question est délicate. Il est entendu que les reconstructions auxquelles nous avons pu procéder dans notre troisième chapitre, qui nous menaient à restituer un récit linéaire clair, porteur de leviers cognitifs et émotionnels puissants, tendent à donner une image artificiellement vigoureuse de ce qu'a pu constituer la juxtaposition d'objets symboliques au fil des salles des sections coloniales. Il est ainsi loisible de se demander si la narration déroulée dans le cadre de l'exposition de 1905, dans son aspect clinique et froid, ressortit assurément à l'ordre du récit mythique. Il n'est pas question, par ailleurs, par un effet d'optique dû à la longue et permanente confrontation à notre objet durant le temps de ce travail, de lui donner une importance qu'il n'aurait pas eue en Belgique. Il nous semble néanmoins qu'admettre avec

⁹⁹⁹ Voir p.35.

E. M'Bokolo qu'en définitive la colonisation fut dans le pays une « affaire » qui n'a suscité aucune « mystique coloniale » apparaît impossible à l'issue de cette recherche. Il est exact que le fait colonial n'a pas occasionné (en Belgique plus qu'ailleurs) de ferveur permanente. Pour autant, nos analyses nous permettent de supposer qu'il a été investi par des associations cognitives et émotionnelles fortes. Ne trouvant certes pas à s'exprimer au quotidien sur un registre vigoureux, elles pouvaient néanmoins en venir à se manifester dès lors qu'elles étaient activées par certains éléments conjoncturels.

En ce sens, le principe d'une transposition à la Belgique des propos tenus par J. Frémeaux sur la situation française (selon lesquels, rappelons-le, la colonisation n'aurait donné naissance qu'à des mythes au sens barthésien et non au sens plus large, symboles peu nombreux et à faible valeur d'évocation au regard de la réalité de ce qu'a représenté le fait colonial dans l'histoire de la France), nous semble pouvoir être pareillement récusé. Leur pertinence pour le cas français n'a pas à être discutée ici. Ils nous permettent du moins de nous interroger sur le caractère éventuellement singulier de la Belgique, de ce point de vue, par rapport à la puissance coloniale voisine. La Belgique, au moment où son roi parvint à sa tailler une colonie, était un Etat extrêmement jeune, dont le récit statonational, finalement, était encore en pleine structuration – si tant est que tout récit de ce type atteigne jamais autre état, au reste. Il est possible qu'elle ait subi de ce fait l'empreinte d'autant plus marquante d'une narration symbolique du fait colonial. Et que celle-ci, dès lors, puisse bien être élevée au rang de mythe politique au sens fort. Au point, d'ailleurs, que certains se sont interrogés pour savoir si la décolonisation, et la disparition conséquente de la dimension coloniale de l'imaginaire national, n'a pas constitué le facteur déclenchant de la déliquescence des structures nationales en Belgique¹⁰⁰⁰. Quoi qu'il en soit, la narration du fait colonial en métropole, de manière patente, a été l'occasion précieuse d'exalter aux yeux des Belges la dynastie, mais aussi l'armée, comme on l'a vu s'affirmer dans les années 1930. Et l'on a évoqué le fait que le lien privilégié établi avec une colonie unique avait même pu dériver dans les années 1950 jusqu'à

¹⁰⁰⁰ Telle est ainsi l'hypothèse, énoncée comme structurante, de la recherche de doctorat de Nathalie Tousignant : « Dans cette optique, la Belgique n'existe que si elle possède un miroir, la colonie idéale qu'elle s'efforçait d'ériger au Congo belge. Ce miroir lui donnait cohésion, appartenance, identification » (TOUSIGNANT (N.), *Les manifestations publiques du lien colonial entre la Belgique et le Congo belge (1897-1988)*, op. cit., p. 1). Nous nous devons de préciser que le cœur de la réflexion y apparaît en réalité bien peu articulé, de sorte que les conclusions à ce sujet ne mériteront pas d'être ici mentionnées. Il est un fait que la fin de la relation avec la colonie a bien coïncidé avec la phase à partir de laquelle se sont véritablement cristallisés les clivages politiques communautaires en Belgique (voir MABILLE (X.), op. cit., pp. 327 et s.). Néanmoins, la concomitance historique ne saurait valoir causalité. En l'espèce, il semble plus juste d'envisager un rapport de corrélation entre ces faits sociaux, fondé plutôt sur un raisonnement du type de celui que mène Gauthier de Villers, pour qui « la perte du Congo et puis la faillite des tentatives de reconversion de l'influence belge en Afrique centrale ont, en réduisant la Belgique à elle-même, fait sourdre ses divisions, mis à nu ses fractures », sans pour autant que ne doive être exagéré le rôle joué par la « trajectoire africaine » du pays dans sa décomposition : « la Belgique s'est sortie sans grand dommage d'une décolonisation pourtant catastrophique. Ramenée à sa taille et rentrée dans son lit, elle a repris, avec une perplexité simplement accrue, le cours incertain de son histoire » (DE VILLERS (G.), *De Mobutu à Mobutu. Trente ans de relations Belgique / Zaïre*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, p. 6).

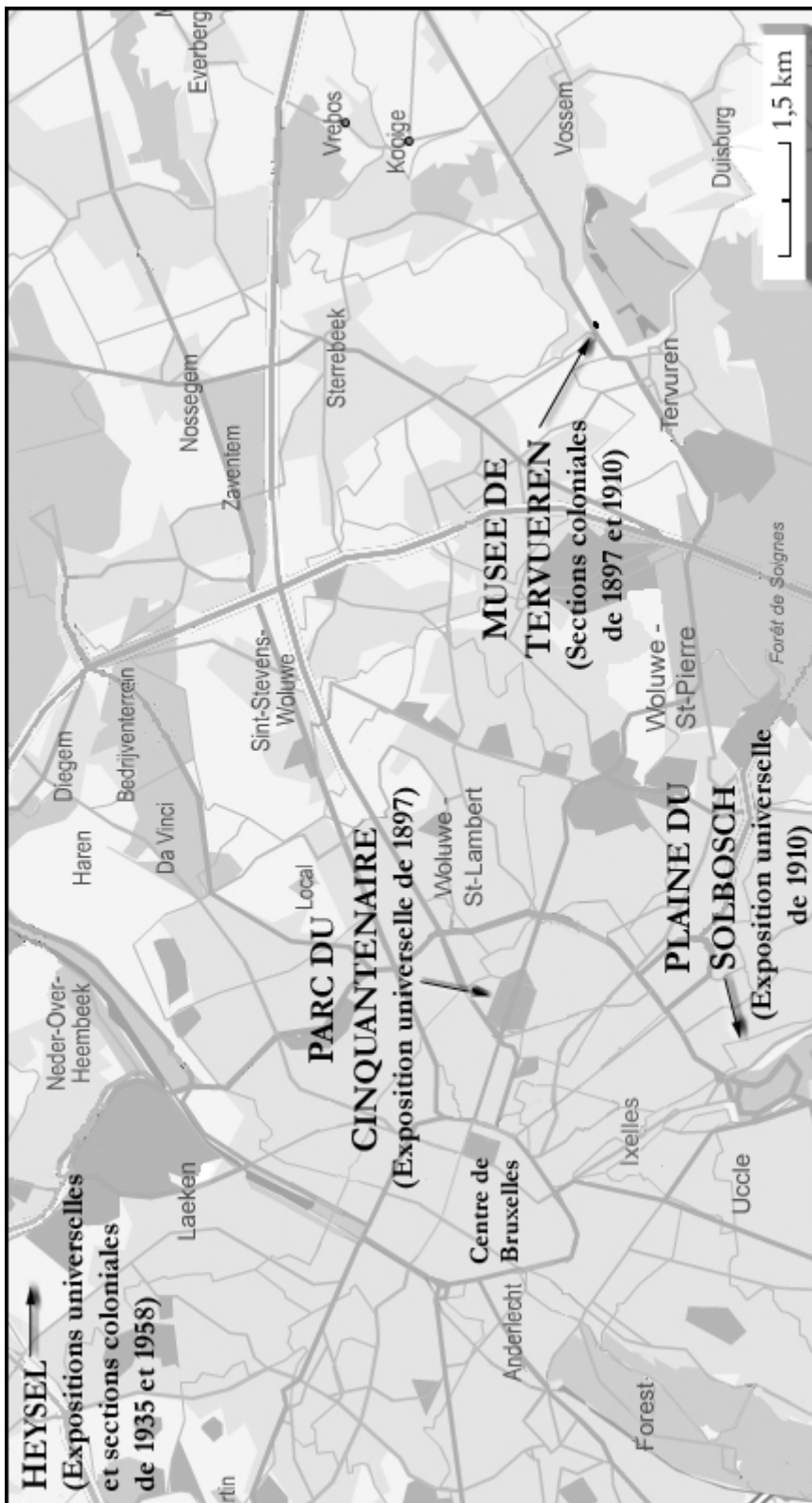
l'énonciation de cette idée que la Belgique et le Congo constituaient une seule et même nation. Il apparaît difficile, dans ces conditions, de rejeter l'idée que les représentations coloniales ont eu un impact particulier dans la définition de l'identité nationale belge. L'ensemble de ces éléments, au final, nous semblent donc concourir à montrer que le récit symbolique qui a été isolé au cours de cette recherche a bien tendu à revêtir, de manière progressive, au cours de la période coloniale, le statut véritable de mythologie politique.

ANNEXE 1.

CARTES ET DONNÉES CHIFFRÉES



Carte 1. Congo belge. Principales villes et régions



Carte 2. Situation des lieux d'exposition à Bruxelles

| | NOMBRE TOTAL DE VISITEURS DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE | NOMBRE DE VISITEURS DE LA SECTION COLONIALE BELGE |
|-----------------------|---|---|
| TERVUREN 1897 | 6 millions à la clôture ¹ | 1,1 million en septembre (jusqu'à 40 000 par jour) ² |
| LIÈGE 1905 | 7 millions ³ | inconnu |
| BRUXELLES 1910 | 13 millions ⁴ | 182 500 au Musée du Congo au 15 août, dont 15 000 enfants ⁵ (chiffre inconnu pour la période entière) |
| GAND 1913 | 11 millions ⁶ | inconnu |
| ANVERS 1930 | 10 millions 486 000 visiteurs <i>payants</i> pour la section d'art flamand ⁷ (chiffre en général sensiblement inférieur au nombre total de visiteurs) | 4,2 millions ⁸ |
| PARIS 1931 | 33,5 millions ⁹ 900 000 Belges ¹⁰ | inconnu |
| BRUXELLES 1935 | 20 millions ¹¹ | 3,2 millions 82 000 élèves ¹² |
| BRUXELLES 1958 | 41,5 millions ¹³ | 15 millions au 3 août (sur 20 millions de visiteurs de l'exposition universelle) ¹⁴ 54 % de la population belge ¹⁵ |

Tableau 1. Succès public des expositions et des sections coloniales belges étudiées

¹ COCKX (A.), LEMMENS (J.), *op. cit.*, p. 55.

² WYNANTS (M.), *op. cit.*, p. 150.

³ GENDRON (M.), *art. cit.*, p. 187.

⁴ COCKX (A.), LEMMENS (J.), p. 87.

⁵ HAULLEVILLE (A.), *art. cit.*, p. 951.

⁶ FINDLING (J.), « Ghent 1913... », *art. cit.*, p. 217.

⁷ COCKX (A.), LEMMENS (J.), *op. cit.*, p. 107.

⁸ Carnet, AA, Fonds OC, Liasse 205.912.22, portefeuille 425.

⁹ FINDLING (J.) (dir.), *op. cit.*, p. 379.

¹⁰ LÛSEBRINCK (H-J.), « De l'exhibition à la prise de parole », *art. cit.*

¹¹ COCKX (A.), LEMMENS (J.), *op. cit.*, p. 121.

¹² Source sujette à caution : Note de l'Office colonial, sans provenance, sans date, AA, Fonds OC, Liasse 205.812.22, Portefeuille 433, Généralités.

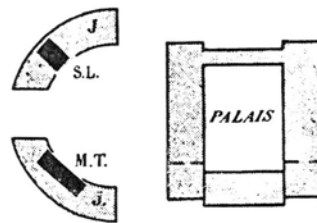
¹³ FINDLING (J.) (dir.), *op. cit.*, p. 380)

¹⁴ Source sujette à caution : *Le Soir*, 3 août 1958, sur la base d'un sondage à la technique non communiquée.

¹⁵ Chiffre calculé d'après les résultats du sondage JACQUEMYNS (E.), *L'exposition de 1958...*, *op. cit.*, p. 57.

ANNEXE 2.

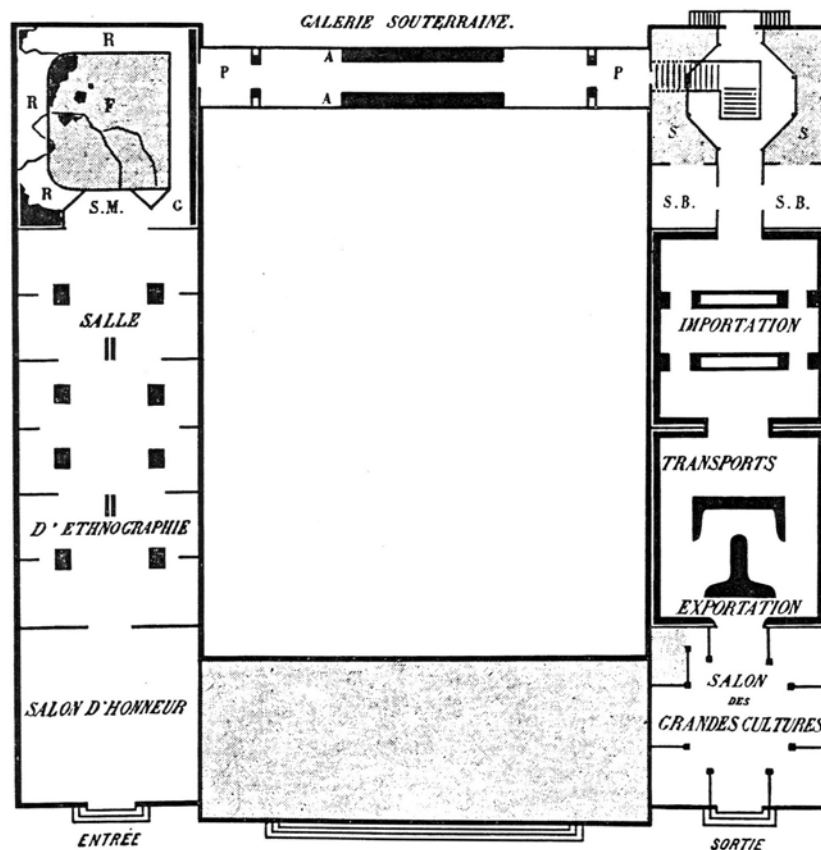
EXPOSITION DE BRUXELLES – TERVUEREN 1897



PALAIS ET SES ANNEXES

LÉGENDE

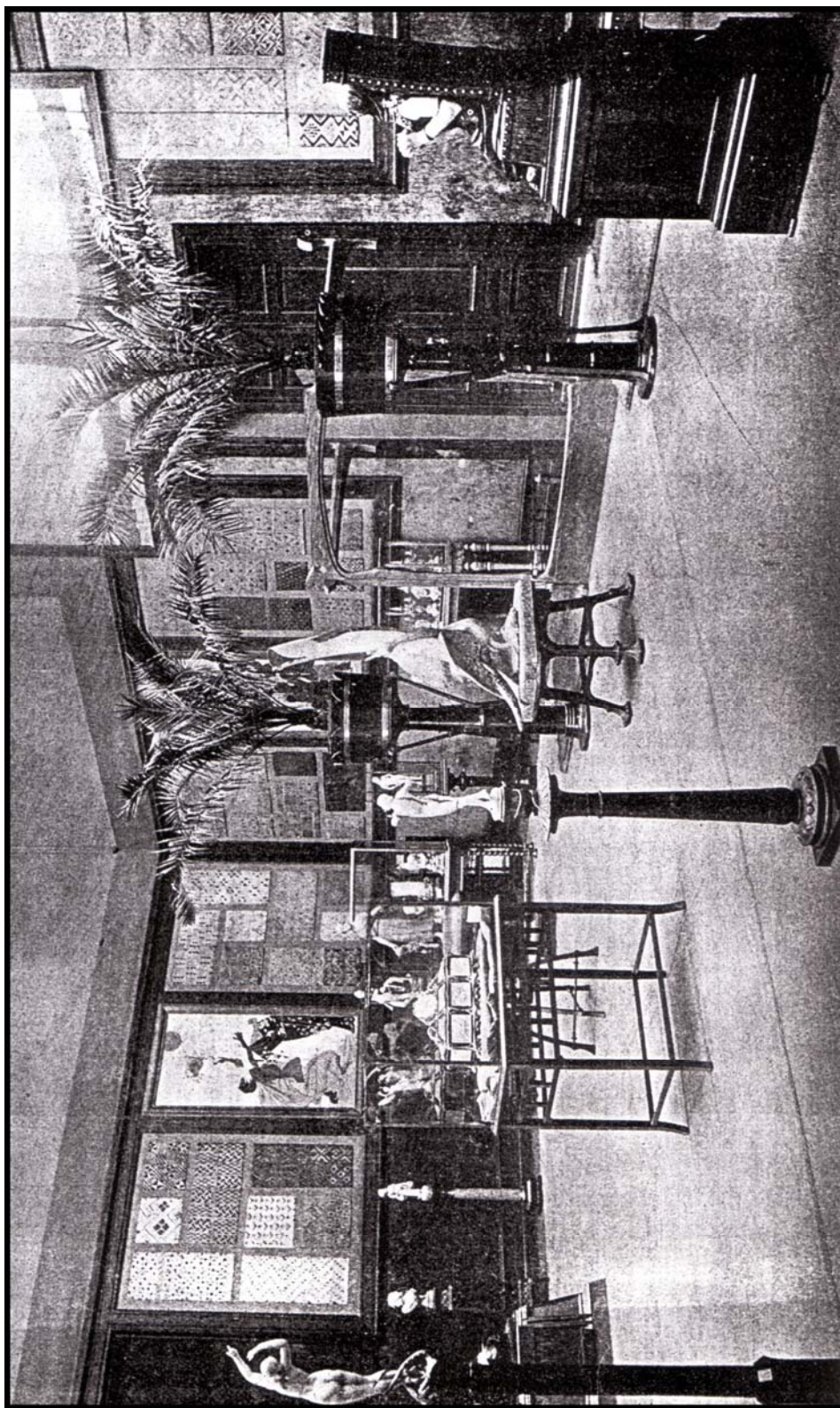
| | | |
|-----------------------------------|--------------|---|
| . Jardins. | G. Géologie. | A. Aquarium. |
| MT. Maison tropicale. | R. Rampe. | S. Serre. |
| SL. Serre de M. le Prof. Laurent. | F. Faune. | SB. Installations de M. Serrurier-Bovy. |
| SM. Section militaire. | P. Pêche. | |



Document 1. Plan au sol du Palais des colonies

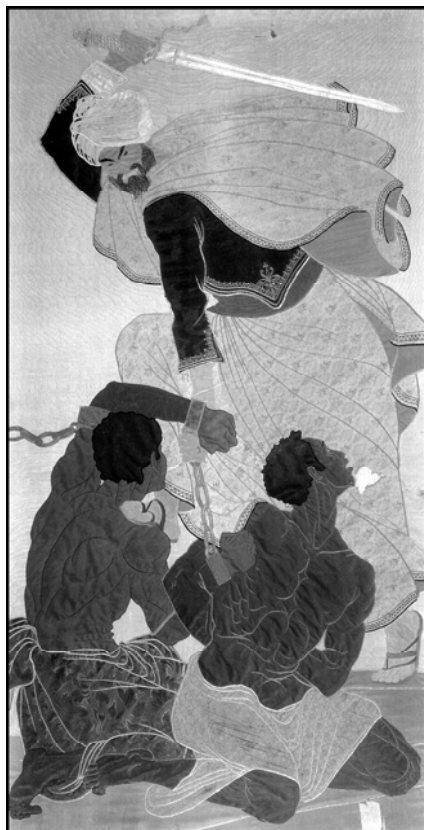
Source :

MASUI (T.) (dir.), *Guide de la section de l'Etat indépendant du Congo à l'exposition de Bruxelles – Tervueren en 1897*, Bruxelles, Imprimerie Veuve Monnom, 1897, p. XII.

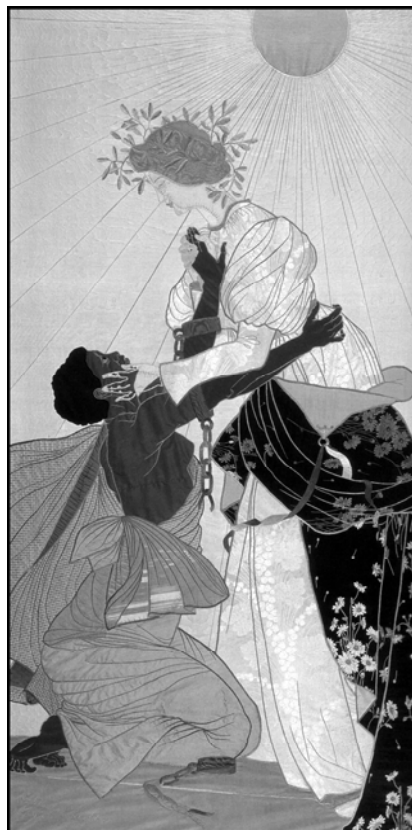


Document 2. Le Salon d'honneur (vue d'ensemble)

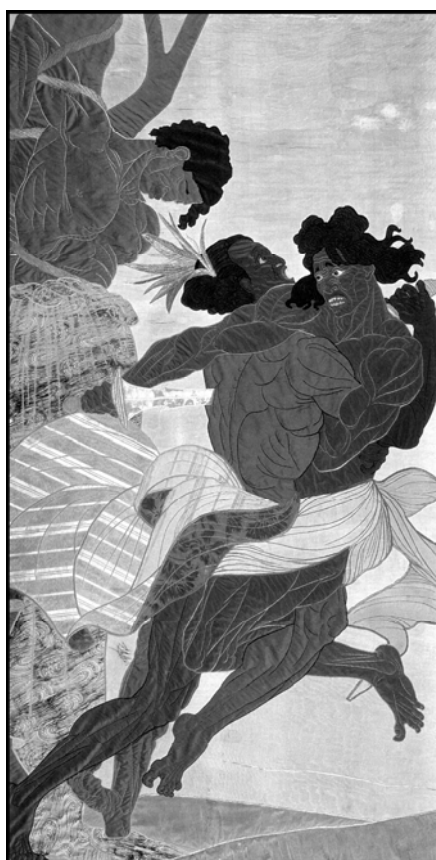
Source :
Bruxelles-Exposition, Organe officiel de l'exposition
internationale de Bruxelles 1897, n°18, p.206.



L'Esclavage



La Liberté



La Barbarie



La Civilisation



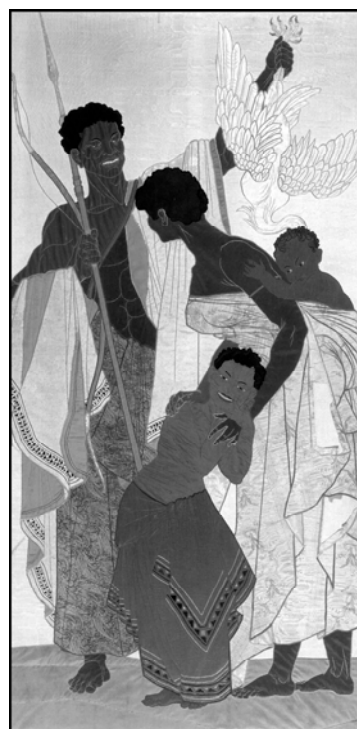
Le Fétichisme



La Religion

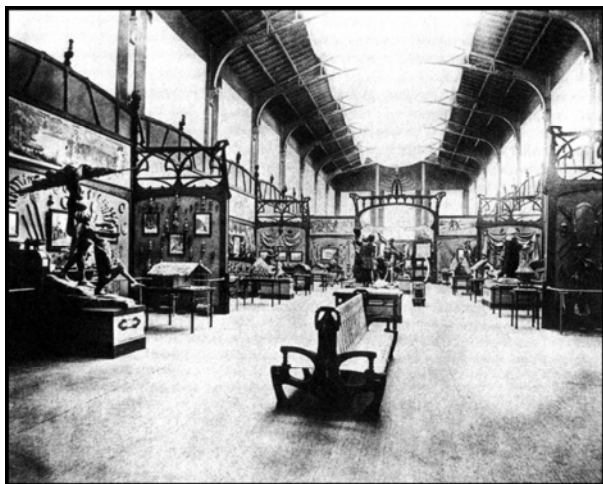


La Polygamie



La Famille

Document 3. Salon d'Honneur (détail).
Tapisseries d'Hélène de Rudder



Document 4.
Salle d'ethnographie (vue d'ensemble)



Document 5.
Salle d'ethnographie (détail)
Région de l'Est
Groupe statuaire de Samuel,
*Vuakusu-Batetela défendant une femme contre un
Arabe*



Document 6. Salle d'ethnographie (détail)
Région maritime

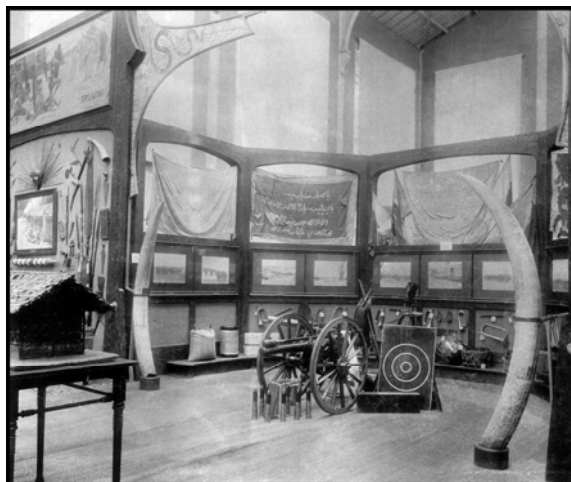
Statue de Dillens, *Les Porteurs*

Sources :

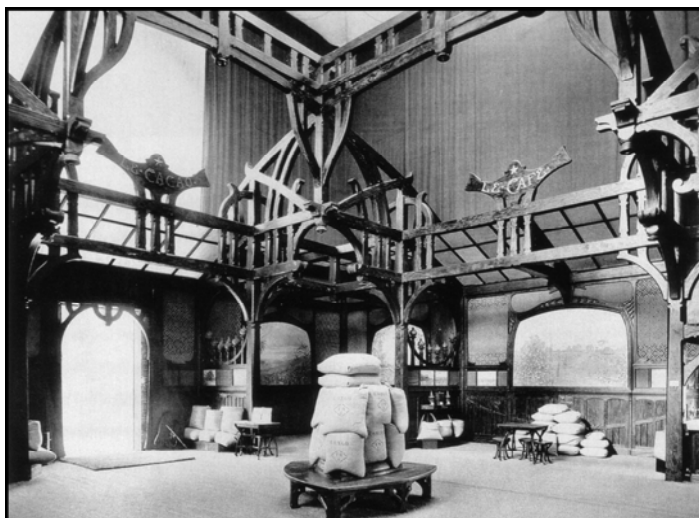
4. et 5. DESTREE-HEYMANS (T.), « Le mobilier Paul Hankar de l'exposition de Tervuren-1897, conservé aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire », *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 1993 ;
6. GUISSSET (J.), *op. cit.*, p. 120



Document 7.
Salle d'ethnographie (détail)
Région de la Grande Forêt



Document 8.
Salle d'histoire
(Force Publique,
drapeaux de la campagne arabe)



Document 9.
Salle des Grandes Cultures

Document 10.
Village congolais



Sources :

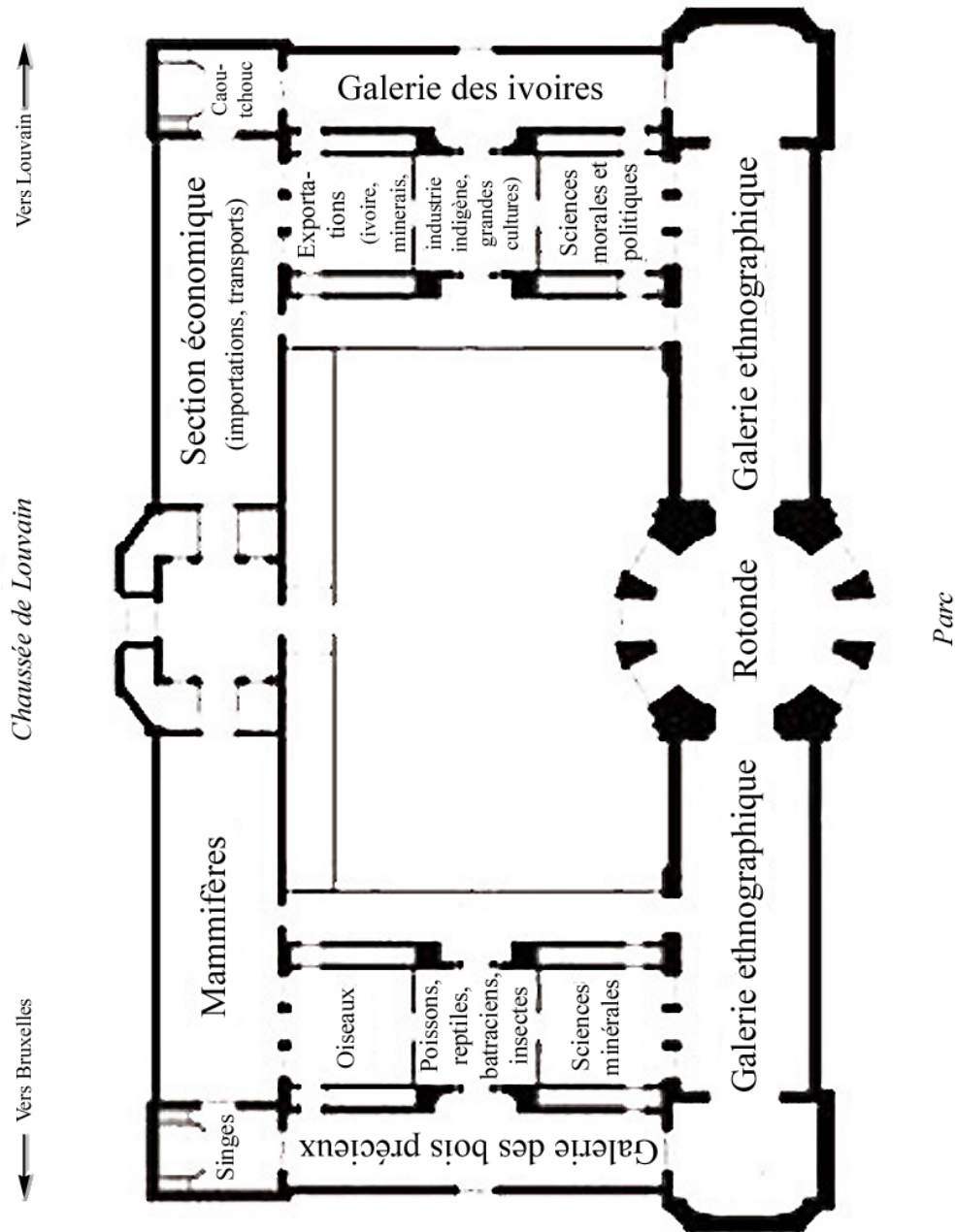
7. DESTREE-HEYMANS (T.), art. cit.;

8. GUISET (J.), *op. cit.*, pp. 23 ; 123 ;

9. MRAC Centre de recherche et de connaissances, Brochure, Tervuren, 2002.

ANNEXE 3.

EXPOSITION DE BRUXELLES TERVUEREN 1910



Document 1. Plan du musée du Congo belge

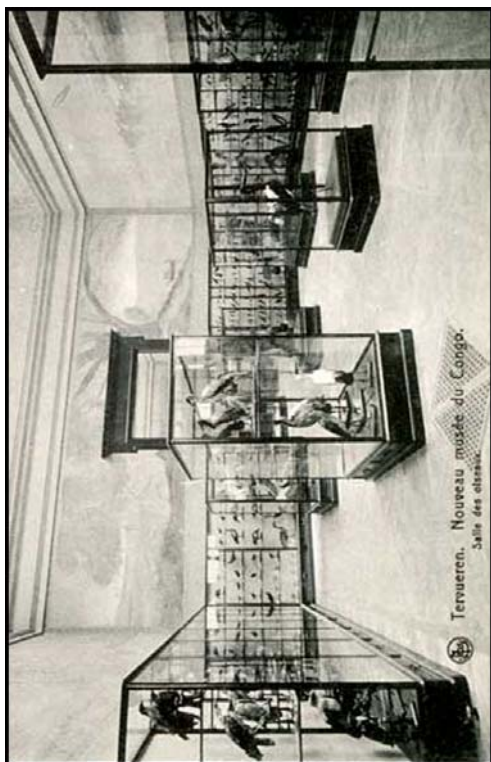
Source :
 Reconstitution personnelle d'après le plan du musée,
 complété pour la composition des salles par les informations recueillies dans nos sources



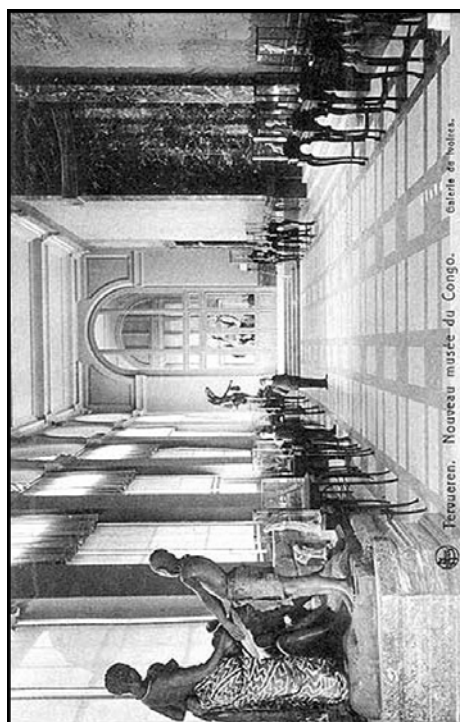
Document 2. Affiche de la section coloniale de Tervueren



Document 3.
Salle d'ethnographie (droite)



Document 5.
Salle des oiseaux



Document 4.
Galerie des ivoires



Document 6.
Grande salle économique



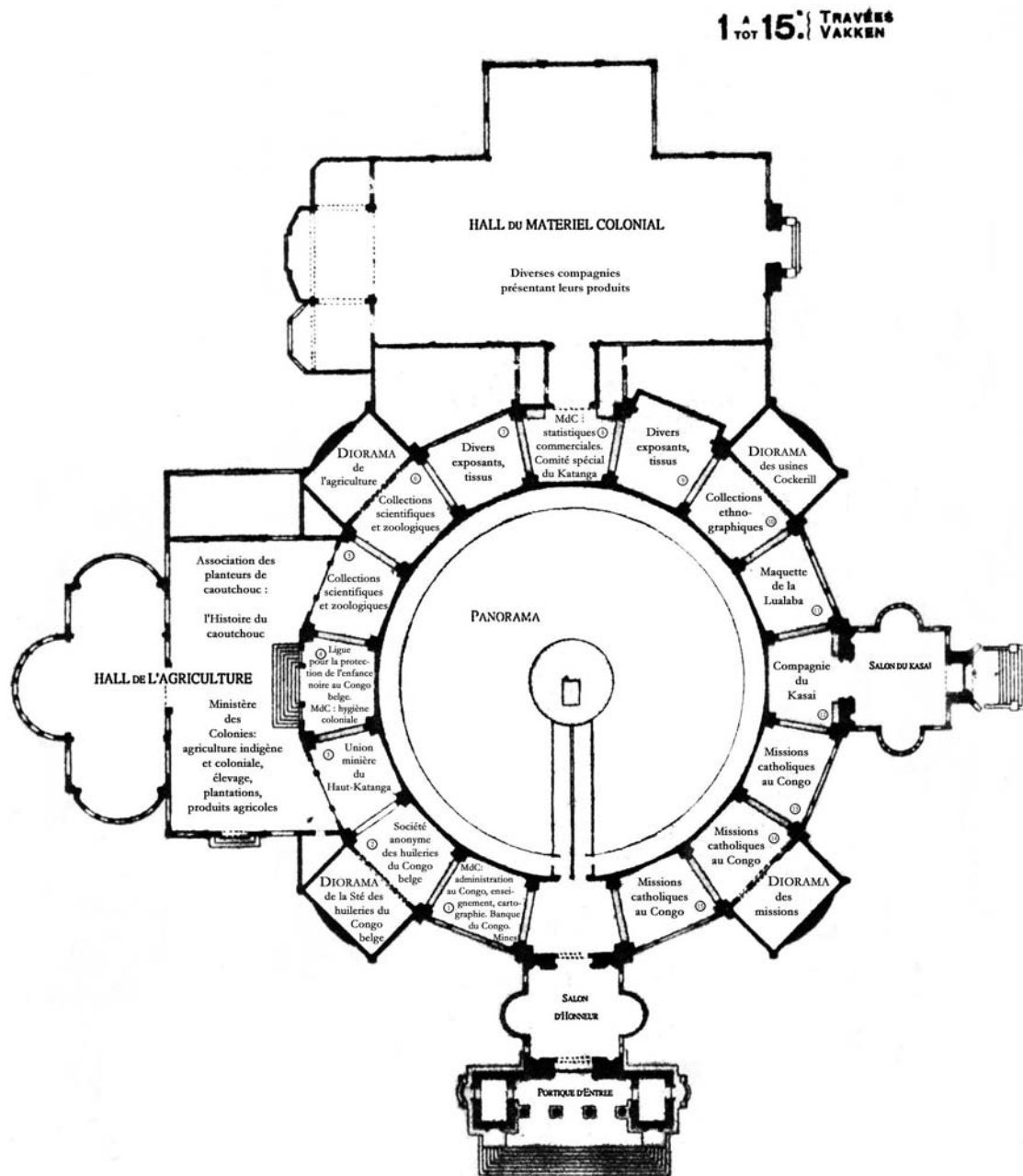
Document 7.
Salle des exportations



Document 8.
Salle des sciences morales et politiques

ANNEXE 4.

EXPOSITION DE GAND 1913



Document 1. Plan au sol du Palais du Congo

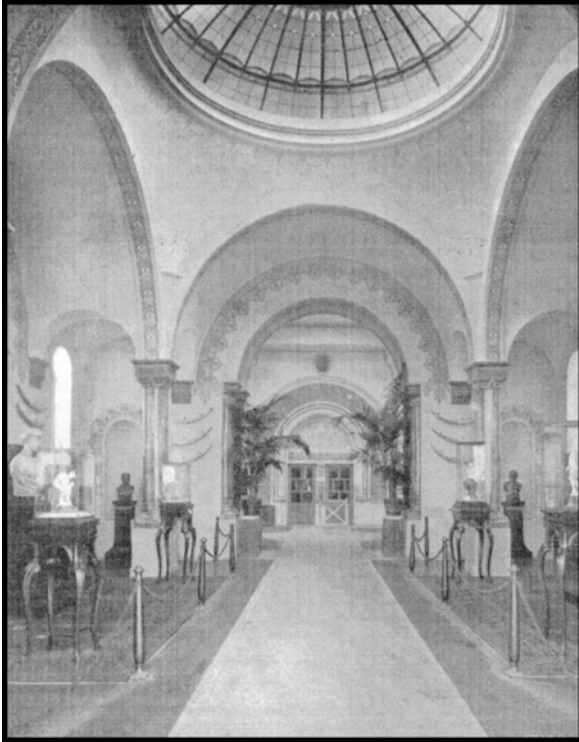
Source :
Reconstitution personnelle d'après le plan du musée figurant dans le
Catalogue-Guide de la Section coloniale belge et du Panorama du Congo,
Bruxelles, imprimerie A. Lesigne, s.d
complété pour la composition des salles par les informations recueillies dans nos sources



Document 2. Façade du Palais du Congo



Document 3. Palais du Congo



Document 4.
Salon d'honneur

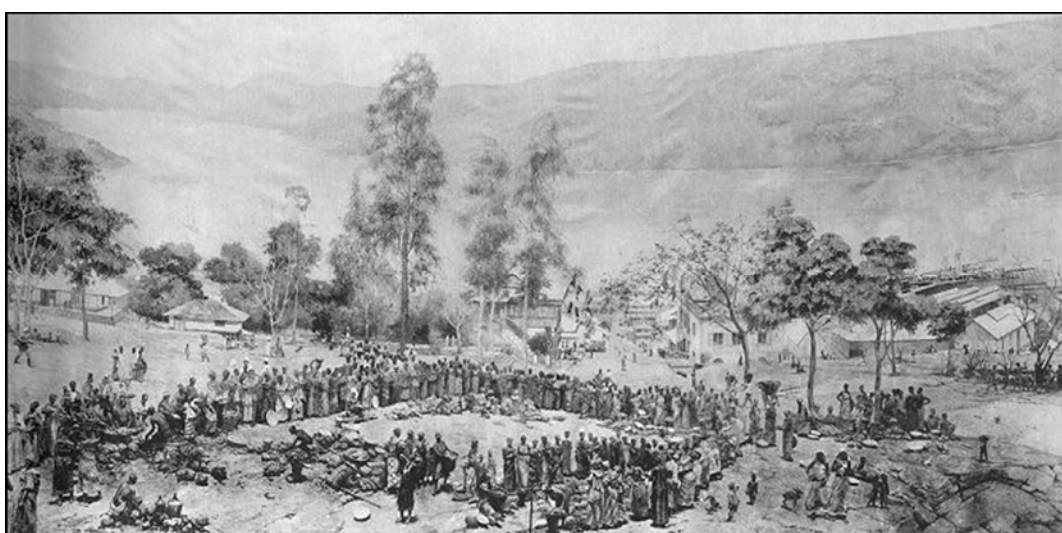
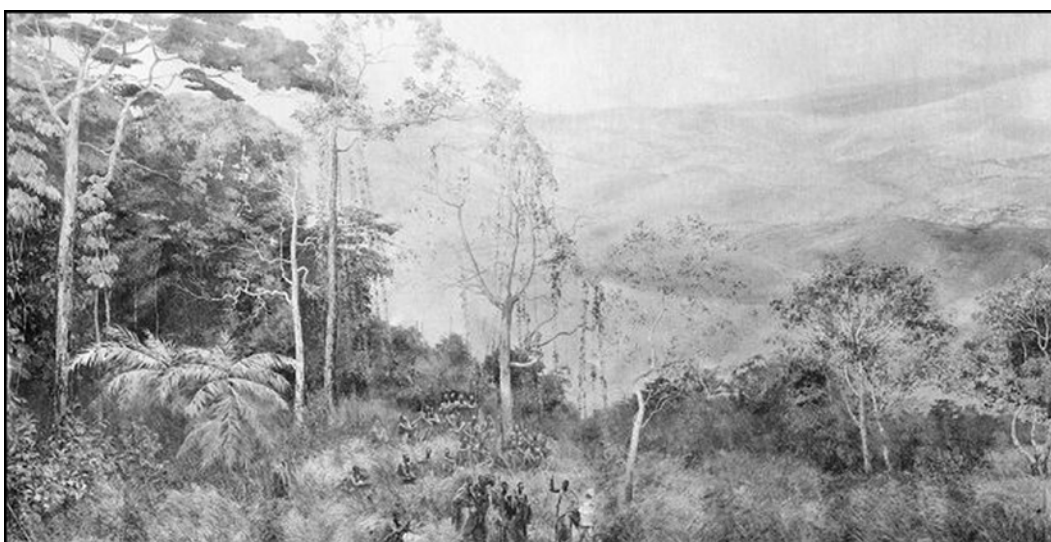
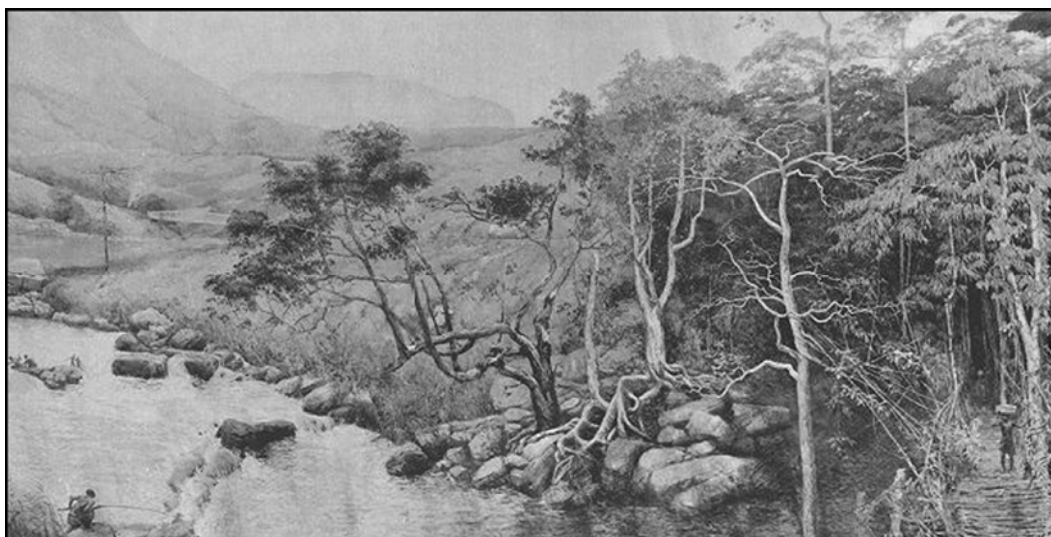


Document 5.
Salle de l'Agriculture
Présentation du Ministère des Colonies

Sources :

4. *Le Livre d'or de l'Exposition universelle et internationale de Gand en 1913*,
Gand, Ed° Vanderpoorten, s.d., p. 249.

5. VELLUT (J.-L.) (dir.), *La mémoire du Congo : Le temps colonial*,
Tervuren-Gand, Musée Royal de l'Afrique centrale - Editions Snoeck, 2005, p. 159.



Document 6. Panorama du Congo (détails)

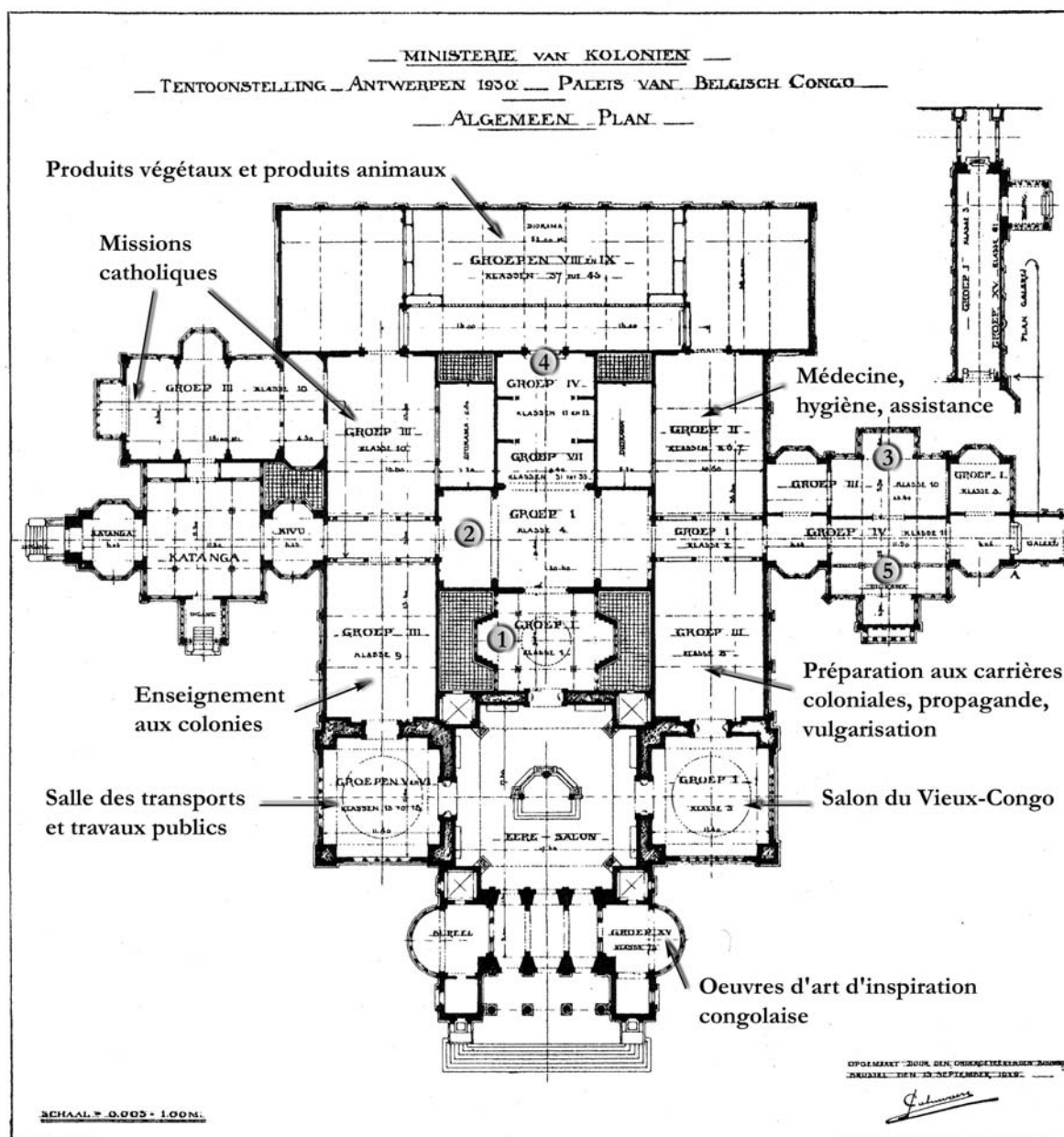
Pont moderne, rapides et pont de lianes ; Scène de négociation entre un administrateur et un chef indigène (prolongement de la première scène sur la droite) ; Marché de Matadi

Source :

<http://arch.rug.ac.be/expo35/> [consultation juin 2002]

ANNEXE 5.

EXPOSITION D'ANVERS 1930



- ① Gouvernement et administration des colonies, Force Publique
- ② Salle de la main d'oeuvre
- ③ Missions protestantes
- ④ Organisation économique et financière
- ⑤ Office colonial

Document 1. Plan au sol du palais du Congo

Source :
Reconstitution d'après un plan de l'architecte (AA, Fonds OC, Liasse Liasse 205.812.22) et nos sources



Document 2. Palais du Congo



Document 3. Salon d'honneur

Source :
GUISSET (J.), *op. cit.*, p. 220
Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930,
Commissariat Général du Gouvernement, *Rapport général*, Anvers, Ratinck Frères, s.d.



L'Esclavage au Congo



*La Conquête du Congo
par la Belgique*

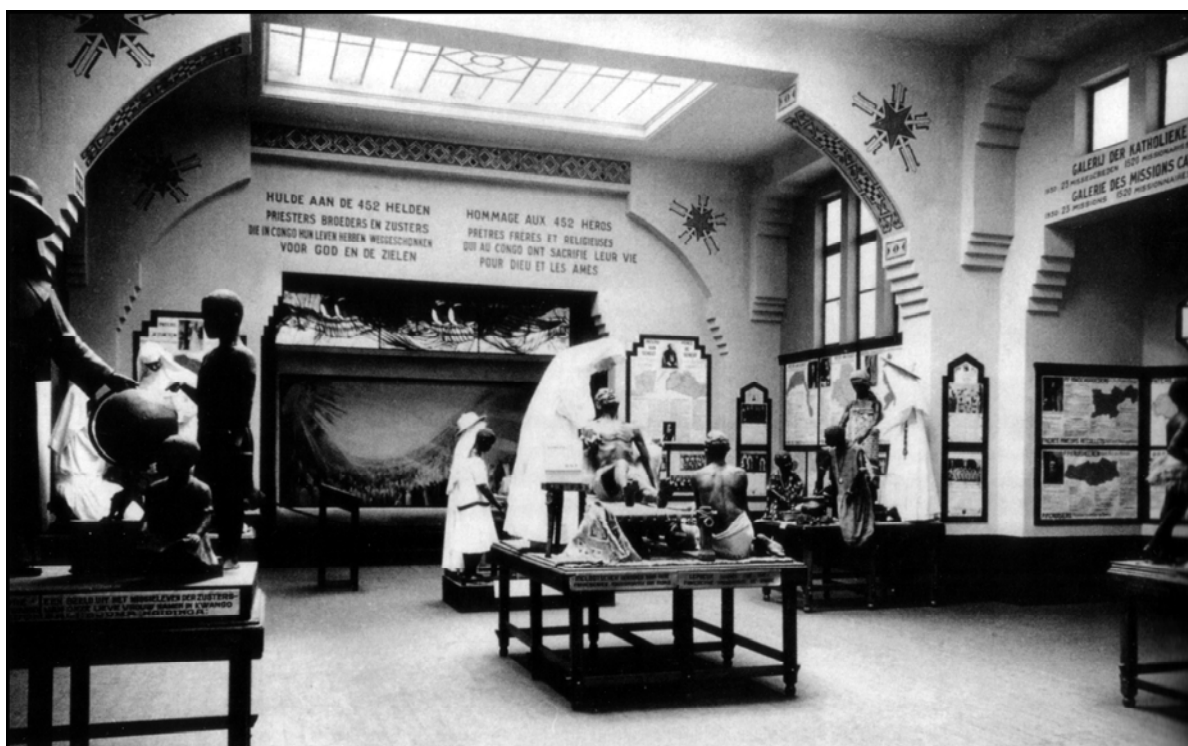


La Civilisation au Congo



*L'Humanité rapprochant
la Belgique du Congo*

Document 4. Salon d'honneur (détail)
Statues allégoriques d'Arsène Matton
(ici bronzes originaux du Musée de Tervueren)



Document 5. Salle des missions



Document 6. Diorama des missions

Sources :

4. VELLUT (J.-L.) (dir.), *op. cit.*, p. 176

5. *Le Patriote illustré*, 8 juin 1930

ANNEXE 6

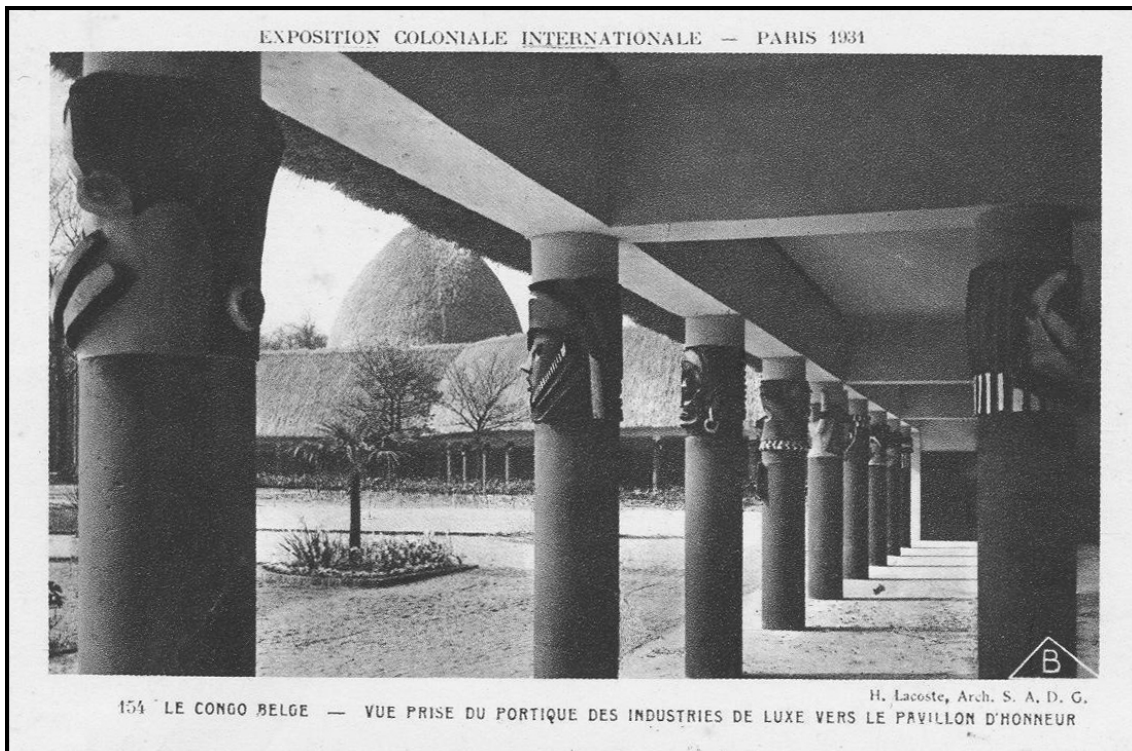
EXPOSITION DE PARIS 1931



Document 1. Section coloniale belge
(vue d'ensemble depuis le portique d'entrée)



Document 2. Pavillon latéral



Document 3. Pavillons de la section coloniale (détail)
Piliers des portiques



Document 4. Salon d'honneur
Monument à la Dynastie

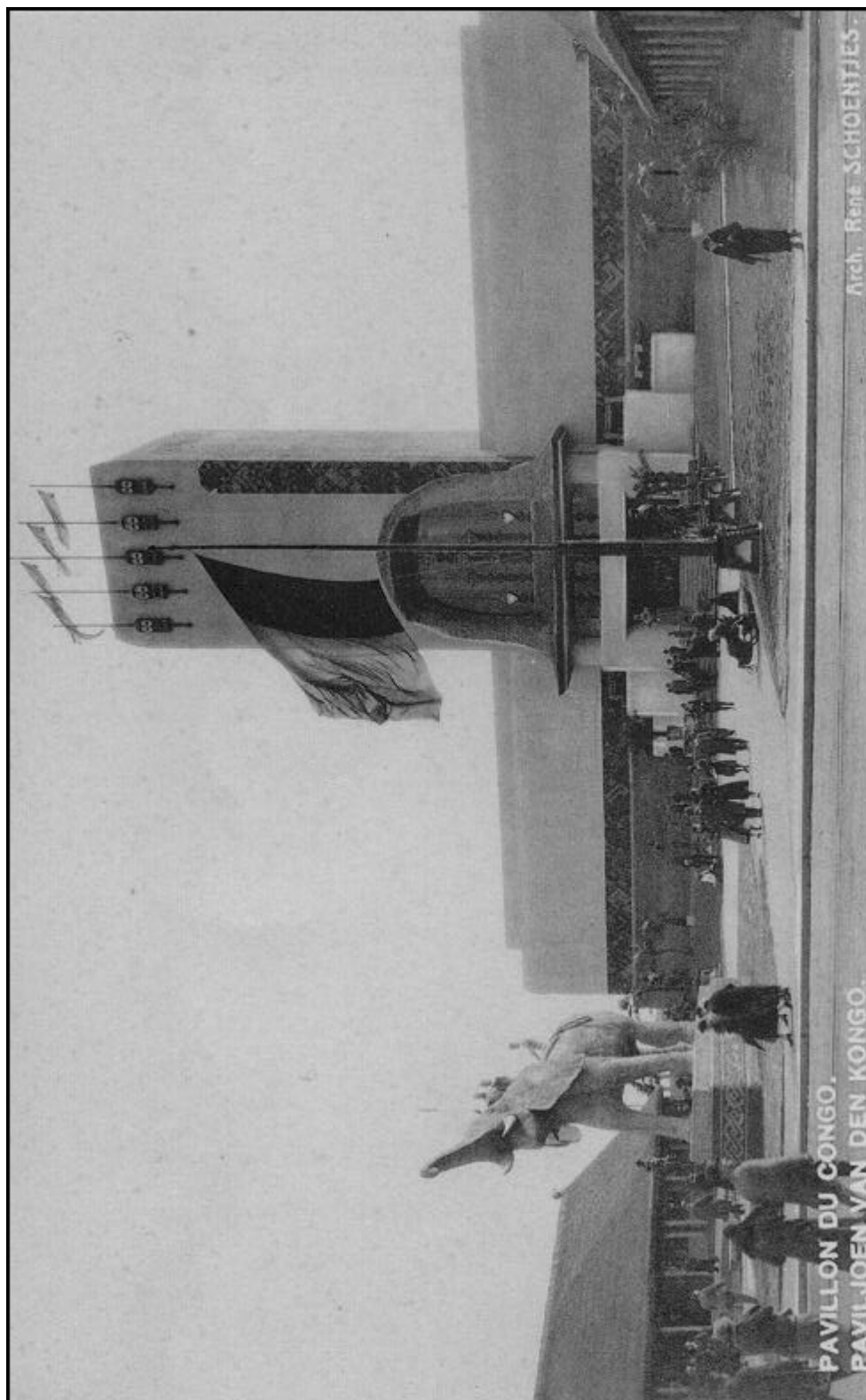
Source :

3. Carte postale d'époque

4. *Le Livre d'Or de l'Exposition coloniale internationale de Paris 1931*,
Paris, Fédération française des anciens coloniaux et Librairie ancienne Honoré Champion, 1931, p. 248

ANNEXE 7.

EXPOSITION DE BRUXELLES 1935



Document 1. Pavillon du Congo

Source :
Carte postale d'époque



Document 2.
Esplanade
Eléphant d'A. Colin et drapeau du Congo



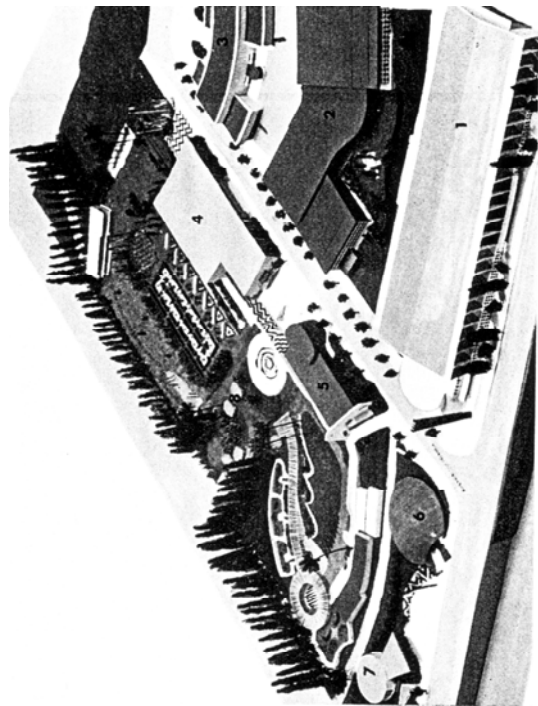
Document 3
Salle de l'agriculture



Document 4. Pavillon de la Soprocol

ANNEXE 8.

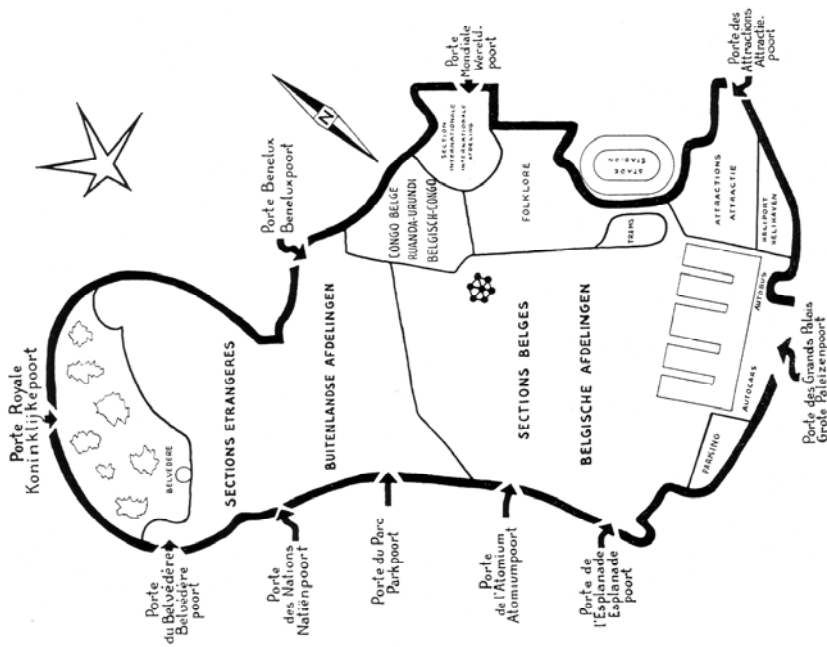
EXPOSITION DE BRUXELLES 1958



De sectie van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi

- La section du Congo belge et du Ruanda-Urundi
- 1 Le palais du Congo belge et du Ruanda-Urundi
 - 2 Le pavillon de l'agriculture
 - 3 Le pavillon des missions catholiques Missus
 - 4 Le pavillon des constructions, de l'énergie et des transports
 - 5 Le pavillon des mines
 - 6 Le pavillon de la faune
 - 7 Le pavillon des assurances, banques et commerce
 - 8 Jardin tropical

PLAN DE L'EXPOSITION VAN DE TENTOONSTELLING 1958



Document 1. Plan d'ensemble de l'exposition et plan aérien de la section coloniale

Source :

L'agriculture, l'élevage, la forêt, la chasse, la pêche du Congo belge et du Ruanda-Urundi à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, brochure officielle, s.ed., s.d., pp. 12-13



Document 2. Palais du Congo et du Ruanda-Urundi
(pavillon gouvernemental)

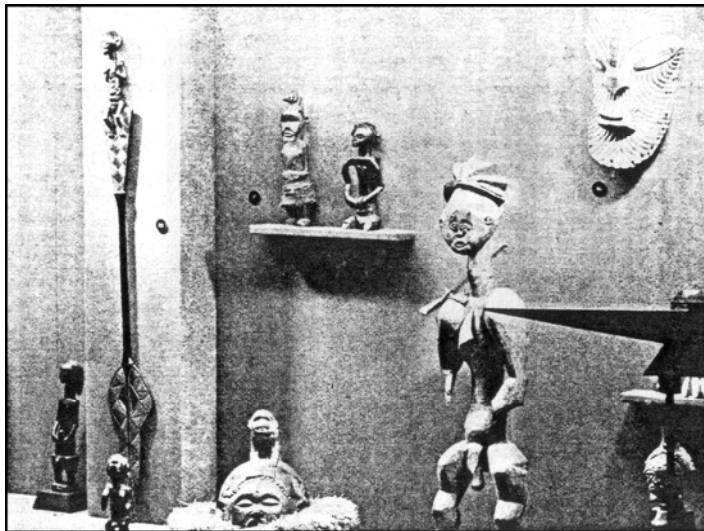
**Document 3.**

Entrée du palais gouvernemental

Buste de Léopold II

« J'ai entrepris l'œuvre du Congo dans l'intérêt de la civilisation »

Document 4
Hall d'honneur du palais
gouvernemental
Fresque de Floris Jaspers

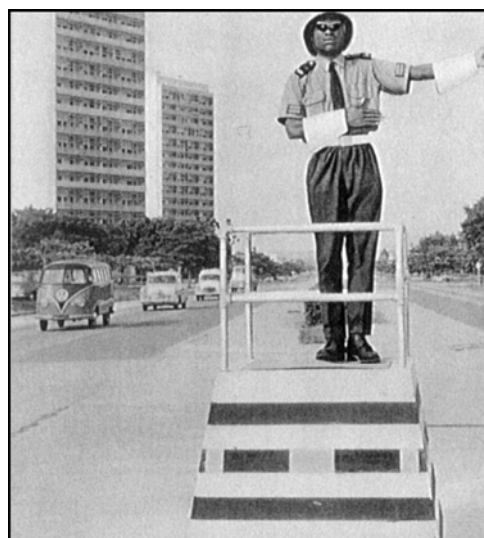
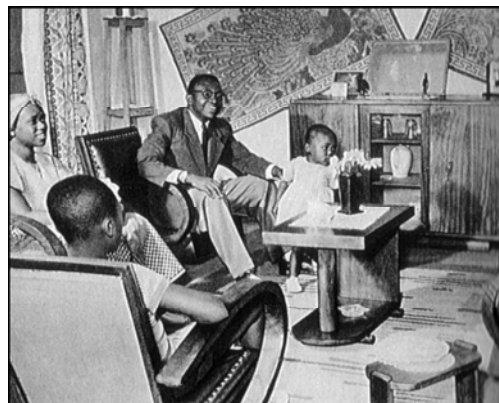
**Document 5.**

Palais gouvernemental

Vitrine d'art traditionnel congolais

Sources :

Mémorial officiel de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, t. III, pp. 236, 237, 238.



Document 6. Palais gouvernemental
Stand de la photographie. Album géant
 (types de clichés probables, d'après une publication de propagande de la même époque)



Document 7. Jardins congolais
Village indigène
Etang et pirogues

BIBLIOGRAPHIE

I. APPROCHES THÉORIQUES

MYTHE POLITIQUE

MYTHE TRADITIONNEL, ANTHROPOLOGIE POLITIQUE

- ♦ BALANDIER (G.), « Le politique des anthropologues », in GRAWITZ (M.), LECA (J.), *Traité de Science Politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, vol. 1, pp. 309-334.
- ♦ BALANDIER (G.), *Anthropologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- ♦ DETIENNE (M.), « Repenser la mythologie », in IZARD (M.), SMITH (P.), *La fonction symbolique*, Paris, Gallimard, 1979, pp. 71-82.
- ♦ DUBUISSON (D.), *Mythologies du XX^e siècle (Dumézil, Lévi-Strauss, Eliade)*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1993.
- ♦ ELIADE (M.), *Aspects du mythe*, Paris, Gallimard, 1963.
- ♦ POUILLON (J.), « Remarques sur le verbe "croire" », in IZARD (M.), SMITH (P.), *La fonction symbolique*, Paris, Gallimard, 1979, pp. 43-51.
- ♦ RAMNOUX (C.), « Mythe : mythos et logos », in *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Encyclopaedia Universalis Editeur, 1990, pp. 1039-1041.
- ♦ SEGAL (R.A.), *The Theorizing about Myth*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1999.
- ♦ SMITH (P.), « Mythe : l'approche ethnosociologique », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Encyclopaedia Universalis Editeur, 1990, pp. 1037-1039.

MYTHE MODERNE ET POLITIQUE, SYMBOLIQUE POLITIQUE

- ♦ AGULHON (M.), « Politique, images, symboles dans la France post-révolutionnaire », *Histoire vagabonde*, vol. I., Paris, Gallimard, 1988
- ♦ BENNETT (W. L.), « Myth, Ritual, and Political Control », *Journal of Communication*, vol.30, décembre 1980, pp. 166-179.
- ♦ BRAUD (P.), *L'émotion en politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996.
- ♦ COHEN (A.P.), *The symbolic construction of community*, Chichester – Londres & New York, Ellis Horwood – Tavistock, 1985.
- ♦ ELDER (C.D.), COBB (R.W.), *The Political Uses of Symbols*, New York, Longman, 1983.
- ♦ ELLUL (J.), « Mythes modernes », *Diogenes*, juillet – septembre 1958, n°23, pp. 29-49.
- ♦ FLOOD (C.), *Political Myth : A Theoretical Introduction*, New York – London, Garland Publishing, 1996.
- ♦ GIRARDET (R.), *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil, 1986.

- ♦ GRANAI (G.), « Résumé sélectionné des discussions. Compte-rendu des débats ayant clos le colloque de Cerisy de 1962 sur le mythe politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, juillet – décembre 1962, pp. 127-170.
- ♦ GUYONNET (P.), « Du sacré en politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, janvier-juillet 1997.
- ♦ JANNE (H.), « Les mythes politiques du socialisme démocratique », *Cahiers internationaux de sociologie*, juillet – décembre 1962, pp. 19-32.
- ♦ LANTZ (P.), « Symbolisme individuel (singulier), symbolisme collectif », in SEGRÉ (M.) (dir.), *Mythes, rites, symboles dans la société contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- ♦ LEFEBVRE (H.), « Les mythes dans la vie quotidienne », *Cahiers internationaux de sociologie*, juillet – décembre 1962, pp.67-74.
- ♦ RESZLER (A.), *Mythes politiques modernes*, Paris, PUF, 1981.
- ♦ SEGRE (G.), « Les biographies d'Elvis Presley : un récit mythique », in SEGRE (M.), *Mythes, rites, symboles dans la société contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- ♦ SIRONNEAU (J-P.), « Retour du mythe et imaginaire socio-politique », in SIRONNEAU (J-P.) (dir.), *Le retour du mythe*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980
- ♦ SOREL (G.), *Réflexions sur la violence*, Paris, Seuil, 1990 [1908].
- ♦ THOMPSON (L.), *The political mythology of apartheid*, New Haven – Londres, Yale University Press, 1985.
- ♦ VERMANDER (B.), « L'imaginaire politique », in CARBONELL (C-O.) (dir.), *Mythes et politique*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1990.
- ♦ WEDEEN (L.), « Acting "As If" : Symbolic Politics and Social Control in Syria », *Comparative Studies in Society and History*, Vol.40, n°3, juillet 1998, pp. 503-523.

MYTHE POLITIQUE, IDÉOLOGIE ET IMAGINAIRES POLITIQUES

- ♦ ANSART (P.), *Idéologies, conflits et pouvoirs*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977.
- ♦ ANSART (P.), *Les idéologies politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974.
- ♦ BACZKO (B.), *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984.
- ♦ BAECHLER (J.), *Qu'est-ce que l'idéologie ?*, Paris, Gallimard, 1976.
- ♦ MICHEL (M.), « Mythocritique de l'idéologie », in CARBONELL (C-O.) (dir.), *Mythes et politique*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1990.
- ♦ REBOUL (O.), *Langage et idéologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980.
- ♦ RIVIERE (C.), « Mythes modernes au cœur de l'idéologie », *Cahiers internationaux de sociologie*, janvier – juin 1991, pp.5-25.

MYTHE, RATIONALITÉ, CROYANCES

- ◆ ANSART (P.), *La gestion des passions politiques*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1983.
- ◆ BOUDON (R.), *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard, 1986.
- ◆ CASSIRER (E.), *Le mythe de l'Etat*, Paris, Gallimard, 1993.
- ◆ GAUBERT (J.), *La science politique d'Ernst Cassirer*, Paris, Editions Kimé, 1996.
- ◆ LENCLUD (G.), « Vues de l'esprit, art de l'autre », *Terrain*, Numéro 14, mars 1990.
- ◆ MARIOT (N.), « Les formes élémentaires de l'effervescence collective, ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue française de science politique*, vol.51, n°5, octobre 2001, pp. 707-738.
- ◆ SPERBER (D.), « La pensée symbolique est-elle pré-rationnelle ? », in IZARD (M.), SMITH (P.), *La fonction symbolique*, Paris, Gallimard, 1979, pp. 17-42.
- ◆ VEYNE (P.), *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1983.
- ◆ WUNENBURGER (J.-J.), « Avant-propos », in DELSOL (C.) et al. (dir.), *Mythes et symboles politiques en Europe centrale*, Paris, PUF, 2002.

APPROCHES STRUCTURALISTES ET SÉMIOTIQUE DU MYTHE ET DES FORMES SYMBOLIQUES

- ◆ BARTHES (R.), *Roland Barthes par Roland Barthes*, Paris, Seuil, 1975.
- ◆ BARTHES (R.), « Changer l'objet lui-même », *Esprit*, n° 402, avril 1971, pp. 613-616.
- ◆ BARTHES (R.), *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.
- ◆ BOURDIEU (P.), « Espace social et pouvoir symbolique », *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.
- ◆ BOURDIEU (P.), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- ◆ BELLOUR (R.), « Entretien avec Claude Lévi-Strauss », in BELLOUR (R.), CLÉMENT (C.), *Claude Lévi-Strauss*, Paris, Gallimard, 1979.
- ◆ LEVI-STRAUSS (C.), « Comment meurent les mythes », *Esprit*, n° 402, avril 1971, pp. 694-706.
- ◆ LEVI-STRAUSS (C.), *Mythologiques I, Le cru et le cuit*, Paris, Plon, 1964.
- ◆ LEVI-STRAUSS (C.), *Mythologiques IV, L'Homme nu*, Paris, Plon, 1971.
- ◆ LEVI-STRAUSS (C.), *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.

TRANSFORMATIONS, ADAPTATIONS ET MANIPULATIONS DE LA MYTHOLOGIE POLITIQUE

- ◆ AMALVI (C.), *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France. De Vercingétorix à la Révolution : Essai de mythologie nationale*, Paris, Albin Michel, 1988.

- ◆ CENTLIVRES (P.), FABRE (D.), ZONABEND (F.), *La fabrique des héros*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998.
- ◆ COOMBES (A.), « La traduction du passé : les monuments de l'apartheid dans l'Afrique du Sud d'après l'apartheid », in TAFFIN (D.) (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, pp. 163-184.
- ◆ ELLUL (J.), *Propagandes*, Paris, Economica, 1990 [1962].
- ◆ MASLOWSKI (M.), « Le héros national », in DELSOL (C.) et al. (dir.), *Mythes et symboles politiques en Europe centrale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- ◆ ZERUBAVEL (Y.), « Le héros national : un monument collectif. Tradition et politique de commémoration », in CENTLIVRES (P.), FABRE (D.), ZONABEND (F.), *La fabrique des héros*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, pp. 167-179.

RITUEL POLITIQUE

- ◆ BABOULET-FLOURENS (P.), « Du mai électoral au dépôt de gerbe : nouveaux rites politiques », *Ethnologie française*, n°3, 2003, pp. 493-501.
- ◆ BALANDIER (G.), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992.
- ◆ GOODY (J.), « Against « ritual » : loosely structured thoughts on a loosely defined topic », in MOORE (S.F.), MYERHOFF (B.G.) (dir.), *Secular ritual*, Assen – Amsterdam, Van Gorcum, 1977, pp. 25-35.
- ◆ JERIDI (Z.), « Les mirages du sacré... Le rite et la religiosité revisités. Note critique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 100, 1996, pp. 151-161.
- ◆ KERTZER (D.I.), *Ritual, Politics and Power*, New Haven – Londres, Yale University Press, 1988.
- ◆ LEWIS (G.), « Problems of ritual in general », *Day of Shining Red. An essay on understanding ritual*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, pp.6-38.
- ◆ MAISONNEUVE (J.), *Les conduites rituelles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
- ◆ MARIOT (N.), « Le président en voyage : rapprochement physique et distanciation protocolaire », in DELOYE (Y.), HAROCHE (C.), IHL (O.), *Le protocole ou la mise en forme de l'ordre politique*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 263-280.
- ◆ MARIOT (N.), « Le rite sans ses mythes : forme rituelle, temps et histoire », *Genèses*, n°21, décembre 1995, pp.148-162.
- ◆ MOORE (S.F.), « Uncertainties in situations, indeterminacies in culture », in MOORE (S.F.), MYERHOFF (B.G.) (dir.), *Symbol and politics in communal ideology*, Ithaca – Londres, Cornell University Press, 1975, pp.210-239.
- ◆ MOORE (S.F.), MYERHOFF (B.G.), « Secular Ritual : Forms and Meanings », in MOORE (S.F.), MYERHOFF (B.G.) (dir.), *Secular ritual*, Assen – Amsterdam, Van Gorcum, 1977.
- ◆ RIVIERE (C.), *Les liturgies politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988.
- ◆ RIVIERE (C.), *Les rites profanes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.

- ♦ SINDZINGRE (N.), « Rituel », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Encyclopaedia Universalis Editeur, 1995, pp.68-71.

APPROCHES CONCURRENTES ET COMPLÉMENTAIRES DE L'IMAGINAIRE

- ♦ GAFFIE (B.), MARCHAND (P.), « Dynamique représentationnelle et idéologie », in MOLINER (P.) (dir.), *La dynamique des représentations sociales : Pourquoi et comment les représentations se forment-elles ?*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2001, pp. 195-244.
- ♦ JODELET (D.), « Représentations sociales : un domaine en expansion », in JODELET (D.) (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, pp. 1-78.
- ♦ MOLINER (P.), « Une approche chronologique des représentations sociales », in MOLINER (P.) (dir.), *La dynamique des représentations sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2001, pp. 245-268.
- ♦ MOSCOVICI (S.), « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », in JODELET (D.) (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, pp. 79-103.
- ♦ MUGNY (G.), QUIAMZADE (A.), TAFANI (E.), « Dynamique représentationnelle et influence sociale », in MOLINER (P.) (dir.), *La dynamique des représentations sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2001, pp. 123-161.
- ♦ LE GOFF (J.), « Les mentalités. Une histoire ambiguë », in LE GOFF (J.), NORA (P.) (dir.), *Faire de l'histoire*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1974, pp. 76-94.
- ♦ LLOYD (G.), *Pour en finir avec les mentalités*, Paris, La Découverte, 1993.
- ♦ PATLAGEAN (E.), « L'histoire de l'imaginaire », in LE GOFF (J.), (dir.), *La nouvelle histoire*, Bruxelles Complexe, 1988, pp. 307-334.
- ♦ THOMAS (J.) (dir.), *Introduction aux méthodes de l'imaginaire*, Paris, Ellipses, 1998.
- ♦ VOVELLE (M.), *Idéologies et mentalités*, Paris, Gallimard, 1992.
- ♦ HALBWACHS (M.), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris – La Haye, Mouton Éditeur, 1976 (1ère éd. : 1925)

SOCIOLOGIE POLITIQUE GÉNÉRALE ET RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

- ♦ BAYART (J.-F.), « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, juin 1985.
- ♦ BERGER (P.), LUCKMANN (T.), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986.
- ♦ BLONDIAUX (L.), « Ce que les sondages font à l'opinion », *Politix*, n°37, 1997.

- ♦ BOURDIEU (P.), « La violence symbolique », *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.
- ♦ BOURDIEU (P.), « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984.
- ♦ BOURDIEU (P.), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.
- ♦ BRAUD (P.), « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in GRAWITZ (M.), LECA (J.), *Traité de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.
- ♦ DELOYE (Y.), « Socialisation religieuse et comportement électoral en France : L'affaire des « catéchismes augmentés » (19^e – 20^e siècles) », *Revue française de science politique*, vol.52, n°2-3, avril-juin 2002, pp. 179-199.
- ♦ DELOYE (Y.), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1996.
- ♦ DOBRY (M.), « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques « complications » de la sociologie de Max Weber », in FAVRE (P.), HAYWARD (J.), SCHEMEIL (Y.) (dir.), *Etre gouverné : Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de la FNSP, 2003.
- ♦ LAGROYE (J.), « La légitimation », in GRAWITZ (M.), LECA (J.), *Traité de science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, pp. 395-467.
- ♦ LÜDTKE (A.), « What Happened to the “Fiery Red Glow”? Workers' Experiences and German Fascism », in LÜDTKE (A.) (dir.), *The History of Everyday Life : Reconstructing Historical Experiences and Ways of Life*, Princeton, Princeton University Press, 1995, pp. 198-251.
- ♦ MARTIN (D.-C.), « Identités en politique. Récit, mythe et idéologie », in MARTIN (D.-C.), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, Presses de la FNSP, 1994.

II. FAIT COLONIAL

GÉNÉRALITÉS

- ♦ COOPER (F.), « Grandeur, décadence... et nouvelle grandeur des études coloniales depuis le début des années 1950 », *Politix*, vol.17, n°66, 2004, pp. 17-48.
- ♦ COQUERY-VIDROVITCH (C.), « Les débats actuels en histoire de la colonisation », *Tiers-Monde*, n° 112, octobre - décembre 1987, pp. 777-791.
- ♦ ETEMAD (B.), *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation*, Bruxelles, Complexe, 2000.
- ♦ GUILLAUME (P.), *Le Monde colonial*, Paris, Armand Colin, 1999.
- ♦ RIVET (D.), « Le fait colonial et nous. Histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle*, n°33, janvier - mars 1992, pp. 127-138.

FAIT COLONIAL BELGE

CONGO LÉOPOLDIEN

- ♦ CEULEMANS (P.), *La question arabe et le Congo*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences Coloniales, 1959.
- ♦ DUCHESNE (A.), « Les leçons de l'expérience de son père ont-elles entraîné Léopold II dans la voie de la colonisation ? », in *La Conférence de Géographie de 1876. Recueil d'études*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1976, pp. 257-301.
- ♦ HOCHSCHILD (A.), *Les fantômes du roi Léopold : Un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1998.
- ♦ MARECHAL (P.), « La controverse sur Léopold II et le Congo dans la littérature et les médias. Réflexions critiques », in VELLUT (J.-L.) (dir.), *La mémoire du Congo : Le temps colonial*, Tervuren – Gand, Musée Royal de l'Afrique centrale – Editions Snoeck, 2005, pp. 43-49.
- ♦ ROEYKENS (A.), « Le génie de Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles de 1876 », in *La Conférence de Géographie de 1876. Recueil d'études*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1976, pp. 375-413.
- ♦ ROEYKENS (A.), *L'initiative africaine de Léopold II et l'opinion publique*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1963.
- ♦ SALMON (P.), « L'Etat Indépendant du Congo et la question arabe », in *Le centenaire de l'Etat Indépendant du Congo. Recueil d'études*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1988, pp. 437-460.
- ♦ STENGERS (J.), « The Partition of Africa : L'impérialisme colonial de la fin du XIX^e siècle : mythe ou réalité », *The Journal of African History*, vol. 3, n°3, 1962, pp.469-491.
- ♦ VANGROENWEGHE (D.), *Du sang sur les lianes*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986.
- ♦ WESSELING (H.), *Le partage de l'Afrique. 1880-1914*, Paris, Denoël, 1996, pp.109-178.

COLONISATION BELGE

- ♦ *Congo : Positions socialistes (1885-1960)*, Fondation Louis de Brouckère, Institut Emile Vandervelde, slnd (1960).
- ♦ CHRETIEN (J.-P.), « Féodalité ou féodalisation sous le Mandat belge », *Burundi, l'histoire retrouvée*, Paris, Karthala, 1993.
- ♦ CHRETIEN (J.-P.), « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », in AMSELLE (J.-L.), M'BOKOLO (E.), *Au Cœur de l'ethnie : Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985, pp. 129-165.
- ♦ DE CLERCK (L.), « L'organisation politique et administrative », in *L'ordre juridique colonial belge en Afrique centrale*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 2004, pp. 121-195.
- ♦ DE CLERCK (L.), « Le régime foncier, le régime minier et le droit des biens », in *L'ordre juridique colonial belge en Afrique centrale*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 2004, pp. 253-309.

- ♦ DE VILLERS (G.), *De Mobutu à Mobutu. Trente ans de relations Belgique / Zaïre*, Bruxelles, De Boeck université, 1995.
- ♦ DELPIERRE (G.), « Tabora 1916 : de la symbolique d'une victoire », *Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. 33, n°3-4, 2002, pp. 351-381.
- ♦ DEMBOUR (M.-B.), « La chicotte comme symbole du colonialisme belge ? », *Canadian Journal of African Studies*, n°2, 1992, pp. 205-223.
- ♦ GERARD-LIBOIS (J.) (dir.), *Congo 1959 : Documents belges et africains*, Dossiers du CRISP, Bruxelles, 1960.
- ♦ JEWSIEWICKI (B.), « Le colonat agricole européen au Congo-belge, 1910-1960 : Questions politiques et économiques », *Journal of African History*, Vol. 20, n° 4, 1979, pp. 559-571.
- ♦ M'BOKOLO (E.), « Le Congo, colonie modèle », in KAKE (I.B.), *Conflit belgo-congolais*, Paris, Présence africaine, 1990, pp. 9-40.
- ♦ MABILLE (X.), *Histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1992. (notamment chapitre III : « Le Congo : du domaine de Léopold II à l'indépendance »)
- ♦ NDAYWEL (I.), *Histoire générale du Congo*, Paris, Duculot, 1998.
- ♦ STENGERS (J.), *Congo : Mythes et Réalités*, Bruxelles, Racine, 2005.
- ♦ STENMANS (A.), « Le statut international et les lois fondamentales du Congo », in *L'ordre juridique colonial belge en Afrique centrale*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 2004, pp. 9-65.
- ♦ VAN BILSEN (J.), *Congo 1945-1965. La fin d'une colonie*, Bruxelles, CRISP, 1993.
- ♦ VANDERLINDEN (J.), *La crise congolaise*, Bruxelles, Complexe, 1985.
- ♦ VELLUT (J.-L.), « Aperçu des relations Belgique-Congo (1885-1960) », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.21-37.
- ♦ VELLUT (J.-L.), « Détresse matérielle et découvertes de la misère dans les colonies belges d'Afrique centrale, ca. 1900-1960 », in DUMOULIN (M.), STOLS (E.) (dir.), *La Belgique et l'étranger aux XIXe et XXe siècles*, Louvain-la-Neuve—Bruxelles, Collège Erasme—Editions Nauwelaerts, 1987, pp. 147-186.
- ♦ VELLUT (J.-L.), « Regards sur le temps colonial », in VELLUT (J.-L.) (dir.), *La mémoire du Congo : Le temps colonial*, Tervuren – Gand, Musée Royal de l'Afrique centrale – Editions Snoeck, 2005, pp. 11-21.
- ♦ VELLUT (J.-L.), « Ressources scientifiques, culturelles et humaines de l'africanisme en Belgique », *Cahiers Africains*, n° 9-10-11, 1994, pp. 115-144.
- ♦ VELLUT (J.-L.), *Guide de l'étudiant en Histoire du Zaïre, Kinshasa-Lubumbashi*, Editions du Mont Noir, 1974 (chapitre I : « Avant la période de l'impérialisme. Regard ancien de l'Europe sur l'Afrique (XVIe – XIXe siècles) » et chapitre II : « Connaissance de l'Afrique et colonialisme moderne »).
- ♦ VELLUT (J.-L.), « Emeri Cambier (1865-1943), fondateur de la mission du Kasai. La production d'un missionnaire de légende », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaïre dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 39-74.

- ♦ VELLUT (J.-L.), « Hégémonies en construction : articulations entre Etat et Entreprises dans le bloc colonial belge (1908-1960) », *Revue canadienne des Etudes africaines*, vol. 16, n° 2, 1982, pp. 313-330.
- ♦ VELLUT (J.-L.), « Le Katanga industriel en 1944 : malaises et anxiétés dans la société coloniale », in *Le Congo belge durant la Seconde Guerre Mondiale*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 1983, pp. 495-523.
- ♦ VELLUT (J.-L.), « Les Belges au Congo (1885-1960) », in D'HAENENS (A.), (dir.), *La Belgique. Sociétés et cultures depuis 150 ans*, Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères, 1980, pp. 260-265.
- ♦ VERHAEGEN (B.), « Les violences coloniales au Congo belge », *Analyses sociales*, n°1-2, janvier-avril 1987, pp. 49-87.
- ♦ VERHELST (D.), DANIËLS (H.), *Scheut hier et aujourd'hui. 1862-1987*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 1993.
- ♦ VIDAL (C.), « Alexis Kagame entre mémoire et histoire », *History in Africa*, vol. 15, 1988, pp. 493-504.
- ♦ VIDAL (C.), *Sociologie des passions (Côte d'Ivoire, Rwanda)*, Paris Karthala, 1991
- ♦ YOUNG (C.), *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles-Kinshasa, CRISP-Editions Universitaires du Congo, 1968.

III. NARRATIONS OCCIDENTALES DU FAIT COLONIAL

GÉNÉRALITÉS

- ♦ APTER (E.), *Continental Drift : From National Characters to Virtual Subjects*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- ♦ BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), LEMAIRE (S.), « La fracture coloniale : une crise française », in BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), LEMAIRE (S.) (dir.), *La fracture coloniale : La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 9-30.
- ♦ BLANCHARD (P.), LEMAIRE (S.), *Culture impériale (1931-1961) : Les colonies au cœur de la République*, Paris, Autrement, 2004.
- ♦ BLANCHARD (P.), LEMAIRE (S.), *Culture coloniale (1871-1931) : La France conquise par son Empire*, Paris, Autrement, 2003.
- ♦ BOËTSCH (G.), VILLAIN-GANDOSSI (C.), « Les stéréotypes dans les relations Nord-Sud : images du physique de l'Autre et qualifications mentales », *Hermès*, n°30, 2001, pp. 17-23.
- ♦ COQUERY-VIDROVOTCH (C.), « Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire », in FERRO (M.) (dir.), *Le livre noir du colonialisme : XIV^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Hachette Littératures, 2004 (1^{ère} édition 2003), pp. 863-917.
- ♦ FREMEAUX (J.), « Un empire sans mythe », in CARBONELL (C.-O.) (dir.), *Mythes et politique*, Toulouse, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1990.

- ♦ MUDIMBE (V.Y.), *The Invention of Africa : Gnosis, Philosophy and the Order of Knowledge*, Bloomington, Indiana University Press, 1988.
- ♦ POUCHPADASS (J.), « Les Subaltern Studies ou la critique postcoloniale de la modernité », *L'Homme*, n°156, 2000.
- ♦ RANGER (T.), « The Invention of Tradition Revisited : The Case of Colonial Africa », in RANGER (T.), VAUGHAN (O.) (dir.), *Legitimacy and the State in Twentieth-Century Africa*, Londres, Macmillan Press, 1993, pp. 79-82.
- ♦ SAÏD (E.), *L'orientalisme : L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 2005.
- ♦ SURUN (I.), « L'exploration de l'Afrique au XIX^e siècle, une histoire pré-coloniale au regard des *postcolonial studies* », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°32, 2006.
- ♦ VILLAIN-GANDOSSI (C.), « La genèse des stéréotypes dans les jeux de l'identité / altérité Nord-Sud », *Hermès*, n°30, 2001, pp. 27-40.
- ♦ WEIL (P.), DUFOIX (S.), *L'esclavage, la colonisation, et après... : France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.
- ♦ YOUNG (R.J.C.), *Colonial Desire : Hybridity in Theory, Culture and Race*, Londres, Routledge, 1995

NARRATIONS BELGES DU FAIT COLONIAL

Cette bibliographie ne recense de manière générale que les travaux qui ont été directement mobilisés dans le corps de notre travail. Il a été choisi de ne pas mentionner les sources secondaires, lues sans avoir finalement servi de fondement ou d'illustration à la forme ultime de l'argumentation ici offerte. Dans le cas précis de cette rubrique, néanmoins, nous renvoyons à la totalité des références consultées, de manière à donner un aperçu de la variété des matériaux auxquels nous avons été initialement confrontée, dont l'élimination progressive nous a mené au choix de notre objet empirique. Ces renvois sont conçus comme un complément au chapitre liminaire qui retrace cette démarche.

MATÉRIAUX DIVERS

- ♦ BONTINCK (F.), « Les deux Bula Matari », *Etudes congolaises*, juillet – septembre 1969.
- ♦ DE MOOR (F.), JACQUEMIN (J.P.), « Notre Congo / Onze Kongo ». *La propagande coloniale belge : fragments pour une étude critique*, Bruxelles, CEC, 2000.
- ♦ DEMBOUR (M.B.), *Recalling the Belgian Congo: Conversations and Introspection*, New-York, Oxford, Berghahn Books, 2000.
- ♦ HALEN (P.), « A partir des « Images du Noir » en Belgique. Perspectives. », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaïre dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 337-348.
- ♦ HALEN (P.), « L'imagerie coloniale : un matériau pour l'histoire ? », *Zaïre-Afrique*, n°305, mai 1996.
- ♦ HALEN (P.), « L'illustration du Congo et le discours des "Beaux livres" », in BLANCHARD (P.) et al., *L'Autre et Nous. « Scènes et types »*, Paris, SYROS-ACHAC, 1995, pp. 205-208.

- ♦ HERMAN (P.), « Jouets : quel reflet de la vie africaine ? », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 131-134.
- ♦ JACQUEMIN (J-P.), « Le cœur des ténèbres, ou l'Afrique des Belges », *Hommes et migrations*, n° 1207 (n° spécial « Imaginaire colonial, figures de l'immigré »), mai - juin 1997, pp. 33-39.
- ♦ JACQUES (G.), « Images de l'Afrique », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 5-6.
- ♦ LEMAIRE (S.), DELHALLE (P.), *Miroirs d'empire. L'Afrique coloniale dans les images françaises et belges* (dossier pédagogique tiré de l'exposition et du colloque éponymes Bruxelles octobre 1996 – Lille novembre 1996), CEC-ACHAC, 1996.
- ♦ PIERRE (M.), « Un certain rêve africain », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 125-128.
- ♦ PINIAU (B.), *Congo-Zaire. 1874-1981. La perception du lointain*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- ♦ TOUSIGNANT (N.), « L'image belge de l'Africain : histoires et mutations d'une malédiction », in BLANCHARD (P.), CHATELIER (A.) (dir.), *Images et colonies*, Paris, Syros ACHAC, 1993, pp. 121-124.
- ♦ TOUSIGNANT (N.), *Les manifestations publiques du lien colonial entre la Belgique et le Congo belge (1887-1988)*, Thèse pour l'obtention du grade de Ph.D., Département d'histoire, Université de Laval, mai 1995.
- ♦ VANDENHOECK (L.), « De l'indigène à l'immigré. Images d'hier, préjugés d'aujourd'hui », in *Racisme, continent obscur. Clichés, stéréotypes, phantasmes à propos des Noirs dans le Royaume de Belgique*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture – Le Noir du Blanc / Wit over Zwart, 1991, pp. 113-131.
- ♦ VELLUT (J-L.), « Matériaux pour une image du Blanc dans la société coloniale du Congo Belge », in PIROTTE (J.) (dir.), *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIXe et XXe siècles*, Louvain-La-Neuve, Editions Nauwelaerts, 1982, pp. 91-116.
- ♦ VELLUT (J-L.), « Traces de l'Afrique dans l'imaginaire social en Belgique : données pour un inventaire (1885-1895) », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 23-32.
- ♦ VERBOEKHOVEN (I.), *Le retour des coloniaux à l'indépendance du Congo*, Mémoire de Licence en Communication, information et journalisme, Université Libre de Bruxelles, année 1996-1997.
- ♦ VEYS (M.), « Les genres dits mineurs. Questions candides », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 129-130.
- ♦ VINCKE (E.), « Discours sur le noir. Images dans les espaces urbains de Bruxelles », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 89-100.
- ♦ VINCKE (E.), « L'image du Noir dans les espaces publics », in BLANCHARD et al., *L'Autre et Nous. « Scènes et types »*, Paris, SYROS-ACHAC, 1995, pp. 253-259.

NARRATIONS VÉHICULÉES PAR LA PRESSE ET LES REVUES AU SUJET DE LA COLONISATION

- ♦ BRUGAILLIERE (M-C.), « Un journal au service d'une conquête : le *Mouvement géographique* (1884-1908) », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 23-38.
- ♦ CAMPE (R.), DUMON (M.), JESPER (J.-J.), *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, Marabout, 1975.
- ♦ DRION DE CHAPOIS, *Charles d'Ydewalle*, Bruxelles, Pierre de Méyère Editeur, 1978.
- ♦ PIROTTE (J.), « Les armes d'une mobilisation. La littérature missionnaire de la fin du XIX^e siècle à 1940 », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda, Burundi)*, t. 1, Bruxelles, Labor, 1992, pp.55-89.
- ♦ PIROTTE (J.), « Les populations d'Afrique et d'Asie d'après les revues de missions et les dictionnaires », in PIROTTE (J.) (dir.), *Stéréotypes nationaux et préjugés raciaux aux XIX^e et XX^e siècles*, Louvain-La-Neuve, Editions Nauwelaerts, 1982, pp. 78-90.
- ♦ PIROTTE (J.), *Périodiques missionnaires belges d'expression française. Reflets de cinquante années d'évolution d'une mentalité (1889-1940)*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, 1973.
- ♦ VANDERSTEEN (D.), « Des miroirs déformants. Dépouillement de textes de presse consacrés au Zaire », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 81-94.

NARRATIONS VÉHICULÉES PAR L'ENSEIGNEMENT AU SUJET DE LA COLONISATION

- ♦ COECKELBERGHS (H.), « Les manuels scolaires comme source pour l'histoire des mentalités. Approche méthodologique », *Réseaux. Revue interdisciplinaire de philosophie morale et politique*, n° 32-33-34, 1978, pp.15-21.
- ♦ DELHALLE (P.), « Noircir le tableau. Une lecture d'Edouard Vincke », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 117-120.
- ♦ DUFAYS (J-L.), « Patrimoine anthologique et stéréotypes culturels. Images de l'Afrique dans les manuels de littérature française en Belgique francophone (1960-1990) », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 101-112.
- ♦ HOEBANX (J-J.), « L'histoire de la Belgique dans quelques manuels scolaires », *Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 1-2 (n° spécial « Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique »), 1981.
- ♦ VANNESTE (F.), *L'expansion coloniale belge à travers les manuels d'histoire (1880-1945). Manuels francophones et néerlandophones*, Mémoire de Licence en Histoire, Louvain-la-Neuve, année 1984-1985.

- ♦ VERHAEGEN (B.), « La colonisation et la décolonisation dans les manuels d'Histoire en Belgique », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda, Burundi)*, t. 2, Bruxelles, Labor, 1992, pp. 333-379.
- ♦ VINCK (H.), « The influence of Colonial Ideology on Schoolbooks in the Belgian Congo », *Padagogica historica*, n°2, 1995.

NARRATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES DE LA COLONISATION

- ♦ BOLEN (F.), *Quand les Belges contaient l'Afrique centrale*, Paris, Agence de coopération culturelle et technique, sd.
- ♦ CONVENTS (G.), *Préhistoire du cinéma en Afrique. 1897-1918. A la recherche des images oubliées*, Bruxelles, OCIC, 1986.
- ♦ RAMIREZ (F.), ROLOT (C.), *Histoire du cinéma colonial au Zaire, au Rwanda et au Burundi*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, Annales—Sciences historiques, n°7, 1985.
- ♦ RAMIREZ (F.), ROLOT (C.), « Le cinéma colonial belge. Archives d'une utopie », *Revue belge du cinéma*, n° 29, printemps 1990, pp.1-55.
- ♦ VINTS (L.), « Film en koloniale propaganda (1895-1960) », in DUMOULIN (M.), STOLS (E.) (dir.), *La Belgique et l'étranger aux XIXe et XXe siècles*, Louvain-la-Neuve – Bruxelles, Collège Erasme – Nauwelarts, 1987.
- ♦ VINTS (L.), « Cinéma et propagande coloniale (1885-1960) », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 33-40.

NARRATIONS PLASTIQUES DE LA COLONISATION (ART COLONIAL, PERCEPTION DES ARTS POPULAIRES AFRICAINS)

- ♦ ARNOLDI (M.J.), « Art colonial : les sculpteurs belges au Congo (1911-1960), in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.225-252.
- ♦ BOMPUKU EYENGA-CORNELIS (S.), « Capteurs d'images: dessinateurs, peintres et aquarellistes amateurs au Congo (1880-1908) », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.75-89.
- ♦ BOMPUKU EYENGA-CORNELIS (S.), « Les peintres naturalistes belges au Congo (1886-1900) », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.91-110.
- ♦ CORNELIS (S.), « Naissance d'un académisme », in FALL (N.), PIVIN (J.-L.), *Anthologie de l'art africain au XXe siècle*, Paris, Revue Noire, 2001, pp.164-167.
- ♦ CORNELIS (S.), « Croquis congolais. De Buls à Vaucleroy, quelques regards d'artistes belges sur le Congo (1898-1930) », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp.113-130.
- ♦ CORNELIS (S.), « L'image et les artistes dans la littérature belge inspirée par l'Afrique. Quelques observations », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans*

de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda, Burundi), t. 1, Bruxelles, Labor, 1992, pp. 203-231.

- ♦ CORNELIS (S.), « Regards d'artistes belges sur les peuples du Congo », in BLANCHARD et al., *L'Autre et Nous. « Scènes et types »*, Paris, SYROS-ACHAC, 1995, pp. 191-196.
- ♦ CORNELIS (S.), « Éléments pour une approche historique des arts plastiques européens et africains non traditionnels au Congo belge (1940-1947) et leur situation dans le contexte culturel de la colonie », *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, 1998.
- ♦ DE MOOR (F.), « Visions d'Afrique centrale chez les artistes belges », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Éducation et la Culture, 1985, pp. 109-116.
- ♦ DE RYCKE (J.-P.), « Auguste Mambour, Pierre de Vaucleroy, Fernand Allard L'Olivier. Trois peintres belges au Congo, trois regards sur l'Afrique », in GUISET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.203-224.
- ♦ JACQUEMIN (J.-P.), « L'art colonial à pile ou face : exotisme et propagande », in GUISET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.67-74.
- ♦ JEWSIEWICKI (B.), « Peintres de cases, imagiers et savants populaires du Congo, 1900-1960 », *Cahiers d'études africaines*, n°123, vol. XXXI, 1991, pp. 307-326.
- ♦ SALMON (P.), « Réflexions à propos du goût des arts zaïrois en Belgique durant la période coloniale (1885-1960) », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda, Burundi)*, t.1, Bruxelles, Labor, 1992, pp. 179-201.
- ♦ THORNTON (L.), « L'Afrique centrale et les peintres et sculpteurs occidentaux des XIX^e et XX^e siècles », in GUISET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.37-66.
- ♦ VAN SCHUYLENBERGH (P.), « Découverte des arts plastiques du Bassin du Congo dans la Belgique des années 1920-1930 », in VAN SCHUYLENBERGH (P.), MORIMONT (F.), *Rencontres artistiques Belgique-Congo. 1920-1950. Enquêtes et documents d'histoire africaine* (Louvain-la-Neuve), n° 12, 1995, pp. 1-61.
- ♦ VELLUT (J.-L.), « La peinture du Congo-Zaïre et la recherche de l'Afrique innocente. Présentation du livre de J. A. Cornet, R. de Cnodder, I. Dierickx & W. Toebosch : « 60 ans de peinture au Zaïre » », *Bulletin des séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, n° 36, avril 1990, pp. 633-659.

NARRATIONS LITTÉRAIRES DE LA COLONISATION

- ♦ DUMONT (G.-H.), « Léopold II dans les lettres belges de langue française », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda, Burundi)*, t. 1, Bruxelles, Labor, 1992, pp. 106-110.
- ♦ HALEN (P.), « Exotisme et antexotisme. Notes sur les écrivains antiesclavagistes en Belgique francophone (1856-1894) », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda, Burundi)*, Bruxelles, Labor, 1992, pp. 35-53.

- ♦ HALEN (P.), « Les fictions amoureuses et l'idéologie coloniale au Congo belge », in BUISINE (A.), DODILLE (N.) (dir.), *L'Exotisme*, Paris, Didier-Erudition, 1988, pp. 247-258.
- ♦ HALEN (P.), « Une figure coloniale de l'Autre : l'Homme-Léopard », in *Cahiers de paralittérature*, n° 2, Actes du 2^e colloque de paralittératures de Chaudfontaine, Editions CLPCF, 1988, pp. 129-147.
- ♦ HALEN (P.), *La littérature coloniale*, Tome I (*De l'amour aux colonies, de son récit*) et Tome II (*À travers le continent rétif*), Bruxelles, Le Cri Éditions, 1994.
- ♦ HALEN (P.), « *Le petit Belge avait vu grand* » : Une littérature coloniale, Bruxelles, Éditions Labor et Musée de la littérature, 1993.
- ♦ HALEN (P.), « L'Afrique centrale vue par quelques européennes dans la première moitié du XXe siècle : quel exotisme ? », *Carnets de l'exotisme*, n°1, novembre 2000, pp.191-213.
- ♦ HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993.
- ♦ MORUE (B.), « Quand un mot cache « l'Autre ». Discours implicite et définition de l'homme chez quelques auteurs belges », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 75-80.
- ♦ PEETERS-MANKASA (B.), « Littérature coloniale et post-coloniale : domination et échec des relations humaines », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 65-74.
- ♦ QUAGHEBEUR (M.), « Des textes sous le boisseau », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda, Burundi)*, t. 1, Bruxelles, Labor, 1992, pp. VII-XCIV.
- ♦ RASSON (L.), « "Chacun sa place". L'anticolonialisme dans *Heart of darkness* (1899) et *Voyage au bout de la nuit* (1932) », in BUISINE (A.), DODILLE (N.) (dir.), *L'Exotisme*, Paris, Didier-Erudition, 1988, pp. 267-280.
- ♦ RIESZ (J.), « Aux seuils de la littérature coloniale », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 9-15.
- ♦ STENGERS (J.), « Sur l'aventure congolaise de Joseph Conrad », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda, Burundi)*, t. 1, Bruxelles, Labor, 1992, pp. 15-34.
- ♦ WYMEERSCH (P.), BOGERS (K.), « Dans la jungle des écrivains : les éléments 'ethnologiques' dans la littérature coloniale et post-coloniale de Flandre », in *Racisme, continent obscur. Clichés, stéréotypes, phantasmes à propos des Noirs dans le Royaume de Belgique*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture – Le Noir du Blanc / Wit over Zwart, 1991, pp. 73-93.

NARRATIONS DE LA COLONISATION VÉHICULÉES PAR LA BANDE DESSINÉE

- ♦ APOSTOLIDES (J-M.), *Les métamorphoses de Tintin*, Paris, Seghers, 1984.
- ♦ CARION (J.), « L'Afrique de Bob Morane », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 179-182.

- ◆ DENIS (B.), « De l'Afrique à l'Amérique : l'odyssée mentale des héros chez Hergé et Céline », in SONCINI-FRATTA (A.) (dir.), *Tintin, Hergé et la « Belgité »*, *Beloeil* n° 4, Bologne, CLUEB, 1994, pp. 75-87.
- ◆ FAETI (A.), « L'aventurier de l'aurore », in SONCINI-FRATTA (A.) (dir.), *Tintin, Hergé et la « Belgité »*, *Beloeil* n° 4, Bologne, CLUEB, 1994, pp. 15-23.
- ◆ HALEN (P.), « Le Congo revisité. Une décennie de bandes dessinées « belges » (1982-1992) », *Textyles. Revue des lettres belges de langue française*, n° 9, 1993, pp. 365-382.
- ◆ HALEN (P.), « Tintin, paradigme du héros colonial belge ? (à propos de *Tintin au Congo*) », in SONCINI-FRATTA (A.) (dir.), *Tintin, Hergé et la « Belgité »*, *Beloeil* n° 4, Bologne, CLUEB, 1994, pp. 39-56.
- ◆ HERMAN (P.), « Bande dessinée et Congo. De la passion au flirt discret », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp. 121-124.
- ◆ JANNONE (C.), « Les hommes léopards et leurs dérivés dans la bande dessinée », in BLANCHARD (P.) et al., *L'Autre et Nous. « Scènes et types »*, Paris, SYROS-ACHAC, 1995, pp. 197-200.
- ◆ KOTEK (J.), « Tintin : un mythe belge de remplacement », in MORELLI (A.) (dir.), *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, Editions Vie ouvrière, 1995, pp. 281-292.
- ◆ MARTIROSIANTZ (A.), « L'Afrique centrale vue par la bande dessinée. Notes de lecture », in QUAGHEBEUR (M.) (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaire, Rwanda, Burundi)*, t. 2, Bruxelles, Labor, 1992, pp. 627-641
- ◆ MAURIN (M-R.), « Tintin au Congo ou la nègrerie en clichés », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 151-162.
- ◆ MAURIN ABOMO (M-R.), « *Tintin au Congo*, ou la stratégie d'une démarche coloniale », in SONCINI-FRATTA (A.) (dir.), *Tintin, Hergé et la « Belgité »*, *Beloeil* n° 4, Bologne, CLUEB, 1994, pp. 57-73.
- ◆ MBIYE (L.), « Les images du Noir et du Congo/Zaire dans *Les aventures de Jimmy Tousseul* », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.), *Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour*, Bruxelles, Textyles, 1993, pp. 163-178.
- ◆ VAN DE KERCKHOVE (M.), « Tintin en voyage. Une vision « belge » des mondes exotiques? », in SONCINI-FRATTA (A.) (dir.), *Tintin, Hergé et la « Belgité »*, *Beloeil* n° 4, Bologne, CLUEB, 1994, pp. 25-37.

IV. EXPOSITIONS UNIVERSELLES ET COLONIALES

MUSÉOGRAPHIE COLONIALE

- ◆ BENNETT (T.), « The exhibitionary complex », *The birth of the museum. History, theory, politics*, Londres, Routledge, 1995.
- ◆ BEUVIER (F.), « Le musée en trompe-l'œil : représentation et authenticité », *Journal des africanistes*, vol.69, n°1, 1999, pp.105-132.
- ◆ BOUCHÉ (C.), « L'Africanisme », in *Coloniales 1920-1940*, catalogue d'exposition, Musée municipal de Boulogne-Billancourt, 1990, pp. 95-100.
- ◆ BRECKENRIDGE (C.), « The Aesthetics and Politics of Colonial Collecting: India at World Fairs », *Comparative Studies in Society and History*, n°2 (avril), 1989, pp.195-216.
- ◆ COOMBES (A.), « La traduction du passé : les monuments de l'apartheid dans l'Afrique du Sud d'après l'apartheid », in TAFFIN (D.) (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, pp.163-184.
- ◆ DIAS (N.), « Musées et colonialisme : entre passé et présent », in TAFFIN (D.) (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, pp. 15-33.
- ◆ JAMIN (J.), « Faut-il brûler les musées d'ethnographie », *Gradhiva*, n°24, 1998, pp.65-70.
- ◆ JEWSIEWICKI (B.), « Le primitivisme, le postcolonialisme, les antiquités "nègres" et la question nationale », *Cahiers d'études africaines*, vol. XXXI, n°1-2, 1991, p. 204
- ◆ LECLERC (G.), *Anthropologie et colonialisme : Essai sur l'histoire de l'africanisme*, Paris, Fayard, 1972.
- ◆ LEFRANCOIS (M.), « La sculpture coloniale : une leçon de choses ? », in *Coloniales 1920-1940*, catalogue d'exposition, Musée municipal de Boulogne-Billancourt, 1990, pp.29-43.
- ◆ PERRET (E.), « La perception de l'objet africain. Interactions et divergences entre les conceptions ethnographique, muséographique, esthétique et coloniale », in *Coloniales 1920-1940*, catalogue d'exposition, Musée municipal de Boulogne-Billancourt, 1990, pp.109-121.
- ◆ RAVENHILL (P.L.), « The passive object and the tribal paradigm : colonial museography in French West Africa », in ARNOLDI (M.J.), GEARY (C.M.), HARDIN (K.L.) (dir.), *African material culture*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press, 1996, pp. 265-282.
- ◆ WASTIAU (B.), « La reconversion du musée glouton », in GONSETH (M.-O.), HAINARD (J.), KAEHR (R.) (dir.), *Le musée cannibale*, Neuchâtel, musée d'ethnographie, 2002, pp.85-109.
- ◆ WASTIAU (B.), *ExItCongoMuseum. Un essai sur la « vie sociale » des chefs d'œuvre du musée de Tervuren*, Catalogue d'exposition, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2000.

EXHIBITIONS HUMAINES

- ◆ BANCEL (N.), BLANCHARD (P.), BOËTSCH (G.) et al., « Zoos humains : entre mythe et réalité », in BANCEL (N.) BLANCHARD (P.), BOËTSCH (G.) et al. (dir.), *Zoos humains. De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte, 2002, pp.5-18.
- ◆ BERGOUGNIOU (J-M.), CLIGNET (R.), DAVID (P.), « Villages noirs » et visiteurs africains et malgaches en France et en Europe (1870-1940), Paris, Karthala, 2001.
- ◆ CORBEY (R.), « Ethnographic Showcases, 1870-1930 », *Cultural Anthropology*, n°3, août 1993, pp.338-369.
- ◆ EDWARDS (E.), « La photographie ou la construction de l'image de l'Autre », in BANCEL (N.) et al. (dir.), *Zoos humains. De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte, 2002, pp.323-330.
- ◆ GUARRIGUES (E.), LEVY (G.), « Villages noirs, zoos humains », *L'ethnographie*, n°2, septembre 2003.
- ◆ JACQUEMIN (J-P.), « Les Congolais dans la Belgique « impériale » », in BANCEL (N.) et al. (dir.), *Zoos humains. De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte, 2002, pp.253-258.
- ◆ LÜSEBRINCK (H-J.), « De l'exhibition à la prise de parole », in BANCEL (N.) et al. (dir.), *Zoos humains. De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte, 2002, pp.259-266.
- ◆ MANCERON (G.), « Les « sauvages » et les droits de l'homme : un paradoxe républicain », in BANCEL (N.) et al. (dir.), *Zoos humains. De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte, 2002, pp.399-405.

EXPOSITIONS UNIVERSELLES

- ◆ AIMONE (L.), OLMO (C.), *Les expositions universelles. 1851-1900*, Paris, Belin, 1993.
- ◆ BENEDICT (B.), « The anthropology of World's Fair », in BENEDICT (B.) (dir.), *The anthropology of World's fairs. San Francisco Panama Pacific International Exposition of 1915*, Londres – Berkeley, Sclar Press, 1983, pp.1-65.
- ◆ COCKX (A.), LEMMENS (J.), *Les expositions universelles et internationales en Belgique de 1885 à 1958*, Bruxelles, s.ed., 1958.
- ◆ CURIEN (P.), *L'identité nationale exposée. Représentations du Québec à l'Exposition universelle de Montréal 1967 (Expo 67)*, Thèse de doctorat en science politique (sous la direction de P.-G. Forest), Département de science politique, Faculté des sciences sociales, Université de Laval, 2003 (consultée en ligne (janvier 2005) : <http://www.theses.ulaval.ca/2003/21176/21176.html>)
- ◆ DE CAUTER (L.), « The panoramic ecstasy. On world exhibitions and the disintegration of experience », in NAUWELAERTS (M.) et al. (dir.), *The Panoramic dream. Antwerp and the World Exhibitions. 1885, 1894, 1930*, Anvers, Antwerpen Bouwcentrum, 1993, pp.46-49.
- ◆ GREENHALGH (P.), « Education, Entertainments and Politics: lessons from the Great International Exhibitions », in Vergo (P.) (dir.), *The New Museology*, Londres, Reaktion Books, 1989.

- ◆ GREENHALGH (P.), « The tradition of expositions universelles », in NAUWELAERTS (M.) et al. (dir.), *The Panoramic dream. Antwerp and the World Exhibitions. 1885, 1894, 1930*, Anvers, Antwerpen Bouwcentrum, 1993, pp.29-34.
- ◆ GREENHALGH (P.), *Ephemeral vistas. The expositions universelles, great exhibitions and world's fairs. 1851-1930*, Manchester, Manchester University Press, 1988.
- ◆ LEPRUN (S.), *Le théâtre des colonies. Scénographies, acteurs et discours de l'imaginaire dans les expositions (1855-1937)*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- ◆ MITCHELL (T.), « The World as Exhibition », *Comparative Studies in Society and History*, n°2 (avril), 1989, pp.217-236.
- ◆ PINOT de VILLECHENON (F.), *Fêtes géantes. Les expositions universelles, pour quoi faire ?*, Paris, Editions Autrement, 2000.
- ◆ PINOT de VILLECHENON (F.), *Les expositions universelles*, Paris, PUF, 1992.
- ◆ PLUM (W.), *Les expositions universelles au XIXe siècle, spectacles du changement socio-culturel*, Bonn, Friedrich Ebert Stiftung, 1977.
- ◆ PRADEL-de GANDRY (M.-N.), « Comment fait-on vivre une expo universelle ? », in *Le livre des expositions universelles (1851-1989)*, Paris, Editions des arts décoratifs, Herscher, 1983, pp. 209-216.
- ◆ RASMUSSEN (A.), « Les classifications d'expositions universelles », in SCHROEDER-GUDEHUS (B.), RASMUSSEN (A.), *Les fastes du progrès. Le guide des expositions universelles. 1851-1992*, Paris, Flammarion, 1992, pp. 21-38.
- ◆ SCHROEDER-GUDEHUS (B.), RASMUSSEN (A.), *Les fastes du progrès. Le guide des Expositions universelles. 1851-1992*, Paris, Flammarion, 1992.
- ◆ WESEMAEL (P. van), « Introduction », *Architecture of Instruction and Delight. A Socio-historical Analysis of World Exhibitions as a Didactic Phenomenon*, Rotterdam, 010 Publishers, 2001.

SECTIONS COLONIALES

- ◆ PRADEL-de GRANDRY (M.-N.), « Découverte des civilisations dans l'espace et dans le temps », in *Le livre des expositions universelles. 1851-1989*, Catalogue d'exposition, Paris, Union Centrale des Arts Décoratifs, 1983, pp.289-296.
- ◆ HODEIR (C.), « L'épopée de la décolonisation à travers les expositions universelles du XXe siècle », in *Le livre des expositions universelles. 1851-1989*, Catalogue d'exposition, Paris, Union Centrale des Arts Décoratifs, 1983, pp.305-312.

SECTIONS COLONIALES BELGES

GÉNÉRALITÉS

- ◆ DELHALLE (P.), « Convaincre par le fait : les expositions universelles en tant qu'instruments de la propagande coloniale belge », in *Zaire 1885-1985 : cent ans de regards belges*, Bruxelles, Coopération par l'Education et la Culture, 1985, pp.41-46.
- ◆ LÜSEBRINK (H.-J.), « Images de l'Afrique et mise en scène du Congo belge dans les expositions coloniales françaises et belges (1889-1937) », in HALEN (P.), RIESZ (J.) (dir.),

Images de l'Afrique et du Congo/Zaire dans les lettres françaises de Belgique et alentour, Bruxelles, Textyles, 1993, pp.75-88.

- ♦ STANARD (M.), « Selling the empire between the wars : colonial exhibitions in Belgium, 1920-1940 », *French colonial history*, vol. 6, 2005, pp.159-178.

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE BRUXELLES – TERVUEREN 1897

DOCUMENTS OFFICIELS

- ♦ MASUI (T.) (dir.), *Guide de la section de l'Etat indépendant du Congo à l'exposition de Bruxelles – Tervueren en 1897*, Bruxelles, Imprimerie Veuve Monnom, 1897.
- ♦ *Bruxelles-Exposition*, Organe officiel de l'exposition internationale de Bruxelles 1897 (n°1-36 : collection complète).

PRESSE

- ♦ *Le Soir* (année 1897)
 - « A l'Exposition », 1^{er} juillet 1897
 - « A l'Exposition. La fête congolaise à Bruxelles-Kermesse », 13 août 1897
 - « A l'Exposition » et « Les Congolais au cirque », 16-17 août 1897
 - « A l'Exposition. La fête congolaise », 21 août 1897
 - CANDIDE, « Moricauds », Editorial, 5 septembre 1897
- ♦ *L'indépendance belge* (année 1897)
 - « A l'Exposition », 29 juin 1897
 - « A l'Exposition. Les Congolais à Tervueren », 1er juillet 1897
 - « A l'Exposition », 7 juillet 1897
 - « A l'Exposition », 4 août 1897
 - « A l'Exposition », 11 août 1897
 - « A l'Exposition », 15 août 1897
 - « Etudes sur l'Exposition. Les poissons du Congo à Tervueren », 20 août 1897
 - « Le départ des Congolais », 1er septembre 1897
- ♦ *Le Peuple* (année 1897)
 - « Les Congolais à Bruxelles », 29 juin 1897
- ♦ *Le Patriote* (année 1897)
 - NED., « Grrrandes cultures », 7-8 juin 1897
 - « Les Congolais à Anvers. Arrivée de l'« Albertville » », 28 juin 1897
 - NED, « Parlons nègres », 4 juillet 1897
 - NERVIEN, « A Tervueren-Congo », 5 juillet 1897
- ♦ *La Belgique Coloniale* (année 1897)
 - « L'exposition congolaise de Tervueren. », 30 mai 1897
 - « A l'Exposition de Tervueren », 20 juin 1897
 - « Arrivée des Congolais à Bruxelles », 27 juin 1897
 - « Les Congolais à Tervueren », 4 juillet 1897
 - « A Tervueren. Le salon des ivoires », 18 juillet 1897
- ♦ *Le Patriote illustré* (année 1897)

- MAC-RICHARD, « De Flessingue à Anvers. A bord de l'Albertville avec les Congolais », 4 juillet 1897.
« Congo-Tervueren », 18 juillet 1897.

ETUDES CONTEMPORAINES

- ♦ VAN DOORSLAER (H.), « L'Exposition de Bruxelles de 1897 », *La Revue Générale*, 1897, pp.251-286.
- ♦ VIERSET (A.), « Le Congo », *Revue de Belgique*, 15 juillet 1897, pp.237-255.

ETUDES POSTÉRIEURES

- ♦ BRUNEEL-HYE DE CROM (M.), « L'exposition de Tervuren et l'Art Nouveau », in LUWEL (M.), BRUNEEL-HYE DE CROM (M.), *Tervueren 1897*, Tervuren, MRAC, 1967, pp.45-88.
- ♦ COOLS (L.), *Genèse du musée du Congo belge de Tervuren de 1910 : l'influence de la section coloniale de l'exposition universelle de Bruxelles de 1897. Une muséographie au service de la propagande coloniale*, Mémoire en vue de l'obtention du titre de licenciée en histoire de l'art et archéologie, civilisations non européennes (sous la direction de Monique Renault), Université Libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres, année universitaire 2002-2003.
- ♦ DESTREE-HEYMANS (T.), « Le mobilier Paul Hankar de l'exposition de Tervuren-1897, conservé aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire », *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 1993, pp.101-113.
- ♦ FLYNN (T.), « Taming the tusk. The revival of chryselephantine sculpture in Belgium during the 1890s », in BARRINGER (T.), FLYNN (T.) (dir.), *Colonialism and the object. Empire, material culture and the museum*, Londres – New-York, Routledge, 1998, pp.188-204.
- ♦ GENDRON (M.), « Brussels 1897. Exposition internationale de Bruxelles », in FINDLING (J.) (dir.), *Historical dictionary of world's fairs and expositions. 1851-1988*, New-York, Greenwood Press, 1990, pp. 142-143.
- ♦ GUISSSET (J.), « L'Afrique dans la peinture en Belgique (1880-1914) », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.111-138.
- ♦ LUWEL (M.), « Geschiedenis van de Tentoonstelling van 1897 te Tervuren », in LUWEL (M.), BRUNEEL-HYE DE CROM (M.), *Tervueren 1897*, Tervuren, MRAC, 1967, pp.5-43.
- ♦ PERSOONS (P.), *L'exposition de Bruxelles-Tervueren en 1897 et l'opinion publique*, Mémoire de Licence en Histoire contemporaine, Université Catholique de Louvain, 1975.
- ♦ VINTS (L.), « D'un évocation discrète au triomphalisme de la *Missa Luba*. Les missions catholiques du Congo aux expositions universelles de 1897 et 1958 », in VELLUT (J.-L.) (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Tervuren – Gand, Musée royal de l'Afrique centrale – Snoeck, 2005, pp.173-179.
- ♦ WYNANTS (M.), « Les statues chrysléphantines au musée de Tervuren », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.139-156.

- ♦ WYNANTS (M.), *Des ducs de Brabant aux villages congolais. Tervuren et l'Exposition coloniale de 1897*, Tervuren, MRAC, 1997.

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE LIÈGE 1905

DOCUMENTS OFFICIELS

- ♦ *Liège-Exposition*, Journal de l'Exposition universelle et internationale de Liège 1905, dir. G. Drèze (8^e année : février à octobre 1904)
- ♦ DREZE (G.) (dir.), *Le livre d'or de l'exposition universelle et internationale de 1905. Histoire complète de l'exposition de Liège*, 2 tomes, s.ed., s.d.

PRESSE

- ♦ *Le Soir* (année 1905)
 - « Petite gazette. L'Etat du Congo à l'exposition de Liège », 17 avril 1905
 - « A l'Exposition de Liège. Congo et colonies étrangères », 7 septembre 1905
- ♦ *L'Indépendance belge* (année 1905)
 - « A l'Exposition de Liège. Le Jardin d'Acclimatation et le Parc de la Boverie. Quelques palais », 4 mai 1905.
- ♦ *Le Peuple* (année 1905)
- ♦ *Le Patriote* (année 1905)

ETUDE CONTEMPORAINE

- ♦ MENTIOR (J.), « L'exposition de Liège », *La Revue Générale*, mai 1905, pp.627-649.

ETUDE POSTÉRIEURE

- ♦ GENDRON (M.), « Liège 1905. Exposition universelle et internationale », in FINDLING (J.) (dir.), *Historical dictionary of world's fairs and expositions. 1851-1988*, New-York, Greenwood Press, 1990, pp187-188.

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE BRUXELLES 1910

ARCHIVES

- ♦ Archives générales du Royaume, Archives des expositions universelles et internationales, des foires et salons, Fonds expos, Expositions universelles et internationales, Exposition universelle de Bruxelles 1910, dossier n° 1724, Exposition coloniale.

DOCUMENTS OFFICIELS

- ♦ *L'Exposition de Bruxelles*, Organe officiel de l'Exposition de 1910 (janvier à décembre 1910)
- ♦ *Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910, Catalogue spécial de l'exposition coloniale belge de Tervueren*, Bruxelles, presses A. Lesigne, s.d.

PRESSE

- ♦ *Le Soir* (année 1910)
« Inauguration du musée du Congo à Tervueren », 1^{er} mai 1910
- ♦ *Le Patriote* (année 1910)
« L'inauguration de l'Exposition coloniale à Tervueren », 1er mai 1910
- ♦ *L'indépendance belge* (année 1910)
- ♦ *Le Peuple* (année 1910)
« A l'Exposition de Bruxelles. L'exposition coloniale », 24 avril 1910
- ♦ *L'Expansion belge* (année 1910)
E. De Rechter, « L'Exposition Coloniale de Tervueren », n° 6, juin 1910
« Les fêtes sportives de l'Exposition Coloniale de Tervueren 1910 », n° 6, juin 1910
A. De Haulleville, « Le Musée du Congo Belge à Tervueren », n° 12, décembre 1910

ETUDE CONTEMPORAINE

- ♦ DAL-AMPER, *L'œuvre intellectuelle de Léopold II. L'Exposition de Bruxelles en 1910 et l'expansion belge*, Bruxelles, imprimerie Henri Coduys, 1906.

ETUDES POSTÉRIEURES

- ♦ CORNELIS (S.), « Le musée du Congo belge, vitrine de l'action coloniale (1910-1930) », in TAFFIN (D.) (dir.), *Du musée colonial au musée des cultures du monde*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, pp.71-85.
- ♦ GREENHALGH (P.), « Brussels 1910. Exposition universelle et internationale », in FINDLING (J.) (dir.), *Historical dictionary of world's fairs and expositions. 1851-1988*, New-York, Greenwood Press, 1990, pp.209-211.
- ♦ VAN DER LINDEN (F.), « Souvenir. Le Congo belge à l'exposition de Bruxelles en 1910 », *Belgique d'Outre-Mer*, juillet 1958, p. 444.

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE GAND 1913

DOCUMENTS OFFICIELS

- ♦ Exposition universelle et internationale de Gand en 1913, *Catalogue-Guide de la Section coloniale belge et du Panorama du Congo*, Bruxelles, imprimerie A. Lesigne, s.d.

- ♦ *Gand-Exposition*, organe officiel de l'Exposition universelle et internationale de Gand 1913 (année 1911)
- ♦ DREZE (G.), *Le Livre d'or de l'Exposition universelle et internationale de Gand en 1913*, Gand, Editions Vanderpoorten, s.d.
- ♦ Ministère des colonies (sous le patronage du), *Le Congo belge. Reproduction des neuf estampes du panorama colonial de Paul Mathieu et Alfred Bastien à l'Exposition internationale et universelle de Gand 1913 avec notice explicative*, Bruxelles, Eugène Mertens, 1920.

PRESSE ET REVUES

- ♦ *Le Soir* (année 1913)
 - « A l'Exposition de Gand. L'inauguration du pavillon du Congo », 3 mai 1913
 - « A l'Exposition de Gand. La participation du Kasai », 9 mai 1913
 - « A l'Exposition de Gand. L'inauguration du pavillon du Congo », 16 mai 1913
- ♦ *L'indépendance belge* (1913)
 - « Exposition Universelle de Gand. Le Roi inaugure la section coloniale belge », 16 mai 1913
 - « Exposition Universelle de Gand. Inauguration officielle du pavillon du Congo », 17 mai 1913
- ♦ *Le Peuple* (année 1913)
 - « A l'Exposition de Gand. Le Palais colonial belge », 16 mai 1913
- ♦ *Le Patriote* (année 1913)
 - « Le Roi à l'Exposition de Gand. Le pavillon colonial », 17 mai 1913
- ♦ *L'Expansion Belge* (1913)
- ♦ *Le Patriote illustré* (1913)
 - « A travers la Section Congolaise », 10 août 1913, pp. 375-377.

ETUDE CONTEMPORAINE

- ♦ DUTRY (A.), « Coup d'œil sur l'Exposition de Gand », *La Revue Générale*, septembre 1913.

ETUDES POSTÉRIEURES

- ♦ BOMPUKU EYENGA-CORNELIS (S.), « Paul Mathieu, Alfred Bastien et *Le Panorama du Congo* », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.157-170.
- ♦ FINDLING (J.), « Ghent 1913. Exposition universelle et industrielle », in FINDLING (J.) (dir.), *Historical dictionary of world's fairs and expositions. 1851-1988*, New-York, Greenwood Press, 1990, pp.217-218.
- ♦ MOURLON (C.), *Quelques souvenirs des Expositions nationales, internationales et universelles en Belgique, 1820-1925*, Bruxelles, s.ed., 1926.

EXPOSITION INTERNATIONALE COLONIALE, MARITIME ET D'ART FLAMAND D'ANVERS 1930

ARCHIVES

- ◆ Archives africaines, fonds de l'Office Colonial, Liasse 205.812.22, portefeuilles n° 420, 421, 422, 424, 425, 426.

DOCUMENTS OFFICIELS

- ◆ *Le Livre d'Or de l'Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930*, Anvers, La propagande commerciale, s.d.
- ◆ *Catalogue général officiel. Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930*, s.ed., s.d.
- ◆ Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Anvers 1930. Commissariat Général du Gouvernement, *Rapport général*, Anvers, Ratinck Frères, s.d.

PRESSE

- ◆ *Le Soir* (année 1930)
 - « Les expositions d'Anvers et de Liège », 13 mars 1930, p.1.
 - « A travers l'Exposition d'Anvers. Ce que l'on peut voir déjà à la section belge et au pavillon du Congo », 3 mai 1930.
 - « Le Roi au pavillon colonial », 19 juin, p.2.
 - « La fête coloniale. Le roi rend hommage aux pionniers coloniaux », 27 juillet 1930, p.2.
- ◆ *La Libre Belgique* (année 1930)
 - « Les fêtes coloniales à Anvers », 28 juillet 1930
 - « A l'Exposition Internationale d'Anvers. Colonies étrangères », 3 septembre 1930
- ◆ *Le Patriote illustré* (année 1930)
 - « Le Pavillon du Congo », 25 mai 1930.
 - « Le Prince Léopold inaugure le Pavillon du Congo à Anvers », 1er juin 1930.
 - « Le Congo à l'exposition d'Anvers », 8 juin 1930.
 - « Le Palais du Congo », 17 août 1930.
- ◆ *Le Soir illustré* (année 1930)
 - « Les pavillon de l'exposition internationale d'Anvers », 1er février 1930, p.11
 - « Une visite à l'exposition internationale d'Anvers », 1er mars 1930, pp.12-13
 - « A l'Exposition d'Anvers : Le Prince Léopold inaugure la Section Coloniale », 31 mai 1930, p.7
 - « A Anvers », 28 juin 1930, pp.8-9
 - « L'industrie du diamant du Congo belge », 12 juillet 1930, p.8
- ◆ *L'Illustration congolaise* (année 1930)
 - Reportages photographiques : célébration du palais colonial (juillet 1930) ; visite du détachement de Musique noire à Tervueren (septembre 1930)
 - « L'administration du Congo Belge à l'exposition d'Anvers » (supplément spécial), novembre 1930.

ETUDES POSTÉRIEURES

- ♦ DOOM (R.), « The World Exhibitions and colonial propaganda », in NAUWELAERTS (M.) et al. (dir.), *The Panoramic dream. Antwerp and the World Exhibitions. 1885, 1894, 1930*, Anvers, Antwerpen Bouwcentrum, 1993, pp. 204-207.
- ♦ ETAMBALA (Z.A.), « Antwerp and the colony, from 1885 until CA. 1920 », in NAUWELAERTS (M.) et al. (dir.), *The Panoramic dream. Antwerp and the World Exhibitions. 1885, 1894, 1930*, Anvers, Antwerpen Bouwcentrum, 1993, pp.185-195.
- ♦ GREENHALGH (P.), « Antwerp 1930 and Liège 1930. Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand. Exposition internationale de la grande industrie, science et application art wallon », in FINDLING (J.) (dir.), *Historical dictionary of world's fairs and expositions. 1851-1988*, New-York, Greenwood Press, 1990, pp.258-260.
- ♦ LAGAE (J.), « Displaying Authenticity and Progress. Architectural Representations of the Belgian Congo at International Exhibitions in the 1930s », *Third Text*, n°50, printemps 2000.
- ♦ MICHEL (F.), *L'activité de l'Office colonial dans les années 1930. La participation du Ministère des Colonies aux foires et aux expositions*, Mémoire de Licence en Histoire contemporaine, Université Libre de Bruxelles, année 1998-1999.

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE DE PARIS 1931

ARCHIVES

- ♦ Archives africaines, fonds de l'Office colonial, Liasse 205.812.32, portefeuilles n° 469 à 473.

DOCUMENTS OFFICIELS

- ♦ Commissariat général de gouvernement belge, *Exposition coloniale internationale de Paris 1931. Participation officielle belge. Programme, Règlement, Classification*, Bruxelles, s. ed., s.d.
- ♦ *Le Livre d'Or de l'Exposition coloniale internationale de Paris 1931*, Paris, Fédération française des anciens coloniaux et Librairie ancienne Honoré Champion, 1931.

PRESSE

- ♦ *Le Soir* (mars à juin 1931)
 - A. de Gobart, « Ce que sera la section belge à l'Exposition coloniale de Paris en 1931 », 7 mars 1931.
 - Firmin Van den Bosch, « Synthèse coloniale », 5 mai 1931, p.1.
 - « L'Inauguration de l'Exposition coloniale de Vincennes », 7 mai 1931, p.3.
 - « L'Exposition coloniale de Paris. La Belgique participe brillamment à cette grandiose manifestation de l'œuvre civilisatrice internationale », 9 mai 1931, p.1.
 - « La semaine belge à Vincennes », 4 juillet 1931
 - A. B., « La presse belge à l'Exposition de Vincennes », 8 août 1931
- ♦ *La Libre Belgique* (année 1931)
 - « La Belgique coloniale à Vincennes », 18 mars 1931.

- « L'exposition coloniale de Vincennes. La Section belge », 10 mai 1931, p.3.
« L'exposition coloniale de Vincennes. Le banquet offert par la section belge. », 11 mai 1931, p.1.
« L'Exposition Coloniale de Vincennes. Le Maréchal Lyautey visite la section économique belge », 13 mai 1931, p.1
- ♦ *L'indépendance belge* (année 1931)
« L'Exposition coloniale française. On a déjà commencé les travaux de la section belge », 24 septembre 1930
 - ♦ *Le Peuple* (année 1931)
« Le Pavillon du Congo belge a été inauguré samedi après-midi à Vincennes », 10 mai 1931, p.1
« La section belge de l'Exposition coloniale de Paris a été inaugurée samedi », 10 mai 1931, p.2
Louis Piérard, « En marge de l'Exposition de Vincennes », 16 juillet 1931
Jean King, « Terres étranges aux portes de Paris. Le pavillon belge à l'Exposition de Vincennes est une merveille parmi d'autres merveilles », 12 août 1931
Jean King, « Les multiples visages de l'Exposition coloniale de Vincennes et leur charme divers », 13 août 1931
 - ♦ *Le Soir illustré* (année 1931)
« Œuvres belges à l'Exposition Coloniale », 25 avril 1931, p.7.
« Le tour du monde en un jour. Une visite à l'exposition coloniale de Vincennes », 16 mai 1931, pp. 6-8.
« L'exposition internationale coloniale de Vincennes, vue à vol d'oiseau le jour de son ouverture », 16 mai 1931, pp.12-13
« Le bureau belge dans la cité internationale des informations à l'exposition coloniale de Vincennes », 4 juillet 1931, p.10.
« La semaine belge à l'exposition coloniale de Paris », 11 juillet 1931, pp.1 et 3.
« Images et paysages de l'exposition de Vincennes », 18 juillet 1931, p.8
 - ♦ *Le Patriote illustré* (année 1931)
« A l'Exposition coloniale internationale de Vincennes. – Inauguration des sections française et belge », 17 mai 1931.
« Les pavillons des colonies à l'exposition de Vincennes », 31 mai 1931.
« La grande semaine belge à l'exposition coloniale de Vincennes », 12 juillet 1931.
 - ♦ *L'Illustration congolaise* (année 1931)
« Le Congo belge à Vincennes. L'effort belge à l'exposition coloniale internationale de Paris », 1er juin 1931.
 - ♦ « Le Congo Belge à l'Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931 », *L'Emulation*, Revue mensuelle de la Société centrale d'Architecture de Belgique, décembre 1931
 - ♦ « Le Congo belge à Vincennes », *Neptune*, 24 novembre 1931.
 - ♦ « A l'Exposition coloniale internationale de Vincennes, *La Flandre Libérale*, 29 et 30 juin 1931.
 - ♦ « L'Exposition coloniale internationale de Vincennes. Coup d'œil sur la section belge », *La Tribune congolaise*, 30 mai 1931.

ETUDES CONTEMPORAINES

- ♦ CLOCHE (M.), *60 aspects de l'exposition coloniale*, Paris, Ed. Art et métiers graphiques, 1931.
- ♦ YDEWALLE (C.d'), « Le Pavillon belge à Vincennes. A bâtons rompus », *La Revue Générale*, septembre 1931.

ETUDES POSTÉRIEURES

- ♦ DULUCQ (S.), « L'Exposition coloniale de 1931. Cartographie de l'imaginaire colonial », *Mappemonde*, n°1, 1991, pp.23-28.
- ♦ HODEIR (C.), « Etre "indigène" aux Expositions : Paris 1931 et Paris 1937 », in BLANCHARD et al., *L'Autre et Nous. « Scènes et types »*, Paris, SYROS-ACHAC, 1995, pp.157-162.
- ♦ HODEIR (C.), PIERRE (M.), *L'Exposition coloniale. 1931*, Bruxelles, Complexe, 1991.
- ♦ LAGANA (M.), « Paris 1931. Exposition coloniale internationale », in FINDLING (J.) (dir.), *Historical dictionary of world's fairs and expositions. 1851-1988*, New-York, Greenwood Press, 1990, pp.261-265.
- ♦ LEOVICS (H.), « Les zoos de l'Exposition coloniale internationale de Paris en 1931 », in BANCEL (N.) et al. (dir.), *Zoos humains. De la Vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte, 2002, pp.367-373.
- ♦ LEOVICS (H.), *La « Vraie France ». Les enjeux de l'identité culturelle. 1900-1945* (chapitre 2 : « Les séductions du pittoresque et la magie irrésistible de l'art »), Paris, Belin, 1995.
- ♦ AGERON (C.-R.), « L'Exposition coloniale de 1931. Mythe républicain ou mythe impérial ? », in NORA (P.), *Les lieux de mémoire* (t.I : « La République »), Paris, Gallimard, 1984, pp. 561-591.

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE BRUXELLES 1935

ARCHIVES

- ♦ Archives générales du Royaume, fonds Exposition internationale et universelle de Bruxelles 1935, liasses n° 22 (dossier « Ministère des Colonies »), 85 (dossier « Groupe XXV »), 249 (dossier « Pavillon du Congo »), 302 (dossier « Palais du Congo »)
- ♦ Archives africaines, fonds de l'Office colonial, Liasse 205.812.32, portefeuilles n° 433, 434, 435, 437, 439, 440, 441.

DOCUMENTS OFFICIELS

- ♦ *Le livre d'or de l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1935*, Bruxelles, Société de l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1935, 1935.

- ♦ 1935, Bulletin officiel de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles (collection complète)

PRESSE

- ♦ *Le Soir* (année 1935)
 - « L'Exposition universelle de Bruxelles 1935. Un exposé du comte Van der Burch au cercle industriel et commercial », 6 avril 1933
 - « A l'Exposition de Bruxelles », 21 avril 1935, p.2
 - « Avant l'inauguration de la section coloniale », 11 mai 1935
 - « L'Inauguration de la Section du Congo », 12 mai 1935
 - « A l'Exposition de Bruxelles. Section Coloniale belge », 13 mai 1935
- ♦ *La Libre Belgique* (mai à décembre 1935)
 - « Le vernissage du Pavillon du Congo », 11 mai 1935, p.3.
 - « Le pavillon du Congo a été inauguré samedi », 12 mai 1935, p.3.
 - « L'inauguration du pavillon du Congo », 13 mai 1935, p.3.
- ♦ *Le Peuple* (année 1935)
 - Louis Piérard, « Le vernissage du Congo », 11 mai 1935
 - « Le vernissage du Pavillon du Congo », 11 mai 1935
 - LP, « L'Art nègre sacrifié », *Le Peuple*, 28 mai 1935
 - « L'Art nègre dans le Hall du Tourisme colonial », 12 septembre 1935
- ♦ *Le Soir illustré* (année 1935)
 - « L'Exposition de Bruxelles. Rendez-vous international », 12 janvier 1935, p.11.
 - « Les artistes et l'exposition de Bruxelles », 2 mars 1935, pp.16-17.
 - « Naissance d'une ville », 9 mars 1935, pp.4-5.
 - « Panorama de l'Exposition », 30 mars 1935, pp.16-17.
 - Fernand Demany, « Les beaux-arts à l'Exposition. L'enchantement colonial », 25 mai 1935, pp.4-5.
 - « Au Pavillon du Congo. La vie et l'œuvre des missions », 5 octobre 1935, pp. 4-5.
- ♦ *Le Patriote illustré* (année 1935)
 - « L'inauguration de l'exposition de Bruxelles 1935 », 5 mai 1935.
 - « Au pavillon du Congo. Les missionnaires à l'œuvre », 19 mai 1935.
- ♦ *L'Illustration congolaise* (année 1935)
 - « En 1935 vous voyagerez au cœur de l'Afrique sans quitter l'exposition. Une œuvre de haute vulgarisation scientifique. Reconstitution géohydrographique et climatérique d'un voyage d'exploration au Congo belge », novembre 1933.
 - « L'exportation au Congo vue de l'exposition de Bruxelles », juillet 1935.
 - « Participation coloniale belge à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1935 » (numéro spécial et supplément), mai-juin 1935.

ETUDES POSTÉRIEURES

- ♦ DELHALLE (P.), *L'exposition universelle internationale de Bruxelles 1935 et la participation du Congo belge. Histoire d'une exposition. Une métropole et sa colonie*, Mémoire de Licence en Histoire, Louvain-la-Neuve, 1984.

- ♦ GREENHALGH (P.), « Brussels 1935. Exposition universelle et internationale », in FINDLING (J.) (dir.), *Historical dictionary of world's fairs and expositions. 1851-1988*, New-York, Greenwood Press, 1990, pp.275-276.
- ♦ GUISSSET (J.), « Art déco, modernisme et expositions internationales », in GUISSSET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.171-202.
- ♦ LAGAE (J.), « Architecture for the parade of nations and the display of a consumer society. The pavilions of the universal and international Exposition of Brussels, 1935 », in <http://arch.rug.ac.be/expo35/> [consultation juin 2002]
- ♦ LAGAE (J.), « Celebrating a Cinquantenaire. The architectural representations of the Belgian Congo at the Universal and International Exposition in Brussels, 1935 », in <http://arch.rug.ac.be/expo35/> [consultation juin 2002]

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE BRUXELLES 1958

DOCUMENTS OFFICIELS

- ♦ *Objectif 58*, Bulletin officiel d'information de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 (collection complète : 1955 à 1958).
- ♦ *L'agriculture, l'élevage, la forêt, la chasse, la pêche du Congo belge et du Ruanda-Urundi à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958*, brochure officielle, s.ed., s.d.
- ♦ *Mémorial officiel de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958*, 7 tomes, s.ed., s.d.
- ♦ *L'Art au Congo. La contribution du Congo belge et du Ruanda-Urundi au patrimoine artistique de l'humanité*, s.ed., s.d. (publication des Groupes II et III de l'Exposition : « Les Arts et leurs moyens d'expression »)
- ♦ *Le thème de Bruxelles 1958. « Bilan d'un monde pour un monde plus humain », exposé présenté par M. Ch. Everaerts de Velp, Secrétaire général, aux premières journées de contact des Commissaires généraux, à Bruxelles, les 11 et 12 avril 1956*, Commissariat général du gouvernement près l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958, s.ed., s.d.
- ♦ *Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958*, feuillets d'information transmis par le commissariat général du gouvernement, service d'information, s.ed. s.d.

ETUDE CONTEMPORAINE

- ♦ JACQUEMYNS (E.), *L'exposition de 1958. Son succès auprès des Belges. Opinions et vœux des visiteurs*, Bruxelles, INSOC, n° 1-2, 1959.

PRESSE

- ♦ *Le Soir* (année 1958)
 - « Cent vingt danseurs congolais à Bruxelles », 1er mars 1958, p.7

« Brève rencontre avec M. Brodski, architecte animalier », 13 mars 1958, p.5.
« D'Elisabethville au Heysel... Quatre peintres noirs dans un atelier de faubourg », 14 mars 1958, p.5.
« Visite de touristes congolais », 22 mars 1958, p.6.
« Artistes congolais », 25 mars 1958, p.7
« Le Cercle royal africain reçoit M. Moens de Fernig », 28 mars 1958, p.2.
« Le village congolais à l'exposition », 30 mars 1958, p.7.
Paul Caso, « L'art au Congo », 6 mai 1958, p.7.
« "Congorama" évoque 75 ans de présence belge en Afrique », 8 mai 1958, p.5.
P.B., « La journée nationale du Congo », 2 juillet 1958, p.7.
Marc Lobet, « Le Congo a dansé en présence du Roi », 3 juillet 1958, p.7.
Hugues Vehenne, « Le Jardin congolais. Les architectes en herbes... », 6 juillet 1958, p.7.
Charles d'Ydewalle, « Tout le Congo au Heysel », 3 août 1958, p.6.
« Le drapeau du Congo hissé au grand mât de la place de Belgique », 19 octobre 1958, p.6.

♦ *Le Peuple* (année 1958)

« Les Congolais à l'Exposition », 12 mars 1958, p.2.
Gaston Bunnens, « L'art au Congo. Images lointaines d'une vie frémissante », 8 mai 1958, p.2.
Paul de Swaef, « Une demi-heure sous les tropiques. Au Congorama, un cerveau électronique ressuscite toute l'épopée coloniale », 9 mai 1958, p.2.
« Deux chefs congolais à l'Expo », 10 mai 1958, p.2.
« Vous pouvez voir en permanence à l'Expo », 5 juin 1958, p.2.
« L'écho de la brousse », 25 juin 1958, p.2.
« Deux (grands) rois noirs », 26 juin 1958, p.2.
« Musique noire », 2 juillet 1958, p.2.
« Journée officielle du Congo Belge et du Ruanda-Urundi », 2 juillet 1958, p.2.
« Anniversaire congolais », 3 juillet 1958, p.2.
Maxime Waha, « La brousse invitée à une soirée de gala. Avec « Changwe Yetu » « Notre fête à nous tous », 3 juillet 1958, p.2.
« Le concours photographique de la section congolaise », 14 septembre 1958, p.2.

♦ *La Libre Belgique* (janvier à juillet 1958)

« Au pavillon du Congo », 26 mars 1958, p.6.
« Au Parc de Tervuren. Le Centre d'accueil pour le personnel africain », 12 avril 1958
« Le Congo à l'Exposition. Un pavillon décevant », 20 avril 1958, p.2.
« Congomines », 22 avril 1958, p.4.
« Congorama. Un spectacle « presse-bouton » », 5 mai 1958, p.5.
« Congorama, le vivant visage du Congo », 8 mai 1958, p.7.
« A la section congolaise. Jardins tropicaux, transport, énergie et construction », 10 mai 1958, p.5.
« Le Roi et la Famille royale ont assisté à la représentation « Changwe Yetu ». Un spectacle folklorique du C. et du RU », 3 juillet 1958, p.7.
« En présence du Roi. Brillante fête militaire sur l'Esplanade de l'Exposition », 15 juillet 1958, p.2.
« Leur sort, dans trois mois. Plusieurs pavillons seront reconstruits à l'étranger. Le palais du Congo restera en place. », 19 juillet 1958, p.4.

- « Un incident à la section congolaise ? Les artisans congolais ont quitté le petit village de paillottes », 27 juillet 1958, p.2.
- « Les danseurs de « Changwe Yetu » désirent prolonger leur séjour en Belgique », 10 août 1958, p.5.
- André Villers, « Une expérience... Les Congolais en Belgique. I. Les anciens et les nouveaux », 11 octobre 1958
- André Villers, « Une expérience... Les Congolais en Belgique. II. Les menus et la justice », 12 octobre 1958.
- ♦ *Le Patriote illustré* (année 1958)
 - « Tervueren, la Congolaise », 13 avril 1958.
 - « Visite royale au Pavillon du Congo belge », 11 mai 1958.
 - « Le palais du Congo et du Ruanda-Urundi », 1er juin 1958.
 - ♦ *Le Soir illustré* (année 1958)
 - Reportage photographique sur l'ouverture de l'exposition, 17 avril 1958.
 - Reportage photographique sur l'inauguration royale de l'exposition, 24 avril 1958.
 - « Au village congolais », 22 mai 1958, p. 33.
 - « L'Exposition de A à Z », 4 septembre 1958.
 - ♦ *Belgique d'Outre-mer* (année 1958)
 - d'Ydewalle (Charles), « Le Congo au Heysel », avril 1958, pp. 222-230.
 - « A travers la Section du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Premier regard sur quelques groupes », avril 1958, pp. 231-248.
 - d'Ydewalle (Charles), « Le Congo au Heysel. Le Grand Palais du Congo Belge et du Ruanda-Urundi », juin 1958, pp. 377-378.
 - d'Ydewalle (Charles), « Le Congo au Heysel. Aux beaux Palais de l'Agriculture et de la Faune », juillet 1958, pp. 439-440.
 - d'Ydewalle (Charles), « Le Congo au Heysel. Prestige de deux Palais. Missions catholiques. Mines et Métallurgie », août 1958, pp. 510-512.
 - d'Ydewalle (Charles), « Le Congo au Heysel. Construction – Energie – Transports. Assurances – Banques – Commerce », septembre 1958, pp. 581-582.
 - d'Ydewalle (Charles), « Le Congo au Heysel. Energie Nucléaire. Jardins », octobre 1958, p.653.
 - ♦ *Revue congolaise illustrée* (année 1958)
 - Le Prieur (Jean-Marie), « Flash sur la Section du Congo belge et du Ruanda-Urundi à l'Exposition de Bruxelles 1958 », avril 1958, pp. 20-22.
 - Solesmes (G.), « En regardant vivre le Congo et le Ruanda-Urundi à l'Expo 58 », juin 1958, pp. 23-27.
 - Bavassa (René), « Sous un froid horrible », juin 1958, p. 28.
 - Bavassa (René), « La découverte du peuple congolais à l'Expo », juillet 1958, pp. 17-18.
 - Duwez (Colonel), « Les menus incidents survenus à l'Expo », septembre 1958, pp. 9-11.
 - « Au revoir et merci à l'Expo 58 », novembre 1958.

ETUDES POSTÉRIEURES

- ♦ CORNELIS (S.), « Le colonisateur satisfait, ou le Congo représenté en Belgique (1897-1958) », in VELLUT (J.-L.) (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Tervuren – Gand, Musée royal de l'Afrique centrale – Snoeck, 2005, pp.159-169.
- ♦ EMIRIAN (L.), « L'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958. La France confrontée à 47 nations », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n°3, printemps 1997.

- ♦ HENNEBERT (J.), *L'Expo 58*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 2004.
- ♦ RYDELL (R.), « Brussels 1958. Exposition universelle et internationale de Bruxelles (Expo'58) », in FINDLING (J.) (dir.), *Historical dictionary of world's fairs and expositions. 1851-1988*, New-York, Greenwood Press, 1990, pp.311-318.
- ♦ SCHINDELBECK (D.), « 1958 Brüssel. Weltausstellung als Propagandabühne », *Damals*, n°3 (spezial Weltausstellungen), 1998, pp.66-71.
- ♦ STANARD (M.), « 'Bilan du monde pour un monde plus déshumanisé' : the 1958 Brussels' World fair and Belgian perceptions of the Congo », *European History Quarterly*, vol. 35, n°2, 2005, pp. 267-298.
- ♦ THORNTON (L.), « Les africanistes belges de 1940 à 1960 et l'africanisme à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1958 », in GUISET (J.) (dir.), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp.253-281.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----|
| INTRODUCTION | 1 |
| LE MYTHE POLITIQUE | 9 |
| PRÉCIS HISTORIQUE. TRAITS SAILLANTS DE L'EXPÉRIENCE COLONIALE BELGE AU CONGO. | 16 |
| <i>L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO (1885-1908)</i> | 17 |
| <i>LE CONGO BELGE (1908-1960)</i> | 23 |
| PERSPECTIVES D'ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS MYTHIQUES DU FAIT COLONIAL BELGE | 34 |
| CHAPITRE LIMINAIRE | |
| <hr/> | |
| ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES : | |
| LE MYTHE POLITIQUE ET LES PERSPECTIVES DE SON ISOLEMENT | 39 |
| SECTION 1. | |
| <hr/> | |
| RECHERCHE DE TRACES MYTHOLOGIQUES | 41 |
| I. Réflexion théorique et méthodologique générale | 41 |
| A. Le récit mythique : perspectives de repérage..... | 41 |
| 1. <i>Mythe et falsification</i> | 42 |
| 2. <i>Récit et énoncés mythiques</i> | 48 |
| B. Caractères particuliers des énoncés mythiques : perspectives d'isolement | 50 |
| 1. <i>La symbolique politique</i> | 51 |
| 2. <i>Le rituel politique</i> | 55 |
| II. Choix de l'objet empirique et du corpus | 61 |
| A. Isolement d'une forme de narration de la colonisation : | |
| les sections coloniales belges des expositions universelles | 61 |
| 1. <i>Types de narration de la colonisation écartés : les sources uniformes identifiées</i> | 62 |
| 2. <i>Choix final d'une narration irréductible à un type unique de sources : les sections coloniales belges des expositions universelles</i> | 67 |
| a. une narration de l'ordre colonial à visée légitimatrice..... | 67 |
| b. circonscription du corpus relatif à ce type de narration..... | 70 |
| B. Perspectives d'isolement d'énoncés mythologiques derrière cette narration expositionnelle | 75 |
| 1. <i>Identification des sources</i> | 75 |
| 2. <i>Promesses de découverte d'énoncés symboliques au travers des sources</i> | 82 |
| SECTION 2. | |
| <hr/> | |
| RECONSTITUTION DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE | |
| ET RECHERCHE DE SA STRUCTURE..... | 87 |
| I. Réorganisation des énoncés isolés en récits mythologiques | 87 |
| A. Considérations théoriques initiales | 88 |
| 1. <i>Méthode sémiologique d'analyse du mythe chez Roland Barthes</i> | 88 |
| 2. <i>Lecture critique de la conception barthésienne du mythe et avancées méthodologiques effectuées sur cette base</i> | 90 |
| B. Considérations méthodologiques nées de la première confrontation empirique..... | 93 |
| 1. <i>Mythe ou mythologie coloniale ?</i> | 93 |
| 2. <i>Difficultés particulières liées au choix d'une étude sur le long terme</i> | 95 |
| II. Recherche d'un principe de cohérence structurant la représentation mythologique | 96 |
| A. Le structuralisme lévi-straussien | 97 |
| B. Le structuralisme constructiviste bourdieusien | 102 |

PREMIÈRE PARTIE**LE MYTHE POLITIQUE EN TANT QUE MANIFESTATION.**

| | |
|--|------------|
| IDENTIFICATION DE LA MYTHOLOGIE COLONIALE EXPOSITIONNELLE | 108 |
|--|------------|

CHAPITRE 1**RECHERCHE DE TRACES MYTHOLOGIQUES.**

| | |
|--|------------|
| LES EXPOSITIONS ANTÉRIEURES À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE | 112 |
|--|------------|

SECTION 1.

| | |
|--|------------|
| SECTIONS DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO | 113 |
|--|------------|

I. Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1897

| | |
|--|------------|
| (section congolaise de Tervueren) | 113 |
|--|------------|

| | |
|--|-----|
| A. Les récits tenus par l'exposition et en complément de sa mise en scène concrète | 114 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| B. Les récits tenus sur l'exposition..... | 129 |
|---|-----|

| | |
|---|------------|
| II. Exposition universelle et internationale de Liège 1905 | 134 |
|---|------------|

| | |
|--|-----|
| A. Les récits tenus par l'exposition et en complément de sa mise en scène concrète | 135 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| B. Les récits tenus sur l'exposition..... | 142 |
|---|-----|

SECTION 2.

| | |
|--|------------|
| SECTIONS COLONIALES PROPREMENT BELGES | 144 |
|--|------------|

I. Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1910

| | |
|---|------------|
| (section coloniale de Tervueren) | 144 |
|---|------------|

| | |
|--|-----|
| A. Les récits tenus par l'exposition et en complément de sa mise en scène concrète | 146 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| B. Les récits tenus sur l'exposition..... | 155 |
|---|-----|

| | |
|---|------------|
| II. Exposition universelle et internationale de Gand 1913..... | 156 |
|---|------------|

| | |
|--|-----|
| A. Les récits tenus par l'exposition et en complément de sa mise en scène concrète | 156 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| B. Les récits tenus sur l'exposition..... | 165 |
|---|-----|

CHAPITRE 2**RECHERCHE DE TRACES MYTHOLOGIQUES.**

| | |
|---|------------|
| LES EXPOSITIONS POSTÉRIEURES À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ... | 167 |
|---|------------|

SECTION 1.

| | |
|---|------------|
| SECTIONS COLONIALES DES ANNÉES 1930..... | 168 |
|---|------------|

| | |
|---|------------|
| I. Exposition internationale coloniale, maritime et d'art flamand d'Anvers 1930..... | 169 |
|---|------------|

| | |
|--|-----|
| A. Les récits tenus par l'exposition et en complément de sa mise en scène concrète | 171 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| B. Les récits tenus sur l'exposition..... | 188 |
|---|-----|

| | |
|--|------------|
| II. Exposition coloniale internationale de Paris 1931 | 190 |
|--|------------|

| | |
|--|-----|
| A. Les récits tenus par l'exposition et en complément de sa mise en scène concrète | 191 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| B. Les récits tenus sur l'exposition..... | 198 |
|---|-----|

| | |
|---|------------|
| III. Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1935..... | 200 |
|---|------------|

| | |
|--|-----|
| A. Les récits tenus par l'exposition et en complément de sa mise en scène concrète | 201 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| B. Les récits tenus sur l'exposition..... | 211 |
|---|-----|

SECTION 2.

| | |
|---|------------|
| SECTION COLONIALE DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES 1958..... | 214 |
|---|------------|

| | |
|--|------------|
| I. Les récits tenus par l'exposition et en complément de sa mise en scène concrète..... | 217 |
|--|------------|

| | |
|--|------------|
| II. Les récits tenus sur l'exposition | 236 |
|--|------------|

CHAPITRE 3

| | |
|--|-----|
| RECONSTITUTION DU RÉCIT MYTHOLOGIQUE ET RECHERCHE DE SA STRUCTURE | 244 |
|--|-----|

SECTION 1.

| | |
|--|-----|
| CONSTATS EMPIRIQUES CONCERNANT LA MYTHOLOGIE COLONIALE À L'ŒUVRE DANS LES EXPOSITIONS | 245 |
| I. Un récit relatant la création d'un ordre politique | 246 |
| A. Création d'un ordre politique colonial au Congo | 246 |
| B. Création d'un ordre politique belge revêtu d'une dimension coloniale | 248 |
| II. Traits du récit mythologique à l'œuvre derrière la narration expositionnelle du fait colonial | 250 |
| A. Récit principal : la trame narrative mise en évidence par les premières expositions..... | 250 |
| B. Variantes temporelles : motifs connexes et altérations de sens | 252 |

SECTION 2.

| | |
|--|-----|
| MISE EN ÉVIDENCE DE SYSTÈMES RELATIONNELS STRUCTURANT LA REPRÉSENTATION MYTHOLOGIQUE DU FAIT COLONIAL AUX EXPOSITIONS | 256 |
| I. Les grands pôles relationnels pertinents dans l'observation du récit mythologique colonial | 257 |
| A. Mise en opposition d'un « avant » et d'un « après » | 257 |
| B. Mise en opposition des groupes « eux » et « nous » | 261 |
| II. Les relations d'ordre divers associant ces pôles | 263 |
| A. Relations de pure opposition et poids de la structure | 263 |
| B. Relations plus complexes et changeantes et effets sur la structure | 264 |

SECONDE PARTIE

| | |
|--|-----|
| LE MYTHE POLITIQUE EN ACTION. PRATIQUES POLITIQUES DE LA MYTHOLOGIE COLONIALE EXPOSITIONNELLE | 268 |
|--|-----|

CHAPITRE 4

| | |
|--|-----|
| UNE MYTHOLOGIE LÉGITIMATRICE. LA NARRATION EXPOSITIONNELLE COMME REVENDICATION DE LÉGITIMITÉ DU POUVOIR AUPRÈS DES ASSUJETTIS | 271 |
|--|-----|

SECTION 1.

| | |
|--|-----|
| RÉFLEXION THÉORIQUE : MYTHE POLITIQUE ET LÉGITIMATION | 273 |
| I. Effets recherchés : instauration d'un pouvoir consenti et quête de légitimité | 273 |
| II. Vecteurs utilisés : les mécanismes de la légitimation du pouvoir | 277 |
| A. Principes de la revendication de légitimité : idéalisation et rationalisation du pouvoir | 277 |
| B. Outils de la revendication de légitimité : pratiques symboliques et mythologiques de la légitimation politique | 280 |

SECTION 2.

OBSERVATIONS EMPIRIQUES : SECTIONS COLONIALES ET LÉGITIMATION 282

| | |
|--|-----|
| I. Effets recherchés par les organisateurs des sections coloniales : instauration d'un consentement au fait politique colonial et ancrage de sa légitimité et de celle du pouvoir | 284 |
| A. Recherche d'un soutien diffus à l'œuvre coloniale et au pouvoir | 284 |
| B. Acteurs en présence : le « pouvoir » et les « assujettis » au sein des sections coloniales | 292 |
| 1. <i>Les organisateurs des sections coloniales :</i> | |
| <i>l'impulsion légitimatrice du « pouvoir »</i> | 292 |
| 2. <i>Les visiteurs des sections coloniales :</i> | |
| <i>la cible de l'impulsion légitimatrice du « pouvoir »</i> | 298 |
| II. Vecteurs de légitimation recelés par les sections coloniales : attentes et affects à l'égard du pouvoir mobilisés chez les visiteurs par la mythologie expositionnelle | 306 |
| A. Revendications à la rationalisation du pouvoir : une colonisation source d'ordre et de prospérité | 309 |
| B. Revendications à l'idéalisation du pouvoir : une colonisation généreuse et héroïque, ferment d'orgueil national | 311 |
| 1. <i>Le fait colonial comme manifestation de la bonté du pouvoir</i> | 312 |
| 2. <i>Le fait colonial comme motif à fierté nationale</i> | 316 |

CHAPITRE 5

PRATIQUES INSTRUMENTALES DU MYTHE PAR LE POUVOIR ?

LA MANIPULATION PARTIELLE DE LA NARRATION EXPOSITIONNELLE..... 324

SECTION 1.

RÉFLEXION THÉORIQUE. LES CAPACITÉS D'INSTRUMENTALISATION DU MYTHE POLITIQUE PAR LE POUVOIR..... 326

| | |
|--|-----|
| I. Usages politiques du mythe : de la faculté du pouvoir à manipuler le mythe politique | 326 |
| A. Manipulation du récit légitimateur | 327 |
| B. Manipulation du mythe politique légitimateur | 330 |
| II. Pratiques politiques non autonomes du mythe : des limites à la capacité manipulatrice du pouvoir à l'égard du mythe politique | 336 |
| A. Résistances à une pleine invention du récit légitimateur | 336 |
| B. Résistances à une pleine invention du mythe politique | 340 |

SECTION 2.

OBSERVATIONS EMPIRIQUES. LES MANIFESTATIONS D'UNE INSTRUMENTALISATION DE LA NARRATION EXPOSITIONNELLE PAR LE POUVOIR EXPOSANT..... 343

| | |
|--|-----|
| I. Manipulations entrevues de la mythologie coloniale expositionnelle | 346 |
| A. Les transformations réactives de la narration expositionnelle : une instrumentalisation relative du mythe colonial | 346 |
| 1. <i>Transformations du récit visant à la légitimation des développements conjoncturels de la politique coloniale</i> | 347 |
| 2. <i>Transformations du récit visant à l'élimination d'« interprétations déviantes » du fait colonial</i> | 352 |
| B. La manipulation préventive sous-jacente de la narration expositionnelle : une instrumentalisation à des fins plus complexes | 356 |
| 1. <i>La narration expositionnelle comme « interprétation autorisée de la réalité coloniale », proclamée dans un « langage savant » à destination des assujettis</i> | 356 |
| 2. <i>La narration expositionnelle comme manipulation répondant à des luttes internes à la sphère du pouvoir</i> | 360 |

| | |
|---|-----|
| II. Entraves à une pleine instrumentalisation de la mythologie coloniale expositionnelle | 365 |
| A. Absence de maîtrise totale des ressorts de la symbolique expositionnelle par les organisateurs des sections coloniales | 366 |
| 1. <i>Obstacles internes : les difficultés techniques de la manipulation symbolique expositionnelle</i> | 366 |
| 2. <i>Obstacles externes : un travail d'investissement symbolique dépassant le cadre premier de l'impulsion de sens par les détenteurs du pouvoir</i> | 370 |
| B. Insertion de la narration expositionnelle dans des « univers de valeurs et de croyances » qui lui sont extérieurs | 373 |
| 1. <i>Nécessité pour les organisateurs de composer avec les croyances existantes</i> | 373 |
| 2. <i>Potentialités d'une adhésion des organisateurs aux croyances véhiculées</i> | 377 |

CHAPITRE 6

PRATIQUES DU MYTHE PAR LES ASSUJETTIS.

LES SIGNES D'UNE INCORPORATION DE LA GRILLE DE LECTURE

| | |
|--|-----|
| MYTHOLOGIQUE DU FAIT COLONIAL PAR LA POPULATION BELGE..... | 384 |
|--|-----|

SECTION 1.

| | |
|---|-----|
| MOYENS EMPIRIQUES D'APPRÉHENSION DES CROYANCES SUR LE FAIT COLONIAL ASSIMILÉES PAR LES VISITEURS DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES | 386 |
| I. Difficultés de l'appréhension empirique d'une adhésion au mythe | 386 |
| A. Limites à l'inférence de croyances de l'observation des pratiques..... | 387 |
| B. Difficultés méthodologiques à cerner la réception de la mythologie coloniale expositionnelle par les visiteurs..... | 390 |
| II. Moyens détournés de circonscription de la réception du récit mythologique expositionnel | 393 |
| A. Témoignages indirects de la réception par les visiteurs : les comptes rendus de presse comme reflets possibles de l'appropriation de la mythologie expositionnelle | 394 |
| B. Témoignages indirects de la réception par les Belges : les sources potentielles d'appréhension d'une appropriation générale de la mythologie coloniale officielle..... | 402 |

SECTION 2.

| | |
|--|-----|
| ECLAIRAGES THÉORIQUES SUR LE SENS DU RECOURS À LA MYTHOLOGIE COLONIALE OFFICIELLE PAR LES BELGES | 412 |
| I. Fondements d'une pratique du mythe politique inhérents aux attributs des récepteurs | 413 |
| A. Postulat d'une irrationalité du récepteur du mythe et cantonnement problématique de ses manifestations aux périodes de crise..... | 413 |
| B. Postulat d'une rationalité située du récepteur du mythe et rejet final du critère rationnel pour appréhender la pratique du mythe | 421 |
| II. Fondements d'une pratique du mythe politique inhérents aux attributs du discours mythique | 432 |
| A. Principes du recours au mythe inhérents à son contenu | 432 |
| B. Principes du recours au mythe inhérents à son contexte d'émission | 440 |

| | |
|------------------|-----|
| CONCLUSION | 447 |
|------------------|-----|

| | |
|---------------|-----|
| ANNEXES | 453 |
|---------------|-----|

| | |
|---------------------|-----|
| BIBLIOGRAPHIE | 491 |
|---------------------|-----|